

# DOSSIER D'ETUDE N° 92

## Mai 2007



Dominique Maison

---

# Femmes au foyer

Expériences sociales

Université de Bordeaux 2

Réalisée dans le cadre du programme de soutien aux jeunes chercheurs de la Caisse nationale des allocations familiales, la thèse de Dominique Maison « Grandeurs et servitudes domestiques. Expériences sociales de femmes au foyer » - qui a reçu les félicitations du jury - lève de nombreuses idées reçues. Le lecteur trouvera dans cet écrit récits et analyses inédits, singuliers et sensibles de la vie familiale au quotidien.

L'approche se fonde sur l'analyse de plus de cinquante entretiens semi-directifs pour comprendre le non-travail et ses spécificités : quarante deux auprès de femmes au foyer d'âges et de milieux sociaux différents, dix auprès de femmes actives de caractéristiques similaires. Ceux-ci permettent d'observer les écarts ou non de perception de la situation d'inactivité et de mettre en exergue différences, connivences, contradictions, paradoxes.

De façon complémentaire, à partir d'analyses secondaires d'enquêtes sur les valeurs des français et sur celle « Histoires de vie et construction des identités » qui a pour objectif de mesurer comment chaque personne construit sa relation à la société, le questionnaire s'intéresse à la situation familiale et sociale de mères inactives. Sont analysés des thèmes tels que : projet d'enfant, causes et motivations à rester au foyer, à arrêter ou reprendre un travail, conception sur les modes d'accueil des enfants, représentation du travail, évaluation de la conciliation entre travail et famille, usage des temps et activités bénévoles, regard social, valorisation ; relations et suivi des enfants, valeurs d'éducation ; relations de couple, de parents, modes de décisions et de résolution des conflits, répartition des rôles ; budget du ménage ; motifs de disputes ; auto-évaluation. Les résultats sont confrontés à ceux des entretiens qualitatifs donnant à la démonstration une dimension universelle.

L'implication du jeune chercheur donne à ce travail une attache particulièrement vivante, où la famille apparaît dans ses contradictions et ses constructions, en réhabilitant toutes les mères et singulièrement tous les pères. La présentation est structurée en quatre parties autour d'enjeux conceptuels et pragmatiques : l'entrée « dans la carrière de femme au foyer », les stratégies face à la non activité, les impacts dans la vie conjugale et familiale, et la qualification du temps d'activités, l'auto-évaluation et le questionnement vers la reprise ou non d'emploi.

L'approche rétrospective de la connaissance littéraire, sociologique, historique et sociale sur le thème de l'activité et de la non activité des femmes, des catégories statistiques, sociologiques, des représentations, des enjeux identitaires, familiaux et collectifs, des définitions, des explications politiques, est replacée dans l'évolution des contextes économiques et sociaux. La méthodologie, appuyée sur les modèles structuro-fonctionnaliste et utilitariste, introduit un traitement de travaux qualitatifs originaux à partir d'extraits des entretiens insérés dans le texte.

Loi d'être une situation d'exception, l'expérience de femmes au foyer rejoint celle de femmes actives : profil des mères, vécu face à la recherche identitaire, projet familial, répartition des rôles parentaux et du travail domestique, relation au budget familial, éducation des enfants, atouts du temps, questionnements et regrets : vécu et effets sont comparables. Même la revendication de reconnaissance et de statut fait écho. La non perception d'une activité productrice structurante par l'environnement reste cependant très forte et source de souffrance. L'investissement particulier dans le projet éducatif des enfants, dans le projet familial, associé à l'auto-évaluation de l'expérience, apporte une connaissance sur le vécu quotidien des mères de famille et des enfants, et en filigrane des pères.

L'objectif du chercheur est de saisir les impacts familiaux, conjugaux et personnels de l'« inactivité » féminine, comme une « carrière familiale ». 4,6 millions de femmes sont inactives et représentent 12 % de la population en âge de travailler, contre 20 % en 1975. La conception de la famille s'est transformée à la faveur du développement du travail des femmes en instituant une « forme familiale contractuelle choisie et non plus arrangée », et en réduisant la dépendance à l'égard du conjoint. La femme au foyer est un « contre symbole et un objet sociologique ». Sa fonction sociale et son statut familial se jouent entre atout économique pour la société, atout pour la famille et les enfants, support social pour le conjoint

Les principaux enseignements sur les motifs de « non activité » mettent en évidence quelques explications sur les ruptures de trajectoires vers l'arrêt d'activité : incompatibilité des horaires familiaux, difficultés de relations ou de conditions d'emploi du conjoint dans le milieu professionnel, démissions de la mère à la suite de difficultés ou de modifications des conditions de travail lors de la reprise d'activité, impossibilité de mode d'accueil adapté pour les enfants. D'autres éléments sont déterminants : accident survenu à un parent, maladie grave d'un enfant, mettant en jeu des manifestations de solidarité. Les arrangements conjugaux l'emportent sur les situations de contexte social de domination ou de concurrence.

Les conditions de choix délibéré de non activité professionnelle peuvent résulter de la « dé- incitation » mesurée dans un rapport qualité/ prix. Certaines femmes de milieux sociaux favorisés et de haut niveau de qualification, tout en restant en prise avec leur milieu professionnel, optent pour s'investir dans la famille, la conciliation risquant de conduire à une double carrière, familiale et professionnelle, insatisfaisante des deux côtés.

Les effets des perceptions de l'entourage social de l'« inactivité » sont particulièrement présents et ont un fort impact de souffrance. L'incompréhension d'une valorisation éventuelle ou à l'inverse la négation d'une production montre la difficulté d'adhésion du réseau de sociabilité (pas de « droit » à être fatiguée). Certaines impossibilités comme celle de confier les enfants à la cantine ou l'absence de compensation (retraite, autonomie budgétaire) ressenties comme injustes favorisent l'isolement social et apparaissent comme un « risque » face à l'instabilité des couples, la nécessité d'émancipation, la moindre vie sociale et intellectuelle.

La valeur travail, l'enjeu financier, le projet familial, les modèles familiaux, les conditions de conciliation familiale et professionnelle, permettent d'entrevoir des stratégies en fonction des contextes sociaux et familiaux. Celles-ci donnent des éléments de compréhension des facteurs contribuant à la stabilité des unions, à l'organisation de la vie familiale, aux relations avec le travail et le non travail, aux principes de fondement d'une famille, aux conceptions éducatives, à la place des enfants, aux relations avec eux et avec le conjoint.

Ce travail contribue à l'évaluation, à la réflexion et à la conception des politiques familiales. Il ressort la nécessité de reconnaissance symbolique de toutes les situations afin de lever la souffrance inutile à l'égard des familles concernées. Ces enseignements peuvent se rapprocher de situations d'emploi précaire, segmenté, incertain, entrecoupé de non accès au droit, pour les femmes comme pour les hommes. Car les limites s'inscrivent dans la trajectoire de vie, du devenir du projet familial et des impacts sur les enfants.

Les expériences européennes pourront enrichir la connaissance comparée des contextes économiques, sociaux et familiaux, des conceptions de la famille, du travail, du temps, des comportements, des représentations, et des réponses politiques apportées ou à concevoir.

**Christiane Crépin**  
**CNAF - DSER**

• ❧ • ❧ • ❧ • ❧ •

*Cette Thèse est dédiée à  
Suzanne et André MAISON  
Gilberte et Georges DUBOIS  
... mes grands-parents, avec toute mon affection*

• ❧ • ❧ • ❧ • ❧ •

## TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS .....	2
INTRODUCTION.....	7
PARTIE I - FAIRE LA SOCIOLOGIE DE L'INACTIVITE FEMININE .....	14
CHAPITRE I - EXPLIQUER L'INACTIVITE.....	15
A. L'« inactivité » : de quoi parle-t-on ? Forces et faiblesses d'une dénomination .....	15
B. L'inactivité, « une affaire de femmes » .....	17
C. Quelques déterminants de l'inactivité féminine d'après la littérature.....	19
1. Le diplôme.....	19
2. Modes d'entrée dans la conjugalité et maternité.....	21
3. Catégorie socioprofessionnelle et revenus du conjoint.....	23
4. Statut d'activité des ascendantes directe et indirecte.....	26
5. L'influence des prestations familiales sur l'offre de travail féminin.....	27
CHAPITRE II - COMPRENDRE L'INACTIVITE .....	31
A. Modèles structuro-fonctionnaliste et utilitariste : deux approches plus complémentaires qu'antagonistes. ....	32
B. La sociologie de l'expérience : un prisme unificateur au plus près du vécu des acteurs.....	35
C. Hypothèses induites par le schéma général d'analyse .....	37
CHAPITRE III - SAISIR L'EXPERIENCE DE L'INACTIVITE.....	40
A. L'exploitation secondaire de l'enquête Histoire de Vie- Construction des Identités .....	40
B. Les entretiens semi-directifs : une autre méthodologie adaptée à l'objectif .....	44
PARTIE II - L'INACTIVITE COMME DEVIANCE SOCIALE .....	48
CHAPITRE I - TRAVAIL ET FAMILLE : LES DEUX FACETTES DE LA RESPECTABILITE SOCIALE .....	49
A. Crépuscule ou mutation de la valeur travail ? .....	50
B. La famille : d'un modèle patriarcal à un modèle partenarial. ....	52
CHAPITRE II - FAIRE LE « CHOIX » DE L'INACTIVITE : LE RAPPORT AU TRAVAIL, A LA FAMILLE ET A SOI DANS LA GENESE DE L'ACTE DEVIANT.....	56
A. Se marier, fonder une famille ... être une <i>mater familias</i> .....	62
B. Les ruptures de trajectoire - les « accidentées », une entrée non intentionnelle dans la carrière .....	66
1. La mobilité professionnelle du conjoint.....	69
2. Le « burn out » féminin, ou le sentiment d'une conciliation impossible.....	70
3. La question des maternités rapprochées : des bénéfiques immédiats masquant des coûts réels.....	74
4. La charge affective et mentale des aidantes familiales.....	74
C. Les « hédonistes » : quand après l'effort vient le réconfort .....	76
CHAPITRE III - LES FIGURES DE L'INACTIVITE : REPRESENTATIONS ET TRAITEMENTS SOCIAUX .....	81
A. Nature et provenance des stéréotypes associés à l'inactivité.....	81
1. La caractéristique principale des femmes au foyer : l'improductivité dans la sphère marchande .....	82
2. Deux caractéristiques accessoires: paresse et dépendance .....	83

<b>B. Un traitement hétérogène du même acte déviant.....</b>	<b>85</b>
1. <i>La mansuétude de l'Upper Class : « C'est une originale ! ».....</i>	<i>86</i>
2. <i>Isolement social, réunions Tupperware et « Feux de l'amour » : les femmes au foyer comme groupe repoussoir pour les classes moyennes et populaires.....</i>	<i>87</i>
<b>CHAPITRE IV - « GARDER LA FACE » : STIGMATISATION ET STRATEGIES DE MAINTIEN DE SOI.....</b>	<b>90</b>
<b>A. Mesurer la stigmatisation ressentie .....</b>	<b>90</b>
<b>B. La palette des réactions possibles à l'étiquetage .....</b>	<b>93</b>
1. <i>Intériorisation et imperméabilité au stigmate : deux comportements marginaux.....</i>	<i>93</i>
2. <i>Résistance et retournement du stigmate : une stratégie ouverte par la tension entre référentiels sociétaux .....</i>	<i>97</i>
<b>Conclusion de la partie II .....</b>	<b>111</b>
<b>PARTIE III - INTERACTIONS CONJUGALES EN MENAGE MONOACTIF.....</b>	<b>113</b>
<b>CHAPITRE I - LA QUESTION DU POUVOIR FAMILIAL : LES FEMMES AU FOYER DANS LE PROCESSUS DE DECISION.....</b>	<b>115</b>
<b>A. Examen des modalités concrètes de prise de décision en ménage monoactif.....</b>	<b>116</b>
1. <i>Le pouvoir d'orchestration.....</i>	<i>117</i>
2. <i>Le pouvoir d'exécution.....</i>	<i>119</i>
<b>B. L'équité décisionnelle : une contrepartie de la mobilisation féminine dans la carrière du conjoint....</b>	<b>123</b>
1. <i>Une participation féminine active à la promotion du mari.....</i>	<i>124</i>
2. <i>L'ascension professionnelle du conjoint : un effet vertueux de la présence féminine auprès des enfants.....</i>	<i>126</i>
<b>C. L'éventail des ressources pertinentes : extension du domaine de la lutte conjugale .....</b>	<b>129</b>
1. <i>Capital physique et compétences sociales : une alchimie efficace.....</i>	<i>130</i>
2. <i>Les ressources d'information : l'atout de l'expressivité.....</i>	<i>132</i>
3. <i>L'expertise comme ressource ou « Que serais-je sans toi ? ».....</i>	<i>134</i>
4. <i>L'air du temps : les normes sociales comme ressource.....</i>	<i>135</i>
5. <i>Le climat familial comme variable de contrôle.....</i>	<i>136</i>
<b>CHAPITRE II - GESTION DU BUDGET FAMILIAL ET TYPES D'APPROPRIATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>138</b>
<b>A. Trois modes de gestion du budget familial .....</b>	<b>138</b>
1. <i>La prise en charge intégralement féminine.....</i>	<i>139</i>
2. <i>Les deux facettes de la gestion partagée : « anarchie » comptable ou scission par secteurs .....</i>	<i>139</i>
3. <i>La gestion confisquée : l'éviction de la comptabilité familiale .....</i>	<i>141</i>
<b>B. Sentiment de justice et modes d'appropriation des ressources familiales.....</b>	<b>142</b>
1. <i>Les « jouisseuses » .....</i>	<i>143</i>
2. <i>Les « revanchardes ».....</i>	<i>144</i>
3. <i>Les « légalistes » .....</i>	<i>144</i>
4. <i>Les « humiliées » .....</i>	<i>145</i>
<b>C. Les mobiles d'une appropriation différenciée des ressources conjugales .....</b>	<b>147</b>
1. <i>Le statut socioéconomique du ménage.....</i>	<i>148</i>
2. <i>Le degré de cohésion familiale .....</i>	<i>149</i>
<b>D. Le travail au noir : une stratégie visant à réduire le sentiment de dépendance financière .....</b>	<b>149</b>
<b>CHAPITRE III - DE LA PRUDENCE A L'IMPUDENCE : INACTIVITE ET MANIFESTATIONS D'INSATISFACTION CONJUGALE.....</b>	<b>153</b>
<b>A. Le maintien au foyer : un Janus en matière de conflit conjugal .....</b>	<b>153</b>
1. <i>L'inactivité : un avantage en termes de fréquence et de gestion des tensions.....</i>	<i>154</i>
2. <i>« Dramatisation » des conflits et fatalisme conjugal.....</i>	<i>155</i>
<b>B. La gamme des réactions à l'insatisfaction .....</b>	<b>156</b>
1. <i>Parcours de « fidèles » .....</i>	<i>157</i>

<b>C. Le schisme conjugal : processus, motifs et coûts de la défection .....</b>	<b>166</b>
1. <i>L'Exit en pente douce .....</i>	167
2. <i>La défection, une conséquence de la non-observance du projet familial .....</i>	168
3. <i>Quelques exemples du prix de la défection .....</i>	173
<b>Conclusion de la partie III .....</b>	<b>176</b>
<b>PARTIE IV - L'INACTIVITE FEMININE A PARTIR DE L'ANALYSE DES TEMPS SOCIAUX.....</b>	<b>179</b>
<b>CHAPITRE I - EXAMEN QUANTITATIF ET COMPARATIF DES « TEMPS DE VIE » DANS LES FAMILLES A CO-PARENTALITE .....</b>	<b>179</b>
<b>CHAPITRE II - LE TEMPS PARENTAL .....</b>	<b>184</b>
A. <b>Le temps parental scolaire .....</b>	<b>184</b>
B. <b>Le temps parental de sociabilité.....</b>	<b>190</b>
C. <b>Le temps parental de service .....</b>	<b>196</b>
<b>CHAPITRE III - LE TEMPS DOMESTIQUE .....</b>	<b>203</b>
A. <b>Les « ménagères fières » .....</b>	<b>205</b>
B. <b>Les « ménagères occasionnelles » .....</b>	<b>206</b>
C. <b>Les « intendantes » .....</b>	<b>208</b>
<b>CHAPITRE IV - LE TEMPS PERSONNEL ET PHYSIOLOGIQUE.....</b>	<b>210</b>
A. <b>Se détendre.....</b>	<b>211</b>
B. <b>Se distraire .....</b>	<b>212</b>
C. <b>Se cultiver.....</b>	<b>213</b>
D. <b>S'entretenir physiquement .....</b>	<b>214</b>
E. <b>Etre utile.....</b>	<b>215</b>
<b>CHAPITRE V - (RE)INTRODUIRE UN TEMPS PROFESSIONNEL ? EVALUATION PERSONNELLE DE L'INACTIVITE ET PERSPECTIVE DE RETOUR A L'EMPLOI .....</b>	<b>217</b>
A. <b>Avers et revers de la médaille : l'inactivité pour soi.....</b>	<b>217</b>
1. <i>The Dark Side of the Moon.....</i>	221
2. <i>Une théologie positive : et moi, et moi, et moi ?.....</i>	235
B. <b>Un emploi, un jour ... ? Des perspectives d'avenir travaillées par les incertitudes.....</b>	<b>239</b>
1. <i>L'emploi antérieur, plus répulsif qu'attractif.....</i>	240
2. <i>Retravailler : contraintes externes et dispositions personnelles.....</i>	241
3. <i>Rester au foyer : un engagement ambigu .....</i>	247
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>249</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....</b>	<b>251</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>260</b>

# INTRODUCTION

---

## ***Les femmes au foyer : de la glorification à la marginalisation***

Si la France peut aujourd'hui s'enorgueillir d'un taux d'activité féminin relativement élevé et d'une fécondité qui la place dans le peloton de tête des pays de l'Union Européenne<sup>1</sup>, le lien entre travail des femmes et natalité a longtemps fait l'objet de bien des hésitations.

Dans un de ses articles, Jeanne Fagnani retrace la lente marche vers la prise en compte politique et sociale de « *la mère qui travaille* »<sup>2</sup>. Elle montre qu'aux lendemains de la Première Guerre Mondiale, pour compenser les pertes humaines, les femmes sont largement incitées à rester au foyer et à faire des enfants. A partir des années 20, la glorification de la maternité, sous-tendue par des orientations natalistes, s'incarne dans la création d'organismes et l'instauration de législations et récompenses symboliques visant à la promouvoir : le Conseil Supérieur de la Natalité, l'adoption de lois empêchant l'avortement et la contraception, l'attribution d'une médaille de la famille aux mères ayant plus de cinq enfants et l'établissement d'une « Fête des Mères »<sup>3</sup>. En dépit de ces mesures insistantes, les effets sur la natalité demeurent assez faibles et la fécondité décline jusqu'à la fin des années 30.

En 1938, les allocations familiales sont attribuées à tous les ménages, et majorées lorsque la femme ne travaille pas à l'extérieur. Avec l'instauration du Code de la Famille en 1939, ce supplément est remplacé par une « allocation de mère au foyer » rebaptisée, en 1941, sous le régime de Vichy, « allocation de salaire unique »<sup>4</sup> ASU). En dépit des modifications intervenues après la Libération, J. Fagnani montre que jusqu'au début des années 60, « *la politique d'encouragement au maintien de la mère au foyer fut financièrement incitative pour les couples ayant au moins deux enfants* »<sup>5</sup>. Le contexte social renforce l'attrait exercé par l'allocation de salaire unique : la nature des emplois proposés aux femmes, la prospérité économique grâce à laquelle le conjoint n'a pas à craindre le chômage, la faiblesse de l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance détournent les femmes de l'activité extérieure.

A partir de 1962, le montant de l'ASU n'est plus une entrave à l'entrée des mères de deux enfants sur le marché du travail. Il restera relativement incitatif jusqu'à la fin des années 60, mais uniquement pour les mères de famille nombreuse et de milieu modeste. En outre, depuis la fin des années 50, les avis en matière de maintien des mères au foyer ne sont plus unanimes. J. Fagnani montre que les responsables de la planification économique (III<sup>ème</sup> Plan 1958-1961), et des personnalités comme Pierre Mendès-France, œuvrent à l'inverse pour leur retour sur le marché du travail. Ils préconisent de réformer l'ASU et de développer les équipements destinés à accueillir la petite enfance. Cette idée fera son chemin pendant près d'une décennie et, à la fin des années 60, si aucune aide n'est encore mise en place pour faciliter la vie des mères actives, « *on ne cherche plus à les dissuader* »<sup>6</sup> de travailler à l'extérieur.

Progressivement, et notamment sous l'impulsion du mouvement des femmes, le maintien féminin dans l'emploi devient un enjeu politique. Si les femmes appartenant à certains secteurs d'activité (agriculture, commerce, artisanat)

---

<sup>1</sup> Pour la France, l'indice conjoncturel de fécondité est proche de 1,9 ; son excédent naturel était, en 2003, de 230 000 personnes. Parmi les pays de l'Union Européenne, elle se situe juste après l'Irlande. Toutefois, en dépit de ces « bons résultats » démographiques, le remplacement des générations n'est pas assuré. Cf. GODET, Michel (Rapp.), SULLEROT, Evelyne (Rapp.), *La famille, une affaire publique*, Paris, Documentation Française, 2005. Ici, p. 44.

<sup>2</sup> FAGNANI, Jeanne, « L'Intégration progressive du modèle de la mère qui travaille : trente ans de politique familiale en France », *Spirale*, n° 18, 2001, p. 139-155.

<sup>3</sup> THEBAUD, Françoise (Dir.), *Histoire des femmes. Le XX<sup>ème</sup> siècle. Volume 5*, Paris, Plon, 1992.

<sup>4</sup> MUEL-DROYFUS, Françoise, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.

<sup>5</sup> FAGNANI, Jeanne, « L'Intégration progressive du modèle de la mère qui travaille : trente ans de politique familiale en France », *Art. Cit.*, p. 142.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 144.

peuvent travailler à domicile, le statut de salariée, détenu par la majorité de la population active féminine au début des années 70, rompt l'unité spatiale entre lieux de travail et de résidence. Une première réponse publique aux problèmes de prise en charge des enfants est apportée en 1971 par l'attribution d'un budget conséquent destiné à la construction de crèches ; en 1972, la première allocation pour frais de garde est allouée aux ménages biactifs.

Au long de la décennie 70, tout un arsenal législatif est mis en place pour améliorer la situation des femmes, tant sur le plan professionnel que social. En parallèle, le modèle de la femme au foyer s'érode progressivement. L'allocation de salaire unique, après avoir été considérablement réduite au fil des années, est supprimée en 1978. L'année précédente, le premier congé parental d'éducation voit le jour sous l'impulsion du gouvernement de V. Giscard d'Estaing : d'une durée de deux ans, assorti d'aucune rémunération et peu encadré légalement, il témoigne toutefois de la prise en compte sociale de la situation de mère active. A la fin des années 70, sous la pression des pouvoirs publics, des associations féministes et des partis politiques, le nombre de places en crèche connaît un essor assez considérable. Les assistantes maternelles, formées, deviennent salariées et bénéficient des droits sociaux ouverts par l'obtention de ce statut. Comme le constate J. Fagnani, ce processus continu de qualification des personnels en charge de la petite enfance, outre le fait qu'il permet la création d'« emplois familiaux », réassure les mères en atténuant « *leurs résistances et leur culpabilité* »<sup>7</sup>.

Dans les années 80, les mesures se multiplient : la mise en place des « contrats crèches » entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et les collectivités locales permet de développer l'offre de garde collective ; l'instauration de prestations individualisées (Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA), Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED)) diminue les frais de prise en charge, par des tiers, des enfants de couples biactifs. Grâce à ces dispositions, les contraintes de gestion familiale pesant sur les femmes se desserrent progressivement ; les tensions et la culpabilité se trouvent atténuées par une politique familiale accompagnant leur aspiration à se présenter – et à rester – sur le marché du travail tout en maintenant leur fécondité. L'effort financier consenti peu à peu par la collectivité a incontestablement aidé les femmes à se maintenir sur le marché du travail. Comme le dit J. Fagnani, « *les Françaises bénéficient, comparativement à leurs consœurs des autres pays européens et à l'instar des Scandinaves, d'une situation relativement enviable* »<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 155.



## **Les femmes au foyer : un statut aujourd'hui démodé**

En dépit du fait que « *les femmes ont toujours travaillé* »<sup>9</sup>, on a coutume d'évoquer, à partir des années 1960, leur entrée massive dans le salariat, et d'en faire un des faits sociaux majeurs de ces quarante dernières années, affectant à la fois la vie familiale et le marché du travail. Pour en prendre la mesure concrète, on peut mentionner d'emblée que le taux d'activité féminin, pour les 25-49 ans, est passé de moins de 60 % en 1975 à plus de 80 % en 2004<sup>10</sup>. En ce qui concerne les couples, la norme est largement devenue celle de la biactivité, c'est-à-dire la situation de ménages dans lesquels les deux partenaires sont présents sur le marché du travail. A l'heure actuelle, les couples biactifs constituent plus des trois-quarts (76 %) des couples au sein desquels au moins un des deux conjoints est actif.

Conjointement à la prévalence de la biactivité, les débats récents se sont surtout concentrés sur la progression d'un « nouveau » type de forme familiale : les familles monoparentales. La problématique de la pauvreté s'est principalement focalisée sur ces dernières, important en France les questions déjà soulevées aux Etats-Unis où l'appartenance à ce type de ménage constitue un des indicateurs de la pauvreté<sup>11</sup>.

Du coup, le modèle de la femme au foyer fait désormais figure, tout au moins dans l'imaginaire social, de catégorie marginale. Au mieux, l'inactivité de l'un des deux partenaires – de la femme, plus clairement – est envisagée sous l'angle de la survenue des enfants, supposant que le maintien au foyer est perçu, et vécu, comme transitoire. En d'autres termes, certaines femmes cesseraient leur activité, de manière ponctuelle, pour s'occuper de leur progéniture, notamment si celle-ci est nombreuse et en bas âge ; elles regagneraient le marché du travail lorsque les contraintes liées à cette prise en charge se feraient moins pressantes. Le modèle de la femme au foyer est ainsi renvoyé à son insignifiance quantitative : la monoactivité est historiquement datée, présentée comme ressortissant davantage des années 50 ou 60 que de la période contemporaine. Dans un tel contexte, les femmes en âge de travailler passant l'essentiel de leur existence au foyer, font figure de catégorie résiduelle. Cette prétendue marginalité explique, au moins pour partie, que leur expérience et la recherche de leurs motivations soient largement évacuées des analyses proposées par la littérature sociologique.

### **Pourquoi chercher à comprendre la décision d'inactivité ?**

Bien entendu, la littérature sociologique prend pour points d'analyse ce qui est statistiquement significatif et/ou qui pose socialement problème : l'activité féminine et ses retombées (en termes de conciliation avec les exigences familiales) et/ou la monoparentalité et ses conséquences (en matière de précarité économique et, partant, de pauvreté des enfants). Pourtant, à la croisée des sociologies du travail, de la famille et du genre, la compréhension et l'explication de l'expérience des femmes

---

<sup>9</sup> SCHWEITZER, Sylvie, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers, XIXème et XXème siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002. Dans le second chapitre de cet ouvrage, significativement intitulé « la cécité statistique », S. SCHWEITZER montre que le travail féminin a systématiquement été sous-évalué au XIXème et jusqu'au milieu du XXème siècle. Dans une société fortement rurale, le travail des femmes au sein des exploitations était peu pris en compte. Il en allait de même pour le monde du commerce et de l'artisanat. Réévaluant les données du recensement de 1891, S. SCHWEITZER avance le chiffre de 70 actives pour 100 hommes actifs, et non celui de 48 officiellement retenu. De façon piquante, elle observe que, même lors du recensement de 1975, l'Insee n'enregistrait que 504.000 aides familiales dans l'agriculture quand celui du Ministère de l'Agriculture en dénombrait plus d'1, 5 million. Pour sa part, E. SHORTER observe une décroissance tendancielle de l'activité féminine depuis le début du XXème siècle et une stabilisation entre la fin de la seconde Guerre Mondiale et le début des années 70, signant un vif retournement de tendance. SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977.

<sup>10</sup> Insee, *Femmes et Hommes – Regards sur la parité (2004)*, Paris, Insee, 2004. Notons que le taux d'activité n'est pas le taux d'emploi. Le premier est calculé à partir du nombre de femmes exerçant un emploi ou qui sont au chômage ramené à la population féminine en âge de travailler ; le second exclut les femmes en recherche d'emploi pour rendre compte du pourcentage de celles ayant véritablement une activité professionnelle. Un rapport récent montre qu'« *une part significative de la croissance de l'activité des femmes provient du développement du temps partiel, tout particulièrement durant les dix dernières années.* ». Le taux d'emploi féminin à temps complet stagne autour de 50 %. Les couples biactifs sont donc souvent des couples à deux actifs non équivalents du point de vue du temps de travail. Cf. MILEWSKI, Françoise (Prés.), *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. Rapport à la Ministre chargée de la parité, remis le 3 mars 2005*, Paris, La Documentation Française, 2005, (Rapports Officiels). Ici, p. 24.

<sup>11</sup> WILSON, William J., *The Truly Disadvantage : the Inner City, the Underclass and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.

au foyer pourraient fournir des éléments d'analyse pertinents pour orienter les politiques publiques. Ainsi, même si leur nombre décroît régulièrement, les femmes au foyer peuvent intéresser économistes et sociologues, à trois titres au moins.

Tout d'abord, les femmes au foyer entrent pour une part non congrue dans les 4,6 millions d'inactifs recensés par l'Insee : inactifs ayant entre 15 et 64 ans, n'étant ni étudiants, ni retraités ou préretraités et représentant 12 % de la population en âge de travailler. En dépit de leur diminution relative (ils étaient près de 20 % en 1975), ces inactifs sont observés avec un intérêt croissant en raison, notamment, du rôle qu'ils pourraient jouer sur le marché du travail dans le cas où les actifs viendraient à manquer. Ce scénario est validé par le départ en retraite attendu des *baby boomers*. « Dans un contexte où le nombre de personnes de plus de 15 ans qui ne travaillent pas ne cesse d'augmenter, suite au vieillissement de la population, ces inactifs en âge de travailler sont souvent considérés comme une réserve potentielle de main d'œuvre susceptible d'être sollicitée si le nombre d'actifs devenait insuffisant »<sup>12</sup>. Du coup, cette volonté d'« activer les inactifs », selon l'expression de P. Auer<sup>13</sup>, explique que les femmes au foyer puissent faire l'objet d'examens minutieux. Une meilleure compréhension des raisons, personnelles et sociales les incitant à ne pas (re)gagner le marché du travail permettrait, en effet, de tenter de contrecarrer ces derniers si le besoin s'en faisait sentir. On constate toutefois que cette ambition est au plus loin de celle visant la promotion du travail féminin et de l'égalité professionnelle. Comme indiqué dans le rapport remis à la Ministre chargée de la parité, on ne peut manquer de souligner l'ambiguïté de cette perspective : ambiguïté qui « réside dans le fait qu'en d'autres situations, l'insertion des femmes sur le marché du travail ne serait plus nécessaire »<sup>14</sup>. Cette volonté d'activer les inactifs apparaît donc aussi contextualisée que conjoncturelle<sup>15</sup>.

Ensuite, dans une perspective relativement complémentaire, d'autres analyses voient dans l'instauration ou l'élargissement de mesures de politique familiale (telle l'Allocation Parentale d'Education) une incitation à peine masquée à l'inactivité féminine. Par le biais d'un « salaire maternel » ne disant pas son nom, ces dispositifs permettraient de désamorcer les mouvements ascendants des courbes du chômage. « De façon épisodique et récurrente, technocrates et gouvernements de tous bords imaginent que les femmes pourraient bien, à la faveur de quelque allocation maternelle déguisée, se retirer du marché du travail »<sup>16</sup>. Ici, les femmes au foyer ne sont plus un stock de salariées en puissance incitées à regagner la sphère professionnelle au gré des besoins ; elles sont perçues comme des « auxiliaires » non volontaires des politiques sociales s'effaçant pour permettre aux hommes qui en sont exclus de regagner le marché du travail<sup>17</sup>, et aux gouvernements successifs d'afficher des résultats positifs en matière de résorption du chômage de masse. Là encore, une meilleure compréhension de la sensibilité des femmes à ces mesures de politique familiale (et, indirectement, de politique de l'emploi) permettrait de cibler plus précisément l'impact de leur mise en œuvre. Les risques liés à l'éloignement professionnel, notamment en termes d'obsolescence du capital humain, pourraient ainsi être en partie anticipés.

Enfin, les épouses inactives viennent nuancer certains constats établis par les sociologues du travail et de la famille. En cela, elles constituent, à proprement parler, une « aberration » à élucider. En effet, en dépit des essais et études observant « le crépuscule de la 'valeur travail' »<sup>18</sup>, l'augmentation continue des taux d'activité féminins montre qu'au-delà des

<sup>12</sup> CHARDON, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Insee Première*, n° 872, déc. 2002, p. 1.

<sup>13</sup> AUER, Peter, « Les Taux d'activité dans l'Union Européenne », *InforMISEP Politiques* (Observatoire Européen de l'Emploi), p. 16. ([www.eu-employment-observatory.net](http://www.eu-employment-observatory.net))

<sup>14</sup> MILEWSKI, Françoise (Dir.), *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. Rapport à la Ministre chargée de la parité, remis le 3 mars 2005, Op. Cit.*, p. 33.

<sup>15</sup> Pour certains économistes en revanche, l'importance cruciale jouée par la participation des femmes au marché du travail sur la croissance serait une donnée constante. Ils en viennent à réclamer une réforme du marché du travail sous-tendue par la mise en œuvre d'une recherche systématique d'égalité hommes-femmes. Cf. MÖRTVIK, Roger, SPANT, Roland, « L'Égalité des sexes engendre-t-elle de la croissance ? », *Problèmes Economiques*, n° 2891, janvier 2006.

<sup>16</sup> MARUANI, Margaret, *Les Mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002, p. 53.

<sup>17</sup> Cette perspective est, finalement, assez utopique dans la mesure où, face au chômage, on n'a observé de mouvement de substitution de main d'œuvre ni en France ni en Europe : les hommes n'ont pas occupé les emplois féminins. M. MARUANI constate que, paradoxalement, la ségrégation de leur travail dans le secteur tertiaire a relativement protégé les femmes de la crise de l'emploi : les hommes ne sont pas devenus assistants maternels. Cf. Réunion du mardi 11 mars 2003 : audition de Madame Margaret MARUANI, sociologue, Directrice de recherche au CNRS. Assemblée Nationale [Française], Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

<sup>18</sup> L'expression est de Margaret MARUANI, « Les Temps modernes de l'emploi féminin », *Monde Diplomatique (Le)*, Septembre 1997, p. 20.

motivations économiques, l'activité extérieure reste un vecteur important d'identité sociale. Même si, avec la disparition de la société industrielle, le travail ne joue plus un rôle prééminent d'autodéfinition de soi, il reste « *un lieu privilégié de construction d'une des représentations dominantes du sujet dans notre société* »<sup>19</sup>. Le travail se maintient comme l'un des principaux facteurs d'intégration sociale et l'un des piliers cardinaux de notre culture : certes à des degrés divers, il permet de remplir une activité sociale utile pour les autres qui, en retour, reconnaissent l'individu pour cette utilité. Ainsi, partant du travail entrevu comme un marqueur crucial d'intégration sociale, un moyen « économique » d'acquisition d'une indépendance, se pose la question de la nature du vecteur d'identité sociale des femmes au foyer. L'accomplissement des tâches en lien avec la famille et l'univers domestique ne constitue plus, dans notre société, un support suffisant de statut social. En ne se « réalisant » pas sur le marché du travail, les femmes au foyer prennent le risque d'une forte disqualification, tant personnelle que sociale. Jeanne Fagnani a ainsi établi que la dévalorisation associée au statut de femme au foyer constitue une des raisons expliquant le recours relativement faible des femmes au congé parental<sup>20</sup>.

De la même manière, dans le registre des mutations, les sociologues de la famille font état de l'avènement d'une famille contractuelle. En son sein, les partenaires se maintiendraient par choix et non plus, à l'instar de ce qui advenait dans les familles « traditionnelles », par « *morne habitude* ». Devenue incertaine, justement parce que son fondement repose sur un sentiment amoureux soumis aux aléas quotidiens, la famille apparaît désormais « *moins comme une institution [que comme un] arrangement entre des individus qui combinent des liens traditionnels, des intérêts et des sentiments* »<sup>21</sup>. Cette mutation de la famille a été rendue possible et s'explique, entre autres déterminants, par le développement du travail des femmes. En dépit des inégalités le caractérisant encore, celui-ci minimiserait sensiblement la dépendance des épouses à l'égard de leur conjoint. Du coup, nous sommes en mesure de nous demander, alors même que la plupart des analyses sociologiques s'accordent sur l'existence d'une « *désinstitutionnalisation* »<sup>22</sup> de la famille, comment les femmes au foyer parviennent à contourner le *credo* du « *Libres Ensemble* »<sup>23</sup> caractéristique de la modernité ? Cela laisserait-il supposer qu'elles sont des contre-symboles de la recherche effrénée d'autonomie. L'univers de ces femmes paraissant, *a priori*, se réduire au cercle familial, il n'est pas déraisonnable de penser que c'est dans et par la sphère domestique que les femmes au foyer trouvent une utilité. Toutefois, cette utilité ne devient sociale que par ricochet ou, si l'on préfère, par procuration. En d'autres termes, ces femmes tirent de leur travail « souterrain » des bénéfices sociaux secondaires issus, par exemple, de leur aptitude à renouveler, voire optimiser, la force de travail de leur conjoint, ou/et à maximiser les ressources, scolaires notamment, de leurs enfants. Or, comme le remarque Chantal Nicole-Drancourt, « *la production domestique n'inscrit plus socialement* »<sup>24</sup>, même si son attribution aux femmes ne s'est jamais démentie.

On le voit, les femmes au foyer peuvent légitimement constituer un objet sociologique à part entière, dont on s'étonnera même qu'il n'ait pas été exploité plus amplement. Aux Etats-Unis, le *Bureau of Labor Statistics* constate de plus en plus de cessations volontaires d'activité chez les femmes américaines diplômées. Ainsi, on a pu parler de *brain drain*<sup>25</sup> parmi la catégorie des actives appartenant aux 10 % les mieux rémunérées. De nombreux journalistes américains se sont émus de cette nouvelle tendance<sup>26</sup> qui s'observerait également en Europe. Toutefois, elle y serait affaiblie par la mise en

<sup>19</sup> DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998. Ici, p. 110.

<sup>20</sup> FAGNANI, Jeanne, « Les Congés parentaux : vers un renforcement des discriminations sexuelles sur le marché du travail ? », in SINGLY, François (De) (Dir.), MARTIN, Claude (Dir.), MUXEL, Anne (Dir.), BERTAUX-WIAME, Isabelle (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), COMMAILLE, Jacques (Dir.), *La Famille en questions : état de la recherche*, Paris, Syros, 1996.

<sup>21</sup> DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, *Op. Cit.*, p. 161.

<sup>22</sup> ROUSSEL, Louis, *La Famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.

<sup>23</sup> SINGLY, François (De), *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.

<sup>24</sup> NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles des femmes : quelles questions sur quels changements ? », in SINGLY, François (De) (Dir.), MARTIN, Claude (Dir.), MUXEL, Anne (Dir.), BERTAUX-WIAME, Isabelle (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), COMMAILLE, Jacques (Dir.), *La Famille en questions : état de la recherche*, *Op. Cit.* Ici, p. 247.

<sup>25</sup> « fuite des cerveaux ».

<sup>26</sup> Cf., par exemple, BELKIN, Lisa, « The Opt-Out Revolution », *New York Times Magazine*, octobre 26, 2003 ; WALLIS, Claudia, « The Case of Staying Home », *Times*, May 10, 2004 ; STORY, Louise, « Many Women at Elite Colleges Set Career Path to Motherhood », *New York Times*, septembre 20, 2005. Il semblerait toutefois que cette tendance soit à relativiser dans la mesure où elle serait davantage imputable à la récession économique des années 2000 qu'à l'apparition de « new mums ». Cf. BOUSHEY, Heather, « Are Women Opting Out ? Debunking the Myth », *Briefing Paper* (Center for Economic and Policy Research – Washington DC), November 2005.

œuvre de mesures permettant de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale, en particulier par un plus ample recours au temps partiel<sup>27</sup>. Il n'en reste pas moins vrai que cette désertion du marché du travail, notamment par celles qui devraient être les plus enclines à l'investir, constitue un problème central, soit que l'on tente de le juguler soit que l'on cherche, plus simplement, à en comprendre les principaux ressorts.

***Un objectif : expliquer et comprendre les motifs présidant à « l'entrée dans la carrière » d'inactive et observer les conséquences concrètes de ce « choix »***

La mise au jour des différentes expériences auxquelles renvoie l'inactivité féminine, dans ses traductions sociales, conjugales, familiales et personnelles est l'ambition centrale de ce travail. A cet égard, il nous semble capital de mentionner d'emblée que notre travail n'entre *en rien* dans l'optique des travaux dénoncés par la mission Milewski<sup>28</sup> : notre objectif n'est pas de « renvoyer les femmes au foyer », pas plus d'ailleurs qu'il n'est de stigmatiser ou de décourager celles qui ont opté, plus ou moins délibérément, pour ce mode de vie. Notre entreprise répond à une tentative d'élucidation de ce qui, *a priori*, peut constituer une énigme. Ayant souscrit aux conclusions des sociologues mettant en relief les « bienfaits » de l'individualisme contemporain, nous avons cherché à savoir si la question du maintien des femmes au foyer pouvait relever, pour partie et en des proportions variables, de ce même mouvement d'autonomisation des individus, plus qu'il ne s'y oppose ou l'infirmes. Les représentations habituelles de l'inactivité incitent à entrevoir la situation des femmes au foyer sous l'angle de la *domination*, justement parce qu'elles ne correspondraient pas aux canons de la modernité émancipatrice, salariale ou familiale. Nous avons choisi un angle d'attaque sensiblement différent consistant à aborder l'expérience des femmes inactives sous l'angle des contraintes liées à cette position mais également sous celui de ses bénéfiques, en faisant l'hypothèse que cette option peut relever d'un choix de vie délibéré, non totalement contraint, en d'autres termes *rationnel*.

Le travail que nous présentons débute par une revue de la question réalisée à partir de l'examen des études sociologiques et économiques conduites pour expliquer, plus ou moins directement, l'inactivité féminine. Après avoir défini ce que recouvre cette notion, et discuté ses différentes imperfections, nous nous sommes centrée sur certains déterminants connus pour augmenter la probabilité d'inactivité. Nous avons également analysé l'impact de variables connexes : la « transmission » des comportements d'activité entre mère et fille et, au-delà, entre belle-mère et belle-fille ; la catégorie socioprofessionnelle du conjoint et la hauteur des revenus procurés au ménage. Enfin, le rôle joué par les politiques familiales *via* l'instauration de mesures telles que l'Allocation Parentale d'Education (APE) a fait l'objet d'une synthèse argumentée. A l'issue de cet inventaire, nous avons défini et justifié le cadre d'analyse retenu pour construire notre travail, et décliné les différentes hypothèses auxquelles cette perspective théorique a donné lieu (chapitre II). Enfin, le troisième et dernier chapitre présente la méthodologie utilisée pour tester ces conjectures.

Par la suite, notre travail se subdivise en trois grandes parties abordant chacune, de manière relativement autonome, un pan important de la condition de femme au foyer.

La seconde partie de notre travail expose les traductions sociales de l'inactivité. L'idée directrice est que le maintien au foyer peut être appréhendé comme une déviance sociale. A partir des enseignements fournis par les enquêtes sur les *Valeurs des Français*, le premier chapitre analyse la nature des normes sociales transgressées par la situation d'inactivité. Nous explorerons ensuite les raisons ayant présidé au retrait du travail. A partir de l'exploitation de l'enquête *Histoires de vie – Construction des Identités* (Insee 2003) et de nos entretiens, trois modalités principales d'entrée dans la « carrière » de femme au foyer sont principalement étudiées. Elles attestent chacune de rapports particuliers au travail, à la

<sup>27</sup> LAISNEY, C., « Retour au foyer ? », *Horizon 2015 : prospective de la politique familiale (CNAF)*, n° 4, oct. 2004, p. 4.

<sup>28</sup> « On pourrait penser que l'on a dépassé le temps où l'ordre moral considèrerait que les femmes devaient s'occuper de leurs enfants et ne pas travailler à l'extérieur. Mais ces temps sont-ils vraiment dépassés ? Refleurissent périodiquement des thèses qui, sous couvert de l'éclatement de la famille traditionnelle, et/ou de la baisse de la natalité dans certains pays, et/ou de la montée de la violence chez les jeunes, etc., en attribuent la responsabilité à l'absence de la mère, trop occupée par son travail, et à la « dilution d'autorité du père » », in

famille et à soi (chapitre II). Le troisième chapitre reprend les principaux stéréotypes et représentations associés à l'inactivité féminine. On y montre que, selon la classe sociale d'appartenance des femmes et, plus encore, en fonction de leur trajectoire antérieure, une décision identique (celle de la cessation d'activité) fait l'objet de traitements sociaux très disparates. Enfin, cette deuxième partie se clôture par une mise au jour des stratégies de maintien de soi utilisées par les femmes au foyer face à la stigmatisation dont elles pensent être l'objet (Chapitre IV).

La troisième partie traite spécifiquement des interactions conjugales dans les ménages monoactifs. Partant des principales représentations véhiculées par les femmes actives comme par certains discours savants, nous avons particulièrement analysé trois volets de ces échanges. En premier lieu, la question du « pouvoir conjugal ». Ainsi, dans le chapitre I, nous nous sommes attachée à saisir si, sous le prétexte que les femmes n'exercent pas d'activité professionnelle, elles se trouvent pour autant déconnectées du secteur des prises de décisions familiales. En second lieu, nous avons examiné l'accès des femmes au foyer aux ressources financières du ménage. Nous avons mis au jour trois types de gestion du budget familial dans lesquels les épouses interviennent différemment. A partir des travaux de Jean Kellerhals, nous nous sommes également interrogée sur la manière dont les femmes justifient et légitiment ces accès à la comptabilité familiale (Chapitre II). Enfin, nous avons tenté de déterminer dans quelle mesure la situation d' « inactive » module les manifestations d'insatisfaction conjugale, eu égard aux risques encourus (séparation, divorce) (Chapitre III).

La quatrième partie s'attache à décrire la situation de femme au foyer à partir de l'analyse des temps sociaux isolés par Marie-Agnès Barrère-Maurisson. Après avoir comparé leur répartition, d'une part, sur la base du sexe et, d'autre part, sur celle du statut d'activité féminin (active à temps plein, active à temps partiel et inactive) (chapitre I), nous nous sommes centrée sur les utilisations des temps parental (chapitre II), domestique (chapitre III) et personnel (chapitre IV) par les femmes au foyer. Cette dernière partie s'achève sur une évaluation personnelle de l'inactivité par celles qui la vivent : évaluation incitant, mais en partie seulement, à envisager un retour vers l'emploi ou, à l'inverse, rendant le maintien dans la situation actuelle relativement probable (chapitre V).

## PARTIE I - FAIRE LA SOCIOLOGIE DE L'INACTIVITE FEMININE

---

Lorsque l'on examine la littérature existante, force est de constater que les femmes au foyer sont largement évacuées des analyses<sup>29</sup>. Le plus souvent, les recherches prennent en compte trois configurations familiales : les familles monoparentales, les personnes vivant seules et les couples (avec ou sans enfants). Au sein de cette dernière catégorie, rares sont les travaux distinguant ménages biactifs (dans lesquels les deux conjoints travaillent) et monoactifs, comme si la caractéristique consistant à « être en couple » permettait d'uniformiser les situations. Si l'on s'en tient aux couples et à l'activité professionnelle des femmes en couple, les littératures sociologique et économique laissent apparaître une opposition quant à leur angle d'attaque.

Pour une majorité de sociologues, la question centrale porte sur les conséquences de l'activité féminine. En d'autres termes, la grande affaire est celle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et des interactions, plus ou moins aisées, entre ces deux sphères. Du point de vue d'une sociologie de la famille et du couple, le travail féminin est envisagé comme une émancipation et une prise d'indépendance vis-à-vis du conjoint. La sociologie du travail, quant à elle, entrevoit la participation professionnelle des femmes comme un vecteur d'identité sociale. Elle s'attache également à dénombrer les inégalités saturant encore l'emploi féminin, notamment en termes de taux de chômage et d'obtention de temps partiels<sup>30</sup>. Enfin, dans le cadre de la sociologie du genre, l'activité féminine est abordée par le prisme des inégalités de sexe, au travers des thèmes récurrents de la double journée, des asymétries de salaire, d'accession aux postes de responsabilités à qualification égale (le fameux « plafond de verre »), ou encore des risques accrus de précarité. Dès lors, puisque ces trois problématiques irriguent très largement la littérature sociologique récente, on comprend que les données concernant les femmes au foyer ne puissent être saisies qu'en creux, à partir de variables pertinentes pour circonscrire finement l'expérience des femmes actives. En économie, l'approche diverge sensiblement : l'activité féminine est essentiellement abordée sous l'angle d'un arbitrage entre travail et loisir *sous contrainte de budget*. Ici, il s'agit de saisir à partir de quels seuils, en fonction de quels paramètres, le travail extérieur maximise les utilités de la personne et/ou du ménage, ou bien encore d'évaluer l'effet des politiques familiales sur les comportements de quête d'emploi ou, à l'inverse, de retrait du marché du travail. Dans ces conditions, être au foyer apparaît comme un comportement rationnel dès lors que cette situation optimise la satisfaction des membres de la famille<sup>31</sup>.

Au total, aucune recherche n'envisage, *pour elle-même*, la situation de femme au foyer et la diversité des situations auxquelles elle donne lieu. La première partie de ce travail reprend donc le cheminement effectué face à ce constat. Tout d'abord, il s'est agi de présenter une définition stricte (bien que peu consensuelle) de l'inactivité. Ensuite, à partir des principaux travaux publiés sur la question, nous avons tenté d'évaluer le rôle joué par les variables dites « classiques » sur la probabilité, pour une femme, d'être au foyer. Dans un troisième temps, notre attention s'est portée sur les théories à même d'expliquer ce « choix » de vie. Deux paradigmes ont été plus spécifiquement étudiés : l'approche fonctionnaliste et celle de la Nouvelle Economie de la Famille. Enfin, après avoir justifié le cadre théorique retenu (la Sociologie de l'Expérience) et présenté nos hypothèses de travail, nous exposerons, dans un dernier chapitre, la méthodologie utilisée pour les tester.

---

<sup>29</sup> Cette partie reprend, de manière actualisée, un travail effectué en 2002 pour le compte de la CNAF : MAISON, Dominique, VERETOUT, Antoine (Dir.), *La Monoactivité et ses conséquences au sein des ménages : une recension bibliographique analytique*, Bordeaux, Université de Bordeaux 2, LAPSAC / IRTSA, 2002.

<sup>30</sup> MARUANI, Margaret, REYNAUD, Emmanuelle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, Découverte, 2004. (Repères ; 132).

<sup>31</sup> Très schématiquement, les économistes distinguent deux grands modèles : le « *modèle unitaire* » où les décisions correspondent à la maximisation d'une fonction d'utilité *commune* aux deux membres du couple, et les « *modèles de jeux* » où le ménage est perçu comme une entité où *chaque membre* du ménage cherche à maximiser sa propre utilité. Pour une présentation détaillée des différents modèles, voir SOFER, Catherine, « Les choix relatifs au travail dans la famille : la modélisation économique des décisions », *Travail et Emploi*, n°102, avril-juin 2005, pp. 79-89.

Expliquer un phénomène suppose, en premier lieu, d'en proposer une définition claire. Dans le cas de l'inactivité, nous verrons que ce n'est pas l'opacité du terme qui pose problème mais le caractère relativement arbitraire des représentations qui le saturent. Après avoir montré la force et les limites de cette dénomination, nous avons précisé le nombre et les caractéristiques des personnes touchées par ce phénomène. Enfin, puisque la littérature le permet, même en creux, nous analysons les déterminants augmentant les « chances » de se trouver au foyer.

### A. L'« INACTIVITE » : DE QUOI PARLE-T-ON ? FORCES ET FAIBLESSES D'UNE DENOMINATION

« En pratique, l'inactivité est mesurée statistiquement comme le solde entre la population légalement en âge de travailler et la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs déclarés. On perçoit bien à la fois l'ambiguïté des définitions et la difficulté de la mesure »<sup>32</sup>.

Dénominations administratives et catégorisations statistiques ne rencontrent pas toujours l'expérience qu'ont les acteurs de leur situation. Cette inadéquation est particulièrement réelle - et sensible - pour les femmes au foyer, dites aussi « inactives ». La raison en est simple : la dénomination d'« inactivité » demeure, pour le sens commun, péjorativement connotée et directement associée à d'autres substantifs tels que l'oisiveté, la paresse, le désœuvrement, l'indolence, la torpeur, etc.<sup>33</sup>. Au vu des réactions, parfois épidermiques, que cette dénomination d'« inactives » a pu susciter, il est nécessaire ici de la définir objectivement dans la mesure où, en dépit des imperfections liées à son usage, nous continuerons à y avoir recours.

Les représentations administrative, économique et statistique s'accordent à scinder la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans, la plupart du temps) en trois situations : l'emploi, le chômage et l'inactivité. Les personnes bénéficiant d'un emploi, quelle qu'en soit la nature, que sa durée soit déterminée ou non, sont considérées comme actives : elles sont des travailleurs en acte. Les individus au chômage, parce qu'ils sont censés pouvoir et vouloir rejoindre le marché du travail à la faveur d'une opportunité sont considérés comme des actifs non occupés : ce sont des travailleurs en puissance. Enfin, les personnes dites « inactives » sont celles qui, d'une part, ne sont pas sur le marché du travail et, d'autre part, ne cherchent pas à le regagner : en cela, les inactifs sont des « non travailleurs ».

Il va sans dire que ces dénominations n'ont rien d'absolu : elles n'ont de sens que ramenées à la participation « à la production créatrice de valeur ajoutée »<sup>34</sup>. Or cette perspective réductrice pose problème à certains auteurs<sup>35</sup>. D'une part, parce qu'il est possible de considérer que le travail domestique génère de la valeur ajoutée ; d'autre part, parce que les frontières entre actifs occupés, actifs non occupés et inactifs sont, selon l'expression de Danièle Guillemot, extrêmement « floues et poreuses »<sup>36</sup>. L'activité, en tant que catégorie statistique, relève d'une définition conventionnelle et normative : « pour qu'une personne appartienne à la population active, l'activité qu'elle exerce doit être professionnelle, au sens où elle

---

<sup>32</sup> MILEWSKI, Françoise (Prés.), *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. Rapport à la Ministre chargée de la parité*, Op. Cit., p. 30.

<sup>33</sup> Certainement cette polysémie explique-t-elle que la principale association regroupant les femmes au foyer se nomme l'Association des Femmes Actives au Foyer (AFAF). Pour cette dernière, l'appellation « inactivité » atteste de l'absence d'intérêt et de considération portés aux tâches réalisées dans la sphère domestique. Pourtant légalement obligatoire, comme le rappelle l'AFAF, le travail familial n'a aucune valeur reconnue, essentiellement parce qu'il est non marchand. Du coup, il n'est ni quantifié, ni comptabilisé dans les statistiques nationales ou dans le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). Sa prise en compte constitue d'ailleurs une des principales revendications portées par cette association et par sa fédération européenne (FEFAF).

<sup>34</sup> COMTE, Maurice, « Chômage et inactivité », in PELLEGRIN-RESCIA, M.-L. (Dir.), *Sommes-nous tous des travailleurs ?*, Paris, Hommes et Perspectives, 1994.

<sup>35</sup> FOUQUET, Annie, « Du Travail invisible au « gisement » d'emplois », In LAUFER, Jacqueline (Dir.), MARRY, Catherine (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), *Masculin-Féminin, questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

<sup>36</sup> GUILLEMOT, Danièle, « La Population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Economie et Statistique*, n° 300, 1996.

contribue à la production de biens et de services, marchands ou collectifs. De même, un chômeur est actif dans la mesure où il pourrait et souhaiterait contribuer à cette production »<sup>37</sup>. Cette position aboutit, dans certains cas, à des paradoxes lourds : des chômeurs ayant cessé toute recherche d'emploi continuent à grossir le rang des actifs ; dans le même temps, une femme au foyer souhaitant (re)travailler conserve un statut d'inactive au regard du marché du travail<sup>38</sup>. Pour Margaret Maruani, il s'agit ici d'un « *tri social* » opéré à l'aune d'« *options économiques* » : « *L'inactivité, tout comme le chômage, est une convention statistique. Sinon, elle est une aberration sociologique : une mère de famille de cinq enfants au foyer est considérée comme « inactive », alors qu'un chômeur sans travail ni emploi est défini comme actif* »<sup>39</sup>. En effet, l'un des principaux non-sens réside dans le fait que chômeurs et inactifs, ayant en commun d'être objectivement « improductifs » dans la sphère marchande, appartiennent à des catégories différentes. On remarque toutefois que M. Maruani dénonce surtout le fait que les chômeurs soient comptabilisés parmi les actifs<sup>40</sup>. Elle cherche ici à démontrer que la finalité de cette distinction arbitraire est de parvenir à une sous-estimation du nombre d'individus touchés par la pauvreté. Sans nier aucunement la pertinence de ses conclusions, il reste que plusieurs études, notamment celle de M. Letrait<sup>41</sup>, montrent que, dans des domaines aussi divers que la natalité, la réalisation des tâches domestiques, la sociabilité, *etc.*, les comportements des femmes chômeuses et des femmes inactives diffèrent sensiblement. Y compris au regard du marché du travail, les personnes inactives ne bénéficient pas des mêmes opportunités et « *ont moins de chances que les chômeurs d'accéder à l'emploi (20 % contre 37 %)* »<sup>42</sup>. En cela, nous ne pouvons totalement convenir avec M. Maruani que, sociologiquement, la disjonction opérée entre chômeurs et inactifs est une profonde aberration.

Au-delà de l'aspect purement économique, l'autre problème lié à l'utilisation du substantif « inactivité » réside dans la multiplicité des statuts qu'il regroupe. Ainsi, sur un *continuum*, sont considérés comme inactifs les jeunes poursuivant des études, les personnes au foyer, et des individus ressortissant à un dispositif de retraite (que cette dernière advienne à l'issue d'une durée légale de cotisation, soit anticipée ou justifiée par la perception d'une pension d'invalidité). Or, pour deux des trois composantes assimilées, les étudiants et les personnes au foyer, l'inactivité peut n'être que transitoire : la plupart des jeunes gagneront le marché du travail à l'issue de leur formation. Quant aux femmes au foyer, elles peuvent le rejoindre dès qu'elles considéreront leurs enfants suffisamment autonomes et/ou que l'activité professionnelle leur apportera un gain monétaire et/ou personnel supplémentaire. En d'autres termes, étudiants et femmes au foyer ne sont pas définitivement retirés du marché du travail au même titre que peuvent l'être les personnes retraitées ou invalides.

L'assignation de populations hétérogènes sous une catégorie identique pose véritablement problème. L'examen de certaines enquêtes prouve d'ailleurs que les chercheurs procèdent souvent à des re-découpages de la population, différents de ceux habituellement utilisés. Ainsi, à titre d'exemple, le clivage entre actifs et inactifs introduit par l'Insee a été revu par Marie-Agnès Barrère-Maurisson et *alii*<sup>43</sup> à l'occasion de la recherche réalisée sur l'aménagement des temps de vie. Conformément à la nomenclature de l'Insee, ils ont considéré que les chômeurs relèvent bien de la catégorie des actifs (au regard, notamment, de leur exercice professionnel passé). Toutefois, ils ont également adjoint les étudiants (habituellement rangés parmi les inactifs) : au même titre que les chômeurs, ils peuvent suivre une formation et donc être amenés à se soumettre à des déplacements. Du coup, partant du postulat selon lequel elles justifiaient de « *temps qui relèvent du*

<sup>37</sup> GUILLEMOT, Danièle, *Ibid.*, p. 47.

<sup>38</sup> Face à de telles imprécisions, il n'est guère surprenant que la mesure de la population active varie au gré des enquêtes et des instituts statistiques. Ainsi, d'après l'Enquête *Emploi* de l'Insee, 5 % de la population active ou inactive, au sens du recensement de la population, sont classés dans une catégorie inverse à celle du Bureau International du Travail.

<sup>39</sup> MARUANI, Margaret, *Les Mécomptes du chômage*, *Op. Cit.*, p. 18.

<sup>40</sup> Elle note cependant que « *L'inactivité ne se confond pas avec l'oisiveté, de même que le travail ne se réduit pas à l'activité* ». MARUANI, Margaret, « Travail et genre : les tribulations de la variable sexe », in BARD, Christine (Dir.), BAUDELLOT, Christian (Dir.), MOSSUZ-LAVAU, Janine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, Martinière, 2004, p. 171-187. Ici, p. 176.

<sup>41</sup> LETRAIT, Muriel, « L'Utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Economie et Statistique*, n° 352-353, 2002, p. 101-125.

<sup>42</sup> CHARDON, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Art. Cit.*, p. 3.

<sup>43</sup> BARRERE-MAURISSON, Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, Documentation Française, 2001, p. 11.



*professionnel* », ces deux catégories ont été envisagées comme actives dès lors que les individus étaient engagés dans un dispositif de formation.

On comprendra qu'un éclatement de la nomenclature en vigueur en catégories supplémentaires, plus fidèles à la perception qu'ont les individus de leur situation, compliquerait sensiblement les analyses. Ceci étant, les imprécisions et rapprochements abusifs soulevés expliquent que ces dénominations apparaissent parfois déconnectées de la réalité de nombreux acteurs. Elles sont perçues, y compris par les chercheurs, comme par trop imprécises, réductrices et discutables : leur caractère paraît souvent dicté par des considérations d'où la réalité sociologique est largement absente.

## B. L'INACTIVITE, « UNE AFFAIRE DE FEMMES »

Sur les trente dernières années, la proportion de personnes inactives, âgées de 15 à 64 ans, est restée relativement stable, aux alentours de 30 % de la population en âge de travailler (12, 2 millions de personnes)<sup>44</sup>. Cet équilibre apparent masque, en réalité, un profond changement structurel se caractérisant par une progression importante du nombre d'étudiants et de (pré)retraités et, parallèlement, par un infléchissement du nombre des « autres inactifs ». Cette dernière catégorie sera plus particulièrement analysée dans la mesure où elle regroupe les femmes au foyer.

Ces « autres inactifs », qui ne sont donc ni étudiants ni (pré)retraités et qui ont entre 15 et 64 ans<sup>45</sup> représentaient, en 2002, 4, 6 millions de personnes, soit 12 % de la population en âge de travailler<sup>46</sup>. Cette catégorie est majoritairement composée de femmes au foyer. Toutefois, elle comprend également des personnes souffrant d'une incapacité permanente de travail (sans vivre en institution) ou licenciées en fin de carrière : ces individus n'ont guère d'espoir de retravailler avant la survenue de leur retraite légale.

Les femmes entrent pour 79 % parmi ces « autres inactifs ». Même si elle a perdu 14 points sur la période 1975-2002, cette proportion demeure très importante. Là encore, bien qu'ayant chuté de 10 points entre 1975 et 2002, le pourcentage reste très significatif. Parmi elles, 83 % vivent en couple.

La distribution des inactifs par sexe, et selon les circonstances ayant présidé à la cessation d'activité, apporte plusieurs éclairages.

**Tableau 1. Répartition des inactifs par sexe et en fonction des circonstances ayant entraîné l'inactivité.**

	N'a jamais travaillé	A perdu son dernier emploi	A quitté son emploi pour raison		Ensemble
			De santé	Familiale ou personnelle	
<b>Répartition des inactifs</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>
Hommes	15	28	48	8	21
Femmes	85	72	52	92	79
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Extrait de Chardon, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Art. Cit.*, p. 3.

Source : Insee, *Enquête Emploi*, 2002.

<sup>44</sup> CHARDON, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Art. Cit.*, p. 1.

<sup>45</sup> Afin de ne pas surcharger le texte, nous entendrons désormais par « inactive » toute personne présentant ces caractéristiques : être âgée de 15 à 64 ans et n'être ni étudiante ni (pré)retraîtée.

<sup>46</sup> Cette proportion est en diminution constante puisqu'elle était de près de 20 % en 1975.

On apprend que près du quart des inactifs n'a jamais travaillé. Si l'on enlève les 17 % d'individus souffrant d'une incapacité permanente de travail justifiant de leur inactivité, 92 % des 83 % restants sont des femmes, dont 84 % vivent en couple.

L'inactivité masculine s'explique principalement par des raisons de santé. La répartition des hommes inactifs à partir du critère de l'âge montre que le retrait de l'emploi survient majoritairement après 50 ans. La proximité de la retraite, doublée de problèmes sanitaires, signe ainsi l'entrée dans l'inactivité masculine. On retrouve cette tendance chez les femmes partageant des caractéristiques identiques, en termes d'âge notamment. Ici, on peut difficilement parler de choix d'inactivité.

En dépit des changements évoqués plus haut, il reste que l'arbitrage entre activité et inactivité concerne essentiellement les femmes. Si l'on exclut l'inactivité consécutive à des problèmes de santé pour se centrer sur celle dictée par des « *raisons familiales ou personnelles* », l'écart entre les hommes et les femmes est saisissant (84 points). De même, la répartition par sexe des personnes n'ayant jamais travaillé affiche un différentiel de 70 points entre les unes et les autres : l'inactivité, au moins lorsque des raisons familiales ou personnelles y ont présidé, reste incontestablement le lot des femmes<sup>47</sup>. Une étude conduite en France par X. Niel pour la Dares<sup>48</sup> révèle, avec des résultats sensiblement plus importants, que, sur les 2,5 millions de femmes âgées de 20 à 59 ans déclarant être au foyer, « *huit femmes sur dix pensent que la maternité, le mariage ou l'éducation des enfants sont en partie à l'origine de leur inactivité professionnelle* ».

**Tableau 2. Raisons évoquées par les femmes pour rendre compte de leur inactivité**

Quelles sont les raisons qui vous ont conduite à être au foyer ? *	
Maternité, mariage, éducation des enfants	79
Chômage, licenciement	13
Ce n'est pas rentable de travailler	18
Raisons de santé	12
Déménagement	14
Obligations professionnelles du conjoint	14

(1) « La somme des pourcentages est supérieure à 100 car plusieurs raisons pouvaient être évoquées. Les raisons multiples couplent, le plus souvent, la maternité avec une autre motif. Les autres cas de raisons multiples sont très rares ».

Source : Insee, *Enquête permanente sur les Conditions de Vie*, 1997.

Extrait de Niel, X., « Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler, mais une sur dix recherche vraiment un emploi », *Art. Cit.*

Si l'inactivité est « une affaire de femmes », cela ne signifie pas totalement que c'est à ces dernières qu'incombe le « choix » de s'inscrire ou non sur le marché du travail. C'est plutôt que la question consistant à déterminer « qui rejoint prioritairement l'activité professionnelle rémunérée ? » ne se pose guère. Il est comme entendu, et presque intégré, que l'homme doit, en priorité, remplir le rôle de *breadwinner*<sup>49</sup>. En d'autres termes, le bien-fondé de la participation féminine à l'activité professionnelle salariée vient dans un deuxième temps ; elle est d'autant moins spontanée qu'elle résulte d'arbitrages, occasionne des calculs de différentiels. C'est souvent sur le bénéfice du travail féminin que sont retranchés les frais annexes. Sur le plan social, c'est également de son caractère aléatoire dont fait état M. Maruani quand elle évoque

<sup>47</sup> Ceci étant, la tranche d'âge sur laquelle portent les analyses est extrêmement large (entre 15 et 64 ans) : même s'il ne peut tout expliquer, « l'effet génération » peut, au moins en partie, biaiser ce résultat. En effet, sont prises en compte des femmes nées entre 1938 et 1987 et il y a fort à parier que la norme d'activité féminine n'a pas joué de manière identique sur les unes et les autres.

<sup>48</sup> NIEL, Xavier, « Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler, mais une sur dix recherche vraiment un emploi », *Premières Informations, Premières Synthèses*, février 1998, n° 09-1.

<sup>49</sup> Pourvoyeur de ressources.

« les frontières, dans un droit à l'emploi ineffectif pour tous, entre ce qui est évident pour les hommes et contingent pour les femmes. »<sup>50</sup>

Il suffit pour s'en convaincre d'observer la répartition par sexe des bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE). D'après une étude réalisée par la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche de la Cnaf<sup>51</sup>, les hommes sont 2 % parmi les 500 000 allocataires de cette mesure (soit 10 000 pères). Ouvriers et employés représentent 80 % des pères bénéficiaires ; dans 60 % des cas, leurs épouses ont un revenu supérieur au leur. Cette caractéristique constitue, pour près des deux tiers des hommes enquêtés, la principale raison expliquant qu'ils aient, eux-mêmes, opté pour l'APE. En d'autres termes, l'emploi féminin est d'autant plus contingent que les revenus procurés par l'épouse sont inférieurs à ceux dont dispose le conjoint. S'il s'avère que le salaire de la femme excède celui du mari, l'argument financier influence l'arbitrage et renverse la perspective : c'est alors pour l'homme, moins bien rémunéré, qu'il devient financièrement intéressant d'interrompre son activité.

Cette dernière remarque ne vient que partiellement nuancer les propos de M. Maruani : le nombre d'hommes allocataires de l'APE, rapporté à celui des maris éligibles à cette prestation, est dérisoire.<sup>52</sup> En outre, les rares hommes ayant opté pour l'APE ont, en moyenne, des emplois relativement stables : le recours au Congé Parental d'Education (CPE) leur garantit un retour à l'emploi encadré et facilité. Enfin, l'APE n'est pas l'inactivité : en devenant allocataires, les hommes savent que même si leur cessation d'activité est complète, elle n'est aussi que temporaire.

Ainsi, on peut raisonnablement avancer que l'inactivité est et demeure, en de très larges mesures, « une affaire de femmes ». Partant, la littérature permet d'identifier les déterminants de cette inactivité féminine et d'apprécier le rôle joué, parfois de manière ambiguë, par certains facteurs « classiques ».

## C. QUELQUES DETERMINANTS DE L'INACTIVITE FEMININE D'APRES LA LITTERATURE

Lorsque l'on cherche à expliquer l'inactivité féminine, le niveau de diplôme, l'âge de la femme, le nombre d'enfants, le salaire du conjoint s'offrent d'emblée comme des variables susceptibles d'infléchir la décision. En outre, ces facteurs conditionnent également la « valeur » des épouses sur le marché du travail, c'est-à-dire leur plus ou moins grand intérêt financier à travailler.

La revue de la littérature, effectuée à partir d'études réalisées sur la base des statistiques nationales, apporte de nombreux enseignements. Conduites par économistes et sociologues, ces analyses permettent de défricher le terrain d'investigation.

### 1. Le diplôme

De manière unanime, les études montrent que l'inactivité est d'autant plus fréquente que le niveau de diplôme auquel les femmes accèdent est faible. Cette corrélation n'est pas récente puisque, depuis près de quarante ans, on constate une augmentation concomitante des taux d'activité et des niveaux de qualification<sup>53</sup>. Cette relation s'explique aisément : un investissement scolaire poussé permet d'obtenir des diplômes reconnus et recherchés, aisément monnayables sur le marché du travail, et donc à même de procurer des revenus substantiels. Du coup, lorsque la dotation en capitaux scolaires est forte, les femmes ont une moindre propension à en négliger le rendement en cantonnant leurs interventions à l'espace domestique. En revanche, si l'on tient compte des conditions d'exercice et des caractéristiques de l'emploi auquel elles

<sup>50</sup> MARUANI, Margaret, « Les Temps modernes de l'emploi féminin », *Art. Cit.*, p. 20.

<sup>51</sup> BOYER, Danielle, RENOUEAU, Sonia, « Les Pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education », *E-essentiel (L')* (Cnaf), n° 17, sept. 2003.

<sup>52</sup> « Alors que le tiers des femmes potentiellement bénéficiaires y ont effectivement recours, [les hommes] ne sont que 1 % à y recourir lorsqu'ils peuvent le faire ». BOYER, Danielle, RENOUEAU, Sonia, « Les Pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education », *Art. Cit.*, p. 1.

<sup>53</sup> BAUDELLOT, Christian, *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1993.

pourraient prétendre, on conçoit que certaines femmes peu diplômées aient avantage à rester à la maison et à produire elles-mêmes les services familiaux : garde des enfants, travaux ménagers, etc.

A cet égard, O. Chardon<sup>54</sup> observe qu'entre 1975 et 2002, la différence de niveau de formation entre actifs et inactifs s'est creusée. L'écart résulte du fait que le nombre de personnes titulaires, au plus, du BEPC a très fortement diminué parmi les actifs occupés (-32 %), alors que cette baisse a été plus modérée chez les inactifs (-22 %). Ainsi, en mars 2002, 59 % des inactifs âgés de 15 à 64 ans, ni étudiants ni retraités, ont au plus le BEPC, contre 29 % des actifs occupés et 45 % des chômeurs. S. Lollivier montre également que la monoactivité se raréfie à mesure que s'élève le niveau de diplôme féminin. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité d'être dans un couple monoactif passe de 48 % pour les femmes ne possédant aucun diplôme à 7 % pour celles qui ont fait des études supérieures<sup>55</sup>. Il remarque toutefois que si l'on tient compte de l'ensemble du cycle de vie des femmes, l'écart entre les femmes diplômées (titulaires, *a minima*, du baccalauréat) et celles peu dotées en capitaux scolaires se réduit. Le différentiel passe, entre les unes et les autres, de 41 à 27 points. Cela tendrait donc à démontrer que les conjointes diplômées se retrouvent aussi au foyer à un moment donné, mais que leur cessation d'activité est envisagée comme un simple intermède et l'est réellement. Il en va différemment pour les moins qualifiées, pour qui le retour vers l'emploi demeure problématique et aléatoire.

Les articles de S. Lollivier et O. Chardon, portant sur des tranches d'âge relativement larges, on pourrait déduire que les femmes ayant entre 50 et 64 ans orientent les résultats et creusent les écarts entre les taux d'activité des femmes les plus diplômées et de celles qui le sont moins. Or, l'étude de C. Marry, I. Fournier-Mearelli et A. Kieffer<sup>56</sup> montre que pour les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans, le taux d'activité passe de 57 % pour les non diplômées à 93 % pour les bénéficiaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'absence de diplôme joue très précocement : parmi les jeunes femmes inactives, 50 % n'ont aucune qualification et, parmi elles, 43 % ont opté pour l'inactivité directement au sortir de l'école. En 1993, G. Desplanques<sup>57</sup> notait déjà que, dès un âge précoce (20 ans), l'activité était délaissée au profit d'une « *carrière familiale* ». Le tableau ci-dessous, extrait de l'article de S. Grcic et N. Morer<sup>58</sup>, montre clairement que la répartition des femmes en fonction de leur situation d'activité n'a rien d'aléatoire.

**Tableau 3. Taux d'activité des femmes selon le dernier diplôme obtenu pour les 25-59 ans en 1999**

Niveaux de diplôme	Femmes
<i>Aucun diplôme</i>	60, 9 %
<i>Titulaire d'un diplôme</i>	80, 8 %
Certificat d'Etudes Primaires	69, 1 %
BEPC, brevet élémentaire, Brevet des Collèges	77, 1 %
CAP	78, 5 %
BEP	83, 5 %
Baccalauréat général	79, 5 %
Baccalauréat technologique ou professionnel, Brevet professionnel	86, 8 %
Diplôme universitaire de 1- cycle, BTS, DUT, professions sociales ou de santé	87, 4 %
Diplôme universitaire de 2- ou 3- cycle, ingénieur d'une grande école	85, 7 %
<b>Ensemble</b>	<b>77, 8 %</b>

Champ : femmes âgées de 15 à moins de 60 ans, vivant en ménage, ayant terminé leurs études, ne vivant plus chez leurs parents, hors retraités et militaires du contingent.

Source : Insee, *Recensement de la population, 1999* (exploitation complémentaire).

<sup>54</sup> CHARDON, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Art. Cit.*, p. 2.

<sup>55</sup> LOLLIVIER, Stéphan, « Activité et arrêt d'activité féminine : le diplôme et la famille », *Economie et Statistique*, n° 212, juillet-août 1988, p. 25-29.

<sup>56</sup> MARRY, Catherine, FOURNIER-MEARELLI, Irène, KIEFFER, Annick, « Activité des jeunes filles : héritages et transmissions », *Economie et Statistique*, n° 283-284, 1995, p. 67-78.

<sup>57</sup> DESPLANQUES, Guy, « Activité féminine et vie familiale », *Economie et Statistique*, n° 261, 1993, p. 23-32.

<sup>58</sup> GRCIC, Sylvie, MORER, Nathalie, « L'activité féminine », In INSEE, *Données Sociales : la société française 2002-2003*, Paris, Insee, 2002, p. 199-206.

Le niveau de diplôme étant fortement corrélé au type d'emploi auquel les femmes peuvent prétendre et, au-delà, à la hauteur du salaire, les moins diplômées peuvent différer une activité faiblement rémunératrice et présentant un assez faible intérêt. Du coup, élever ses enfants, se centrer sur le bien-être de sa famille peut représenter une utilité peu comparable à celle gagnée sur le marché du travail. Pour S. Lollivier, le comportement d'(in)activité s'explique par cet arbitrage entre travail et « loisirs » : « *l'activité est d'autant plus fréquente que les revenus qu'elle procure sont élevés et que les coûts liés à l'activité sont faibles* »<sup>59</sup>.

C. Marry et *alii* ont également étudié l'influence d'une variable dérivée du niveau de diplôme : celle de la position des jeunes filles dans la trajectoire de mobilité de leur famille d'origine. Lorsque leurs investissements scolaires ont débouché sur l'obtention d'un diplôme supérieur à celui de leurs parents, les jeunes filles sont trois fois plus souvent actives. Dans les cas de mobilité sociale ascendante, « *les jeunes filles seraient plus enclines à la conforter par leur statut professionnel propre et non seulement par la position sociale du conjoint* ». A l'inverse, lorsque la dotation scolaire témoigne d'une mobilité sociale atone ou descendante, les jeunes femmes de 18 à 29 ans restent plus souvent au foyer.

## 2. Modes d'entrée dans la conjugalité et maternité

Nous l'avons vu, l'inactivité est souvent expliquée par des mobiles familiaux et personnels. De nombreuses études ont mis en lumière l'importance que revêtent le nombre d'enfants, l'âge de ceux-ci et, plus particulièrement, celui du benjamin. Toutefois, avant d'examiner l'impact de ces variables, il convient d'analyser les décisions prises en amont de la maternité, en l'occurrence celles présidant à l'entrée dans la conjugalité.

Dans un article de 1994, T. Blöss, A. Frickey et M. Novi<sup>60</sup> montrent que, dès leur départ du domicile parental, l'engagement immédiat dans une insertion professionnelle ou, à l'inverse, dans une carrière conjugale orientée durablement la trajectoire sociale ultérieure des jeunes filles. Ils font état de deux modes d'entrée dans la conjugalité : le premier, qualifié d'« *individuel* », suppose que les jeunes filles décohabitent pour rentabiliser leurs atouts dans la sphère professionnelle ; le second, « *matrimonial* », atteste d'une volonté de s'établir en couple et d'un intérêt modéré porté à l'activité professionnelle : du coup, le projet de vie immédiat gravite essentiellement autour de la constitution d'une famille. Comme l'affirme J. Commaille, « *l'absence de perspectives sur le plan professionnel peut conduire à investir, par défaut si l'on ose dire, dans une « carrière matrimoniale »* »<sup>61</sup>. En l'absence de dotation scolaire, la vie familiale est susceptible d'offrir des opportunités d'autant plus appréciables que les rétributions potentielles allouées sur le marché du travail semblent modiques et précaires.

T. Blöss et *alii* établissent que le diplôme et l'origine sociale constituent les principaux facteurs explicatifs de la distinction entre les jeunes filles. Ainsi, la décohabitation débouchant sur une mise en couple est plus fréquente chez les filles d'employés et d'ouvriers ; à l'inverse, celles issues des couches moyennes et supérieures prennent plus souvent leur autonomie pour entrer dans l'emploi. En termes de diplômes, « *l'entrée dans la vie adulte sur le mode conjugal est synonyme d'un moindre niveau d'étude, inférieur au baccalauréat dans plus de 82 % des cas, alors que prendre son indépendance en célibataire est assorti d'un niveau d'instruction généralement au moins égal à ce niveau de diplôme* »<sup>62</sup>. Les auteurs concluent que les conditions de départ du foyer parental ont un effet indéniable sur la trajectoire sociale des

<sup>59</sup> LOLLIVIER, Stéphan, « Le Choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale », *Economie et Statistique*, n° 349-350, sept.-oct. 2001, p. 125-140.

<sup>60</sup> BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, NOVI, Michel, « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoire sociale des femmes mariées », *Population*, 1994, n° 3, p. 637-656.

<sup>61</sup> COMMAILLE, Jacques, « Travail et chômage : synthèses et recommandations », document Internet : [www.social.gouv.fr/famille-enfance/chomage/synt.htm](http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/chomage/synt.htm)

<sup>62</sup> BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, NOVI, Michel, « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoire sociale des femmes mariées », *Art. Cit.*, p. 641.

femmes. Plus qu'un simple indicateur rendant compte de leur mobilité, les modalités de décohabitation constituent une variable fortement pertinente dans l'analyse des « carrières ».

Rapidement, cette mise en couple précoce s'accompagne souvent d'une maternité. Comme le signale O. Bourguignon, « *les femmes de niveau universitaire veulent d'abord renforcer leurs atouts professionnels, celles sans formation ne conçoivent pas la famille sans enfant* »<sup>63</sup>. Le caractère plus ou moins rapide de la maternité rejaillit donc sur les comportements d'(in)activité. C. Marry et *alii* montrent que quand la maternité survient avant les 24 ans de la mère, cette précocité augmente les chances d'être inactive. C'est même « *l'effet le plus marquant sur l'activité* », plus encore que le diplôme (même si, par bien des aspects, les deux sont intimement liés). Ainsi, 34 % des jeunes femmes sont inactives quand elles ont eu leur premier enfant avant 24 ans, contre 13 % de celles qui l'ont eu entre leur 24<sup>e</sup> et leur 29<sup>e</sup> anniversaire. Les auteurs constatent aussi que le taux d'inactivité augmente avec le nombre d'enfants : il s'élève à 65 % lorsque deux enfants sont nés avant les 24 ans de la mère, à 29 % quand ils sont arrivés alors qu'elle avait entre 24 et 29 ans.

A côté des maternités précoces, les maternités rapprochées ont également une incidence. Lorsque le benjamin survient avant les trois ans du premier enfant, les mères se (re)présentent moins fréquemment sur le marché du travail. Toutefois, ces résultats portent sur un échantillon de femmes bénéficiant de l'Allocation Parentale d'Education (APE) et, dans ce cas, il est délicat de déterminer ce qui ressortit strictement du projet familial ou de l'effet incitatif de la mesure<sup>64</sup>.

Conjointement au calendrier des naissances, l'élévation du nombre d'enfants va de pair avec un taux d'activité moindre. Le constat est désormais classique, même si les interprétations varient quant à l'importance à accorder à l'arrivée du troisième enfant dans la chute des taux d'activité. G. Desplanques<sup>65</sup> et S. Lollivier<sup>66</sup> font observer que le saut constaté entre les taux d'activité des mères de deux et de trois enfants tient moins à l'arrivée du dernier (et au surcroît de travail induit) qu'au projet de mères souhaitant depuis longtemps constituer une grande famille. Ainsi, l'écart révélerait davantage un « objectif parental », la plupart des mères de trois enfants ayant cessé toute activité professionnelle avant même la venue du second. L'impact du troisième enfant jouerait donc, dans la littérature, un rôle relativement surfait. Il reste que, statistiquement, il est malaisé d'établir clairement si les femmes stoppent toute activité pour accroître leur progéniture ou si, du fait de l'arrivée d'un nouvel enfant, les contraintes pesant sur elles les incitent à se retirer du marché du travail.

---

<sup>63</sup> BOURGUIGNON, Odile, « La Question de l'enfant », *Année Sociologique (L')*, Vol. 37, 1987.

<sup>64</sup> BONNET, Carole, LABBE, Morgane, « L'Activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs premiers enfants : l'impact de l'Allocation Parentale d'Education », *Etudes et Résultats* (Drees), n° 37, nov. 1999.

<sup>65</sup> DESPLANQUES, Guy, « Activité féminine et vie familiale », *Art. Cit.*, p. 26.

<sup>66</sup> LOLLIVIER, Stéphan, « Le Choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale », *Art. Cit.*, p. 132.

**Tableau 4. Taux d'activité des mères vivant en couple selon le nombre et l'âge des enfants en 1990 et 1999**  
(en pourcentage)

	Mères de famille vivant en couple	
	1990	1999
<b>Sans enfant de 0 à 18 ans</b>	<b>60.3</b>	<b>71.2</b>
<b>Au moins un enfant de 0 à 18 ans</b>	<b>68.9</b>	<b>76.4</b>
<b>Un enfant</b>	<b>77.2</b>	<b>84.2</b>
* 1 enfant de moins de 3 ans	84.1	89.5
* 1 enfant de 4 à 6 ans	84.6	89.1
* 1 enfant de 7 à 18 ans	73.3	81
<b>Deux enfants</b>	<b>73.8</b>	<b>78.1</b>
* 2 enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans	72.8	67.9
* 2 enfants dont le plus jeune a entre 4 à 6 ans	76.5	84.2
* 2 enfants dont le plus jeune a entre 7 et 18 ans	73.3	81.2
<b>Trois enfants ou plus</b>	<b>44.2</b>	<b>56.7</b>
* Au moins 3 enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans	34.8	45.2
* Au moins 3 enfants dont le plus jeune a entre 4 à 6 ans	47.7	61.5
* Au moins 3 enfants dont le plus jeune a entre 7 et 18 ans	51.8	63.9

Champ : femmes de 25 à 59 ans.

Source : Insee, *Recensements de la population 1990 et 1999*.

Extrait de GRCIC, Sylvie, MORER, Nathalie, « L'Activité féminine », *Op. Cit.*, p. 204.

L'âge des enfants et plus précisément celui du benjamin, surtout lorsqu'il a moins de trois ans, oriente les choix dans le sens de l'inactivité. On peut comprendre que les coûts de participation de la mère à une activité extérieure sont très élevés, notamment en raison des contraintes domestiques et des frais de garde. Comme on le voit dans le tableau précédent, 68 % des mères de deux enfants, dont le plus jeune a moins de trois ans, sont actives ; ce pourcentage atteint 84 % si le plus jeune des deux enfants a quatre ans ou plus. Un écart assez voisin scinde le groupe des mères de trois enfants selon qu'elles ont ou non un benjamin âgé de moins de trois ans. Les taux d'activité entre les mères de deux et de trois enfants selon l'âge du benjamin (plus ou moins de trois ans) montrent un différentiel de 16,3 points dans les deux cas. L'activité des mères est donc sensible à l'âge des enfants. En revanche, on peut y voir l'effet de l'APE et de son extension, depuis 1994, aux mères de deux enfants. On constate effectivement que les taux d'activité augmentent à nouveau après le troisième anniversaire du benjamin. Cette incidence était déjà relevée par Desplanques en ce qui concerne l'instauration de l'APE de rang 3<sup>67</sup>. Elle est confirmée par l'examen des taux d'activité des mères d'un enfant<sup>68</sup> qui, sur la période considérée, ne fluctuent guère en fonction de l'âge de celui-ci.

En matière de taux d'activité féminins, cet examen des modes d'entrée en couple et, au-delà, de l'incidence de la maternité montre que la différenciation sociale des trajectoires s'opère tôt. Elle engage souvent dans des cursus personnels bien distincts que le diplôme ou, plus globalement, le niveau de qualification infléchit nettement.

### 3. Catégorie socioprofessionnelle et revenus du conjoint

La catégorie socioprofessionnelle (CSP) et le salaire du conjoint sont deux déterminants orientant les arbitrages familiaux et, partant, les comportements d'(in)activité féminins.

<sup>67</sup> Ouverte pour le troisième enfant, lorsqu'il a moins de trois ans.

<sup>68</sup> N'ouvrant à la perception d'aucune prestation.

Les études conduites jusqu'alors montrent que les femmes demeurant au foyer se retrouvent, pour l'essentiel, aux deux extrémités de l'échelle sociale. Le tableau ci-après indique comment s'opère, en 1990, 2000 et 2004, la distribution des femmes mariées inactives, en fonction de la catégorie professionnelle de leur conjoint.

**Tableau 5. Taux d'inactivité des femmes selon la catégorie socioprofessionnelle du conjoint en 1990, 2000 et 2004**

Catégorie socioprofessionnelle du conjoint	Pourcentages de femmes inactives		
	1990 *	2000 **	2004 ***
Agriculteurs	22, 2 %	15, 8 %	25, 5 %
Artisans	29, 1 %	21, 4 %	29, 7 %
Commerçants	20, 4 %	21, 6 %	29, 9 %
Chefs d'entreprise	34, 3 %	29, 5 %	36, 9 %
Professions libérales	35, 8 %	29, 6 %	38, 7 %
Cadres, professions intellectuelles	33, 7 %	25, 6 %	32, 8 %
Professions intermédiaires	26, 3 %	19, 0 %	28, 4 %
Employés	29, 1 %	22, 4 %	28, 5 %
Ouvriers	35, 1 %	27, 9 %	33, 3 %
<b>Ensemble</b>	<b>30, 8 %</b>	<b>24, 2 %</b>	<b>31, 2 %</b>

\* Champ : femmes vivant en couple, dont le conjoint est actif

Source : Insee, Enquête *Emploi* 1990 –

\*\* Champ : femmes vivant en couple, dont le conjoint est actif

Source : Insee, Enquête *Emploi* 2000– Cf. Insee, *Femmes et Hommes – Regards sur la parité*, Paris, Insee, 2001, p. 58

\*\*\* Champ : femmes âgées de 15 à 59 ans vivant en couple. Source : Insee, Enquêtes *Emploi*. Cf. [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Même si les champs ne sont pas rigoureusement identiques, on constate qu'après une chute marquée entre 1990 et 2000, le taux d'inactivité global a sensiblement augmenté sur la période 2000-2004 (+ 7 points). Une partie de cet essor peut s'expliquer par l'ampleur de la classe d'âge considérée en 2004. Les études féminines se poursuivant toujours plus longtemps, l'entrée des femmes sur le marché du travail est différée. Toutefois, le fait de vivre en couple conduit à éliminer l'éventualité que le taux d'inactivité puisse être par trop affecté par la prise en compte des plus jeunes. Il semblerait donc que l'on assiste à une recrudescence récente de l'inactivité qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été expliquée. Peut-être la mise en œuvre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), au 1<sup>er</sup> janvier 2004, n'y est-elle pas étrangère. On peut toutefois douter qu'elle explique, à elle seule, un tel renversement de tendance. Notons qu'un fait similaire est constaté aux Etats-Unis : entre 1997 et 2002, la participation au marché du travail des mères ayant un enfant de moins d'un an est tombée de 59 % à 53 %<sup>69</sup> (- 6 points), en particulier parmi les femmes diplômées.

Sur les quatorze années considérées, les mêmes CSP gardent le « monopole » de l'inactivité. Depuis 1990, les femmes mariées à des hommes exerçant une profession libérale sont plus souvent inactives. Parmi elles, le taux d'inactivité a gagné plus de 9 points en quatre ans (2000-2004). Les épouses d'ouvriers qui, en 1990, présentaient un taux assez similaire à celui des conjointes de « professions libérales » se sont vues supplantées, en 2000 et 2004, par les épouses de chefs d'entreprise. Sur ces quatre dernières années, c'est chez les femmes d'ouvriers que la hausse a été la moins marquée (+ 5, 4 points). Sur la période considérée, en revanche, le taux d'inactivité des conjointes de chefs d'entreprise ou de cadres et professions intellectuelles a gagné plus de 7 points.

En vertu du principe d'homogamie s'appliquant le plus souvent, les époux appartiennent, en moyenne, à des milieux sociaux relativement identiques<sup>70</sup>. Ainsi, les femmes les plus diplômées sont plus fréquemment associées à un

<sup>69</sup> LAISNEY, Céline, « Retour au foyer ? », *Art. Cit.*

<sup>70</sup> Notons toutefois que J. -C. KAUFMANN, reprenant divers enseignements, dont ceux issus des recherches de F. De SINGLY, montre les nuances à apporter à un tel principe. Il conclut toutefois sur cette interrogation : « pourquoi, les marchés matrimoniaux devenant plus



cadre et doivent trancher entre deux logiques également compréhensibles : elles choisissent de valoriser leur niveau de qualification, auquel cas elles se portent – ou demeurent – sur le marché du travail ; à l'inverse, grâce aux ressources procurées par leur conjoint, elles privilégient les « loisirs » sur le travail et restent dans la sphère familiale. Si l'on exclut les « autres inactifs », le tableau ci-après montre que cette dernière optique est d'autant plus fréquemment adoptée que le conjoint peut se prévaloir d'une position élevée dans la hiérarchie sociale : les femmes diplômées vivant avec un cadre ne sont pas les plus nombreuses à exercer un emploi. Si l'on examine, par exemple, les femmes jouissant d'une qualification de niveau Bac + 2, leur taux d'activité perd 18,5 points selon qu'elles sont mariées à un ouvrier ou à un cadre (de 93 à 74,5 points).

**Tableau 6 .Taux d'activité des femmes en couple selon leur niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle de leur conjoint**

(en pourcentage)

CSP du conjoint	Diplôme de la femme								
	Sans	CEP	BEPC	CAP	BEP	Bac	Bac + 2	Bac + 4	Ens.
Agriculteur	67.8	73.8	74.6	76.2	81.6	81.8	87	85.4	<b>76.2</b>
Artisan, commerçant	59.3	70.4	75.9	77.5	80.2	80.2	82	81.8	<b>74.2</b>
Cadre	56.9	58.4	64.2	66.2	70.4	70.2	74.5	83.5	<b>72.2</b>
Prof. Intermédiaires	62.4	67.2	76.6	76.4	82.3	85.8	90.1	90	<b>78.1</b>
Employé	61.8	70.1	78.2	77.8	82.6	86.8	91.5	88.7	<b>77</b>
Ouvrier	51.7	68.3	76.5	77.4	84.1	87.9	93	89.9	<b>69.1</b>
Autres inactifs	43	63.3	74.3	75	80.3	75.4	75	67.1	<b>61.9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>54.3</b>	<b>67.9</b>	<b>74.9</b>	<b>76</b>	<b>81.4</b>	<b>81.7</b>	<b>84.2</b>	<b>84.7</b>	<b>72.8</b>

Champ : femmes en couple de 25 à 49 ans.

Source : Insee, *Recensement de la population*, 1990. (Sondage au 1/4).

Extrait de DESPLANQUES, Guy, « Activité féminine et vie familiale », *Art. Cit.*, p. 30.

Ce tableau peut se lire de trois façons. En ligne, on mesure l'influence du diplôme sur le taux d'activité féminine en « contrôlant » la catégorie sociale du conjoint ; en colonne, on saisit l'influence de la catégorie socioprofessionnelle du conjoint sur le taux d'activité féminine, en « contrôlant » le niveau de qualification de l'épouse. Enfin, on peut le lire « globalement ». On apprécie alors l'effet conjoint de ces deux facteurs.

Il convient de noter que plus les femmes sont qualifiées, plus leur taux d'activité est élevé<sup>71</sup>, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du conjoint. Lorsqu'elles sont en couple avec un cadre, les femmes diplômées (Bac + 2 et au-delà) travaillent moins souvent que celles mariées à un conjoint appartenant à une autre catégorie socioprofessionnelle. Toutefois, elles restent plus souvent actives que leurs homologues dont le niveau de qualification est inférieur au leur.

D'une façon générale, dans le choix de l'inactivité, la sensibilité à la profession du conjoint est moins forte que celle au niveau de qualification. Ainsi les écarts de taux d'activité en fonction du niveau de diplôme varient de 19,2 points (chez les épouses d'agriculteurs) à 41, 3 points (chez les conjointes d'ouvriers) ; ils ne varient que de 12 points (pour les titulaires

*ouverts, l'opinion devenant plus favorable à l'hétérogamie, l'homogamie reste-t-elle aussi stable, en diminution très lente ?* ». In KAUFMANN, Jean-Claude, *Sociologie du couple*, 2<sup>ème</sup> éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1995. Ici, p. 25.

<sup>71</sup> Hormis pour les titulaires d'un bac + 4 par rapport à celles détentrices d'un bac + 2 où le taux d'activité est parfois inférieur.

d'un CEP) à près de 25 points (pour celles qui n'ont aucun diplôme) en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du mari.

Le tableau proposé par G. Desplanques montre une ligne de fracture entre les femmes titulaires d'un BEP au moins et celles dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au CAP. Au regard de la CSP du conjoint, les taux sont plus homogènes même si, là encore, associées à des hommes appartenant aux professions intermédiaires ou « employés », les femmes travaillent le plus souvent.

La profession du conjoint est, dans une certaine mesure, un indicateur de la hauteur du revenu qu'il apporte à la famille. S. Lollivier<sup>72</sup> analyse directement (à partir de données longitudinales) l'influence de cette variable sur l'inactivité féminine : l'hypothèse à tester est que, conformément à la théorie, on observe une corrélation positive entre le revenu masculin et le statut d'activité féminin. En fait, il ressort de son examen que la donnée à prendre en compte est celle de l'anticipation opérée par les femmes quant à *l'ensemble des revenus* auxquels son conjoint peut accéder. Lorsque le revenu est envisagé sur le court terme, il ne joue pas sur la décision d'activité. En revanche, à moyen ou long terme, l'anticipation du niveau moyen des revenus du mari infléchit la décision conjugale dans le sens de l'inactivité. S. Lollivier établit que « *les femmes dont les conjoints ont des revenus structurellement élevés sont moins fréquemment présentes sur le marché du travail* ». En d'autres termes, le niveau de revenus du mari n'entrerait en ligne de compte qu'à partir d'un certain seuil (1148 euros, soit environ la médiane de la distribution des salaires des conjoints). Comme le fait remarquer S. Lollivier, ce seuil correspond à ce que l'on peut attendre des effets du système fiscal dont les taux de prélèvements marginaux sont susceptibles d'avoir, à partir d'un certain niveau de revenus, des effets désincitatifs.

#### 4. Statut d'activité des ascendantes directe et indirecte

La situation d'activité des ascendantes peut entrer, au moins pour partie, dans la décision de stopper, ou de ne pas entamer, de carrière professionnelle. Les chercheurs analysent fréquemment l'influence de ce facteur sous l'angle de la socialisation, de l'éducation donnée et des habitudes transmises.

Notons d'emblée, comme le mentionne S. Lollivier, que « *la catégorie sociale du père entraîne, toutes choses égales par ailleurs, des disparités minimales dans la décision d'insertion* »<sup>73</sup>. En revanche, il montre que les femmes issues de familles dans lesquelles la mère a été inactive se sont plus souvent arrêtées de travailler. Ce résultat étonne le chercheur : logiquement, il suppose que l'inactivité de la mère augure de disponibilités (pour la garde de ses petits enfants, ou pour divers autres services rendus au ménage) permettant à sa fille de poursuivre son activité professionnelle dans de meilleures conditions. Toutefois, en dépit de sa justesse, cette remarque suppose que les filles de mères inactives aient pu rester dans leur région d'origine, à proximité de leur famille. Or, les cas de mobilité géographique des ménages contredisent cette attente.

Cette « reproduction » est confirmée par plusieurs autres recherches. Ainsi, C. MARRY *et alii* font état d'une probabilité d'inactivité multipliée par deux, toutes choses égales par ailleurs, lorsque les mères des jeunes femmes de 18 à 29 ans ont elles-mêmes été au foyer<sup>74</sup>. G. Ménaheem montre que, plus encore que la situation d'activité de sa mère, même si elle demeure déterminante, celle de sa belle-mère influence aussi, massivement, le choix de l'épouse en matière de travail extérieur. Ainsi, selon lui, « *le maintien en activité des conjointes est plus fréquent quand les belles-mères ont travaillé alors*

<sup>72</sup> LOLLIVIER, Stéphan, « Le Choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale », *Art. Cit.*, p. 136.

<sup>73</sup> LOLLIVIER, Stéphan, « Activité et arrêt d'activité féminine : le diplôme et la famille », *Art. Cit.*, p. 26.

<sup>74</sup> MARRY, Catherine, FOURNIER-MEARELLI, Irène, KIEFFER, Annick, « Activité des jeunes filles : héritages et transmissions », *Art. Cit.*, p. 72.

que les mères sont restées au foyer que dans la situation inverse »<sup>75</sup>. Cette relation reste très liée à la dotation comparée des mères en termes de capitaux scolaires : le lien est très significatif lorsque les mères de la femme et de son conjoint sont, toutes deux, sans diplôme ; elle l'est moins nettement quand l'une et l'autre détiennent *a minima* le certificat d'étude ; enfin, lorsque le niveau de diplôme de la mère de la femme est supérieur à celui de la mère de l'homme, l'influence se renverse. Dans le choix d'(in)activité, le niveau de diplôme des mères, tant de la femme que de l'homme, semble plus déterminant que leur statut d'activité antérieur. Enfin, dans les cas où l'influence des ascendantes, directe et indirecte, est cumulative, c'est-à-dire que mère et belle-mère sont restées à la maison ou ont travaillé, les taux d'inactivité ou d'activité sont, selon le scénario, à leur maximum.

## 5. L'influence des prestations familiales sur l'offre de travail féminin

D'emblée, il convient de noter que la politique familiale française n'est pas d'un seul tenant. La palette d'allocations<sup>76</sup> offertes marie des mesures favorisant le retrait de l'activité et, à l'inverse, d'autres diminuant les coûts de la participation des femmes au marché du travail.

Parmi les dispositifs incitant à la cessation d'activité figurent l'Allocation Pour Jeune Enfant (APJE), le Complément Familial (CF), l'Allocation de Soutien Familial (ASF) et, enfin, l'Allocation Parentale d'Education (APE). C'est parce qu'elles augmentent le revenu des ménages que ces allocations sont susceptibles d'inciter à un repli des femmes vers le foyer. La plupart des études soulignent le faible impact des trois premières mesures<sup>77</sup>. C. Thélot et M. Villac<sup>78</sup> font remarquer que, si celles-ci augmentaient le revenu du ménage de 1 %, la diminution de l'activité féminine ne serait que de 0,2 point. En revanche, l'offre de travail féminin est beaucoup plus affectée par l'APE, surtout pour les femmes dont le salaire est peu élevé.

Le second type de mesures diminue les coûts de participation au marché du travail par le biais d'une aide financière à la garde des enfants. L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA) et l'Allocation pour la Garde d'Enfants à Domicile (AGED), mais aussi la progressivité du coût des crèches collectives en fonction du niveau de revenus constituent les principales dispositions encourageant la biactivité des ménages. Mais leur effet sur l'activité féminine est d'autant moins sensible que les revenus, obtenus ou potentiels, sont faibles. Enfin, il faut mentionner dans cette catégorie, même s'il excède largement le cadre de la politique familiale, le rôle joué par l'école maternelle scolarisant, en France, 94 % des enfants de trois à six ans<sup>79</sup>.

Nous avons choisi de limiter notre examen à l'impact de l'instauration de l'Allocation Parentale d'Education (APE) et, plus précisément, de son élargissement aux familles de deux enfants.

Alors que le développement de l'activité féminine s'était particulièrement accru à partir des années 70, l'extension de l'APE, en juillet 1994, semble y avoir mis un frein pour les mères de deux enfants. Les analyses concourent à souligner, comme le fait C. Afsa, que « *la politique familiale est impliquée dans la politique de l'emploi et agit sur le marché du*

<sup>75</sup> MENAHEM, Georges, « Activité féminine ou inactivité : la marque de la famille du conjoint », *Economie et Statistique*, n° 211, juin 1988, p. 49-55. Ici, p. 52.

<sup>76</sup> Depuis le début de notre Thèse, les différents dispositifs ont été remplacés par une mesure unique : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). Or, à l'époque où nous avons réalisé l'essentiel de nos entretiens, la PAJE n'était pas encore entrée en vigueur. Ceci explique que nous centrons nos analyses sur les anciennes prestations.

<sup>77</sup> Cf., notamment, PASCAL, Anne, ROBIN, Jean-Marc, « Le Coût de l'activité féminine : estimation à l'aide d'un modèle de demande conditionnelle », *Economie et Prévision*, n° 121, 1995, p. 141-148.

<sup>78</sup> THELOT, Claude, VILLAC, Michel, *Politique familiale : bilan et perspectives*, Paris, La Documentation Française, 1998, ici, p. 116.

<sup>79</sup> DAUNE-RICHARD, Anne-Marie, « Activité et emploi des femmes : des constructions sociales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède », *Recherche et Prévision*, n° 122, 1996.

*travail* »<sup>80</sup>. La plupart du temps, les mesures comme l'APE ont un double objectif : dégorger le marché du travail et promouvoir la natalité. Or, si, effectivement, on assiste à un retrait de la sphère professionnelle des mères de deux enfants, l'effet de calendrier sur les naissances est loin d'être prouvé.

A partir d'une étude sur cas-types, E. Rignols<sup>81</sup> montre que le versement de l'APE compense la perte de revenus issue de la cessation totale d'activité uniquement lorsque le salaire initial de la femme est faible et que le poste des frais de garde vient grever les ressources du ménage. Ainsi, lorsque son salaire correspond à un Smic, l'arrêt total d'activité est financièrement préférable à un emploi à temps partiel ou complet lorsque le jeune enfant est gardé à domicile (mode de garde le plus onéreux en dépit d'une réduction d'impôt plafonnée à 50 %). Cet arrêt reste attractif lorsque la femme travaille à temps complet et que son enfant est gardé dans une crèche collective. Lorsque son salaire est de 1,5 Smic, la cessation totale d'activité n'est préférable que lorsque la garde s'effectue à domicile.

C. Bonnet et M. Labbé<sup>82</sup> se sont penchées sur les trajectoires professionnelles de 1200 femmes donnant naissance à leur premier ou à leur second enfant, avant et après l'élargissement de l'APE en 1994. Leur ambition était d'analyser les passages entre les différents statuts au regard du marché du travail : l'emploi, le chômage et l'inactivité et, partant, de déterminer s'il existait ou non un « effet APE ». Pour ce faire, elles ont isolé trois parcours féminins : le premier où l'activité dominait durant les trois années suivant la naissance ; le second où la femme retrouvait l'activité à la fin de la période, mais où elle avait été inactive au moins une fois ; la troisième où les femmes étaient inactives à l'issue des trois ans. Les auteurs montrent que, à partir de 1995, les taux d'activité des mères de deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans commencent à baisser sensiblement : 73 % en 1994, 67 % en 1995, 59 % en 1996 ... et 56 % en 1999, soit une différence de 17 points. Cette chute est notable pour les mères de deux enfants, le taux d'activité des femmes sans enfants ou de celles en ayant trois ou plus n'accusant, en revanche, aucune variation. La mesure d'extension de l'APE aux femmes de deux enfants a également eu pour effet d'amplifier l'écart entre les taux d'activité des femmes qualifiées et de celles qui le sont moins. L'étude de C. Bonnet et M. Labbé n'est pas la seule à le démontrer : le différentiel est ainsi passé de 13,5 % en 1993 à 17,5 % en 1998. En outre, c'est chez les jeunes femmes (moins de 31 ans) les moins qualifiées que la chute a été la plus brutale : le taux d'activité de cette catégorie a subi une baisse de près de 20 points. C. Bonnet et M. Labbé attribuent cette chute des taux d'activité des mères à trois paramètres : tout d'abord, la diminution du nombre de femmes continuant leur activité professionnelle durant les trois ans suivant la naissance du second enfant (le pourcentage passe de 60 à 45 %) ; ensuite, l'augmentation du nombre de mères quittant l'activité dès la naissance du second enfant ou dans l'année suivante (ici, de 5 à 23 %) ; enfin, le nombre de femmes inactives avant la naissance du second enfant qui sont moins nombreuses à reprendre un emploi après sa survenue (11,5 à 5 %). Si l'on exclut cette dernière catégorie, l'extension de l'APE a effectivement contribué à moduler les parcours, mais cette modulation a été différente selon l'âge et le niveau de qualification des femmes : l'élargissement de la prestation a augmenté, pour certaines (les plus jeunes et les moins diplômées), l'« intérêt » à se retirer du marché du travail ; pour d'autres (les plus qualifiées), il a joué le rôle d'un congé parental le temps que durait la mesure.

On parvient approximativement aux mêmes conclusions en ce qui concerne les mères ayant opté pour l'APE de rang trois ou plus. Même si l'investigation de J. Fagnani<sup>83</sup> ne répond pas aux mêmes mobiles (elle souhaite évaluer les difficultés de retour à l'emploi des mères bénéficiaires de cette prestation), elle montre que le fait d'avoir un nouvel enfant et/ou d'anticiper des difficultés pouvant survenir en termes de réinsertion sur le marché du travail a provoqué une chute de près

---

<sup>80</sup> AFSA, Cédric, « L'Activité féminine à l'épreuve de l'Allocation Parentale d'Education », *Recherche et Prévision*, n° 46, décembre 1996, p. 1-8.

<sup>81</sup> RIGNOLS, Elisabeth, « Incitation à l'interruption d'activité professionnelle : effets en termes d'emploi et de natalité », *Recherche et Prévision*, n° 122, 1996, p. 59-68.

<sup>82</sup> BONNET, Carole, LABBE, Morgane, « L'Activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants : l'impact de l'Allocation Parentale d'Education », *Art. Cit.*

<sup>83</sup> FAGNANI, Jeanne, « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'Allocation Parentale d'Education », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3, 1996, p. 129-152.

de 15 % du taux d'activité des femmes concernées (40 % des mères occupaient un emploi après la perception de l'APE, contre 55 % avant).

C. Afsa<sup>84</sup> a cherché à déterminer, à partir d'un échantillon de femmes actives en 1994, vivant en couple et ayant eu un enfant entre juillet 1994 et juin 1995<sup>85</sup> si, concrètement, la mise en place de la nouvelle APE avait eu un effet d'aubaine ou un effet d'incitation<sup>86</sup>. C. Afsa rappelle la situation démographique lorsque a été décidé l'élargissement de la mesure. Cette extension avait un double objectif : retentir sur l'emploi *et* sur la natalité. Avant sa mise en œuvre, l'extension de l'APE avait fait l'objet de prévisions : son caractère incitatif était estimé à 22 %. Or, celui-ci a été trois fois plus important. De fait, si on ajoute aux femmes inactives indépendamment de la prestation, le 1/3 de celles qui ont donné naissance à leur second enfant à partir de 1994, le taux d'activité tombe entre 55 et 45 %. On constate, en outre, que le versement de la prestation est rarement entrevu comme une prolongation momentanée du congé de maternité puisque, un an après la naissance, 98 % des bénéficiaires la perçoivent encore.

Selon T. Piketty, « *si l'APE n'avait pas été étendue aux naissances de rang 2, en 1994, au minimum 80.000 personnes auraient été actives occupées au lieu d'être sans emploi (chômeuses ou inactives) en 1997, soit environ 220.000 allocataires de l'APE à plein taux au 31 décembre 1997. Une estimation haute pourrait aller jusqu'à 130.000 personnes, soit environ 60 % du nombre total d'allocataires à plein taux* »<sup>87</sup>. Il évalue l'effet d'aubaine (*i.e.* le pourcentage de personnes qui, de toutes façons, se seraient retirées du marché du travail) à une fourchette comprise entre 40 et 65 % selon l'estimation choisie. En prenant en compte non plus les taux d'emploi mais les taux d'activité, alors, « *110.000 personnes auraient été actives occupées ou chômeuses au lieu d'être inactives (soit 50 % du nombre total d'allocataires), ce chiffre pouvant aller jusqu'à 150.000, soit près de 70 % du nombre total d'allocataires* », l'effet d'aubaine variant ici de 30 à 50 % selon l'hypothèse retenue.

Sur la natalité, le rôle incitatif de l'APE est plus délicat à apprécier : on ne saurait dire avec exactitude si l'extension de la mesure a induit ou non un effet de calendrier sur les naissances. C. Afsa indique cependant qu'en matière d'écart d'âge entre les enfants, deux des cinq facteurs retenus pour mettre au jour l'impact de la mesure sur l'activité des femmes ont une relation significative : l'âge de la mère et la hauteur des ressources du ménage. Jeunes femmes et ménages modestes sont sur-représentés parmi les bénéficiaires de l'APE. Il prétend toutefois qu'il serait abusif d'en tirer des conclusions définitives : cela ne permet pas de « *mettre en évidence un impact de la prestation sur le calendrier des naissances* ».

J. Fagnani<sup>88</sup> montre que, sur son échantillon, 15 des 25 bénéficiaires de l'APE ont déclaré avoir eu leur enfant plus tôt en raison de l'existence de cette allocation. Néanmoins, elle se garde d'en déduire un effet spécifique sur les comportements de fécondité dans la mesure où le nombre de naissances de rang 3 ou plus a diminué depuis la mise en place de la prestation. E. Rignols<sup>89</sup> se risque à une évaluation et estime le gain sur la natalité à environ 8.000 enfants par an, tout en reconnaissant que ce chiffre reste délicat à évaluer.

Cette imbrication entre politique de l'emploi et politique familiale peut avoir, à moyen et long termes, des conséquences non entrevues : selon M. Grignon, « *une incitation trop forte à la fécondité, principalement par le découragement du travail féminin, fait courir le risque à une économie, même développée, de s'éloigner progressivement*

---

<sup>84</sup> Afsa, Cédric, « L'Activité féminine à l'épreuve de l'Allocation Parentale d'Éducation », *Art. Cit.*, p. 5.

<sup>85</sup> Cette cohorte a été suivie en 1995. Elle est scindée en deux groupes : les femmes poursuivant leur activité professionnelle (ou recherchant un emploi) et celles ayant décidé de l'interrompre pour bénéficier de l'APE en décembre 1995.

<sup>86</sup> On nomme « effet d'aubaine » un effet qui, pour en bénéficier, ne requiert aucune modification particulière du comportement des acteurs et « effet d'incitation », un effet nécessitant, pour en tirer avantage, un changement dans la situation prévalant antérieurement.

<sup>87</sup> PIKETTY, Thomas, *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, Paris, Documentation Française, 1998.

<sup>88</sup> FAGNANI, Jeanne, « Les Mères de famille face à l'Allocation Parentale d'Éducation », *Recherche et Prévision*, n° 40, 1995, p. 85-92.

<sup>89</sup> RIGNOLS, Elisabeth, « Incitation à l'interruption d'activité professionnelle : effets en termes d'emploi et de natalité », *Art. Cit.*

de l'équilibre « bénéfique » pour s'approcher de l'équilibre de la pauvreté »<sup>90</sup>. C'est également ce que redoute C. Afsa<sup>91</sup> lorsqu'il évoque, renvoyant à J. Fagnani<sup>92</sup>, les difficultés de réinsertion des femmes s'étant durablement éloignées de l'activité, et la baisse significative des ressources du ménage lorsque la prestation arrive à son terme.

L'APE a eu des conséquences différentes en fonction de la catégorie sociale et du niveau de diplôme du bénéficiaire. Comme le soulignent A. Flippo *et alii*<sup>93</sup>, les mesures favorisant le retrait féminin du marché du travail et celles encourageant la participation des femmes, ont un effet différent selon les revenus : si les secondes s'appliquent à tous les niveaux de la structure sociale, en revanche, les premières ont essentiellement un impact sur les ménages dont le niveau de revenus est relativement faible.

\* \* \*

Au terme de cette recension analytique de la littérature traitant des comportements individuels face au travail salarié féminin, on constate l'influence exercée par les facteurs « traditionnels » sur la probabilité d'inactivité. La mise au jour de ces déterminants factuels suggère plusieurs remarques. En premier lieu, il convient de noter que ces variables ne sont pas totalement indépendantes. Ainsi, le mode d'entrée dans la conjugalité est fortement lié au niveau de diplôme. Il en va de même pour la poursuite d'une activité professionnelle en dépit d'une descendance nombreuse. Il existe une « polarisation sociale »<sup>94</sup> sur le troisième enfant : alors que les femmes les plus diplômées exerçant une activité de cadre arrivent à concilier vie professionnelle et maternités multiples, les moins diplômées ont à choisir entre les deux alternatives. Plus précisément, on observe une courbe en U s'expliquant aisément : pour les mieux dotées scolairement, ayant en moyenne des salaires élevés, le coût de la cessation de l'activité marchande est supérieur comparativement aux femmes dont le travail est moins rémunéré. Le revenu des diplômées leur permet de desserrer la contrainte budgétaire liée à la venue d'un troisième enfant. Pour les femmes moins diplômées, le coût du retrait du marché du travail est beaucoup plus faible ; en outre, la politique familiale compense, pour une bonne part, les pertes consécutives à la cessation d'activité. C'est d'ailleurs pour ces dernières que l'APE a représenté l'effet d'aubaine<sup>95</sup> le plus fort. Pour les catégories intermédiaires, l'arbitrage est plus problématique : c'est la raison pour laquelle on y constate un taux de fécondité plus faible et un taux d'activité plus élevé. Niveau de diplôme, choix d'une famille nombreuse, mode d'entrée dans la vie active sont fortement interdépendants mais, parmi ces trois variables, la première semble la plus déterminante. Enfin, la politique familiale a elle-même un effet différencié selon le revenu, lequel est lui-même dépendant du niveau de diplôme.

En deuxième lieu, il semblerait que l'arbitrage s'opère moins entre travail et loisir qu'entre travail et investissement maternel et domestique<sup>96</sup>. Ainsi, d'une certaine façon, le nombre d'enfants n'est pas une variable totalement exogène par rapport à la cessation d'activité. C'est moins en raison de maternités nombreuses que les femmes arrêtent de travailler que parce que le projet familial est consubstantiel d'une progéniture importante. Par la suite, pour s'y consacrer, celles ayant les revenus les plus faibles décident de suspendre, au moins momentanément, leur activité.

---

<sup>90</sup> GRIGNON, Michel, « Le Capital humain dans l'économie de la famille : une revue partielle de la littérature », *Economie et Statistique*, n° 46, 1996, p. 21-37. Ici, p. 32.

<sup>91</sup> AFSA, Cédric, « L'Activité féminine à l'épreuve de l'Allocation Parentale d'Education », *Art. Cit.*

<sup>92</sup> FAGNANI, Jeanne, « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'Allocation Parentale d'Education », *Art. Cit.*

<sup>93</sup> FLIPPO, Anne, LEGENDRE, François, RALLE, Pierre, « Politique familiale et offre de travail », In, THELOT, Claude (Dir.), VILLAC, Michel (Dir.), *Politique familiale, bilan et perspectives*, *Op. Cit.*, p. 223-227.

<sup>94</sup> ECKERT-JAFFE, Olivia, JOSHI, Heather, LYNCH, Kevin, MOUGIN, Rémi, RENDALL, Michael, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », *Population*, n° 3, 2002, p. 485-517.

<sup>95</sup> PIKETTY, Thomas, *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, *Op. Cit.*, p. 18.

<sup>96</sup> Il convient de noter que, pour les économistes, l'offre de travail n'est pas uniquement abordée sous l'angle d'un arbitrage entre travail (marchand) et loisir : de nombreux auteurs intègrent le travail domestique dans leurs modélisations. Cf. SOFER, Catherine, « Les choix relatifs au travail dans la famille : la modélisation économique des décisions », *Art. Cit.*

En troisième lieu, la mise au jour de ces variables explicatives mobilise deux types d'interprétations : la première porte sur la question de l'intérêt (financier, notamment) à travailler ; la seconde renvoie à la question de « l'héritage » des comportements d'activité, donc à la socialisation familiale et aux modèles culturels véhiculés dans les groupes d'appartenance. Statistiquement, nous l'avons vu, on constate une liaison positive entre inactivité des ascendantes directe et indirecte (mère et belle-mère) et comportement des femmes en matière d'emploi.

Toutefois, cette liaison reste difficilement interprétable : on peut la concevoir en termes de « reproduction » culturelle ou l'entrevoir comme la volonté de perpétuer un modèle jugée bénéfique, compte tenu des intérêts que l'on y a personnellement trouvés (que ce soit pour les enfants, la famille, *etc.*). L'avantage de cette dernière interprétation est de permettre de comprendre l'ambivalence jouée par le statut d'activité maternel. En effet, A. Pitrou et *alii* ont montré, certes sur un échantillon réduit<sup>97</sup>, qu'avoir eu une mère au foyer pouvait incliner à la poursuite d'une activité extérieure, notamment en raison des contraintes conjugales, familiales et personnelles auxquelles cette dernière s'était heurtée, du fait même de son inactivité<sup>98</sup>. Dans ce cas, le statut maternel est davantage appréhendé comme un modèle repoussoir. Ces remarques faites, il convient désormais d'envisager en détail les théories permettant de comprendre les liaisons que les statistiques enregistrent.

## CHAPITRE II - COMPRENDRE L'INACTIVITE

---

On connaît depuis longtemps les réserves suscitées par l'analyse structuro-fonctionnaliste de la famille<sup>99</sup> présentée par T. Parsons et R. Bales<sup>100</sup>. En dépit de ses faiblesses, on ne peut nier qu'elle conserve un certain pouvoir heuristique, notamment quand il s'agit d'analyser les facteurs concourant à la différenciation des rôles entre les époux.

La théorie des ressources de R. Blood et D. Wolfe<sup>101</sup> a aussi été amplement critiquée, tout comme a pu l'être, plus récemment, celle développée par la *New Home Economics* (NHE ou Nouvelle Economie de la Famille) et Gary Becker<sup>102</sup>, dont Bertrand Lemennicier est, pour la France, le principal représentant. Or, là encore, son pouvoir explicatif ne peut être aussi aisément balayé d'autant que, très concrètement, nombre des déterminants jouant sur la probabilité d'être inactif s'insèrent tout à fait dans cette approche.

Ces deux théories, souvent opposées, débouchent sur des conclusions plus complémentaires que réellement antagonistes. Toutefois, en dépit du vaste cadre explicatif autorisé par leur regroupement, elles ne disent rien de la signification subjective que les femmes vivant l'inactivité lui attribuent. En conséquence, la sociologie de l'expérience de François Dubet<sup>103</sup> sera retenue pour analyser le maintien au foyer et ses retombées : d'une part, parce qu'elle offre une vision unificatrice des deux approches précédentes, d'autre part, parce que la dernière dimension du concept d'*expérience sociale*, la subjectivation, permet une appréhension de la situation d'inactivité au plus près du « vécu » des acteurs.

---

<sup>97</sup> Mais, il convient de le noter, ne comportant que des femmes dont les revenus étaient modestes.

<sup>98</sup> PITROU, Agnès, BATTAGLIOLA, Françoise, BUISSON, Monique, ROUSIER, Nicole, RUFFIER, Jean, TOUSSAINT, Yves, « La Continuité de l'activité professionnelle : trajectoires d'employées du secteur tertiaire », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 290-307.

<sup>99</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984, p. 43.

<sup>100</sup> PARSONS, Talcott, BALES, R. F. (Eds), *Family Socialization and Interaction Process*, New-York, The Free Press, 1955.

<sup>101</sup> BLOOD, R. O., WOLFE, D. H., *Husbands and Wives : The Dynamics of Married Living*, New-York, The Free Press, 1960.

<sup>102</sup> BECKER, Gary, *A treatise on the Family*, Harvard University Press, 1981.

<sup>103</sup> DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.

## A. MODELES STRUCTURO-FONCTIONNALISTE ET UTILITARISTE : DEUX APPROCHES PLUS COMPLEMENTAIRES QU'ANTAGONISTES.

Ce rappel succinct s'appuie sur l'un des principaux enseignements issus de la revue de la question : l'inactivité comme « qualité » majoritairement féminine.

La perspective parsonienne se fonde sur une spécialisation des membres de l'équipe conjugale<sup>104</sup>. Mari et femme sont supposés remplir des rôles de nature différente mais complémentaires, afin d'assurer la performance de la famille, le meilleur accomplissement possible de ses membres et, partant, leur plus grande satisfaction. Presque « naturellement », anthropologiquement, les femmes, donnant naissance aux enfants et prenant en charge leur prime éducation, se voient confier les rôles relevant de la dimension expressive. Ils consistent à fournir des services, à prodiguer des soins au bénéfice du groupe familial, dont il revient également aux femmes d'assurer et de maintenir la cohésion. Le contrôle instrumental, lui, est dévolu aux hommes. Il inclut les interactions avec l'environnement extérieur dans l'optique, notamment, d'en obtenir des ressources.

Cette thèse fonctionnaliste a suscité de nombreuses critiques, notamment au regard du « *mouvement historique d'indifférenciation croissante des allocations de tâches* »<sup>105</sup>. Malgré ses limites, cette théorie reste d'autant plus plausible qu'elle rencontre l'adhésion de nombreux acteurs, comme en attestent certaines conclusions d'une enquête conduite par le Credoc reprises par J. Fagnani : « 76 % des femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans pensent que la solution souhaitable, pour les couples biactifs à jeunes enfants, est que l'un des deux s'arrête un temps de travailler ou que l'un des deux réduise son temps de travail. 62 % estiment que c'est la mère qui le doit »<sup>106</sup>. Les changements pouvant toucher la famille, notamment en termes de répartition des tâches, procèdent rarement de la méthode Coué : il suffit d'analyser les budgets temps fournis par l'Insee pour s'apercevoir que nous sommes au plus loin d'une attribution conjugale égalitaire. Comme le soulignent F. Dubet et D. Martuccelli, « *le thème du « toujours nouveau » (les « nouveaux jeunes », les « nouvelles femmes », les « nouveaux grands-parents ») affecte plus souvent les magazines féminins que les enquêtes sociologiques qui notent le poids des rôles traditionnels* »<sup>107</sup>.

Ainsi, le maintien au foyer peut renvoyer à la prégnance de certains modèles culturels, à une adhésion à des principes normatifs attribuant aux femmes un rôle expressif d'éducation et de soins, et aux hommes une fonction instrumentale, celle de « gagne-pain », de pourvoyeur de ressources matérielles et symboliques. Cette approche reprend à plein la division sexuelle du travail et s'ancre dans une conception relativement « traditionnelle » de la famille. La conformité à ce modèle, le rappel aux valeurs familiales peuvent, de plus, être socialement encouragés (ou, *a minima*, non contrariés) lorsque les courbes du chômage deviennent préoccupantes : comme nous l'avons vu, les politiques familiales peuvent rendre moins attractive l'éventualité de rester – ou de se porter – sur le marché du travail. Ici, l'intérêt fait écho aux valeurs, le marché renforce l'intégration.

Toutefois, une explication de l'inactivité reposant exclusivement sur la pesanteur des modèles culturels passerait, pour reprendre la formule de R. Boudon, pour une tentative « paresseuse » d'élucidation des mobiles y conduisant. Si l'on peut accepter une forme d'« héritage » des comportements d'activité, s'arrêter là semble insuffisant. En effet, il est possible d'établir un lien entre la propension à avancer certains modèles culturels (*i. e.* la famille justifiant tous les renoncements) et la nature des ressources dont sont dotées les femmes qui s'en réclament. Comme le dit C.-H. Cuin, « *nous ne choisissons pas de préférer ce que nous respectons. Pour autant, nos choix sont rationnels, et ils le sont non pas parce que nous en*

<sup>104</sup> PARSONS, Talcott, BALES, Robert F., *Family Socialization and Interaction Process*, *Op. Cit.*

<sup>105</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, *Op. Cit.*, ici, p. 44.

<sup>106</sup> FAGNANI, Jeanne, « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'Allocation Parentale d'Education », *Art. Cit.*, p. 138.

<sup>107</sup> DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, *Op. Cit.*, p. 160.



délibérons rationnellement mais parce qu'ils sont objectivement les mieux adaptés à notre condition d'êtres humains, c'est-à-dire d'êtres sociaux »<sup>108</sup>.

Dans cette optique, l'appel aux orientations culturelles ne s'entendra pas, dans nos propos, comme la manifestation d'une soumission à ces dernières et prendra en compte l'intérêt qu'ont les personnes à s'y référer. Ainsi, par exemple, lorsque l'on a de faibles atouts professionnels à monnayer, on peut trouver dans la famille la justification de sa non présentation sur le marché du travail. S'il est acquis que les modèles culturels peuvent infléchir la décision de demeurer au foyer (parce que sa propre mère y est elle-même restée, parce que, dans son milieu social, l'*ethos* de la « bonne mère » suppose un dévouement entier au bénéfice de son couple et de sa famille), il s'agira cependant de ne pas manquer d'analyser les « bonnes raisons » incitant les femmes à s'y conformer. Y compris dans les cas où, par exemple, la situation conjugale et familiale révèle un fonctionnement dans lequel domine une stricte division des tâches, nous chercherons à comprendre d'où provient l'acquiescement des femmes à ce type de pratiques et quels intérêts sous-jacents (au sens le plus large du terme) justifient qu'elles les adoptent. Ainsi, la référence et l'adhésion à des modèles culturels peuvent masquer des stratégies individuelles, même si ces dernières ne sont pas obligatoirement intentionnelles. En d'autres termes, quel que soit le secteur familial analysé, la notion de consentement sera centrale dans nos développements, d'une part parce que le consentement suppose une possible élucidation des mobiles et contreparties qui le motivent, d'autre part parce qu'il permet de « réhabiliter » les femmes au foyer en en faisant des individus relativement libres d'accepter une situation, eu égard aux ressources dont elles disposent et aux projets qu'elles nourrissent.

Ces dernières remarques offrent une transition idéale pour introduire la seconde théorie rendant compréhensible l'asymétrie sexuelle constatée en termes de taux d'activité. Initiée par R. Blood et D. Wolfe, puis reprise par Gary Becker et la *New Home Economics* (Nouvelle Economie de la Famille), cette perspective permet de comprendre l'inactivité non plus dans une optique fonctionnelle justifiant, presque idéologiquement, la différenciation des rôles dans les sphères domestique et marchande, mais dans une visée rationnelle. Celle-ci part de la maximisation de la fonction d'utilité familiale et des avantages comparatifs des conjoints dans les domaines professionnel et familial. Ainsi, les deux époux sont censés prendre en charge les tâches et activités pour lesquelles ils détiennent le plus de ressources et requérant, pour leur accomplissement, les investissements en temps, en énergie les plus réduits. Si la femme possède un différentiel de productivité supérieur pour les tâches domestiques, elle s'y spécialise, et ce d'autant plus si son conjoint bénéficie d'avantages comparatifs supérieurs dans le secteur marchand. Ainsi, les ressorts de l'inactivité seraient à chercher dans les différentiels de productivité orientant vers des spécialisations internes ou externes au groupe familial. Dans cette optique, rien ne stipule que les hommes, plus que les femmes, sont naturellement incités à se porter sur le marché du travail, contrairement à l'approche parsonnienne l'établissant clairement. S'ils le font plus souvent, la raison en est que, toutes choses égales par ailleurs, ils trouvent plus facilement du travail, leur statut est en moyenne plus stable, le salaire procuré par leur emploi est supérieur à celui auquel leur épouse pourrait prétendre. Le court passage consacré aux rares pères bénéficiaires de l'APE montre qu'effectivement, lorsque leur épouse procure au ménage des subsides supérieurs aux leurs, certains hommes acceptent de se retirer de la sphère marchande pour s'adonner aux « joies » de la paternité. Ces cas, certes rares, constituent une preuve de la pertinence du modèle beckerien - et de la nécessité de l'associer à un modèle tenant compte des valeurs véhiculées dans le groupe d'appartenance.

---

<sup>108</sup> CUIIN, Charles-Henry, « Emotions et rationalité dans la sociologie classique », *Revue Européenne de Sciences Sociales*, tome XXXIX, n° 120, p. 77-99. Ici, p. 79. L'auteur développe cette idée dans « Le paradigme « cognitif » : quelques observations et une suggestion », *Revue Française de Sociologie*, n° 3, 2005, p. 559-572. Il propose de regrouper sous le concept de « rationalité pragmatique », les actions qui sont

On pourra rétorquer qu'avec l'augmentation du niveau de qualification des femmes et les autres mutations affectant la famille, ce modèle est amené à perdre de son pouvoir explicatif, comme l'annonce A. Brusteel<sup>109</sup>. Ceci étant, nous l'avons mentionné, le partage égalitaire tient davantage du vœu pieux que de la pratique effective, y compris dans les ménages à deux actifs équivalents. Si l'épouse a gagné, avec l'élévation de son niveau de diplôme, un nivellement du différentiel de productivité sur la sphère marchande, cela ne signifie pas *ipso facto* qu'elle ait pour autant perdu de sa fonction d'utilité familiale. C'est précisément là que prend forme la problématique actuelle de la « double journée ».

Dans l'optique utilitariste, l'inactivité est donc envisagée comme le résultat de calculs rationnels. Elle est la conséquence d'une évaluation des coûts et des avantages liés à cette situation, opérée à l'aune de l'employabilité et des opportunités que les femmes pourraient rencontrer sur le marché du travail. L'inactivité résulterait donc, au moins en partie, de l'anticipation du gain monétaire potentiel retiré d'une activité rémunérée (et les coûts annexes associés) et des allocations diverses auxquelles il faudrait renoncer. Ici, comme le présentent les économistes, le maintien au foyer est abordé sous l'angle d'un arbitrage entre travail (extérieur) et « loisirs », sous contrainte de budget. Ainsi, au travers du « choix » du foyer, on pourrait déduire que, dans certains cas tout au moins, l'emploi ne maximiserait pas les utilités de la personne et/ou du ménage. Toutefois, l'impact de l'argument financier peut être infléchi par l'importance accordée à sa famille et par l'idée que l'on se fait de son bien-être. Un comportement strictement indexé sur un modèle utilitariste tiendrait difficilement. Du coup, nous faisons résolument nôtre l'optique adoptée par O. Kuty : « *toutes notre histoire – toutes nos histoires, toutes nos actions, toutes nos relations - peuvent, en fin de compte, se lire comme un jeu subtil entre valeurs et intérêts* »<sup>110</sup>.

La perspective structuro-fonctionnaliste et la théorie des ressources sont souvent présentées comme des modèles antinomiques d'appréhension des phénomènes familiaux. Il est vrai que leurs postulats, leurs concepts et démonstrations respectifs ont peu en commun. Toutefois, les conclusions auxquelles ces deux approches parviennent sont plus complémentaires que contradictoires. Comme le mentionnent J. Kellerhals et *alii* à propos de B. Lemennicier<sup>111</sup>, en mettant en avant le calcul des coûts d'opportunités en temps en matière de production de biens domestiques, et en établissant que ces derniers sont bien moins élevés pour la femme qu'ils ne le sont pour l'homme, « *l'auteur retrouve le modèle parsonien* »<sup>112</sup>. Le représentant français de la NHE pose explicitement, comme peut le faire T. Parsons, que la spécialisation à laquelle conduit le différentiel de coûts d'opportunités engendre, outre la rentabilité, une satisfaction familiale que mettrait en péril une allocation des tâches plus indifférenciée. On le voit, lorsque l'on s'attache à leurs conclusions, ces deux prismes justifient l'asymétrie constatée en termes d'inscription féminine sur le marché du travail. L'un et l'autre des paradigmes tirent une partie de leur valeur de ce qu'ils sont directement opérationnalisables dans les variables utilisées pour expliquer l'inactivité. En effet, les analyses dont nous avons fait état reposent, le plus souvent, sur les déterminants induisant des différentiels comparés (entre mari et femme) de productivité dans les sphères domestique et marchande et, dans une moindre mesure, sur la « reproduction » de comportements d'activité en vigueur dans sa famille d'origine ou dans sa belle-famille. Pris isolément, ces deux théories comportent des limites : l'omission des intérêts sous-jacents à la décision d'inactivité pour l'une, le passage sous silence des « effets de culture » pour l'autre. Du coup, il s'agit de trouver une approche fusionnant les deux optiques, tout en permettant d'approcher, de façon extrêmement fine et précise, les évaluations subjectives opérées par les acteurs.

---

« à la fois rationnelles et non raisonnées », c'est-à-dire des « conduites qui ne sont pas directement utilitaires dans leurs intentions mais qui le sont seulement dans leurs effets » (p.570).

<sup>109</sup> BRUSTEEL, Anne, « La Rationalité de la non-spécialisation dans les ménages. Une rupture avec la théorie beckerienne », *Revue Economique*, n° 6, novembre 2001.

<sup>110</sup> KUTY, Olgierd, *La Négociation des valeurs*, De Boeck Université, 1998, ici, p. 21.

<sup>111</sup> LEMENNICIER, Bertrand, « The Economics of Conjugal Roles », in LEVY-GARBOUA (Eds), *Sociological Economics*, Londres, Sage, 1978, p. 189-217.

<sup>112</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Op. Cit. Ici, p. 49.

## B. LA SOCIOLOGIE DE L'EXPERIENCE : UN PRISME UNIFICATEUR AU PLUS PRES DU VECU DES ACTEURS

Utilisées séparément, tant la perspective utilitariste que la perspective structuro-fonctionnaliste conduisent à une aporie. La sociologie de l'expérience permet de dépasser ce clivage en faisant de chacune de ces optiques une logique d'action et en leur adjoignant un troisième registre : celui de la subjectivation, de la capacité réflexive exercée par les acteurs sociaux à l'égard d'eux-mêmes, de leur situation et du monde qui les entoure.

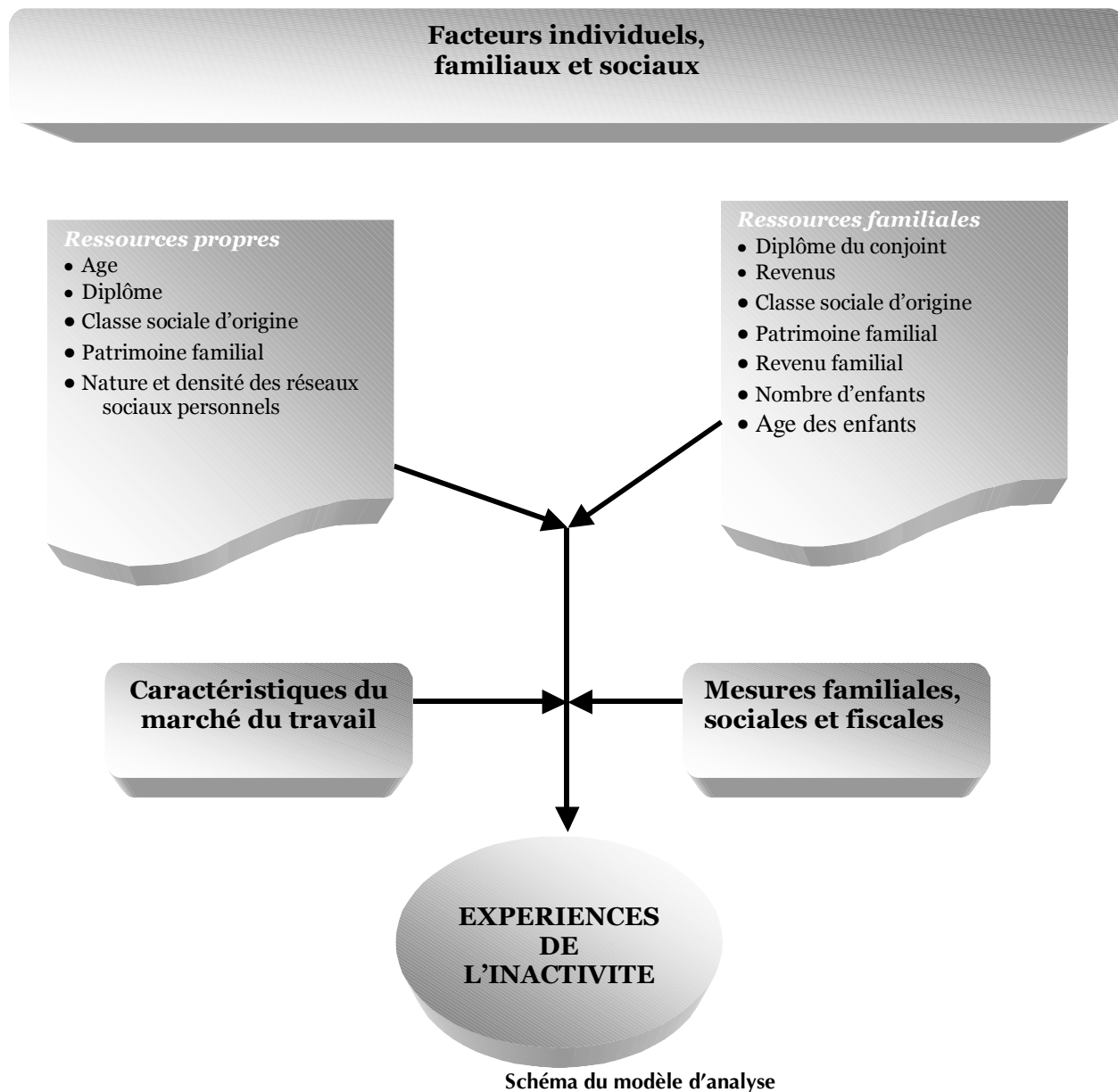
Selon F. Dubet, l'idée de « société », entrevue comme un ensemble social homogène, doté d'un principe fort de cohérence interne, a vécu<sup>113</sup>. Face à son affaiblissement, les acteurs doivent désormais composer avec trois registres d'action définis par des logiques propres, encadrant « *simultanément une orientation visée par l'acteur et une manière de concevoir les relations aux autres* »<sup>114</sup>. L'alchimie de l'expérience sociale résulte de la combinaison originale de ces trois registres : l'intégration, la stratégie et la subjectivation.

La logique de l'*intégration* renvoie à l'appartenance au groupe social. Elle reflète la position occupée par l'acteur, les rôles qu'il endosse, la manière dont il répond aux attentes normatives, la façon dont il assume l'héritage, la tradition et les valeurs familiales. Cette dimension est associée à la notion d'identité et à toutes les actions visant à en assurer le maintien. Travailler sur cette logique d'action incline donc à mettre au jour les valeurs sous-tendant les comportements, la manière dont la socialisation primaire a pu influencer la trajectoire, les renforcements procurés par le groupe d'appartenance. Ramenée à notre sujet, l'intégration est appréhendée à partir de l'héritage des comportements d'activité, des opinions véhiculées sur des thèmes aussi divers que la maternité et les devoirs y afférant, les appréciations sur le « bon » fonctionnement conjugal, le travail des femmes ou le développement harmonieux de l'enfant.

La *stratégie*, seconde logique, place l'acteur social sur une scène concurrentielle sur laquelle il déploie, rentabilise et cherche à faire fructifier ses ressources en fonction des opportunités dont il peut se saisir. C'est dans ce registre que les femmes au foyer mettent en perspective les coûts du travail extérieur et les avantages qu'elles peuvent attendre de l'inactivité, interprètent cet écart et expliquent rationnellement pourquoi le maintien au foyer leur est apparu, à un moment donné de leur trajectoire, comme la solution la plus optimale au regard des finalités poursuivies, des possibilités offertes et/ou dont elles peuvent se saisir. Cette perspective stratégique ne se réduit pas aux seuls échanges économiques, elle touche également le champ des échanges sociaux. Ici, par exemple, les formes du fonctionnement conjugal ne s'entendent plus uniquement en référence à des valeurs : elles peuvent aussi témoigner d'un intérêt bien compris, d'une stratégie utilisée pour « *mantenere lo stato* », selon l'expression de Machiavel. Il s'agira ainsi de voir comment les femmes au foyer s'y prennent pour asseoir leur position dans la forte situation de concurrence (matrimoniale notamment), quelles ressources elles font valoir dans les échanges conjugaux pour minimiser le poids d'un salaire qu'elles n'apportent pas.

La *subjectivation* est la dernière logique d'action. Si l'on retrouve dans les deux registres précédents les principaux déterminants retenus, cette dimension de l'expérience sociale constitue un apport dont on ne saurait faire l'économie si l'on projette d'approcher finement les différentes facettes que peut recouvrir l'inactivité et son expérience. Pour F. Dubet, ce troisième grand registre renvoie à la créativité, entendue comme l'action réflexive d'un sujet dont les rôles et les intérêts n'épuisent pas la définition. La subjectivation reflète l'écart que l'individu perçoit entre ce qu'il est et ce qu'il voudrait être, malgré la liberté relative dont il a joui pour asseoir ses choix. Pour illustrer cette béance, F. Dubet parle d'« *inachèvement* », de « *théologie négative* », nourrie par le recul, la distance perçue entre les termes de son projet et sa vie réelle, concrète. Même si cette définition se fait le plus souvent dans l'inachèvement, cette capacité réflexive de distanciation est ce qui permet de transformer l'acteur en sujet. Cette perspective attachera aux manques ressentis par les femmes, aux fissures apparaissant dans l'édifice de leurs représentations, aux doutes, aux obstacles rencontrés mais aussi, dans le même temps, aux bienfaits personnels, aux largesses et libertés permis par la condition d'inactive, en dépit même de son incomplétude.

Les situations de femme au foyer, telles que nous proposons de les analyser, se diffractent à partir de déterminants relatifs d'une part, à des facteurs individuels, familiaux et sociaux, d'autre part à des caractéristiques du marché du travail et des opportunités ouvertes par les politiques publiques, essentiellement familiales et fiscales. On notera que les variables choisies ne sont pas totalement indépendantes les unes des autres : ceci démontre à quel point ces différents facteurs sont étroitement imbriqués dans la réalité sociale. Il nous reviendra alors de les déconstruire et d'analyser chacune des logiques d'action auxquelles l'acteur se réfère. Le schéma ci-après reprend les principales caractéristiques de notre modèle.



<sup>113</sup> DUBET, François, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

<sup>114</sup> DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, « La couleur des idées ». Ici, p. 111.

### C. HYPOTHESES INDUITES PAR LE SCHEMA GENERAL D'ANALYSE

Nous reprenons, afin de préciser le concept de « ressources », la définition qu'en proposent J. Kellerhals et *alii* lorsqu'ils présentent la théorie de R. Blood et D. Wolfe : « *une ressource est définie comme un bien que l'un des partenaires peut mettre à disposition d'autrui et qui est susceptible de satisfaire les besoins de ce dernier ou de lui permettre d'atteindre ses objectifs* »<sup>115</sup>. Dans cette perspective, les atouts sociaux répertoriés (niveau scolaire, patrimoine familial propre, densité des réseaux sociaux, salaire, etc.) s'offrent comme les indicateurs de ces ressources. Du coup, s'il nous semble que les ressources des femmes au foyer jouent un rôle prépondérant dans la forme prise par leur maintien au domicile, nous faisons l'hypothèse que la comparaison avec celles de leur conjoint est aussi constitutive de l'expérience de l'inactivité.

La théorie des ressources suppose explicitement que la mise en perspective des ressources de chacun des époux, et l'asymétrie pouvant se faire jour, permet de déduire, et même de « légitimer », la détention inégale du « pouvoir »<sup>116</sup> au sein de la famille. Les critiques adressées à cette perspective, que mentionnent Kellerhals *et alii*, sont ici partiellement justifiées. En premier lieu, celle de S. Barh<sup>117</sup> met en doute le caractère « objectif » des ressources. En effet, il semble nécessaire d'envisager celles-ci dans une acception dynamique. D'une part parce qu'une ressource n'est jamais définitivement acquise et qu'elle peut même se transformer en contrainte au gré des aléas ; d'autre part, parce qu'une personne n'en est effectivement dotée que lorsque *Ego*, et surtout *Alter*, la perçoivent comme un atout. Face à d'autres ressources, fournies par une tierce personne, s'avérant plus attractives et aussi peu, voire moins, coûteuses, *Alter* peut ne plus appréhender les atouts d'*Ego* à de manière identique : pour lui, compte tenu des nouvelles opportunités ouvertes, ils ne sont plus pertinents. Il existe donc une réversibilité de la qualité des ressources dont, au final, la valeur n'est jamais intrinsèque. En deuxième lieu, on conviendra avec H. Rodman<sup>118</sup> que la théorie des ressources élude trop rapidement la question du contexte culturel. En effet, la valeur d'une ressource peut être perçue différemment selon le groupe social auquel appartiennent les époux. Cette remarque renvoie encore à la question de l'objectivité des ressources. La possible asymétrie entre le mari et la femme ne se mue pas mécaniquement en insatisfaction pour celui des deux qui pourrait en faire les frais : tout dépend des projets nourris par les conjoints et des finalités fixées à leur union. A cet égard, l'introduction de la notion de *subjectivation* permet d'approcher qualitativement l'évaluation opérée par les femmes quant à ce possible écart. Enfin, comme l'établissent C. Safilios-Rothschild<sup>119</sup> et R. E. Cromwell et D. Olson<sup>120</sup>, on peut regretter que les auteurs de la théorie des ressources s'attachent uniquement aux atouts liés au statut des individus : d'autres registres auraient mérité d'être pris en compte parmi lesquels la sexualité, l'accès à l'information, la communication, les qualités esthétiques, etc. On le voit, l'utilisation de la notion de ressource méritera d'être précisée à la lueur des critiques suscitées et des élargissements apportés. Toutefois, son utilisation permet d'élaborer ici quelques hypothèses de travail.

Dans la revue de la question, nous avons constaté l'importance du diplôme. Selon sa nature et le niveau scolaire sanctionné, les femmes peuvent espérer trouver un emploi et la rémunération qui s'y attache. Du coup, on comprend que, pour les moins diplômées, l'opportunité de l'activité puisse s'éloigner à mesure qu'augmentent les coûts qu'elle sous-tend (de déplacement, de présentation de soi, de mode de garde). On entrevoit moins clairement, en revanche, pourquoi les mieux dotées en capitaux scolaires s'excluent aussi du marché du travail où elles seraient plus aptes à rentabiliser leurs atouts. D'autant que, si l'on en croit la théorie des ressources, la participation des femmes au travail extérieur affecterait positivement leurs capacités de négociation dans le couple et induirait un investissement

<sup>115</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Op. Cit. Ici, p. 45.

<sup>116</sup> Au sens de M. Weber, c'est-à-dire « *la capacité d'un acteur à influencer le comportement d'autrui* ».

<sup>117</sup> BAHR, S. J., "Role Competence, Role Norms and Marital Control", In NYE, F. I. (Ed.), *Role Structure and analysis of the Family*, Beverly Hills, Sage, 1976. (N. B. : toutes ces références sont fournies par KELLERHALS et *alii* dans *Microsociologie de la famille*. Ici, p. 47).

<sup>118</sup> RODMAN, H., « Marital power in France, Greece, Yugoslavia and the United States : a Cross-National Discussion », *Journal of the Marriage and the Family*, 1967, vol. 29, p. 320-324.

<sup>119</sup> SAFILIOS-ROTHSCHILD, C., "A macro-and Micro-Examination of Family Power and Love : An Exchange Model", *Journal of Marriage and the Family*, 1976, vol. 37, p. 355-361.

familial masculin supérieur. Qui plus est, lorsque le salaire du conjoint est élevé, les femmes ont la possibilité de déléguer à des tiers (au marché) les tâches que la perspective parsonienne, la culture, l'anthropologie, leur assignent prioritairement : la garde des enfants, les tâches domestiques, *etc.* Certes, le taux d'inactivité des femmes diminue à mesure qu'augmente leur niveau de diplôme, ce qui signifie que la perspective utilitariste consistant à mettre en balance leurs différentes utilités conserve sa portée explicative. Il n'en demeure pas moins qu'elle laisse en suspend la question de ces cas d'inactivité.

Il s'agit donc d'introduire d'autres types d'explication. En premier lieu, celle du coût de l'activité féminine dans une perspective de fonctionnement familial. Si l'on met de côté l'augmentation, plus ou moins substantielle, du revenu familial tiré du travail féminin et les possibilités de développement et de reconnaissance personnels qu'il autorise, les couples à double carrière pourraient avoir à affronter une surcharge de rôles. Dans ce cas, les femmes se trouveraient confrontées à la « double journée », conservant, en dépit de leur emploi, la responsabilité de la production domestique. En parallèle, le conjoint rencontrerait davantage de difficultés en matière d'engagement professionnel puisqu'il lui faudrait pallier les indisponibilités de son épouse par un investissement plus soutenu et direct dans l'espace familial. Outre le fait qu'elle peut nécessiter un certain nombre de remaniements plus ou moins bien acceptés, cette situation est à même de créer une sorte de concurrence entre les conjoints. Du coup, les époux Rapoport<sup>121</sup> incitent à envisager l'inactivité comme le résultat d'une mise en perspective dialectique des coûts du travail féminin et de ses bénéfices. Cela pose clairement la question de l'évaluation de la trajectoire professionnelle antérieure, lorsque les femmes ont pu, en début de vie adulte, occuper un emploi.

D'autres tensions peuvent être produites par l'activité féminine. Les femmes peuvent ressentir un sentiment de culpabilité à laisser vacants des pans entiers de ce qui, traditionnellement, culturellement, ressortit de « leur rôle ». Ici, le milieu social d'origine, les attitudes et comportements valorisés peuvent exercer une pression normative incitant à un retrait de l'activité professionnelle. On ne pourra donc pas faire l'économie d'une analyse des représentations en matière de « bon » fonctionnement conjugal, ou encore de « bien de l'enfant ». Ces perceptions, sans doute fortement orientées par le milieu social d'origine et la trajectoire personnelle, peuvent venir médiatiser le rapport au travail de certaines femmes.

Outre les normes et valeurs, d'autres éléments peuvent venir moduler la volonté de contracter une activité professionnelle : la valeur accordée au travail, par exemple, peut ne pas aller de soi. Les femmes les plus diplômées peuvent estimer qu'en atteignant un certain niveau de qualification, elles ont fait la preuve de leurs aptitudes. Du coup, le rendement de leurs diplômes sur le marché du travail, surtout lorsque le conjoint procure des revenus conséquents au ménage, peut n'être que très secondaire. Ainsi, leur réussite scolaire peut avoir été obtenue pour satisfaire des ambitions parentales ; en revanche, le choix de sa rentabilisation peut s'avérer une manifestation tangible d'exercice de leur liberté et de leur prise d'autonomie à l'égard de leur famille d'origine. Dans cette optique, rester au foyer pourrait être appréhendé comme la volonté de « passer à autre chose », comme la possibilité de connaître d'autres expériences que celle qui conduit, mécaniquement, de l'école à l'emploi.

Ces perspectives renvoient à l'idée d'héritage des attitudes à l'égard de l'activité, sachant que ces comportements peuvent s'entendre comme une volonté de « reproduction » ou, à l'inverse, de distanciation à l'égard du modèle maternel. Ainsi, une femme peut tout aussi bien considérer qu'être inactive revient à faire bénéficier ses enfants de la même disponibilité et de la même qualité de soins et d'attentions que celle dont sa mère l'a entourée, tout comme elle peut souhaiter, en restant au foyer, ne pas leur infliger les tensions de la conciliation entre les deux sphères (familiale et professionnelle) dont elle estime avoir fait les frais.

---

<sup>120</sup> CROMWELL, R. E., OLSON, D., *Power in Families*, New-York, Wiley, 1975.

<sup>121</sup> RAPOPORT, R., RAPOPORT, R., « The Dual Carrer Family », *Human Relations*, vol. XXII, 1969, p.3-30. Ici, p.13.

Comme nous l'avons vu, les femmes au foyer se retrouvent essentiellement parmi les couches populaires et parmi les milieux les plus favorisés. Pour les femmes appartenant à ces derniers, les différents types de capitaux ne proviennent pas fatalement des atouts du compagnon. Ils peuvent résulter de la position sociale occupée par les parents et que confortent le statut et les ressources du conjoint (l'exemple caricatural étant ici le médecin marié à la fille du chef de clinique). Cette position sociale parentale s'exprime également en termes de patrimoine et de capacités de réaction en cas d'éventuelle séparation conjugale. Les ressources offertes par son milieu d'origine peuvent permettre à l'épouse inactive de disposer de temps pour « se retourner ». On comprend ainsi la pertinence qu'il y a à scinder les ressources des conjoints, ne serait-ce que parce qu'elles ne sont pas toujours homogènes et que les trajectoires « post-désunion » sont largement affectées par les dotations respectives.

Enfin, les réseaux sociaux dans lesquels sont insérées les épouses doivent également faire l'objet d'examen minutieux. En fonction de leur mode de constitution et de leur densité, il y a tout lieu de supposer que la situation des femmes se spécifiera sensiblement. Si le réseau est étroit, la femme ne pourra compter que sur elle-même pour assumer les différentes tâches qui lui sont dévolues ; en revanche, s'il est large, elle bénéficiera de « relais » pour prendre en charge certaines de ses attributions, lui permettant ainsi d'accroître sa latitude d'action.

Les variables spécifiées viennent toutes relativiser ce qui constitue l'objet central de nos analyses : les ressources dont sont dotées les épouses inactives. Ces dernières doivent être confrontées à celles dont dispose le conjoint (parmi lesquelles son salaire) afin d'évaluer à partir de quelle hauteur, conjugée aux prestations familiales, sa rémunération autorise des conditions de vie que les femmes estiment acceptables pour leur permettre d'opter pour l'inactivité.

Enfin, à côté des points mentionnés ci-dessus, l'examen de la position des femmes dans le « cycle de vie » occupera une place centrale. En effet, l'expérience, y compris celle d'une même personne, peut prendre une tonalité très différente si, avec le temps, l'inactivité devient une contrainte faute d'alternatives de retour vers l'emploi. Les évaluations des femmes ne seront pas identiques selon que le maintien au foyer a été d'abord entrevu comme momentané et qu'elles conservent toutes ses chances de regagner le marché du travail ou qu'à l'inverse, au fil du temps et de la raréfaction des opportunités, le maintien au domicile s'apparente progressivement à une nasse.

Pour saisir l'expérience de l'inactivité, nous avons utilisé deux méthodes : quantitative, à partir de l'exploitation secondaire de l'enquête « *Histoire de Vie – Construction des Identités* » de l'Insee<sup>122</sup>, et qualitative, sur la base d'entretiens semi-directifs. Le croisement de ces deux approches nous a semblé pertinent pour tenter d'appréhender la palette la plus large possible d'expériences du maintien au foyer. Compte tenu du biais – volontaire – de notre échantillon qualitatif, les résultats statistiques ont permis de nuancer certains constats, reflétant ainsi une réalité sans doute plus conforme aux différentes perceptions des femmes.

#### A. L'EXPLOITATION SECONDAIRE DE L'ENQUETE HISTOIRE DE VIE- CONSTRUCTION DES IDENTITES

L'enquête *Histoire de Vie – Construction des Identités* a été réalisée entre février et avril 2003 par l'Insee<sup>123</sup>. 8400 individus de 18 ans et plus, vivant en ménage ordinaire, ont été interrogés. L'objectif de l'enquête était d'établir de quelle manière les personnes construisent leur relation aux autres et à la société, en fonction de leur trajectoire et de leurs appartenances.

L'enquête comporte deux parties : une première reconstitue la trajectoire biographique des personnes interrogées ; une seconde présente plusieurs volets thématiques grâce auxquels il est possible d'effectuer des analyses sur les loisirs, la participation à la vie politique et sociale - c'est-à-dire autant de scènes sur lesquelles se joue et s'exprime aussi l'identité. En outre, une partie est spécifiquement dévolue aux interactions sociales et aux attitudes de discrimination et/ou de rejet que les personnes ont éventuellement ressenties.

L'intérêt principal de cette enquête réside dans la possibilité de croiser, d'une part, des éléments objectifs concernant la trajectoire des individus, leur origine sociale et, d'autre part, les appréciations formulées quant à leur situation familiale, professionnelle ou sociale. D'un côté, les données factuelles permettent de reconstituer des « biographies » ; de l'autre, les questions appelant certaines évaluations subjectives permettent de cerner des valeurs et des représentations. Cette approche statistique relativement inédite laisse une part large aux perceptions des interviewés, en même temps qu'elle nécessite un recul, une obligation de retour sur soi, un « travail de mémoire ».

Le fichier informatique de l'enquête *Histoire de Vie – Construction des Identités*<sup>124</sup> nous a été transmis en format « SAS ». Comme nous avons travaillé avec le logiciel de traitement statistique SPSS, il nous a donc fallu convertir l'enquête au bon format et procéder au recodage de l'ensemble des variables. En outre, le fichier initial de l'enquête était scindé en douze « tables thématiques » contenant des informations différentes. Il a donc fallu les fusionner en un seul et même fichier afin d'obtenir l'ensemble des informations utiles et de construire de nouvelles variables. Ainsi, par exemple, afin de calculer le revenu des ménages par unité de consommation, nous avons dû fusionner la « table HdV » avec la « table enfants ». En effet, l'âge des enfants, entrant dans le calcul des unités de consommation, est identifié dans la seconde table mais pas dans la première. La fusion des fichiers a nécessité un certain nombre de manipulations du fait de l'absence d'identité de la structure des fichiers. Ainsi, pour reprendre notre exemple, les informations concernant les enfants d'un individu donné sont données en ligne (une ligne pour chaque enfant) ; si un individu a deux enfants, il faut donc transposer les informations propres à chacun (contenues sur deux lignes) sur une seule ligne. De plus, les personnes présentes dans la « table HdV » ne

---

<sup>122</sup> Nous adressons tous nos remerciements à Monsieur Julien BARNIER, du Centre Quételet Lasmas-IRESO, qui nous a amplement facilité l'accès à ces données dès leur mise à disposition en octobre 2004.

<sup>123</sup> Avec le concours de l'Institut National des Etudes Démographiques (Ined), de la Drees, de la Dares et de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

<sup>124</sup> Afin de ne pas alourdir le texte, nous la désignerons désormais sous le sigle « HdV ».



sont pas toutes dans la « table enfants » (certains individus présents dans la « table HdV » n'ayant pas d'enfant). En conséquence, la succession des « identifiants » (*i.e.* le nombre attribué à chaque individu enquêté) n'est pas identique d'une table à l'autre. Il a donc été nécessaire d'apparier les « identifiants » de chacune des tables. Ces différentes manipulations ont été effectuées *via* le logiciel *Excel*. Afin de vérifier si nous n'avions pas commis des erreurs d'attribution, nous avons tiré au hasard cent individus dans notre fichier fusionné (lequel comportait un total de 2111 femmes vivant en couple) et avons regardé, pour chacun d'eux, si les informations contenues dans celui-ci étaient contenues dans les deux tables initiales. Aucune erreur n'a été décelée. Dans l'enquête « HdV », les personnes au foyer (n = 731) ont été séparées des « autres inactifs ». Cette particularité est suffisamment rare pour être mentionnée. Au total, après filtrage, sur la base de l'âge et du statut conjugal, l'échantillon sur lequel a porté notre travail est constitué de *551 femmes, vivant en couple, avec ou sans enfant, âgées de 18 à 59 ans.*

### **Caractéristiques générales de l'échantillon d'enquête pour les principales variables retenues pour les analyses**

Les résultats issus de l'exploitation secondaire de l'enquête croiseront les phénomènes étudiés avec cinq types de variables explicatives : l'âge des femmes, leur niveau d'étude, la hauteur des revenus familiaux, l'exercice d'un emploi avant l'entrée dans l'inactivité et, enfin, la présence dans le ménage d'un enfant de moins de trois ans.

La *variable âge* nous semble pouvoir rendre compte de la saveur que peut prendre l'inactivité à mesure que s'égrainent les années. Elle a été scindée en trois classes : 18<30 ans, 31<45 ans, 46<59 ans. Ce découpage paraît relativement fidèle aux étapes du cycle de vie féminin (et familial). Cette variable se distribue de la façon suivante.

**Tableau 7. Répartition des femmes au foyer par classes d'âge**

Age des femmes	fréquence	Pourcentages
18<30 ans	116 (298)	21,1 % (21,9%)
31<45 ans	216 (637)	39,2 % (46,8%)
46<59 ans	219 (427)	39,7 % (31,4%)
<b>Total</b>	<b>551 (1362)</b>	<b>100 % (100%)</b>

Les fréquences et pourcentages entre parenthèses et en italique correspondent à la répartition des femmes actives de l'enquête sur la base de leur âge.

Le niveau de diplôme est également une variable pertinente. On peut faire l'hypothèse qu'un faible niveau de diplôme n'ouvrant, la plupart du temps, que sur des emplois partiellement réductibles à leurs contraintes, les personnes peu qualifiées porteront sur l'inactivité un regard plus favorable. A l'inverse, les femmes dont la trajectoire scolaire a été plus longue pourraient davantage regretter leur mise à l'écart professionnelle.

Dans l'enquête « HdV », le niveau d'études atteint est saisi en huit niveaux se déclinant comme suit :

**Tableau 8. Répartition des femmes par niveau d'études en fonction du statut d'activité**

Niveau d'études atteint	Femmes au foyer	Femmes actives occupées
N'a jamais fait d'études	3,1%	0,5%
Arrêt des études avant la dernière année d'études primaires	3,3%	1,5%
Dernière année d'études primaires	8,5%	6,2%
1er cycle d'enseignement général	17,5%	8,9%
2ème cycle d'enseignement général	9,6%	14,0%
Enseignement technique ou professionnel court	28,2%	26,4%
Enseignement technique ou professionnel long	8,5%	9,7%
Enseignement supérieur y compris technique supérieur	21,3%	32,9%
Total	100 % (N=551)	100% (N=1332)

Afin d'obtenir des effectifs suffisants, nous avons effectué un regroupement en trois classes : faible, moyen et supérieur. La première agrège les personnes dont le niveau scolaire est inférieur ou égal au premier cycle d'enseignement général ou technique court ; la seconde regroupe les femmes ayant suivi un second cycle d'enseignement général, technique ou professionnel ; la troisième, enfin, celles ayant effectué un cycle d'enseignement supérieur. La répartition en trois classes se distribue de la façon suivante :

**Tableau 9. Répartition des femmes au foyer par niveau d'étude en trois classes**

Niveaux d'étude	Effectifs	Pourcentages
faible	334 (577)	60,7 % (43,3 %)
moyen	100 (317)	18,1 % (23,8 %)
élevé	117 (438)	21,2 % (32,9 %)
<b>Total</b>	<b>551 (1332)</b>	<b>100 % (100 %)</b>

*Les fréquences et pourcentages entre parenthèses et en italique correspondent à la répartition des femmes actives de l'enquête sur la base de leur niveau de diplôme.*

La hauteur des revenus familiaux, troisième variable explicative, n'est pas entièrement déconnectée du niveau de diplôme féminin : le principe d'homogamie fait que, le plus souvent, les femmes diplômées sont associées à des conjoints l'étant également. Toutefois, F. De Singly<sup>125</sup> a montré que les attentes en matière d'association conjugale pouvaient varier considérablement selon les sexes, les hommes privilégiant la recherche d'atouts esthétiques quand les femmes lui préfèrent la quête d'attributs sociaux. Du coup, l'introduction de revenus familiaux permettra de préciser les résultats obtenus à partir du diplôme féminin, sur la base de la plus ou moins grande aisance financière du ménage. Cette dernière, on l'imagine, aura un effet fort sur l'évaluation de la situation de femme au foyer.

L'enquête « HdV » enregistre le revenu des ménages à partir d'une question portant sur l'ensemble des revenus de ceux-ci. Elle donne des résultats « bruts » : il s'agit des revenus avant retenues fiscales (lesquelles ne peuvent sérieusement être estimées sur la base de cette enquête) et indépendamment de la composition du ménage. A partir des variables de l'enquête « HdV », relatives au nombre de personnes composant le ménage et à l'âge des enfants, nous avons calculé le revenu du ménage par « unité de consommation », selon l'échelle de l'OCDE<sup>126</sup>. La variable « Revenus » de l'enquête « HdV » étant coupée en classes, nous avons appliqué les coefficients aux centres de classe<sup>127</sup>.

**Tableau 10. Répartition par déciles des revenus mensuels des ménages en fonction du statut d'activité de l'épouse.**

Déciles	Ménages dont la femme est au foyer	Ménages dont la femme est active occupée
10	342	746
20	483	900
30	603	1071
40	724	1194
50	853	1379
60	966	1499
70	1127	1690
80	1448	1944
90	1931	2592

<sup>125</sup> SINGLY, François (De), « Théorie critique de l'homogamie », *Année Sociologique (L')*, n° 37, 1987, p. 197.

<sup>126</sup> L'échelle de l'OCDE attribue une pondération de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour chaque personne supplémentaire âgée de plus de 14 ans, et de 0,3 pour celles dont l'âge est inférieur à 14 ans. Il existe une autre échelle, dite d'Oxford, plus ancienne, dont les coefficients sont respectivement de 1, 0,7 et 0,5. Le choix de l'échelle de l'OCDE (appelée aussi dans la littérature « Oxford révisée ») plutôt que de cette dernière s'explique pour deux raisons principales. En premier lieu, l'échelle d'Oxford sous estime largement les économies d'échelle réalisées par les ménages. Or l'habitation est devenue progressivement l'un des postes de consommation les plus importants des ménages, et c'est précisément l'un de ceux pour lesquels les économies d'échelle sont les plus sensibles. En second lieu, dans la mesure où nous connaissons que le revenu avant impôt, et non le revenu disponible après, qui tient compte notamment du nombre d'enfant, par le biais du coefficient familial, il est évident qu'en minimisant les pondérations affectées aux enfants, l'échelle de l'OCDE est plus adéquate pour estimer le revenu par Unité de Consommation.

<sup>127</sup> Très concrètement, prenons l'exemple d'un couple avec deux enfants dont l'un est âgé de 15 ans et l'autre de 12 ans et dont les ressources totales annuelles déclarées se situent entre 126 000 et 155 999 Francs. L'estimation de leur revenu annuel par unité de consommation sera de :  $((126000+155999)/2) / (1+0,5+0,5+0,3) = 61\ 304$  francs.

Dans l'enquête « HdV », le revenu est découpé en 17 classes. Pour notre part, compte tenu de la faiblesse des effectifs, nous avons décidé de scinder les ménages en trois catégories aux effectifs égaux. Les revenus « faibles » correspondent aux trente trois premiers centiles de la répartition des revenus pour les couples dont la femme est au foyer, et les revenus « supérieurs » aux trente trois derniers centiles.

**Tableau 11. Répartition des femmes au foyer par niveau de revenus du ménage**

Niveaux de revenus	Effectifs	Pourcentages
faible	180 (99)	34,6 % (7,8%)
moyen	167 (306)	32,1 % (24,2 %)
élevé	173 (859)	33,3 % (68 %)
<b>Total</b>	<b>520 (1264)</b>	<b>100 % (100 %)</b>

*Les fréquences et pourcentages entre parenthèses et en italique correspondent à la répartition des femmes actives de l'enquête.*

Il y a tout lieu de supposer que le fait d'avoir exercé ou non une activité professionnelle avant d'entrer dans la carrière d'inactive aura des répercussions en matière d'appréciations portées sur ce mode de vie. En d'autres termes, il se pourrait fort bien que le maintien au foyer soit plus difficile pour les anciennes actives. Ceci étant, on peut tout aussi bien élaborer l'hypothèse inverse : ayant connu l'emploi et ses contraintes, les ex-actives peuvent savourer davantage les avantages associés au maintien au foyer. Du coup, les inactives brosseraient de l'emploi un tableau surévalué par leur méconnaissance. Parmi les femmes comptabilisées comme étant au foyer figurent également des mères bénéficiant d'un congé parental. Cette caractéristique peut orienter les résultats dans la mesure où la cessation d'activité, même lorsqu'elle est totale, ne peut excéder les trois ans de l'enfant ouvrant ce droit<sup>128</sup>. Or, se savoir au foyer pour un laps de temps assez restreint, légalement encadré, donne sûrement à l'inactivité un sens différent de celui conféré par des personnes n'y entrevoyant aucun terme certain. Dans l'enquête « HdV », aucune variable ne précise si la personne au foyer bénéficie d'une allocation de type APE. Nous avons donc construit celle-ci à partir des caractéristiques des femmes et en tenant compte des conditions d'éligibilité à cette allocation. Ainsi sont susceptibles de bénéficier de l'APE celles ayant au moins deux enfants dont le dernier a moins de trois ans, ayant travaillé dans les cinq années précédant l'arrivée du benjamin et déclarant l'existence de revenus personnels. Lorsque les femmes au foyer de l'échantillon réunissaient l'ensemble de ces conditions, nous avons considéré qu'elles étaient en congé parental. Au total, les femmes au foyer ayant exercé une activité antérieure avant leur retrait du marché du travail se répartissent comme suit :

**Tableau 12. Répartition des femmes au foyer selon l'exercice ou non d'une activité antérieure**

Femmes ayant antérieurement exercé une activité	Femmes n'ayant jamais exercé d'activité	
80,3% (n = 443)	19,7% (n = 109)	100% (N=551)
<b>Femmes susceptibles de bénéficier de l'APE</b>		
(parmi les femmes ayant exercé une activité passée)	(parmi l'ensemble des femmes au foyer)	
15,5% (n = 68)	12,4% (n= 68)	

<sup>128</sup> Le congé parental d'éducation permettait à toute personne justifiant d'un an d'ancienneté dans une entreprise de cesser, totalement ou partiellement, son activité professionnelle, au maximum jusqu'au trois ans du benjamin, sans faire planer sur les bénéficiaires le spectre du chômage. En effet, à l'issue de ce congé, les personnes l'ayant contracté pouvaient retrouver leur emploi, ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération équivalente. Notons toutefois que ce congé pouvait aussi être attribué à des femmes ne disposant pas d'activité professionnelle avant d'en bénéficier. On constate alors que celles-ci rencontrent de plus grandes difficultés à se réinsérer après la sortie du dispositif. « *Celles qui sont à nouveau en emploi occupent, à niveau de diplôme comparable, des postes moins qualifiés que celles qui sont restées actives. Elles ont également des conditions d'emploi moins favorables, avec davantage de temps partiels courts et « subis » et d'emplois à durée limitée.* » ALGAVA, Elisabeth, BRESSE, Sophie, MOMIC, Milan, « Les Bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education : trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Etudes et Résultats*, n° 399, mai 2005. On comprend donc qu'après avoir bénéficié d'un congé parental, certaines femmes peuvent se maintenir dans l'inactivité.

Enfin, la dernière variable est la présence ou non d'un enfant de moins de trois ans dans le ménage, retenue pour évaluer si la présence d'un enfant en bas âge modifie l'évaluation subjective de l'inactivité. En effet, certains entretiens laissent transparaître une pesanteur de cette situation avant la scolarisation des enfants ; d'autres femmes, en revanche, évoquent cette période comme étant la seule justifiant pleinement le retrait d'activité. Il semble donc que cette variable introduise des différences lourdes entre les mères.

**Tableau 13. Nombre d'enfants parmi l'échantillon des femmes au foyer**

Nombre d'enfants	fréquence	Pourcentage valide
0	23 (224)	4, 2 % (16, 5 %)
1	93 (313)	16, 8 % (23 %)
2	175 (519)	31, 7 % (38, 2 %)
3	149 (224)	27, 0 % (16, 5 %)
4 et plus	112 (80)	20, 2 % (5, 9 %)
<b>Total</b>	<b>551 (1360)</b>	<b>100 % (100 %)</b>

Ces « tris à plat » permettent de dresser un premier tableau, certes grossier, des personnes au foyer et de leurs caractéristiques : tableau assez conforme au « portrait social » brossé à partir de la revue de la littérature.

Nous l'avons signalé, l'enquête « HdV » laisse la part belle aux appréciations subjectives des interviewées, à leurs supports d'identification et d'identité, à leurs valeurs et représentations. Il n'en reste pas moins vrai que les thématiques abordées, même si elles sont vastes, recouvrent partiellement notre projet. Ainsi, l'enquête est exploitable pour mettre au jour les raisons d'entrée dans l'inactivité, les motifs pour lesquels cette situation peut peser, l'éventuel souhait d'un retour vers l'emploi. Elle est, en revanche, d'une utilité réduite pour cerner la nature des interactions et fonctionnements conjugaux ou la manière dont le temps des inactives est occupé. En d'autres termes, en dépit de ses nombreux apports, l'enquête ne fait qu'effleurer l'expérience des femmes au foyer qui, de toutes façons, n'en constituent pas l'objet exclusif. En cela, la passation d'entretiens semi-directifs s'est imposée comme une nécessité.

## **B. LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS : UNE AUTRE METHODOLOGIE ADAPTEE A L'OBJECTIF**

Au total, nous avons réalisé 52 entretiens : 42 auprès de femmes au foyer, entre 23 et 61 ans, mères d'au moins un enfant, vivant en couple ou en instance de divorce ; 10 avec des femmes actives, présentant des caractéristiques sociodémographiques similaires, dans le but de connaître les représentations que ces dernières associent à l'inactivité.

### ***Les femmes au foyer***

Notons d'emblée que nous avons sciemment choisi de constituer un échantillon non représentatif de la population des femmes au foyer françaises<sup>129</sup>. La raison en est simple : il est compréhensible de cesser toute activité professionnelle (ou de n'en contracter aucune) dès lors que l'on est peu qualifiée, que l'emploi est relativement dépourvu d'intérêt et/ou peu rémunérateur, que les bénéfices tirés sont grevés par nombre de frais annexes (de garde d'enfants, de présentation de soi, de déplacement, *etc.*)<sup>130</sup>. En revanche, on entrevoit moins aisément pourquoi des femmes dont les opportunités (de vie, d'emploi, de conciliation, *etc.*) sont beaucoup plus favorables s'engagent dans l'inactivité. Nous avons ainsi tranché pour

<sup>129</sup> Caractéristiques des personnes interrogées en annexe 2.

<sup>130</sup> Comme le note T. PIKETTY, « ... les femmes s'arrêtant de travailler à la naissance de leur deuxième enfant ont toujours occupé des emplois moins bien rémunérés que les femmes continuant de travailler, et ce avant comme après l'extension de l'APE. ». Cf. sur ce point, Cf. PIKETTY, Thomas, *L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour les cas français*, *Op. Cit.*, p. 22.

une sur-représentation des cas « déviants », même si, par ailleurs, un certain nombre de « situations conformes » ont également été approchées.

Pour étayer ce travail, nous disposons de 49 entretiens conduits auprès de femmes au foyer. 42 ont été réalisés par nos soins, 7 nous ont été fournis par une journaliste nous ayant contactée pour collaborer à un article portant « le moral des femmes au foyer »<sup>131</sup>. Il va sans dire que les entretiens obtenus par ce canal seront peu cités dans la mesure où les propos rapportés répondent uniquement à une partie de nos interrogations. Toutefois, on les trouvera en annexe, présentés en italique.

Lors de la phase d'entretiens exploratoires, nous sommes partie d'une consigne simple soumise à nos interlocutrices :

*« Vous êtes femme au foyer. Pouvez-vous me raconter comment vous vous y êtes retrouvée et comment vous vivez votre situation ? »*

Il s'agissait ici de repérer les retentissements que peut avoir l'inactivité sur deux registres principaux : celui des interactions sociales et celui des réaménagements personnels, conjugaux et familiaux introduits par ce changement de statut<sup>132</sup>. La question nous a semblé suffisamment large pour que l'interviewée puisse donner toutes les significations associées à l'inactivité et les motifs principaux présidant à l'adoption de ce mode de vie.

L'objectif du guide d'entretien était double<sup>133</sup> : il s'agissait, d'une part, de reconstituer des trajectoires, des parcours et, d'autre part, de saisir des jugements et des représentations sur le mode de vie. Huit grands axes de questionnement structurent ce guide.

Chacun des entretiens a débuté par la déclinaison des caractéristiques socio-démographiques des femmes. Cette entrée en matière classique permet de connaître l'âge des personnes, leur milieu social d'origine mais aussi les conditions de la rencontre, de la mise en couple et, ultérieurement, du mariage avec le conjoint. Sur ce dernier aspect, les femmes se sont révélées intarissables. Même si ce point peut sembler relativement secondaire au regard de nos interrogations, il s'est avéré utile pour collecter des éléments de reconstitution des « projets familiaux » et établir une mise en perspective avec l'expérience féminine concrète.

Le premier axe thématique gravite autour du parcours scolaire de la femme. Il s'agit, à partir de données factuelles (âge à la fin des études, dernier diplôme obtenu, etc.) et d'opinions, de déterminer l'importance conférée aux ressources scolaires et, plus spécifiquement encore, la valeur accordée à celles détenues par les femmes (monnayables ou non sur le marché du travail, offrant de plus ou moins grandes opportunités, etc.). Cet aspect permet également de tester l'éventualité d'une importance différenciée de la réussite scolaire sur la base du sexe : les femmes inactives peuvent considérer celle-ci moins cruciale pour les filles si, calquées sur une vision traditionnelle de la répartition sexuelle des secteurs, elles considèrent que seuls les hommes sont appelés à être des *breadwinners*.

La présentation détaillée de la trajectoire professionnelle antérieure constitue un second moment fort des rencontres. Il s'agit de voir dans quelle mesure les femmes au foyer sont des personnes « empêchées d'emploi » au travers des caractéristiques de(s) l'activité(s) exercée(s) : plus ou moins grandes difficultés de conciliation, hauteur du salaire, contraintes liées à son exercice, etc. Cette thématique permet également de sonder le sens attribué au travail et l'ampleur des manques ressentis après son abandon. C'est aussi dans ce cadre qu'ont été évoquées les ruptures de trajectoire avec, notamment, la question de l'alternance entre marché du travail et retour au foyer. On cherche ici à déterminer la nature des

---

<sup>131</sup> La préparation de cet article précédait la diffusion, sur Canal +, de la série *Desperate Housewives* à partir de laquelle on a assisté à un regain d'intérêt (ponctuel ?) pour les femmes au foyer. Cf. GOLDBERG, Corinne, « Désespérées, ces femmes au foyer ? », *Marie-Claire*, n° 639, novembre 2005, p. 77-82. Nous remercions à cet égard Mesdames Erika FLAHAULT et Catherine MARRY qui présidaient le Comité Scientifique d'un colloque auquel nous avons participé (*Femmes et Insertion Professionnelle*, Colloque OVE, Le Mans, 14 et 15 mai 2004) et qui ont orienté vers nous les journalistes intéressés par la question des femmes au foyer.

<sup>132</sup> Toutes les femmes au foyer rencontrées dans la phase d'entretiens exploratoires avaient travaillé auparavant.

<sup>133</sup> Présenté en annexe 1.

pressions incitant à ces passages de l'un à l'autre : répondent-ils à des mobiles purement matériels ou à une volonté de quitter plus ou moins durablement l'espace domestique devenu insupportable pour soi ?

Les axes 3 et 4 portent sur les autres membres de la famille. Les questions sur le conjoint ont essentiellement trait à sa trajectoire professionnelle (emploi, salaire) et, notamment, aux contraintes liées à l'emploi qu'il occupe (nécessité de déplacements fréquents, demande personnelle ou externe de mobilité sociale, *etc.*). Au niveau des enfants, il s'agit uniquement ici d'en connaître le nombre, l'âge et les caractéristiques du parcours scolaire et/ou professionnel.

La thématique 5 vise à collecter l'essentiel des données relatives aux revenus et patrimoines du ménage. Elle permet en outre d'envisager le mode de jouissance de certaines ressources (logement, possessions personnelles) et les opportunités laissées aux femmes face à la survenue d'aléas (assurance-vie, type de contrat de mariage, *etc.*). On s'est aperçu par la suite que la question relative à la perception d'allocations familiales donnait l'occasion d'évaluer les prestations familiales et les modalités de leur attribution.

Ces cinq premières thématiques ont pour objectif de fixer un cadre original à partir duquel les expériences de l'inactivité vont s'éclater. Il était attendu que la nature des données obtenues allait encadrer cette dispersion au travers de déterminants tels la plus ou moins grande homogamie entre les conjoints, ou encore la hauteur des revenus familiaux.

L'axe 6 est un axe pivot en ce sens que les questions sur le « choix » de l'inactivité viennent parachever la première partie de l'entretien, permettent d'introduire les thématiques suivantes et d'en faire saillir les spécificités. On s'y informe sur l'ancienneté au foyer, sur les mobiles à partir desquels l'inactivité s'est imposée comme une alternative, ainsi que sur la plus ou moins grande liberté dont témoigne ce « choix ». On y analyse aussi le rôle joué par le conjoint dans l'adoption de ce nouveau statut.

L'axe 7 constitue véritablement le cœur de notre recherche puisqu'on s'attache à y décortiquer les fonctionnements concrets et quotidiens des ménages monoactifs. En termes de conséquences conjugales, les indicateurs retenus concernent les processus de prise de décision, les modalités de répartition des tâches et de gestion du budget familial. On se rappelle des conclusions de Blood et Wolfe quant aux effets de l'activité féminine dans ces secteurs. Ici, l'hypothèse à tester est celle d'un moindre accès des femmes au foyer aux avantages « enviés » : le pouvoir de décision, la plus grande égalité dans la réalisation des tâches domestiques, un plus fort degré de communication conjugale. Cet examen se solde par une évaluation concernant l'impact de l'inactivité sur l'orientation des dynamiques conjugales.

En ce qui concerne le second opérateur, les enfants, on cherche ici à saisir concrètement la densité des activités menées avec eux et les retombées attendues de la présence maternelle sur des secteurs aussi divers que leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel et la sociabilité mère/enfants.

La problématique de l'entourage est évoquée pour tenter d'approcher les répercussions sociales de la décision d'inactivité et les représentations qui en découlent. Les femmes sont interrogées sur les réactions suscitées dans leur réseau familial et amical mais aussi, au-delà, sur le regard social porté sur le maintien au foyer.

Enfin, le dernier thème s'attache à mettre au jour les activités extra-familiales des femmes au foyer. Il s'agit de saisir l'importance qu'elles revêtent et de déterminer si elles constituent ou non des alternatives à l'enfermement dans les rôles de « femmes de ... » et/ou de « mère de ... ». C'est donc aussi la sociabilité et les caractéristiques du réseau amical qui y sont abordées. Il s'agit de cerner les espaces personnels que s'octroient les inactives, la nature et l'importance des activités venant les occuper.

Le dernier axe engage les femmes à une évaluation de leur situation sur le mode « *et si c'était à refaire ?* ». Au terme de ce retour sur leur trajectoire, il leur est demandé d'illustrer leur vision de l'avenir, notamment à propos d'une éventuelle reprise d'emploi.

Au total, ces différentes thématiques nous semblent englober toutes les facettes de l'inactivité. Elles permettent que s'y expriment à la fois les « expériences » les plus « attendues » (*i.e.* conformes au modèle de la théorie des ressources) et les plus originales. Les femmes rencontrées ont toutes accepté de répondre aux points soulevés dans notre guide. Seule la

question des revenus du ménage est quelques fois restée en suspend, sans que l'on sache véritablement s'il convenait d'attribuer ce non-renseignement à une méconnaissance ou à une volonté de masquer la hauteur de ces ressources<sup>134</sup>.

Les personnes interviewées ont été contactées par la méthode du « bouche à oreille ». Nous avons rencontré les premières par l'intermédiaire d'une institutrice exerçant dans la commune de Cestas, une banlieue relativement favorisée de l'agglomération bordelaise. Par la suite, les femmes interrogées nous ont communiqué les coordonnées d'autres personnes au foyer de leur connaissance ayant, à leur tour, accepté de nous recevoir. A l'issue d'un certain nombre d'entretiens, nous avons choisi de stopper les passations réalisées par ce canal : les caractéristiques des personnes étaient par trop identiques en termes de milieu social, d'âge des enfants, ou encore de parcours scolaire. Dans un deuxième temps, nous avons donc privilégié l'aide proposée par différents professionnels : une éducatrice spécialisée travaillant auprès de familles en difficulté sur la Z.U.P. de Talence (Communauté Urbaine de Bordeaux), une chirurgienne-dentiste spécialisée en orthopédie dento-faciale à Bordeaux, une pharmacienne dont l'officine se trouve dans un quartier bordelais à forte mixité sociale et, enfin, une des responsables de l'antenne du Secours Populaire de Pessac (Communauté Urbaine de Bordeaux). Nous avons ainsi pu diversifier les caractéristiques des femmes au foyer, notamment en termes d'âge et de milieu social, afin d'envisager l'inactivité sous différents angles et à différentes étapes du cycle de vie. Cette ambition est partiellement réalisée : dans les milieux les moins favorisés, beaucoup de personnes n'ont pas souhaité nous rencontrer, y compris lorsque l'entrevue était proposée hors de leur domicile, en « terrain neutre ». De plus, les femmes au foyer relevant de cette catégorie ont eu moins souvent des coordonnées d'amies ou de connaissances à nous communiquer, restreignant encore cet accès.

Contrairement à ce à quoi nous nous attendions *a priori*, il est extrêmement difficile de rencontrer les femmes au foyer et de conduire avec elles, en une seule rencontre, un entretien jusqu'à son terme. Au bas mot, la moitié des interviews ont nécessité deux entrevues, tant les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées hachent leur disponibilité. La plupart du temps, les personnes ont souhaité nous recevoir alors qu'elles étaient seules, pendant les temps scolaires et/ou professionnels des autres membres de la famille. Cette volonté répondait à deux mobiles : d'une part, la possibilité de s'exprimer en toute liberté, sans prendre le risque de froisser des susceptibilités, d'autre part, pour remplir le temps, pour combler la solitude. A deux reprises, les entretiens ont été relativement difficiles, s'achevant dans les larmes. Ceux-ci sont plus marquants que ceux, plus nombreux, témoignant du plaisir trouvé dans l'inactivité.

Dès les premiers temps de la rencontre, nous avons systématiquement été interrogée sur les raisons pour lesquelles la situation de femme au foyer nous intéressait au point d'y consacrer une thèse. Cette démarche forçait l'étonnement et nous engageait aisément dans une relation de confiance. Afin de parer au risque d'orienter leurs attitudes, les incitant indirectement à accentuer tel ou tel aspect de leur expérience, nous nous en sommes tenue à des réponses volontairement évasives. La durée des entretiens a été variable, s'échelonnant entre 45 minutes et 3 heures 30, avec une moyenne de deux heures. Nous avons rencontré quelques difficultés avec certaines personnes dont les réponses étaient très elliptiques. Le fait de ne pas toujours être parvenue à les faire rebondir et à développer davantage leurs positions nous incombe et explique pourquoi certains entretiens reviennent moins que d'autres dans le corps du texte.

### **Les femmes actives**

Dix femmes ayant une activité professionnelle ont aussi été interrogées. Nous avons veillé à ce que leurs caractéristiques sociodémographiques<sup>135</sup> soient assez similaires à celles des femmes au foyer. L'objectif de ces entrevues était double : d'une part, il s'agissait de saisir leurs représentations de l'inactivité, d'autre part, à partir de questions similaires à celles posées aux femmes au foyer, de déterminer les aspects familiaux, conjugaux et personnels susceptibles de donner à l'inactivité une spécificité. On constatera, au fil de nos développements, que cette dernière est relativement ténue.

---

<sup>134</sup> Dans de rares occasions, nous nous sommes vue obligée d'apporter des précisions sur le fait que notre travail était soutenu par la CNAF : il est arrivé que des personnes voient dans notre démarche une tentative de contrôle effectué par cette institution. Toutefois, la plupart du temps, cette mention était entrevue comme une garantie de sérieux.

<sup>135</sup> Présentées en annexe 3.

## PARTIE II - L'INACTIVITE COMME DEVIANCE SOCIALE

---

Dès la passation des entretiens exploratoires, il est apparu que l'inactivité pouvait être saisie, en partie au moins, comme une déviance sociale. En effet, en dépit des nuances qu'il apporte, H. Becker<sup>136</sup> la définit comme « *le produit d'une transaction entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme* »<sup>137</sup>. A s'en tenir à ce premier niveau d'analyse, l'inactivité s'oppose à deux injonctions fortes : celles du travail féminin et de l'indépendance conjugale.

Au-delà de sa définition, l'intérêt de l'analyse proposée H. Becker repose sur trois principes simples et heuristiques.

D'abord, la déviance ne renvoie pas uniquement à des actes pénalement répréhensibles et sanctionnés. A travers l'analyse des goûts et modes de vie des musiciens de jazz, H. Becker spécifie une déviance transgressant une norme de comportement « socialement préférée » mais qui n'est pas pour autant juridiquement établie. Les femmes au foyer entreraient ainsi dans la même catégorie que les musiciens de jazz : si leur « choix » n'est pas pénalement sanctionnable, il pourrait néanmoins engager des réactions de réprobation contribuant à stigmatiser, plus ou moins durement, celles qui l'adoptent.

Ensuite, pour analyser la déviance, H. Becker utilise la notion de « carrière » comprise comme une succession de séquences permettant la prise en compte d'événements, circonstances et aléas qui ponctuent le cours de vie et peuvent en orienter le déroulement. Il précise que cette notion « désigne les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, tant vis-à-vis des faits objectifs relevant de la structure sociale que des changements dans les perspectives, les motivations, les désirs de l'individu »<sup>138</sup>. Avec l'idée de « carrière », il devient possible de comprendre la variété des modes d'entrée dans l'inactivité, les différences d'appréciation auxquelles elle donne lieu, l'ancrage progressif des femmes dans ce mode de vie alors qu'elles ont pu, par le passé, n'y voir qu'un simple intermède.

Enfin, l'inactivité, comme toute déviance, se construit dans l'interaction. En effet, H. Becker s'attache à montrer qu'en même temps que le groupe social (*i.e.* les personnes actives) promulgue le jugement de « déviance » à l'encontre des « transgresseurs » (ici, les femmes au foyer), il attribue à ces derniers un certain nombre d'attributs, principaux et secondaires. En réaction, les personnes « étiquetées » peuvent incorporer du stigmate, le mettre à distance ou le retourner. Le type de réaction adopté par le « déviant » provoque d'autres représentations du « public », renforçant les premières ou leur donnant une tonalité nouvelle. C'est un mode circulaire d'interrelations entre « déviants » et « non déviants » pouvant se perpétuer à l'infini.

Même si ce n'est pas systématique chez H. Becker, une transgression est souvent à l'origine de tout comportement susceptible d'être qualifié de « déviant ». Aussi, dans un premier chapitre, nous arrêterons-nous sur la nature des normes « socialement préférées » que transgresse le mode de vie inactif. A la lumière des différentes livraisons de *l'Enquête sur les Valeurs des Français* (1981-1990-1999), nous prendrons la mesure des comportements induits par ces normes dans les contextes professionnel et familial. « Choisir » de rester au foyer atteste *a priori* d'un intérêt modéré pour l'activité professionnelle. Pourtant, celle-ci est considérée comme le principal support identitaire, statutaire et de reconnaissance. « Préférer » rester à la maison c'est aussi, en creux, accepter de tout investir sur sa famille et faire fi de l'indépendance conférée par une activité personnelle, extérieure et rémunérée. En d'autres termes, ce mode de vie contourne sciemment le « *libres ensemble* »<sup>139</sup> conjugal et familial pourtant présenté comme caractéristique de l'époque contemporaine.

---

<sup>136</sup> BECKER, Howard, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, A.-M. Métailié, 1985.

<sup>137</sup> *Ibid*, p. 33.

<sup>138</sup> *Ibid*, p. 47.

<sup>139</sup> SINGLY, François (De), *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000. (Essais et Recherches).



Une fois rappelés les constats dressés, en la matière, par les sociologues du travail et de la famille, nous verrons, dans un deuxième chapitre, en quoi, très concrètement, le « choix » de l'inactivité peut s'expliquer par des formes particulières de rapport à la famille, au travail et à soi. Prenant appui sur nos entretiens et sur l'exploitation de l'enquête *Histoires de Vie – Construction des Identités*, nous montrerons la diversité des modes d'entrée dans la « carrière » de femme au foyer et discuterons la notion de « choix » à l'origine de l'adoption de ce mode de vie.

Dans un troisième chapitre, à partir des représentations de l'inactivité proposées par dix femmes actives, nous étudierons ce qui fonde le sentiment d'être étiquetée comme « déviante ». Nous reviendrons sur les attributs principaux et secondaires imputés aux femmes inactives en distinguant ceux relevant de la sphère privée et ceux qui, à plus grande échelle, sont en quelque sorte « institutionnalisés ».

Enfin, dans un quatrième et dernier chapitre, nous distinguerons les différents degrés de résistance à la stigmatisation, à travers la mise au jour de la palette des réactions possibles à cet étiquetage. Nous verrons que l'inactivité donne lieu à des stratégies diversifiées de « maintien de soi » dont la diversité n'est pas étrangère à la nature des ressources dont les femmes disposent.

## CHAPITRE I - TRAVAIL ET FAMILLE : LES DEUX FACETTES DE LA RESPECTABILITE SOCIALE

---

Une livraison d'*Insee Première*<sup>140</sup> nous apprend qu'à la question « *Qu'est-ce qui permet le mieux de dire qui vous êtes ?* », 86 % des personnes interrogées mentionnent, en tout premier lieu, leur famille. Cette modalité, choisie parmi neuf autres possibilités, est d'autant plus souvent retenue que l'on est une femme, que l'on vit en couple, et que l'on partage son quotidien avec son ou ses enfants.

En seconde place, pour 40 % des personnes, « *le métier, la situation professionnelle, les études* » remplissent également un rôle important dans la définition de soi. « *La fréquence du thème du métier croît avec le diplôme* ». 54 % des femmes actives citent, exactement à l'égal des hommes, leur métier ou leurs études pour se caractériser.

Un autre article, publié par H. Garner, D. Méda et J. Mokhtar<sup>141</sup>, permet de préciser certains résultats concernant l'importance du travail. Ainsi, pour 66 % des personnes interrogées, « *il est assez important mais moins que d'autres choses* » ; pour 25 % d'entre elles, « *il est très important mais autant que d'autres choses* ». Bien entendu, les « *autres choses* » dont il est question gravitent principalement autour des investissements personnels et sociaux et, dans une mesure plus large encore, autour de la vie familiale. C'est ainsi que H. Garner et *alii* constatent que l'arrivée d'un enfant minimise sensiblement l'importance accordée au travail par les femmes, alors qu'avant sa survenue, elles lui accordaient un poids identique à celui des hommes. Les deux autres possibilités consistant à considérer que « *le travail est plus important que tout le reste* » ou, à l'inverse, « *qu'il n'a que peu d'importance* » sont très marginales : elles rassemblent respectivement 3,6 et 5,4 % des opinions<sup>142</sup>.

Ces deux enquêtes récentes montrent que la famille et, dans une moindre mesure, le travail constituent les deux fondations principales sur lesquelles s'érigent les identités. Cela signifie-t-il pour autant, au prétexte d'un véritable « plébiscite » de la famille, à un moment où la valeur travail déclinerait, qu'il serait (re)devenu légitime d'y consacrer son existence ? Même lorsqu'on est une femme, accepter de se voir réduite à cet unique marqueur identitaire suffit-il à se sentir reconnue ? Rien n'est moins sûr. Aujourd'hui l'épouse de la modernité est associée à l'épouse active avec enfant(s), capable

---

<sup>140</sup> HOUSEAUX, Frédérique, « La famille, pilier des identités », *Insee Première*, n° 937, décembre 2003.

<sup>141</sup> GARNER, Hélène, MEDA, Dominique, MOKHTAR, Jamila, « La place du travail dans l'identité des personnes en emploi », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 01.1, janvier 2004.

<sup>142</sup> Il est nécessaire d'insister sur le « champ » de l'enquête : l'échantillon de personnes interrogées est uniquement composé d'actifs occupés. Comme le montrent d'autres enquêtes, les chômeurs, exclus de cette analyse, auraient vraisemblablement contribué à augmenter ces pourcentages dans la mesure où ceux-ci accordent au travail une importance sensiblement supérieure à celle des actifs occupés. Cf. BAUDELLOT, Christian, GOLLAC, Michel, « Faut-il travailler pour être heureux ? », *Insee Première*, n° 560, décembre 1997 et, plus largement, BAUDELLOT, Christian, GOLLAC, Michel, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003.

de composer entre contraintes inhérentes à l'exercice de son métier et exigences familiales. Du coup, les femmes au foyer représentent une figure surannée et historiquement datée. Comme le dit fort justement Margaret Maruani<sup>143</sup>, « dans la France des années 2000, le modèle dominant n'est pas celui du choix (travail ou famille), il n'est pas non plus celui de l'alternance (travailler, s'arrêter, retravailler) mais celui du cumul : pour une mère de famille, il est désormais normal de travailler, alors qu'il y a seulement quarante ans, il était tout aussi normal de s'arrêter dès la naissance du premier enfant. Au-delà des statistiques, il s'agit d'un basculement des normes sociales de l'activité féminine ».

Ce renversement en matière d'emploi des femmes a son pendant dans la sphère familiale. Si elles ont longtemps été attachées au foyer et à la gestion de ses besoins, les épouses sont aujourd'hui devenues les « partenaires » de leur conjoint, des « égales » : le *Pater Potestas* n'est plus, les règles doivent désormais être négociées avec la mère comme avec les enfants. Cette mutation à l'intérieur même de la cellule familiale aurait été rendue possible par une relative émancipation des femmes, obtenue grâce à l'exercice d'un emploi extérieur<sup>144</sup>. Alors, certes, la famille est sans doute l'aune à laquelle toutes les autres activités peuvent être évaluées. Toutefois, son importance ne signifie pas qu'il soit socialement légitime de s'y « inféoder ». Être au foyer dans la France des années 2000, pour reprendre la formule de M. Maruani, est l'expression d'une double transgression : celle de la norme d'activité féminine et celle de l'injonction sociale à une indépendance conjugale et familiale revendiquée, achevant de signer la fin du modèle parsonien.

## A. CREPUSCULE OU MUTATION DE LA VALEUR TRAVAIL ?

Ces dernières années, le thème de la disparition progressive de la valeur travail a largement mobilisé les sociologues. Il s'est agi, d'un côté, d'affûter les arguments étayant son essoufflement et, d'un autre, de critiquer cette perspective : un changement du sens du travail n'épuise pas la variété des fonctions qu'il remplit.

Dominique Méda<sup>145</sup> est une des principales figures de proue de la « disparition » du travail. Il convient toutefois de ne pas prendre ce terme au pied de la lettre : elle prône plutôt sa relativisation. L'argument de son essai le plus connu peut se résumer ainsi : pour tout le monde, il semble acquis que la détention d'un travail est une nécessité pour vivre une vie décente et s'épanouir personnellement. A ce titre, le travail serait communément le fondement de l'organisation sociale. Plutôt que de tenir cette affirmation pour vraie, la sociologue s'interroge sur ses présupposés. Elle affirme que, comme activité productive permettant des échanges économiques, il ne serait pas plus important que d'autres activités humaines, qu'elles soient politiques, culturelles ou en lien avec la sociabilité. Elle appelle donc à la mise en œuvre de politiques permettant la diversification des activités de chacun, une recomposition de la société sur la base d'une interrogation sur ses finalités, notamment en termes de valorisation du lien social.

Pour François Dubet, en revanche, si le travail n'est plus ce qu'il était dans la société industrielle, à savoir le socle d'une identité collective, d'une appartenance de classe, « le principe organisateur de la vie sociale », on ne peut pour autant conclure à sa disparition<sup>146</sup>. L'excès de sens dont on l'a doté en en faisant, à l'instar de Marcel Mauss, un « phénomène social total » rend compte des explications, pour la plupart erronées, en termes de fin du travail. Selon F. Dubet, « le fait que le travail ne soit plus l'alpha et l'oméga de l'identité sociale ne peut pas conduire à déclarer son insignifiance »<sup>147</sup>. Certes, il est aujourd'hui « éclaté », stressant, il occasionne, dans certains cas, de la souffrance mais il n'en reste pas moins un vecteur essentiel de réalisation de soi, d'épanouissement individuel, d'indépendance sociale. C'est une des raisons pour lesquelles les personnes allocataires de minima sociaux lui confèrent un sens allant bien au-delà des seules

<sup>143</sup> MARUANI, Margaret, *Travail et emploi des femmes* – 2<sup>ème</sup> éd.- Paris, La Découverte, 2003. Ici, p. 15.

<sup>144</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1974.

<sup>145</sup> MEDA, Dominique, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.

<sup>146</sup> DUBET, François, « Le Travail et ses sociologies », In POUCHET, Amélie (Coord.), *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier, 2001, pp. 17-30.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 24.

difficultés économiques engendrées par sa privation. F. Dubet et A. Véré tout ont ainsi montré que certains bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion préfèrent un emploi, même précaire, même éprouvant, que de vivre d'allocations, y compris lorsque l'activité trouvée ne leur offre aucun gain monétaire, voire, dans certains cas, leur en ôte<sup>148</sup>. En ce sens, le travail est bien le principal fondement du statut social défini par Dominique Schnapper comme « *ce qui donne à un individu le sentiment de sa propre dignité et amène les autres à respecter cette dignité* »<sup>149</sup>. Il ne s'agit pas ici de trancher en faveur de l'une ou l'autre de ces perspectives mais d'évaluer si l'activité professionnelle féminine constitue une norme transgressée par la situation de femme au foyer. A cet égard, les enquêtes sur les valeurs des Français, conduites en 1981, 1990 et 1999 éclairent cette question. Leur principal intérêt est de prendre la mesure, sur vingt ans, des permanences et des modifications survenues dans les attitudes à l'égard du travail. Ainsi, de l'étude conduite par H. Riffault et J.-F. Tchernia<sup>150</sup> ressortent deux grands enseignements.

D'abord, on assiste sur la période considérée à un renforcement de l'idée selon laquelle le travail constitue une part très importante de la vie. Cette opinion est partagée par 68 % des personnes interrogées. Ce résultat tranche avec les précédents puisque, ici, l'écart entre le travail et la famille s'amoin drit notablement : il n'est plus que de 20 points, quand 46 points séparaient ces deux items dans l'enquête de F. Houseaux. A l'inverse, la différence se creuse entre le travail et les amis et, plus sensiblement encore, le travail et les loisirs. H. Riffault et J.-F. Tchernia montrent que « *neuf personnes sur dix, en 1999 comme en 1990, estiment que le travail est très ou assez important, mais l'évolution s'est faite en faveur du « très important » qui est passé de 60 à 68 %* ». Ils précisent néanmoins qu'il existe un « effet âge ». Ainsi, les plus âgés (plus de 50 ans) accorderaient plus d'importance au travail que les plus jeunes qui n'entendent pas lui sacrifier leur temps libre. Le facteur le plus discriminant est le niveau d'instruction : plus il est élevé, plus la protection du temps libre est valorisée, dans l'optique de la recherche d'un meilleur équilibre de vie.

Le second enseignement tient aux valeurs incarnées par le travail et aux opinions portées sur ceux qui en sont privés ou n'en cherchent pas. Pour la majorité des personnes, « *le travail est porteur de sens, aussi bien individuellement que socialement. Non seulement il représente une opportunité de développement personnel mais, en même temps, il permet le développement économique et le bien-être social* ». Ainsi, aux yeux des individus, le travail permet de répondre à des attentes matérielles en termes de salaire et de sécurité d'emploi. Il autorise un relatif confort de vie (relations, échanges effectués dans son cadre) et offre des possibilités de réalisation de soi (intérêt des tâches accomplies, rentabilisation des aptitudes et initiatives à prendre). L'importance attachée au travail ne repose pas uniquement sur ses avantages subjectifs : il revêt aussi un sens plus général, social, tenant à sa capacité d'intégration, aux rôles et statuts sociaux attribués à chacun. Cette représentation du travail explique le jugement assez négatif porté à l'encontre des personnes ne travaillant pas. Même si le caractère structurant du travail est relativisé, surtout par les plus jeunes, il demeure, sans conteste, une valeur cardinale.

**Tableau 1. Opinions sur le travail - Enquête sur les Valeurs des Français (1999) (en pourcentage)**

	D'accord	Pas d'accord
Pour développer pleinement ses capacités, il faut avoir un travail	78	11
C'est humiliant de recevoir de l'argent sans avoir à travailler pour ça	44	36
Les gens qui ne travaillent pas deviennent paresseux	55	27
Travailler est un devoir vis-à-vis de la société	56	25
Les gens ne devraient pas être obligés de travailler s'ils ne le souhaitent pas	33	45
Le travail devrait toujours passer en premier, même si cela veut dire moins de temps libre	34	47

<sup>148</sup> DUBET, François, VERETOUT, Antoine. « Une « réduction » de la rationalité de l'acteur : pourquoi sortir du RMI ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 42, n° 3, 2001, pp. 407-436.

<sup>149</sup> SCHNAPPER, Dominique, *Contre la fin du travail, entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 1997.

Ici, p. 48.

<sup>150</sup> RIFFAULT, Hélène, TCHERNIA, Jean-François, « Sens du travail et valeurs économiques », In BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 108-133.

La réalisation de soi, le bien-être et le développement social passent prioritairement par le travail : faire l'impasse sur celui-ci est blâmable. Selon les auteurs, les individus expriment ici leurs aspirations personnelles mais ils révèlent aussi l'existence d'une *norme sociale*. Avec la réduction du temps de travail, les mouvements fluctuants de la conjoncture de l'emploi, le travail ne prend plus intégralement le pas sur les autres types d'investissements ; on recherche, y compris dans la mise en œuvre des politiques publiques, de nouveaux équilibres entre activité et temps libre. Toutefois, le travail demeure, comme l'affirment F. Dubet et D. Martuccelli, « un lieu privilégié de construction d'une des représentations dominantes du sujet dans notre société »<sup>151</sup>. Ce constat vaut aussi pour le travail des femmes. Comparant les réponses féminines et masculines, E. Millan-Game<sup>152</sup> montre leur forte proximité : « le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage ». La norme est bien au ménage à double carrière dans lequel les deux partenaires travaillent conjointement au bien-être de la famille<sup>153</sup>, un autre domaine pour lequel l'enquête souligne également la « remarquable convergence » d'opinion des hommes et des femmes.

## B. LA FAMILLE : D'UN MODELE PATRIARCAL A UN MODELE PARTENARIAL.

Si de nombreux débats animent la sociologie du travail, la sociologie de la famille apparaît *a priori* plus consensuelle. La majorité des sociologues s'accorde sur le mouvement de « désinstitutionnalisation » caractérisant la famille, même si les conséquences de ce processus sont diversement appréciées par les experts. J. Damon<sup>154</sup> montre que deux perspectives traversent cette discipline. La première est « un foyer de réflexions pessimistes (insistant sur la désinstitutionnalisation de la famille qui déstabilise l'ordre social) s'oppos[ant] à un foyer de réflexions optimistes (valorisant la famille relationnelle, centrée sur les relations interpersonnelles) ». En d'autres termes, la première optique déplorerait l'effacement de l'autorité paternelle et un certain laxisme parental ; l'autre se féliciterait de l'avènement d'une démocratie familiale au sein de laquelle tous les membres peuvent se prévaloir d'une voix équivalente dans les négociations quotidiennes.

L'enquête portant sur les valeurs des Français semble confirmer cette dernière perspective. Chaque nouvelle livraison montre l'importance toujours plus grande accordée à la qualité de la communication entre conjoints, au respect et à la tolérance mutuelle.

---

<sup>151</sup> DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998. Ici, p. 110.

<sup>152</sup> MILLAN-GAME, Elena, « Valeurs des hommes, valeurs des femmes : quelles différences ? », in BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 223-250.

<sup>153</sup> Conjointement mais souvent inégalement en termes de temps de travail extérieur.

<sup>154</sup> DAMON, Julien, « L'enfance oubliée de Louis Roussel : compte-rendu », *Horizon 2015 : prospective de la politique familiale*, n° 5, novembre 2004.

**Tableau 2. Facteurs contribuant à la stabilité des unions – Enquêtes sur les Valeurs des Français (1981-1999)<sup>155</sup>.  
(en pourcentage des personnes interrogées selon leur classe d'âge)**

	Age	Se respecter, s'apprécier mutuellement	Compréhension et tolérance
1981	<b>18-26 ans</b>	<b>84</b>	<b>70</b>
	<b>27-35 ans</b>	<b>86</b>	<b>73</b>
	<b>36-44 ans</b>	<b>86</b>	<b>74</b>
	<b>45-53 ans</b>	<b>89</b>	<b>75</b>
	<b>54-62 ans</b>	<b>77</b>	<b>73</b>
	<b>63-71 ans</b>	<b>89</b>	<b>70</b>
	<b>Plus de 71 ans</b>	<b>85</b>	<b>76</b>
	Ensemble	85	73
1999	<b>18-26 ans</b>	<b>90</b>	<b>77</b>
	<b>27-35 ans</b>	<b>91</b>	<b>84</b>
	<b>36-44 ans</b>	<b>87</b>	<b>79</b>
	<b>45-53 ans</b>	<b>88</b>	<b>79</b>
	<b>54-62 ans</b>	<b>91</b>	<b>76</b>
	<b>63-71 ans</b>	<b>86</b>	<b>75</b>
	<b>Plus de 71 ans</b>	<b>94</b>	<b>85</b>
	Ensemble	89	79

Dans les deux enquêtes, ces valeurs gagnent en importance : plus 4 points entre 1981 et 1999 pour le respect et l'appréciation mutuelle et plus 6 points pour la compréhension et la tolérance.

Les sentiments en matière de relations entre parents et enfants ont aussi sensiblement évolué : si, en 1981, 71 % des personnes considéraient que « *le devoir des parents est de faire de leur mieux pour les enfants, même aux dépens de leur propre bien-être* », elles sont, en 1999, 75 % à souscrire à cette idée. Cela étant, cette dernière assertion ne signifie pas *ipso facto* que, pour les mères, la participation à l'emploi soit devenue secondaire. On voit, à l'inverse, que l'insertion de ces dernières sur le marché du travail est devenue souhaitable, quelle que soit la catégorie sociale considérée.

<sup>155</sup> HERPIN, Nicolas, « La Famille : tolérance et différence », in BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 63-87. Ici, p. 71.

**Tableau 3. « Les opinions féministes selon le milieu social »<sup>156</sup> – Enquêtes sur les Valeurs des Français (1981-1999)  
(Pourcentages dans l'ensemble de la population (en gras) et différence de pourcentage (en maigre) entre les catégories sociales et l'ensemble).**

	Catégories sociales <sup>157</sup>	Pense (tout à fait d'accord) qu'un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille	Pense (tout à fait d'accord) qu'avoir un travail, c'est bien, mais que ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant	Pense (tout à fait d'accord) que le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage
<b>1990</b>	<b>Cat. Bourgeoises</b>	+1	-1	-4
	<b>Cat. Moyennes</b>	-4	-4	+3
	<b>Cat. Populaires</b>	+5	+4	-2
	Ensemble	21	21	36
<b>1999</b>	<b>Cat. Bourgeoises</b>	-2	-4	-7
	<b>Cat. Moyennes</b>	+2	0	+1
	<b>Cat. Populaires</b>	0	+1	+2
	Ensemble	21	23	43

Les positions en matière de travail de la mère lorsque l'enfant n'est pas encore scolarisé sont stables. Pour plus des trois quarts de la population, leur activité extérieure n'est pas perçue comme dommageable. Cette stabilité masque malgré tout de fortes disparités dans la distribution des réponses selon les catégories sociales. L'opinion des classes moyennes évolue : en 1990, 17 % estimaient que l'absence de la mère était préjudiciable à l'enfant non scolarisé ; en 1999, elles sont 23 % à le penser (soit plus 6 points en 9 ans).

C'est auprès de cette catégorie que l'opinion selon laquelle la plupart des femmes aspireraient surtout à avoir un foyer et des enfants progresse le plus fortement. Ces deux constats conduisent N. Herpin à considérer que « *la vocation distinctive de la mère au foyer y connaît un certain regain de légitimité* »<sup>158</sup>. Cela étant, dans toutes les catégories, il est admis que l'homme et la femme doivent, ensemble, contribuer aux ressources du ménage. Cette position a gagné 7 points en 9 ans : 11 points parmi les catégories populaires, 5 parmi les classes moyennes et 4 parmi les classes supérieures.

Un des indicateurs sur lesquels les opinions entre hommes et femmes se distinguent le plus nettement concerne le rapport mère/enfant/travail. Comme le montre le tableau ci-après, les femmes sont sensiblement plus nombreuses à considérer que leur emploi ne grève pas la qualité des relations entretenues avec leur(s) enfant(s).

<sup>156</sup> Nous reprenons ici le titre du tableau donné par N. HERPIN, sans en partager la formulation.

<sup>157</sup> « Trois milieux sociaux ont été distingués à partir de la profession du chef de ménage. 1) Les catégories bourgeoises : patrons de commerce, de l'artisanat, de l'industrie, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et libérales 2) Les catégories moyennes : professions intermédiaires, employés, agents de maîtrise, personnel permanent des forces armées 3) Les catégories populaires : ouvriers, manœuvres, agriculteurs. Cette classification des milieux sociaux a été conçue comme un indicateur ordonnant de façon systématique plusieurs dimensions liées à l'emploi du chef de ménage : le niveau culturel, le prestige de la situation socio-économique, l'origine sociale, mais aussi le revenu du ménage et ses ressources en patrimoine ». HERPIN, Nicolas, « La Famille : tolérance et différence », in BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français, Art. Cit.*, p. 75.

<sup>158</sup> HERPIN, Nicolas, « La Famille : tolérance et différence », *Art. Cit.*, p. 81.

**Tableau 4. Opinions sur le travail de la mère, selon le genre - Enquêtes sur les Valeurs des Français (1990-1999)**

(en pourcentage)

	1990			1999		
	Femmes	Hommes	Variation *	Femmes	Hommes	Variation *
« Une mère qui travaille peut avoir des relations avec ses enfants aussi chaleureuses et sécurisantes qu'une mère qui ne travaille pas ». <b>Tout à fait d'accord</b>	43	36	17	57	44	23

(\* Les pourcentages de variation du taux des femmes par rapport au taux des hommes ont été calculés à partir de chiffres à une décimale. En 1999, 57,2 % des femmes pensent « qu'une mère qui travaille ... » contre 44,0 % des hommes, soit 13,2 points en plus, c'est-à-dire  $(13,2/57,2) \times 100 = 23$  % de variation).

Ainsi, en neuf ans, l'opinion selon laquelle le travail féminin n'est pas préjudiciable à la qualité des rapports mère/enfants a progressé. Elle a gagné 14 points chez les femmes, 8 chez les hommes. En revanche, la variation entre les unes et les autres s'est creusée. Cela peut s'expliquer par le fait que le travail extérieur féminin a contraint les hommes à accroître leur présence domestique et parentale. Même si le temps consacré à « la famille » reste inférieur à celui que les femmes y divertissent, leur implication, par la force des choses, s'est accrue. Du coup, on peut entrevoir la variation entre opinions féminine et masculine comme la manifestation des contraintes que font peser sur les maris les exigences de l'activité féminine extérieure. Il semble possible de mettre ce résultat en parallèle avec ceux obtenus par H. Garner, D. Méda et C. Senik<sup>159</sup> montrant que, paradoxalement, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle semble la plus difficile à atteindre ... pour les hommes.

**Tableau 5. « Trouvez-vous que votre travail (horaires, lieu, organisation) rend difficile l'organisation de votre vie familiale ? » (HdV)  
(En pourcentage)**

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Homme	40 <i>Dont oui, un peu 24</i> <i>Dont oui, tout à fait 16</i>	57	3	100
Femme	38 <i>Dont oui, un peu 24</i> <i>Dont oui, tout à fait 14</i>	62	0	100

Champ : actifs en emploi.

Source : Enquête « Histoire de vie – Construction des Identités », Insee 2003

La réserve masculine à l'égard du travail des femmes et de la qualité des rapports mère/enfants en résultant peut être vue comme la marque des difficultés rencontrées par les pères dans la prise en charge d'activités parentales qui, dans leur esprit, ressortissent du rôle de leur épouse. On peut ainsi faire l'hypothèse que les difficultés des hommes à adopter ce « nouveau rôle » les pousseraient à regretter, par certains aspects, l'ancienne division des tâches. Cela expliquerait la plus faible approbation apportée à cette proposition. Cette éventualité complète l'hypothèse de H. Garner, D. Méda et C. Senik pour qui cette symétrie de perception en matière de conciliation vie familiale/vie professionnelle provient de ce que les femmes ayant rencontré le plus de gêne se sont retirées du marché du travail ou ont « choisi » un temps partiel, retrouvant ainsi un fonctionnement plus « conforme » à la vision traditionnelle des rôles.

<sup>159</sup> GARNER, Hélène, MEDA, Dominique, SENIK, Claudia, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 50.3, décembre 2004.

Cette dernière remarque incite à penser que les femmes au foyer sont, au moins pour partie, des personnes « empêchées d'emploi », ayant cédé sous le poids des contraintes professionnelles et des exigences familiales, optant finalement pour ces dernières. C'est le cas pour un certain nombre des femmes rencontrées ; d'autres en revanche, s'inscrivent dans une tout autre logique. Toutefois, que l'inactivité ait été entrevue comme un pis aller, ou qu'elle ait été mûrement réfléchie, elle remet en question deux piliers essentiels de la construction de soi : l'activité extérieure rémunérée et la relative indépendance conjugale et familiale dont bénéficient les femmes en l'exerçant. Entrer dans l'inactivité est, dans une certaine mesure, une prise de risque social. Il faut avoir de « bonnes raisons » pour s'y engager et en justifier la légitimité, plus facile à fonder lorsque les enfants sont en bas âge. En revanche, à mesure que ces derniers s'autonomisent, se maintenir au foyer peut devenir un choix suspect, quand il n'est pas, plus directement, condamnable.

## CHAPITRE II - FAIRE LE « CHOIX » DE L'INACTIVITE : LE RAPPORT AU TRAVAIL, A LA FAMILLE ET A SOI DANS LA GENESE DE L'ACTE DEVIANT

---

Nos entretiens et le traitement secondaire de l'enquête « *Histoires de vie – Construction des identités* » ont permis de définir certaines des trajectoires débouchant sur l'entrée dans la « carrière » de femme au foyer. Nous analyserons la diversité des circonstances ayant conduit les femmes à choisir ce mode de vie. Il arrive fréquemment que des événements extérieurs aux individus se conjuguent à des rapports particuliers au travail, à la famille ou à l'histoire familiale et à soi. L'examen de chacune des modalités d'entrée dans la « carrière » ne saurait se solder sans une discussion de la notion de « choix ». En effet, de nombreux auteurs trouvent illégitime d'expliquer l'inactivité en ces termes au motif que trop de contraintes pèseraient sur les décisions pour accepter d'y voir une manifestation de libre arbitre. Si cette interprétation est recevable dans bon nombre de cas, elle ne rend pas compte de la variété des trajectoires des personnes faisant l'expérience du maintien au foyer.

En ce qui concerne les modes d'entrée dans la carrière de femme au foyer, l'enquête *Histoires de Vie et Construction des Identités* offre quelques éclairages. A la question « *Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous devenu(e) femme/homme au foyer ?* »<sup>160</sup>, les personnes interrogées pouvaient choisir quatre propositions parmi les sept soumises. Certaines assertions présentent le maintien au foyer comme résultant de contraintes, d'autres comme l'expression d'une démarche volontaire. En cela, elles reprennent l'essentiel des motifs donnés par les femmes que nous avons rencontrées. Le tableau suivant présente les mobiles soumis à l'appréciation des « inactives » et le pourcentage de réponses positives obtenu par chacun d'entre eux.

---

<sup>160</sup> Il va sans dire que les analyses auxquelles nous nous sommes livrée ne prennent en considération que les femmes.



**Tableau 6. Motifs évoqués pour expliquer l'inactivité féminine (HdV)**

La famille, les enfants	85, 8 %
La rentabilité du travail	15, 3 %
Le chômage, un licenciement	9 %
La profession du conjoint (qui rendait impossible le fait de travailler)	8, 8 %
A la suite d'un déménagement	7, 6 %
Avait envie de faire autre chose que travailler	6, 8 %
Autre(s) raison(s)	10 %

n = 551

Comme l'indiquait la revue de la littérature, l'affirmation « [Vous êtes devenue femme au foyer] *pour vous occuper de votre famille, de vos enfants* » recueille l'assentiment d'une forte majorité de femmes (85, 8 %). Si ce résultat est croisé avec la variable « âge » modélisée en trois classes, aucune corrélation significative n'apparaît. Il en va de même pour le niveau d'étude ou le revenu familial. La seule variable légèrement discriminante est le fait d'avoir exercé une activité professionnelle par le passé. Quand c'est le cas, près de 85 % de femmes justifient leur maintien au foyer par la famille ou les enfants ; elles sont près de 92 % à les mentionner lorsqu'elles n'ont jamais travaillé.

**Tableau 7. Motif de l'inactivité : « la famille, les enfants », selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« la famille, les enfants »		Total
	Non	oui	
Oui	15, 6	84, 4	100 %
Non	8, 3	91, 7	100 %
<b>Total</b>	<b>14, 2</b>	<b>85, 8</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 3, 89 ; Sig = 0, 064 ; CC = 0, 084

Ces résultats sont peu surprenants dans la mesure où, lorsqu'elles exerçaient une activité professionnelle auparavant, il y a plus de chances que les femmes évoquent d'autres raisons, comme le chômage ou la faible rentabilité de l'emploi.

« *Le chômage, ou un licenciement* » sont, justement, deux motifs choisis par plus de 9 % des femmes au foyer. Aucune corrélation n'est significative par croisement avec les variables « âge » ou « niveau de diplôme ». En revanche, le niveau de revenu familial permet de scinder nettement les situations : les femmes appartenant à des ménages à revenus moyens ont plus fréquemment évoqué ce type d'aléa professionnel.

**Tableau 8. Motif de l'inactivité : « chômage, licenciement », selon le niveau de revenus familiaux (HdV)**

Niveaux de Revenus	« chômage, licenciement »		Total
	non	oui	
faible	93, 9	6, 1	100 %
moyen	84, 3	15, 7	100 %
élevé	93, 1	6, 9	100 %
<b>Total</b>	<b>90,6</b>	<b>9,4</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 11,2 ; Sig = 0, 004 ; CC = 0, 145

« *La rentabilité du travail* » a été mentionnée par 15, 3 % des enquêtées. Ce motif d'inactivité est plus fréquent parmi les femmes les plus jeunes ; il décline avec leur avancée en âge (et celle de leurs enfants).

**Tableau 9. Motif de l'inactivité : « rentabilité du travail » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« rentabilité du travail »		Total
	non	oui	
18<30 ans	75, 9	24, 1	100 %
31<45 ans	83, 9	16, 1	100 %
46<59 ans	90, 0	10, 0	100 %
<b>Total</b>	<b>84, 6</b>	<b>15, 4</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 11, 7 ; Sig = 0, 003 ; CC = 0, 144**

Il s'agit sans doute d'un effet du versement des prestations familiales : seulement 10 % des femmes les plus âgées évoquent ce motif lorsque les droits aux prestations sont éteints. Contre toute attente, le niveau de diplôme n'instaure aucune différence : la rentabilité du travail n'est pas mentionnée plus souvent par les femmes dont le niveau d'étude est le plus faible. La hauteur des revenus familiaux, en revanche, est une variable significative : les femmes appartenant aux ménages à revenus moyens s'y montrent plus sensibles que les autres.

**Tableau 10. Motif de l'inactivité : « rentabilité du travail » selon le niveau de revenus familiaux (HdV)**

Niveaux de Revenus	« rentabilité du travail »		Total
	non	oui	
faible	88, 3	11, 7	100 %
moyen	79, 5	20, 5	100 %
élevé	85, 5	14, 5	100 %
<b>Total</b>	<b>84, 6</b>	<b>15, 4</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

**Chi<sup>2</sup> = 5, 3 ; Sig = 0, 07 ; CC = 0, 101**

Bien entendu, la rentabilité du travail est plus fréquemment mentionnée par les femmes ayant exercé une activité professionnelle avant d'être au foyer<sup>161</sup>.

**Tableau 11. Motif de l'inactivité : « rentabilité du travail » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« rentabilité du travail »		Total
	non	oui	
Oui	82, 6	17, 4	100 %
Non	93, 6	6, 4	100 %
<b>Total</b>	<b>84, 6</b>	<b>15, 2</b>	<b>100 %</b> <b>n=551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 8, 19 ; Sig = 0, 004 ; CC = 0, 121**

L'inactivité « à la suite d'un déménagement », et des difficultés à retrouver un emploi sur le nouveau lieu de résidence, concerne 7, 6 % des femmes au foyer. Ce motif n'est pas corrélé avec l'âge. La mobilité géographique et ses conséquences professionnelles sont d'autant plus souvent soulignées que les niveaux d'étude de la femme et de revenus du ménage sont élevés.

<sup>161</sup> On peut supposer que, pour celles n'ayant jamais travaillé, évoquer la rentabilité de l'emploi procède d'une anticipation de leur valeur sur le marché du travail.

**Tableau 12. Motif de l'inactivité : « suite à un déménagement » selon le niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux d'étude	« suite à un déménagement »		Total
	non	oui	
faible	95, 8	4, 2	100 %
moyen	87, 9	12, 1	100 %
supérieur	86, 3	13, 7	100 %
<b>Total</b>	<b>92, 4</b>	<b>7, 6</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

Chi<sup>2</sup> = 14, 49 ; Sig = 0, 001 ; CC = 0, 160

**Tableau 13. Motif de l'inactivité : « suite à un déménagement » selon le niveau de revenus familiaux (HdV)**

Niveaux de Revenus	« suite à un déménagement »		Total
	non	oui	
faible	96,7	3,3	100 %
moyen	89,8	10,2	100 %
supérieur	90,8	9,2	100 %
<b>Total</b>	<b>92, 5</b>	<b>7, 5</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

Chi<sup>2</sup> = 7, 02 ; Sig = 0, 03 ; CC = 0, 115

Enfin, et ce résultat est prévisible, ce sont les ex-actives qui font le plus souvent allusion aux conséquences de la mobilité résidentielle.

**Tableau 14. Motif de l'inactivité : « suite à un déménagement » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« suite à un déménagement »		Total
	non	oui	
Oui	91, 2	8, 8	100 %
Non	98, 1	1, 9	100 %
<b>Total</b>	<b>92, 4</b>	<b>7, 6</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

Chi<sup>2</sup> = 6, 16 ; Sig = 0, 013 ; CC = 0, 105

Pour les 2 % de femmes n'ayant jamais travaillé et mentionnant les déménagements et leurs conséquences, on peut faire l'hypothèse que la mobilité résidentielle est perçue comme un mode de vie : dans ce cas, la profession du conjoint nécessitant de fréquents changements de lieux d'exercice interdit à son épouse tout espoir d'insertion professionnelle.

La proposition « la profession [du] conjoint rendait impossible (...) le fait de travailler » est évoquée par 8, 8 % de femmes. C'est lorsqu'elles ont entre 31 et 45 ans que ce mobile est le plus fréquemment retenu.

**Tableau 15. Motif de l'inactivité : « profession du conjoint » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« profession du conjoint »		Total
	non	oui	
18<30 ans	97, 4	2, 6	100 %
31<45 ans	88, 9	11, 1	100 %
46<59 ans	90, 4	9, 6	100 %
<b>Total</b>	<b>91, 3</b>	<b>8, 7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

Chi<sup>2</sup> = 7, 36 ; Sig = 0, 025 ; CC = 0, 115

Cette prédominance de la profession du conjoint se manifeste surtout dans les couples où le niveau d'étude de la femme est élevé. En vertu du principe d'homogamie, c'est lorsque les conjoints sont diplômés du supérieur et exercent des métiers exigeants que les femmes expliquent plus souvent leur inactivité par les contraintes professionnelles masculines.

**Tableau 16. Motif de l'inactivité : « profession du conjoint » selon le niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux d'étude	« profession du conjoint »		Total
	non	oui	
faible	94,6	5,4	100 %
moyen	91,9	8,1	100 %
supérieur	81,2	18,8	100 %
<b>Total</b>	<b>91,3</b>	<b>8,7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

$\chi^2 = 19,64$  ; Sig = 0,000 ; CC = 0,186

C'est également dans les couples à niveau de revenus élevés que la profession du conjoint explique, au moins pour partie, l'inactivité féminine.

**Tableau 17. Motif de l'inactivité : « profession du conjoint » selon le niveau de revenus familiaux (HdV)**

Niveaux de revenus	« profession du conjoint »		Total
	non	oui	
faible	96,1	3,9	100 %
moyen	95,4	6,6	100 %
supérieur	82,8	17,2	100 %
<b>Total</b>	<b>90,8</b>	<b>9,2</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

$\chi^2 = 20,8$  ; Sig = 0,000 ; CC = 0,196

Bien entendu, les effets de l'activité du conjoint sont plus lourds auprès des ex-actives que des inactives : plus de 10 % de celles-là évoquent ce motif contre à peine 1% de celles-ci.

**Tableau 18. Motif de l'inactivité : « profession du conjoint » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« profession du conjoint »		Total
	non	oui	
Oui	89,4	10,6	100 %
Non	99,1	0,9	100 %
<b>Total</b>	<b>91,3</b>	<b>8,7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

$\chi^2 = 10,35$  ; Sig = 0,001 ; CC = 0,136

A la longue, les anciennes actives ont pu être amenées à considérer que la poursuite de leur propre activité était difficilement compatible avec les exigences professionnelles de leur conjoint.

« [Vous êtes au foyer] parce que vous aviez envie de faire autre chose que de travailler » est une affirmation validée par 6,8 % des femmes interrogées. Cette raison est essentiellement adoptée par les 31<46 ans.

**Tableau 19. Motif de l'inactivité : « faire autre chose que travailler » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« faire autre chose que travailler »		Total
	non	oui	
18<30 ans	97,4	2,6	100 %
31<45 ans	89,4	10,6	100 %
46<59 ans	95,0	5,0	100 %
<b>Total</b>	<b>93,2</b>	<b>6,8</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

$\chi^2 = 9,45$  ; Sig = 0,009 ; CC = 0,130

Plus les femmes sont diplômées, plus elles évoquent ce motif. La volonté de favoriser d'autres pans de l'existence, de se consacrer à autre chose que la seule carrière professionnelle augmente régulièrement avec le niveau de qualification.

**Tableau 20. Motif de l'inactivité : « faire autre chose que travailler » selon le niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux d'étude	« faire autre chose que travailler »		Total
	non	oui	
faible	95, 8	4, 2	100 %
moyen	91, 9	8, 1	100 %
supérieur	87, 2	12, 8	100 %
<b>Total</b>	<b>93, 3</b>	<b>6, 7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 10, 63 ; Sig = 0, 005 ; CC = 0, 138**

Avoir fait un « beau mariage », c'est-à-dire fonder un ménage aux ressources confortables, renforce les résultats précédents. On « *souhaite faire autre chose que travailler* » surtout lorsque les conditions de vie offertes par le conjoint sont élevées.

**Tableau 21. Motif de l'inactivité : « faire autre chose que travailler » selon le niveau de revenus familiaux (HdV)**

Niveaux de revenus	« autre chose que travailler »		Total
	non	oui	
faible	96, 7	3, 3	100 %
moyen	96, 4	3, 6	100 %
supérieur	85, 5	14, 5	100 %
<b>Total</b>	<b>92, 9</b>	<b>7, 1</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

**Chi<sup>2</sup> = 21, 02 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 197**

Le fait d'avoir travaillé auparavant n'induit aucune différence significative entre les femmes. Il apparaît néanmoins que les ex-actives souhaitent plus souvent faire « *autre chose que de travailler* » (7, 9 % contre 2, 8 % pour celles étant toujours restées au foyer). On peut comprendre cette position comme la volonté de privilégier une qualité de vie en partie compromise par la double carrière.

Pour près de 10 % des femmes au foyer interrogées dans l'enquête HdV, ces six propositions ne permettent pas de rendre compte des motifs pour lesquels elles sont au foyer. Pourtant, à partir des réponses fournies, la nature des « *autre[s] raison[s]* » se recoupe largement avec les affirmations proposées par l'enquête. Ainsi, par exemple, « *pour que les filles vivent dans un environnement équilibré* » ou « *parce que je voulais être le plus souvent possible avec mon conjoint* » sont deux motivations proches de l'assertion « *pour vous occuper de votre famille, de vos enfants* ». De la même manière, penser qu'être femme au foyer, « *c'est une façon de voir la vie : on n'est pas fait pour travailler* » est un mobile rejoignant la proposition « *parce que vous aviez envie de faire autre chose que de travailler* ». Exception faite des motifs par trop redondants, on peut mettre au jour quatre perspectives non entrevues jusqu'alors.

Dans une première optique, certaines personnes considèrent que « *ça ne se fait pas que les femmes travaillent* ». Dans d'autres cas, le conjoint semble avoir été déterminant dans la décision d'inactivité : « *mon mari préférerait que je ne travaille pas* » ou « *mon mari ne voulait pas que je donne les enfants à garder* ». Une troisième perspective semble davantage liée à l'inadéquation des études suivies par les femmes ou à leur insuffisance : « *la profession envisagée pendant mes études ne me plaisait pas* », « *j'avais fait des études qui n'étaient pas assez élevées* ». Enfin, les personnes d'origine étrangère ont plus souvent évoqué le fait de ne pas parler aisément le français, de ne pas se sentir intégrées ou trop fraîchement arrivées en France. Plus marginalement encore, des femmes ont « *voulu réaliser le souhait de [leur] mère* » ou travaillent avec leur conjoint sans être déclarées.

Les enseignements tirés de l'exploitation de l'enquête *Histoires de Vie – Construction des Identités* sont assez conformes à ceux issus des entretiens. Pour les femmes au foyer rencontrées, trois raisons majeures d'entrée dans la carrière peuvent être isolées. Dans un premier cas de figure, l'inactivité a été souhaitée dès l'enfance ; dans un second, elle a été envisagée sous l'influence de contraintes relativement extérieures à leur volonté ; enfin, pour un dernier groupe, elle répond à une volonté de s'accorder un répit, de plus ou moins longue durée, à l'issue d'une trajectoire personnelle très riche.

## A. SE MARIER, FONDER UNE FAMILLE ... ETRE UNE *MATER FAMILIAS*

L'examen du parcours des femmes composant le premier sous-groupe, celui des *mater familias*, montre qu'elles ont opté très tôt pour une entrée dans la vie adulte sur le modèle matrimonial et que, de tout temps, elle semblent n'avoir porté qu'un intérêt modéré à l'activité professionnelle.

Notons tout de suite que cette perspective est peu fréquente : elle concerne six personnes de notre échantillon qualitatif. Cette très faible proportion s'explique en grande partie par la force de la norme d'activité féminine. Il est en effet très rare de rencontrer des femmes pour lesquelles l'inactivité est un objectif de vie avoué.

Les caractéristiques de ces personnes sont éclatées en termes d'âge (23 ans pour la plus jeune, 54 ans pour la plus âgée), de niveau de revenu familial (de 760 euros à 8380 euros) et de niveau d'étude (bien qu'il soit inférieur ou égal au bac dans tous les cas).

**Tableau 22. Caractéristiques des *Mater Familias***

Numéro d'ordre et prénom	Age	Niveau de diplôme	Nombre d'enfants	Ancienneté au foyer	Profession du conjoint	Mère et belle-mère au foyer
1) Aïda	49	Aucun	3	26 ans*	commerçant (chômage)	M : non BM : ?
13) Denise	54	Aucun	3	34 ans	Convoyeur de fonds	M : non BM : oui
21) Isabelle SS	23	Aucun	1**	2 ans **	Magasinier (chômage)	M : non BM : non
38) Sylvie	45	BEP	3	26 ans***	soudeur	M : non BM : oui
40) Véronique C.	45	Bac	3	20 ans	viticulteur	M : non BM : oui
41) Véronique LB	42	Bac	4	20 ans	Contrôleur des Armées	M : oui BM : oui

\* : aidante familiale

\*\* : femme enceinte lors de l'entretien

\*\*\* : intermède de deux ans sur le marché du travail

Dès leur plus jeune âge, ces femmes souhaitaient rencontrer un partenaire, se marier et avoir des enfants qu'elles pourraient éduquer sans contrainte. Elles ont en commun, dès l'enfance, un relatif désintérêt pour l'école et les études. Aucun projet professionnel n'est véritablement venu orienter leur cursus scolaire. M. Duru-Bellat a déjà constaté que « *dans les milieux défavorisés, dès le moindre signe de difficultés scolaires, il y a, chez les filles, abandon complet de toute visée professionnelle et repli, avec résignation, sur un projet d'avenir dominé par la famille.* »<sup>162</sup>. Si ce constat rejoint les propos des *Mater Familias*, la résignation mentionnée par M. Duru-Bellat n'en transparaît pas véritablement. Le mariage et la maternité semblaient réellement constituer, à l'époque, l'unique ambition revendiquée.

« *Quand j'étais petite, les parents demandaient toujours : « Et toi, qu'est-ce que tu veux faire plus tard ? ». Mes copines, elles répondaient : « Moi, je veux être infirmière », « moi, je veux être maîtresse » ... moi, je disais toujours : « Moi, je veux être Maman ! » » Denise*

Dans tous les cas, les personnes sont passées directement du domicile parental au domicile conjugal, sans cohabitation antérieure au mariage. Cette union officialisée symbolisait la possibilité de se libérer de la surveillance exercée par les parents. Elle était aussi entrevue comme l'unique solution « digne » au regard de leurs aspirations. Toutes les femmes composant ce sous-groupe se sont mariées précocement (20 ans au plus tard).

<sup>162</sup> DURU-BELLAT, Marie, *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Harmattan, 1990. Ici, p. 190.

« Quand j'ai rencontré C., je me suis vite mariée parce que je me suis dit : « Comme ça, je vais être tranquille, j'aurais plus le problème de savoir à quelle heure je dois rentrer ! ». Mais attention, hein, le mariage, c'est pas que ça, c'est aussi un engagement. On passe à l'Eglise, à la Mairie, c'est tout un cérémonial (...) Pour moi, s'il y a quelque chose, c'est aussi dans cette visée là, ça signifie un engagement, un choix. Se marier, c'est une assurance, un réconfort, on se sent en confiance parce qu'on ne peut pas quitter si facilement. » Sylvie

Aucune de ces femmes ne se serait contentée d'un simple concubinage. Dans ce cas, le mariage revêt une valeur lui venant des sentiments de sécurité et de légitimité sociale supposés en découler. Il s'apparente à une espèce de garde-fou rendant plus difficile une éventuelle rupture ; en d'autres termes, sa force résiderait aussi dans la contrainte exercée sur le conjoint.

« Ah ça non ! j'aurais pas vécu avec lui sans être mariée. D'abord, à mon époque, ça ne se faisait pas trop, et puis on en a vu comme ça qui, après, se carapataient ailleurs ... et puis moi j'en rêvais du mariage, avec la robe blanche et tout le tsoin-tsoin (...) Plus tard, je me suis dit que je le tenais [son mari] comme ça. » Denise

Si, dans ce groupe, le projet personnel gravitait autour de la constitution d'une famille et des soins à lui apporter, seules deux femmes, les plus diplômées, n'ont jamais véritablement travaillé. Les quatre autres femmes ont eu, en dépit de leur souhait initial, une ou plusieurs expériences de travail. Il s'agissait de stages ou de missions effectuées dans le cadre de dispositifs d'insertion.

« J'ai bien été préparatrice de commande. C'était à cause de l'ARIP [Projet d'insertion basé sur un « accompagnement individuel renforcé »]. J'ai fait aussi deux missions avec Manpower mais ça m'a pas plu. C'était un peu loin et j'ai pas apprécié. Moi, je veux qu'on me laisse chez moi, c'est tout ce que je demande. » Isabelle SS

Une personne dont le mari tenait un commerce a travaillé comme « conjoint aidant », sans jamais être déclarée et rémunérée. Une autre a repris un emploi pour que le ménage justifie d'entrées financières suffisantes pour « faire construire ».

L'expérience de travail a été mal vécue en raison de la nature de l'emploi et de ses conditions d'exercice. Elle eut lieu avant la venue des enfants et s'est souvent soldée avec elle.

« A part les stages du BEP, j'ai travaillé un an, entre 18 et 19 ans, comme serveuse dans un bar. J'ai arrêté au bout d'un an et j'ai dit à mon mari que je préférais rester à la maison parce que c'était trop glauque là-bas ... Je suis restée à la maison, même sans enfant, parce que ma première est née l'année de mes 20 ans. » Sylvie

Apparemment, ces femmes ne ressentent aucun manque provenant de leur inactivité. En revanche, elles associent fréquemment le travail aux mauvaises expériences qu'elles ont subies, à l'absence de contacts, aux plaisirs auxquels elles auraient du renoncer pour en bénéficier.

« D'abord, je pouvais plus trop voir mon fils comme avant ... et puis ça m'apportait aucune satisfaction parce qu'il y avait pas assez de temps pour faire des contacts avec les autres. Même à la pause, tout le monde restait dans son coin. Et puis, en plus, l'argent, c'était quand même pas grand-chose. » Isabelle SS

Leur vision de l'emploi semble aussi fortement amendée par les souvenirs conservés du travail de leur mère. Pour quatre d'entre elles, les ascendantes occupaient des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés (serveuse, cantinière,

femme de ménage, lingère dans un hôtel). Une se rappelle avoir vu sa mère « rentrer avec le dos défoncé parce qu'elle avait briqué quatre heures chez les autres » ; une autre se souvient des vexations endurées par sa mère « parce qu'on la traitait vraiment comme une boniche » ; la dernière évoque le silence qu'il fallait faire au dîner parce que les enfants avaient été « trop excités dans le réfectoire » ou que « maman était trop fatiguée ». Aussi leurs souvenirs sont-ils liés aux difficultés du travail, à l'usure physique et mentale qu'il peut occasionner et aux nuisances introduites dans la vie de famille, sans y apporter de supplément tangible de bien-être matériel.

« D'accord, mes parents, ils travaillaient tous les deux mais c'est pas pour ça qu'on partait plus en vacances ou qu'on sortait plus. A quoi ça servait, moi je saurais pas le dire ... Je sais pas bien si ma mère voulait vraiment travailler, c'était comme ça, c'est tout. » Denise

Cependant, même une activité plus rémunératrice ne limite pas les critiques : les concessions familiales occasionnées par le travail sont dénoncées. Apparaît alors l'idée que l'éducation des enfants aurait été déléguée, faute de temps à y consacrer.

« Ma mère était gynécologue dans une petite ville, la seule gynécologue ... c'est simple, on ne la voyait jamais ... personnellement, j'ai beaucoup souffert de son absence, j'en ai longtemps gardé ... C'est pour ça que, très tôt, je me suis dit que je voulais avoir des enfants, au moins trois, et m'en occuper personnellement, sans que rien ne vienne gêner la relation. » Véronique C.

Dans un dernier cas, la personne explique son maintien au foyer par le souvenir conservé des bienfaits de l'inactivité maternelle, et par son désir de reproduire le même modèle parental encore représenté comme idéal.

« A cette époque, le mariage, c'est tout ce que mes parents m'avaient montré. Parce que, finalement, ma mère a toujours tout assumé, mais avec beaucoup d'amour pour nous et pour mon père ... Le mariage, c'était une sécurité, pouvoir vivre par le biais de quelqu'un ... et je ne le voyais pas autrement parce que j'avais l'image de ma mère qui se réalisait par mon père, qui n'avait pas de métier mais qui vivait avec et pour ses enfants. Pour moi, ça ne pouvait être que comme ça. ». Véronique LB

Cette vision sublimée du couple, composé d'un père présenté comme rigide (colonel dans l'Armée) et d'une mère qui en adoucissait la sévérité par une présence et une compréhension bienveillantes a, très tôt, constitué un modèle, une complémentarité conjugale que cette personne a souhaité reproduire. Est ici sous jacente l'idée d'un fatum : en modifier le cours impliquerait une mobilisation personnelle et des coûts relativement forts. Gravitant dans un milieu aisé, la trajectoire féminine semblait toute tracée : « Je me suis laissé porter par la vague. » (Véronique LB)

Il semble que l'histoire familiale et la nature de l'emploi exercé par les mères ont joué un rôle important, bien que contradictoire, dans le fait de choisir la « carrière » au foyer. D'un côté, la nature du travail maternel, ses absences, ont pu dévaloriser le travail et en faire un repoussoir ; de l'autre, son inactivité est un modèle ou une solution perçue, à l'époque, à la fois comme désirable et facile à réaliser. Du coup, dans ce groupe, l'inactivité est entrevue comme un « luxe ». C'est d'autant plus vrai que ces femmes sont reconnaissantes à l'égard de leur conjoint leur permettant de rester à la maison. Le maintien au foyer leur évite de s'engager dans un métier réduit à ses contraintes, pour des gains monétaires réduits et des renoncements familiaux, à l'inverse, extrêmement forts. De ce fait, la hiérarchie des valeurs est renversée : ce n'est plus l'inactivité dont on se demande si elle résulte ou non d'un choix contraint, mais le travail féminin extérieur.

Convaincre les conjoints du bien-fondé de l'inactivité n'a jamais constitué une démarche difficile : il n'est d'ailleurs pas inenvisageable que le mari ait aussi été choisi sur le critère de sa sensibilité à ce mode de vie. Les maris ont très facilement conforté le désir de leurs épouses. Leurs mères ayant passé une partie au moins de son existence au foyer, cette continuité leur apparaissait favorable et souhaitable pour la famille. De plus, l'inactivité de leurs femmes leur a permis



d'exercer leur propre activité professionnelle dans des conditions certainement plus favorables à celles qu'ils auraient connues si elles s'étaient portées sur le marché du travail.

A côté de ces raisons, on ne peut manquer de constater que cette modalité d'entrée dans la « carrière » est principalement le fait de personnes faiblement diplômées. Dans notre échantillon, seules deux personnes ont un niveau baccalauréat<sup>163</sup>. Cette observation recoupe d'ailleurs ce que l'on peut observer avec l'enquête Histoire de Vie.

**Tableau 23. Exercice d'une activité antérieure en fonction du niveau de diplôme (HdV)**

Niveau d'études	Exercice d'un métier antérieur		Total
	oui	non	
faible	75,7	24,3	100 %
moyen	83,0	17,0	100 %
supérieur	89,7	10,3	100 %
<b>Total</b>	80	20	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 11, 29; Sig = 0, 004 ; CC = 0, 142**

Tout au long des discours, la question de l'emploi féminin ne se pose jamais. Tout repose sur l'*ethos* de « la bonne mère », de « la bonne épouse », comme si la proximité avec leur propre mère (ou la représentation des carences éducatives dues à son absence) ne les avait préparées qu'à ces rôles sociaux. Si, rétrospectivement, certaines personnes peuvent nourrir certains regrets, ils tiennent moins à l'impulsion donnée à leur vie (dont l'inactivité) qu'au choix de leur conjoint ou aux opportunités qu'elles n'ont pas su saisir à temps.

Les femmes au foyer de ce groupe n'auraient objectivement pas d'intérêt financier à s'engager dans l'emploi. Elles sont, à cet égard, relativement lucides sur le type de poste envisageable. Pourtant, il serait abusif de réduire leur inactivité au simple différentiel de leur utilité dans les sphères familiale et marchande : en effet, elles ne seraient pas les seules femmes à être à la fois non diplômées et professionnellement insérées. Il s'agit donc de ne pas minimiser les valeurs attachées au maintien au foyer, même si certaines d'entre elles peuvent paraître désuètes : l'autoproduction, les soins portés aux enfants et, ultérieurement, l'aide à leur prodiguer quand elles sont grands-mères, l'image d'une famille soudée, dont elles sont le pilier central, évoluant autour d'elles.

La manière dont ces femmes définissent et vivent leur inactivité peut aussi tenir de la rationalisation, au sens psychologique du terme : n'étant que faiblement employables, il leur est, du coup, facile de préférer la famille au travail. On remarque en effet que les femmes de ce groupe, à une exception près, ont un « profil social » relativement identique. Il n'est vraisemblablement pas le plus avantageux pour se présenter sur le marché du travail. Cette hypothèse n'est pas à exclure. Elle empêche toutefois de considérer ce que la réalité sociale montre quotidiennement : les acteurs sociaux peuvent avoir des valeurs qu'ils placent au-dessus de leurs seuls intérêts économiques. Les arguments développés par ces femmes sont alors subjectivement rationnels<sup>164</sup>. Sauf à sombrer dans les mêmes stéréotypes que ceux développés dans le chapitre suivant, réduisant les femmes au foyer à leurs paresse et indolence, il n'est pas déraisonnable de penser que les caractéristiques individuelles (niveau de diplôme, ressources sociales, etc.) expliquent, pour partie, l'inactivité, à la condition de ne pas omettre qu'elles s'enracinent dans un terrain culturel (socle de valeurs prônées par le groupe d'appartenance, par exemple) plutôt propice à ce renoncement au travail. Au vu de leurs caractéristiques sociales, la rationalité de ces femmes est encadrée par des opportunités restreintes. Comme le dit F. Dubet, « *la liberté de décision de*

<sup>163</sup> Notons que ce niveau d'étude, s'il offre vraisemblablement des opportunités supérieures à celles dont bénéficieraient les femmes qui n'ont aucun diplôme, n'ouvre plus, de nos jours, des perspectives de carrière très attrayantes. D'après BLÖSS et FRICKEY, « *désormais, depuis 1985, le baccalauréat ne mène plus principalement qu'au statut d'employé ou d'ouvrier (dans 80 % des cas)* ». BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, *Les Femmes dans la société française*, (3<sup>ème</sup> édition), Presses Universitaires de France, 2001. Ici, page 73.

<sup>164</sup> On retrouve ici un thème classique développé par Raymond BOUDON, notamment dans *Raison, bonnes raisons*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

*l'individu apparaît toute théorique puisqu'il ne choisit que ce qu'il peut choisir en fonction de ses intérêts et de ses préférences* »<sup>165</sup>.

Si nous ne considérons pas les conditions d'entrée dans la « carrière » des *Mater Familias* comme la manifestation d'une domination<sup>166</sup>, qu'elle soit masculine ou sociale, il n'en va pas de même pour certaines de celles dont l'inactivité résulte de ruptures de trajectoire.

## **B. LES RUPTURES DE TRAJECTOIRE - LES « ACCIDENTEES », UNE ENTREE NON INTENTIONNELLE DANS LA CARRIERE**

A côté de celles qui ont très tôt fait le choix de l'inactivité, on retrouve des femmes qui, à l'inverse, vivent cet état comme un « accident de parcours ». Leur maintien au foyer ne résulte pas d'une action préméditée : à l'entrée dans l'âge adulte, l'inactivité n'était pas envisagée. Elles se destinaient à exercer un emploi, elles avaient suivi des études et, si elles projetaient de fonder une famille, cela ne passait pas par un retrait du travail. Du coup, leur évaluation de la situation de femme au foyer diverge selon qu'elles ont fini par lui trouver certains attraits ou qu'elles ne s'y sont jamais véritablement accommodées.

« Je ne l'avais pas du tout prévu parce que, quand j'étais à Paris, je faisais de la traduction, j'avais une formation de commerce international et j'avais demandé à mon frère aîné dont la femme était au foyer si elle ne s'ennuyait pas ferme ... et là, j'avais quoi ? 23-24 ans ... je n'avais pas du tout l'idée que je me retrouverais moi-même dans cette situation là ... »  
Anja

On retrouve, dans ce deuxième sous-groupe, l'essentiel des personnes que nous avons interrogées. Leurs caractéristiques sociales sont à nouveau extrêmement disparates.

---

<sup>165</sup> DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, *Op. Cit.*, p. 93

<sup>166</sup> La domination est une notion fréquemment revenue dans les entretiens. Nous en proposons ici une définition « sauvage » à partir des caractéristiques attribuées par les femmes. Dans cette perspective, la domination est un processus à l'issue duquel la personne relaie ses aspirations à un second plan pour se conformer aux attentes de son environnement (de son conjoint le plus fréquemment). Elle va souvent de pair avec une asymétrie des ressources possédées par les différents protagonistes. Elle enjoint à la femme d'accepter un fonctionnement conjugal traditionnel reposant sur une stricte répartition des tâches domestiques et un moindre accès aux prises de décisions familiales.

Tableau 24. Caractéristiques des « accidentées »

Numéro et prénom	Age	Niveau de diplôme	Nombre d'enfants	Ancienneté au foyer	Profession du conjoint	Mère et belle-mère au foyer
2) Aline	35	Licence	4	12 ans	Directeur de Société	M : oui BM : oui
3) Anja	53	BTS + Licence	3	26 ans	Professeur agrégé	M : non BM : non
4) Anne	38	Doctorat	3	7 ans	Maître de Conférences	M : non BM : non
5) Annie L.	62	BEP	4	43 ans	Employé de banque (retraité)	M : non BM : non
6) Annie S.	36	BEP	2	11 ans	commerçant	M : non BM : oui
7) Bernadette	36	Niveau bac	3	8 ans	commerçant	M : non BM : oui
10) Christine	38	BTS	2	12 ans	Technicien en radiologie	M : oui BM : non
11) Claire	48	DE Infirmière	3	13 ans	Directeur de Recherches Inserm	M : oui BM : non
12) Claude	57	CAP	3	36 ans	Pilote de Chasse (retraité)	M : oui BM : oui
14) Doris	39	Doctorat	3	10 ans	Maître de Conférences	M : oui BM : oui
16) Françoise GO	41	Bac	2	6 ans	Fonctionnaire de Police	M : non BM : non
19) Isabelle A.	36	BEP	3	9 ans	Transporteur	M : non BM : non
22) Jeannette	42	CAP	3	18 ans	Technicien supérieur en informatique	M : oui BM : oui
24) Laurence	34	Maîtrise	3	5 ans	Chef de secteur en grande distribution	M : non BM : oui
25) Lydia	31	BEP	3	8 ans	Carrossier	M : non BM : non
26) Maïté	52	Cursus de médecine, thèse sans	2	25 ans	Médecin généraliste	M : oui BM : non
27) Marie-Andrée	43	BEP	3	18 ans	Logisticien transports routiers	M : oui BM : non
28) Marie-Claire	52	DEUG	2	28 ans	Pharmacien	M : oui BM : non
29) Marie-Hélène	59	Propédeutique	3	40 ans	Directeur de Recherches Inserm	M : non BM : oui
30) Mireille	55	DEUG	3	28 ans	Professeur d'Université	M : oui BM : oui
31) Monique	48	DUT	3	18 ans	Technicien Supérieur IBM	M : oui BM : oui
32) Nathalie	37	Aucun diplôme	4	9 ans	Commercial	M : non BM : oui
34) Saïda	36	Aucun diplôme	5	11 ans	Ouvrier de nettoyage	M : oui BM : décédée en couches
35) Sandrine	34	BEP	5	11 ans	Chef Pâtissier	M : oui BM : inconnue
37) Sultana	42	Aucun diplôme	3	8 ans	Maçon (au chômage)	M : oui BM : oui
39) Valérie	41	DEUG	3	16 ans	Ingénieur Informatique	M : non BM : oui
42) Véronique LQ	37	BTS	3	11 ans	Contrôleur de gestion	M : oui BM : non

Leur âge s'échelonne entre 34 et 62 ans. Les unions ont été contractées plus tardivement (à 23 ans en moyenne) que dans le premier groupe (20 ans au maximum). Dans de rares cas, le mariage est survenu avant 20 ans, surtout pour les plus âgées : il est possible d'y voir un « effet génération », d'autant que le mariage a rapidement été suivi de l'arrivée d'un premier enfant l'ayant, selon toute vraisemblance, précipité. L'âge à la première union reste néanmoins inférieur à la

moyenne puisqu'il était, en 1991, « de 28 ans chez les hommes et de 26 ans chez les femmes, soit l'âge le plus élevé jamais constaté depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. »<sup>167</sup>.

L'âge au premier enfant est, en moyenne, de 24 ans, contre 20 ans pour le premier groupe. Ici, certains enfants sont nés avant le mariage. La majorité des femmes (17 sur 27) a trois enfants ; 5 en ont deux uniquement ; 5 en ont quatre ou plus. Les plus diplômées ont eu leur premier enfant plus tard (après 26 ans), c'est-à-dire à la fin de leurs études.

Sur les 27 personnes interrogées, 14 femmes ont eu leur mère au foyer ; 13 y ont eu leur belle-mère<sup>168</sup> ; 7 y ont eu à la fois leur mère et leur belle-mère ; 7 n'y ont eu ni l'une ni l'autre. Cette sur-représentation de femmes inactives dans l'environnement familial immédiat des personnes rencontrées est conforme à ce que montre l'enquête Histoires de Vie et Construction des Identités : les femmes au foyer ont eu, plus souvent que leurs homologues actives, leur mère auprès d'elles, soit qu'elle n'ait jamais travaillé, soit qu'elle ne travaillait pas à un temps T (ici, les 15 ans de la personne interrogée).

**Tableau 25. Statut d'activité de la mère aux 15 ans de la femme interrogée (HdV)**

	<i>Quand vous aviez 15 ans, votre mère travaillait-elle ?</i>			<b>Total</b>
	oui	Non, pas ou plus à ce moment là	Non, elle n'a jamais travaillé	
Femmes actives	54,9 %	19,7 %	25,4 %	<b>100 %</b>
Femmes au foyer	39,0 %	24,1 %	36,9 %	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>50,4 %</b>	<b>20,9 %</b>	<b>28,6 %</b>	<b>100 %</b>

**Chi 2 = 39,3 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,145**

Le lien significatif existant entre le statut d'activité de la mère et celui de sa fille peut s'interpréter dans une perspective culturaliste de reproduction des modèles. D'autant que, si l'on ajoute à l'inactivité à un temps T (les 15 ans de l'interviewée) celle qui s'est prolongée dans le temps, seules 45 % des mères de femmes actives étaient au foyer, contre 61 % pour les inactives. Toutefois, à l'explication mécanique de la reproduction, on préférera celle illustrant, par ce lien, la volonté de faire bénéficier sa progéniture des mêmes avantages que ceux dont on a pu profiter étant enfant. Cette hypothèse, plus conforme à notre modèle, permet de réintroduire les acteurs sociaux, leurs choix et les intentions qui les orientent.

A de rares exceptions près, la balance des ressources socioculturelles penche en faveur des conjoints<sup>169</sup>. Ces trajectoires illustrent, de manière presque paradigmatique, les conclusions de F. De Singly<sup>170</sup> en matière de coûts, pour la femme, de la contraction d'un mariage et de la fondation d'une famille.

Sur ces 27 personnes, 9 femmes seulement n'ont jamais travaillé, à l'exception de stages pendant leurs études, ou de « petits boulots » destinés à les financer. Ces courtes expériences professionnelles n'ont pas contribué à les faire revenir au foyer : au contraire, l'insertion dont elles ont bénéficié a conforté leur désir de rejoindre leur branche d'activité, une fois leur diplôme obtenu.

Les 18 autres femmes ont bien exercé l'emploi pour lequel elles avaient été formées, pendant un laps de temps variant selon les histoires personnelles. Certaines, en faisant des va-et-vient entre la maison et l'emploi<sup>171</sup>, appartiennent aux « *actives discontinues* »<sup>172</sup> (terme décrivant la situation de femmes qui, en cours de cycle de vie, ont interrompu leur activité de façon provisoire ou définitive).

<sup>167</sup> BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, *Les Femmes dans la société française, Op. Cit.*, p. 82.

<sup>168</sup> Le comptage porte ici sur 25 belles-mères et non 27 puisque deux sont « décédée en couches » ou « inconnue ».

<sup>169</sup> Ceci étant, sans divers aléas, le décompte aurait pu, sans s'inverser totalement, être différent.

<sup>170</sup> SINGLY, François (De). *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie des effets de la vie conjugale*, Presses Universitaires de France, 2002 [1987].

<sup>171</sup> N'ayant jamais excédé 18 mois.

<sup>172</sup> BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, *Les Femmes dans la société française, Op. Cit.*, p. 98.

Le maintien au foyer est rarement expliqué par un mobile unique. Le plus souvent, l'entrée dans la carrière met au jour un faisceau de motifs croisant, pour une grande part, pression des événements et, dans une moindre mesure, désir personnel. Quatre mobiles principaux rendent compte de l'inactivité : la mobilité professionnelle du conjoint, la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle, la succession rapide des maternités et, plus rarement, la maladie d'un proche. Ils recourent les résultats de l'enquête. Beaucoup plus marginalement, la décision du conjoint a orienté l'existence féminine vers l'inactivité ; dans un autre cas, la volonté d'être disponible quand le mari l'était aussi a présidé à l'entrée dans la carrière.

Ces raisons ne sont pas exclusives les unes des autres : il arrive même que la situation féminine résulte à la fois des exigences professionnelles du conjoint et de la nature des conditions d'exercice de l'emploi féminin. Si nous les présentons successivement, c'est dans le but d'observer précisément la nature des contraintes concrètes que chacun des motifs a fait peser sur les femmes. Toutefois, le processus conduisant à la décision est infiniment plus complexe que la présentation linéaire que nous en faisons.

## 1. La mobilité professionnelle du conjoint

Les modifications survenues dans les conditions d'emploi du conjoint constituent la raison la plus fréquemment évoquée par les femmes se retrouvant à la maison après avoir occupé un emploi stable.

Les effets de la mobilité du conjoint sont de deux ordres : dans certains cas, elle a nécessité un changement de région ; dans d'autres, elle a occasionné une modification substantielle des conditions de travail du mari (déplacements fréquents, horaires atypiques, etc.) liées à ses nouvelles responsabilités, contractées avec l'aval de son épouse. Du coup, presque « naturellement », l'emploi féminin se voit sacrifié.

D. Courgeau et M. Méron ont noté que « *plus la migration est de longue distance, plus elle s'accompagne du chômage ou de la mise en inactivité, surtout pour les femmes* »<sup>173</sup>. Les auteurs mentionnent également que, dans un contexte de mobilité, la présence d'au moins un jeune enfant au sein de la famille retarde le retour vers l'emploi de la mère, voire l'entraîne longuement vers l'inactivité, surtout dans les cas où le salaire élevé du mari constitue un frein à la reprise d'emploi. A cet égard, il convient de noter que, dans les cas d'inactivité dictée par une modification des conditions d'exercice de l'emploi masculin, le différentiel d'utilité sur le marché du travail est largement à l'avantage des hommes. Il semble alors « rationnel » qu'il incombe aux femmes de s'en retirer, au moins momentanément.

Dans les cas de mutation professionnelle du mari, les femmes ont quitté leur emploi pour se charger des démarches liées au déménagement : recherche d'un logement, inscription des enfants dans une nouvelle école, etc. Une fois la famille installée et les impératifs administratifs réglés, certaines ont tenté, sans succès, de retrouver un emploi. Du même coup, le changement de région les a éloignées des parents et amis pouvant pallier les problèmes de garde des enfants : l'absence de réseau à activer a contribué à ce que, petit à petit, elles se recentrent entièrement sur la sphère familiale.

« *L'oncle de mon mari qui partait en retraite lui a proposé de reprendre son affaire de carrosserie avec son fils. Avant, quand on était à Niort, mon mari était chez un patron, ils s'entendaient pas très bien, on l'exploitait quand même pas mal. (...) Moi, j'étais à mi-temps dans une centrale où on prenait les rendez-vous pour des médecins. Alors on en a discuté et on a tenté la chance. Moi, j'ai donné mon préavis et on est parti. Y'a eu toute l'installation sur C. [commune de résidence], c'était lourd. Après j'ai cherché du boulot mais j'ai rien trouvé. Y'a pas assez de boîtes par ici ... alors depuis je suis là.* » Lydia

---

<sup>173</sup> COURGEAU, Daniel, MERON, Monique, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Economie et Statistique*, n° 290, 1995, pp. 17-31. Ici, p. 17.

Dans un certain nombre de cas, la volonté d'insertion professionnelle féminine, à l'issue de la nouvelle installation, s'est heurtée à une inadéquation entre leur formation initiale et les exigences du marché du travail.

« Moi, je n'ai pas diplôme : le Deug de psycho, c'est pas ... qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Je trouverais certainement plus facilement du travail avec un BEP qu'avec ça (...) Mais ça aussi, ça fait partie des choses auxquelles je n'avais pas réfléchi ... » Valérie

De la même manière, certaines promotions masculines, même sans provoquer un changement de domicile, ont entraîné des modifications conséquentes dans le fonctionnement familial habituel. Les maris, qui secondaient à minima leurs épouses dans la prise en charge et la gestion quotidiennes des enfants et de la maison, n'ont pu poursuivre cette aide : leurs horaires avaient changé, leurs nouvelles fonctions supposaient des déplacements plus fréquents.

« J'ai arrêté de travailler parce que, jusqu'à ce que mon mari soit à la tête des projets européens, je travaillais de nuit. Lui, il était là pour garder les enfants et les emmener à l'école le matin ; moi, je rentrais, je dormais et j'allais les chercher après l'école. Mais après, ça a été difficile quand il était à Bruxelles, à Genève ou ailleurs ... pendant un temps, on a essayé de fonctionner avec des étudiantes à mon mari qui venaient les garder, ou avec des amis ... parce que travailler la nuit, même si c'est dur, ça donne quand même pas mal de récup'. Mais malgré ça, ça n'a pas pu fonctionner, on était trop redevables et plus personne ne s'occupait des filles. » Claire

Dans bien des cas, mobilité géographique et professionnelle, se conjuguent. Le retour vers l'emploi n'est alors pas envisagé immédiatement, compte tenu de l'ampleur des contraintes d'installation et de la faible disponibilité féminine.

« (...) A ce moment là, mon mari aussi, au niveau professionnel, ça faisait cinq ans qu'il travaillait pour cette boîte, dont deux qu'il demandait à retourner en province. Bordeaux, ça a été une proposition professionnelle et on a dit : « on y va ! ». Mais la contrepartie ... parce que, quand on veut partir en province, normalement, il faut demander beaucoup plus longtemps que deux ans ... la contrepartie, ça a été qu'il retourne toutes les semaines sur Paris, du lundi matin au mercredi soir. Là, j'ai plus aucune aide de qui que ce soit, je suis vraiment toute seule avec les trois. Heureusement, jeudi et vendredi, il est à la filiale à Mérignac. C'est pas que ça change grand chose mais au moins il est là. » Véronique LQ.

Le retrait féminin de l'emploi, à la faveur de la mobilité du mari, pourrait sembler injuste mais il est rarement perçu comme tel. C'est que les exigences requises par le travail masculin ont pu rencontrer une forme d'épuisement féminin né de la difficulté à mener de front les carrières professionnelle et familiale.

## **2. Le « burn out » féminin, ou le sentiment d'une conciliation impossible**

L'arbitrage au terme duquel les femmes sont amenées à se retirer de l'emploi prend également en compte leur plus ou moins grande facilité à composer avec des contraintes relativement antinomiques. Analytiquement, cette question renvoie à deux dimensions : la nature du travail occupé et ses conditions d'exercice (dont la rémunération) et l'évaluation de l'offre de garde des enfants, censée suppléer la prise en charge maternelle.

Parmi les femmes qui exerçaient un emploi (18), 14 travaillaient, à l'origine, à temps plein, 4 avaient une activité à temps partiel. Progressivement, 5 parmi les 14 personnes à temps plein ont voulu réduire leur temps de travail, notamment avec l'arrivée des enfants. Ce souhait de réduire leur temps de travail marquait déjà la difficulté de concilier charges de famille et emploi. En choisissant un temps partiel, ces femmes souhaitaient passer davantage de temps avec leur(s) enfant(s), leur éviter les crèches et les centres aérés, ménager des plages avec leur conjoint, ou encore disposer de moments pour soi. Le refus de l'employeur a pu déboucher, dans des cas extrêmes, sur une démission.

« J'ai arrêté de travailler à l'arrivée de ma seconde fille. Je l'ai fait parce qu'on me refusait un temps partiel. En fait, ça s'est passé comme ça : mon mari se déplaçait beaucoup ; moi aussi, je me déplaçais souvent pour mon travail et pour l'aînée, ça avait été très difficile. Elle le vivait mal, je n'étais pas tout le temps là, le soir. Alors, quand la seconde est arrivée, d'abord j'ai pris un congé parental. Après, on s'est posé la question de savoir si je reprenais ou pas. Le congé parental avait permis de voir comment on s'en sortait financièrement. Comme ça marchait, j'ai demandé un temps partiel qui m'a été refusé. J'ai continué deux mois et c'était vraiment trop compliqué. Alors j'ai démissionné. On sait qu'on a fait le sacrifice d'un salaire mais c'est la qualité de vie qu'on a choisie. » Monique

L'obtention progressive ou la possession immédiate d'un emploi à temps partiel ont aussi pu jouer dans un sens non attendu. D'abord envisagé comme un moyen facilitant la conciliation entre le rôle de mère et celui de partenaire économique, l'idée s'est progressivement installée qu'en rognant sur certains postes budgétaires (l'habillement, les sorties, certaines vacances), en adoptant une gestion plus vigilante, le ménage parvenait à vivre presque aussi bien et gagnait en qualité de vie. Cette étape franchie, s'est alors posée la question de l'intérêt financier à retravailler, surtout si l'activité, même à temps partiel, s'effectuait sur des plages habituellement réservées à la famille (soirées et samedis après-midis).

« Moi, j'avais un CAP de vendeuse ; j'ai travaillé après la troisième, tout de suite, j'ai fait un apprentissage. J'aimais ça, j'aimais le contact avec les gens ... par contre, je détestais les horaires. C'était dans un grand magasin, enfin un grand magasin pour la petite ville qu'est M. En fait, ça faisait maroquinerie, sous-vêtements, bonneterie, avec des produits de qualité ... mais avec les enfants, c'était pas évident ... (...) j'ai demandé un mi-temps mais, en fait, j'avais les fins d'après-midi et les samedis parce que ma patronne, elle avait aussi des enfants et elle travaillait que quand ils étaient à l'école. Donc moi je devais prendre le reste, c'était ça ou rien. Mais comme je gagnais pas beaucoup, c'était vraiment pas lourd, et que j'avais le souhait de ne pas donner mes enfants à quelqu'un d'autre, avec mon mari, on a décidé de faire avec les revenus que nous avions. » Jeannette

En d'autres termes, la modestie de la rémunération d'un travail à temps partiel, les contraintes horaires et, au final, un gain net plutôt faible rendaient plus alléchant un temps plein au foyer. Dans ces conditions, la mobilité du conjoint et la nécessité du retrait de l'activité féminine n'ont pas suscité de fortes résistances chez les épouses.

Dans un autre cas, la démission a été motivée par un refus de congé parental.

« Quand P. est né, j'ai demandé un congé parental qui m'a été refusé parce qu'à l'époque, dans une entreprise de moins de dix salariés, vous faisiez une demande qui pouvait ne pas être acceptée pour cause de raison de service, parce que vous manquiez. (...) A l'époque, j'ai eu un cas de conscience parce qu'il fallait trouver un mode de garde, ce qui n'était pas évident sachant qu'on était seuls là haut. J'ai eu un cas de conscience où je me suis demandé : « est-ce que je continue ou je reste trois mois avec mon enfant et je le place chez une nourrice ? ». Alors là, j'ai fait ma demande pour dire que je souhaitais prendre une année pour être avec mon fils, cela m'a été refusé, donc j'ai démissionné. » Véronique LQ.

Toutefois, ces refus sont entrés partiellement dans la décision de quitter l'emploi ; d'autres éléments d'insatisfaction s'y sont greffés conduisant à la démission : un niveau de salaire non indexé sur le niveau de responsabilité, un refus de prise en compte de la qualification et, surtout, les dépassements fréquents et imprévisibles des horaires de travail engendrant de nombreuses difficultés familiales.

Par ailleurs, l'obtention d'un temps partiel a parfois fait peser des contraintes professionnelles fortes sur celles qui l'avaient requis. Fréquemment suspectées d'un désengagement professionnel, certaines femmes ont passé leurs derniers mois de travail dans des ambiances pesantes.

*« Après la naissance de G., j'ai eu le malheur de prendre six mois de congé sans solde et, à mon retour, de demander un temps partiel. Ma supérieure hiérarchique était une femme qui n'avait jamais eu d'enfant ... quand je suis revenue à temps partiel, elle était furieuse parce que, quand je suis revenue, G. avait neuf mois ... il a vraiment fallu que je reprenne ma place, que je joue des coudes parce que, autant elle avait investi sur moi en se disant que j'allais faire carrière, autant quand elle a vu que j'étais enceinte, que je m'arrêtais et que je demandais un temps partiel, j'ai trahi sa confiance ... alors après, ça a été un peu l'enfer. Une femme, c'est toujours une mère en puissance pour les supérieurs et ça, professionnellement, ça gâche tout. » Laurence*

Les discours expriment pourtant l'importance accordée au travail : « [les femmes] [s]'y donna[nt] », elles ne ménageaient pas leur peine, aimaient ce qu'elles y faisaient et les contacts qu'elles pouvaient y nouer. Mais cet attachement ne semblait pas justifier tous les renoncements. Tenir à son emploi n'impliquait pas de tout accepter, surtout si la sphère familiale et les enfants devaient pâtir de ces exigences. Les coûts objectifs induits par le travail, associés souvent à une forme de culpabilité de ne pas prendre personnellement en charge sa progéniture, ont pu faire pencher la balance dans le sens de l'inactivité, mais une inactivité initialement perçue comme conjoncturelle et temporaire. Dans ces cas, on assiste à un comportement vis-à-vis de l'emploi s'apparentant au modèle du « tout ou rien ». Justement parce que la valeur attachée au travail était particulièrement forte, certaines femmes ont quitté leur emploi, ou n'ont pas saisi certaines opportunités professionnelles, parce qu'elles ne pouvaient s'y investir pleinement, du fait des enfants. Elles exerçaient souvent des emplois très qualifiés, dans des branches (la recherche par exemple) où la concurrence est forte et la disponibilité requise extrêmement importante.

*« Non, c'est dur à dire mais il faut se le dire : la recherche, ça se fait pas en part time. En chimie organique ou en biophysique, puisque c'était mes domaines, vous pouvez pas être au labo en part time, c'est pas possible. A un moment, il faut faire un choix ... c'est le boulot ou les gamins parce qu'autrement on n'est nulle part à force de vouloir être partout. Je dis pas que c'est facile, ça l'est pas ... surtout quand vous êtes passée de Cambridge à Lausanne avant ... Mais j'ai vu ma mère qui a toujours travaillé, je sais ce que c'est que d'avoir des parents qui n'ont pas le temps, et je ne veux pas infliger ça à mes enfants. » Anne*

L'entretien ci-dessus évoque deux types de mobiles de la cessation d'activité : une forme de contre-reproduction du modèle familial et la délicate compatibilité des rôles familial et professionnel. Nous avons noté plus haut la sur-représentation des inactives parmi les mères et belles-mères des femmes au foyer. Si nous n'avons pu totalement évacuer l'idée d'une reproduction des modèles, il nous faut aussi nous arrêter sur le cas des personnes dont la mère était active. A leurs yeux, l'emploi maternel a grevé les rapports entretenus avec les enfants. Dans les trois groupes, cette perspective est récurrente. Dans leur petite enfance, les personnes estiment avoir fait les frais de l'investissement maternel extérieur. Elles portent alors des jugements très sévères sur le type d'éducation qu'elles ont reçu : une éducation « sous-traitée », « déléguée », « confiée à des personnes dont ce n'était pas le rôle ».

*« Elle [sa mère] a exercé à partir de son divorce, c'est-à-dire quand j'ai eu cinq ans ... Je dirais que le fait d'être au foyer a peut-être aussi à voir avec ce qu'a fait ma mère ... je ne dirais pas les bénéfiques, bien au contraire (...) Ma mère s'est quand même retrouvée aidée par la présence de personnes et le fait qu'à partir d'un moment donné mes grands-parents sont venus à la maison ... elle a sous-traité entre guillemets l'éducation de ses enfants et ça a peut-être joué dans ma décision à moi de m'en occuper, mais sans intermédiaires. Parce que, franchement, dans ma tête, je n'étais pas partie pour être au foyer. » Anja*



On voit ici à quel point les motifs présidant à l'inactivité sont touffus et intriqués. Il est possible que cette volonté de réhabilitation du « *familial direct* »<sup>174</sup> rende insupportables les contraintes que les impératifs professionnels faisaient peser sur ces femmes. Du coup, ce cas est également symptomatique de l'impasse où conduisent, la plupart du temps, les mesures de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, en dépit des intentions qui les portent. En effet, peu d'opportunités sont ouvertes aux femmes refusant de transiger sur la qualité de leur investissement professionnel et sur leur présence auprès des enfants, à celles qui n'acceptent pas d'avoir un pied dans le travail et l'autre à la maison, refusant d'exercer en dilettante l'activité pour laquelle elles ont été formées, parfois longuement, dans une course où les handicaps familiaux (en termes de prise en charge) entre les hommes et les femmes sont très inégalement distribués.

On cite fréquemment, parmi les mesures permettant justement une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, la possibilité d'utiliser les services d'accueil et de garde d'enfants. Ceux-ci sont, la plupart du temps, assez mal jugés par les personnes de ce groupe, soit que les femmes y aient eu recours à un moment donné, soit qu'elles en aient une représentation *a priori*. Les critiques revenant souvent concernent l'important délai d'attente entre la demande de place et son obtention : délai contraignant les mères à accepter des alternatives peu satisfaisantes (assistantes maternelles « au noir » par exemple).

« *Parce que, les crèches, c'est un imbroglio pas possible : déjà, en province, ça me paraît pas trop facile mais, à Paris, il faut déjà avoir l'idée de la conception de l'enfant, il faut se dire que l'on veut avoir un enfant, c'est déjà avant la création de l'enfant que la place doit être réservée. (...) Quand j'ai repris le travail, j'avais trouvé une dame mais qui n'était pas assistante maternelle, c'était au noir ... c'est-à-dire que, sur Paris, c'est tellement difficile. Moi, je la poussais, je lui demandais de devenir assistante maternelle, d'abord parce qu'il y avait des avantages au niveau fiscalité mais, surtout, au niveau de la sécurité. Mais elle n'a rien voulu savoir.* » Véronique LQ.

Le second type de critiques tient aux conditions de fonctionnement de ces services. On leur reproche d'être inutilisables pendant les plages horaires où les mères en ont le plus besoin (après 18 heures 30 par exemple)<sup>175</sup> ou dans les cas où les enfants sont malades. Ces modalités d'utilisation estimées imparfaites obligeaient à imaginer, au coup par coup, d'autres types de prise en charge (par les mères des copains par exemple) pour pallier l'offre restreinte de ces structures.

« *ça devenait une vraie prise de tête parce que, comme les gosses faisaient des rhino à répétition, je pouvais pas les mettre à la halte-garderie parce qu'ils me les prenaient pas ... alors cours à trouver la solution toi ! ... parce qu'au travail déjà, comme on est là qu'à mi-temps, on n'est déjà pas trop intégrée alors, quand en plus je téléphonais que je pouvais pas venir parce que les gosses étaient malades, je passais pour la chieuse. Et je pouvais pas quand même demander à mon mari de les prendre au magasin ! ... c'était un vrai casse-tête à l'époque.* » Annie S.

A côté de ces deux récriminations massives, on retrouve également le coût des modes de garde individualisés (garde à domicile), la liste des défauts (bruit, excitation, voire défauts de surveillance) attribués aux structures collectives : autant d'éléments pouvant paraître rédhibitoires à des personnes attachant une importance cruciale aux conditions propices au « bon » développement de l'enfant et qui, pour certaines, retirent un gain modéré de leur activité professionnelle.

<sup>174</sup> SINGLY, François (De), Le Trompe l'œil de l'allocation libre choix », *Droit Social*, n° 1, janv. 2003, p. 128-130.

<sup>175</sup> C'est la raison pour laquelle des modes de garde plus souples ont été envisagés. Cf. EYDOUX, Anne, « Jeunes enfants : les expériences innovantes d'accueil à horaires atypiques », *E-ssentiel (L')* (CNAF), n° 39, juillet 2005. Toutefois, on ne peut manquer de constater que ces services, en se calquant sur les besoins concrets des familles, ont pour conséquence d'augmenter le nombre de femmes (mères) exerçant des horaires atypiques (*i. e.* les professionnels de la petite enfance).

### 3. La question des maternités rapprochées : des bénéfiques immédiats masquant des coûts réels

Les « maternités rapprochées » sont celles survenant avant les trois ans de l'enfant précédent. En l'occurrence, la revue de la littérature a déjà mis en lumière le rôle joué par ce facteur sur la probabilité d'être inactive à un moment du cycle de vie féminin. C'est également ce que nous avons retrouvé dans quelques entretiens. Certaines femmes expliquent en effet leur maintien au foyer par une succession de naissances rapprochées ayant laissé peu d'opportunités pour un retour, fut-il momentané, sur le marché du travail. Ces maternités peuvent avoir été souhaitées, s'inscrivant dans un projet conjugal spécifique (« avoir une famille nombreuse ») ; elles peuvent aussi, pour les personnes plus âgées de l'échantillon, être le résultat d'une absence d'accès à la contraception.

*« Mes aînés ont 14 mois d'écart ... il faut vous dire que ça a été un coup de massue extraordinaire pour moi, j'étais jeune, j'envisageais mon avenir complètement différent, les bacs techniques commençaient à se créer, j'étais prise pour ça. J'avais trouvé un boulot de secrétariat à la fac de Sciences ..., tout allait bien. Et je me suis retrouvée, alors que j'étais chez moi chouchoutée, adulée ... avec un mari, presque du jour au lendemain, avec qui il faut s'adapter et se connaître et c'est pas toujours facile à vivre ... et un bébé qui arrivait, un autre qui arrivait ... et moi je me disais : « Mais qu'est-ce qui m'arrive là ? ». Bon, j'étais très naïve à l'époque quand même, j'ai été perturbée, dépressive, j'ai même pris du Librium parce que je n'arrivais pas à surmonter tout ça. J'avais pas prévu du tout les choses comme ça. » Annie L.*

En outre, même les femmes ayant « prévu » des naissances rapprochées ont pu mal anticiper leurs conséquences, illustrant l'écart entre une rationalité à court terme et ses effets à plus longue échéance. Les difficultés induites par la gestion quotidienne et entière d'enfants en très bas âge se sont rapidement avérées redoutables, les éloignant durablement d'un emploi qu'elles pensaient pouvoir rejoindre dans des délais raisonnables. Elles ont donc enchaîné congés parentaux et mises en disponibilité légales jusqu'à décider de quitter leur emploi, sachant qu'elles ne pourraient plus remplir avant longtemps leurs exigences professionnelles.

*« Je sais maintenant que jamais les mêmes chances me seront ouvertes parce que, avec trois enfants, je ne serai plus jamais dans les clous. Parce que, la distribution, c'est quand même un milieu particulier, avec un fort investissement, en temps, en heures, c'est très passionnel et fusionnel comme boulot ; on doit adhérer aux valeurs de l'entreprise, c'est comme une profession de foi par moment. Et ça, je l'avais pas trop perçu à l'époque. Moi, je pensais que je pourrais revenir, comme une fleur ... mais trois enfants, c'est pas une sinécure et les gens, dans ce milieu là, ils ne m'attendent pas. » Laurence*

En l'occurrence, il s'est agi, d'un côté, d'assumer les conséquences de ses choix et, d'un autre, de composer avec la malchance d'être, sans l'avoir toujours véritablement souhaité, à la tête d'une progéniture toujours plus nombreuse.

### 4. La charge affective et mentale des aidantes familiales

Enfin, dans la liste des motifs du retrait non désiré de l'emploi, on retrouve, dans notre échantillon comme dans l'enquête, les raisons sanitaires. Certaines femmes ont des proches, ou plus directement un enfant, atteints de pathologies nécessitant une présence et une surveillance soutenues. Outre la manifestation d'une solidarité familiale, le retour au foyer

est alors conditionné par l'absence de place en structure d'accueil spécialisé ou les frais occasionnés par ces « placements » (pour des prestations évaluées inférieures à celles rendues au sein de la famille).

« Je reste aussi à la maison à cause de mon beau-père parce qu'il a eu un accident vasculaire cérébral et il est très handicapé. Il est dans un fauteuil ... il parle presque pas. Il était maçon avant et il n'a pas une grosse retraite ... en tout cas, elle est pas suffisante pour payer une maison. Alors il est chez nous. Il est insuffisant respiratoire aussi, donc il faut tout le temps quelqu'un autour. Mon mari est très attaché à son père, il voulait pas le placer. C'est vrai que c'est un monsieur adorable et on peut pas s'en défaire comme un paquet de linge sale. Il a quand même éduqué tous ses enfants, c'est normal qu'il soit avec nous. Et on pourrait pas payer quelqu'un qui le garde la journée. Avec ce que je gagnais, autant que ce soit moi, surtout que j'étais au chômage ... en plus, c'est bien pour les enfants. » Bernadette

Bien entendu, les opinions sont plus tranchées encore lorsque la maladie touche directement un des enfants et que les espoirs d'amélioration sont ténus. Les mères s'estiment mentalement indisponibles pour un retour vers l'emploi, même quand les enfants grandissent et sont ponctuellement accueillis dans des institutions spécialisées.

« On a décelé l'autisme de mon fils assez tôt. Je vous laisse imaginer le choc que ça a été parce qu'à l'époque, on prenait pas de gants avec les parents pour leur annoncer ça. Si j'exclus ma fausse couche, j'ai eu trois enfants en six ans. J'avais beaucoup de travail et cet enfant handicapé, ça a réorienté totalement ma vie, ça m'a donné d'autres priorités et moi, travailler, je n'y ai jamais vraiment pensé après ça. Je crois que ça aurait été utopique de partir travailler alors qu'on ne sait jamais ce qui peut se passer. Les institutions, on entend des choses tellement pas reluisantes ... et puis, les places, c'est impossible à trouver. Moi, je voulais être près de lui de toutes façons. C'est une épreuve qui est donnée et on ne peut pas s'y soustraire. » Marie-Hélène

D'autres femmes souffrent elles-mêmes d'affections évolutives peu compatibles avec la poursuite de leur activité. Dans d'autres situations, l'incompatibilité entre l'état de santé et les exigences professionnelles a pu être conjoncturelle. Toutefois, le chômage qui en a résulté a débouché sur une inactivité perdurant aujourd'hui.

« J'ai travaillé pendant un an ½ dans cette clinique, à temps plein et en CDI et, après, j'ai été licenciée parce qu'en fait j'ai fait une fausse couche qui était due aux rayons et la médecine du travail a demandé à l'employeur de me trouver un autre poste, parce que je ne pouvais pas envisager une grossesse dans ce cadre là. Une secrétaire médicale, surtout dans une clinique comme celle là, il fallait rentrer dans les salles, accompagner les patients ... donc, ce n'était pas possible, donc, ils m'ont licenciée. Après je n'ai pas retravaillé officiellement depuis ce moment là. » Christine L.

A l'issue de cet inventaire, nous retrouvons certains des motifs dont rendent compte D. Méda, M. Wierink et M.-O. Simon<sup>176</sup> pour expliquer pourquoi certaines femmes arrêtent toute activité professionnelle à la naissance d'un enfant : une philosophie particulière du rapport aux enfants et au respect des phases de leur développement, un déménagement, des raisons liées à l'organisation du travail, à sa rémunération notamment. Toutefois, il faut rappeler que l'article de D. Méda *et alii* porte sur des femmes ayant un enfant de moins de trois ans, c'est-à-dire des mères relativement jeunes : les personnes de notre échantillon sont plus âgées, ce qui peut justifier certains écarts.

Contrairement à ce qui apparaît massivement dans notre échantillon, D. Méda *et alii* font peu mention des retombées, en termes d'emploi féminin, des opportunités professionnelles masculines. C'est assurément un biais dans notre échantillonnage qui explique la sur-représentation de ces situations et, du coup, leur caractère saillant. On peut également y voir un effet de l'âge de nos interlocutrices. Il n'est pas déraisonnable de penser que les promotions des conjoints, d'un âge égal ou supérieur à celui de leurs épouses, surviennent surtout après quelques années d'exercice professionnel, c'est-à-dire

---

<sup>176</sup> MEDA, Dominique, WIERINK, M., SIMON, Marie-Odile, « Pourquoi certaines femmes arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 29-2, juillet 2003.

plus tard dans le cycle de vie. Par ailleurs, il semble acquis que la pression qu'a pu exercer ce type d'événements a rencontré, chez certaines femmes, une sensibilité particulière à la maternité. Toutefois, cette rencontre s'est faite de manière beaucoup moins délibérée que pour les *Mater Familias*. En témoignent le franchissement d'étapes successives (octroi d'un temps partiel par exemple) avant d'aboutir à l'inactivité, l'aigreur perçant des propos de certaines femmes considérant n'avoir pas eu le choix, ou encore dans les va-et-vient sur le marché du travail qui, s'ils se sont soldés par des échecs d'insertion, semblent moins imputables à une absence de volonté de retravailler qu'à des aléas de trajectoire.

Une seule femme de notre échantillon déclare avoir cédé à « *la pression du mari qui souhaitait que sa femme arrête de travailler* »<sup>177</sup>. Plus généralement, les conjoints ont tout au plus validé la décision de leur épouse mais ils n'en ont pas été directement à l'origine. On pourra objecter qu'accepter la mobilité professionnelle de son conjoint et ses conséquences en matière d'emploi féminin, est une manière détournée d'inciter les épouses à se défaire de leurs engagements de travail. Mais, la plupart du temps, l'emploi abandonné ne satisfaisait pas entièrement les femmes qui l'exerçaient. On constate toutefois que si des arrangements, notamment conjugaux, avaient pu être trouvés, l'inactivité ne serait vraisemblablement pas toujours advenue ou, pour le moins, n'aurait pas été aussi durable.

On s'aperçoit aussi qu'il existe chez certains conjoints un véritable enjeu pour que leur femme demeure au foyer, notamment lorsque leur secteur d'activité est identique et que, du coup, l'inactivité est un moyen insidieux de contourner la rivalité pouvant s'instaurer entre eux. Renvoyée (et se renvoyant parfois elle-même) à ses fonctions « parsonniennes », quasi anthropologiques, la femme accepte de jeter les armes et se dépossède lentement de ses atouts professionnels à l'issue d'un combat inégal. Même s'il ne s'agit pas là d'une clause systématique, il semble qu'au regard de certaines situations, il soit plus délicat de parler de « choix », surtout quand les femmes pouvaient objectivement envisager des perspectives de carrière largement ouvertes. Comme le disent D. Méda et *alii*, la cessation d'activité peut être « *la solution apparemment la plus rationnelle à un moment donné* »<sup>178</sup>. Mais cette rationalité initiale étant limitée, elle permet de comprendre comment, au fil des années, le « choix » peut prendre la forme d'un mauvais calcul, notamment lorsque l'inactivité se pérennise.

### C. LES « HEDONISTES » : QUAND APRES L'EFFORT VIENT LE RECONFORT

Si la question du « choix » de l'inactivité mérite d'être débattue dans le cas des « accidentées » où la pression des événements a pu venir entraver les désirs personnels, il en va tout autrement des situations où elle s'est présentée comme une alternative de vie pour laquelle les femmes ont opté de manière délibérée.

Les neuf personnes du troisième et dernier groupe, les « hédonistes », se caractérisent par un niveau de diplôme élevé (Bac + 2 *a minima*), voire très élevé. La balance des ressources entre mari et femme est, ici, la plus équilibrée. L'âge au mariage et à la première maternité y est aussi plus conforme à la moyenne nationale.

---

<sup>177</sup> On retrouve ici un thème abordé par D. MEDA et *alii*.

<sup>178</sup> MEDA, Dominique, WIERINK, M., SIMON, Marie-Odile, « Pourquoi certaines femmes arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Art. Cit.*, p. 6.

Tableau 26. Caractéristiques des *hédonistes*

Numéro et prénom	Age	Niveau de diplôme	Nombre d'enfants	Ancienneté au foyer	Profession du conjoint	Mère et belle-mère au foyer
8) Catherine M.	47	Licence	2	2 ans	Pharmacien	M : non BM : oui
9) Catherine N.	51	DE d'Infirmière	3	18 ans	Médecin généraliste	M : oui BM : non
15) Françoise GA	53	Dentiste	4	27 ans	Médecin psychiatre	M : non BM : non
17) Françoise M.	45	Docteurat de Médecine + spécialité radiologie	6	9 ans	Professeur de Médecine	M : non BM : oui
18) Irène	48	Bac + 2	5	20 ans	Cadre supérieur (au chômage)	M : oui BM : oui
20) Isabelle G.	40	Licence	3	19 ans	Avocat	M : oui BM : oui
23) Laure	32	Docteurat	1	3 ans	Directeur d'établissement social	M : non BM : non
33) Nathalie I.	28	DE d'éducatrice spécialisé	1	3 ans	Cadre bancaire	M : non BM : oui
36) Sophie	47	DEA	2	11 ans	Professeur de Médecine / Radiothérapeute	M : non BM : oui

Ces femmes ont toutes exercé une activité professionnelle. Leurs rémunérations étaient élevées, voire très élevées. En contre-partie, les conditions de travail étaient, souvent, assez prenantes, faites de déplacements fréquents et d'horaires fluctuants.

« *J'ai toujours été très mobile, c'est mon métier qui voulait ça [chargée de mission à la Chambre de Commerce de Paris]. Par contre, mon mari est très statique ... nous sommes très opposés. Lui, il était à Bordeaux, très implanté, on se voyait quand j'étais disponible, entre deux voyages ; j'avais toujours un sac prêt dans le couloir et, hop, je sautais dans l'avion. Mais au bout de quatre ans, je me suis dit : « ça suffit, maintenant, tu choisis, c'est l'un ou c'est l'autre mais c'est pas les deux. » Donc j'ai laissé tomber. Si j'avais pu cumuler les deux, je l'aurais fait ... mais, je savais que c'était impossible et, pour le boulot, je ne me voyais pas revenir à un emploi de bureau avec les horaires qui vont avec, où je n'aurais plus bougé. Donc, j'ai tout arrêté.* » Catherine M.

Il est frappant de constater que, dans ce dernier groupe, les propos tenus par les personnes, quant à leur(s) expérience(s) de travail et aux conditions de leur entrée dans la « carrière » de femme au foyer, se recourent assez largement. L'idée ressort qu'après avoir mené une scolarité assez brillante, ces femmes ont atteint l'objectif qu'elles s'étaient fixé : l'obtention d'un emploi valorisant et rémunérateur exercé assez longtemps pour démontrer leurs compétences. Elles ont ensuite estimé que les conditions d'exercice de cet emploi, la disponibilité exigée pour « *rester en course* » étaient peu compatibles avec la vie de couple et la fondation d'une famille. Le temps est alors venu de « tourner la page », de privilégier d'autres pans de la vie féminine (la maternité, l'attention à soi et la conjugalité).

« *Après mon doctorat, j'ai fait tout un tas de choses : j'ai recherché la documentation pour les magistrats, j'ai fait des assistances techniques dans les établissements, du conseil, j'ai donné des cours, j'ai communiqué dans des colloques ... je touchais plus terre par moment ... c'était une vie très exaltante, où je rencontrais plein de gens, où je bougeais beaucoup. J'ai vraiment dû me démener au début, le temps de faire mon trou ... après, quand on a un réseau, c'est beaucoup plus facile ! (...) Arrive quand même un moment où ça peut difficilement continuer parce que c'est quand même assez peu compatible avec une vie rangée, telle qu'on se l'imagine. J'avais aussi besoin de me poser. Quand F. est arrivé, ça a remis beaucoup de choses en question. Là, je prends le temps, sereinement, de voir comment tout organiser. Je suis avec mon*

*petit homme, rien ne me presse, j'en profite. Mais je sais que je ne reprendrai rien avec le même rythme effréné ... Il faut commencer à se ménager.* » Laure

En fait, tout se passe comme si le cycle de vie était scindé en séquences (scolaire, professionnelle, familiale) relativement exclusives les unes des autres. Leur ordonnancement suivrait une logique chronologique, une séquence laissant la place à l'autre, chaque statut renvoyant à un rôle unique. Ce constat fut déjà fait pour certaines femmes du groupe précédent : elles préféreraient abandonner leur carrière plutôt que de la mener à moitié, comme elles n'auraient profité qu'à moitié de leurs enfants. Mais la différence est, ici, de taille : les femmes vivent ce retrait du travail sans acrimonie, sans vilipender les modes de garde ou les politiques de promotion d'une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Ce choix s'est fait en toute quiétude : l'inactivité étant envisagée comme une situation éventuellement temporaire, le maintien au foyer est davantage entrevu comme une pause que les femmes s'octroient, considérant avoir d'ores et déjà remplies les missions qui leur ont été confiées.

Cette attitude s'accorde aux phases du cycle de vie : la jeunesse pour les études, les voyages, les opportunités pour enrichir le *curriculum vitae* ; ensuite, la recherche d'un emploi pour exercer ses aptitudes, montrer la volonté de réussir et ne reculer devant aucun sacrifice personnel ; enfin, à la maturité, une fois les preuves faites, l'installation dans le mariage et la maternité, en mettant à distance tout ce qui parasiterait l'investissement familial et l'épanouissement personnel. Notons que toutes ces femmes appartiennent à des milieux sociaux favorisés ; elles ont alors objectivement le choix de donner à leur vie telle ou telle direction. Elles possèdent des qualifications recherchées, « valorisables » sur le marché du travail, offrant la possibilité de rejoindre ce dernier quasiment « à la demande ». En outre, les personnes composant ce troisième groupe demeurent véritablement en prise avec leur emploi initial : elles continuent à cultiver leur réseau, sont abonnées à des revues professionnelles, étendent leur champ de compétences par le biais d'activités bénévoles ou de formations complémentaires. En l'occurrence, le risque de perte en capital humain consécutif à la cessation d'activité est contenu par la mise en œuvre de stratégies efficaces.

Une autre raison assez fréquemment mentionnée pour expliquer l'inactivité tient à l'intérêt financier de travailler. Les femmes les plus diplômées ont souvent souligné les taux d'imposition de leur ménage et l'impression d'être « vampirisées » par le système fiscal dépossédant le couple des fruits de son travail à mesure du franchissement des tranches d'imposition. Même si les bénéfices de la biactivité n'étaient pas entièrement happés par l'impôt, et les services domestiques utilisés eux-mêmes fiscalement déductibles, le niveau de taxation du ménage a aussi été évoqué.

Ici, la question du choix ne se pose presque pas : il ne fait pas doute que l'inactivité résulte d'une démarche volontaire. Ces femmes peuvent envisager de la suspendre dès qu'elles en sont lassées. La seule pression qu'elles semblent subir est celle du temps et de ses avatars biologiques : elles ont cessé leur activité professionnelle pour être mères, entourer leurs enfants quitte, éventuellement, à reprendre un emploi quand ils auront grandi. Cela étant, il apparaît nettement que la maternité motive partiellement l'arrêt du travail extérieur : dès la mise au jour des motifs présidant à l'inactivité sourd la volonté d'être attentive à soi et aux plaisirs trouvés à une existence moins trépidante que celle menée par le passé.

*« Au début, il y a eu une forte incompréhension : tout le monde trouvait que, compte-tenu des études que j'ai faites, que c'était du gâchis mais ... non ... je répondais que non, ce n'est pas du gâchis, le but du jeu<sup>179</sup>, c'est de faire ce qu'on a envie. (...) Il est d'autant plus confortable pour moi de ne pas travailler, sachant que je peux le faire et que j'ai été capable de le faire. En ayant cette qualification, j'ai fait mes preuves et, après, c'est de ma liberté d'exercer, de voir si je veux exercer ou pas. (...) Moi, je vais vous expliquer que je prends beaucoup de plaisir à la maison, parce que je ne suis jamais fatiguée, je n'ai aucun stress, je prends beaucoup de temps pour moi. Je suis d'accord, je suis extrêmement privilégiée parce que je ne suis pas obligée de travailler, j'ai l'estime de moi parce que j'ai été capable, j'ai eu des diplômes, j'ai travaillé et*

---

<sup>179</sup> C'est nous qui soulignons

*j'ai même gagné plus d'argent que mon mari ....* (...) Je suis vraiment au foyer depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995 ... tout le monde a cru que c'était un poisson ... C'est vrai que j'y suis comme un poisson dans l'eau » Françoise M.

Quand on prend comme point d'analyse la question des intérêts à l'origine de la décision d'inactivité, on perçoit clairement, une fois encore, que ceux-ci ne peuvent être entrevus dans leur seule acception économique, même si le système fiscal peut inciter les femmes à se détourner de l'emploi. Il s'agit, pour ce groupe, d'un pur arbitrage entre travail et loisirs sachant que celui-ci s'opère sous une contrainte de budget passablement desserrée. Même s'il est difficile de comprendre qu'une femme reste au foyer et renonce à 12000 euros mensuels pour quatre jours de travail hebdomadaire, l'argument économique ne l'emporte pas s'il est mis en balance d'une qualité de vie, personnelle et familiale, que l'on est déterminée à privilégier.

\* \* \*

L'analyse des entretiens laisse apparaître trois modes principaux d'entrée dans la « carrière » de femme au foyer. Si l'on raisonne en termes de facteurs, cinq grands items fondent et justifient leur distinction.

Le premier facteur relève du *rapport à la valeur travail*. Seul le groupe 1 a ostensiblement manifesté le désir de demeurer au foyer dès l'orée de la vie adulte. Les femmes composant le groupe 2 se sont finalement résolues à l'inactivité, faute d'avoir trouvé des conditions de travail et des aménagements conjugaux perçus comme adéquats pour mener une carrière professionnelle et une vie familiale complètes. Dans le groupe 3, cette perspective s'est ouverte aux femmes à l'issue d'un parcours de démonstration de leurs performances professionnelles. La voie conduisant à l'inactivité s'avère donc plus ou moins directe ; sa plus ou moins grande rectitude est largement déterminée par les ressources dont disposent les femmes s'y ralliant. Dans certains cas, c'est une ligne droite empruntée par des femmes désireuses de la suivre depuis toujours ; ce parcours est plus sinueux pour les femmes l'empruntant après avoir épuisé toutes les opportunités ; d'autres, enfin, choisissent intentionnellement l'inactivité à une étape particulière de leur biographie, négociant un virage à 180 degrés.

Le second facteur tient à *l'intérêt financier à travailler* : très faible pour le groupe 1 et pour certaines des femmes appartenant au groupe 2, il est réel pour le groupe 3 et quelques cas du groupe 2. Toutefois, l'intérêt financier à travailler ne peut être uniquement évalué à l'aune du salaire féminin potentiel. Il doit prendre aussi en compte les revenus du conjoint, les coûts liés à l'emploi (déplacements, frais de garde, vêture, etc.), la hauteur des prestations familiales et les caractéristiques du système d'imposition direct pouvant diminuer la rentabilité de l'emploi féminin. C'est ainsi que, « à diplôme équivalent, le taux d'activité des femmes de cadres est inférieur à celui des femmes d'ouvriers »<sup>180</sup>.

Le troisième facteur tient à *l'importance accordée à la famille*, et aux enfants tout particulièrement. Elle différencie les groupes 1 et 2 du groupe 3 qui, même s'il accorde un sens fort à la famille, n'apporte pas à l'inactivité cette seule justification. On retrouve assez systématiquement, dans les groupes 1 et 2, une sorte de « philosophie de la maternité » fondée sur une disponibilité infaillible envers les enfants. Dans chacun des groupes, confier ses enfants au terme du congé légal a été (ou aurait été) un véritable « crève-cœur », indépendamment du mode de garde utilisé. S'y résoudre renvoie à une culpabilité très forte et à des épisodes douloureux de l'histoire familiale. En fait, seules certaines femmes du deuxième groupe ont dû s'astreindre à confier leurs jeunes enfants à des tiers ; la manière dont elles relatent cet épisode passe invariablement par l'utilisation de termes forts : « *déchirement* », « *calvaire* », « *enfer* » faisant écho à ce qu'anticipent celles n'ayant jamais eu à s'y contraindre. Toutefois, si les femmes du troisième groupe relaient ces mauvaises expériences, elles ont à cet égard une latitude plus grande et parviennent plus aisément à distancier la famille au profit d'avantages personnels immédiats (temps, loisirs, etc.).

<sup>180</sup> LOLLIVIER, Stéfan, « Activité et arrêt d'activité féminine : le diplôme et la famille », *Art. Cit. Ici*, p. 26.

Le quatrième facteur renvoie à la « *domination masculine* » distinguant également les situations. Pour certaines femmes du groupe 2, le retour au foyer s'est effectué en raison de la mobilité professionnelle du conjoint, au détriment de la carrière de l'épouse. Cette inégalité de traitement est, en revanche, totalement absente dans les groupes 1 et 3 où les femmes ont délibérément choisi d'entrer dans la « carrière » de femme au foyer. Ici, la question des ressources de ces femmes joue davantage dans l'expérience quotidienne de l'inactivité que dans la capacité à la choisir. Une nuance doit néanmoins être introduite pour le groupe 1 : les faibles perspectives d'emploi finissent par rendre l'inactivité objectivement attrayante. En revanche, pour le sous-groupe 2, trop d'aléas extérieurs empêchent d'y voir une manifestation de pur libre arbitre. En effet, même en n'écartant pas totalement l'importance de la « philosophie de la maternité », il faut noter que, dans certains cas, l'inactivité procède d'une privation d'emploi. Les conditions d'exercice de l'activité, la faiblesse de l'aide domestique masculine et les exigences de l'emploi du conjoint ont rendu le retour au foyer presque inéluctable.

Enfin, les mesures visant à faciliter *la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle* auraient vraisemblablement des effets inégaux sur des ressortissantes des différents groupes : peu efficaces auprès des femmes des groupes 1 et 3, leur mise en œuvre pourrait permettre à certaines femmes du groupe 2 de ne pas déserteur leur emploi ou de le rejoindre plus rapidement. Ceci étant, pour être efficaces, ces mesures doivent prendre en compte la volonté de certaines femmes d'exercer *personnellement* leur rôle de mère auprès des enfants en bas âge, volonté semblant assez indépendante du nombre de structures institutionnelles mises en place pour les relayer.

Les cinq facteurs à partir desquels les situations se distribuent ne sont pas totalement indépendants les uns des autres, un faible intérêt financier à travailler pouvant expliquer, au moins pour partie, que l'inactivité devienne un souhait, ou que l'importance attribuée à la famille se voit renforcée. Cela montre combien, dans la vie des individus, ces raisons sont entremêlées et explique la difficulté à déterminer l'effet joué, de manière indépendante, par chacun de ces facteurs. Cette ambition est plus problématique encore pour le groupe 2 en raison de la disparité des situations regroupées. Cela étant, aucun autre facteur ne s'est offert pour permettre une spécification plus fine. Nous nous sommes centrée ici sur l'entrée dans la « carrière » : les femmes du groupe 2 s'y engagent sans en connaître la durée ou la façon dont elles s'y accommoderont. Dans les groupes 1 et 3, les positions sont plus tranchées : soit les femmes ne nourrissent aucune autre attente que le maintien au foyer (groupe 1) ; soit elles sont assurées, grâce aux ressources disponibles, de pouvoir y mettre un terme dès qu'elles en seront lassées (groupe 3).

Ces trois principaux modes d'entrée dans la carrière ressortissent donc à des mobiles divers. Ils sont autant de « bonnes raisons » justifiant subjectivement la mise à l'écart professionnelle. Toutefois, bien d'autres femmes pouvant en avancer d'identiques n'ont pas déserté pour autant le marché du travail. Est-ce à dire que les « bonnes raisons » ne servent que soi-même, la légitimation de ses actes et le cours donné à son existence ? Les individus peuvent-ils attendre des autres qu'ils trouvent ces motifs suffisants et qu'en conséquence, ils comprennent leur situation ?



Analyser l'inactivité comme une déviance sociale, rompant avec les normes de l'activité féminine extérieure et du couple partenarial, présente l'avantage de faire porter le regard sociologique sur toutes les parties impliquées dans le processus de stigmatisation. C'est ainsi qu'après avoir analysé les principaux mobiles du passage à l'acte déviant, il convient désormais de s'attacher à mettre au jour les traductions sociales de l'entrée et de l'installation dans la « carrière ». Cela suppose de montrer sur quoi se fonde l'étiquetage dont les femmes au foyer s'estiment victimes, sur quels faits, plus ou moins objectifs, s'ancre leur sentiment d'être perçues comme des « *outsiders* ».

Cette stigmatisation repose sur l'imputation d'attributs massifs et récurrents, ayant à voir avec l'absence de productivité dans la sphère marchande et avec deux caractéristiques qui lui sont presque spontanément associées : la paresse et la dépendance. Comme y incite l'analyse des entretiens, il convient de s'attacher à distinguer ce qui relève d'une dévalorisation provenant de l'entourage proche, et d'une forme plus « institutionnalisée » de désignation.

La manière dont l'étiquetage se manifeste, en termes d'attributs secondaires, est évidemment largement dépendante du milieu social auquel appartiennent les femmes : la même transgression, l'inactivité féminine, donne lieu à différentes réactions. Elles sont principalement expliquées par une application différentielle des sanctions symboliques en fonction, notamment, de la catégorie sociale à laquelle appartient le « transgresseur » et des ressources dont il dispose.

Ce chapitre reprend les appréciations formulées par dix femmes actives au regard de la situation d'inactivité et de celles qui en font l'expérience. Pour ne pas biaiser le propos, ces actives ont des caractéristiques socio-démographiques proches de celles des femmes au foyer, tant en termes d'âge, que de nombre d'enfants, de niveau d'étude ou de situation matrimoniale. Ce chapitre repose également sur l'analyse de nos entretiens réalisés avec les femmes au foyer : cette double ouverture permet d'entrevoir, d'une part, la manière dont les femmes au foyer pensent être perçues et, d'autre part, la manière dont elles le sont réellement.

#### A. NATURE ET PROVENANCE DES STEREOTYPES ASSOCIES A L'INACTIVITE

La déviance n'est pas une propriété simple. Pour en rendre compte, il convient de prendre en considération, l'appréciation émise par les « non-déviantes » sur la conduite transgressant la norme et les représentations portant sur les personnes qui adoptent ce comportement « non conforme ».

E. Hughes, le premier, a opéré la distinction entre caractéristiques principale et accessoires du statut<sup>181</sup>. Si l'attribut statutaire principal peut être relativement objectif (le statut de médecin est accordé par le diplôme attestant de la capacité à exercer la médecine), les attributs secondaires, « *les caractéristiques accessoires* » selon E. Hughes, sont, elles, attendues de manière informelle (ainsi, aux Etats-Unis, dans les années 60, un médecin était blanc, issu des classes moyennes supérieures, protestant, etc.). Le même processus d'attribution s'applique au « déviant » : « *la possession d'une caractéristique déviante déterminée peut avoir une valeur symbolique générale, si bien que les gens présumant automatiquement que le sujet possède d'autres caractéristiques associées à la première.* »<sup>182</sup>. L'analyse des entretiens rend effectivement compte de ce phénomène d'imputation de traits communs aux femmes au foyer.

---

<sup>181</sup> HUGHES, Everett C., « Dilemmas and contradictions of status », *American Journal of Sociology*, March 1945, pp. 353-359.

<sup>182</sup> BECKER, Howard S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Op. Cit., p. 56.

## 1. La caractéristique principale des femmes au foyer : l'improductivité dans la sphère marchande

L'inactivité est une qualité applicable aux personnes occupant une position particulière au regard du marché du travail. Selon la définition de 1954, donnée par le Bureau International du Travail (BIT), la « population active » est la somme des actifs occupés et des personnes recherchant un emploi. Les inactifs n'en font pas partie, et ne pas relever de la population active, c'est aussi ne pas participer à la production, telle qu'entendue par le Système de Comptabilité Nationale (SCN).

Ainsi, la caractéristique principale des femmes au foyer (pour les statisticiens économistes notamment, mais cette vision est largement relayée dans la population) est leur improductivité dans la sphère marchande. Quelques rares auteurs se sont étonnés du lien direct opéré entre inactivité et improductivité. Les raisons justifiant que les activités remplies par les femmes au foyer ne ressortissent pas de « la production », sur laquelle repose le calcul du produit national, sont obscures et peu convaincantes : d'une part, les tâches prises en charge seraient assez indépendantes des marchés ; d'autre part, elles seraient trop difficiles à évaluer ; ensuite, leur introduction serait « *peu utile par rapport à l'usage principal des comptes qui est d'éclairer la politique économique courante* » ; enfin cette prise en compte introduirait un flou dans la notion de « personne active »<sup>183</sup>. A l'issue de cet inventaire, on constate que l'inactivité, et son corollaire, l'improductivité, sont de pures constructions sociales. Au-delà, la frontière entre économie domestique (non prise en compte dans la comptabilité nationale) et économie marchande (base de cette même comptabilité) est extrêmement floue. Elle sert davantage les analyses produites par des organismes comme le B. I. T. que la connaissance sociologique de la réalité.

La « personne inactive » est doublement stigmatisée au regard du marché du travail : accusée d'être improductive, de ne pas participer à l'effort collectif, au développement économique et au bien-être social (dont on a vu l'importance que leur accordent les Français à travers les enquêtes sur les valeurs), elle est également suspectée de contribuer à faire chuter le revenu national. A. Fouquet, reprenant les propos d'Arthur Cecil Pigou (1934), fait remarquer que « *le comptable qui épouse sa bonne, fait diminuer de facto le revenu national car, avant le mariage, cette bonne échangeait ses services contre rémunération, ensuite, elle le fait gratuitement au sein du ménage* ». La figure de « l'inactif » concentre alors certains maux : on lui impute un repli égoïste, voire égotiste, sur le microcosme familial, néfaste au bien-être social.

De nombreux auteurs ont critiqué cette conception faisant du modèle économique « *la matrice de la société* »<sup>184</sup>. En effet, assimiler l'inactivité à l'improductivité revient à marquer la prééminence sociale de l'aspect monétaire des échanges. En dépit de ces critiques, le socle de la construction sociale de l'inactivité et, partant, de la représentation d'improductivité attachée aux personnes inactives, est peu ébranlé.

La notion d'improductivité, contribuant à caractériser les personnes inactives, est peu reprise dans les entretiens : elle est rarement un élément mis en avant dans le cadre d'échanges interpersonnels. Seule une personne se souvient d'une remarque faite en ce sens.

« *C'était un des collègues de mon mari, un type particulièrement virulent, avec qui on en était venu à parler de la mise en place d'un salaire maternel pour les femmes au foyer. Il disait, mais en sachant très bien que j'étais au foyer, hein, que c'était impensable le salaire maternel parce que, au juste, qu'est-ce qu'elles apportaient, les femmes au foyer, à la société ? Rien ! Elles produisent rien, elles cotisent pas, elles consomment moins ... Apport zéro, alors on n'allait pas, en plus, les payer pour ça, non ?* » Anja

<sup>183</sup> Cet inventaire des principales raisons de l'exclusion de activités familiales de la production est dressé par A. FOUQUET à partir de l'ouvrage de VANOLI. (VANOLI, André, *Une Histoire de la Comptabilité Nationale*, La Découverte, 2002). Cf. FOUQUET, Annie, « L'Invention de l'inactivité », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 11, 2004, pp. 47-62.

<sup>184</sup> FOUQUET, Annie, « L'Invention de l'inactivité », *Art. Cit.*, p. 57.

Etant une catégorie statistique construite de manière arbitraire, l'inactivité recoupe imparfaitement la réalité quotidienne des personnes concernées. Ses présupposés n'ont jamais été véritablement remis en question : les rares études évoquant directement les personnes au foyer continuent de le faire sous l'angle de l'inactivité. A cet égard, l'appellation de « personne inactive » est très mal perçue par les femmes au foyer : elles y voient une preuve manifeste de l'absence de reconnaissance des tâches diverses qu'elles remplissent.

« C'est une mentalité bien française que de ne pas prendre en compte les femmes au foyer ; dans les pays nordiques, ça se passe différemment. Parce que le travail qu'on fournit, il n'est pas quantifiable, alors c'est plus simple de dire qu'on ne fait rien. Quand on regarde au niveau des statistiques, il y a toujours un petit quelque chose, c'est « femme au foyer ou autre inactif » quand c'est pas juste « inactif ». Je trouve que ça dit tout. On pourrait imaginer qu'il y ait « travailleuse au foyer » mais c'est pas pris comme un travail, même au niveau des formulaires de l'administration. On ne vaut rien pour personne. » Véronique LQ

Au-delà de l'inadéquation de cette appellation, on peut objectivement y voir la marque de la centralité du travail marchand dans la société. Cette tendance est tellement prégnante que le transgresseur de la norme d'activité, celui qui ne concourt pas à la production, est perçu comme un type particulier d'individu. En vertu de sa déviance, il est assez fréquemment réduit à ses manques d'autonomie, d'indépendance, voire de capacités de jugement personnel.

## 2. Deux caractéristiques accessoires: paresse et dépendance

Dans tous les entretiens, la question du regard social porté sur les femmes au foyer est largement revenue. La grande majorité des personnes rencontrées s'estime victime d'une « injustice sociale », de discours et de pratiques reposant sur une méconnaissance ou une déconsidération des tâches accomplies.

La paresse et l'oisiveté sont presque inscrites dans la définition de l'inactivité, au moins dans son acception tardive. Si l'adjectif « actif » remonte à Sénèque qui l'oppose à *contemplatio* (la vie contemplative), A. Fouquet rappelle que « l'invention de l'adjectif « inactif » date du XVIII<sup>e</sup> siècle et prend son sens dans la recherche physico-chimique : une substance inerte, un remède sans effet. »<sup>185</sup>

La prétendue paresse des femmes au foyer est mise en regard des tâches accomplies par les femmes dites « actives ». Dans les discours communs, leur nonchalance provient de la capacité supposée des femmes travaillant à l'extérieur à mener conjointement une « carrière » professionnelle et un service familial de bonne facture. Centrées uniquement sur la sphère familiale, les femmes au foyer sont supposées n'endosser qu'un des rôles de la « femme moderne ». En cela, le temps laissé vacant reste, dans l'imaginaire collectif, un temps oisif, improductif. Cette représentation trouve une traduction dans différents contextes et avec différents interlocuteurs.

En vertu de la supposée inactivité des femmes au foyer, de leur inertie, de leur désœuvrement, les services aux membres de leur famille doivent être rendus dans des délais très brefs. Quand ce n'est pas le cas, il arrive fréquemment que l'on s'étonne du temps nécessaire à leur fourniture.

« J'ai un beau-frère qui travaille dans l'immobilier et qui me dit : « Tu pourrais me traduire ce catalogue que je le mette sur Internet ? ». J'accepte et, deux jours après, comme je ne le lui avais pas renvoyé, il me rappelle en me disant : « Mais tu l'as toujours pas fait ? C'est pas la peine d'être à la maison ... mais comment tu t'y prends, comment tu occupes tes journées ? » » Doris

<sup>185</sup> Fouquet, Annie, « L'Invention de l'inactivité », *Art. Cit.*, p. 54.

Dans la même veine, qu'une femme au foyer puisse manifester de la fatigue semble incompréhensible. Les exemples sont légion montrant que leur entourage nie le caractère épuisant que peuvent revêtir certains de leurs rôles.

*« J'ai entendu des petites réflexions comme ça ... notamment une fois où nous étions au ski avec un couple d'amis. Nous avons rencontré un autre couple dont la femme ne travaillait pas. Quand elle est arrivée, on a discuté à une terrasse en buvant un café et, en s'asseyant, elle a dit : « Ouf, je me pose un peu, je suis crevée ». Elle a trois enfants, comme moi, et je comprenais très bien ce qu'elle disait parce que c'était un genre de maison familiale et elle avait tout rangé, fait le repas, elle avait tout terminé. (...) Quand elle a été partie, l'amie qui travaille, qui était avec nous en pension complète, m'a dit : « Elle est chiée, elle se repose ... mais elle se repose de quoi, elle est fatiguée de quoi, elle travaille pas de l'année ! ». Je suis pas rentrée dans la polémique, je lui ai simplement répondu : « Mais tu n'as qu'à le faire et tu comprendras peut-être de quoi elle est fatiguée. » » Anja*

Ainsi, il existe une gradation dans la dureté des attaques : les plus blessantes sont les remarques des personnes partageant leur quotidien (conjoint, enfants), puis celles émanant du réseau proche (famille, amis, etc.). Les femmes semblent moins directement sensibles aux formes plus institutionnalisées de dévalorisation. Cela étant, elles sont conscientes que les réactions de réprobation dont elles sont la cible symbolisent l'ancrage profond des représentations concernant l'image sociale de la femme « inactive ». Ainsi, même si elles prétendent peu en souffrir, elles mentionnent souvent les mesures « ségrégatives » restreignant, par exemple, l'accès de leurs enfants à la cantine scolaire<sup>186</sup>.

*« Un autre truc, sur notre commune, quand vous inscrivez votre enfant à la cantine, vous devez fournir une attestation de travail. Alors, si vous n'avez pas d'emploi et que vous n'êtes pas à l'ANPE, comme moi, vous ne pouvez laisser votre enfant à la cantine qu'un jour par semaine. Parce que, dans l'esprit des gens, comme vous êtes au foyer, vous devez les reprendre, même si vous avez autre chose à faire. » Françoise GO.*

En d'autres termes, un certain nombre de règlements contribueraient à renvoyer les femmes au foyer à leurs tâches (en l'occurrence ici, la prise en charge de leurs enfants entre les séquences scolaires), les mettant en demeure d'assumer quotidiennement les conséquences de leur choix de vie. Cette anecdote montre clairement ce que l'on attend d'elles : ne pas contribuer à surcharger inutilement des services principalement destinés aux ménages biactifs, les seuls véritablement légitimés à les utiliser.

Cette gradation dans le « vécu » de la dévalorisation sociale se retrouve également lorsqu'on analyse l'autre caractéristique secondaire de l'inactivité qu'est la supposée dépendance des femmes au foyer à l'égard de leur conjoint. Tout se passe comme si, dans les interactions quotidiennes comme dans les rapports avec les institutions, elles ne disposaient d'aucune existence propre, autre que strictement rattachée à celle de leur conjoint. Les remarques des personnes appartenant à leur réseau de sociabilité élargie sont fréquentes. De nombreuses situations, même les plus anodines, viennent illustrer cette facette spécifique de la dévalorisation sociale. Dans l'exemple le plus frappant, la dépendance supposée des femmes au foyer se manifeste par l'idée d'un cantonnement géographique (on sait toujours où elles se trouvent) et par celle d'un asservissement au conjoint ôtant aux épouses inactives toute capacité de prise de décision autonome.

*« Je crois que le plus fort sur le sujet, c'est une mère qui voulait faire un cadeau à une maîtresse qui partait à la retraite. Elle faisait un peu la retape pour demander qui voulait participer. Alors déjà elle commence en me disant : « ce qui est bien avec les femmes au foyer, c'est qu'on n'a pas à courir pour les trouver : elles sont ou chez elles ou devant le portail*

---

<sup>186</sup> Il semblerait d'ailleurs que certains élus tentent d'étendre ces conditions de nonaccès à la cantine scolaire aux enfants dont un des parents est au chômage. Cf. MALINGRE, Virginie, « Devant l'afflux de demandes, plusieurs communes privent de cantine les enfants de chômeurs », *Le Monde*, Jeudi 20 janvier 2005, p. 11.

de l'école ... ». Déjà, c'était bien parti ... Après, on convient de la somme à donner et elle termine en me disant : « Vous pensez que ça ne va pas faire trop ... vous ne voulez pas consulter votre mari d'abord ? » » Laurence

Le fait que l'accès à certains services soit contingenté du seul fait de leur inactivité n'est pas leur unique source de récriminations. Une autre illustration concrète de leur non prise en compte réside dans les modalités d'accès aux droits sociaux, à la couverture sociale notamment.

« C'est là que je dis que la société ne remplit pas son rôle, parce qu'il n'y a pas de rôle, pas de statut pour nous : on ne cotise pas à des caisses de retraite, on n'a pas de carte Sécurité Sociale Vitale, parce que c'est le numéro du mari. Tout commence par 1, c'est marqué dessus. Alors, à la pharmacie ou ailleurs, on se dit : « ou elle s'est trompée de carte, ou elle ne travaille pas ! ». Comme que je ne travaille pas, je ne vis pas pour la société. On dépend tous de mon mari mais ... bien sûr, pour les enfants, c'est plus normal, et c'est moins douloureux que pour moi. » Nathalie G.

Pour de nombreuses femmes au foyer, ces pratiques s'apparentent à une forme d'infantilisation. Le plus difficile à vivre semble être que certaines pratiques les inféodent au statut de leur conjoint, le présentent comme le « chef de famille »<sup>187</sup>. Ces représentations ne renvoient pas à leur réalité quotidienne où, très concrètement, elles pilotent l'essentiel des activités domestiques et familiales.

Toutes les personnes rencontrées ont mentionné, à un moment ou à un autre de l'entretien, une ou plusieurs anecdotes illustrant des visions sociales de « la » femme au foyer. Toutefois, certaines ont pu le faire sous la forme d'une incidente, sans s'estimer victimes d'une discrimination relative à leur position au regard du marché du travail. C'est que, de toute évidence, les représentations et les sanctions symboliques attachées à l'inactivité prennent une tonalité différente selon, notamment, leur milieu social d'appartenance et le diplôme dont les femmes peuvent se prévaloir. On le comprend clairement lorsque l'on fait porter l'analyse non plus sur les entretiens avec les femmes au foyer mais sur ceux conduits auprès des actives.

## B. UN TRAITEMENT HETEROGENE DU MEME ACTE DEVIANT

La stigmatisation s'exprime différemment selon les milieux sociaux ; en outre, les sanctions symboliques auxquelles elle donne lieu n'ont pas de répercussions identiques. H. Becker montre, à cet égard, une application différentielle des normes selon la catégorie sociale du « déviant ». Reprenant les travaux de A. Cohen et J. Short sur le parcours judiciaire des jeunes délinquants selon leur origine sociale, il montre que, « quand les garçons des classes moyennes sont appréhendés, ils ne vont pas aussi loin dans le processus judiciaire que les garçons des quartiers misérables. (...) Cette différence reste encore vraie même si l'infraction est, au départ, la même dans les deux cas. »<sup>188</sup>

Tendanciellement, les femmes au foyer des classes les plus aisées souffrent peu de la désignation. Peut-être est-ce la marque d'une persistance du modèle « bourgeois » où les femmes de « bonne famille » ne travaillaient pas à l'extérieur, s'occupaient entièrement de la gestion du foyer ? Les femmes relevant des catégories moyennes et populaires, en revanche, semblent davantage payer leur inactivité au prix fort, surtout lorsqu'elles s'installent progressivement dans ce mode de vie. Dans ce cas, on ne pointe pas leur « originalité », comme cela peut se faire dans les milieux les plus aisés ; on s'attache davantage à mettre en avant leurs ineptie et inconséquence, les rendant par avance responsables des désillusions anticipées pour elles.

<sup>187</sup> Il convient de noter que, de manière générale, dans toutes les analyses, le « chef de famille » est toujours l'homme, que les femmes travaillent à l'extérieur ou pas.

<sup>188</sup> COHEN, Albert, SHORT, James F., "Juvenile delinquency", In MERTON, Robert K., NISBET, R. A., *Contemporary Social Problems*, New-York, Harcourt, 1961.

## 1. La mansuétude de l'Upper Class : « C'est une originale ! »

Les femmes au foyer gravitant dans un milieu social favorisé pensent peu que, dans leur entourage, leur statut soit négativement connoté ; il est rare qu'elles se croient définies par les deux attributs secondaires évoqués : si elles le sont, c'est qu'elles-mêmes revendiquent une forme d'oisiveté. Pourtant, de nos jours, être au foyer quand on appartient aux « classes supérieures » n'est pas, *a priori*, une particularité mieux perçue que dans les autres catégories sociales. Partant du principe que les femmes y ont, en moyenne, suivi des études longues, on s'attend plutôt à une recherche systématique de rentabilisation des atouts sociaux dans le secteur marchand. Or, l'inactivité, choisie en dépit d'un emploi fortement lucratif, donne lieu à une sorte d'indulgence, assez absente dans les autres catégories sociales. Ce traitement différentiel tient à trois raisons principales.

En premier lieu, les femmes au foyer ont eu, avant de s'y « consacrer », une trajectoire scolaire et professionnelle témoignant de leurs capacités de mobilisation dans des situations qui réclament un investissement soutenu (au cours de leur formation, en contexte de travail, etc.). Tout comme ces femmes considèrent avoir fait leurs preuves, leur cercle relationnel immédiat garde souvenir du parcours effectué. Celui-ci conditionne, plus encore que l'inactivité, l'image dont elles bénéficient. En d'autres termes, le statut principal reste celui lié à l'ancienne profession exercée et celui de personne inactive est retenu de façon accessoire. La trajectoire antérieure commande, oriente et précède l'état actuel de femme au foyer, tant dans la chronologie du cycle de vie que dans la teneur des représentations.

En deuxième lieu, l'expérience même de la situation d'inactivité modifie l'image de ces femmes. L'entourage connaît la saveur prise par la cessation d'activité, les bénéfices retirés, notamment dans la manière d'occuper leur temps. L'exposé précis des moments forts rythmant leurs journées contribue à donner du maintien au foyer une vision relativement idéale : si elle s'éloigne véritablement de l'idée de dépendance, elle reste marquée par une forme de paresse, le plus souvent revendiquée.

Enfin, le traitement différentiel réservé à l'inactivité dans les classes aisées tient à ce que l'inactivité est entrevue comme une lubie. Ce serait un désir pour une pratique quasiment « exotique » à laquelle céderaient les femmes, au terme d'un parcours semé d'embûches, mais sur lequel elles pourraient revenir en présence d'opportunités attrayantes. Pour l'entourage, la situation actuelle d'inactivité ne scelle pas éternellement le destin des personnes s'y inscrivant. Au plus, le maintien au foyer est entrevu comme la marque d'une originalité, un retour drôle et charmant de manières d'être et de pratiques d'un autre âge.

*« Moi, je ne peux parler que de celles que je connais et je dirais qu'elles le vivent tellement bien que je ne vois pas très bien ce que je pourrais en dire ... Vous avez rencontré X [une personne au foyer de notre échantillon]. Bon, eh bien, c'est une femme qui exulte à la maison, vous n'avez pas trouvé ? C'est une fille qui a eu un cursus assez exceptionnel, elle a fait des études extrêmement brillantes, sans forcer sa nature qui plus est ... oui, c'est une personnalité ! ça a toujours été une originale ... Qui ferait tant d'enfants à notre époque, même si on a des aides pour s'en occuper ? (...) Quand elle nous a dit qu'elle allait arrêter de travailler, nous n'avons pas été tellement surpris. Elle est tellement ... fantasque ... » Sonia*

Entrevue dans ces perspectives, l'inactivité ne donne lieu à aucune forme de sanction informelle, à aucune réprobation. Le cercle relationnel des femmes ne s'est pas restreint (il semblerait au contraire qu'il se soit même élargi et diversifié), les invitations ne se sont pas raréfiées, la considération dont elles jouissaient n'a pas été entachée par l'arrêt du travail professionnel.

Les femmes actives entrant dans cette catégorie sociale ont toutefois évoqué la situation de personnes au foyer prises dans un contexte social nettement moins favorisé, soit qu'elles les côtoient dans le cadre de leur activité professionnelle, soit qu'elles en aient une représentation relativement précise. Revenait alors en force l'attribut de la dépendance au conjoint et une vision assez misérabiliste de ce mode de vie, donnant lieu à de l'empathie.

*« Bon, bien sûr, moi j'ai l'exemple de mes copines qui sont à la maison, mais il faut pas réduire ça à elles ... parce que j'en vois moi, des femmes au foyer, et la plupart du temps, c'est pas très reluisant. Elles, elles vont pas au cinéma trois fois par semaine, elles s'achètent pas les fringues chez Burberry's ... elles décident de rien, elles*

*triment toute la sainte journée, un et un font deux et, si elles peuvent s'accorder quelque chose pour se détendre, c'est « Les feux de l'amour » à une heure et demi ... non, c'est vrai, il faut voir toutes les facettes du truc. La majorité, elles sont bien plus à plaindre qu'autre chose. Dans ces milieux là, c'est la forme d'esclavage la plus aboutie. » (Virginie)*

En fait, tout se passe comme si ce qui contribuait à scinder les situations était, bien plus que l'inactivité, le contexte social dans lequel les femmes au foyer évoluent, la différenciation sociale étant, en l'occurrence, bien plus nette en termes de ressources que de statut d'activité. Ici, la mansuétude dont on fait preuve à l'égard de ses « pairs sociaux » se mue en commisération pour les femmes au foyer des autres catégories, partiellement sur la base du maintien au foyer, essentiellement sur celle des conditions de vie.

## **2. Isolement social, réunions Tupperware et « Feux de l'amour » : les femmes au foyer comme groupe repoussoir pour les classes moyennes et populaires**

Les femmes actives ne font pas toutes preuve de la même aménité à l'égard des femmes au foyer. La plupart de celles que nous avons interrogées ont plutôt manifesté une certaine acrimonie : la liste de leurs attributs ne s'arrête pas à la dépendance et à la fainéantise. Si ces deux traits sont effectivement repris dans les propos, ils ne suffisent aucunement à dresser le tableau exhaustif des stéréotypes attachés au maintien au foyer. Non seulement l'inactivité est très négativement connotée mais, de plus, elle fait figure de statut repoussoir, symbolisant, pour beaucoup de femmes, ce qu'elles refusent de devenir.

L'inactivité fait figure de statut repoussoir en raison de la crainte de l'isolement social et du cantonnement dans la sphère domestique qui lui sont associés. Dans cette optique, on assiste moins à une condamnation de ce mode de vie qu'à la mise au jour de ses inconvénients. Par contre coup, on réalise que le travail ne saurait se réduire à ses bénéfices financiers ; au-delà, sa dimension expressive en fixe également le prix.

*« Moi, au foyer, je pourrais pas y être. Vous savez, j'ai été arrêtée pendant trois mois pour une dépression et, mon médecin, il voulait me prolonger mon arrêt de travail parce qu'il me sentait pas encore prête pour repartir au boulot. Mais là, je lui ai dit non parce que, à rester à la maison, on creuse sa tombe ... les journées passent pas, on ressasse ses soucis, on n'a pas de visites, c'est juste attendre que le mari et les enfants reviennent ... moi, les femmes au foyer, quand même, je les admire parce que, ce qu'elles font, moi je pourrais pas le faire. » Maryline*

S'il ne s'agit pas ici d'une véritable critique formulée à l'encontre des femmes au foyer, cette citation illustre parfaitement ce que H. Becker appelle « être *Outsider* », considéré comme « étranger au groupe » : étranger en termes de valeurs, étranger en termes de souhaits et de conditions d'existence. En effet, quoique sous des formes très différentes, est très souvent revenue la question : « *mais comment font-elles pour être au foyer ?* », comment peut-on s'y résoudre, comment peut-on adopter ce mode de vie sans y être fatalement contrainte ? Il y aurait, au fond, une « étrangeté » de la femme au foyer dans un monde dominé par la recherche du profit et le culte de l'excellence.

Toutefois, cet « exotisme » donne rarement lieu à « l'admiration » que semble manifester Maryline. A côté de l'indolence et de la dépendance, et même s'il semble délicat de hiérarchiser les attaques à l'aune de leur rudesse, les femmes au foyer pâtissent également d'autres représentations sévères. Très concrètement, les actives les entendent comme ineptes, peu ouvertes sur le monde, uniquement préoccupées par des considérations de second ordre, incapables de sortir du giron familial et de se frotter aux réalités, sourdes et aveugles aux risques personnels et conjugaux que la situation d'inactivité tendrait encore à augmenter.

« *Moi, que des femmes soient au foyer, c'est quelque chose que je ne comprends pas, ça me dépasse littéralement. Il faut quand même pas être grand clerc pour voir que, de nos jours, y'a de plus en plus de divorce, que les couples résistent pas et qu'avoir un boulot, c'est le seul moyen d'espérer s'en sortir ... On leur demande pas de lire les statistiques dans le texte, il faut juste ouvrir un journal ou même sa télé ... mais c'est sûr qu'il faut regarder autre chose que Jean-Pierre Pernaut ou « Les feux de l'amour<sup>189</sup> » ... ».* Catherine

A coté de ces attaques en règle, on retrouve également certains discours « militants » dans lesquels reviennent, comme un *leitmotiv*, toutes les étapes que les femmes ont eu à franchir (et de tous les jougs dont elles ont du s'affranchir), pour accéder à l'indépendance. Du coup, être jeune ou, pour le moins, en âge de travailler, et gaspiller cette opportunité de s'assumer et de gagner une reconnaissance par et pour soi-même, fait figure de « véritable gâchis ». Les femmes au foyer sont vues comme des « traîtres » à la cause des femmes et, sans empathie aucune, tenues pour responsables des désillusions que l'on anticipe, voire que l'on espère secrètement, pour elles.

« *Bon, je crois que les gens font tous des choix mais, après, quand ça se passe mal, faut pas venir pleurer ! Parce que si aujourd'hui les femmes sont aussi présentes sur le marché du travail, ça s'est pas fait comme ça, on peut considérer ça comme un progrès ... mais c'est arrivé parce que certaines se sont battues pour qu'on soit vues autrement que sous tutelle du mari, à frotter des casseroles ou à torcher des mioches ... Parce qu'à moi, il faut pas me raconter que c'est parce qu'elles ne trouvent pas de boulot qu'elles sont chez elles. Elles y sont parce qu'elles le veulent, parce qu'elles savent que travailler quand on a des gosses, ça implique un peu de se bouger le cul ! (...) Quand elles auront un pépin, il leur restera quoi ? les yeux pour pleurer ... fallait y penser avant ... ! ».* Corinne

Pour la plupart des actives rencontrées, la situation de femme au foyer ne donne lieu à aucune forme de compassion ; elle suscite même une réprobation assez générale. Dans les catégories moyennes et populaires, l'inactivité est entrevue sous l'angle des manques : de curiosité, de persévérance, d'autonomie, d'ambition personnelle. Seules deux femmes actives ont pu envier certaines femmes au foyer, celles appartenant aux milieux aisés. L'inactivité est alors associée à la maîtrise de son temps, de ses priorités. Pour le coup, cette liberté de s'adonner à des loisirs, auxquels les femmes actives sont souvent forcées de renoncer, est présentée comme le principal avantage de ce mode de vie, même s'il est toujours demeuré illégitime car renvoyé à une forme d'égoïsme.

« *On doit quand même se sentir un peu mal quand on voit son mari partir travailler et qu'on conduit ses enfants à l'école ... quand on sait ce que c'est que la journée d'un collégien ... et qu'on retourne à la maison faire ses petites affaires. Moi je crois que j'aurais quand même un pincement au cœur ... oui, j'aurais du mal. ».* Christine

---

<sup>189</sup> On constate ici que cette série télévisuelle est fréquemment associée au statut de femme au foyer mais dans deux sens bien différents. Lorsque ce feuilleton est évoqué par Virginie, dans la partie précédente, il est entrevu sous l'angle d'un moment au cours duquel les personnes suspendent leurs activités pour s'accorder quelques minutes de (t)rêve, dans un quotidien largement occupé par des tâches domestiques et parentales. Dans le cas de Catherine, la perspective est différente. « Les feux de l'amour » seraient la preuve tangible de la « sottise » des femmes inactives se laissant griser par des histoires aussi insipides que le serait leur propre existence. La condamnation est forte et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, elle l'est autant dans un cas que dans l'autre. En effet, d'un côté on suppose que, face à leur situation, les femmes au foyer sont relativement passives et qu'au mieux, dans un quotidien dominé par les contraintes, elles parviennent, malgré tout pourrait-on dire, à s'octroyer quelque réconfort (avec tous les présupposés que sous-tend le fait d'entrevoir « Les feux de l'amour » sous l'angle d'un réconfort !); dans l'autre, on les rend responsables de leur inactivité en les envisageant comme trop limitées pour avoir d'autres types de préoccupations. « Les feux de l'amour » sont ici l'illustration du caractère velléitaire des femmes au foyer. Les entraves jalonnant leur parcours, les regrets qu'elles peuvent éventuellement nourrir, mais aussi les valeurs auxquelles elles se réfèrent, sont totalement gommés au profit d'une condamnation unanime de leur mode de vie.



Il va sans dire que, dans ces conditions, l'inactivité occasionne des sanctions importantes contribuant à creuser l'isolement social associé au maintien au foyer - isolement qui, à son tour, perpétue l'image de statut repoussoir. Les femmes au foyer ont, pour certaines d'entre elles, noté la réduction de leur réseau de sociabilité concomitante à leur cessation d'activité. Elles l'ont généralement imputée à leurs occupations familiales, à leur absence de disponibilité, plus rarement à une raréfaction des invitations. Or, pour les actives occupées côtoyant des femmes au foyer, l'espacement des rencontres est une conséquence directe de leurs caractéristiques.

« *C'est vrai que, maintenant, ma copine Marine, par exemple, je la vois nettement moins que mes autres collègues de boulot. (...) Parce que, maintenant, quand on dîne ensemble, le seul thème d'intérêt, c'est quand même les enfants. Alors OK pour cinq minutes, à la sortie de l'école mais, à la longue, c'est pesant. C'est pas que je m'en désintéresse mais on peut pas tout réduire à ça. Chacun fait comme il peut, y'a pas de leçon à donner ou à recevoir, y'a pas non plus de formule miracle. (...) C'est là qu'on s'aperçoit que le boulot, c'est vraiment important, parce que ça nourrit quand même pas mal de conversations ... et je m'aperçois que, quand ils viennent, je discute beaucoup plus avec Eric [son compagnon] et Arnaud [le mari de son ex-collègue maintenant au foyer] qu'avec Marine ... je crois qu'on a moins de choses à partager.* » (Patricia)

Les sanctions exercées à l'encontre des femmes au foyer n'ont rien de symbolique : il est ici question de mise en quarantaine, de boycott, de sarcasme. En fait, tout se passe comme si, avec leur activité professionnelle, les femmes au foyer avaient perdu toute attractivité sociale. S'il n'est pas rare de les entendre évoquer leur famille comme principal vecteur d'identité, c'est aussi que la scène sociale ne leur confère, à tous égards, qu'un rôle mineur.

\* \*

Les différences d'appréciation relatives aux femmes au foyer selon les groupes sociaux rejoignent celles portées vis-à-vis du travail. C. Baudelot et M. Gollac montrent ainsi que sa valorisation, son association avec le bonheur « *est de moins en moins mentionné à mesure que l'on s'élève dans l'échelle sociale* »<sup>190</sup>. Leur interprétation de cette inégale valorisation est la suivante : parce que le travail est un élément essentiel pour se protéger des aléas de la vie, et donc avoir sa part de bonheur, il est fortement valorisé par ceux éprouvant le plus les difficultés de l'emploi. On comprend dès lors qu'y renoncer volontairement soit perçu négativement et, partant, que le statut de femme au foyer soit péjorativement connoté.

Au début de ce travail, nous nous étions interrogée sur la signification du titre d'un des rares « essais » ambitionnant de parler de la situation de personne inactive : « Oser être mère au foyer »<sup>191</sup>. Nous peinions à entrevoir ce qu'un tel choix pouvait avoir de particulièrement hardi, voire audacieux. Après avoir conduit un certain nombre d'entretiens, recueilli des anecdotes et les avoir confrontées aux positions, parfois abruptes, développées par les femmes actives, il nous est apparu plus clairement qu'à notre époque, le choix de ce mode de vie relève effectivement de la gageure. A ce titre, s'y engager implique, presque quotidiennement, de se heurter à une réprobation se traduisant dans des pratiques sociales et des sous-entendus blessants. « Oser être au foyer » c'est, pour le coup, prendre le risque d'une forme de discrédit social, certes atténué par la nature de la trajectoire antérieure des personnes ayant choisi ce mode de vie. Etre au foyer, c'est se résoudre à être entrevue sous l'angle de ses carences supposées et accepter de se débrouiller avec ces représentations.

<sup>190</sup> BAUDELLOT, Christian, GOLLAC, Michel, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Op. Cit. Ici, p. 68.

<sup>191</sup> DELPLANCQ-NOBECOURT, Marie-Pascale, *Oser être mère au foyer*, Paris, Albin Michel, 2001, (Questions de parents).

En matière de réaction à la stigmatisation, le travail de H. Becker s'avère, de nouveau, particulièrement utile. L'auteur d'*Outsiders* considère que, face à l'étiquetage dont il est l'objet, l'individu désigné comme déviant peut ne pas accepter les normes à partir desquelles on le juge, et nier à ceux qui réprouvent son comportement toute compétence ou légitimité à le faire. Cette possibilité provient de ce que « *les sociétés modernes ne sont pas des organisations simples où la définition des normes et leur application font l'objet d'un accord unanime* »<sup>192</sup>.

Les femmes au foyer ne sont pas toutes égales en termes de résistance au stigmat. Les entretiens montrent trois grands types de réactions inégalement réparties. Dans de rares cas, on constate que la confrontation aux normes dominantes conduit à une forme d'intériorisation du stigmat. Dans une autre optique, toute aussi peu fréquente, les femmes s'y montrent imperméables. Enfin, et cette attitude concentre la majorité de nos interlocutrices, les femmes s'emploient, dans un discours rodé, à dénoncer le sort social qui leur est réservé, à partir d'une critique de certains « mirages de la modernité ». Ce comportement de « résistance » à l'étiquetage se traduit par un retournement du stigmat en direction de ceux (celles) qui le leur ont accolé.

C'est, comme l'a vu J. Commaille, sur la tension entre les référentiels normatifs que les femmes au foyer fondent leur « idéologie » : ses bases s'ancrent sur la remise en question des apports du travail, des mutations traversant la famille et des objectifs, perçus comme ambigus, des politiques familiales. Mises bout à bout, ces différentes positions – dénonciations, parfois - s'agentent en une vision particulière de la société et de l'organisation sociale qui, si elle heurte un certain nombre de constats établis par les sociologues, n'en constitue pas moins autant de « bonnes raisons » fondant le maintien au foyer et incitant à la « résistance ».

### A. MESURER LA STIGMATISATION RESSENTIE

En raison de la constitution de notre échantillon qualitatif, nous aurions facilement pu penser que les femmes au foyer font quotidiennement l'expérience du rejet. Or, l'exploitation de l'enquête *Histoires de Vie – Construction des Identités* montre que tel n'est pas le cas. Dans cette enquête, une question permet de mesurer la manière dont les femmes au foyer estiment que l'inactivité est socialement perçue (et non la façon dont elle l'est réellement).

**Tableau 27. Perception du maintien au foyer, selon les femmes inactives**  
**« Selon vous, le fait d'être au foyer est-il ... ? » (HdV)**

Généralement bien perçu	25,4 %
Plutôt mal vu	17,0 %
Apprécié par les uns, critiqué par les autres	57,6 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b> <b>n = 535</b>

Un sentiment très mitigé ressort de cette évaluation. L'impression dominante est celle d'une appréciation fortement liée au contexte et aux individus rencontrés. Néanmoins, lorsque les perceptions de l'inactivité sont tranchées, elles le sont

---

<sup>192</sup> BECKER, Howard S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Op. Cit., p. 38.

plus souvent positivement. La structuration des réponses prend toutefois un relief particulier quand ces données brutes sont croisées avec l'âge, le niveau d'étude, le revenu familial et l'exercice d'un emploi avant d'entrer dans l'inactivité.

On constate à la lecture du tableau ci-après que, socialement, la situation d'inactivité est, quelle que soit la position des femmes dans le cycle de vie, assez diversement appréciée. Indépendamment de leur âge, la plupart du temps, le regard social est ambigu. Il reste très tributaire des interlocuteurs et des situations, comme le démontre l'affirmation la plus souvent retenue : c'est « *apprécié par les uns, critiqué par les autres* ».

**Tableau 28. Appréciation sociale de l'inactivité selon l'âge**  
(HdV)

Tranches d'âge	Selon vous, le fait d'être au foyer est			Total
	Généralement bien perçu	Plutôt mal vu	Apprécié par les uns, critiqué par les autres	
18<30 ans	20,7 %	10,3 %	69,0 %	100 %
31<45 ans	25,6 %	22,2 %	52,2 %	100 %
46<59 ans	27,3 %	15,8 %	56,9 %	100 %
<b>Total</b>	<b>25,2 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>57,7 %</b>	<b>100 %</b> n = 535

Chi<sup>2</sup> = 11,454 ; Sig = 0,022 ; CC = 0,145

C'est dans la tranche d'âge médiane que le maintien au foyer est le plus négativement perçu. On peut faire l'hypothèse suivante : lorsque les femmes ont entre 31 et 45 ans, elles sont supposées avoir des enfants scolarisés et, en conséquence, être de nouveau disponibles pour rejoindre l'emploi. Le fait de ne pas chercher d'activité professionnelle peut alors durcir les représentations ; à l'inverse, les plus jeunes (ayant encore des enfants en bas âge) ou les plus âgées (pour qui le retour vers l'activité peut être problématique) sont, en quelque sorte, plus facilement « excusées ». En outre, la fréquence des réponses témoignant d'une perception positive de l'inactivité augmentant avec l'âge, on peut y voir un « effet génération » : la norme de la biactivité était dans les années 60 moins prédominante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

On observe une relation très forte entre le niveau d'étude et la manière dont les femmes au foyer considèrent que la situation d'inactivité est perçue : contre toute attente, celles observant une représentation sociale négative de ce mode de vie sont les plus diplômées.

**Tableau 29. Appréciation sociale de l'inactivité selon le niveau d'étude.**  
(HdV)

Niveaux d'étude	Selon vous, le fait d'être au foyer est			Total
	Généralement bien perçu	Plutôt mal vu	Apprécié par les uns, critiqué par les autres	
Faible	31,7 %	11,6 %	56,7 %	100 %
Moyen	19,4 %	21,4 %	59,2 %	100 %
Elevé	13,0 %	28,7 %	58,3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>25,4 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>57,5 %</b>	<b>100 %</b> n = 535

Chi<sup>2</sup> = 29 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,228

On constate une ligne de fracture entre, d'une part, celles qui ont un niveau d'étude faible et, d'autre part, celles qui ont un niveau scolaire moyen ou élevé. Ce résultat donne lieu à deux interprétations au moins. En premier lieu, il peut signifier que la stigmatisation s'exprime plus durement à l'encontre des plus diplômées. Cette première hypothèse ne va pas dans le sens de nos entretiens : comme nous l'avons vu, les femmes actives des catégories supérieures témoignent d'une grande mansuétude à l'égard de leurs « pairs sociales » qui, en retour, se sentent rarement stigmatisées. En second lieu, ce résultat peut manifester un sentiment plus global : les femmes dont le niveau d'étude est élevé peuvent considérer, même si elles n'en font pas personnellement les frais, que cette situation est connotée négativement. Dans ce cas, que leur entourage n'exerce pas cette stigmatisation à leur encontre ne signifie pas qu'elles n'ont pas conscience de son existence.

Lorsque l'on met en regard le sentiment des femmes au foyer en matière de perception sociale de l'inactivité et le niveau des ressources matérielles de leur ménage, on note une relative similitude d'appréciation entre celles dont les revenus familiaux sont moyens et supérieurs : les femmes considèrent, dans des proportions presque identiques, que l'inactivité est mal perçue, même si celles disposant d'un revenu élevé pensent plus souvent qu'elle est peu appréciée.

**Tableau 30. Appréciation sociale de l'inactivité selon le niveau de revenus familiaux.** (HdV)

Niveaux de revenu familial	Selon vous, le fait d'être au foyer est			Total
	Généralement bien perçu	Plutôt mal vu	Apprécié par les uns, critiqué par les autres	
Faible	35	11, 9	53, 1	<b>100 %</b>
Moyen	20, 8	18, 2	61	<b>100 %</b>
Elevé	18, 5	21, 4	60, 1	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>17, 1</b>	<b>57, 9</b>	<b>100 %</b> (n = 504)

$\chi^2 = 17, 07$  ; Sig = 0, 002 ; CC = 0, 181

Les femmes appartenant à des ménages économiquement faibles se distinguent des deux autres catégories sur toutes les propositions : elles pensent plus souvent que la condition de femme au foyer est perçue positivement et moins fréquemment qu'elle est négativement connotée.

Le fait d'avoir exercé ou non un emploi avant d'entrer dans l'inactivité module largement la manière dont les femmes au foyer s'estiment perçues. Celles n'ayant jamais travaillé considèrent, très majoritairement, que le maintien au foyer est bien vu : elles sont seulement moins de 6 % à envisager que cette position soit dépréciée.

**Tableau 31. Appréciation sociale de l'inactivité selon la trajectoire professionnelle antérieure.** (HdV)

A exercé une profession	Selon vous, le fait d'être au foyer est			Total
	Généralement bien perçu	Plutôt mal vu	Apprécié par les uns, critiqué par les autres	
Oui	19, 1 %	19, 8 %	61, 1 %	<b>100 %</b>
Non	51, 0 %	5, 8 %	43, 3 %	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>25, 3 %</b>	<b>17, 1 %</b>	<b>57, 6 %</b>	<b>100 %</b> (n = 535)

$\chi^2 = 47, 7$  ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 287

En revanche, les anciennes actives évoquent, dans 61 % des cas, le caractère relativement imprécis de l'évaluation. Lorsque leurs positions sont tranchées, ce peut être tout autant en faveur de l'inactivité qu'en sa défaveur.

Plusieurs facteurs concourent donc à expliquer la diversité des sentiments en matière de perception sociale de l'inactivité. Le maintien au foyer est estimé plus souvent bien considéré par les femmes d'un âge avancé, n'ayant jamais travaillé et dont les niveaux d'étude et de revenu familial sont faibles. A l'inverse, celles ayant entre 31 et 45 ans, ex-actives, ayant suivi des études supérieures et dont les ressources matérielles sont moyennes ou élevées ont plus tendance à juger l'inactivité mal perçue. On peut certainement y voir l'effet du milieu social d'appartenance. Lorsqu'elles sont issues des classes populaires, les femmes sont plus nombreuses à être au foyer : la norme d'activité féminine pourrait y être moins pressante ou, pour le moins, stigmatiser moins durement celles qui s'en écartent. En revanche, lorsque les femmes évoluent dans un milieu aisé, qu'elles ont suffisamment d'atouts sociaux et culturels pour exercer un emploi, cette norme s'appliquerait différemment, avec moins de compréhension pour celles qui la contournent.

On le voit, l'exploitation de l'enquête montre des résultats recoupant faiblement la teneur des entretiens. La structure de notre échantillon explique en partie ces écarts. En effet, selon l'enquête, l'hypothèse consistant à lier inactivité et stigmatisation sociale se confirme à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Il est donc normal que cette liaison nous ait semblé massive compte-tenu des caractéristiques des femmes interrogées : la rencontre avec des personnes appartenant à des ménages économiquement moins favorisés aurait contribué à la nuancer.

## B. LA PALETTE DES REACTIONS POSSIBLES A L'ETIQUETAGE

Chez les femmes au foyer, les réactions à la stigmatisation, si l'on tentait de les imager, prendraient une forme gaussienne. Chaque côté de la courbe opposeraient les comportements marginaux consistant, d'une part, à trouver que les représentations négatives associées à l'inactivité sont fondées, d'autre part, qu'elles sont peu perceptibles ou peu dommageables pour soi. Au centre de la courbe, seraient concentrées les attitudes témoignant d'un sentiment de traitement social injuste. Dans cette dernière catégorie, les femmes reprennent et dénoncent les arguments jugés fallacieux fondant ce sort inique. Si nous parlons ici d'attitudes et de comportements, et non de personnes, c'est que, la plupart du temps, les femmes rencontrées balancent entre ces trois registres de réactions possibles. Aucune ne s'incarne intégralement dans une réponse univoque à la stigmatisation.

Dans cette première section, ce sont les deux premières catégories, relativement marginales, qui nous occuperont. On constatera que ces comportements témoignent de situations contrastées, tant dans la gradation des difficultés rencontrées au quotidien que dans celle des souffrances intimes qu'elles génèrent.

### 1. Intériorisation et imperméabilité au stigmate : deux comportements marginaux

Intérioriser le stigmate de l'inactivité suppose de tenir pour vraies et légitimes les représentations et pratiques sociales péjoratives. Comme l'écrivent A. Villechaise-Dupont et J. Zaffran à propos des personnes en situation d'illettrisme, on peut voir dans cet acquiescement une « *socialisation réussie aux normes dominantes* »<sup>193</sup>. La plupart du temps, cette intériorisation se manifeste par une estime de soi fragilisée du fait de l'inactivité. Le regard porté par autrui fait mouche et, en écho, les personnes en arrivent effectivement à « *ne plus [se] sentir à la hauteur* », à se définir par une série de manques dont l'inventaire n'est pas très éloigné de celui dressé par les femmes actives. La comparaison avec ces dernières est courante, à plus d'un titre.

Tout d'abord, la présence maternelle auprès des enfants n'est pas présentée comme produisant mécaniquement des effets éducatifs supérieurs. Les personnes se questionnent régulièrement sur la valeur que les enfants conféreront au travail, alors même que leur mère n'en détient aucun. La grande crainte ici est de « *donner un mauvais exemple* », de ne pas inciter à l'effort, de laisser envisager que l'inactivité peut toujours constituer une « *solution de repli* » si les résultats obtenus par les enfants ne leur permettraient pas une insertion professionnelle durable. La réussite scolaire des enfants est peu associée au statut d'activité de leur mère : elle tiendrait davantage à un « don » possédé par certains et dont d'autres sont dépourvus.

Ensuite, l'amélioration de la qualité de la vie censée assurée par la présence maternelle est aussi présentée de manière ambivalente. Incontestable lorsque les enfants sont en bas âge, elle pourrait, à la longue, être relativement préjudiciable : elle préparerait peu à l'arbitraire de la vie sociale. Les enfants seraient trop couvés, exagérément habitués à ce que leur mère s'évertue à régler les problèmes qu'ils rencontrent.

Enfin, la sociabilité parentale elle-même serait affectée par cette omniprésence, par le fait « *d'être en permanence sur leur dos* ». Bref, l'inactivité maternelle les encouragerait à se maintenir dans « *un monde de Bisounours* », ne les armant pas suffisamment pour affronter l'environnement extérieur et retardant sensiblement leur prise d'autonomie.

Lorsque ces piliers sont ébranlés, notamment par la comparaison de ses propres enfants avec ceux des actives, l'édifice des bienfaits de l'inactivité se fissure. Elle est alors perçue comme « *un attribut disqualifiant* »<sup>194</sup>. N'ayant plus aucune assurance quant aux présupposés qui la fondent, l'inactivité se réduit à ses conséquences concrètes : l'incapacité des femmes à mener conjointement une carrière professionnelle et familiale et, partant, leur absence d'apport financier au bien-être de leur ménage. On assiste alors à une disqualification de soi qui trouve ses traductions les plus flagrantes dans ce que A. Villechaize-Dupont et J. Zaffran nomment « *les contextes mixtes* », c'est-à-dire les situations sociales dans lesquelles les femmes au foyer sont en contact avec les autres. Dans ce type de « confrontations », il n'est pas rare que les personnes s'estiment, au mieux, « *à côté* », au pire, « *en dessous* » de leurs interlocuteurs.

*« D'être au foyer, je ne le subis pas mais je me sens quand même considérée comme ... quelque part, on est un peu dévalorisée. On ne vous le dit pas toujours ouvertement mais moi, je sens bien que je suis un peu en dessous des autres. Des fois, je me le dis moi-même, j'ai pas besoin des autres ... je me dis : « Mais pourquoi, toi, tu n'arrives pas à faire ce que presque toutes les femmes font ? » On peut pas s'empêcher de se le demander ça ... parce que c'est vrai que c'est pas normal ... »* Françoise GO.

Pour ces femmes, les interactions sociales sont en partie grevées par l'impression d'un manque dans leur réalisation personnelle. La proximité avec le « groupe dominant » (*i. e.* les actives) n'est effectivement pas sans conséquence dans une société où le standard de référence est au plus loin de la femme au foyer.

Les plus âgées trouvent une légère excuse dans le fait que d'autres normes étaient en vigueur « *à leur époque* », mais ne se montrent jamais totalement imperméables à celle qui encourage, aujourd'hui, le travail féminin.

*« Moi, je vous dirais que j'ai pas tellement eu cette sensation ... mais, dans ma génération, il y avait beaucoup de femmes comme moi, c'était courant, ça vient peut-être de là ... mes amies, les ¾, elles étaient au foyer (...) Vous m'avez demandé tout à l'heure si, être au foyer, ça me déplaisait et je vous ai dit « oui ». Parce que les femmes comme moi, c'est quand même la serpillière et le balai et, des fois, ça me sort aussi par les yeux ... Si j'ai quelqu'un autour de moi, des femmes, mettons, qui ont 50 et quelques années, qui ont eu deux enfants, qui ont mené leur vie de travail et de mère, je me sens, moi-même, un peu dévalorisée peut-être, parce que je n'ai pas réussi sur tous les fronts, parce que, moi, je n'ai pas eu de carrière professionnelle. Quelques fois, par rapport à d'autres, il me manque quelque chose, oui. »* Annie L.

Dans les cas les plus cruels, les rencontres avec les tiers, mêmes proches, sont anxiogènes. On le verra par la suite, ce dont les femmes au foyer souffrent prioritairement est l'absence de sociabilité. Pourtant, en raison de cette « insécurité », certaines minimisent les possibilités de contacts, allant jusqu'à ne plus côtoyer que des individus qui, à leurs yeux, ne constituent pas de menace pour soi, ne leur font pas prendre le risque d'un nouveau discrédit.

*« Je n'ai pas l'impression d'être au niveau de tout le monde ; par exemple, je n'arrive pas à rentrer dans une discussion, je n'arrive pas à m'intégrer dans les groupes. Je ne parle pas beaucoup, je suis heureuse quand mon mari est là parce que je parle un peu plus. Il faut que je sois très en confiance. Avec des femmes mariées à des copains de mon mari, je n'arrive pas à amorcer une conversation parce que, comme la plupart travaillent, je me sens mal. Je me dis : « qu'est-ce qu'elles doivent penser de toi ? Que tu es une crétine ». Ma belle-sœur serait la seule personne avec qui je peux être en confiance. »* Bernadette

On retrouve cette même tendance à l'égard des mesures institutionnalisées évoquées précédemment. Intériorisant le stigmat, les femmes considèrent plus souvent qu'il est normal que leurs enfants ne puissent pas fréquenter régulièrement

<sup>193</sup> VILLECHAISE-DUPONT, Agnès, ZAFFRAN, Joël, *Illettrisme : les fausses évidences*, Paris, Harmattan, 2004.

<sup>194</sup> GOFFMAN, Erving, *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1975.

la cantine scolaire. Elles estiment également qu'il serait malvenu d'envoyer leurs enfants à l'école quand les enseignants sont en grève<sup>195</sup>, y compris lorsqu'elles ont prévu, ces jours-là, des activités personnelles.

L'intériorisation du stigmaté peut conduire, dans de très rares cas, à l'aliénation décrite par D. Lapeyronnie comme « *la séparation totale de l'individu avec lui-même* », comme une situation où « *l'identité est strictement ce qu'elle est pour les autres et l'expérience dissoute* »<sup>196</sup>. A. Villechaise-Dupont et J. Zaffran mentionnent également cet aspect concernant les personnes en situation d'illettrisme : « *Dès lors que la participation est une participation dépendante de la conformité à l'image imposée, on assiste à une situation de négation de l'autonomie* »<sup>197</sup>. Les personnes pour qui la situation d'inactivité et sa stigmatisation sont douloureuses pensent ne pouvoir s'en départir qu'en se conformant de nouveau à la norme dominante. Y compris lorsqu'elles trouvent certains avantages au maintien au foyer, « *la stigmatisation, acceptée, vient coloniser l'expérience* »<sup>198</sup>. L'unique alternative est alors le (re)travail, moins pour soi, en soi pourrait-on dire, que pour venir à bout du discrédit.

*« Le dernier [enfant] est maintenant en primaire et peut-être que je vais penser à repasser à autre chose mais, parfois, je me dis que c'est moins pour moi que pour les autres, alors je ne sais pas. »* Véronique LQ.

Toutefois, entre la tendance à l'intériorisation du stigmaté et sa manifestation la plus extrême – l'aliénation –, s'intercale une palette de comportements montrant que, même infériorisées, les personnes adoptent des tactiques pratiques susceptibles d'en contrecarrer les conséquences négatives. Ainsi, par exemple, s'inscrire à l'ANPE au mois d'Août permet, à la rentrée, de fournir un certificat de recherche d'emploi et, du coup, de laisser les enfants à la cantine scolaire avec une plus grande régularité, au gré des besoins maternels. N'avoir qu'une voiture et prétendre que son mari en a l'usage exclusif, alors même que ce dernier est transporté par une navette affrétée par l'entreprise, ouvre des droits identiques. En d'autres termes, même stigmatisées et perméables aux effets de cette stigmatisation, les personnes parviennent à conjurer certaines de ses manifestations. Toutefois, le regard porté sur elles-mêmes est peu éclairci par ce type de stratagèmes ; leur image de soi n'est guère restaurée par ces « ruses ». La disqualification résultant de l'inactivité reste un fardeau dont elles ne savent comment se départir, surtout quand les portes se ferment progressivement et que s'essouffle l'espoir de retrouver un emploi.

*« J'ai eu une opportunité dans une entreprise de composants électroniques qui a fait un gros recrutement et, comme ils demandaient aucune qualification particulière, j'ai postulé. Mais, à ce moment là, on était intérimaires ... On a eu une formation et puis après, à l'usine. (...) ça n'a duré que sept mois parce qu'ensuite, ils ont débauché tous les intérimaires. (...) J'ai aussi fait un réentraînement en bureautique, pour actualiser ce que je sais. Après, j'ai passé des entretiens d'embauche, j'ai cherché intensivement, mais ça n'a rien donné. J'ai quitté il y a trop longtemps maintenant, c'est ma faute. »* Françoise GO.

Ici, les personnes ne se pensent pas victimes de préjugés iniques. Elles endossent l'entière responsabilité du sort social qui leur est réservé.

A l'autre extrémité, il en va tout autrement pour les personnes se montrant hermétiques au stigmaté. Ici, on n'assiste à aucune détérioration de l'identité subjective. Les positions négatives d'autrui, lorsqu'elles sont perçues comme telles, n'ont aucun statut de légitimité et, partant, l'image et l'estime de soi n'en sont guère affectées. Cette insensibilité a plusieurs origines.

---

<sup>195</sup> Nos premiers entretiens ont été réalisés en mai et juin 2003, date à laquelle une grève dure avait été engagée par les enseignants. Devant la diversité des attitudes des femmes au foyer face à ce mouvement et à ses conséquences concrètes sur leur quotidien (garder ou non leurs enfants et, dans certains cas, certains amis de ceux-ci), nous avons par la suite interrogé systématiquement les femmes que nous rencontrions sur ce type d'aléas. Lorsque le mouvement des enseignants s'est progressivement éteint, nous avons continué de soumettre nos interlocutrices à cette situation devenue factice.

<sup>196</sup> LAPEYRONNIE, Didier, « Les Deux figures de l'immigré », In WIEVIORKA, Michel (Dir.), *Une Société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996, p. 263.

<sup>197</sup> VILLECHAISE-DUPONT, Agnès, ZAFFRAN, Joël, *Illettrisme : les fausses évidences*, Op. Cit., p. 33.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 37.

D'une part, elle provient de la composition sociale des zones de résidence. Ainsi, lorsque les femmes évoluent dans un contexte où le maintien au foyer est une situation fréquente, elles encourent moins le risque de se la voir reprochée. C'est le cas pour les personnes d'origine étrangère de notre échantillon<sup>199</sup>, mais pas uniquement. Dans cette perspective, les contacts sociaux s'effectuent souvent dans un « entre-soi » davantage expliqué par les latitudes permises par l'état de femme au foyer (fréquence des rencontres, proximité géographique, etc.) que par la crainte de côtoyer les actifs. A cet égard, l'absence de mixité sociale dans les lieux de résidence, alors qu'elle est à juste titre dénoncée pour ses nombreux effets pervers, peut être entrevue, *dans ce cadre strict*, comme une donnée permettant que l'identité des femmes ne soit pas trop mise à mal.

« Moi, je me sens jamais dévalorisée parce qu'on est plusieurs dans cette cité [Yves Farges]. Dans tous ces immeubles, on est plein, j'ai toutes mes copines. On en a aussi des copines qui travaillent, quelques unes, mais on les voit pas souvent. Elles, c'est plutôt métro-boulot-dodo, comme on dit ... Nous, on se voit beaucoup, c'est souvent. Y'a pas un jour et une heure, c'est pas fixé ... c'est comme on veut parce qu'on sait qu'on est là. » Isabelle P.

Cet effet est bien connu de la psychologie sociale. S. Harter<sup>200</sup> a montré que la « communauté » fournit aux adolescents noirs un support social apte à préserver leur estime de soi des conséquences de la discrimination dont ils sont victimes. Dans le cas des femmes au foyer, le groupe d'appartenance (les pairs inactives) offrent les « *ressources évaluatives nécessaires à son maintien* »<sup>201</sup>. Tant les cibles de comparaison que les partenaires d'interaction sont choisies dans une visée de protection de l'image de soi.

Par ailleurs, les personnes sont d'autant plus imperméables au stigmate qu'elles peuvent se prévaloir de ressources permettant de ne pas se voir réduites à cette caractéristique. L'investissement dans des activités bénévoles, par exemple, permet de mettre à distance, voire d'annihiler, toute tentative extérieure de discrédit. Les psychologues sociaux ont montré que les personnes stigmatisées ont tendance à retenir les appréciations favorables ; elles se montrent, au final, assez peu réceptives aux jugements péjoratifs renvoyées par le « *groupe dominant* »<sup>202</sup>. Dans la même veine, si la valeur que l'on s'attribue n'a rien d'absolu et résulte le plus souvent de dynamiques interpersonnelles, « *notre perception de ce que les autres pensent de nous est basée avant tout sur la façon dont nous nous percevons nous-mêmes* »<sup>203</sup>. Ainsi, s'estimer utile, penser jouer un rôle dans le bien-être d'autrui incite à croire que l'on est également appréhendée comme telle par l'environnement. Personnellement, les femmes ne souffrent pas de la dévalorisation : individuellement, elles « tirent leur épingle du jeu ».

« Les gens ne savent pas que je suis au foyer, ou ils ne s'en doutent pas ... quand je suis au Secours Catholique ou dans d'autres activités, quand ils voient le travail que j'abats, ils ne se demandent pas si je suis à la maison ou non ... C'est peut-être parce que l'image que je peux donner ne se prête pas à ça, qu'elle est pas celle de la femme qui est à la maison et qui ne sait pas quoi faire d'autre à part être la gardienne du phare ... Comme je suis même assez souvent débordée, ils évitent même de me déranger, c'est vous dire. » Isabelle G.

En outre, comme nous l'avons déjà constaté, la trajectoire antérieure des femmes diplômées sert de bouclier symbolique à la dépréciation. Le fait d'avoir fait ses preuves oriente les interactions dans le sens d'une neutralisation des effets négatifs associés à l'inactivité. Dans ces cas, la perception de sa différence ne se fait pas sous l'angle d'un manque mais sous celui d'une richesse. Cette imperméabilité au stigmate est le fait de personnes assumant pleinement leur choix, plaçant ailleurs que dans le regard social et dans les jugements d'autrui les états de leur identité personnelle.

<sup>199</sup> Toutefois, on sait que les femmes immigrées ont de plus en plus tendance à suivre le modèle français d'activité féminine. L'écart entre les unes et les autres s'est fortement réduit depuis 1982. En 2001, les femmes immigrées âgées de 15 à 64 ans ont un taux d'activité de 57, 1 % contre 63, 1 % pour l'ensemble des femmes. Cf. sur ce point BORREL, Catherine, BOËLDIEU, Julien, « Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791, juillet 2001.

<sup>200</sup> HARTER, S., « Adolescent self and identity development », In FELDMAN, S. S. (Ed.), ELLIOT, G. R. (Ed.), *At the Threshold : the developing adolescent*, Cambridge, Harvard University Press, 1990. (p. 352-387).

<sup>201</sup> CROIZET, Jean-Claude, LEYENS, Jacques-Philippe, *Mauvaises réputations : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, Paris, Armand Colin, 2003, (Sociétales). Ici, p. 29.

<sup>202</sup> CROIZET, Jean-Claude, LEYENS, Jacques-Philippe, *Mauvaises réputations : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, *Op. Cit.*, p. 30.

<sup>203</sup> *Ibid*, p. 30.



« Quand on me demande ce que je fais, je réponds simplement que je suis au foyer ... qu'est-ce que vous voulez que je dise d'autre ? Peut-être qu'ils pensent que je ne fais rien, mais ça ne me gêne pas du tout ... La reconnaissance, moi, je n'en attends pas parce que je n'ai rien à prouver à personne. Si les personnes ont confiance en elles, si elles ont conscience de leur valeur, elles n'ont pas besoin de ... elles ont leur conscience pour elles ... Moi, je serais plus touchée par des personnes proches parce que, à la limite, les gens que j'aime, leur opinion me tient à cœur ... les gens que je ne connais pas, alors là, vraiment, pas de souci, aucun souci. » Marie-Claire

Du coup, les situations mixtes ne sont pas éprouvantes. L'assurance que les femmes ont de leur propre valeur et/ou du bien-fondé éducatif et familial de leur choix les conduit au contraire à exhorter les femmes au foyer ne ressentant pas cette confiance à s'insurger contre leur sort.

« Je pense qu'elles se sentent très dévalorisées ... et ça, c'est une chose. D'ailleurs, moi, je leur dis à ces femmes là : « Bougez-vous, revendiquez cette situation d'être au foyer ; si vous l'avez choisie, assumez-la complètement et dites leur aux gens, faites-leur comprendre que c'est comme ça et que c'est pas autrement, que c'est une chance pour vous ... » » Catherine M.

Ces deux premiers modes d'adaptation à la stigmatisation recouvrent, on le voit, des réalités diverses. D'un côté, la position de stigmatisées affecte la valeur que les femmes s'attribuent ; d'un autre, l'estime de soi est peu entamée par les stéréotypes. C'est aussi sur la base des interactions interpersonnelles et sociales que se fondent les évaluations produites sur soi. Lorsque les femmes les perçoivent comme menaçantes, elles tendent à raréfier les contacts pour contrer les effets d'un déficit d'estime de soi risqué dans la confrontation. Lorsque les rencontres ne mettent rien en péril, elle sont, tout au plus, des occasions de marquer positivement sa différence.

## **2. Résistance et retournement du stigmaté : une stratégie ouverte par la tension entre référentiels sociaux**

Entre l'intériorisation et l'imperméabilité au stigmaté s'intercale un comportement majoritaire : la résistance à l'étiquetage et son retournement en direction des personnes actives. Décider de s'engager dans l'inactivité et s'y maintenir témoigne de l'adhésion à un mode de vie ; cela garantit la préservation de son identité dans un contexte social relativement hostile. La pertinence du choix de l'inactivité trouve sa source dans une palette d'auto-justifications visant à neutraliser les « attaques » de l'exogroupe et à conserver un certain niveau d'estime de soi. Les raisons mises en avant font alors système. Elles s'agencent en une « idéologie alternative » puisant dans certaines ambiguïtés normatives et finissant par produire une déviance à la fois plus cohérente et plus étayée.

Le principal sujet de récusation est en lien avec le travail en tant que tel. Le second point de discorde, largement lié au premier, concerne les illusions introduites par la modernité en matière de « démocratie familiale » (qu'est censée faciliter l'activité féminine). On assiste au retour – si tant est qu'il ait véritablement disparu – à un féminisme essentialiste<sup>204</sup> dans lequel les rôles féminins retrouvent l'intégralité de leur charge affective. Enfin, les politiques familiales, et le rôle qu'elles jouent en ces deux domaines sont également fortement questionnées, notamment au travers de la revendication d'un salaire maternel. On constate alors que, sur ces différents thèmes, les femmes au foyer développent des positions tout aussi péremptoires que celles adoptées par les femmes actives, que leurs excès, parfois caricaturaux, les conduisent à utiliser des arguments tout aussi outranciers.

---

<sup>204</sup> Nous parlons ici de la seconde vague de féminisme. Dans les années 70, il opposait au féminisme universaliste (proposant aux femmes de calquer leurs comportements sur ceux des hommes pour éviter l'infériorité socialement construite provenant de leur différence naturelle) un féminisme essentialiste exaltant la spécificité biologique des femmes et valorisant l'expérience de la maternité. Cf. MOLLER OKIN, Susan, « Sur la question des différences », in *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, 1995. Ici, p. 57 et suivantes.

### **Le travail féminin : un triste inventaire**

Les différences les plus marquées se situent entre l'attitude d'intériorisation du stigmatisme et celle de son retournement. Dans le premier cas, les raisons de son infortune sont trouvées dans son manque d'ambition, elles résultent de ses faibles capacités à mener de front les carrières familiale et professionnelle. Dans le second cas, la résistance au stigmatisme et son retournement ont pour corollaire la tendance à une attribution externe de ses « échecs ». Ainsi, les femmes ne s'estiment pas entièrement responsables de leur condition ; elles trouvent aussi des causes dans un contexte général de perte de sens vis-à-vis du travail et de la famille. On comprend combien, pour le maintien de l'estime de soi, il est préférable de se penser victime d'injustices plutôt que de courir le risque d'écorner son intégrité personnelle en s'attribuant la responsabilité de ses déconvenues<sup>205</sup>.

Le premier – et plus vif – sujet de dénonciation porte sur le travail féminin. Il est réduit aux inégalités le caractérisant ; les femmes pour lesquelles il est essentiel sont renvoyées à leur travers principal : le carriérisme.

La « mauvaise réputation » des femmes au foyer provient en partie, on l'a vu, de leur désertion de la sphère professionnelle. Du coup, pour réduire la portée de leur stigmatisation, une des stratégies consiste à réduire la centralité du travail. Cette manœuvre de désengagement est bien connue des psychologues sociaux<sup>206</sup> : elle consiste à trouver d'autres domaines d'identification (la famille) et à dévaloriser le travail ne permettant plus d'obtenir les renforcements nécessaires. En d'autres termes, la fonction de « *diagnosticité* » du travail est remise en cause : il ne procurerait plus de perspectives suffisantes de valorisation de soi.

Bien entendu, le processus d'identification n'est pas figé : à un autre moment du cycle de vie, tel domaine, d'abord dévalorisé, peut se voir réhabilité. Quand le lien avec le domaine est temporairement rompu, les psychologues sociaux parlent de « *désengagement psychologique* » ; à mesure que cette déconnexion se chronicise, elle conduit à la « *désidentification* ». Si le désengagement entraîne une réduction du domaine pour soi, il préserve malgré tout sa valeur générale. En revanche, la désidentification, dans sa forme extrême, débouche sur une négation de la valeur absolue du domaine. Une fois expliqué le processus, il convient de trouver les ressorts ayant activé sa mise en œuvre. C'est dans les caractéristiques de l'emploi féminin que s'ancre le désengagement des femmes au foyer ou, beaucoup plus rarement, leur désidentification.

Si la désidentification est un processus très peu fréquent parmi les femmes rencontrées, c'est qu'une réduction excessive de la valeur absolue du travail reviendrait à « scier la branche » sur laquelle elles sont (plus ou moins confortablement) assises. Il faut au moins trouver de la valeur au travail masculin pour être en mesure de rester soi-même au foyer. Seule une personne a identifié les actifs à de « grands malades », tout en reconnaissant les gains personnels qu'elle tire de cette supposée pathologie généralisée.

*« Moi je crois qu'il n'y a que les grands malades et les grands névrosés qui travaillent. Il y a un profond désir de travail chez les grands malades. Mon mari s'occupe beaucoup des personnes atteintes du sida, et je l'ai souvent interrogé sur les arrêts de travail, parce que les grands malades qu'il traite ont vraiment besoin de travailler jusqu'au bout pour avoir une identité sociale, un projet. Quand je travaillais à Bergonié [centre de traitement des cancers], là aussi, ils voulaient tenir le coup jusqu'au bout ... Mais même les gens sains, qui ont la santé je veux dire, ils sont des grands malades avec le travail. Mon mari aussi, je le prends pour un grand névrosé à travailler comme il le fait. Alors je lui dis : « Dans la société, il n'y a que les grands malades et les grands névrosés qui travaillent ». (...) Mon mari travaille beaucoup et moi, je ne veux pas être une esclave des temps modernes, avoir un boulot, ramener de l'argent, élever les enfants, faire la cuisine, non, non, non ! Mais je vais vous dire : j'ai toujours détesté travailler. Quand j'étais enfant, ma grand-mère me disait : « il faudrait travailler un peu plus ». Moi, je lui répondais : « Tu sais, il y aura bien assez de travail pour moi compte tenu de ce que je compte faire. (...) Je me dis que dans une famille, il doit y avoir grosso modo un taux horaire de travail acceptable ; mon mari fait ça pour deux, moi je me repose pour deux. »* Françoise M.

<sup>205</sup> Bien que discutable, cette position est défendue par les psychologues du contrôle au travers des notions d'« internalité » et d'« externalité ». Cf. DUBOIS, Nicole, *La Psychologie du contrôle : les croyances internes et externes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987. (Vies Sociales ; 2).

<sup>206</sup> CROIZET, Jean-Claude, LEYENS, Jacques-Philippe, *Mauvaises réputations : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, Op. Cit., p. 44 et suivantes.

Le travail féminin a très souvent été attaqué, comme l'ont été celles qui acceptent ses injustices. Sans entrer dans l'inventaire trop connu des inégalités saturant l'activité féminine<sup>207</sup>, souvent martelées par les femmes au foyer, le traitement qu'elles réservent à leurs consœurs actives doit être examiné.

Schématiquement, les situations se scindent selon le type d'emploi exercé par les actives. Seules deux situations extrêmes sont conservées dans l'analyse des femmes au foyer : les femmes occupant des postes à responsabilités ou, à l'inverse, les « exécutantes ». Toute la gamme des professions intermédiaires est ignorée. Notons d'emblée que les propos tenus par les femmes au foyer ne sont, factuellement, pas toujours inexacts. En évoquant le problème de la souffrance au travail, celui du harcèlement ou de la dépossession, elles relaient des résultats présentés par de nombreux spécialistes<sup>208</sup>. En revanche, leurs propos deviennent discutables dès lors qu'ils tronquent abusivement la réalité du travail féminin pour n'en faire qu'une somme de restrictions alimentant des plaidoyers *pro domo*.

Tout d'abord, l'idée de domination a été reprise par les femmes au foyer et retournée vers les actives. Ici, la domination ou, plus exactement, sa manifestation est définie par la nécessité, pour obtenir ou conserver un emploi, de se soumettre à des horaires et à des conditions de travail incompatibles avec les charges familiales. Les femmes accepteraient des tâches dépourvues d'intérêt, conduites sous la vigilance de supérieurs plus prompts à infliger des vexations qu'à délivrer des *satisfécits*. Le stress occasionné par ces conditions d'exercice, la souffrance en résultant, sont souvent mis en avant pour nier les effets d'un travail présenté comme libérateur.

*« Le travail, merci, moi j'ai donné. Se faire traiter comme une merde ... parce que, dans la vente, c'est pas des tendres ... s'avalent des coulevres et la boucler, tout ça pour un salaire de misère ... je suis de plus en plus sûre qu'il faut y être obligée, financièrement je veux dire ... » Sandrine*

Si les propos peuvent être véhéments à l'égard de celles qui, en dépit de ces contraintes, s'engagent dans une activité extérieure, ils se nuancent lorsque les femmes au foyer présentent l'emploi comme résultant d'une nécessité financière. Les inactives considèrent souvent que, idéalement, aucune femme ne souhaiterait véritablement travailler (à l'exception des « carriéristes ») si la situation matérielle de leur famille le leur permettait. Cette remarque offre l'occasion de revenir sur leur chance d'avoir pu, sans l'avoir toujours initialement souhaité, s'extraire d'un domaine professionnel « chronophage » et humiliant.

*« Moi, je crois que si les femmes qui travaillent sont si dures avec nous, c'est aussi par jalousie, parce qu'on a quelque chose qu'elles ne peuvent pas avoir. Peut-être que, dans le lot, il y en a qui ne seraient pas faites pour ça, qui ont besoin de travailler, même dans ces conditions qui sont quand même très dures ... mais la majorité, oui, moi je crois qu'elles voudraient ma place. » Nathalie G.*

A de multiples reprises, le travail effectué à l'extérieur est comparé au travail familial. Pour les femmes ayant exercé auparavant, le premier se définissait surtout par une perte de sens empêchant toute implication réelle. A l'inverse, le second permettrait, au quotidien, de constater les résultats concrets produits par ses interventions.

*« Parce que je crois que quand on est une femme active, comme on dit, des fois, on se pose vraiment des questions face à un travail qui n'est pas toujours très gratifiant ... là, au foyer, on voit le résultat, le résultat sur pied et, en plus, c'est pour nous, c'est aussi un prolongement de nous ... » Véronique LQ.*

Si l'idée d'une domination des femmes dans la sphère domestique n'est jamais tout à fait exclue (pour les autres surtout, rarement pour soi), les femmes au foyer s'étonnent que les actives acceptent, en toute conscience, de la doubler par une domination professionnelle. L'analogie entre conjoint et employeur a pu être faite, la différence majeure étant qu'on choisit l'un, rarement l'autre. Les désagréments induits par le mari peuvent être rendus tolérables par l'existence du « projet familial » ; en revanche, les abus de l'employeur sont perçus comme inadmissibles, empiétant sur la liberté des individus et bridant leurs aspirations.

*« La vraie différence, elle n'est pas entre les femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas. La vraie différence, elle est entre les hommes et les femmes. Que ce soit à la maison ou au boulot ... sauf que, petit*

<sup>207</sup> Pour un inventaire exhaustif, se reporter à MARUANI, Margaret, *Travail et emploi des femmes* – 2<sup>ème</sup> éd., Op. Cit.

<sup>208</sup> Sur ce sujet, voir EHRENBURG, Alain, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.

*avantage, moi, à la maison, je peux me permettre de leur dire : « Là, vous me faites tous royalement chier ... vous allez m'oublier un jour ou deux ... ». Vous croyez que vous pouvez dire ça au boulot ? Ce serait bien mais, en général, on met plutôt son mouchoir dessus. » Catherine N.*

En dépit de sa dévalorisation, le travail familial offrirait des possibilités de réalisation de soi jugées supérieures, et une liberté sans aucune mesure avec celle autorisée par le travail salarié.

Fréquemment, les thématiques relatives au travail sont reprises de manière assez inattendue et parfois antinomique. Le travail à temps partiel par exemple peut servir leur démonstration de deux manières : d'une part, il illustre à leurs yeux une des inégalités les plus criantes affectant l'emploi féminin ; d'autre part, il est une marque tangible de l'incomplétude de l'activité extérieure. En d'autres termes, travailler à temps partiel est une manière détournée de concéder que l'emploi ne peut remplir l'existence, ce qui sous-tend, implicitement et abusivement, qu'être au foyer, c'est « être dans le vrai »<sup>209</sup>.

On l'aura compris, ce qui vient d'être dénoncé concerne surtout les emplois peu qualifiés et celles devant se résoudre à les accepter. Leur attitude est perçue comme altruiste dans la mesure où, selon les femmes au foyer, la participation de ces actives au marché du travail est dictée par la recherche de l'équilibre financier de leur ménage.

Cette relative mansuétude est inopérante pour les femmes occupant des postes à responsabilité ou qui ne seraient pas obligées de travailler. Dans cet autre cas, la dénonciation est univoque : la figure de l'emploi féminin est celle de la « carriériste » aux « dents longues ». Le principal reproche adressé à ces femmes est que, pour parvenir aux postes occupés, elles auraient renié leur nature et fait reposer leur réussite sur leur aptitude à faire oublier qu'elles sont des femmes<sup>210</sup>. Les femmes au foyer ayant exercé des emplois qualifiés et celles qui n'en ont jamais eus se rejoignent sur ce point : elles confirment que, pour réussir, il faut être une « tueuse » et, surtout, « vivre comme si on n'avait pas de fil à la patte ». Ne plus souhaiter répondre à ces exigences explique d'ailleurs, au moins pour partie, leur retrait de l'activité salariée.

*« Comme je vous l'ai dit, la conciliation, c'est un marché de dupes. Pour arriver à ce niveau, il ne faut pas rentrer dans le détail et, surtout, ne pas avoir d'état d'âme. L'alternative c'est : « c'est moi ou c'est l'autre » ... et pour que ce soit moi, il faut pas que j'emmerde le monde avec la fièvre de mon gosse ou ma bagnole qui démarre pas. Les AT [Assistances Techniques], c'est un secteur très concurrentiel, y'a tellement de déchets après les thèses, un jour c'est toi, le lendemain, ça peut être quelqu'un d'autre. Pour rester dans la course, il faut que quelque chose vous pousse dans le pantalon ... ou faire oublier que vous n'avez rien dans ce fichu pantalon ! » (Laure)*

De plus, les inégalités de genre affectent également ce type de trajectoires brillantes, au travers du problème du « plafond de verre » ou encore celui du différentiel de rémunération entre hommes et femmes, à niveau de qualification équivalent.

Les concessions familiales nécessitées par l'engagement professionnel sont jugées trop fortes pour des résultats incertains et fastidieux. La féminité étant perçue comme un handicap dans le monde du travail, les obstacles à surmonter pour y faire sa place étant inégalement répartis, la seule alternative envisageable reste le retrait du jeu. Il s'accompagne d'une dénonciation systématique de l'iniquité de ses règles et de celles – les actives – qui, en dépit de ces injustices flagrantes, continuent à « faire comme si ».

*« Moi, j'appelle ça des carriéristes parce que, là, c'est vraiment la caricature, elles ont des enfants mais elles ne veulent pas en entendre parler, elles ne s'en occupent pas, elles ne savent pas où ils sont ... ce qui compte, c'est le briefing du lundi matin à 8 heures 30 (...) Elles pensent trouver leur pouvoir dans l'argent : pour elles, elles font une carrière, à partir du moment où elles ont un plan de carrière et qu'elles ne se laissent pas rattraper par le reste, les soucis des enfants et du mari, elles estiment qu'elles ont un pouvoir que nous n'a pas. Mais, même si elles*

<sup>209</sup> C'est également dans cette dernière perspective qu'a pu être interprétée la législation Aubry sur la réduction du temps de travail. Tout concourt à montrer qu'y compris pour les actifs, le travail perd de sa centralité. « Il faudrait travailler, travailler, travailler ... presque passer sa vie à ça. Mais d'un autre côté, il faut voir le tollé que ça provoque quand on parle de revenir sur les 35 heures ... là, les gens, ils sont plus d'accord ... parce qu'ils sont habitués maintenant à poser leurs petites journées, ils voient bien que de décrocher, c'est un confort quand même. Alors, ils veulent travailler, oui, mais ils veulent quand même du temps libre, et même de plus en plus ... c'est le beurre et l'argent du beurre ... alors qu'est-ce que ça veut dire ? » (Lydia)

<sup>210</sup> LAUFER confirme cette nécessité : « De fait, les femmes cadres qui souhaitent faire une carrière ascensionnelle doivent savoir se rendre disponibles « comme un homme » ». LAUFER, Jacqueline, « La Construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et Emploi* (Dares), n° 102, avril-juin 2005, p. 31-44. Ici, p. 35.

*font comme si, on voit bien que, dans le travail, elles se font avoir aussi parce qu'on leur confie pas les mêmes responsabilités et elles gagnent pas autant que les hommes ... » Christine L.*

Les femmes au foyer sont souvent intarissables sur les avanies du travail féminin. Tout se passe comme si les seuls emplois véritablement enviables étaient ceux dont l'exercice ne s'effectue pas au détriment des enfants et de la vie familiale. Ainsi, selon leurs qualifications, les femmes au foyer plébiscitent, comme seules carrières « dignes », l'enseignement ou la profession d'assistante maternelle. Cela explique pourquoi celles qui envisagent de retravailler et ont entrepris des démarches en ce sens, par goût ou par obligation, entrevoient comme alternative au maintien au foyer les concours de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) ou l'agrément délivré par le Conseil Général.

Au total, si aux yeux des femmes actives, les femmes au foyer sont « empêchées d'emploi » puisque, sauf à être inconséquente ou originale, on ne peut souhaiter « *faire sa vie à la maison* », aux yeux des femmes au foyer, les actives sont des « obligées d'emploi ». Ce peut être que la situation financière de leur ménage rend nécessaire leur activité ou que les discours sur la libération par le travail aient « pris » sur elles, comme prendrait une greffe.

On constate également que la stigmatisation et son retournement reposent sur un travers similaire : celui de l'utilisation de situations stéréotypées. Dans les deux cas, les femmes conservent, pour alimenter leur argumentation, les figures extrêmes de l'autre « camp » : celles de milieu populaire, non qualifiées, et celles appartenant aux classes favorisées, amplement dotées. Les catégories intermédiaires sont largement occultées, vraisemblablement parce que l'examen de leurs motivations nécessiterait l'introduction de nuances et la remise en question d'un certain nombre de certitudes. Toutefois ce « travers » n'est pas totalement dénué de fondement. La « bipolarisation » du marché du travail féminin est en effet constatée par de nombreux spécialistes : « *à la faveur de la crise de l'emploi, de la féminisation du monde du travail, de l'élévation du niveau d'instruction des femmes, l'écart entre les femmes s'est accru* »<sup>211</sup>.

Enfin, si l'activité professionnelle est attaquée pour elle-même, elle l'est surtout pour ses conséquences sur la prise en charge des enfants et, au-delà, sur la cohésion familiale. Dans cette optique également, les leurres signalés sont nombreux.

### ***Femmes actives et fonctionnement conjugal : des victoires à la Pyrrhus***

Ce n'est qu'analytiquement, et pour la clarté de notre propos, que les supposés avanies du travail féminin ont été séparées de leurs répercussions familiales : dans les discours de nos interlocutrices, ces deux dimensions sont inextricables.

Avant d'entrer dans l'illustration des conséquences familiales, prétendument négatives, du travail féminin, reprenons, brièvement ici, le principal enseignement, non démenti depuis, de l'enquête réalisée par A. Michel<sup>212</sup>. La sociologue établit en substance que, dans la sphère domestique, le travail réalisé par la femme à l'extérieur entraîne une « restructuration » du couple se traduisant de trois manières. D'une part, dans le secteur des prises de décisions : de façon significative, les orientations familiales sont plus souvent communes aux conjoints, et les femmes y pèsent davantage que dans les ménages où elles sont restées au foyer. D'autre part, l'activité extérieure aurait aussi des répercussions sur la répartition des tâches domestiques, conduisant à une révision des rôles. Il faut entendre ici non seulement que les conjoints participent davantage à ces tâches mais, en outre, qu'ils prennent aussi en charge certaines de celles ressortissant traditionnellement au rôle féminin. Enfin, grâce à leur activité extérieure, les femmes hésiteraient moins à manifester leurs insatisfactions, notamment sur les deux domaines précédents. Ce dernier thème a, plus récemment, été relayé par F. de Singly : « *Tout se passe comme si le désenchantement conjugal se résolvait de deux manières, pour les femmes actives par le divorce, pour les femmes au foyer, par la dépression* »<sup>213</sup>.

<sup>211</sup> Réunion du mardi 11 mars 2003 : audition de Madame Margaret MARUANI, sociologue, Directrice de recherche au CNRS. Assemblée Nationale [Française], Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, extrait du rapport d'activité.

<sup>212</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Op. Cit.

<sup>213</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit. Ici, p. 100.

L'analyse des entretiens montre que c'est à l'encontre de ces analyses et de leurs effets pervers que les inactives adressent leurs charges les plus véhémentes. Ainsi, pour les femmes au foyer se révoltant contre les représentations associées à leur condition, le travail féminin s'illustre dans « les enfants à la clé », la double journée et l'augmentation des familles monoparentales. Elles assimilent ce qui est entrevu comme une marque de l'émancipation des femmes à des victoires si chèrement acquises que l'on se demande, au final, si elles en sont véritablement : des victoires à la Pyrrhus.

« *Enfants à la clé* » et apparentés ...

Pour certaines femmes au foyer, l'engagement professionnel féminin est souvent perçu comme défavorable au développement des enfants. Ces derniers seraient livrés à eux-mêmes, contraints, par la force des choses (et l'absence maternelle), à une prise d'autonomie jugée prématurée. La femme active opèrerait très tôt, parfois même avant le terme légal de son congé de maternité, la supposée mise à distance de ses devoirs maternels. A plusieurs reprises, les femmes au foyer ont mentionné le sort réservé aux très jeunes enfants déposés à la crèche dans la froidure du petit matin ... Il y a là toute une logorrhée rendant compte de l'incompréhension ressentie face au peu de cas qui serait fait des aspirations et besoins enfantins. Les femmes actives sont alors taxées d'égoïsme et d'indifférence.

« *J'ai une copine avocate qui est repartie travailler quatre semaines après son accouchement ... Moi, je ne sais pas mais ... j'ai ma petite idée sur la question ... d'après moi, on est dans une société où une femme n'est considérée comme accomplie que si elle est mère. Y'a une forme de pression là-dessus (...) Certaines femmes deviennent mères mais après, elles s'y prennent comme des manches ! Elles oublient que quand on a franchi cette étape, on contracte aussi des devoirs et, le premier, c'est la bienveillance. Bosser les dossiers, c'est important mais que, pour les bosser, on mette le gosse à la crèche à un an, ça, c'est dégueulasse.* » Laure

Par bien des aspects, ces propos sont une reprise des positions avancées par des psychologues de renom<sup>214</sup>. Pour revenir aux propos de Laure, « *quand un enfant est là, on sait, en tant que parent, qu'on en prend pour au moins vingt ans* ». Cette formule laisse à penser que la vie d'une mère, qu'elle soit active ou non, n'est pas « un long fleuve tranquille ». L'expression « *en prendre pour vingt ans* » n'est pas sans rappeler, dans la bouche de cette juriste, l'énoncé d'une peine. Mais elle renvoie aussi aux responsabilités et devoirs dont les obligations professionnelles ne justifient en aucune manière que l'on se dédouane. Il est fréquent que les femmes en arrivent à une conclusion assez radicale : certaines personnes seraient faites pour être mères quand d'autres, compte tenu de la faiblesse de leur implication éducative, seraient mieux inspirées de s'en dispenser. On retrouve ici les « carriéristes » et les « arrivistes » évoquées précédemment.

« *Cette femme [une de ses amies], elle peut partir deux semaines au Japon, sans même se préoccuper de ce qui se passe avec ses enfants ... et pour cause, parce que ses enfants, je les ai bien souvent récupérés. Elle ira loin, c'est sûr, mais pas sur tous les tableaux. Comme je lui disais : « Facile quand tu as des gens à côté pour s'en occuper ». Mais comme elle a de l'argent, elle me dit que, sans moi, elle aurait payé quelqu'un. Tout ça, c'est trop fort dans son fonctionnement ... elle ne peut pas concevoir qu'on puisse être heureuse chez soi, à la maison ... moi, je lui dis que je la plains, mais surtout que je plains ses enfants. Dans ce cas là, peut être qu'il vaut mieux ne pas en avoir.* » Christine

On pourrait penser qu'avec l'avancée en âge des enfants, les remarques adressées aux femmes actives en viennent à s'atténuer, mais il n'en est rien. Chaque phase du développement de l'enfant est présentée comme ayant ses exigences propres en termes de disponibilité, de présence et de suivi maternels<sup>215</sup>. L'absence est alors appréhendée sous l'angle des

<sup>214</sup> « *J'ai dit que la présence de la mère est, à mon avis, nécessaire à son enfant jusqu'au moment où celui-ci peut prendre contact avec autrui par la démarche délurée et la parole nette, c'est-à-dire chez les enfants qui se sont développés sagement, vers vingt-cinq, vingt-huit mois ...* » Françoise Dolto, sur les ondes de France Inter, repris in MEHL, Dominique, *La Bonne parole : quand les psys plaident dans les médias*, Paris, La Martinière, 2003. Ici, p. 47.

<sup>215</sup> On retrouve, à cet égard, un découpage des séquences assez similaire lorsque les femmes parlent de l'éventualité de leur retour vers l'emploi. Quand on met bout à bout les discours de toutes les femmes au foyer, on constate que les mères de jeunes enfants disent fréquemment : « *Je reprendrai le travail quand il sera scolarisé* ». Lorsque ce moment arrive, généralement aux trois ans de l'enfant, le retour vers le marché du travail est de nouveau différé : « *J'attends qu'il rentre au CP : quand il ira à l'école la journée entière, je rechercherai du boulot* ». Après l'entrée en Cours Préparatoire, les femmes ne rejoignent toujours pas l'activité professionnelle parce que « *c'est à l'école élémentaire que se posent toutes les bases pour la suite* ». A l'adolescence, le moment n'est toujours pas approprié parce que « *c'est une période critique où on paie cher le moindre relâchement* » ... Bref, chacun des âges de l'enfant fournit à l'inactivité maternelle de bonnes raisons pour perdurer ... et des motifs légitimes pour accabler les actives.

risques qu'elle fait courir aux enfants : absence de repères, champ libre vers « les mauvaises fréquentations », échec scolaire, etc.

*« A mon avis, sur l'éducation des enfants, rien ne vaut un contexte familial présent. Des enfants de 8-10 ans, qui sont tous seuls, dans la rue, avec leur clé autour du cou, moi, j'en vois tellement ... c'est quelque chose qui me fait très mal, que j'ai beaucoup de mal à supporter ... parce que les enfants ont besoin d'avoir ce repère, de savoir qu'ils ne sont pas seuls quand ils rentrent, que si ils ont un souci, ils n'ont pas à attendre jusqu'à 8 heures, entre deux portes (...) Il y a de réels dangers à laisser les enfants livrés à eux-mêmes : des dangers sur les résultats à l'école, sur les rencontres qu'ils font et les choses qu'on leur propose [la drogue et la délinquance évoquées précédemment] ... ces enfants auront des manques de quelque chose et, sans voir ça du petit côté de la lorgnette, c'est quelque chose qui me fait très peur. On le voit, il y a de plus en plus de mineurs impliqués dans des affaires sordides ... » Annie S.*

Ici, on ne se demande pas ce que fait la Police, mais ce que font les mères<sup>216</sup>. On retrouve un certain nombre d'idées reçues fréquemment reprises par les détracteurs du travail féminin, notamment en matière de réussite scolaire des enfants. Que les sociologues aient montré que l'activité professionnelle maternelle augmenterait les chances de réussite de leurs enfants<sup>217</sup> n'empêche en rien que cet argument alimente les récriminations des femmes au foyer.

Dans le déroulement du cycle de vie des enfants, l'adolescence est un autre moment au cours duquel l'absence maternelle serait préjudiciable. Par amalgame, les femmes au foyer évoquent le malaise de certains jeunes comme conséquence de la « désertion maternelle ».

*« Je connais une femme, elle est cadre infirmier, c'est pas n'importe qui, hein ... dont la fille se scarifiait ... c'est quand même un drôle d'appel à l'aide ! (...) elle avait tout fait cette gamine, les cheveux verts, le shit, une gamine assez brillante d'ailleurs ... Ma fille lui disait « mais si tu as un problème, parles-en à ta mère », et cette gamine répondait : « Ma mère, elle n'est jamais là, elle n'a pas le temps, elle m'engueule, elle ne cherche pas à me comprendre ... ». Bon, y'a un malaise de l'adolescence mais quand même ... et un jour, elle a fait une tentative de suicide. Comme la mère est bien placée, elle l'a faite admettre chez Pommereau, dans une structure spécialisée ... mais je me dis « Mince ! avant d'en arriver là, y'avait des signes ... » Comment ça se fait que cette mère n'ait pas été alertée ? Le travail, la reconnaissance, c'est ça qui est plus important ? » Claire*

Ici, les femmes et l'importance qu'elles accordent à leur activité professionnelle sont attaquées sur deux fronts : d'une part, l'investissement requis par le travail les empêcherait de prendre en charge correctement leur progéniture ; d'autre part, lorsque les problèmes surviennent, l'emploi constituerait un échappatoire commode, permettant de se masquer les difficultés rencontrées. Y compris dans un cadre conjugal, le travail est souvent dénoncé comme offrant une dérobade face aux aléas familiaux. Pouvoir « s'y réfugier » permettrait de ne pas affronter ses responsabilités, de « prendre le large », de mettre à distance les tracas auxquels les femmes sont confrontées quotidiennement.

*« Je dirais que, dans un sens, travailler, même au niveau de la famille, c'est une bouée pour ces femmes. Parce que les problèmes, la journée, elles les mettent au second plan. On pourrait penser que c'est bien mais, pour moi, c'est une fuite, c'est une façon de ne pas les affronter. Quand on ferme la porte, on croit qu'ils disparaissent parce que, pendant huit heures ou plus, on n'a pas été disponible pour y répondre ... mais c'est un gros leurre parce que les oublier, c'est pas les régler ... » Mireille*

On le voit, si les femmes au foyer sont suspectées d'étouffer leurs enfants, de trop les couvrir, ces dernières n'ont aucun mal à montrer aux actives en quoi leurs manquements peuvent avoir des conséquences néfastes. F. De Singly a raison d'affirmer que « chaque camp [favorable et défavorable au travail féminin] conserve de la réalité ce qui lui convient. Le malheur des unes fait le bonheur de la propagande des autres »<sup>218</sup> et, pourrait-on ajouter, les fige dans des antagonismes difficilement surmontables.

<sup>216</sup> Notons, à cet égard, que les pères sont absolument blanchis quant aux supposés risques encourus par les enfants : seule la mère active en est tenue pour responsable.

<sup>217</sup> En matière de résultats scolaires, F. De SINGLY précise, sans toutefois préciser ses sources, que les enfants dont les mères sont actives réussiraient mieux que ceux dont les mères sont au foyer. Cf. SINGLY, François (De), « Le trompe-l'œil de l'allocation de libre choix », *Droit Social*, n° 1, janv. 2003, p. 128-130. Ici, p. 130. G. MENAHEM fait une analyse similaire : « les femmes ayant charge d'enfant et dont la mère a travaillé durant leur enfance ont eu une scolarité meilleure que celles dont la mère est restée au foyer ». MENAHEM, Georges, « L'Activité professionnelle des mères a augmenté les chances de réussite de leurs enfants », *Economie et Statistique*, n° 211, juin 1988, p. 43-48. Notons toutefois que ses analyses ne sont pas effectuées « toutes choses égales par ailleurs ».

<sup>218</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit., p. 101.

### ***Le trompe-l'œil de l'indifférenciation des tâches domestiques***

L'autre cheval de bataille des femmes au foyer est la question de la double journée. Il s'agit moins de s'insurger contre son actualité que de montrer que les actives qui l'acceptent, faute d'alternatives, n'ont aucune leçon à donner. Illustrant le maintien des inégalités entre hommes et femmes, les femmes au foyer reviennent à l'envi sur ce qu'elles qualifient de « *tromperie* ».

L'analyse détaillée du poids du travail domestique selon le statut d'activité de la femme sera présentée dans la partie IV de notre Thèse. Précisons dès à présent que les hommes participent davantage au travail domestique si leur épouse exerce une activité professionnelle. Pour autant, à partir de ce constat, deux remarques méritent d'être faites. En premier lieu, dans un couple, la différence entre l'homme et la femme, actifs à temps complets, dans la réalisation des tâches domestiques reste notable : le modèle du couple biactif ne fait que *tendre vers* une répartition plus égalitaire. En second lieu, ce résultat encourageant masque, en réalité, une profonde asymétrie si l'on procède à un autre type de découpage des temps sociaux. Ainsi, si l'on fusionne les « temps contraints » d'un côté (temps de travail, temps domestique, temps parental), et les « temps libres » d'un autre (temps personnel et physiologique), les ménages monoactifs présentent la plus forte « parité conjugale ». On comprend mieux, pour le coup, comment un constat devant, *a priori*, desservir l'argumentaire des femmes au foyer devient, au final, un élément à charge contre les actives.

La thématique de la double journée retourne totalement l'idée d'une domination dont les femmes au foyer seraient victimes en tout premier lieu. En effet, le travail, présenté comme un vecteur d'émancipation, s'avère au final peu porté au crédit des actives : dans la sphère domestique, il n'a guère contribué à les affranchir des attributions traditionnelles. En d'autres termes, les utilités professionnelles féminines n'ont pas véritablement fait disparaître leurs utilités domestiques : le travail les a uniquement sédimentées. On assisterait donc à un « jeu de dupes » à l'issue duquel les actives feraient figure de principales perdantes.

*« Quand je vous disais tout à l'heure que les femmes qui travaillent peuvent nous envier, c'est aussi pour ça. Parce que bosser sa pleine peau pendant 39 heures et se retrouver au week-end avec tout le travail de la maison, les courses, le linge ... et dire qu'après, on est libérée ... moi, je trouve que, là, il y a un truc qui ne colle pas ! Parce que le mec sur le canapé qui gobe devant la télé, je ne crois pas que les femmes au foyer en ont le monopole ! C'est même assez courant à ce que j'entends dire ! » Nathalie G.*

Du coup, les femmes au foyer se présentent comme n'étant pas « *tombée[s] dans le panneau* », n'ayant pas cédé aux chants des sirènes de la libération par le travail : elles auraient refusé la superposition des contraintes.

Le travail domestique, qu'elles concèdent réaliser presque entièrement, devient aussi une charge moins ingrate grâce à la possibilité de choisir le temps qu'elles y consacrent. Cette capacité de décision du moment opportun revêt une importance considérable. Elle les éloigne des actives pour qui la réalisation des tâches est contrainte par la faiblesse de leur disponibilité et s'exerce le plus souvent le week-end et en soirée. Or, ces plages, justement, les femmes au foyer les considèrent entièrement dévolues à la famille, à l'échange et au partage. Dans l'idéal, rien ne doit venir les parasiter.

*« Moi, ce que j'aime, c'est que quand on est tous à la maison, je n'ai pas besoin de m'activer à droite et à gauche parce que tout est fait quand les enfants sont à l'école et le mari au travail. Le temps, c'est vraiment du temps à nous, on peut sortir, aller faire des ballades, j'ai l'esprit tranquille. » Françoise GO.*

Pour les femmes au foyer, si l'acceptation de l'iniquité de la double journée fait sourire et prête aux sarcasmes, ses conséquences débouchent sur davantage de compréhension. Les femmes actives sont présentées comme « *usées jusqu'à la corde* », peu épanouies, aigries.

*« Moi, je dis : « je ne travaille pas », avec la négation qui signifie l'opposition. Je ne travaille pas parce que je ne veux pas faire comme mes sottes de copines qui s'éreintent à vouloir mener 10.000 tâches à la fois. (...) La maman d'un des copains d'un de mes fils, elle est juge ... elle est épuisée cette dame, c'est une carpette, elle rame ... Là, je l'ai vue récemment, elle est lessivée, elle maigrit, elle est dans un état déplorable, ça ne va nulle part, ni dans le boulot, ni avec les enfants, ni avec le mari ... rien ne l'équilibre. Et elle est contente d'être juge cette femme là, elle est vachement fière. Ce qu'on veut faire croire aux femmes, c'est inouï. Ils ont trouvé la forme moderne d'esclavage et elles, elles ne marchent pas, elles courent. » Françoise M.*



Ici, il est important de noter que le retournement du stigmatisme n'est pas une stratégie purement discursive. Elle se traduit également, nous le verrons, dans des pratiques concrètes d'occupation du temps personnel, d'interactions quotidiennes avec l'environnement, dans le couple ou avec les enfants.

### **L'essor des familles monoparentales**

Selon certaines femmes au foyer, une des conséquences directes des différents points développés ci-dessus serait immédiatement visible dans l'augmentation des taux de divorce ou du nombre de ménages monoparentaux. Les tensions professionnelles auxquelles les actives sont confrontées, la faiblesse de la participation masculine aux tâches domestiques, la course à la conciliation et l'usure en résultant sont autant d'éléments tenus pour responsables du délitement que connaîtrait la famille contemporaine. Submergées par les injonctions paradoxales, les femmes actives, comme le dit d'ailleurs A. Michel, feraient preuve d'une moins grande tolérance à l'égard des insatisfactions. De cette incapacité à prendre du recul, à mettre ses frustrations en balance avec les plaisirs ponctuant le quotidien découlerait une propension rapide à « *tout envoyer balader* ».

*« Rester ensemble, même si il y a des problèmes, c'est quand même pas une condamnation parce que des problèmes, qui n'en rencontre pas ? Vous savez, la séparation, c'est un drame pour les enfants, le divorce, j'ai ça en horreur. Il faut voir les dégâts. Et moi je trouve ça un peu lâche de baisser les bras parce que c'est l'adversité. C'est une attitude puérile qui dénote l'inconséquence du monde dans lequel nous vivons : on ne choisit pas son conjoint comme un article de supermarché qu'on ramène parce qu'il ne convient plus. Le divorce, c'est la peur d'affronter les crises. Ce sont les images idylliques de l'amour qui font que, dès que le réel ne correspond plus, on casse tout. » Marie-Hélène*

Outre les méfaits familiaux induits par cette forme de jusqu'au-boutisme, certaines femmes au foyer insistent sur le fait que, dans une situation de rupture conjugale, le travail féminin n'assure pas, à lui seul, la viabilité financière de la nouvelle configuration familiale (mère seule avec enfants).

*« Je sais qu'on pense souvent que, quand on est au foyer, si le mari veut se barrer, c'est encore plus dur pour la femme. (...) Mais d'un autre côté, moi, je me dis : « Mais ma pauvre, tu serais à mi-temps aux caisses, ça changerait quoi de plus ? ». Parce que, à mi-temps, en travaillant pour 4000 francs par mois ... mais même à temps plein au Smic, hein ... moi, je crois pas qu'on s'en sorte mieux si on divorce ... on peut dire qu'on a un pied dans le travail mais ça veut pas dire, parce qu'on divorce, que le patron il va de suite accepter de t'augmenter ton temps comme ça ... avec en plus les problèmes que ça pose, les enfants à garder et tout ça ... A ce stade là, y'a pas de différence. Y'en a que si les femmes gagnent vraiment bien leur vie. » Annie S.*

Ainsi, en dessous d'un certain niveau, le salaire féminin ne permettrait pas de faire vivre une femme et ses enfants, *a fortiori* lorsque les pensions alimentaires ne viennent le renforcer qu'irrégulièrement. Le niveau de vie des ménages monoparentaux ne rend pas le travail féminin plus attractif pour des femmes déjà peu enclines à l'investir.

Bien que coupées du monde du travail, les femmes au foyer ne le sont pas de ses réalités. Celles-ci s'offrent à elles, la plupart du temps, sous de sombres auspices. On a longtemps fait comme si, pour paraphraser M. Maruani, les inégalités de sexe allaient être amenées à se diluer dans la modernité. Or, que ce soit sur le marché du travail ou dans l'espace familial, elles sont restées particulièrement coriaces. En dépit de dénonciations réitérées, l'absence de partage des tâches reste la règle. Du coup, des propositions assez inattendues ont pu être faites : « *On suggère d'adopter comme revendication : la suppression des subventions d'Etat aux ménages où la femme ne travaille pas, en même temps que l'application du droit commun au travail domestique – i.e. le paiement par le bénéficiaire. L'hypothèse est que les hommes seront plus enclins à faire leur part quand ne pas la faire leur reviendra très cher* »<sup>219</sup>. Cette proposition radicale montre combien les pratiques ont le vie dure : seule la coercition serait envisageable lorsqu'il s'agit de les modifier en profondeur.

Face au maintien des inégalités s'exprimant sur le marché du travail ou dans la sphère familiale, les femmes au foyer adoptent une attitude de retrait. Elle symbolise un refus du jeu, comme on quitte une partie lorsqu'on réalise que les

<sup>219</sup> DELPHY, Christine, « Le Rôle de l'État dans la persistance du travail domestique », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 23, n° 3, 2003.

dés sont pipés. Ce comportement n'empêche aucunement la dénonciation de l'iniquité des règles. Il conduit même à une attitude particulièrement offensive à l'encontre des femmes qui les acceptent, mais aussi des politiques familiales qui pourraient contribuer à les rééquilibrer, mais ne le font pas.

### **La revendication d'un salaire maternel**

Le refus de mettre à l'agenda politique la création d'un salaire maternel soulève de vives réactions. Les pouvoirs publics sont suspectés de tenter d'enrayer un retour massif des femmes vers le foyer, phénomène qui, selon elles, adviendrait assurément dès lors que des mesures matérielles attrayantes seraient mises en balance d'un emploi peu rémunérateur et assez contraignant.

Globalement, il est acquis que les allocations familiales sont destinées aux enfants. En cela, leur attribution ou leur éventuelle augmentation ne règleraient pas le problème de la reconnaissance du statut de « mère » ou de « femme » au foyer. La question du salaire maternel est systématiquement revenue dans les entretiens. Toutes les personnes rencontrées s'y sont montrées extrêmement favorables, soit qu'elles-mêmes veuillent en bénéficier directement, soit qu'elles souhaitent que cela devienne un véritable droit, y compris s'il est restrictif et uniquement ouvert sous conditions de ressources du ménage.

L'instauration d'un salaire maternel permettrait, selon elles, de répondre à plusieurs besoins : valoriser la situation de « mère au foyer », alléger la dépendance financière à l'égard du conjoint, octroyer un revenu sur lequel ponctionner un pourcentage leur permettant de bénéficier d'une retraite autonome plus conséquente. En outre, l'existence d'un salaire maternel permettrait de lever certaines inepties propres au système actuel. La plus massive est indubitablement liée à la prise en charge des enfants : celle-ci est gratuite si ce sont les siens, et rémunérée si les familles recourent à une tierce personne<sup>220</sup>.

La plupart de nos interlocutrices sont conscientes des effets « pervers » d'une telle mesure. Le « risque » majeur est que de nombreuses femmes n'en viennent à désertir le marché du travail. Cette hypothèse mérite néanmoins, selon elles, un examen attentif, au-delà des clivages purement idéologiques.

Que les femmes, presque par essence, souhaitent élever elles-mêmes leurs enfants, voilà une position généralement défendue par la plupart des femmes au foyer. A l'exception des « carriéristes » (dont elles ont brossé plus haut le portrait peu flatteur), chaque mère aimerait prendre en charge personnellement sa progéniture, au moins avant la scolarité obligatoire. Paradoxalement, ce souhait supposé partagé constitue, selon elles, la principale entrave à l'instauration d'un salaire maternel. En effet, à l'heure où les pouvoirs publics français se félicitent d'une natalité élevée (au regard, notamment, de celle enregistrée par nombre de partenaires européens) affectant peu les taux d'activité féminins, l'instauration d'un salaire maternel aurait, selon toute vraisemblance, un effet assez similaire à celui qu'eût, en son temps, l'élargissement de l'Allocation Parentale d'Education aux mères de deux enfants. En d'autres termes, conjointement à l'effet d'aubaine, cette mesure aurait, à coup sûr, un effet incitatif relativement fort sur des personnes encore en activité et ayant besoin de leur rémunération.

Cela étant, cette possibilité d'un retour massif des mères vers le foyer présenterait, selon les femmes inactives, plus d'avantages que d'inconvénients. Elles anticipent les problèmes de flux liés à ce retour mais pensent aussi qu'il contribuerait à faire chuter le chômage<sup>221</sup>.

*« Maintenant, le risque, ce serait que beaucoup de femmes ne le demandent ce salaire maternel et ça, tout le monde l'a bien compris. Il n'empêche que les chômeurs pourraient réintégrer le poste des femmes qui abandonneraient leur emploi ... je crois qu'il faudrait analyser ça sereinement, voir la bascule ... mais on n'aborde jamais ce sujet. Il n'y a que ce malheureux Le Pen qui l'aborde, et c'est bien dommage que ça vienne de lui ... mais, de toutes façons, lui, il n'est pas idiot, hein ... il prend les thèmes qui sont porteurs ... moi, je vote à gauche, pour le Parti Socialiste plus exactement, mais je sais que, bêtement, jamais la gauche ne s'y risquera parce que ce*

<sup>220</sup> Toutefois, les femmes au foyer semblent oublier que les parents rémunèrent l'assistante maternelle qu'ils emploient et que, en conséquence, l'idée qu'elles développent n'est guère recevable.

<sup>221</sup> M. MARUANI a montré que, selon toute vraisemblance, il n'en serait rien puisque les hommes occupent rarement les emplois laissés vacants par les femmes.

*serait contraire à tous les idéaux qu'elle a véhiculés depuis des années. Mais je continue de penser que vraiment là, il y a des choses à voir, une réflexion sérieuse à mener, économiquement parlant. » Anja*

Pour les femmes au foyer sympathisantes (ou militantes) de gauche, le salaire maternel est une question épineuse. Elles le soutiennent mais sont embarrassées de devoir défendre un dispositif heurtant les idées « progressistes » de leurs partis.

*« C'est sûr que dire qu'on est pour un salaire maternel quand on est adhérente du P. S., c'est pas simple, il faut le défendre ! Parce que c'est plutôt une position très connotée à droite ça, bien réac et tout. Pourtant, moi, je maintiens. Le P. S., quand il est aux affaires, il ferait mieux d'écouter les gens, de ne pas vouloir faire leur bien à tout prix, surtout quand il n'écoute pas ce que peut être le bien pour eux. (...) Etre progressiste, pour moi, c'est donner le choix. Et un salaire maternel, ça permettrait aux femmes de placer leurs priorités, en toute connaissance de cause. Il faut leur dire que toutes les femmes n'aspirent pas à être Ségolène Royal, même s'il lui arrive de faire des choses intéressantes ... » Laure*

Pour les sympathisantes de droite, la question du salaire maternel est d'un abord plus aisé. Elles s'attardent davantage sur la recherche d'une équité entre les ménages, selon leur niveau de ressources.

*« Pour moi, le salaire maternel ne me pose aucun problème, sauf celui de voir les gouvernements se succéder et cette question ne jamais aboutir. On pourrait quand même attendre un peu plus de courage politique (...) Moi, je verrais les choses comme ça : un salaire maternel indexé sur le revenu du conjoint. Parce que, pour que ce soit une véritable mesure sociale, il faut quand même que les foyers les plus défavorisés s'y retrouvent. Les autres, ils ont vécu sans donc, pour eux, ce ne serait qu'un petit agrément, même s'il est toujours bon à prendre. » Claire*

#### *Valoriser le statut de mère au foyer*

Nous l'avons vu précédemment, les femmes au foyer s'estiment souvent victimes d'interactions grevées par la stigmatisation provenant de leur improductivité économique. Par conséquent, instaurer un salaire maternel reviendrait à reconnaître leur utilité, en considérant la somme des tâches accomplies comme un véritable travail dont le bénéfice est socialement décisif.

*« Je pense qu'il devrait exister un salaire maternel. On devrait donner un salaire aux femmes au foyer. Parce que, quoiqu'on en dise, c'est véritablement un travail. Je pense qu'une femme normalement constituée, qui a une famille, des enfants, elle a vraiment de quoi s'occuper dans une maison. N'en déplaît à certaines, quand on voit comment certaines s'y prennent quand elles travaillent, préparer les repas avec les courses qui vont avec - je veux dire de vrais repas, hein, pas les surgelés - s'occuper des enfants, des devoirs, des loisirs, du mari qui rentre tard et pour qui il faut faire un deuxième service, je crois qu'au total, elles en font beaucoup et que même, pour y arriver, il faut une drôle d'organisation. Que tout ça soit rémunéré ne me semblerait pas scandaleux. » Catherine M.*

Le salaire maternel pourrait aussi, selon certaines femmes, mettre un terme aux incohérences du système actuel de prestations familiales et réhabiliter le rôle de mère.

*« Le salaire maternel, ce serait la solution. Parce qu'on voit quand même que ce n'est pas valorisé de garder ses propres enfants. A la limite, il serait plus intéressant d'échanger ses enfants avec ceux de la voisine. Au moins, on deviendrait toutes les deux assistantes maternelles, on aurait droit à un statut parce que l'assistante maternelle, elle est payée, elle a droit à des allocations, le barème, il est nettement supérieur à celui de femme au foyer ... remarquez, c'est pas difficile ... en plus, elle peut défalquer des choses par rapport aux impôts, la garde des enfants, elle a droit à une retraite ... même si j'ai choisi cette situation, par rapport à la société, je ne trouve pas ça très confortable d'être à la maison, c'est même plutôt injuste d'être aussi mal considérée. » Doris*

Enfin, le salaire maternel viendrait compenser ce que les femmes au foyer considèrent comme une « dette sociale » contractée à leur égard. En effet, donnant naissance à plus d'enfants que leurs consoeurs actives, leur progéniture participera plus amplement à l'effort de financement des retraites : il serait juste que cette contribution supérieure trouve une contrepartie sociale.

*« Une fois, je suis allée voir mon docteur et, comme j'étais enceinte, il m'a dit texto : « Vous en êtes à combien de portées ? ». J'ai trouvé ça lamentable parce que, plus tard, c'est mes portées qui paieront sa retraite<sup>222</sup> ... Qu'on reconnaisse au moins ça, par une allocation « mère au foyer » ou par autre chose mais qu'on le reconnaisse ! » Sandrine*

<sup>222</sup> Cette vision négative de la mère de famille nombreuse est revenue dans un autre entretien où la femme (Laurence) s'était vue qualifiée de « poule pondeuse ». Cette remarque douteuse a donné lieu à une réaction identique à celle de Sandrine.

### *Minimiser les effets de la dépendance financière*

L'autre objectif du salaire maternel serait de réduire le sentiment de dépendance dont peuvent souffrir certaines épouses si les ressources du ménage ne proviennent que du mari ou ne leur sont pas directement destinées (allocations familiales).

*« Le salaire maternel, je trouve que ça serait un bon mode de reconnaissance par la société pour le travail qu'on fait chez nous et ailleurs. En plus, moi, ça me permettrait d'avoir un petit quelque chose, pas tout le temps voir avec mon mari, avec cette impression, même si il me le fait pas ressentir, que je suis un peu à la ramasse ... Que, socialement, on puisse avoir cette reconnaissance, de donner un petit quelque chose. Parce que les allocations familiales, c'est pour les enfants, c'est pas pour la mère qui reste s'en occuper. » Nathalie G.*

Avoir de l'argent à soi, et en disposer librement est une motivation forte. Toutefois, comme nous le verrons, des femmes au foyer n'attendent pas passivement l'instauration du salaire maternel pour écarter l'accusation de dépendance financière. Certaines recourent au « travail au noir », illustrant la mise en place de stratégies d'émancipation (relative). Cela étant, même pour celles qui trouvent un moyen pour « arrondir leurs fins de mois », l'instauration d'un salaire maternel aurait une dimension non réductible à la perception d'un pécule personnel. Il serait perçu comme un signe de reconnaissance sociale, pas uniquement personnelle ou familiale.

*« Je fais des petits boulots, pour dépanner (...) c'est des petits apports, rien de bien lourd, mais aux gosses ça leur fait plaisir. (...) Mais tout ça, c'est des trucs que je fais à côté, ça n'a rien à voir avec un salaire qu'on verserait aux mères, parce qu'un salaire ça voudrait dire : « T'es là, ma fille, on reconnaît que ce que tu fais, c'est du boulot et tout boulot eh ben, ça mérite salaire ». Pour moi, c'est vraiment autre chose là, ça aurait vraiment une autre portée. » Lydia*

La dépendance financière à l'égard du conjoint est également ressentie comme un handicap dans l'éventualité d'une rupture laissant la femme inactive matériellement dépourvue. Aussi un salaire maternel minimiserait-il les déconvenues issues de la séparation.

*« Il n'y a pas que la vie de tous les jours ... imaginons que mon mari se tire. Parce que les procédures, c'est long ... S'il y avait un salaire maternel, je pourrais quand même me retourner, le temps de trouver quelque chose ou de régler les démarches. Au moins, ça permettrait de faire la jonction. » Annie S.*

La reconnaissance sociale du statut de femme au foyer et l'octroi d'une rémunération sous la forme d'un salaire maternel sont fortement imbriqués. On ne peut manquer de remarquer que cette position vient heurter un certain nombre de principes martelés par ces mêmes épouses « inactives » : celui de la déconnexion entre utilité sociale et contrepartie monétaire. Nombre d'entre elles vilipendent l'argent comme valeur de toute chose ; or, on constate ici que c'est précisément par ce canal que passerait, sans forcément s'y réduire, la reconnaissance témoignée par la société. Dans notre échantillon, une seule personne semble avoir évité cet écueil.

*« Il y a beaucoup de choses qu'il faudrait faire avant d'admettre l'idée qu'il puisse y avoir une retraite possible, ou la mise en place d'un salaire maternel, parce que ça, c'est encore et toujours des sous. Il faut déjà que le statut de femme au foyer soit reconnu quelque part, qu'on en parle, qu'on sache ce que c'est qu'une femme au foyer, que s'occuper de ses enfants, et bien s'en occuper, c'est quelque part un travail, un programme pour toutes les journées ... ça demande de dépenser une énergie, du temps ... il faut une promotion de la femme qui s'occupe de ses enfants et de son mari. C'est ça qui, selon moi, est le plus primordial. » Isabelle G.*

### **La retraite, objet sombre des anticipations**

Très prosaïquement, percevoir un salaire, fût-il maternel, permet de cotiser et de s'assurer, en des proportions variables, un niveau de vie décent au terme de sa vie. Lorsqu'on interroge les femmes inactives sur leurs inquiétudes, la retraite revient inexorablement. La pension de réversion et le minimum vieillesse alloué en raison de la faiblesse de leurs ressources leur paraissent de sombres pis-aller. Du coup, la question du salaire maternel revient subrepticement : sans être la panacée, il offrirait une garantie pour la retraite.

*« Moi, j'ai eu quatre enfants et je peux vous dire que j'ai l'impression d'avoir travaillé et d'avoir fait des concessions. Maintenant c'est terminé, mais quand même ! Par rapport au fait que les femmes au foyer n'aient pas de retraite, moi, je dis que c'est inadmissible parce que si mon mari meurt ou que le couple se désagrège sur le tard ... parce que ça arrive quand même de plus en plus souvent, même à nos âges ... moi, je me trouverais*

noyée, sans plus rien. Parce que vous savez mon petit, on a du mal à se retourner à 63 ans ; à 63 ans, on est foutu. Alors qu'est-ce qui m'attend ? Le minimum vieillesse ? Vous parlez d'une rente ... » Annie L.

« En étant là à la maison, à m'occuper de mes trois enfants, je ne cotise pour rien. Rien que pour ça, il faudrait un salaire maternel, même si les deux tiers partent pour la constitution d'une retraite. (...) Ne pas avoir de retraite, ce n'est pas normal, on a le droit de vivre, oui ou non ? Du coup, il faut encore que ce soit mon mari qui prévoie des rentrées d'argent pour que je n'aie pas à me tracasser. Et pendant ce temps là, ce sont mes gamins qui paieront pour les autres ... » Bernadette

Dans les ménages favorisés, la question de la retraite n'est pas traitée avec plus de légèreté. Même s'il est possible d'y consacrer une plus grande part du budget familial (par la capitalisation), cette opportunité ne masque pas toutes les craintes.

« Je ne pose souvent la question du salaire maternel en termes de valorisation et de confort ... de toutes façons, il est évident qu'un salaire maternel ne pourrait jamais être l'équivalent d'un vrai salaire mais je pense que, quand même, ça résoudrait certains problèmes, surtout celui de la retraite. Tout à l'heure, on parlait de l'épée de Damoclès mais ça, c'en est une autre, de se dire que l'on n'aura rien. Il y a des réversions, la ½ retraite de mon mari. Mais moi je connais des amies de Maman qui sont veuves de médecin et qui se battent parce que leur mari a cotisé ... et ce sont des femmes qui ont 72 ou 73 ans et qui se battent comme des folles. Parce que c'est ½ salaire mais attention ! pris sur la retraite du conjoint, pas sur ses revenus d'activité ! Donc c'est vraiment très peu (...) » Catherine N.

« Je sais que mon mari fait le nécessaire pour moi parce que, si je comprends bien, j'aurais uniquement ¼ de ce qu'il a ... parce qu'il est payé moitié par l'hôpital, mais ce n'est pas un salaire, c'est un émolument et il n'a aucun droit là-dessus. Donc je n'aurai qu'un ¼ parce que ça représentera la moitié du salaire qui lui est versé qui, lui-même, ne correspond qu'à la moitié de ce qu'il perçoit. Ce n'est pas lourd ! D'autant que l'espérance de vie, pour une femme, est très longue ... C'est important de parler de la retraite. La perte du conjoint, en plus si les enfants ont la mauvaise idée de me mettre en maison de retraite ... le choc de plus d'argent !!! Ce ne serait pas une vieillesse dorée. Du coup, j'en profite maintenant, au cas où ... » Françoise M.

Un salaire maternel ne permettrait pas de juguler totalement cette inquiétude. Ne pas disposer de retraite, c'est être à la merci des décisions des enfants, sans disposer de ressources suffisantes pour les contrecarrer. En d'autres termes, être privé de retraite empêche de faire des choix autonomes. Bien entendu, la hauteur de la capitalisation ou la possession de biens personnels permet de « retomber sur ses pattes ». Toutefois, dans les ménages les plus démunis, les femmes n'ont pas d'autre choix que l'aide sociale, sous la forme d'un minimum vieillesse qui concentre toutes les angoisses.

Au total, la revendication d'un salaire maternel va bien au-delà de son seul aspect financier. Elle symbolise aussi une volonté de reconnaissance du travail accompli, une réhabilitation sociale. En dépit des nombreux avantages que les femmes au foyer lui trouvent, la probabilité de son octroi est très faible. F. De Singly a montré les principaux effets qu'aurait sa création<sup>223</sup>.

\* \* \*

Les questions soulevées ici mettent explicitement en lumière deux conceptions du rapport entre les sphères privée et publique. Elles illustrent parfaitement la tension existant entre deux référentiels, clairement exposés par J. Commaille et C. Martin<sup>224</sup> : celui de l'émancipation et des aspirations démocratiques d'une part ; celui du retour à l'institutionnalisation d'autre part.

Le référentiel de l'émancipation se comprend en lien – et en opposition - à la « famille traditionnelle », ou tout au moins en lien avec les bouleversements qui l'ont structurellement modifiée. Il valorise l'éclatement des rôles prescrits, le

<sup>223</sup> SINGLY, François (De), « Le Trompe-l'œil de l'allocation de libre choix », *Art. Cit.*

<sup>224</sup> COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, « Les Conditions d'une démocratisation de la vie privée », In BORRILLO, Daniel (Dir.), FASSIN, Eric (Dir.), IACUB, Marcela (Dir.), *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, (Politique d'Aujourd'hui), pp. 61-78. Cf. également, sur le même sujet, COMMAILLE, Jacques, « Les Injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », In LAUFER, Jacqueline (Dir.), MARRY, Catherine (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), *Masculin-*

rejet d'une asymétrie statutaire basée sur le genre et l'exercice d'un pouvoir essentiellement masculin. Il donne, selon C. Commaille et C. Martin, « *la possibilité de concevoir la famille autrement (...) sur le mode du choix électif, en référence au principe d'autonomie* ». Cette perspective est, on le sait, largement présente dans les analyses de A. Giddens et de F. De Singly<sup>225</sup> relatives à « *l'individualisme positif* » et à « *la démocratisation de la vie personnelle* »<sup>226</sup>, concomitante à celle de l'espace politique.

Le référentiel de « *la restauration de l'institution* » s'appuie sur une vision holiste de la famille et de la société valorisant la « *famille traditionnelle* » et s'inscrivant dans une « *conception réactionnaire de l'ordre politique* »<sup>227</sup>. Ici, les liens sont étroits entre les sphères privée et publique ; en vertu de cette interconnexion, les contrôles exercés par l'une sur l'autre sont ouvertement souhaités dans la mesure où « *ce qui concerne l'univers privé participe de l'ordre social* »<sup>228</sup>. On retrouve ici un vœu, une volonté de « *réinstitutionnalisation* ».

Il serait aisé, mais abusif, de prétendre que les femmes au foyer, par leur choix d'inactivité, relèvent explicitement du second référentiel, celui du retour à l'« *institutionnalisation* ». Il semblerait plutôt que l'idée même de tension entre référentiels traversant la société filtre, de la même manière, dans les représentations et pratiques des individus. Pour reprendre une formule chère à F. Dubet, les individus « *bricoleraient* » avec les référentiels, convoquant, selon les besoins, tantôt l'un, tantôt l'autre.

Le troisième référentiel présenté par J. Commaille et C. Martin est celui de « *la demande de protection* » face aux risques sociaux. Même si le prisme de l'émancipation des individus s'impose dans les sociétés contemporaines, de lourdes incertitudes planent sur les répercussions sociales de son monopole. En creux et dans ses formes extrêmes, il est suspecté de conduire au « *délitement du lien social* »<sup>229</sup>. Du coup, l'intervention de l'Etat est sollicitée pour réduire les inégalités d'accès à l'émancipation et offrir des solutions minimisant l'exposition des individus les moins préparés à son avènement. Ce dernier référentiel explique donc, pour ce qui nous intéresse ici, l'appel répété à l'instauration d'un salaire maternel et/ou de l'ouverture, pour les femmes au foyer, au droit à une retraite autonome, anticipant ainsi les éventuels aléas conjugaux qui pourraient survenir.

---

*Féminin : questions pour les Sciences de l'Homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, (Sciences Sociales et Sociétés), p. 129-148.

<sup>225</sup> SINGLY, François (De), *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996, « Essais et Recherches » ; *Libres Ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Nathan, 2000, (Essais et Recherches) ; *L'Individualisme est un humanisme*, Paris, Aube, 2005, (Aube Essai).

<sup>226</sup> GIDDENS, Anthony, *Les Transformations de l'intimité : sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Rouergue (le) / Chambon, 2004, (Les Incorrects).

<sup>227</sup> COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, « Les Conditions d'une démocratisation de la vie privée », *Art. Cit.*, p. 66.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 70.

## CONCLUSION DE LA PARTIE II

Il existe plusieurs manières d'entrer dans la « carrière » de femme au foyer. A partir de notre échantillon, nous sommes parvenue à rendre compte de trois types de parcours. Les *Mater Familias* sont des femmes qui aspiraient à ce mode de vie, parfois dès leur plus jeune âge. Pour les *accidentées*, en revanche, l'inactivité résulte d'une conjonction de facteurs : la mobilité professionnelle du conjoint, la difficulté à concilier exigences familiales et professionnelles, le chômage, la maladie d'un proche, associés à une conception particulière de la maternité et du bien-être des enfants expliquent l'éloignement de l'emploi. Ces femmes n'étaient pas préparées à l'inactivité, leurs histoires personnelles attestent d'une véritable rupture de trajectoire. Enfin, les *hédonistes* ont choisi, comme les *Mater Familias* de rester au foyer. Toutefois, ce choix de vie n'arrive qu'à l'issue d'un parcours scolaire et professionnel très riche. Désireuses de s'octroyer une « pause », ces femmes expliquent moins que les autres leur inactivité par des considérations familiales : il s'agit davantage de s'occuper de soi, même si cette volonté n'exclut pas de prendre soin de son entourage. Un lien semble donc pouvoir être établi entre mode d'entrée dans la « carrière » et ressources scolaires. Ainsi, les *Mater Familias* se rencontrent plutôt parmi les femmes peu diplômées, les « accidentées » présentent des qualifications moyennes et les « hédonistes » des niveaux de diplôme élevés. Le mode d'entrée conditionne largement l'appréciation subjective portée sur l'inactivité. Toutefois, quelle que soit la nature de cette évaluation, elle s'effectue dans un contexte social relativement hostile à la désertion du marché du travail d'une part, et à un investissement familial exclusif d'autre part.

L'idée d'une tension entre référentiels normatifs développée par J. Commaille et C. Martin nuance quelque peu le fait que l'inactivité puisse être entrevue comme une déviance sociale. En effet, malgré la domination du référentiel de l'*émancipation*, les deux autres référentiels (restauration de l'institution et demande de protection) ne sont pas évincés : parler de « tension » confirme leur maintien, des catégories d'individus continuant de s'en réclamer. Toutefois, en devenant le principal modèle normatif, le référentiel de l'*émancipation* est à l'origine des blessures individuelles ressenties par certaines femmes au foyer. Tant l'importance accordée au travail dans la réalisation personnelle que l'avènement d'une famille « désinstitutionnalisée » (valorisant liens électifs et indépendance de chacun de ses membres) renvoient les femmes au foyer à la supposée désuétude de leur mode de vie, à son anachronisme.

En reprenant les différents types de mépris reflétant « *des formes plus ou moins graves d'agression psychique d'un sujet* »<sup>230</sup>, les femmes au foyer connaissent une forme spécifique d'humiliation. Elle repose sur la valeur sociale négative attribuée au mode de vie « inactif ». Peu compatible avec le référentiel de l'*émancipation*, l'inactivité peut conduire à un déficit d'estime sociale se traduisant dans « *un regard de dénigrement porté sur les modes de vie individuels et collectifs* ». Cette « *forme évaluative du mépris* » s'ancre dans les attributs associés aux femmes inactives : l'improductivité et la paresse. Toutefois, un second type de mépris en découle : celui qui « *réside dans le sentiment qu'éprouve le sujet de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière.* »<sup>231</sup>. Ici, la supposée dépendance des femmes au foyer est plus particulièrement mise en cause. On se rappelle, à cet égard, l'anecdote où cette femme n'était pas considérée comme suffisamment autonome pour déterminer seule le montant alloué par la famille au cadeau destiné à une enseignante.

Face à ces deux types de mépris, les femmes au foyer peuvent réagir différemment, montrant par là une pluralité de réactions face à l'attente – déçue – de reconnaissance sociale. Dans les situations où les femmes au foyer intériorisent le stigmate de l'inactivité, elles restent dans une humiliation subie passivement. Ici, l'expérience se réduit à un sentiment de « honte sociale » se manifestant par le fait de « *se sentir en dessous* », « *à côté* » - bref, de toujours manquer la cible de la

<sup>230</sup> HONNETH, Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2002, (Passages).

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 164.

dignité sociale. Pour A. Honneth, cette attitude marque « *la perte du respect de soi qui, de manière typique, accompagne l'acceptation de l'abaissement.* »<sup>232</sup>. Ce comportement n'est pas sans conséquence sur ces femmes. En s'attribuant la cause de leur déviance et de ses répercussions, en légitimant les motifs qui la fondent, elles ne peuvent guère accéder à une relation positive à soi.

Il en va tout autrement pour les femmes ne ressentant pas cette stigmatisation. Ayant le sentiment que leur choix de vie n'est pas condamné, leurs récits montrent peu d'offenses privées. Toutefois, elles n'excluent pas qu'un certain opprobre puisse peser sur leurs consoeurs inactives. Leur expérience personnelle témoigne d'une forme de reconnaissance sociale : leur identité et leur choix de vie peuvent s'affirmer sans produire trop de dommages intimes. Comme le dit A. Honneth, les femmes s'estiment « *respecté[es] dans [leur] environnement socioculturel comme [des] être[s] à la fois autonome[s] et individualisé[s].* »<sup>233</sup>. Leur estime de soi et leur confiance en soi étant peu altérées, elles peuvent s'identifier à leurs fins et à leurs désirs.

Enfin, une dernière catégorie de femmes au foyer, la plus importante sans doute, protestent et résistent face à l'injustice dont elles s'estiment victimes. L'expérience du mépris, contrairement à la passivité relative à laquelle renvoie l'intériorisation du stigmate, les engage dans une forme de « *lutte sociale* » dont le principal instrument est la dérogation aux « *règles implicites de reconnaissance mutuelle* »<sup>234</sup>. Cela se traduit par la dénégation des avancées sociales, conjugales et personnelles favorisées par la modernité et par le décompte rigoureux des effets pervers engendrés par ces mutations. Toutefois, on ne peut, à proprement parler, évoquer une « *lutte sociale* » dans le sens qu'A. Honneth donne à ce terme, à savoir « *un processus pratique au cours duquel des expériences individuelles de mépris sont interprétées comme des expériences typiques d'un groupe tout entier, de manière à motiver la revendication collective de plus larges relations de reconnaissance* »<sup>235</sup>. La pluralité des réactions adoptées face à la stigmatisation empêche en partie la constitution d'une identité collective. Si le sentiment de mépris constitue le noyau dur de l'expérience de celles intériorisant le stigmate comme de celles qui le retournent, les attentes normatives de reconnaissance sociale sont, chez les unes et les autres, incommensurables. En outre, les femmes imperméables aux manifestations de la stigmatisation, voire doutant parfois de sa réalité, n'ont aucun élément tangible pouvant servir de « *base motivationnelle* » à une résistance organisée. En d'autres termes, la diversité des expériences du mépris empêche l'émergence d'une « *sémantique collective* » par laquelle affronts et dépit personnels pourraient être généralisés à l'ensemble des « *pairs inactifs* ». N'affectant pas de manière identique les « *moi* » individuels, la lutte collective pour la reconnaissance sociale n'est pas engagée<sup>236</sup>.

Reste alors à justifier cette impossibilité, ce qui revient à mettre au jour les raisons de l'adoption de telle ou telle réponse face à la stigmatisation. Ni le mode d'entrée dans la carrière, ni le milieu social d'appartenance, ni la trajectoire antérieure des ascendantes directe et indirecte ne permettent de comprendre la dispersion constatée. Plus exactement, chacune de ces variables entre pour partie dans l'explication proposée mais, comme elles sont réversibles, aucune implication stricte ne peut être établie. En outre, les liens de causalité sont d'autant plus difficiles à mettre en évidence que les femmes ne s'apparentent à aucun type pur, elles n'adoptent pas résolument l'une ou l'autre réponse à la stigmatisation.

---

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>236</sup> L'existence d'une « Association de Femmes Actives au Foyer » change peu à l'affaire. Son recrutement social bouche sensiblement « *l'horizon d'interprétation subculturel* » dont le partage constitue pourtant pour A. Honneth un des préalables à la lutte sociale pour la reconnaissance. La visibilité publique relativement faible de cette association (à l'exception d'une invitation assez ritualiste à la conférence annuelle de la famille), les luttes intestines qui la traversent, le peu d'intérêt manifesté par les femmes au foyer auxquelles nous en avons appris l'existence et les finalités, ne semblent guère en faire un porte-parole réellement efficace.



## PARTIE III - INTERACTIONS CONJUGALES EN MENAGE MONOACTIF

---

Les représentations que les femmes actives ont de leurs consœurs au foyer ne se limitent pas à l'improductivité et à la paresse. Elles portent également sur leurs interactions conjugales et sur la manière dont l'inactivité peut venir les grever ou, pour le moins, en orienter le cours. Ainsi, si dans les ménages biactifs, les relations entre partenaires sont marquées par des rapports de force impulsés par « *des femmes qui savent ce qu'elles veulent* » et sont en mesure « *de se faire entendre* », il en irait tout autrement dans les cas où l'épouse reste au foyer.

Pour construire cette troisième partie, nous sommes partie des trois principales représentations associées aux conséquences conjugales de l'inactivité féminine : la question du « pouvoir conjugal » ; celle de l'accès aux ressources familiales ; celle, enfin, des registres de manifestation de l'insatisfaction conjugale. Il faut noter d'emblée que, sur ces trois points, les images sociales véhiculées par les femmes actives que nous avons rencontrées recoupent très largement celles des discours savants.

Depuis le début des années 1960, en réaction aux thèses fonctionnalistes de Parsons et Bales, de nombreuses recherches ont montré que le travail féminin hors de l'espace privé affectait la structure interne des couples. Après l'étude pionnière de Blood et Wolfe réalisée aux Etats-Unis et servant de soubassement à la « Théorie des Ressources », Andrée Michel<sup>237</sup> a testé, pour la France, la validité des résultats obtenus par les deux sociologues américains. Partant d'hypothèses de même nature, elle a effectivement obtenu des résultats similaires. Pour mener sa recherche sur les modifications instaurées par l'activité féminine dans les rapports de couple, elle avait constitué un échantillon distinguant deux catégories de femmes : un premier groupe composé de femmes au foyer, un second comprenant des épouses actives appartenant à différentes catégories socioprofessionnelles. De la comparaison ressortait le fait selon lequel, en travaillant, les femmes parvenaient à rééquilibrer les échanges conjugaux dans plusieurs domaines. En premier lieu, dans le secteur des prises de décisions familiales : l'activité extérieure permettait d'y faire peser plus lourdement leurs options personnelles. Les orientations familiales étaient beaucoup moins souvent unilatérales ; elles signaient plus fréquemment l'obtention d'un « consensus conjugal ». En second lieu, l'impact de leur activité s'illustre par un accès plus direct aux ressources financières du ménage et à leur gestion. Enfin, en troisième lieu, l'emploi permettait une prise de distance à l'égard du conjoint. Forte de l'indépendance relative accordée par leur travail, les épouses manifestaient leurs insatisfactions, exigeaient des changements dans le fonctionnement conjugal et, à l'extrême, quittaient leurs maris s'ils rechignaient à le modifier. Selon le type d'emploi, la liaison entre le thème étudié et le statut d'activité féminin pouvait être plus ou moins nette ; il n'en demeure pas moins vrai que, dans ces trois domaines, femmes au foyer et « *femmes travailleuses* » se distinguaient amplement.

Il est utile de rappeler que la recherche de A. Michel a été conduite à partir de données recueillies dans les années 1960, alors que la « famille contemporaine » entrait à peine dans sa deuxième période. Il va sans dire que les trente années qui se sont écoulées depuis la parution de ces résultats ont vu de profonds changements modifier la donne familiale.

Le terme fréquemment utilisé de « famille contemporaine » est en effet une appellation condensant deux périodes assez distinctes. La première s'étend du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960. Elle se caractérise par trois facteurs : la fusion entre amour et mariage (par opposition au mariage d'intérêt), une forte spécialisation sexuée des tâches et un soutien apporté au développement harmonieux de l'enfant. La seconde période, dite « post-moderne », amorcée avec les années 1960, voit une accentuation de ces valeurs : ainsi, si l'amour reste le socle du mariage, il devient aussi le rouage qui « *mine*

---

<sup>237</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, Centre National de Recherche Scientifique, 1974.

de l'intérieur l'institution »<sup>238</sup>. En effet, le sentiment amoureux étant un état précaire, l'union entière est susceptible d'être dissoute dès lors que sa dimension affective disparaît. Parallèlement, le modèle de la femme au foyer correspondant, dans la première période, à une figure « naturelle » d'organisation familiale (et de paix sociale) se voit progressivement critiqué. La répartition des tâches sur la base des rôles sexuels perd sa légitimité, même si elle perdure encore largement. La différence la plus nette entre ces deux périodes réside dans l'attente accrue, voire l'exigence, de satisfactions personnelles. Comme le mentionne F. De Singly, « la « famille heureuse » est moins attractive, ce qui importe c'est d'être heureux soi-même »<sup>239</sup>.

Le passage de l'une à l'autre des périodes repose sur plusieurs évolutions démographiques clairement identifiées. Tout d'abord, on assiste à une diminution des mariages et, parallèlement, à une augmentation sensible des unions libres ; ensuite, depuis cette période, divorces et séparations ont connu un essor assez considérable. Il en découle une plus grande fréquence de configurations familiales jusqu'alors relativement marginales : les familles monoparentales et les familles recomposées. En termes de natalité, le nombre de naissances a chuté et, dans le même temps, celles advenues hors mariage ont augmenté. Enfin, avec la généralisation du travail salarié féminin, le pourcentage de couples biactifs s'est fortement accru jusqu'à devenir une « norme familiale », à l'instar de celle « des deux enfants ».

Si nous reprenons les points mentionnés ci-dessus, on constate que certains changements ont induit l'apparition d'autres mutations. Ainsi, le travail salarié des femmes n'est pas sans répercussion sur l'augmentation des divorces (et, partant, sur celle des ménages monoparentaux ou recomposés) ou sur la diminution du nombre de naissances. Comme nous l'avons vu, il n'est pas non plus étranger à une refonte des rapports conjugaux. L'activité féminine extérieure apparaît donc véritablement comme une condition nécessaire pour nombre de changements conjugaux et familiaux. La question est ici de savoir si elle est ou non une condition suffisante.

Au-delà de cette question, il s'agit également d'examiner les termes d'un débat de fond qui anime la sociologie de la famille : celui de la « standardisation » ou, à l'inverse, de « l'ancrage social » des formes conjugales<sup>240</sup>. En d'autres termes, on cherchera à savoir si le fonctionnement des couples est toujours affecté par la position de ceux-ci dans la structure sociale ou si on assiste à une uniformisation des interactions conjugales transcendant les appartenances sociales.

Pour conduire notre examen des interactions conjugales en ménage monoactif, nous avons repris les thématiques de A. Michel<sup>241</sup>. Nous avons cherché à saisir si, aujourd'hui, les femmes au foyer se caractérisent toujours par un moindre accès uniforme aux positions conjugales enviables : celles de co-décideurs, de co-gestionnaires, etc. Nous verrons si le choix de l'inactivité féminine peut être entrevu comme une forme de « résistance » à la modification structurelle du paysage familial ou si les ménages monoactifs profitent aussi de ses bénéfices. A travers l'examen des modalités de prise de décision d'une part, de gestion et d'accès aux ressources du ménage d'autre part et, enfin, des formes de résolution des conflits conjugaux, nous montrerons que, dans le couple, l'inactivité ne signifie pas mécaniquement une absence d'influence féminine. Dit autrement, la post-modernité conjugale et familiale ne trouve pas toujours dans la monoactivité toutes les limites que l'on pourrait lui pressentir.

---

<sup>238</sup> SINGLY, François (De), *Sociologie de la famille contemporaine*, (2<sup>ème</sup> éd.), Paris, Nathan, 2002. Ici, p. 88.

<sup>239</sup> SINGLY, François (De), *Sociologie de la famille contemporaine*, *Op. Cit.*, p. 89. F. De Singly précise toutefois que ce souhait n'implique aucunement une volonté de se départir de ses engagements conjugaux et familiaux.

<sup>240</sup> WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 45, n° 1, 2004, p. 37-67.

<sup>241</sup> Rappelons qu'elles sont identiques à celles avancées par nos interlocutrices actives.

A la lecture des caractéristiques de la seconde période de la « famille contemporaine », on pourrait penser que les ménages monoactifs ont arrêté le train de l'histoire, ou qu'ils en sont descendus en cours de route. On les imagine arc-boutés, de façon quelque peu nostalgique, sur des valeurs, des modes de vie surannés, un destin individuel et familial prévisible car déjà tout tracé. Or, les trajectoires des femmes au foyer sont au plus loin de ce *fatum*. L'inactivité y entre peu comme une évidence « naturelle ». Elle est plutôt le produit de transactions personnelles et conjugales, le fruit de négociations, le résultat de stratégies adoptées en situation de plus ou moins grande contrainte ou incertitude sur lequel les femmes peuvent envisager de revenir.

Si les femmes au foyer des années 2000 ne sont plus celles des années 1960, c'est que l'inactivité ne constitue plus l'unique habit susceptible d'être endossé. Les études suivies, les emplois que la plupart d'entre elles ont occupés auraient permis d'en revêtir d'autres, socialement plus valorisants. Toutefois, ces vêtements présentaient un défaut : ils bridait trop. Sans vouloir donner des femmes au foyer une image de purs stratèges (c'est-à-dire en omettant de mentionner la pression des événements pouvant avoir infléchi leur décision), on retrouve dans les entretiens ce que les sociologues anglophones appellent des *household strategies*<sup>242</sup> ou un projet familial. A partir des travaux de C. Nicole-Drancourt<sup>243</sup>, nous le définissons comme un « programme » fixant les modalités de répartition des investissements de chacun des conjoints dans les espaces familial, professionnel et social<sup>244</sup>. On voit ainsi que l'inactivité s'insère dans ce projet, que les femmes ont participé à son élaboration et qu'elles jouent, le plus souvent, un rôle tout aussi actif dans la négociation continue de ses termes.

Puisque nous avons vu, dans la partie précédente, comment les femmes au foyer sont entrées dans l'inactivité (et les conséquences sociales de leur « choix »), il nous faut désormais tenter de saisir ce que recouvre, sur un plan conjugal, leur désertion du marché du travail.

L'examen de cette question nous renvoie directement à la « Théorie des Ressources » de Blood et Wolfe<sup>245</sup> énonçant que le pouvoir d'un conjoint dans les négociations conjugales sera d'autant plus fort qu'il dispose de ressources substantielles à faire valoir. Les ressources dont il est question ici sont liées à la position socio-économique, au revenu et doivent s'analyser dans une perspective comparative. Le mode d'exercice de l'autorité en découlant s'appuierait ainsi sur une légitimation rationnelle. Partant de ce postulat, si l'on considère que, dans les ménages monoactifs, la balance des ressources penche en faveur du conjoint masculin, on s'attend à ce que ce dernier oriente unilatéralement les décisions conjugales. Or, l'examen des entretiens montre que les dynamiques familiales sont le plus souvent impulsées par *les deux partenaires*.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. En premier lieu, le rôle joué par les femmes au foyer dans l'obtention des ressources dont peuvent se prévaloir leur conjoint. La question des modalités d'acquisition de ces atouts en relativise la légitimité. En second lieu, contrairement à ce que pose la théorie des ressources, le champ des atouts à prendre en compte est extrêmement vaste. L'objection la plus forte adressée à Blood et Wolfe réside dans la nature unique des attributs considérés. Or, comme le mentionnent J. Kellerhals et alii, « ne prendre en compte que les ressources socio-économiques est manifestement une erreur, puisque de nombreux conjoints fondent leur pouvoir domestique sur leurs atouts affectifs, statutaires, sexuels »<sup>246</sup>. La théorie des ressources omet donc l'intervention d'autres capitaux (le charisme, le temps, la

---

<sup>242</sup> PAHL, R. E., *Division of labour*, Oxford, Basil Blackwell, 1984.

<sup>243</sup> NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXX, n° 3, 1989, p. 57-79.

<sup>244</sup> Il va sans dire que les négociations au terme desquels ce projet est élaboré ne sont pas toujours explicites, les époux se retrouvant rarement autour d'une table pour en dessiner les contours.

<sup>245</sup> Et à ses applications dans les travaux de Michel, par exemple.

<sup>246</sup> KELLERHALS, Jean, COENEN-HUTHER, Josette, MODAK, Marianne, « Justices conjugales : de quelques manières de définir le juste dans les couples », *Dialogue*, n° 102, 1988, p. 92-101. Ici, p. 95.

disponibilité, l'expertise, etc.) pouvant minimiser l'importance des atouts strictement statutaires et constituer autant de mécanismes d'influence dans la négociation conjugale. Enfin, d'un point de vue normatif, l'autoritarisme masculin n'est plus légitime socialement, dans une société privilégiant l'individualisme et l'exigence de démocratie, y compris familiale, qui en découle. Réunis, ces éléments tendent à montrer que, très vraisemblablement, l'inactivité féminine n'est plus ce qu'elle était.

## A. EXAMEN DES MODALITES CONCRETES DE PRISE DE DECISION EN MENAGE MONOACTIF

*A priori*, aborder la question du pouvoir conjugal revient à se demander, pour un couple donné, « Qui décide ? ». L'analyse des entretiens montre que, dans la réalité, cette approche s'avère doublement insatisfaisante. D'une part, parce que celui qui énonce la décision n'est pas toujours celui qui la prend. Analyser le rôle joué par chacun des protagonistes tout au long du processus semble plus adéquat. Ainsi, un individu paraissant se soumettre à une résolution peut, dans les faits, avoir amplement contribué à son adoption. D'autre part, toutes les décisions ne se valent pas : certaines engagent véritablement la famille ; d'autres, plus secondaires, demandent une réponse rapide et ne nécessitent pas obligatoirement l'obtention d'un consensus conjugal.

On a coutume, depuis C. Safilios-Rothschild<sup>247</sup>, de considérer que les domaines structurant l'espace domestique engagent deux types de pouvoir : le pouvoir d'orchestration et le pouvoir d'exécution. Schématiquement, *le pouvoir d'orchestration*, si l'on reprend F. De Singly et M. Glaude<sup>248</sup>, regroupe le secteur des grandes décisions (dans lequel se concentrent les choix familiaux les plus centraux : ceux concernant l'achat du logement, le lieu de vacances ou les orientations relatives à l'avenir des enfants) et celui de l'équipement (au sein duquel s'opèrent les arbitrages en matière d'aménagement du lieu de vie et d'acquisitions, que ce soit d'électroménager, de voitures, etc.). *Le pouvoir d'exécution*, quant à lui, recouvre quatre fonctions principales : l'approvisionnement (courses, achats mensuels), la réalisation des tâches domestiques (dont la cuisine et le ménage), l'entretien (bricolage, réparations, etc.) et l'administration. Ce dernier domaine comprend à la fois la gestion du budget, la déclaration de revenus et la correspondance familiale. Compte tenu des activités qu'il engage (et notamment l'allocation des ressources financières), le rôle joué par les femmes oriente fortement l'évaluation du pouvoir conjugal. C'est la raison pour laquelle ce secteur fait l'objet d'un chapitre spécifique (Chapitre II).

Avant d'entrer dans l'analyse des modalités concrètes de prise de décision, une remarque s'impose. Comme l'indiquent F. De Singly et M. Glaude, les deux pouvoirs définis ci-dessus ne sont pas identiques : « *le pouvoir d'orchestration est hiérarchiquement plus important* »<sup>249</sup>. En effet, il concerne le domaine des grandes décisions auquel on associe fréquemment le pouvoir conjugal. Le pouvoir d'exécution suppose, quant à lui, une simple mise en œuvre, la réalisation des orientations. Toutefois, même si la dimension décisionnelle est moins nette, nous conviendrons avec les deux auteurs que « *toute action domestique met en jeu du pouvoir* »<sup>250</sup> : en effet, nous considérerons que la prise en charge exclusive d'un domaine, l'expertise en résultant et les coûts que ferait porter sur autrui le retrait de ce secteur en font aussi une source de pouvoir.

Nous nous attacherons dans cette partie à mettre au jour les différentes modalités d'organisation familiale et la manière dont les femmes y entrent. En revanche, les rapports que ces dernières entretiennent à une activité donnée, la manière dont elles la vivent, les valeurs qu'elles y attachent seront envisagés dans la partie suivante, lors de l'analyse qualitative des temps sociaux et, plus précisément, du temps domestique.

<sup>247</sup> SAFILIOS-ROTHSCHILD, C., « A macro and micro-examination of family and love : an exchange model », *Journal of Marriage and the Family*, n° 37, 1976, p. 355-632, SAFILIOS-ROTHSCHILD, C., « The Study of family power structure : a review 1960-1969 », *Journal of Marriage and the Family*, n° 32, 1970, p. 539-552.

<sup>248</sup> Et leur analogie avec l'entreprise où le ménage est entrevu comme une « *unité de production de biens et de services domestiques* ». Cf. GLAUDE, Michel, SINGLY, François (De), « L'Organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et Statistique*, n° 187, avril 1986, p. 3-30.

<sup>249</sup> GLAUDE, Michel, SINGLY, François (De), « L'Organisation domestique : pouvoir et négociation », *Art. Cit.*, p. 13.

## 1. Le pouvoir d'orchestration

Très majoritairement, les entretiens laissent apparaître que le secteur des orientations engageant la famille (« les grandes décisions ») se caractérise par un partage égalitaire. Y compris lorsque le mari est absent durant la semaine, les différentes options sont discutées le week-end, en sa présence.

*« Pour les grandes décisions, on en discutait ensemble, on décidait tous les deux mais ça pouvait attendre le week-end. Pour ce qui est du quotidien, les « bêtises »<sup>251</sup>, c'était entièrement moi ... » Annie L.*

Quand le mari rentre tous les soirs, les conjoints ménagent des temps au cours desquels ces décisions sont abordées.

*« Quand les enfants sont couchés, on commence par se faire un gros câlin et s'il y a des choses à discuter, on en parle tous les deux à ce moment là. C'est un moment que j'aime bien où tout d'un coup, on peut devenir très responsables et sérieux quand deux minutes avant on rigolait comme des gamins. » Laurence*

Plutôt que de nous arrêter sur cette norme égalitaire et multiplier à l'envi les exemples l'illustrant, nous nous sommes intéressée aux situations plus marginales montrant une prédominance tantôt masculine tantôt féminine dans ce secteur.

Dans notre échantillon, quelques rares situations attestent d'une asymétrie au bénéfice du conjoint masculin. Celle-ci se manifeste, par exemple, dans le choix du domicile (même si la femme s'octroie par la suite la capacité de l'aménager à sa guise) qui, on en conviendra, revêt une importance cruciale dans les ménages où la femme est au foyer.

*« Ce n'est pas moi qui ai choisi cette maison ... cette maison, elle est sombre, elle est moche, il y a trop d'arbres, c'est une jungle ... J'étais là, j'ai signé mais je n'arrêtais pas de lui dire : « cette maison ne me plaît pas » ... Pourtant, c'est important l'environnement, surtout quand on a une femme au foyer mais, comme lui n'a pas cette sensibilité là, il a fait comme il a voulu, il n'a vu que la situation d'urgence et il s'est bien foutu de ce que j'en pensais. » Valérie*

Les lieux de mutation professionnelle du conjoint sont aussi, dans certains cas, laissés à sa seule appréciation. Tout au plus prend-il le temps d'en informer sa femme afin qu'elle prenne en charge les démarches liées au changement de région. Pour le coup, celle-ci est fondée à considérer qu'elle « *fa[ît] partie des meubles* ».

*« Ça se passait qu'il arrivait un soir en me disant : « Dans un mois, on est à Mont-de-Marsan ! ». Une autre fois, c'était à Salon de Provence ... J'apprenais après par mes copines qui, à l'époque, étaient souvent les femmes de ses collègues, qu'il avait eu plusieurs choix et qu'il avait choisi tout seul, il me consultait jamais. » Claude*

A l'inverse, la prépondérance peut être exercée par les femmes. Quand c'est le cas, elle engage des réalités sensiblement différentes. Nous en avons répertorié trois.

Dans une première optique, elle est appréhendée comme une marque de confiance accordée par le partenaire. Les femmes cherchent alors à maintenir ce primat.

*« Chez moi, c'est vrai que je décide de pas mal de choses mais il faut pas penser que mon mari se dit : « elle fait tout donc j'ai rien à faire ». Non, c'est pas ça du tout ! Je trouve que justement, c'est, quelque part, une très grande confiance et moi, même si ça peut vous sembler tout bête, j'en suis très touchée. Parce que j'entends autour de moi des mamans pour qui ça se passe pas comme ça. Quand vous rencontrez des mères au foyer qui vous disent : « Chez moi, ça se passe comme ça et comme ça », vous ne dites rien. Moi, je vais pas aller leur dire : « Ah bé dis donc, ton mari ... ». Non, je ne dis rien parce que chacun fait comme il veut, ou comme il peut, mais au fond de moi, je me dis que j'ai de la chance et que je ferai tout ce qu'il faudra pour que ça continue comme ça. » Jeannette*

Dans le second cas, la prépondérance féminine est davantage vue comme une charge que comme un aboutissement. En effet, le pouvoir d'orchestration, quand il est partagé, est vu comme la marque d'un intérêt porté à

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>251</sup> L'utilisation du terme « bêtises » montre à quel point les activités attachées au pouvoir d'exécution sont dévalorisées, y compris par celles qui les conduisent.

l'univers familial ; du coup, une détention exclusivement féminine signe davantage un éloignement masculin des préoccupations domestiques qu'une prise de pouvoir féminin dont il conviendrait de se réjouir.

*« Le Papa est Maître de Conférences et lui mène une vie de travail comme s'il était célibataire. Il est en train de passer son HDR [Habilitation à Diriger des Recherches] mais, même en dehors de ses préparations, il a monté une manipulation après sa thèse, donc il est très rarement à la maison. Il dit qu'il a des contraintes avec ses enseignements donc il ne veut pas avoir en plus des contraintes familiales ... C'est encore difficile pour moi de le dire comme ça mais ça veut dire en clair que de tout ce qui touche la famille, il s'en fout. » Doris*

F. De Singly et M. Glaude envisagent les cas de primauté féminine comme le résultat d'une ambition (celle des « femmes PDG » ou des « femmes petits patrons »). C'est oublier que, dans certaines situations, cette prépondérance s'opère « faute de combattants », c'est-à-dire par la force des choses puisque le mari ne cherche pas à y exercer une quelconque influence.

Enfin, la détention féminine du pouvoir s'illustre aussi dans les situations où l'épouse emporte systématiquement la décision, que ce soit en matière d'orientation des enfants (choix des langues vivantes, des carrières à envisager, des lieux les plus adéquats pour poursuivre ces études), de lieux de vacances, de la période la plus propice pour les prendre ...

*« Quand il y a des décisions à prendre, je les prends ; après je peux en faire part à mon mari quand ça le concerne aussi. Par exemple, pour les vacances, j'essaie de combiner un lieu où il pourra faire du golf puisque c'est ce qui lui plaît, mais il faut avant tout que je cherche un pays où je pourrai montrer des choses aux enfants. Mais si les deux ne sont pas compatibles, il fera sans le golf parce que je considère que les enfants n'auront pas forcément l'occasion de revoir ce que je peux leur montrer, parce qu'ils n'auront pas forcément les moyens, pas le temps ... » Catherine M.*

Ce primat féminin ne masque ici aucun désintérêt masculin. Il témoigne plutôt d'une forme d'instrumentalisation de l'époux, confiné au rôle de pourvoyeur de ressources financières sans que cet apport lui ouvre un quelconque droit au chapitre familial. Cette situation peu attendue s'explique en partie, nous le verrons, par l'ampleur et la diversité des ressources dont la femme dispose. Toutefois, dans notre échantillon, de tels cas d'asymétrie restent rares.

Le second domaine sur lequel s'exerce le pouvoir d'orchestration, l'équipement, est aussi égalitaire que l'est, globalement, celui des grandes décisions. Il est fréquent que le mari soit consulté pour la fourniture d'un conseil ou en raison de l'engagement financier occasionné par les acquisitions. Le rôle rempli par la femme dans ce secteur est très important. F. De Singly et M. Glaude expliquent l'évolution de la prédominance exercée par les femmes dans l'équipement par le fait qu'elles sont les principales utilisatrices de ces biens. Dans le cas des femmes au foyer, il faut adjoindre à ce déterminant celui du temps dont elles disposent pour prospecter et réaliser les « meilleures affaires ».

Leur influence s'exporte même des secteurs où, communément, le mari est censé avoir de meilleures aptitudes. Les questions relatives à l'automobile sont, à cet égard, exemplaires et révélatrices.

*« L'Espace, c'est moi qui l'ai acheté. La voiture, la deuxième voiture était tombée en panne, on en parlait sans en parler ... en l'amenant à la révision, j'ai vu l'Espace au garage et le soir je lui ai donné le kilométrage, le prix et je lui ai dit que je souhaitais l'acheter. Je lui ai quand même demandé d'aller le voir parce que je ne comptais pas acheter une voiture toute seule. Il m'a dit que j'étais aussi capable que lui d'acheter une voiture, alors je l'ai achetée, j'ai préparé la gestion du prêt, j'ai tout négocié et je l'ai récupérée ... c'est vrai que là-dessus non plus il n'est pas du tout ... il n'a pas une vision séparée des choses, il est très moderne ! » Laurence*

A l'inverse, tout au moins en matière d'acquisition de véhicule, certains hommes conservent leurs prérogatives. Les femmes se bornent alors à regretter la faible influence qu'elles peuvent exercer – et l'absence de pragmatisme masculin -.

*« Pour les voitures, je n'ai jamais eu mon mot à dire. La maison, ça va qu'elle me plaisait mais ça aurait pu tomber qu'elle ne lui plaise qu'à lui ... là, je ne sais pas comment ça se serait réglé ! Mais pour les voitures, c'est vraiment lui et parfois je râle parce qu'il se décide pas pour les choses les plus pratiques. Par exemple le cabriolet, pour loger cinq enfants, on a fait mieux ! Je donne mon avis mais, comme il est très têtue, si il a un coup de foudre, mon avis il ne compte pour rien. » Irène*

Très souvent, le travail de prospection antérieur à l'achat est effectué par l'épouse.

« Du fait de ma position à la maison, j'essaie au maximum de gagner du temps pour la famille. Dès qu'on a un achat à faire, je vais relever les prix, comparer, pour que ça prenne le moins de temps possible sur notre temps libre ... Je vais débusquer les affaires, je me rends d'un magasin à l'autre et je fais jouer la concurrence ... » Anne

Dans le secteur de l'équipement, la femme s'octroie un pouvoir supérieur à celui dont dispose son conjoint. En effet, si le mari participe à la décision finale lorsque des dépenses importantes sont engagées, elle a souvent limité préalablement l'éventail des possibilités pour ne retenir que les options les plus « valables ». Le mari participe à une décision en partie tronquée puisque la palette des choix ne lui a été que partiellement – et partialement - présentée.

« Oui, je prospecte, comme beaucoup de femmes au foyer je suppose ... mais c'est surtout que, comme je sais que mon mari va ensuite décider de tout, je fais en sorte qu'il n'ait qu'à trancher sur des solutions que je trouve valables et qui me satisfont. » Véronique C.

Cet exemple montre que la prise de décision est, au final, un indicateur approximatif du pouvoir conjugal : on le voit, le processus au terme duquel la décision est prise importe autant que le résultat définitif.

C'est dans la perspective d'un pouvoir d'orchestration partagé entre les deux conjoints que les femmes au foyer se situent majoritairement ; c'est aussi à cette mutualisation des objectifs qu'aspireraient celles dont le pouvoir s'exprime principalement dans l'exécution.

## 2. Le pouvoir d'exécution

On sait, grâce à l'analyse des budgets-temps fournis par l'Insee, que les femmes, même actives à temps plein, sont prédominantes en termes de pouvoir d'exécution. On s'attend aussi à ce que les femmes au foyer l'exercent plus systématiquement encore que les autres. C'est effectivement le cas dans un grand nombre de situations. Toutefois, le recours à des aides extérieures rémunérées permet à certaines d'entre elles de se libérer sensiblement des activités qu'il engage.

Le pouvoir d'exécution est effectivement un attribut féminin. Même dans les cas où les femmes prétendent que « [leur] mari participe », son concours reste largement en-deçà de l'investissement qu'elles y consacrent. Les femmes au foyer ne considèrent pas toujours cette asymétrie scandaleuse : elle procède simplement de la spécialisation pour laquelle les deux conjoints ont opté. A la lueur de ce constat, et comme l'indiquent F. De Singly et M. Glaude, on aurait tort de faire des « ménagères » un groupe homogène. D'une part, toutes les femmes ne prennent pas en charge la totalité des activités domestiques ; d'autre part, des différentes formes de répartition détectables dans les ménages découlent des structures de pouvoir familial profondément différentes.

### L'approvisionnement

L'approvisionnement est un secteur intégralement féminin, tout au moins en ce qui concerne la partie s'effectuant dans les grandes surfaces.

« Comme nous sommes huit, j'ai pris l'habitude d'aller chez Métro. Et je crois que quand je fais ces courses une fois par semaine, je crois que je charrie plus de cent kilos ... Et mon mari qui me dit : « Mais c'est pour toi l'occasion d'aller faire du sport ! ». Il rigolait, bien sûr, mais je crois que je l'aurais bouffé. Quand j'ai dit ça aux copines, elles m'ont répondu : « Mais tu n'as pas sorti le bazooka ? » » Françoise M.

En revanche, le mari participe ou prend en charge un certain nombre de courses réalisées au marché. Son concours est diversement apprécié. Dans le cadre d'une sortie familiale, l'aide du conjoint se résume souvent à « porter les paquets ». Dans d'autres, il s'apparente à une collaboration biaisée.

« Le seul truc sur lequel mon mari participe un peu, c'est les courses sur le marché le dimanche matin. (...) Mais pour moi, c'est pas vraiment une aide parce qu'il sait que là bas, il va rencontrer certains collègues ou même des copains et c'est plus une détente qu'une contribution. Parce que, pendant qu'il est là bas, moi je range toutes les affaires du petit déjeuner, je prépare le déjeuner et lui rentre encore pour se mettre les pieds sous la table. » Doris

Ici, plutôt que de fournir une aide, le mari est davantage suspecté de désertier la maison pour éluder la réalisation de tâches jugées plus rebutantes (en lien avec le ménager). La tactique masculine s'apparente au choix du « moins pire », c'est-à-dire du moins contraignant.

Dans d'autres cas, la femme regrette de ne pas exercer de prédominance nette dans le secteur de l'approvisionnement. Ici, la faible différenciation entre l'épouse et son conjoint provient du droit de regard que ce dernier s'octroie sur les courses et les achats courants. L'absence d'autonomie des femmes dans ce domaine concourt à en faire, comme le disent F. De Singly et M. Glaude, « *des ménagères dominées* »<sup>252</sup>.

« *C'est très rare que je fasse les courses toute seule. D'abord parce que j'ai pas de voiture à moi et puis parce que mon mari veut toujours m'accompagner. On part avec la liste et rien ne sort de ce qu'on a écrit ... c'est pas facile parce que je suis pas très libre pour les commissions.* » Isabelle P.

### **Le secteur ménager**

Le ménager est, de nouveau, un secteur que les femmes au foyer occupent de façon prépondérante. Ceci étant, en raison de la diversité des activités regroupées, on constate de fortes disparités. La préparation des repas reste largement l'apanage féminin. Tout au plus le mari y participe ponctuellement, notamment en période estivale (barbecue) et quand il est en vacance. Ceci étant, il est rarement invité à collaborer davantage dans la mesure où cette activité est souvent plébiscitée par les épouses. Si elles en déplorent parfois le caractère répétitif, la possibilité de confectionner des plats élaborés est souvent mise en avant comme étant un des avantages de l'inactivité.

« *Si j'ai une chasse gardée, c'est la cuisine parce que j'adore ça (...). D'ailleurs, je pense que tout le monde trouve ça agréable parce que c'est le seul truc sur lequel mon mari voudrait bien m'aider ... mais personne ne s'est jamais plaint que je m'en occupe et que j'y passe beaucoup de temps.* » Mireille

Il en va tout autrement, pour l'activité « ménage » où, en dépit des demandes féminines, le conjoint reste très souvent absent. Cette asymétrie est à l'origine de nombreux désaccords conjugaux : certaines femmes considèrent que le travail extérieur justifie partiellement la désertion masculine de ce secteur. Du coup, toutes les velléités masculines sur ce registre sont ardemment saluées.

« *Mon mari repasse toutes ses affaires : il trouve que j'ai bien assez avec les miennes et celles des enfants. Mais il fait aussi d'autres choses : c'est lui qui a fait les ourlets de tous les rideaux parce que moi je ne sais pas me servir d'une machine à coudre et lui, il sait le faire. C'est assez déconcertant mais je crois que ça vient beaucoup de son éducation où comme tout le monde s'occupait de son Papa [Père défiguré, blessé de guerre et malvoyant], il s'est retrouvé à faire des choses que des filles font d'habitude.* » Laurence

D'autres femmes encore considèrent que les tâches domestiques leur incombent naturellement ; du coup, l'absence de participation masculine ne donne lieu à aucune récrimination. Il y a fort à parier que cette prépondérance serait revendiquée, même si les femmes reprenaient une activité extérieure.

« *Mon mari ne m'aide pas, mais je ne lui demande pas. C'est pas à lui de laver la vaisselle, de lancer les machines ou de débarrasser la table ... et puis j'aime mieux qu'il ne le fasse pas. Au moins, c'est fait comme je veux.* » (Denise)

En revanche, d'autres femmes considèrent ne pas avoir à endosser ce rôle : elles bénéficient d'aides extérieures qui les secondent dans la réalisation de certaines tâches voire, dans quelques cas, les accomplissent à leur place. Etre déchargée de ce domaine de l'organisation familiale a souvent constitué, avec le libre accès au budget du ménage, la condition *sine qua non* posée à leur entrée dans l'inactivité.

« *Je suis déchargée de la plupart des tâches ... pas de toutes parce que vu la taille de la maison ... mais de la plupart. Mais ça, ça a été un accord dès le début, au départ avec mon mari. Je lui ai dit que je souhaitais ne pas travailler mais pas pour faire la boniche, ça c'était la condition. Là, il n'aurait quand même pas fallu exagérer ... c'est pour ça aussi que je vous dis que j'ai quand même d'énormes avantages.* » Véronique C.

Mentionnons toutefois que la majorité des femmes au foyer prennent en charge le secteur ménager sans réelle acrimonie, certaines appréciant même d'y exercer leur emprise.



### ***Le secteur de l'entretien***

L'entretien fait également l'objet d'attitudes contrastées. Quelques femmes mettent un point d'honneur à réaliser des tâches comme les vidanges automobiles, la réparation de l'électroménager, etc. Il s'agit ici de se démarquer de l'image traditionnelle de la femme d'intérieur et de rompre avec une vision par trop sexuée de leur rôle. Dans d'autres cas, à l'inverse, il convient de laisser au mari, faiblement impliqué dans la réalisation du travail domestique, ses propres domaines d'intervention : si la femme règne sur la cuisine, l'homme doit avoir le garage, l'établi et la boîte à outils. Enfin, d'autres situations montrent que l'entretien est systématiquement délégué au marché. Les réparations, même les plus mineures, sont prises en charge par des professionnels rémunérés.

*« P. non plus ne s'occupe de rien : même les voitures, il ne les nettoie jamais, c'est le garagiste qui le fait, en même temps que la vidange ... non, non ... Monsieur aussi se la coule douce ... il ne fait pas grand chose non plus, il faut pas croire ! » (Laure)*

On le voit, au final, si le pouvoir d'orchestration est largement partagé dans les ménages monoactifs, le pouvoir d'exécution se décline davantage selon des scénarios différents, des plus traditionnels aux plus « modernes ».

Le croisement de la position de chacun des conjoints dans les pouvoirs d'orchestration et d'exécution a permis à F. De Singly et M. Glaude de dégager trois structures de pouvoir : *autoritaire*, lorsque l'on constate une prédominance de l'un dans l'orchestration et de l'autre dans l'exécution ; *communautaire* quand les deux pouvoirs sont également partagés entre les deux conjoints ; *exclusive* enfin, lorsque les deux types de pouvoir sont exercés par une seule et même personne. Si nous retrouvons effectivement ces trois types dans les entretiens, ils méritent toutefois d'être davantage affinés. En effet, dans notre échantillon, deux d'entre eux ne renvoient pas à des situations analytiquement univoques.

*La structure autoritaire* correspond bien à une réalité dans laquelle la femme au foyer n'est pas prépondérante en termes de décision mais où elle assume l'essentiel des tâches en lien avec l'exécution. On retrouve cette figure de « ménagère dominée » dans quelques couples. Dans nos entretiens, cette structure est davantage associée à des ménages dans lesquels le conjoint masculin possède des ressources culturelles et sociales supérieures à celles de son épouse. Il semblerait cependant que ce type d'exercice du pouvoir tende à s'assouplir au fil du cycle de vie conjugale. Ainsi, avec le départ des enfants et le retour des conjoints à la maison à l'issue de leur vie professionnelle, la structure paraît se réaménager dans un sens plus communautaire. Le mari participe davantage à l'exécution et laisse à sa femme une place plus grande dans l'orchestration. Les rôles de chacun perdent en rigidité, même s'ils ne deviennent pas totalement interchangeables.

*Le fonctionnement communautaire* prend, dans les couples où la femme est au foyer, une allure toute particulière. Si, pour les biactifs, il symbolise une tentative de partage des deux pouvoirs, chez les monoactifs, il s'illustre par une équivalence en termes d'orchestration et dans une délégation plus ou moins intégrale de l'exécution à des tiers. Ainsi, si relative égalité il y a, elle advient moins par un rééquilibrage de l'apport masculin à la réalisation concrète et quotidienne des tâches que par une décharge de l'épouse inactive. C'est la raison pour laquelle, même lorsque les femmes sont au foyer, elles peuvent être tout aussi « égalitaires » que le sont les actives. Bien entendu, cette structure de pouvoir est envisageable essentiellement pour les ménages aisés. Toutefois, il faut noter qu'un certain nombre de familles dans lesquelles cette solution serait financièrement viable n'y ont pas recours. Il faut donc aussi examiner la représentation que les femmes au foyer ont de leur rôle. Si l'on exclut le recours aux aides extérieures pour s'en tenir à la définition *stricto sensu* qu'en donnent F. De Singly et M. Glaude, la structure de pouvoir communautaire n'existe pas dans notre échantillon. Tout au plus certains conjoints (parmi les plus jeunes et les plus diplômés, tout comme le sont leurs épouses) s'astreignent-ils à rendre la répartition, en termes de pouvoir d'exécution, un peu moins inégalitaire.

*Le modèle de pouvoir exclusif*, en revanche, est assez fréquent, bien que dans des perspectives fort différentes. Dans une première configuration, l'inactivité est utilisée pour contrer toute velléité masculine de participation au pouvoir

---

<sup>252</sup> C'est ce même droit de regard qui continue à s'exercer par la présence de certains conjoints lors de l'entretien.

domestique. L'homme est alors instrumentalisé, réduit aux ressources qu'il apporte au ménage, sans que cette fourniture lui permette véritablement d'impulser les orientations familiales. Si F. De Singly et M. Glaude dressent, à juste titre, le portrait de « la femme dominée » (qui, en termes d'organisation domestique, maîtrise uniquement ce qui se passe dans sa cuisine), il convient de lui adjoindre celui de « l'homme dominé » n'exerçant son empire qu'à l'extérieur, dans son milieu professionnel. Ce cas de figure est très marginal, il faut en convenir, mais il est d'autant plus surprenant qu'en termes de pouvoir d'exécution, la femme se contente de coordonner les différentes aides dont elle bénéficie. C'est une figure proche de la « femme PDG », telle que F. De Singly et M. Glaude la caractérisent, à savoir par un pouvoir d'orchestration dans lequel elle joue un rôle prédominant sans qu'augmente son pouvoir d'exécution (celui de son conjoint étant aussi réduit au strict minimum).

Dans une perspective très différente, la structure de *pouvoir exclusif* se retrouve aussi dans deux types de ménages. D'un côté, cette allocation féminine résulte d'une déconnexion de l'homme de la sphère familiale. Ce dernier faisant preuve d'un intérêt limité au fonctionnement domestique, la femme est contrainte d'endosser tous les rôles, quand bien même elle aspirerait à une toute autre répartition : ainsi, la domination mentionnée par les deux auteurs ne s'illustre pas uniquement dans des situations où le conjoint conserve une mainmise dans l'essentiel des secteurs dont il délègue la gestion à son épouse. Elle s'éprouve aussi lorsque la femme est dans l'obligation de conduire seule la barque familiale à laquelle le mari s'arrime très ponctuellement. D'un autre côté, la structure exclusive s'incarne également dans les ménages où, à l'inverse, aucune décision ne peut être prise par la femme sans avoir préalablement recueilli l'assentiment du mari. Enfin, un certain nombre de femmes expliquent la prédominance qu'elles exercent sur les deux pouvoirs par l'ampleur de la charge masculine extérieure. En restant au foyer, elles souhaitent prouver à leur mari « *qu'il en a pour son argent* », en le déchargeant totalement des contingences domestiques<sup>253</sup>. Ici, le pouvoir d'exécution est très valorisé et prend véritablement tout son sens : celui de la contrepartie du travail masculin réalisé à l'extérieur.

Même s'il est possible d'extraire de notre échantillon des situations illustrant, avec toutefois quelques nuances, chacune des structures de pouvoir mises au jour par F. De Singly et M. Glaude, il reste qu'une part non négligeable des femmes rencontrées ne s'y insère pas. C'est qu'il manque, curieusement, une figure au sein de laquelle le pouvoir d'orchestration serait partagé entre les deux conjoints et le pouvoir d'exécution majoritairement exercé par les femmes. Les deux auteurs l'envisagent puisqu'ils en font le type majoritaire des formes d'organisation domestique définies. Toutefois, dans leur article, aucune des structures de pouvoir spécifiées n'en rend véritablement compte. Or, c'est le cas le plus fréquent dans notre échantillon.

F. De Singly et M. Glaude ont montré que, statistiquement, les femmes au foyer se trouvent le plus souvent parmi les « *femmes dominées* » si elles sont mariées à un ouvrier spécialisé, ou parmi les « *femmes d'intérieur* » si leur conjoint est ouvrier qualifié, employé ou cadre. En d'autres termes, les épouses inactives se caractériseraient par la faiblesse relative de leur pouvoir conjugal, confirmant ainsi en grande partie la théorie des ressources. A la lueur de leur « recrutement social », cette probabilité est plausible. Toutefois, elle rend partiellement compte des cas que nous avons rencontrés en raison, on peut le supposer, de la structure de notre échantillon.

Selon les deux auteurs, quand les femmes au foyer ont un capital culturel supérieur ou équivalent à celui de leur conjoint, elles détiennent plus souvent les *pouvoirs d'orchestration et d'exécution*. Contrairement au travail salarié permettant aux femmes de se départir relativement du *pouvoir d'exécution* et d'obtenir une certaine « déspecialisation » dans la division du travail domestique, les ressources tirées de la prédominance culturelle des femmes au foyer viseraient un accroissement du pouvoir et, surtout, une mainmise sur sa dimension d'*orchestration*. Or, si l'on s'en tient à la fraction la plus diplômée de notre échantillon, on constate que *désormais* la mise en valeur des ressources culturelles féminines se traduit, tout comme celle qui s'effectue par l'emploi, par la recherche de solutions égalitaires. Certes, ces dernières ne sont pas atteintes, comme chez les biactifs, par une redéfinition de la division du *pouvoir d'exécution* : les activités qu'il englobe

sont délaissées par l'un et l'autre des partenaires. Elles n'en constituent pas moins, pour celles qui le souhaitent, une manière de conjurer « l'enfermement domestique ». Nous pourrions même dire que, à la longue, la stratégie des femmes au foyer peut s'avérer plus efficace que celle visée par les femmes actives. En effet, la décharge de certains pans de l'exécution est, par l'intercession d'aides extérieures, moins soumise aux aléas professionnels du conjoint (qu'on lui impose ou qu'il s'impose). Le concours apporté est ainsi plus régulier, moins fluctuant. Partant de ce constat, il nous faut convenir que, dans ce cas, agréger les deux types de pouvoir ne conférerait aucun surcroît d'influence dans le ménage. S'il en allait autrement, on comprendrait mal que certaines femmes choisissent de déléguer l'un d'entre eux. Dans d'autres situations, en revanche, l'expertise dans l'exécution constitue, nous le verrons, une ressource féminine fortement négociable dans les interactions conjugales.

## **B. L'ÉQUITÉ DÉCISIONNELLE : UNE CONTREPARTIE DE LA MOBILISATION FÉMININE DANS LA CARRIÈRE DU CONJOINT**

Globalement, nous l'avons vu, les conjoints de femmes au foyer s'autorisent rarement des prises de décision unilatérales. C'est en partie parce que, directement ou non, leurs épouses contribuent, ou ont contribué, à l'augmentation de leurs ressources personnelles. Comme l'observe Chantal Nicole-Drancourt, dès lors qu'une famille est constituée, « elle engage des logiques interactives qui tendent à briser l'autonomie d'évolution des trajectoires professionnelles et sociales de chacun des conjoints et à les rendre dépendantes l'un de l'autre »<sup>254</sup>. Le fait est que les cas sont extrêmement rares dans lesquels, au moment de l'entretien, le statut social du conjoint était identique à celui dont il bénéficiait au moment de son mariage<sup>255</sup>. Dans un certain nombre de situations, les changements professionnels ont été véritablement substantiels, comme dans le cas de ce titulaire d'un BEP d'électromécanique aujourd'hui d'ingénieur informatique. Pour expliquer cela, F. De Singly propose une piste de réflexion utile : « la femme a intérêt à contrôler, consciemment ou non, le déroulement de la carrière de son mari. En protégeant la valeur de son mari, elle se protège elle-même. Une dévaluation du capital professionnel de son mari l'atteindrait également »<sup>256</sup>. Il faut entendre par là que la femme a personnellement intérêt à la progression sociale de son mari. Pourtant, au regard de la théorie des ressources, cet intérêt immédiat n'est pas sans présenter des effets pervers. En effet, l'ascension professionnelle du conjoint revient à creuser l'écart avec ses propres ressources et à augmenter, en conséquence, la capacité décisionnelle de celui-ci. Si, en fait, cette stratégie s'avère peu contraire aux intérêts féminins, c'est que leur mobilisation fonctionne au contraire comme un frein à l'exercice d'un pouvoir autoritaire. En d'autres termes, la participation féminine à la trajectoire du mari délégitime toute velléité de mise en avant de sa supériorité sociale.

L'analyse des entretiens atteste de la réalité de la mobilisation des femmes au foyer dans le parcours professionnel de leur conjoint. Toutefois, celle-ci se manifeste de différentes façons et, par là même, engage des degrés de participation divers. Deux modalités d'investissement peuvent être dégagées : une témoignant d'une participation directe et active, l'autre d'une intercession à la fois plus indirecte voire, dans certains cas, plus « passive » et involontaire. On l'a vu à l'occasion de l'examen des raisons ayant présidé à l'entrée dans la carrière, la mobilité du mari explique, au moins en partie, nombre de situations d'inactivité féminine. Toutefois, on ne saurait en déduire que les femmes ont toutes œuvré de la même manière pour cette mobilité. Il convient donc de distinguer les situations dans lesquelles elles ont été parties prenantes de cette ascension professionnelle de celles où elles y ont joué un rôle « à la marge ». Dans ce dernier cas, la mobilité du conjoint est un effet vertueux mais presque non intentionnel de l'investissement soutenu des mères dans la sphère domestique.

---

<sup>253</sup> Afin qu'il puisse consacrer le temps dont il dispose à d'autres pans de la vie familiale (sociabilité conjugale et parentale notamment).

<sup>254</sup> NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Art. Cit.*

<sup>255</sup> Si l'on excepte, bien évidemment, les avancements légaux, en vertu de l'ancienneté dans l'emploi par exemple.

<sup>256</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et Infortune de la femme mariée*, *Op. Cit.*, p. 35.

## 1. Une participation féminine active à la promotion du mari

La figure paradigmatique de la mobilisation féminine directe est celle de l'acceptation d'une mobilité géographique. Comme le dit C. Nicole-Drancourt, « *l'appel tous azimuts à la flexibilité et à la mobilité de la main-d'œuvre pénalise ceux qui sont bloqués par une épouse qui tient à son emploi* »<sup>257</sup>. Du coup, un « conjoint mobile » (une femme au foyer) représente en soi une ressource pour des maris en quête de mobilité ascendante. Toutefois, le coût féminin de cette contribution n'est pas équivalent. Lorsque l'épouse ne dispose d'aucune activité extérieure, *a fortiori* si elle ne souhaite pas en avoir<sup>258</sup>, ces mutations géographiques ne sont guère pénalisantes et peuvent offrir plus d'agréments que de contraintes.

*« Je travaillais pas alors ça me gênait pas. Mon mari devait bouger beaucoup, c'est pour ça que nous avons longtemps vécu en caravane avant de se fixer dans cette maison. On changeait souvent de site, le plus long qu'on soit resté sur un site, c'est deux ans ½. C'était juste embêtant de changer les enfants d'école et de faire des démarches... surtout qu'on avait des échos du départ juste un mois avant et encore, c'était officieux. Par contre, on a presque vu tous les coins de France. J'ai beaucoup aimé cette vie. »* (Sylvie)

Il en va tout autrement lorsque la mobilité géographique et sociale s'est réalisée au détriment de l'activité féminine antérieure. Même si l'emploi quitté pouvait ne pas être entièrement satisfaisant, il s'agit là d'une concession lourde. Elle l'est d'autant plus lorsque les ressources féminines sont élevées et auraient objectivement permis des rentabilisations sur le marché du travail.

Si l'on met de côté la mobilité géographique, l'investissement féminin direct se mesure également par la participation concrète aux travaux du mari. Ainsi, les femmes peuvent remplir un rôle de « conjoint aidant » lorsque, par exemple, le mari se met à son propre compte : dans les premiers temps, elle peut « *faire la standardiste* », noter les rendez-vous, établir quelques factures.

*« Au début, y'avait que mon mari et son cousin. La secrétaire qu'avait son oncle était âgée, elle était pas en bonne forme alors elle a voulu partir... moi j'étais d'accord pour me proposer pour répondre au téléphone et rendre des petits services le temps qu'ils prennent la relève. Je dirais que ça a duré deux mois à peu près. J'étais pas payée, c'était gratuit, c'était ma contribution quoi... »* Lydia

Comme le montre C. Nicole-Drancourt, l'aventure de la « mise à son compte » est effectivement « *une voie privilégiée de promotion pour les hommes sans diplôme élevé* »<sup>259</sup> s'appuyant souvent sur une sollicitation des épouses, au moins lors de la phase d'installation. Quand elles disposent d'un niveau scolaire le permettant, elles peuvent aussi « *avancer le travail* » de leur conjoint en le déchargeant de tâches plus secondaires dans lesquelles elles font valoir leur expertise<sup>260</sup>.

*« Mon mari devait partir pour faire son service militaire. Comme il était obligé de le faire, on a demandé à partir Outre-Mer, on a été un peu pistonnés et on est partis à XXX. Mais lui, pour partir, il lui fallait à tout prix sa thèse. Donc, en cinq ou six mois, on l'a préparée à deux. Je lui ai fait toutes les recherches bibliographiques, je lui collectais les articles importants et je rédigeais les idées qu'il avait jetées sur le papier, il avait plus qu'à contrôler. S., l'aînée était déjà née et je faisais tout ça entre les biberons et les couches... On l'a eue [la thèse] et très vite on est partis à XXX pendant seize mois. »* Maïté

Cette contribution autorise l'épouse à dire qu'il s'agit, en définitive, de « *leur travail* », marquant ainsi l'importance jouée par leur collaboration.

Ici, de nouveau, les conséquences de l'aide féminine ne sont pas identiques. Dans l'entretien de Lydia, sa participation ne vient en rien dévaluer les ressources dont l'épouse dispose, elle ne contrecarre aucun projet personnel affirmé ; en revanche, dans le cas de Maïté, les retombées sont autrement préjudiciables : en aidant son mari à achever sa thèse dans les temps, en l'accompagnant à l'étranger où il devait effectuer son service militaire, elle a accepté de mettre

<sup>257</sup> NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Art. Cit.* Ici, p. 67.

<sup>258</sup> Comme c'est le cas pour les *mater familias*.

<sup>259</sup> NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Art. Cit.*, p. 66.

<sup>260</sup> F. DE SINGLY avait déjà mentionné ce que de nombreux universitaires doivent à leur compagne à partir de la lecture des remerciements qui précèdent généralement leurs travaux. Cf. SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée*, *Op. Cit.*, p. 36-37.

entre parenthèses sa trajectoire et obéré les possibilités de rentabilisation ultérieure de ses propres atouts : 25 ans plus tard, Maïté est toujours au foyer avec une thèse de médecine non achevée. Le seul emploi auquel elle ait pu prétendre quand elle a souhaité prendre une activité extérieure est celui de vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter. Même lorsque les femmes sont très diplômées, cette mobilisation directe pour la promotion du conjoint et, partant, la mise en sommeil de leurs ressources propres sont pourtant vécues sans acrimonie particulière. Elles sont même justifiées par les qualités particulières dont serait doté le conjoint, présenté comme pourvu de meilleurs atouts et d'une volonté de réussite plus tenace. La rentabilisation indirecte – par le canal du mari - ne semble pas toujours douloureuse.

*« J'ai suivi mon mari en fonction des nominations qu'il avait. C'est comme ça que j'ai fait une partie de mon doctorat à Cambridge, mon post-doc à Lausanne et puis, quand il a eu un poste ici, j'ai tout arrêté quand les enfants sont arrivés. (...) Je ne me suis jamais posé la question de la normalité de tout ça parce que je savais que mon mari était plus doué que moi. Je suis très lucide là-dessus parce que pour la créativité, pour la recherche, il est au-dessus. C'est peut-être aussi un peu décourageant de voir quelqu'un à côté de vous qui à mille fois plus d'idées et qui a une passion que je n'avais pas, ou qu'en tout cas j'ai moins eue avec la maternité. » Anne*

*« J'avais pas vraiment la fibre de la médecine. J'apprenais, c'est tout. Mon mari aussi, il apprenait très bien, c'était quelqu'un de studieux mais, en plus de ça, tout ce qu'il faisait, il le faisait mieux que moi, avec plus de goût, plus d'ardeur et, surtout, plus de talent. » Maïté*

La mobilisation féminine est présentée comme relevant d'un système de dons/contre dons<sup>261</sup> rendant malvenue toute idée de dette contractée par l'un au bénéfice de l'autre<sup>262</sup>.

*« J'ai fait plein de choses pour mon mari, j'ai écrit son mémoire de licence d'ethno, je suivais ses cours à la fac, je lui prenais des notes pendant qu'il était de garde comme infirmier ... j'ai beaucoup été au service de mon mari, ça peut choquer mais moi, ce que j'en garde, c'est que j'ai beaucoup donné mais que j'ai beaucoup reçu aussi. Telle que vous me voyez, je suis une femme très gâtée. » Françoise GA.*

Cette participation féminine, *a priori* « gratuite », n'est pas sans répercussions dans de nombreux segments d'interactions conjugales : l'accès aux ressources familiales, aux prises de décision, *etc.* Ainsi, lorsque le mari reconnaît le rôle joué par la mobilisation féminine, cela produit des résultats allant bien au-delà de la satisfaction procurée par la réussite.

Le prix de ce type de collaboration se manifeste également dans le ressentiment exprimé par le conjoint lorsque l'aide féminine lui est refusée.

*« On a suivi le même cursus avec mon mari mais on ne travaille jamais sur son boulot ensemble ... En fait, il me l'a déjà demandé plusieurs fois mais, moi, ça ne m'intéresse pas parce que je me dis que je m'occupe des enfants, de la maison et de tout ce qui est autour ... avec lui, j'ai l'impression que ça glisserait vite vers la secrétaire en plus et, là, je renonce. Surtout pour la partie copies qu'il corrige pour les étudiants, ses préparations de TP ... de temps en temps, il me dit : « Mais tu pourrais bien me donner un coup de main, tu pourrais m'aider, au moins pour la chimie ... ». Bien sûr que ça me ferait plaisir de chercher dans les livres quand je ne me souviens plus du tout mais, quand il me demande, c'est non parce que je sais que ce sont des tâches qui l'empêchent de se consacrer à son HDR et qu'il n'aime pas trop ... mais déjà, il ne fait rien pour ce qui est de la maison, donc ce ne serait même pas une compensation, ça se rajouterait sur moi parce que lui ne prendrait pas plus le relais sur le reste. Alors, c'est non, ça lui déplaît beaucoup, mais c'est non ». (Doris)*

On voit que le renoncement – coûteux - de l'épouse à son emploi, dicté par l'objectif de s'occuper des enfants, ne doit pas se doubler d'un asservissement à un mari menant par ailleurs une vie passablement coupée du quotidien familial. Si la femme accepte ou, plutôt ici, ne peut empêcher que son compagnon tire bénéfice de sa présence au foyer, elle n'entend pas que cette opportunité puisse jouer autrement qu'indirectement.

Le prix de cette collaboration féminine s'illustre également, nous le verrons, lorsque la rupture est envisagée ou consommée. Dans ce cas, l'inventaire exhaustif des aides prodiguées montre que si la comptabilité n'est pas ouvertement tenue lorsque le climat conjugal est harmonieux, elle devient beaucoup plus lisible lorsque les rapports sont houleux.

<sup>261</sup> Le don initial correspond, le plus souvent, au fait que le mari ait accepté que sa femme reste au foyer et ne recherche pas, au moins momentanément, d'activité professionnelle.

Si l'on excepte les cas de mobilité géographique, les manifestations d'un engagement féminin aussi direct à la réussite du conjoint sont peu fréquents. Dans les entretiens, l'investissement féminin se caractérise plutôt par une prise en charge intégrale de l'espace domestique dont le mari peut, pour un temps, parvenir à tirer un profit personnel.

## 2. L'ascension professionnelle du conjoint : un effet vertueux de la présence féminine auprès des enfants

Le soutien le plus systématique apporté par les femmes au foyer consiste à prendre en charge l'intégralité du quotidien domestique afin que l'époux puisse se consacrer entièrement à sa carrière et à sa mobilité professionnelles. Dans ce cas, les épouses ne proposent aucune collaboration concrète au travail masculin : elles assument de bout en bout la logistique familiale. Il ne s'agit pas ici de minimiser ce que cette prise en charge recouvre, ni l'ampleur de l'aide indirecte qu'elle constitue. Toutefois, le degré de mobilisation n'est pas identique, *a fortiori* lorsque les épouses concrètement impliquées dans la mobilité de leur conjoint fournissent aussi ce type de « service familial ».

La durée et les raisons entraînant cette allocation exclusive du domestique aux femmes sont deux facteurs permettant de distinguer les situations. Dans une première perspective, cette décharge masculine est entrevue comme momentanée et doit produire une rentabilisation familiale matérielle ou symbolique ; dans l'autre, elle s'apparente à un fonctionnement stable, un mode de vie qui, le plus souvent est assez mal accepté par les épouses.

### ***Un quitus encadré qualitativement et quantitativement***

Dans les ménages monoactifs, la mobilisation familiale autour de la progression de carrière du conjoint est un invariant. Toutefois, son retrait des impératifs familiaux doit être circonscrit dans le temps et encadré par un certain nombre d'exigences féminines difficilement négociables. On est donc ici au plus loin de situations dans lesquelles les femmes seraient des auxiliaires corvéables et entièrement soumises aux injonctions masculines.

Le faible investissement masculin est entrevu comme une concession familiale : la femme et les enfants acceptent, pour un temps, de se voir relégués au rang de préoccupations secondaires. Cette tolérance doit être motivée par des objectifs forts qui, à terme, bénéficieront aussi aux autres membres de la famille. Ces buts concrets peuvent concerner l'acquisition d'un bien, l'amélioration du cadre de vie, ou encore la fourniture de services qui n'avaient pu être financés jusqu'alors.

*« Mon mari s'est fait embaucher chez X [une entreprise], il faisait des équipes nuit et des équipes jour ... Il n'était pas cadre à ce moment là et on a pu faire construire la maison parce qu'il avait le bénéfice de ces heures complémentaires très bien payées quand elles étaient la nuit. Il y avait aussi des avantages. (...) A X, il faisait beaucoup de déplacements, il devait aller chez les clients dans la France entière. Donc ça n'a pas toujours été marrant et c'est pourquoi après un certain temps, on a fait le choix de quitter X pour Y [une autre entreprise] pour retrouver une certaine stabilité au fond. »* Jeannette

L'exemption masculine peut aussi être un passage obligé pour mettre fin à ses déplacements et lui permettre d'exercer son activité sur le lieu de résidence familiale.

*« Mon mari a terminé ses études à 22 ans, sans jamais avoir redoublé ... maintenant, il vient de passer un Master Gestion Financière. Ça correspond à notre choix mais c'est surtout qu'avec ce bagage supplémentaire, non seulement il va être revalorisé mais ça augmente aussi ses chances de revenir sur Bordeaux à temps plein. Comme ça, il n'aurait plus à partir la moitié de la semaine. »* Véronique LQ.

Y compris lorsque les opportunités professionnelles masculines sont encore floues, le couple ne connaissant pas la hauteur des sacrifices familiaux qu'elles engageront, la limite temporelle est une constante.

---

<sup>262</sup> F. De SINGLY remarque toutefois, à juste titre, que « *en cas de rupture, elle [la femme] ne recevra plus aucune rémunération, alors que son mari conservera les bénéfices du travail qu'elle a accompli* ». Dans ce cas précis, elle ne récupérera pas ses investissements conjugaux. Cf. SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée*, *Op. Cit.*, p. 43.

« Il a quelques ouvertures en ce moment et peut-être qu'il va devoir renforcer son temps professionnel pour en bénéficier ... dans ce cas là, moi je dis oui mais il faudra pas que ça dure plus d'un an, grand maximum ... il faudrait que ce soit temporaire ... Vous devez me trouver très égoïste mais moi, les sacrifices ... » Laurence

L'allègement de l'investissement masculin est aussi encadré par d'autres conditions visant à conserver un degré de participation minimum du conjoint à la vie familiale. En d'autres termes, pour « mériter » les concessions de son entourage, il doit donner des preuves de son attachement familial, compenser la quantité par la qualité de sa présence. En premier lieu, il lui est demandé de ne pas faire de la maison une annexe du bureau.

« Dans sa profession, mon mari s'est récemment dirigé vers quelque chose qu'il ne faisait pas au départ. Depuis qu'on est ici, il a monté un service qui n'existait pas, un service de cartographie. Donc il a eu une certaine promotion et que je sois à la maison a fait qu'il a pu s'investir pleinement. Maintenant, c'est plus le montage du projet, c'est rodé mais, même à l'époque, le boulot qu'il devait faire, il le faisait à son boulot, il ne ramenait rien à la maison, il n'amenait pas du travail personnel, c'était bien entendu. » Françoise GO.

Les soirées (souvent entamées par les horaires de travail), les week-ends et les vacances doivent être des plages vierges de toute occupation professionnelle. De façon identique les femmes s'astreignent, elles, à ne pas les polluer par la réalisation de tâches domestiques. Elles attendent du mari la preuve que l'intégralité du temps libre dont il dispose est portée au bénéfice exclusif de la famille.

« Mon mari a beaucoup de charges de travail mais, fondamentalement, c'est un très gentil mari et père de famille. Je souffre un peu de son absence mais, en même temps, je comprends très bien qu'il adore son travail et qu'il souhaite s'y investir. A ce niveau là, c'est impossible autrement et, déjà, je sais qu'il réduit beaucoup. Nous sommes, les enfants et moi, sa seule distraction. » Sophie

Plus ponctuellement, à l'occasion de moments importants scandant la vie familiale, le mari doit montrer qu'il est capable de privilégier la sphère domestique en reléguant momentanément ses investissements professionnels à un second plan.

« Je comprends très bien que son travail soit très prenant, c'est quelque chose que ... que ce soit pour moi ou pour les enfants, c'est d'accord. Mais, de temps en temps, il faut aussi qu'il nous montre que, nous, on passe pas toujours après. Quand il y a des coups de bourre, personne ne trouve rien à redire mais quand il y a des choses importantes pour les gamins ou pour moi, il faut quand même qu'il soit là. Il y a pas longtemps, j'ai du passer des examens médicaux et j'aurais mal pris qu'il ne m'accompagne pas. Vous voyez, c'est des choses comme ça que je lui demande. » Annie S.

Si les femmes au foyer incitent leur mari à ne pas se couper trop entièrement du quotidien, elles lui demandent aussi de permettre à la famille de bénéficier des connaissances acquises dans sa vie professionnelle. Toutes les expériences, tous les savoirs qu'il y acquiert doivent être recyclés familialement : les concessions ne doivent pas être des « opérations blanches » pour ceux qui les acceptent.

« Spontanément, P. [son mari] parlait peu de son travail et je trouvais ça dommage, même pour les enfants, parce qu'il fait des choses supers. Quand on l'interroge, il a des choses très intéressantes à raconter et je suis toujours étonnée. Je lui dis : « Mais tu dois le raconter aux enfants ça, qu'ils savent au moins pourquoi tu n'es pas souvent là, que c'est utile, que tu aides les gens ! ». Je crois que c'était par modestie, parce qu'il ne veut pas se mettre en avant. Maintenant, même les enfants le demandent, il est tout content ! » Françoise M.

Dans d'autres cas encore, la mobilisation familiale autour de l'avancement du conjoint apparaît comme une contrepartie d'efforts masculins consentis à un moment antérieur du cycle de vie conjugal. Lorsque, par exemple, la femme a repris des études, que le quotidien familial a été largement assumé par un compagnon sachant se rendre disponible, la mobilisation change de destinataire et s'entrevoit comme un échange de bons procédés.

« C'est mon mari qui a financé ma formation et qui a tout géré tout le long. J'ai eu des conditions assez idylliques, le soir le repas était prêt, j'ai toujours eu le calme dont j'avais besoin ... je dirais plutôt que maintenant c'est son tour. » Nathalie I.

Dans la plupart des cas, la mobilisation féminine signe l'obtention d'un consensus conjugal atteint avec l'approbation des épouses et à la lumière des bénéfices collectifs que la famille peut en attendre. La conscience des sacrifices familiaux exigés par sa mobilité, la reconnaissance manifestée par le conjoint orientent les interactions conjugales.

Elles s'incarnent dans le respect des clauses mais aussi, dans certains cas, par le terme que les hommes posent (ou sont incités à poser) à leurs ambitions professionnelles afin de maintenir la cohésion familiale. En effet, on sait que les hommes dont l'épouse est inactive peuvent espérer un meilleur rendement de leurs atouts sur le marché du travail. On envisage moins que certaines trajectoires masculines puissent être bridées par la menace que leur évolution continue ferait peser sur l'équilibre familial. Contre toute attente, les femmes au foyer ne sont pas étrangères à cette réduction des opportunités masculines.

*« A un moment, il a fallu dire stop parce qu'il acceptait beaucoup de choses, beaucoup trop d'engagements. Il était crevé, après il n'était jamais là, il passait comme un courant d'air, le temps de refaire des valises et c'était une autre destination. A un moment, je lui ai dit : « Là, je crois que ça va aller ... Tu as des filles, elles ont aussi besoin de toi, tu t'éreintes pour pas grand-chose maintenant ... ». Ça s'est fait sans heurts parce que je crois que, pour lui aussi, il était temps de lever le pied. La reconnaissance, il en avait suffisamment, ça ne pouvait pas continuer indéfiniment. » Claire*

On retrouve ici ce que J. Kellerhals et *alii* nomment le *pouvoir de détermination*, c'est-à-dire « la possibilité de fixer le montant des ressources mises à la disposition du groupe »<sup>263</sup>. Ici, la ressource est le temps que l'époux peut consacrer à son activité professionnelle et les limites qui l'encadrent, domaine où, communément, les hommes exercent le *leadership*.

*« A Nanterre, à une époque, A. avait un copain qui montait un laboratoire et qui voulait l'embaucher comme pharmacien, avec un salaire beaucoup plus important que celui qu'il avait et tout ... dix ans après, il aurait eu la moitié de la pharmacie, ce qui était intéressant quand même ... mais on a refusé, je l'ai un peu poussé parce que on venait d'acheter la maison, on avait les enfants et la qualité de vie qu'on n'aurait jamais eue à Nanterre. Alors je l'ai quand même dissuadé. » Marie-Claire*

Dans ces cas là, les femmes sont véritablement considérées comme des partenaires dont les avis, attentes et réserves orientent le cours des aspirations masculines. Si elles considèrent qu'une inflation de promotions, de diplômes ou de reconnaissance n'apporterait aucun bien-être supplémentaire à la cellule familiale pour un coût grevant durablement sa qualité de vie, toutes leurs capacités d'influence sont mises en œuvre pour limiter les investissements professionnels.

### **Une vie en parallèle**

Les situations sont tout autres lorsque les capacités d'influence des femmes sont rendues inopérantes par la force des ambitions professionnelles masculines. Le primat accordé par le mari à sa réalisation sociale est rarement explicité lors de la mise en couple : il aurait trop peu de chance d'être entériné. Il se distille plus progressivement lorsque, grisé par le succès, le mari s'installe dans une démarche de « toujours plus ». Dans cette perspective, l'investissement professionnel du conjoint est présenté comme une « drogue », une « addiction » sur laquelle la famille n'a aucune prise. Il en résulte une distance conjugale et familiale s'opposant en tout point à ce que les femmes avaient imaginé en entrant dans l'inactivité. Le décalage entre les attentes et leurs traductions quotidiennes est tellement important qu'une de nos interlocutrices a pu définir son couple comme un couple « Canada Dry ».

*« Vous vous souvenez de la pub télé ? ça a le goût de l'alcool, ça a la couleur de l'alcool mais ça n'est pas de l'alcool ... et bien chez nous, c'est pareil ... ça ressemble à un couple, ça ressemble même à une famille, mais ça n'en est pas vraiment une ... » Valérie*

Les femmes en viennent à se questionner sur le sens que revêt, pour leur conjoint, le mariage et la constitution d'une famille quand l'emportent à ses yeux les gratifications personnelles obtenues à l'extérieur.

*« Le quotidien de mon mari est très prenant ... surtout qu'il veut qu'il soit comme ça. D'ailleurs, c'est tellement prenant qu'il a tendance à vivre dans un monde qui est son monde et on a de temps en temps l'impression qu'on n'en fait plus partie. (...) Des fois, je lui dis : « Tu aurais mieux fait de ne pas te marier parce que tu n'es jamais là, on ne peut pas compter sur toi, il y a toujours quelque chose qui va passer avant ! » » Véronique C.*

<sup>263</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Op. Cit., p. 65.



On sent que, en creux, le caractère purement individuel des bénéfices glanés au détriment de la famille fait problème. Cette attitude masculine est fréquemment associée à une absence de reconnaissance de la contribution de l'épouse. Dans le meilleur des cas, les femmes tentent de se persuader qu'au fond, leur mari est conscient de ce qu'il leur doit ; dans le pire, elles ont intégré qu'il ne leur en tient aucun gré.

*« Mon mari, vu son âge, a besoin d'autre chose que de passer son temps dans les chais, c'est une évolution intellectuelle, je crois, qu'il recherche. Il sait qu'il n'aurait pas pu faire les mêmes choses si je n'avais pas été là, c'est évident (...) Maintenant, même s'il en est conscient, il ne me le dira jamais. Je sais qu'il le sait et, quelques fois, j'aimerais bien l'entendre ... »* Véronique C.

Dans ces cas extrêmes, ce qui est vécu comme une concession par l'épouse fait figure, pour le conjoint, de service « naturel » inclus dans le bénéfice de l'inactivité.

*« Pour lui, tout était un dû, jamais un mot gentil, jamais une marque de reconnaissance de se laisser aller, de se sentir un peu redevable ... ça aurait été déjà trop. Que tout soit prêt quand il rentrait, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, que je me sois débrouillée toute seule quand il devait s'attarder, c'était normal. »* Claude

Ici, la distance conjugale est telle que la prise en charge intégrale de l'activité domestique ne peut être entrevue comme une mobilisation autour de la carrière masculine. Elle est, tout au plus, un effet « vertueux » (pour le mari) de l'investissement familial mais n'engage aucune coopération féminine spontanée et volontaire. A terme, cette nuance ne modifie guère l'importance des bénéfices masculins. Toutefois, elle explique les différences perceptibles constatées dans le fonctionnement conjugal.

Notons que ces situations sont aussi peu fréquentes que celles témoignant d'une participation directe aux activités professionnelles masculines. C'est dans l'optique du consensus conjugal, de l'aide indirecte négociée, que s'inscrit la majorité de nos interlocutrices. L'intégration dans un « projet familial » des contraintes liées à l'emploi masculin permet de « faire passer la pilule » des concessions si les clauses régissant ce « pacte » sont respectées. Si la mobilisation féminine pour la carrière du conjoint semble bien être un invariant, elle n'est pas un produit stable. La relégation familiale est conçue comme temporaire ; si ce « temporaire » perdure en dépit du désaccord féminin, il signe l'entrée dans la catégorie des couples « Canada Dry ».

En outre, le degré de mobilisation féminine a des traductions fortes dans les autres secteurs des interactions conjugales. La reconnaissance accordée par le mari à son épouse, les limites posées à sa vie professionnelle engagent bien évidemment des expériences très contrastées du maintien au foyer. Les femmes parviennent, dans certains cas, à contenir les aspirations professionnelles masculines lorsque, à la longue, l'investissement requis n'apporterait pas de supplément tangible au bien-être familial. Cette aptitude, assez inattendue, souligne une faiblesse de l'approche de Blood et Wolfe, considérant uniquement les ressources statutaires dans l'analyse des fonctionnements conjugaux. Il faut bien admettre que, pour que les femmes au foyer parviennent à orienter la carrière masculine, elles doivent être dotées de capacités d'influence assez considérables. Reste à en comprendre l'origine.

### C. L'EVENTAIL DES RESSOURCES PERTINENTES : EXTENSION DU DOMAINE DE LA LUTTE CONJUGALE

Selon J. Kellerhals et *alii*<sup>264</sup>, Cromwell et Olson<sup>265</sup> sont parmi les premiers à souligner cette limite de la théorie de Blood et Wolfe et à avoir adjoint à celles liées au statut d'autres ressources mobilisables dans la relation conjugale : les ressources charismatique, d'expertise, d'information, de gratification/coercition et normative. Les ressources charismatiques regroupent les qualités personnelles et sociales d'*Ego* exerçant un attrait sur le conjoint. Les capitaux esthétique, intellectuel et relationnel en sont les principales composantes. L'expertise réside dans les aptitudes et savoir-faire propres à résoudre des problèmes, notamment matériels et techniques. Les ressources d'information s'illustrent dans la capacité à contrôler les

<sup>264</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Op. Cit., p. 62.

informations pertinentes pour l'action. Par là même, la possibilité de les diffuser ou non oriente le cours de l'action d'autrui. La détention de ressources de gratification/coercition exprime la possibilité d'infliger des sanctions, matérielles ou symboliques. Les ressources normatives, enfin, définissent les attentes légitimes régies par les conventions sociales.

L'introduction de ces variables affine considérablement les termes de l'analyse. Les biens échangés dans le cadre des interactions entre partenaires ne sauraient, en effet, se réduire à la simple allocation de ressources matérielles et statutaires, même si elle y entre dans une large part. On y échange également des services, de l'écoute, des sentiments, de la sexualité, *etc.* Précisément parce qu'elles sont dans une situation défavorable d'un point de vue économique et statutaire, les femmes jouent au quotidien de ces autres atouts. Bien entendu, selon la nature de leur trajectoire, leur milieu social et le type de projet familial privilégié, la pertinence et, par conséquent, la mobilisation de ces ressources, ne sera pas identique. Ainsi, dans notre échantillon, les femmes des catégories populaires s'appuient davantage sur leur expertise ; celles des classes moyennes et supérieures fondent leur influence sur leurs capitaux charismatiques et informationnels. Les femmes au foyer ont une parfaite conscience de la force de ces atouts.

## 1. Capital physique et compétences sociales : une alchimie efficace

Le capital physique et l'attention portée à son entretien fonctionnent comme une « arme à fragmentation ». D'une part, il exerce, on le verra, une fonction de réassurance personnelle, témoigne du respect que l'on se porte, contient l'attraction que d'autres femmes pourraient exercer sur le conjoint. D'autre part, et c'est ce qui nous importe ici, il constitue un atout important dans les interactions sociales. Le soin qu'y portent certaines femmes au foyer, au-delà de l'idée selon laquelle son entretien concourt à combler le désœuvrement, doit, avant toute chose, être analysé en ce sens.

La trajectoire personnelle antérieure vient, en quelque sorte, renforcer les *a priori* favorables produits par l'image immédiate. C'est la raison pour laquelle, nous le verrons, les femmes au foyer bénéficiant d'un niveau d'étude supérieur ont plus souvent tendance à se présenter en mentionnant les moments forts de leur parcours, et notamment l'emploi exercé avant d'être inactives. C'est aussi que le milieu dans lequel elles évoluent leur donne plus fréquemment l'occasion d'en faire mention.

La situation d'inactivité n'entre pas pour rien dans la constitution de ce type de ressources féminines. Ainsi, outre le temps dont elles disposent pour s'occuper d'elles-mêmes, leur relative disponibilité aux autres, peu affectée par les soucis rencontrés par les actives, semble en faire, surtout auprès de la gent masculine, des partenaires de discussion réceptives et recherchées. De plus, il n'est pas rare que leur temps libre soit en partie consacré à élargir leurs champs de compétence, parfaire leur culture générale, s'informer de l'actualité, *etc.* Ces savoirs donnent matière à échange et sont recyclés dans les conversations courantes.

Par certains aspects, il est possible de dire, et certaines femmes ne s'en privent pas, qu'avoir une épouse au foyer constitue une ressource sociale pour leur conjoint. Ceci est particulièrement patent dans les milieux sociaux aisés. Pour peu que celle-ci bénéficie d'un certain bagage et de compétences sociales, il n'est pas rare, qu'elles soient mises à contribution, notamment sur les scènes para-professionnelles du conjoint<sup>265</sup>. L'utilisation de leurs capitaux esthétiques, intellectuels et sociaux en fait des partenaires de leur époux dans la sphère publique ; dans la sphère privée, ils orientent aussi une grande partie des interactions.

Dans l'espace public, le capital esthétique, intellectuel et social de l'épouse se valorise à l'occasion de dîners, à l'extérieur ou bien au domicile, avec les collègues de travail du conjoint.

*« Quand il dîne avec des fournisseurs ou avec des responsables de labo, il faut que je sois là parce que lui a un peu de mal avec les relations sociales. Pour moi, c'est beaucoup plus facile parce que tout m'intéresse et dans ces*

<sup>265</sup> CROMWELL, R. E., OLSON, D., *Power in Families*, New-York, Wiley, 1975.

<sup>266</sup> On retrouve ici une situation analogue à celle décrite par F. De SINGLY et K. CHALAND à propos des épouses de préfet ou de sous-préfet. SINGLY, François (De), CHALAND, Karine, « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale : le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 43, n° 1, 2002, p. 127-158.

*cas là, je lui déblaise le terrain ... c'est pour ça que je dis qu'il a plus besoin de moi que je n'ai besoin de lui. » Catherine M.*

Les compétences sociales s'illustrent surtout dans les réceptions au domicile. Dans ce cadre, la disponibilité de l'épouse, le goût qu'elle met aux préparatifs, sa convivialité avec les collègues du conjoint rejaillissent sur ce dernier et accroissent sa propre valorisation sociale.

*« On reçoit des étrangers parce que, comme mon mari voyage beaucoup, qu'il y a beaucoup d'échanges, il est bien reçu à l'étranger donc il m'amène ses collègues en retour. Mais c'est quelque chose que j'aime beaucoup ... qu'est-ce qu'ils aiment les étrangers ? Voir une maison française, une maison qui vit, avec la cuisine, le vin ... c'est vrai qu'à Bordeaux, on est hyper gâtés ... » Françoise M.*

Même si les femmes conservent « le second rôle », celui de faire-valoir, elles n'en sont pas moins des auxiliaires importantes pour la sociabilité professionnelle de leur mari. Leur savoir-faire relationnel les rend presque indispensables.

*« J'ai une grande côte avec les collègues de mon mari. Ils lui demandent souvent « Ta femme sera là ? ». A une époque, c'est arrivé que je ne vienne pas une fois ou deux et quand je suis revenue tout le monde disait : « Ah ! Tu es là ! ». Mon mari, il est mitigé avec ça : d'un côté il est fier, d'un autre, je crois que c'est moins sûr ... je lui vole un peu la vedette quand même. » Catherine N.*

La pertinence des ressources charismatiques est visible dans l'usage qu'en font les femmes dans les négociations conjugales.

*« Avec P., si je mettais pas mon frein, on serait de sortie deux ou trois fois par semaine. Et c'est pareil, il faut que je vienne, il faut que je sois là (...) Des fois, je lui dis, pour telle ou telle chose, « si tu ne fais pas ça, moi, je ne sors plus avec toi ; tu te débrouilleras avec tes collègues » [Question : quelle est la contrepartie par exemple ?] Je sais pas, ça peut être venir déjeuner un dimanche chez mes parents, parce qu'il n'aime pas tellement ça, ou même sortir faire du vélo ... ça dépend. » Laure*

L'utilisation des atouts charismatiques est quotidienne, notamment dans la sphère strictement privée : l'entretien du capital physique y occupe une place non négligeable.

*« Quand mon mari rentre le soir, je vais me donner un petit coup de peigne, me mettre un peu de rouge à lèvres ... je trouve que c'est mieux ... il ne faut pas se laisser bouffer et devenir innommable. C'est quelque chose que je cultive parce que je sais que j'en ai besoin, pas seulement pour moi mais aussi pour rester dans la course. » Catherine N.*

Si l'apparence esthétique revêt une telle importance, c'est que « la beauté est un attribut féminin » d'autant plus souhaité par les hommes que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale<sup>267</sup>.

L'usage (dispendieux ou rare) qui est fait des ressources charismatiques est, dans notre échantillon, assez tributaire des ressources comparées des conjoints. Lorsque l'écart entre eux est important, elles sont utilisées fréquemment. Quand les ressources sont équivalentes, le recours à ces atouts y est plus savamment dosé et dépend de l'envie des femmes : elles sont en mesure de décider des moments opportuns pour les utiliser et de l'ampleur des efforts à y consacrer.

*« A part les collègues étrangers, on a peu de relations sociales, si on est invités, ce sont les amis, les copains. Nous ne recevons pas mais nous sommes souvent invités. Non, on ne reçoit pas parce que moi, ça me fait trop de peine de passer ½ journée à préparer, à virer mes enfants de la cuisine et à leur dire qu'ils me gênent. Alors on a quantité d'invitations en retard, on le fera, mais dans dix ans, quand on n'aura que ça à faire. » Françoise M.*

Les atouts charismatiques ont un double effet. En premier lieu, ils accroissent l'influence dont les femmes bénéficient dans leur ménage, augmentent leur pouvoir de négociation. En second lieu, elles mettent ces dernières en situation de disposer d'alternatives à la relation conjugale actuelle<sup>268</sup>.

<sup>267</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Op. Cit., p. 31.

<sup>268</sup> Les analyses économétriques du pouvoir de négociation au sein du couple modélise les alternatives à la relation conjugale en intégrant un « sex ratio » (*i. e.*, le nombre d'hommes par rapport à celui des femmes dans une même classe d'âge et sur une aire donnée). Ce « sex ratio » est un indicateur des opportunités sur le marché matrimonial en cas de divorce. Cette variable apparaît significative dans de nombreux modèles : plus il est favorable aux femmes, plus celles-ci bénéficient d'une « règle de partage » au sein du couple qui leur est favorable. Cf. SOFER, Catherine, « Les choix relatifs au travail dans la famille : la modélisation économique des décisions », *Art. Cit.*

« Je n'ai aucune impression de domination, ça, pas du tout. Mon mari sait que je ne suis pas née de la dernière pluie, que j'en ai connu d'autres avant lui et que, si ça se passe mal, j'en connaîtrai aussi après ... non, là, vraiment, il n'y a pas de souci ... c'est plus qu'il aurait au contraire ce côté qui est de dire : « Reste avec moi, reste à côté de moi ... » » Catherine M.

Les différents capitaux mentionnés par Cromwell et Olson ne sont, bien entendu, pas exclusifs les uns des autres. Les ressources charismatiques, par exemple, sont fréquemment couplées avec celles d'information. En revanche, au moins dans notre échantillon, elles sont rarement associées à l'« expertise », tout au moins dans sa dimension domestique. C'est que ce dernier registre est rarement l'apanage de cette catégorie de femmes bénéficiant souvent d'aides extérieures pour asseoir leur pouvoir d'exécution. Du coup, on peut en déduire que, selon le milieu social auquel elles appartiennent, les femmes ne font pas valoir les mêmes ressources. De plus, au sein d'une catégorie sociale donnée, la manière dont elles les valorisent dépend de leur trajectoire personnelle et des atouts de leur conjoint.

## 2. Les ressources d'information : l'atout de l'expressivité

Les ressources d'information dont sont pourvues les femmes mettent leur conjoint dans une situation de « dépendance informationnelle ». Celle-ci se définit comme « la tendance à accepter une information provenant d'autrui comme preuve de vérité »<sup>269</sup>. Parce qu'il en est en partie coupé, la connaissance des réalités familiales du mari est, en grande partie, orientée par les savoirs de son épouse. Pour J.-C. Deschamps, la dépendance informationnelle « dépend de la crédibilité et du degré de compétence attribués à la source d'influence mais aussi de l'incertitude de la cible d'influence quant à ses propres jugements »<sup>270</sup>.

Chez Cromwell et Olson, les ressources d'information s'illustrent dans la capacité à persuader son partenaire et à construire son champ cognitif. Toutefois, ces deux auteurs expliquent peu d'où provient cette aptitude. Peut-être abusivement, nous l'avons attribuée aux qualités que T. Parsons regroupe sous l'attribut d'« expressivité ». La communication, la complicité, l'écoute, le soin sont autant de dispositions et de facultés mises en œuvre par les femmes qui limitent les manifestations d'autorité masculine. Le rôle des femmes au foyer dans l'instauration et le maintien du climat familial ne saurait compter pour rien. Une fois encore, la situation d'inactivité est déterminante dans ce domaine. Non que les femmes au foyer aient le monopole de ce type de qualités ; mais elles disposent du temps et de la disponibilité d'esprit nécessaires pour les exercer et les entretenir. On en prendra pour preuve la fréquence avec laquelle elles semblent être sollicitées : le mari et les enfants peuvent même en arriver à être assimilés à « *des sangsues* ». En cela les ressources d'information illustrent parfaitement l'idée du coût associé à la détention d'atouts pertinents pour autrui.

Nous nous bornerons ici aux applications conjugales de cette ressource sachant toutefois qu'elles débordent largement ce contexte d'interaction : l'analyse du temps parental des femmes au foyer, présentée ultérieurement, en montre bien d'autres modalités d'utilisation. Toutefois, l'ampleur de la tâche et de la disponibilité requise nous a souvent incitée à penser que, par bien des aspects, les analyses consacrées aux temps sociaux s'enrichiraient utilement d'une rubrique supplémentaire en instaurant un « temps conjugal ». Y compris chez les épouses au foyer, celui-ci est d'une importance fort variable et il semble bien que le volume horaire qu'elles y consacrent dépende largement du « type d'allégeance » privilégié.

J. Kellerhals a déterminé trois orientations principales : le « Nous-Couple », le « Nous-Famille » et le « Je-Individu ». On comprend à leur seul énoncé ce que ces catégories recouvrent : dans le premier cas, l'accent est mis sur la relation conjugale, les interactions avec le partenaire ; dans le second, la cellule familiale (enfants compris) est plus largement investie ; dans le troisième, l'individu cherche davantage une réalisation et un épanouissements personnels (ne

<sup>269</sup> DESCHAMPS, Jean-Claude, « Article « Influence » », in BORLANDI, Massimo (Dir.), BOUDON, Raymond (Dir.), CHERKAOUI, Mohamed (Dir.), VALADE, Bernard (Dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. (Quadrige ; Dicos Poche). Ici, p. 357.

<sup>270</sup> *Ibid.*

s'effectuant d'ailleurs pas toujours en marge de la famille). Précisons bien ici qu'il s'agit d'allégances et non d'orientations exclusives. On peut, bien entendu, privilégier son couple sans que le primat qu'on lui accorde implique un détachement des rôles et devoirs parentaux. Cette tendance se traduit davantage par une dévolution de temps spécifiques à deux, sans que les moments familiaux n'en pâtissent véritablement.

Le « Je-Individu » est la forme conjugale la moins associée aux ressources féminines d'information. En effet, cette allégeance vise peu la mutualisation familiale des apports externes et internes au groupe. En vertu de cette dimension individuelle, le conjoint n'a guère à attendre, pour un bénéfice personnel, des informations obtenues par son épouse.

*« Mon mari et moi sommes très peu ensemble. Je l'accompagne dans ses trucs mais, à part ça, nous avons chacun nos cercles ... (...) Il n'y a qu'à la maison, et nous y sommes peu, que nous jouons au Papa et à la Maman ... à part ça, il a sa vie professionnelle et moi j'ai ma vie ... sociale, et nous échangeons rarement. Par exemple sur des choses fortes qui peuvent arriver à l'un ou à l'autre ... non, on ne s'est pas construits comme ça. » Catherine M.*

Ici, les femmes sont relativement indifférentes à la température du climat familial dans la mesure où, par certains aspects, leur vraie vie – la vie intime – est ailleurs. Le mari fait l'objet de peu d'attentions particulières, les manifestations d'affection, les tentatives de réconfort semblent quasi-inexistantes.

Il en va tout autrement dans la perspective du « Nous-Famille », où les ressources d'information jouent au maximum, tant auprès du compagnon que des enfants. Ici, les femmes au foyer jouent un rôle de dédramatisation des situations, notamment celles opposant le père et ses enfants. Elles permettent de lever un certain nombre d'incompréhensions qui, sans leur intervention, pourraient s'envenimer : les épouses jouent le rôle de « tampon » et s'attachent à retraduire auprès des différents protagonistes le sens des comportements adoptés par les uns et les autres.

*« Je passe un temps incalculable à expliquer à Paul pourquoi Jacques est mécontent et à Jacques pourquoi Paul ne fait pas toujours ce qu'il attend de lui. Ça aussi, c'est un avantage d'être au foyer, on peut prendre du recul, on a le temps de jouer le casque bleu ... » (Annie S.)*

Cette position de médiatrice vise le maintien d'un « bon » climat familial et constitue, à n'en pas douter, une ressource pertinente, *a fortiori* lorsque ses impératifs professionnels empêchent le mari d'être véritablement en prise avec le quotidien familial. Fort des indications communiquées par son épouse, il parvient à ne pas s'en sentir véritablement déconnecté et, sur ses conseils, il réussit à adapter plus efficacement ses interventions parentales. Ici, l'influence féminine consiste, grâce aux interactions entretenues avec les autres membres du groupe, à construire et transmettre à son conjoint, de façon symbolique, sa vision de la réalité familiale. La femme communique ses savoirs, persuade son mari de la nature des objectifs à poursuivre, modère ses attentes et ses comportements. Du coup, les ressources d'information ne trouvent pas uniquement leur légitimité dans la gestion des relations père-enfants. Elles se manifestent aussi dans les échanges, au travers d'une écoute, d'une communication et d'une complicité conjugales. Que ce soit à l'occasion de conflits professionnels, de la survenue de problèmes de santé ou de malentendus avec les ascendants, les situations ne manquent pas où les femmes se rendent disponibles, voire indispensables.

*« J'ai beaucoup accompagné mon mari lors de sa dépression ... et même encore parce que, quand on souffre de cette maladie, aller bien, ça ne se décrète pas. Par moments, il était vraiment au fond du trou ... J'entendais des copines, bien intentionnées, qui me disaient : « Mais tu n'en as pas marre, comment tu tiens le coup, tu n'as qu'à tout envoyer valser » (...) J'ai fait ça autant pour lui que pour maintenir une continuité auprès des enfants parce que, là, j'ai vraiment senti que tout aurait pu exploser ... » Anja*

Dans des situations plus communes, les conseils donnés par leurs épouses pour la résolution de conflits familiaux ou bien encore leur carrière professionnelle en font souvent des interlocuteurs efficaces.

*« Même pour son boulot, mon mari ne prend pas une décision sans me demander conseil ... ça veut pas dire qu'il va suivre tout le temps ce que je vais lui dire mais il me demande, et très souvent il m'écoute ... Plusieurs fois il m'a dit : « Sur telle chose, j'ai bien fait de t'écouter ». Lui, c'est pour gérer son équipe qu'il a le plus de problèmes. Il ne sait pas vraiment s'imposer. Alors je lui dis : « à partir de demain, on te rencontre pas à la demande ; sauf urgence, tu reçois de telle heure à telle heure ». (...) Peu de temps après, ça allait mieux (...) Moi, je pars du principe qu'on travaille tous les deux à la même chose : le bonheur de la famille et de chacun d'entre nous dans*

*cette famille. Moi, je vais pas lui donner un conseil que, s'il le suivait, il irait dans le mur ... C'est évident que je vais chercher à ce qu'il s'en tire le mieux possible. Comme il le sait, c'est pour ça qu'il me demande.* » Claire

Le degré de confiance et de communication que certaines femmes au foyer parviennent à instaurer avec leur conjoint place ainsi ce dernier dans une certaine dépendance à leur égard.

Ceci est plus vrai encore lorsque l'allégeance principale s'oriente vers le « Nous-Couple ». Ici, à l'inverse des femmes qui, ci-dessus, prétendent « [avoir] *toujours été plus mères que femmes* », tous les actes de la vie quotidienne témoignent d'une forte fusion entre les partenaires, dont les enfants eux-mêmes sont quelque peu exclus. Dans cette configuration familiale, la volonté de passer le plus de possible avec son conjoint est présentée comme la principale raison du maintien au foyer. La progéniture bénéficie à la marge de la cessation de l'activité maternelle.

*« Je suis à la maison pour être le plus possible avec A., parce que je vois dans les couples où les deux travaillent, ils ne font que se croiser, ils ne partagent pas grand-chose. (...) Nous, on fait tout ensemble, on a toujours fait tout ensemble. Dès qu'il est de repos, on prévoit quelque chose qu'on va pouvoir faire tous les deux ; il est trésorier dans une association de rugby, moi je suis sa suppléante ... en fait, c'est moi qui fait toute la comptabilité mais bon ... (...) Les enfants, pour moi, ça passe après. Ils ont leur vie. On était là tant qu'ils étaient à la maison mais maintenant, c'est pour nous. » Marie-Claire*

Cette forme de dévouement entier au conjoint et à la vie menée avec lui semble néanmoins dépendre de la position du couple dans le cycle de vie. Il semblerait ainsi que l'allégeance « Nous-Couple » ne soit véritablement adoptée qu'après la décohabitation des enfants, ou lorsque celle-ci est imminente<sup>271</sup>.

*« Pour l'instant, on fait ce qu'il faut pour les enfants mais il faudra qu'ils bossent parce qu'on ne sera pas toujours là, leur père et moi, pour les entretenir. Après, il y aura une page qui sera tournée et les pioux pioux [terme enfantin pour désigner les oiseaux, adopté ici pour parler des enfants], il faudra qu'ils partent. Mon mari et moi, on en parle souvent parce qu'on a notre vie de couple à vivre. » Véronique LQ.*

*« Avec mon mari, on parle souvent du moment où les enfants seront partis ... c'est pas qu'il nous tarde mais il y aura des choses qu'on fera qu'on fait rarement : le cinéma, le restaurant ... ça vient aussi du fait que je suis à la maison si on n'y va pas plus souvent mais, quand ils seront partis, on aura fini de payer la maison et on se retrouvera et on s'accordera tous ces petits plaisirs dont on rêve. » Jeannette*

La forme d'allégeance dans laquelle les femmes s'inscrivent tendanciellement influence fortement la pertinence des ressources d'information. Dans notre échantillon, le primat accordé au « Je-Individu » ne concerne que deux cas. La grande majorité de nos interlocutrices se positionne plutôt dans le « Nous-Famille » ou le « Nous-Couple ». L'analyse que nous venons de faire montre un cadre idyllique où, tacitement ou non, les conjoints sont en accord sur le type d'allégeance. Or, il arrive qu'ils ne le soient pas. Dans ce cas, les ressources de coercition seront mises en œuvre.

### **3. L'expertise comme ressource ou « Que serais-je sans toi ? »**

Plus haut, nous avons amplement discuté le rôle joué par les femmes inactives dans les pouvoirs d'*orchestration* et d'*exécution*. La notion de « pouvoir d'exécution » apparaît paradoxale puisque le monopole des femmes s'assimile, dans les faits, à une répartition inégalitaire des tâches. Cependant, la prise en charge féminine de la plupart des activités domestiques les dote, paradoxalement, d'une expertise souvent reconnue par le conjoint.

*« J'ai toujours eu cette satisfaction que mon mari reconnaît mon travail : souvent, il me dit de faire telle ou telle chose parce qu'il dit que je suis plus efficace que lui. Il se dit que s'il devait faire tout ce que je fais ... Il y a des choses qu'il ne sait pas faire. Par exemple mon mari n'a jamais rempli une feuille de sécurité sociale. Pareil pour les impôts. Quand ils arrivent, il est là, il tourne autour de la table, il me regarde et il repart. Il doit se dire : « C'est bon, elle prend les choses en main ». Parce qu'il voit que quand je m'occupe de quelque chose, ça aboutit. » Sylvie*

<sup>271</sup> On trouve toutefois dans notre échantillon deux cas au moins où cette allégeance est parfaitement assumée et semble l'avoir toujours été (Cf. Françoise GA. et Marie-Claire)

Exempté au quotidien de toute participation aux activités de la maisonnée, le mari aurait beaucoup de mal à se débrouiller seul, y compris pour des actes relativement anodins. Quand la gestion domestique est intégralement assumée par la femme, le mari est placé en situation de dépendance.

*« Moi, je sais changer les pneus, je bricole, quand on a changé la chaudière, c'est moi qui étais là. A., il ne sait même pas comment la mettre en marche ... il m'appelle. Même pour faire marcher le magnétoscope, le programmer, faire fonctionner le téléphone avec la présentation du numéro ... je donne ces exemples parce que ce sont ceux qui me viennent mais il serait quand même un peu perdu sans moi ! » Marie-Claire*

Cette expertise permet de revendiquer un accès entier aux grandes orientations familiales dont les femmes ne bénéficieraient pas assurément – ou tout au moins dans des proportions identiques – sans ce fort investissement. L'exécution ouvrirait donc un droit à l'orchestration indexé sur le principe du mérite.

*« Je supporterais mal de tout faire à la maison, parce que c'est quand même le cas chez moi, et de ne pas être prise en compte quand il s'agit de décider de quelque chose ... je veux dire que mon mari déciderait tout seul ... Autrement, on est la boniche à la maison, c'est ça que ça veut dire ... c'est « astique et tais-toi ». Mais c'est fini ça ! » Lydia*

Une répartition inégalitaire des tâches ne rime donc pas nécessairement avec une soumission des femmes à leur mari. Elle témoigne plutôt de la place centrale qu'elles investissent dans les activités concourant à la bonne marche domestique, se rendant ainsi indispensables. Précisément, parce qu'elles entrevoient clairement l'importance de leur rôle, elles envisagent rarement que leur conjoint n'en vienne à les quitter.

*« Moi, j'ai pas trop peur que mon mari s'en aille parce que je vois pas trop pourquoi il le ferait. Il a quand même une vie tranquille avec moi, je fais tout, je rouspète pas souvent, il fait quand même ce qu'il veut et je m'occupe bien de lui ... il est quand même pas à plaindre ... ce serait plutôt un coq en pâte qu'autre chose. » Denise*

Il en va très différemment lorsque cette expertise ne constitue pas un atout pertinent et, en conséquence, ne se traduit pas par une capacité à orienter la « politique familiale ».

*« Ce qui est difficile, c'est cette impression d'être transparente, que ce que je demande ne se produise jamais ... ce qu'on me demande, surtout mon mari, c'est que quand il rentre le soir, c'est qu'il y ait quelque chose dans son assiette, que la maison soit habitable, que tout le monde soit bien tenu. Mais il n'y a aucune réciprocité. Il ne m'aide pas, je crois qu'il ne sait même pas où est la serpillière ... et moi, par exemple, j'aime aussi les relations sociales mais lui non : il ne veut pas voir ses collègues de travail à l'extérieur donc c'est très limité ... On a des connaissances qu'on a rencontrées par l'intermédiaire des enfants et, au mieux, ils peuvent venir prendre l'apéritif. Le reste du temps, on est en vase clos ». Valérie*

Dans ce couple, les zones de compétences de chacun des conjoints sont totalement asymétriques : si la femme perçoit que les secteurs pris en charge par son conjoint sont cruciaux pour son propre devenir (pouvoir d'orchestration), son conjoint, en revanche, n'accorde qu'une importance marginale aux domaines domestiques dont son épouse a la charge.

En fin de compte, l'expertise est un atout parfaitement réversible. Mise au crédit des femmes, elle est considérée comme une ressource pertinente pour la réalisation des objectifs familiaux : elle se monnaie alors par une cession de pouvoir domestique. Entrevue comme un secteur dont la prise en charge par la femme est ni plus ni moins, pour le conjoint, le pendant de son activité extérieure, sa réalisation ne procure aucun bénéfice et, en conséquence, ne constitue pas à proprement parler une ressource. Ainsi, l'exécution n'assoit pas toujours légitimement la place que les femmes pourraient occuper en termes d'orchestration. Cette perspective, bien que très peu fréquente dans notre échantillon, renvoie à une forme de domination. Celle-ci semble d'autant plus difficile à subir qu'elle heurte un certain nombre d'évolutions conjugales ouvertes par la modernité.

#### **4. L'air du temps : les normes sociales comme ressource**

Presque indépendamment de l'éventail plus ou moins large des ressources dont les femmes disposent, les normes sociales en vigueur dans nos sociétés affectent la distribution du pouvoir dans les ménages monoactifs. L'égalité, valeur

aujourd'hui dominante, dont la quête traverse tous les secteurs de la société, s'impose comme une norme de fonctionnement conjugal.

On peut voir ici, dans une certaine mesure, une application du « paradoxe d'Olson » et de la logique du *Free Rider*<sup>272</sup>. Dans cette optique, les avantages conjugaux issus de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail bénéficieraient également à celles n'ayant pas œuvré pour les obtenir. Résultant d'une forme d'action collective, sans en être un modèle pur, ces bienfaits sont portés au crédit de tous les membres du groupe (ici le groupe « femmes ») qu'ils aient ou non contribué à leur production. Ainsi, par effet de diffusion, le modèle relativement indifférencié (en termes d'*orchestration* essentiellement) caractérisant les couples à deux actifs se serait progressivement étendu à ceux dans lesquels seul l'homme travaille à l'extérieur. Il en résulte que le statut socio-économique masculin se désindexe en partie du pouvoir familial ou, pour le moins, ne suffit plus à légitimer son exercice. En cela, les gains obtenus par les femmes grâce à leur participation au marché du travail bénéficient également aux épouses inactives qui se voient moins souvent imposer des décisions masculines. On en prendra pour preuve la fréquence avec laquelle elles affirment : « *on n'est plus au XIX – siècle* » ou « *maintenant, ça ne marche plus comme ça* ».

Bien entendu, il ne s'agit pas de généraliser abusivement l'ampleur de cette « logique normative ». On constate, au sein même de notre échantillon, des disparités d'imprégnation de l'organisation conjugale par cette norme égalitaire. Comme le disent J. Kellerhals et alii, « *le degré de latitude – la variance – que le couple peut avoir par rapport aux traditions culturelles n'est pas constant* »<sup>273</sup>. Il ne l'est pas, non plus, dans les couples monoactifs.

Dans un tel contexte normatif, on peut aisément se figurer qu'une répartition inégalitaire du pouvoir d'orchestration aura des répercussions fortes sur le climat familial. Rappelons qu'une telle distribution ne s'exerce pas nécessairement au détriment des femmes. Il arrive qu'elles l'assument intégralement quand leur conjoint s'en décharge volontairement. Dans ce cas, l'inégalité de répartition s'entrevoit non comme un déficit mais comme un excès d'attributions. Dans notre échantillon, les conséquences relationnelles de telles disparités sont identiques et expliquent l'activation des ressources de gratification et de coercition.

## 5. Le climat familial comme variable de contrôle

Rappelons que les ressources de coercition/gratification se définissent par la capacité dont est doté un acteur de contrôler les sanctions. Dans le cas des femmes au foyer, elle s'illustre dans leur aptitude à modifier le climat familial. Les épouses peuvent alors maintenir ou améliorer l'atmosphère domestique (gratification) ou, à l'inverse, la détériorer (coercition).

Il est inutile d'insister sur les ressources de gratification dans la mesure où elles résident, en fait, dans la mise en oeuvre des atouts (d'information, d'expertise, charismatique) évoqués précédemment.

En revanche, la coercition consiste à menacer ou suspendre effectivement les gratifications, ou bien à mener, en une guerre d'usure, une stratégie de pourrissement du climat.

Le but est de rappeler à autrui que les activités déployées au sein du ménage ont leur importance pour son bon fonctionnement. C'est, *mutatis mutandis*, le pendant de la grève dans le monde professionnel : il s'agit d'obtenir un infléchissement des comportements et de se faire respecter. C'est une « piqûre de rappel » visant à ce que les membres du groupe familial n'oublie pas le rôle essentiel joué par les femmes dans l'accomplissement de ses buts.

*« J'ai déjà fait, une fois, une grève du ménage ... J'en avais marre de répéter à tout bout de champ : « Faites attention, mettez vos chaussons, arrêtez de tout laisser traîner ... ». Un beau jour, j'ai dit : « Vous vous en foutez, moi aussi ... ». ça a duré quinze jours, c'était Beyrouth ... Mais ils ont tous compris, du plus grand aux plus petits ... » Lydia*

<sup>272</sup> OLSON, Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.



La gamme des mesures de rétorsion peut être variée. Il arrive même que les enfants soient instrumentalisés.

*« Mon mari a un travail qui compte beaucoup pour lui, qui accapare presque l'intégralité de son temps ... mais quand il veut voir ses enfants, il supporte mal que, quand il est là, les autres s'en aillent. (...) Pour les enfants, la grande est souvent invitée, elle dort chez des copines et il n'aime pas ça, il trouve qu'il ne la voit pas du tout. Mais je lui dis qu'il y a des tas de moments où elle est là et où lui n'y est pas ... Donc il n'y a aucune raison qu'elle change ses plans et que toute la famille se mette au garde à vous parce que, tout d'un coup, il a choisi de se rendre disponible. Si lui ne change rien, les autres non plus. Moi, à ma fille, je lui dis : « Surtout ne te laisse pas culpabiliser. Fais avant tout ce qui te fait plaisir ». Moi non plus, je ne change jamais mes emplois du temps ! »*  
Doris

En l'absence de changement de comportement du conjoint, les représailles peuvent prendre la forme d'une vendetta du quotidien, dont l'enjeu vise à ce que le conjoint prenne la mesure des coûts d'opportunité de ses choix.

Le pourrissement du climat familial n'intervient bien entendu qu'après des tentatives réitérées et vaines de modification des relations. Par certains aspects, on pourrait qualifier cette stratégie de « ressource du faible », dans la mesure où elle apparaît comme le seul type de réaction mobilisable par un acteur dont les capacités d'action sont limitées. Son utilisation témoigne souvent d'une relation passablement altérée, d'une confiance amenuisée, d'un plaisir tari par le faible recoupement entre espoirs et pratiques conjugales.

Si la coercition apparaît comme une stratégie faible, c'est en outre que sa mise en œuvre n'est pas garantie de succès : elle peut conduire à bloquer les situations. Ainsi Valérie, dont la décision de retravailler correspondait, avant tout, à un désir de voir son mari la considérer autrement, au travers d'une répartition des tâches et des décisions moins inégalitaire. A l'issue de six mois d'exercice, au terme de son contrat de travail, le bilan est des plus sombres :

*« Non seulement ça n'a rien changé ... il a continué à régenter son petit monde tout seul, comme à son habitude mais, pour le reste, aucun changement. Moi, ça m'a permis de changer un peu d'univers même si, dans ces conditions, j'ai pas trouvé ça très facile. Mais pour lui, rien ... parce que, de ce que j'ai compris, le problème c'est pas que je travaille ou pas, c'est que je suis la femme, la mère et que, lui, c'est l'homme. »* Valérie

Ici, la sanction était censée produire une prise de conscience masculine et, partant, une modification du rapport de force entre les conjoints. En définitive, rien de tel ne s'est produit ; la courte expérience professionnelle de Valérie s'est avérée, de ce point de vue, « un coup pour rien » : elle n'a fait que lui permettre de toucher du doigt les difficultés liées à la double journée.

\* \* \*

La plupart des travaux portant sur le pouvoir conjugal prennent pour principaux prédicteurs de sa répartition le niveau culturel de la femme et son statut d'activité. Sous ce double aspect, les femmes au foyer sont bien moins loties que les actives. Elles sont structurellement placées dans une situation de domination – si l'on entend par ce concept « *une distribution asymétrique des ressources* »<sup>274</sup> -. Toutefois, le statut de femme au foyer ne peut être assimilé à la soumission et à la dépendance, pour deux raisons essentielles expliquant, en outre, la diversité des configurations.

En premier lieu, les « inactives » possèdent et entretiennent des atouts spécifiques leur permettant de rééquilibrer l'asymétrie des ressources. Aussi, par bien des aspects, les hommes dépendent de leurs épouses qui savent se rendre indispensables. Et ce, précisément, parce que le fait d'être au foyer autorise une meilleure valorisation de ses atouts.

En second lieu, la distribution de ces dernières ne se traduit pas mécaniquement en des rapports de pouvoir déterminés. Parce que « *le pouvoir est tributaire des rapports qui se nouent entre les personnes [et] doit être appréhendé*

---

<sup>273</sup> KELLERHALS, Jean, PERRIN, J.-F., STEINAUER-CRESSON, G., VONECHE, L., WIRTH, G., *Mariages au quotidien : inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1982. Ici, p. 134.

<sup>274</sup> Pour reprendre la définition qu'en donne François CHAZEL in « Pouvoir, Structure et domination, *Revue Française de Sociologie*, n° 3, 1983, p. 369-393.

dans le champ de l'interaction»<sup>275</sup>, il existe une « dialectique du contrôle » entre les femmes au foyer et leurs conjoints. En outre, ces derniers doivent prendre garde aux conséquences d'un exercice abusif du pouvoir. En raison des possibilités de rétorsion féminines, ils doivent tenir compte des coûts qu'il induirait<sup>276</sup>. Bien évidemment, il en va de même pour sa femme : nous ne tendons pas ici à démontrer que l'on assiste à un renversement de perspective en matière d'exercice du pouvoir. Certains risques (essentiellement celui d'être quittée) incitent aussi les femmes au foyer à doser leurs exigences et à réduire leurs attentes. On se retrouve plutôt ici dans un système d'interactions proche du « je te tiens, tu me tiens », chacun des protagonistes bénéficiant d'atouts pertinents pour autrui et pouvant en jouer stratégiquement.

Enfin, du fait des normes sociales, notamment celle de l'exigence d'égalité, les relations conjugales ne peuvent plus être totalement asymétriques. C'est pourquoi, en ce qui concerne les « grandes décisions », la grande majorité des situations montre une égalité de position entre les deux conjoints. Cela n'empêche pas qu'on retrouve de fortes disparités de fonctionnement quant à la répartition des tâches. Dans les milieux populaires, la préférence pour un modèle où la femme conserve la maîtrise de l'essentiel des attributions domestiques persiste. A l'inverse l'indifférenciation est un type d'organisation plus prisé par les catégories supérieures, les catégories moyennes préférant un bricolage entre modèles « compartimenté » et « synarchique ».

## CHAPITRE II - GESTION DU BUDGET FAMILIAL ET TYPES D'APPROPRIATION DES RESSOURCES

---

Dans le registre des interactions conjugales, les modalités de gestion du budget et d'accès aux ressources familiales occupent une place centrale. C'est évidemment le cas dans tous les couples mais, dans les ménages où la femme ne travaille pas, cette question est, selon toute vraisemblance, plus saillante encore.

Dans cette partie, nous nous attachons à analyser concrètement les différentes modalités de l'organisation financière des ménages monoactifs, en illustrant les trois types de fonctionnements mis au jour par l'analyse des entretiens. Au-delà, comme y incitent J. Kellerhals et E. Lazega<sup>277</sup>, nous tentons de voir en quoi le mode de gestion prévalant rencontre l'adhésion des femmes qui l'adoptent ou, en d'autres termes, si l'organisation financière telle qu'elle existe s'oppose à - ou conforte - un sentiment de justice. Au regard du rôle rempli dans la production domestique, en vertu de la densité de leurs apports familiaux, les femmes au foyer s'octroient-elles un droit entier sur les avoirs familiaux ou, à l'inverse, du fait que ces ressources ne proviennent pas de leur contribution directe, s'empêchent-elles (ou sont-elles empêchées de) toute appropriation ?

### A. TROIS MODES DE GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Plus encore que la répartition des tâches domestiques, la gestion du budget familial constitue fréquemment le motif de la « guerre conjugale ». L'analyse approfondie de cet aspect des dynamiques familiales met clairement en lumière trois modes de fonctionnement différenciés : un premier dans lequel la gestion est entièrement déléguée à l'épouse, un second où elle est partagée entre les conjoints et un troisième, enfin, dans lequel l'accès à ce secteur est confisqué aux femmes.

---

<sup>275</sup> CHAZEL, François, « Article « Pouvoir » », in BORLANDI, Massimo (Dir.), BOUDON, Raymond (Dir.), CHERKAOUI, Mohamed (Dir.), VALADE, Bernard (Dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. (Quadrige ; Dicos Poche). Ici, p. 567.

<sup>276</sup> On retrouve ici « la règle des réactions anticipées » selon laquelle l'acteur se conforme aux attentes de son partenaire pour ne pas encourir de sanctions négatives. FRIEDRICH, C., *Man and his Government : an Empirical Theory of Politics*, New York, McGraw-Hill, 1963.

<sup>277</sup> KELLERHALS, Jean, LAZEGA, Emmanuel, « La Perception des droits de propriété individuelle dans la famille », *Dialogue*, n° 109, 3<sup>ème</sup> trim. 1990, p. 24-37. Ici, p. 24.

Après avoir proposé une description fine de chacune de ces modalités, nous tenterons de mettre au jour les réactions féminines au mode d'organisation financière ayant cours dans leur ménage.

## 1. La prise en charge intégralement féminine

Dans le premier mode, les femmes au foyer prennent intégralement en charge la gestion des revenus familiaux. Elles disposent de ceux-ci à leur gré, s'assurent du règlement des factures courantes (impôts, remboursements d'emprunts ou versement du loyer selon les cas, frais fixes, etc.) et disposent d'une somme, dont elles fixent la hauteur, dévolue aux frais familiaux (alimentation, loisirs, habillement, etc.). S'il reste un excédent, elles se chargent de le placer, en vue des vacances ou d'éventuelles dépenses imprévues, les époux se contentant d'y jeter un regard très lointain.

*« La gestion du budget de la famille, c'est moi qui m'en occupe entièrement. Je m'en occupe parce que je considère que je suis à la maison, que j'ai le temps et que, A., ça lui prend la tête. On a un compte joint mais il est incapable de dire ce que l'on a dessus. Il ne sait même pas combien on a d'économies ... il ne regarde rien. (...) Dans le budget, quand je fais mon budget, il y a ça, mettons, pour l'électricité, la nourriture et tout ça ... je prends toujours une petite réserve, pour dire, on ne sait jamais ... après, je mets une certaine somme, pratiquement tous les mois, sur mes<sup>278</sup> livrets et là, c'est au cas où une voiture nous lâcherait ou quelque chose comme ça : les voitures qui pètent, enfin les gros trucs ... (...) Non, je n'ai aucune entrave. » Marie-Claire*

Certaines femmes s'approprient les ressources financières à un point tel, qu'elles en viennent à parler de « leurs » livrets. Nous sommes là dans la configuration envisagée par J. Kellerhals et E. Lazega : celle d'un « *droit de disposition sur l'ensemble des gains* »<sup>279</sup>. Dans ce cas précis, l'épouse fixe les dépenses prioritaires, détermine ce qui alimentera l'épargne conjugale et, en partie au moins, les fins auxquelles elle doit être consacrée.

Cette délégation intégrale est souvent interprétée comme une marque de confiance témoignée par le conjoint. Pour la conserver, elles sont vigilantes à « *ne pas craquer à tort et à travers* », à « *rester dans les clous* ».

*« Mon mari, pour la gestion, il ramène la paye et c'est terminé (rires). C'est pas non plus très sorcier, il faut juste un peu de rigueur. Et puis, quand vous avez enlevé les factures prioritaires, la nourriture, l'essence, les liquidités, vous faites avec ce qui reste pour l'habillement et tout ça. Nous, on a un maximum de choses qui sont prélevées, donc on n'a pas à s'en soucier. Je fais juste que contrôler. Après, ce qui reste, quand il en reste, je le place sur un petit compte « économies » et j'y tire s'il y a un gros besoin. (...) Non, mon mari est tranquille parce qu'il sait que je ne suis pas fofolle. » Jeannette*

Dans ce type d'organisation financière, les ménages ont un compte bancaire commun. Les conjoints disposent généralement d'une boîte dans laquelle puiser pour les besoins journaliers (achat du pain, monnaie). Ils font en commun les dépenses importantes et s'accordent sur leur opportunité.

## 2. Les deux facettes de la gestion partagée : « anarchie » comptable ou scission par secteurs

L'idée d'égalité d'accès aux ressources familiales se dégageant *a priori* d'une gestion partagée masque en vérité deux réalités très distinctes. Dans un cas, il peut s'agir d'une réelle « anarchie » comptable, rien n'étant fixé concrètement en la matière ; à l'inverse, elle peut prendre la forme d'une délégation réduite à certains secteurs de dépense.

Dans le premier cas, les conjoints ont le plus souvent des comptes joints, comme dans le type de fonctionnement précédent. En revanche, personne n'est véritablement en charge du paiement des frais fixes ou du contrôle de leur règlement. Ainsi, celui des deux qui tombe le premier sur les relevés de banque en vérifie la conformité, l'essentiel des frais fixes est mensualisé afin que cette opération prenne le moins de temps possible.

*« La gestion du budget ? il n'y en a aucune. Personne ne la prend en charge parce que ça barbe tout le monde. Là, on s'est fait la réflexion avec mon mari que ce mois ci, nous venons de finir de payer la maison ... mais on en a parlé parce que c'est quand même un fait majeur ... autrement, aussi bien lui que moi, on s'en fout. Nous avons*

<sup>278</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>279</sup> KELLERHALS, Jean, LAZEGA, Emmanuel, « La Perception des droits de propriété individuelle dans la famille », *Art. Cit.*, p. 24.

*un compte courant, commun, le salaire de mon mari y tombe tous les mois. Les courses, je les prends sur le compte commun, comme les habits ... tout sur le compte commun. Autrement, tout est prélevé : assurance-vie, mutuelle, assurance voiture (...). Tous les mois, on est en découvert. Mais, compte tenu de nos avoirs, c'est ce que j'ai expliqué à la banque : « mon mari, il est salarié, il est fonctionnaire, si vous êtes gentils, on reste chez vous, autrement, on va voir ailleurs ». Effectivement, on n'est pas très bons clients avec nos découverts, mais il faut voir les choses sur la durée. »* Françoise M.

Notons d'erechef que ce type de fonctionnement a principalement cours dans les foyers aisés, voire très aisés. Une telle distance, une telle désinvolture à l'égard de l'équilibre financier sont possibles à la condition que les revenus soient tels que le recours aux « découverts » ne mette pas en péril la balance monétaire du ménage.

*« Avec mon mari, on a un compte commun et c'est vraiment la pagaille parce qu'on n'est pas de bons gestionnaires. Ça veut dire qu'on ne vérifie pas toujours. Il nous est arrivé de rencontrer de petits découverts mais on a un découvert « Satellis » autorisé ... bon, eh bien on paie des agios ... c'est pas bien grave. Autrement on renfloue au cas par cas, avec nos autres comptes. »* Anja

Ce qui ressort ici est le caractère fastidieux de la gestion financière, l'organisation et les contraintes qu'elle nécessite et auquel personne n'a véritablement envie de se confronter. Souvent, il y règne un certain flou quant au montant des ressources, justement parce que les deux conjoints savent qu'il n'y a pas péril financier en la demeure.

*« Non, chez nous, on n'est pas vraiment dans la gestion. Vous savez, les pharmaciens, quand ils ne sont pas employés, ils n'ont pas un salaire fixe qui tombe tous les mois. C'est sur les bénéfices. Mon mari avait une officine qu'il a vendue et il s'est associé avec un copain pour une autre pharmacie beaucoup plus grande ... donc on arrivait pratiquement au terme de nos emprunts ... mais avec ce nouvel achat, on y a replongé à fond. Du coup, rien n'est tellement significatif. Quand il n'y aura plus ces traites, parce qu'il y a plus de 20.000 francs qui partent chaque mois, facilement ... Parce que, si vous voulez, nous, on capitalise, on a choisi la capitalisation. J'ai convaincu mon mari qu'il fallait de grosses assurances, de grosses assurances-vie, donc on a beaucoup de sorties ... »* Catherine M.

On voit à travers cet exemple, à l'instar du fonctionnement précédent, que les femmes n'ont aucun mal à se considérer parties prenantes de la gestion et l'optimisation du budget familial. Elles sont effectivement associées aux discussions concernant les décisions financières voire en orientent le sens. On retrouve, dans l'entretien, l'utilisation fréquente de « on » et des « nous », ce qui marque réellement une similitude de destin financier (au moins aussi longtemps que la situation en la matière est saine).

L'autre facette de la gestion partagée des ressources prend la forme d'une distinction de la comptabilité familiale en secteurs de dépenses. Ici, le conjoint ne perd pas la main sur l'organisation financière ; il en délègue uniquement une partie à son épouse. Celle-ci se voit attribuer, mensuellement, une somme particulière destinée à des secteurs très précis : l'alimentation, l'habillement, les frais liés aux enfants, etc. Le conjoint, en revanche, prend en charge les remboursements de prêts, les frais fixes, les impôts, les impondérables, etc. On retrouve dans l'allocation féminine tout ce qui renvoie à la division des tâches domestiques. Plus que d'une gestion partagée, nous pourrions parler d'une gestion sélective, presque d'une « gestion de genre ». Jusque dans l'organisation financière familiale, l'épouse inactive est renvoyée aux tâches qu'elle remplit. Elle est libre, le plus souvent, de déterminer ses priorités, dans la limite du montant de l'enveloppe allouée : toutefois, la somme étant généralement immuable, cette liberté s'exerce sous contrainte de budget.

Il va sans dire que cette forme de fonctionnement occasionne beaucoup d'insatisfactions.

*« Mon mari me donne mon salaire ... une pension pour les courses, la nourriture, mon abonnement de portable, mes habits ... J'ai environ 7000 francs par mois ... Le reste, c'est lui qui s'en charge, il faut que ce soit lui qui s'en occupe. (...) Je ne sais pas si ça provient du fait qu'il ne me fait pas confiance ... je crois plutôt que, dans son esprit, c'est l'homme qui tient les cordons de la bourse. »* Claude

Ce mode de gestion est souvent associé à un sentiment de dépendance, surtout lorsque la dotation allouée semble insuffisante. Toutefois, l'examen des situations dans lesquelles ce mode d'organisation prévaut montre que la dépendance financière est uniquement sensible dans les cas où les relations conjugales sont détériorées (c'est-à-dire, pour l'exprimer autrement, dans les situations où le conjoint exerce son pouvoir par ce biais). Quand ce n'est pas le cas, les femmes ont plus souvent tendance à y voir une simplification des procédures comptables.

« En fait, mon mari s'occupe de tout ce qui est mensuel : l'EDF, l'eau, les assurances ... tout ça, c'est lui, c'est sa partie. Moi, je m'occupe du budget alimentation. On a dispatché en deux et il y a une partie qu'il met sur un compte pour ce qui est uniquement maison, ménage, jardin, nourriture. Moi je trouve que cette séparation permet de faciliter la gestion de tout. (...) Du coup, mon mari considère que je fais ce que je veux avec le budget que j'ai. Je n'ai pas à me plaindre parce que j'ai un budget assez large pour inclure tout ce dont j'ai besoin, même pour moi. » Doris

Dans ce cas de figure domine l'impression de disposer librement de ce qui est alloué. Il va sans dire que c'est aussi, objectivement, le cas pour Claude bien qu'elle n'en tire pas les mêmes conclusions. Du coup, on constate qu'un même type de fonctionnement peut engendrer des évaluations très différentes.

Ici, dans la majorité des cas, les époux ont des comptes séparés. Les reliquats financiers, une fois toutes les dépenses honorées, restent sur les comptes propres et les conjoints en disposent, à leur guise.

### 3. La gestion confisquée : l'éviction de la comptabilité familiale

Certaines femmes (rares dans notre échantillon : ce cas de figure concerne trois personnes) sont tenues totalement à l'écart de la gestion des ressources familiales. Une fois encore, cette modalité d'organisation n'est pas univoque. Dans un cas, la femme ne souhaite pas y être associée ; dans l'autre, les épouses sont évincées par un conjoint qui en garde le contrôle intégral. Cette dernière possibilité, véritablement extrême, s'expliquerait en grande partie par des « bévues » féminines antérieures.

Dans le premier cas, celui témoignant d'une volonté d'être déchargée de la gestion financière, la personne développe un rapport phobique à l'argent. Elle demande à son conjoint l'argent dont elle a besoin, pour les courses ou l'habillement des enfants, mais refuse d'entrer dans des discussions ayant trait aux finances familiales. La gestion de locaux lui appartenant est aussi assurée par le mari. Si l'on parle d'une gestion confisquée, il s'agit ici d'une auto-éviction.

« Chez nous, nous n'avons qu'un compte, et ce qui y est ou ce qui n'y est pas, je ne veux même pas le savoir. Moi, je me borne à demander de l'argent à mon mari, je dépense ce qu'il me donne et la manière dont il gère ça, moi, je m'en moque. (...) Avec l'argent, je me dis que ce n'est pas mon rôle. Quand on est en négatif, c'est vraiment trop stressant et je ne veux pas le savoir. De toutes façons, les dépenses que je fais, je ne peux pas les réduire, ce n'est pas du luxe. (...) L'argent, non, ce n'est pas mon problème mais c'est volontaire ; ça n'a rien à voir avec mon mari. » Irène

Il est possible que cette position résulte pour partie de la situation d'activité du conjoint. En effet, celui-ci alterne fréquemment des postes de cadre supérieur et des périodes de chômage. En conséquence, le mode de vie de ce ménage semble aléatoire, précaire et l'épouse, en raison de lourds problèmes financiers antérieurs, préfère être dédouanée de cette charge. Comme elle le dit par ailleurs, elle pratique « la politique de l'autruche », même si elle n'est pas toujours d'accord avec les options prises par son conjoint en matière de rentabilisation des biens ou de prises de risques professionnels. Ne pas être tenue pour responsable des aléas financiers que le ménage pourrait rencontrer est l'objectif prioritaire.

Ce fonctionnement tranche avec celui de femmes dépossédées de la gestion familiale. Dans les deux cas rencontrés, elles s'appesantissent peu sur l'organisation financière de leur ménage, d'une part en raison de la faiblesse des ressources, d'autre part à cause de ses modalités concrètes. Elles mettent en avant leurs médiocres aptitudes gestionnaires et les « erreurs » commises par le passé.

« C'est vrai que, pour ça, je suis pas très douée. Comme on n'a pas de gros moyens, on a été interdit bancaire. (...) Maintenant, il veut plus que je m'en occupe, il fait les courses tout seul ou avec moi ... c'est pas que de ma faute, je pouvais pas inventer l'argent qu'y avait pas (...) Le matin, j'ai un euro sur la table, c'est pour le pain, point barre. » Isabelle P.

L'autre cas est relativement similaire. L'entretien ayant été conduit en présence du mari, y compris la parole féminine sur l'argent était confisquée.

« Oui, c'est moi qui m'en occupe parce que, pour gérer, elle nous a quand même mis dans une belle merde. Isabelle, elle est pas adulte. Elle se voit encore chez Maman et Papa où il y avait qu'à demander pour avoir ...

*Alors j'ai dû prendre les rênes, je dois même aller aux courses. Quand elle travaillera, elle verra.* » Christian, mari d'Isabelle SS.

Ici, nous nous trouvons en présence de l'unique cas où, au-delà d'éventuelles bévues financières commises par l'épouse, son retrait du poste budgétaire est clairement associé à son inactivité.

Le type de gestion adopté par les ménages semble relativement lié au milieu social auquel il appartient. Ainsi, dans les milieux populaires, les femmes exercent leur prépondérance sur les finances. Toutefois, si elles présentent la moindre faiblesse dans leur gestion, elles s'en voient évincées pour ne plus y remplir qu'un rôle à la marge. Dans les milieux plus favorisés, la gestion partagée semble privilégiée. A mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus, ce secteur est délaissé par les deux partenaires, les risques encourus étant relativement encadrés. Le choix d'une gestion sectorisée semble plus fréquemment effectué par les classes moyennes. Lorsqu'il ne procède pas d'une décision commune, ce type de comptabilité par secteur prévaut dans les ménages où le mari possède un capital social supérieur à celui de son épouse. Bien que se référant à des ménages biactifs, A. Michel<sup>280</sup> rapportait des résultats similaires. Lorsque les femmes étaient ouvrières, elles exerçaient très souvent une prépondérance dans la gestion du budget ; lorsqu'elles étaient cadres, un fonctionnement plus égalitaire prévalait. En cela, il semble possible de dire que, plus que le statut d'activité des femmes, le milieu d'appartenance infléchit le rôle joué par les femmes dans la tenue des finances familiales. Pour le groupe intermédiaire, les ressources sociales comparées semblent expliquer les différences constatées.

Les modes de gestion du budget familial sont diversement appréciés : soit les femmes en souhaiteraient un autre, soit celui qui a cours a toujours été envisagé comme l'unique fonctionnement acceptable. Ce dont il est question, en creux, déborde les simples procédures adoptées : c'est du sentiment de justice qu'il nous faut maintenant parler, ainsi que du type d'accès aux ressources qui le sous-tend.

## **B. SENTIMENT DE JUSTICE ET MODES D'APPROPRIATION DES RESSOURCES FAMILIALES**

Que les femmes au foyer soient financièrement dépendantes de leur conjoint, voilà une proposition que nul ne saurait sérieusement contester<sup>281</sup>. Il s'agit même là d'une donnée intrinsèque à l'inactivité : choisir de rester à la maison, c'est aussi accepter de dépendre entièrement des revenus de son conjoint. Néanmoins, poser cette assertion n'informe pas sur la manière dont les femmes s'accommodent de cette caractéristique.

Comme on a pu le voir, la gestion du budget familial peut prendre diverses formes et celle prévalant dans leur ménage peut ne pas rencontrer l'adhésion des femmes. Il arrive, par exemple, qu'une répartition sexuée, par secteur de dépenses, soit entrevue comme un cantonnement supplémentaire dans la sphère domestique et donne lieu à certaines pratiques jugées humiliantes. Du coup, pour en avoir une connaissance fine, il est nécessaire de compléter la description du fonctionnement par une évaluation subjective de son équité. Cela revient à savoir qui a initié les façons de faire, à partir de quelles représentations et avec quels effets.

Pour aborder cette question, nous avons établi une « typologie ». Celle-ci croise, d'une part, la satisfaction subjective ressentie par les épouses à l'égard de la gestion actuelle (dichotomisée en + et -) et, d'autre part, le type d'accès aux ressources familiales que s'autorisent les femmes (ou auquel elles sont autorisées par leur conjoint), cet accès pouvant être « libre » ou « contingenté ».

<sup>280</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Op. Cit., p. 84.

<sup>281</sup> Cette dépendance peut néanmoins connaître des degrés divers : elle s'exerce avec moins de force lorsque, par exemple, les épouses jouissent de biens leur procurant des revenus propres.

## Distribution des femmes au foyer selon le type d'accès aux ressources familiales et la satisfaction ressentie à l'égard de celui-ci.

		Satisfaction à l'égard du fonctionnement actuel	
		+	-
Accès aux ressources familiales	libre	<i>Les « Jouisseuses »</i>	<i>Les « Revanchardes »</i>
	contingenté	<i>Les « Légalistes »</i>	<i>Les « Humiliées »</i>

L'accès est considéré comme « libre » quand les femmes prennent seules en charge la gestion du budget familial ou qu'elles la partagent, sur un mode « anarchique », avec leur conjoint. L'accès est « contingenté » dès lors que les épouses ont uniquement la maîtrise de la partie consacrée aux dépenses domestiques, ou sont exclues des décisions comptables. Par ailleurs, les femmes sont tenues pour satisfaites lorsque ce type de fonctionnement leur semble juste ; elles sont insatisfaites quand il leur semble faire peu cas de leurs contributions familiales.

### 1. Les « jousseuses »

Entrent dans cette catégorie les personnes cumulant une évaluation positive du fonctionnement conjugal et un accès non contraignant aux ressources du ménage. On y retrouve certaines des épouses assurant intégralement la gestion du budget familial et la majorité de celles s'inscrivant dans un fonctionnement financier « anarchique ». Ici, l'idée de dépendance fait sourire, non que les femmes en nient l'existence objective mais parce qu'elle est contraire à leur vécu quotidien.

*« Comme je le disais à une amie la semaine dernière, mon mari a très bien compris que ce n'est pas celui qui gagne l'argent qui le dépense ! Bon, je fais les courses, mais moi, je ne mange qu'un 1/8- de ce que je dépense ... Là, je me suis achetée, il y a dix jours, cette jupe, ce pull et un pantalon ... il y en avait pour 180 euro en gros ... Mais c'est sur un coup de cœur parce qu'autrement, j'estime que je n'ai besoin de rien. J'ai suffisamment de textile dans la maison pour me réchauffer et, si j'achète quelque chose, c'est vraiment pour me faire plaisir (...) Je ne suis pas du tout gênée de ça ... il faudrait que je le sois ? Quand j'étais enfant, je rêvais d'être entretenue. Je serais bien contente si mon mari gagnait même 100 fois plus, vous me faites marrer ... Non, pas de gêne du tout, du tout ... c'est parce que je le vaux bien !!! »* Françoise M.

Bien entendu, le libre accès aux ressources familiales se fait malgré tout, dans certains cas, sous contrainte de budget, ce dernier n'étant pas indéfiniment extensible. Toutefois, y compris dans les ménages financièrement moins pourvus, de telles libertés sont également prises, même si l'investissement est de moindre ampleur.

*« Oh, alors moi, je craque pour les dessous ! J'attends toujours qu'il y ait des soldes, et je prends pas souvent les grandes marques ... mais, quand j'estime que je peux, je n'hésite pas à me faire un petit plaisir. Ça dépasse pas 40 euros quand même, hein ! »* Marie-Andrée

La plupart du temps, les femmes expliquent la latitude prise en matière de dépenses personnelles par l'importance de leur investissement familial, l'absence de gêne par le fait que les membres de la famille reconnaissent leur rôle actif. Dans ces cas particuliers, le conjoint, n'a pas de propos désobligeants vis-à-vis de l'inactivité de son épouse ou des dépenses qu'elle s'autorise. L'argent du ménage est, sans aucun doute possible, *leur* argent et chacun peut en disposer comme il l'entend.

*« Moi, je n'ai aucune sentiment de dépendance financière parce que G. ne m'a jamais fait ressentir que je ne travaillais pas. Du coup, quand j'ai des dépenses à faire, je ne vais pas lui demander l'autorisation. Moi, si je travaillais, je mettrais tout dans la caisse commune et il ne me viendrait pas à l'idée d'avoir un compte à moi, de me dépenser mes sous, mes machins ... à partir de là, pourquoi voulez-vous que je vive dans un état de dépendance financière, c'est G. qui travaille à l'extérieur mais je contribue au fonctionnement de la maison ... plus que de la maison même, de la famille. »* Isabelle G.

Pour les « jousseuses », ce type de fonctionnement est la condition *sine qua non* de leur maintien au foyer. Aucune autre organisation n'aurait été envisageable et, parmi celles que nous avons décrites, la répartition imposée par secteurs de dépenses est une modalité souvent décriée.

« Moi, il y avait quand même des choses sur lesquelles je n'aurais pas été coulante. Si A. m'avait reproché des dépenses que je fais pour moi, ou s'il m'avait limité dans le budget, alors là, je reprenais le boulot ou je prenais la tangente ! C'est ma liberté de tenir ma maison comme je l'entends qui a fait aussi que je suis restée à la maison. Si ça n'avait pas marché comme ça, la situation aurait été différente. Même si, de temps en temps, j'ai pu m'accorder quelques dépenses, on n'a jamais rencontré de difficultés financières parce que, tout le temps, j'ai essayé de prévoir et que ça a bien marché. » Marie-Claire

Ce mode de gestion, et son acceptation par le conjoint, a, de toute évidence, des répercussions fortes sur l'image de soi. Une fois encore, la modalité d'un versement mensuel sur un compte à part fait figure de fonctionnement repoussoir.

« Mon beau-père, qui était notaire, la petite bourgeoisie de province, versait le même jour son salaire à sa femme de ménage et à sa femme ... mais c'est une honte ! Parce que ma belle-mère, elle est née en 1926, c'est pas quand même il y a trois siècles ... Je me rappelle, elle se faisait toute mielleuse pour aller le voir ... Je disais à mon mari : « Mais elle est gourde ta mère quand même ; dans sa situation, elle a eu cinq enfants, elle les a menés à de grandes carrières, c'est sa contribution, et elle est au moins aussi importante ! ». Moi, à sa place, j'aurais commencé par tout dépenser et j'aurais dit à mon mari : « Ah bon, c'était pas pour m'habiller cet argent là ? ». J'aurais joué la parfaite débile et, tant que ça n'aurait pas été compte libre, j'aurais tout dépensé en fringues. Parce qu'il y a des choses concrètes d'un côté et, d'un autre, il y a l'estime de soi. Ma belle-mère, elle s'est toujours prise pour une carpette alors, à la fin, peut-être qu'elle en était une. » Françoise M.

## 2. Les « revanchardes »

Les « revanchardes » font une évaluation négative du fonctionnement budgétaire de leur ménage bien que bénéficiant d'un accès franc aux ressources familiales. Peu nombreuses, ces femmes se sont longtemps évertuées à modifier ce fonctionnement sans y parvenir. Les relations entre les conjoints sont, ici, fortement dégradées. Le mari est souvent réduit au rôle de « gagne-pain » ; elles estiment ne jamais avoir été reconnues à la hauteur de leur investissement familial. L'accès aux ressources apparaît alors comme une juste récompense qu'elles s'octroient sans qu'on la leur concède spontanément, une forme de rachat de l'existence qu'elles ont menée, qu'elles l'aient ou non personnellement désirée.

« Mon mari ne voulait pas que je travaille, il voulait une femme au foyer pour se faire servir ; il voulait une femme au foyer pour que, quand il rentre, tout soit prêt, il voulait une femme à la maison qui le dorlote. (...) Maintenant, les enfants sont partis, il est à la retraite et ça se passe différemment. J'ai ma pension, comme je vous le disais, mais très souvent, je dépense allègrement. Parce que ce qu'il voulait, ce qu'il a toujours voulu, il l'a eu mais, maintenant, il doit assumer ! La banque renfloue mes découverts, ils ne me posent pas de problèmes, parce qu'il savent que le Papa, il a des sous ... mon mari a toujours été très prévoyant ! » Claude

Pour les « revanchardes », dépenser est une manière de prouver qu'elles existent. Elles tablent également sur les désagréments que leurs découverts vont occasionner à leur conjoint ; loin de les appréhender, elles en sont même à les souhaiter.

« Je cramais comme je voulais, peu importe les conséquences. S'il était content, tant mieux, si ça lui déplaisait, tant pis. Je ne crois pas qu'il se soit demandé, à un quelconque moment, ce que, moi, je pouvais ressentir ici, à Bordeaux, avec les quatre filles, quand monsieur vivait sa vie la semaine à Paris. (...) Pour le divorce, on n'en est qu'aux pourparlers entre les avocats mais, il me connaît, il sait qu'il va devoir en lâcher. Au moins, ça nous fera un sujet de discussion le montant de la prestation compensatoire. Avec ce que j'ai morflé, ça va chiffrer. Parce que je considère que, tout ça, c'est au moins autant à moi qu'à lui. » Véronique LB.

Ici, le libre accès aux ressources familiales correspond au prix que les conjoints ont à payer pour les illusions perdues ou les renoncements féminins.

## 3. Les « légalistes »

Partagent cette figure de la typologie les femmes satisfaites par les modalités de gestion du budget mais qui, dans le même temps, restreignent leur accès à celui-ci. Comme chez les « jouisseuses », on retrouve des personnes prenant intégralement en charge le poste budgétaire et, comme chez les « revanchardes », des femmes partageant cette gestion avec leur conjoint sur la base de secteurs de dépenses différenciés. Toutefois, à l'inverse de ces dernières, elles ne souffrent pas de ce cloisonnement.

Si nous les avons qualifiées de « légalistes », c'est que, en dépit même des encouragements de leur mari, ces femmes ne parviennent jamais véritablement à utiliser les revenus familiaux à des fins personnelles. En d'autres termes, la



provenance des ressources les empêche « *de se lâcher* » ; ne procurant elles-mêmes aucune contribution directe, elles rechignent à utiliser l'argent du ménage pour des objectifs ne servant pas intégralement la famille. Lorsqu'on les interroge sur leurs possibilités de distraire une partie des revenus du ménage pour des dépenses propres, on réalise que le moindre petit plaisir qu'elles parviennent à s'octroyer les renvoie à la culpabilité. L'argent qu'elles gèrent n'est pas tout à fait perçu comme le leur.

*« J'y arrive, mais avec une certaine mauvaise conscience ... d'ailleurs, ça fait hurler mon mari. Moi, je me dis que je n'apporte pas de salaire, j'ai donc toujours un peu de scrupules à prendre des trucs pour moi. Mon mari, ça, ça le fait hurler ! Il me dit tout le temps : « Mais attend, c'est à nous deux, arrête tes conneries. Tu achètes ce dont tu as envie. ». (...) Avec l'arrêt de mon travail, je prends vraiment moins de choses pour moi parce que je me dis que, quand même, ce n'est pas moi qui l'ai gagné. Moi, toute seule, je n'ose pas, même si mon mari me dit de me lâcher. Par exemple, il a une épargne professionnelle, un actionnariat interne et tout, et c'est vrai que, quand j'ai envie de le taquiner, je lui dis : « Mais toi, tu as ton épargne. ». Et ça, ça le met en rogne. Il me dit : « Mais arrête tout là, c'est à la famille, c'est à moi, c'est à toi, il n'y a pas de souci ! ». Je crois que je deviens un peu parano, même si j'essaie de me lâcher un peu plus maintenant. » Laurence*

Pourtant, les « légalistes » ont, la plupart du temps, tout à fait conscience des gains directs et indirects qu'elles procurent à la famille. Toutefois, pour elles, ces derniers ne constituent pas un équivalent des revenus tirés d'une activité extérieure. Du coup, le travail réalisé dans l'espace domestique est bien un « travail gratuit », un travail « souterrain ».

*« Je sais bien ... faire garder les enfants, payer quelqu'un pour le repassage, pour le ménage, ça coûterait des sous et, en restant à la maison, tout ça, je l'économise ... mais quand même, c'est pas pareil. » Françoise GO.*

Parfois, les femmes « légalistes » expliquent leur gêne par le fait qu'être mère implique aussi de savoir reléguer ses envies à un second plan. Ainsi, ce n'est plus seulement leur « inactivité » qui les empêcherait d'engager des dépenses personnelles mais aussi la maternité justifiant, presque intrinsèquement, ces renoncements.

#### 4. Les « humiliées »

Dans cette dernière catégorie, croisant à la fois un sentiment d'insatisfaction à l'égard du fonctionnement familial en matière de gestion financière, et un accès sous conditions aux ressources du ménage, on retrouve les femmes exclues de cette gestion et certaines de celles ayant uniquement des latitudes dans les secteurs liés au domestique.

Si nous recourons à un terme aussi fort que celui d'humiliation, c'est que ce type de partage, ou cette éviction, contraignent les femmes à des pratiques souvent dégradantes. A l'inverse des « légalistes », satisfaites de leur enveloppe budgétaire, les « humiliées » considèrent cette somme insuffisante. Sa faiblesse les oblige fréquemment à quémander une « rallonge ». Cette démarche, vécue comme infantilissante, est perçue comme une absence de reconnaissance du travail accompli, *a fortiori* quand elle se solde par un refus.

*« Ça, c'est vraiment le plus dur. Parce que c'est toujours gênant, quand on a envie de s'acheter quelque chose qui sorte un peu de l'ordinaire ou qui ne rentre pas dans le budget ... d'être obligée de demander, de se justifier du fait de dire : « C'est toi qui rapporte l'argent, moi je n'en ai pas et il faut que je te demande ». C'est comme si c'était ... oui, comme si je faisais la manche un peu ... Si j'avais un peu d'argent à moi, je ne demanderais pas obligatoirement, je me débrouillerais. C'est cette démarche là, cette quête, qui est très dévalorisante. J'ai souvent ces remarques ; parfois il me dit : « Tu sais que je te donne tant, tu sais que je ne peux pas plus, tu attends mais ce n'est pas la peine de demander, je ne peux pas, je ne peux pas ! ». Moi, je me demande ce que doivent dire les hommes qui gagnent 7000 francs ... parce qu'en plus chez nous, c'est vraiment pas ce cas là. C'est là que je me dis que rien ne me valorise, que tout ce que je peux faire, il n'y a rien à faire, ça ne sera jamais vu comme un travail. » Véronique C.*

Pour s'octroyer quelques petits plaisirs, les femmes en sont rendues à rogner sur les frais alimentaires, à mentir sur la hauteur de leurs dépenses.

*« Les courses, c'est pas la peine parce qu'il vient avec moi ... Je peux jouer un peu sur les loisirs des gosses, c'est la seule chose. Parce que, comme le petit fait du foot et que les filles sont dans un club de loisirs, il sait pas combien ça coûte. Il voit ça sur le prospectus mais, comme on a des aides, c'est moins que ce qui est affiché. Alors le reste, je me le garde ». Isabelle P.*

Dans ces derniers cas, la dépendance financière est indéniable. Les stratégies mises en œuvre pour tenter de la minimiser (travail au noir) s'offrent comme des pis-aller improbables ; dans tous les cas, elles ne suffisent guère à donner à ces femmes de fortes latitudes supplémentaires.

Au terme de cette présentation, si nous mettons notre typologie en rapport avec celle établie par J. Kellerhals et E. Lazega<sup>282</sup> en matière de droits de propriété individuelle, nous retrouvons ici, à quelques nuances près, certains des types théoriques qu'ils ont définis.

	Processus unilatéral	Processus résiduel	Processus consensuel
Légitimation par l'origine des ressources	Droit souverain	<i>Droit satisfactoire</i>	
Légitimation par l'allocation des ressources	Droit restreint	Droit pragmatique	Droit conditionnel

La typologie des deux auteurs croise, d'une part, la nature du processus au terme duquel l'acteur fait sienne une ressource et, d'autre part, la manière dont il légitime l'accès à celle-ci. Est ainsi appelé *unilatéral* le processus par lequel l'individu s'attribue une ressource familiale de façon autonome, sans en négocier l'accès avec son partenaire ; *résiduel* celui par lequel il s'approprie un bien de manière « implicite », « subreptice » ; enfin, dans un processus *consensuel*, la jouissance d'une ressource passe forcément par l'assentiment du conjoint, au terme ou non de négociations conduites avec lui. La légitimation, quant à elle, peut reposer sur *l'origine des ressources* (son travail, son héritage) ou encore sur *l'allocation* de celles-ci, en fonction de besoins notamment. Du croisement de ces deux variables, les auteurs ont dégagé empiriquement quatre types de droit<sup>283</sup>.

Le *droit de propriété souverain* croise l'unilatéralité du processus de décision avec une légitimation par l'origine des ressources. Pour les auteurs, ce droit serait « basé sur le mérite ou le statut reconnu en dehors de la famille ». C'est la raison pour laquelle ils parlent, pour cette figure, d'une « forme exogène d'individualisme », reposant sur « un titre acquis au dehors de la famille pour s'affirmer à l'intérieur de la famille ». En d'autres termes, l'individu ne pourrait s'inscrire dans ce type d'appropriation des ressources qu'en vertu de la reconnaissance sociale conférée par ses activités ou aptitudes extrafamiliales (professionnelles). Du coup, si l'on met de côté les femmes bénéficiant de possessions personnelles rentables (pouvant légitimement relever de ce type d'appropriation), pris *stricto sensu*, les autres femmes au foyer devraient être exclues de ce type de droit, n'entrant pas directement dans l'octroi de ressources au ménage. Or, dans le cas de nos « jouisseuses », le *droit de propriété souverain* semble caractériser leur type d'appropriation. Aucune d'entre elles ne se sent extérieure aux ressources du ménage<sup>284</sup> : elles considèrent qu'en demeurant au foyer elles les optimisent. Ainsi, on pourrait inverser les termes utilisés par J. Kellerhals et E. Lazega : pour les « jouisseuses », ce mode d'appropriation révèle d'« un titre acquis à l'intérieur de la famille pour s'affirmer au dehors de la famille ». Les services rendus, les attentions prodiguées seraient ainsi le support à partir duquel elles s'autoriseraient cette autonomie : « C'est de l'argent que je gagne assez durement », proposition permettant aux deux auteurs d'imager la légitimation par l'origine des ressources est un propos que pourraient tenir nos « jouisseuses ».

Le *droit de propriété restreint* croise un processus unilatéral et une légitimation par l'allocation des ressources. Dans ce cas de figure, la personne doit parvenir à persuader son partenaire de la nécessité, collective ou non, de la fin pour laquelle la ressource a été utilisée. Comme le disent les auteurs, ce type de droit repose sur l'idée d'un besoin et sur la légitimité de celui-ci. Pour convaincre son partenaire du bien-fondé de l'achat effectué, l'acteur doit négocier et prouver que, dans l'ordonnement des priorités, le besoin en question est le plus urgent. On a affaire ici, comme le notent J.

<sup>282</sup> KELLERHALS, Jean, LAZEGA, Emmanuel, « La perception des droits de propriété individuelle dans la famille », *Art. Cit.*, p. 27.

<sup>283</sup> Les auteurs mentionnent que deux types théoriques n'étaient pas représentés dans les données à partir desquelles ils ont travaillé.

Kellerhals et E. Lazega, à un individualisme à la fois endogène et exogène, dans le sens où si la décision est prise de manière unilatérale, elle n'en nécessite pas moins une certaine adhésion du groupe. On retrouve ici nombre de caractéristiques des « légalistes » qui, sous le prétexte qu'elles n'ont aucun salaire, s'évertuent à acquérir des biens utiles à la famille et à justifier ces achats auprès de leur conjoint.

*Le droit de propriété pragmatique* croise un processus résiduel et une légitimation par l'allocation des ressources. On retrouve ici les manières de faire utilisées par certaines « humiliées » parvenant à distraire une faible partie du budget qui leur est attribué pour satisfaire de petites envies. Cette manière de procéder, de façon clandestine et quelque peu sournoise, explique que les auteurs ne renvoient pas ce type d'accès aux ressources familiales à une forme de droit explicite. Cette forme d'appropriation souligne davantage l'asymétrie perçue entre les contributions des épouses et les faibles rétributions dont les gratifient leur mari. Soustraire une partie, fût-elle infime, au contrôle appuyé de son conjoint est, comme l'indiquent J. Kellerhals et E. Lazega, « une manière d'affirmer son autonomie et de se faire une place dans le groupe », autonomie et place qu'on ne leur confèrerait pas naturellement.

Enfin, *le droit de propriété conditionnel* repose à la fois sur un processus consensuel et sur une légitimation par l'allocation des ressources. Ce qui le différencie du *droit de propriété restreint* auquel, par bien des aspects, il peut être comparé, c'est que la négociation avec le conjoint est antérieure à la dépense. En vertu de cette caractéristique, nous retrouverions ici certaines des « légalistes », les moins affranchies. Ceci étant, il convient ici de rappeler que cette restriction provient bien plus d'une forme de discipline imposée à elles-mêmes. Elle ne résulte pas d'une demande explicite du conjoint : la recherche d'une légitimation par le mari n'est en rien un pré-requis, celui-ci les incitant même à disposer plus spontanément des ressources communes.

Compte tenu des caractéristiques de leur échantillon, et même s'ils l'estiment théoriquement possible, J. Kellerhals et E. Lazega n'ont pas développé le cas de figure correspondant à un type de droit croisant un processus résiduel et une légitimation par l'origine des ressources. Or, « les revanchardes », telles que nous les avons définies semblent correspondre à ce type manquant. Dans notre typologie, c'est la satisfaction issue du mode de gestion du patrimoine familial qui les différencie des « jouisseuses », et non leur accès aux ressources, même si celui-ci se fait dans des proportions moindres. A l'instar de ces dernières, les « revanchardes » considèrent que les services rendus justifient une légitimation par l'origine des ressources, même si elles sont seules à le considérer. En conséquence, le processus utilisé pour bénéficier des biens familiaux semble plus résiduel qu'unilatéral, la reconnaissance de leurs contributions par le conjoint étant beaucoup moins patente. Ainsi, sur cette base, nous pourrions fonder un autre droit de propriété et le qualifier de *satisfactoire*<sup>285</sup>.

### C. LES MOBILES D'UNE APPROPRIATION DIFFERENCIÉE DES RESSOURCES CONJUGALES

J. Kellerhals et E. Lazega expliquent le recours à un droit de propriété spécifique par deux facteurs : le statut socioéconomique du ménage et le type de fonctionnement familial y prévalant<sup>286</sup>. Précisons que ces deux variables ne sont pas totalement indépendantes : chez J. Kellerhals, les styles d'interaction conjugales dépendent assez fortement des

---

<sup>284</sup> Ce que l'on constate lorsqu'elles parlent de « [leurs] livrets » ou des emprunts conséquents dans lesquels « on est retombé » ...

<sup>285</sup> satisfactoire : *adj.* (XIV<sup>e</sup> s. ; empr. du lat. scolast. *satisfactorius*). *Théol. chrét.* Qui est propre à réparer. *Peine satisfactoire*. Robert (Le), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Tome sixième, Paris, Robert (Le), 1969, p. 146.

<sup>286</sup> Notons que la population étudiée (107 couples genevois ayant environ 10 ans de mariage) n'est en rien conditionnée par le statut d'activité de l'épouse. Il se trouve que l'échantillon de J. Kellerhals et E. Lazega comporte quelques ménages monoactifs mais ceux-ci ne constituent pas le point central des analyses proposées par les auteurs.

ressources économiques et culturelles des familles<sup>287</sup>. Il s'agit alors de voir si ces deux variables justifient les dispersions constatées ou s'il convient de les préciser.

## 1. Le statut socioéconomique du ménage

En matière de statut socioéconomique, les deux auteurs montrent que le *droit souverain* est plus fréquemment associé aux familles à hauts revenus, les ménages modestes optant davantage pour un *droit restreint* ou *conditionnel*. Le milieu social instaure donc « *un clivage dans la propriété* », c'est-à-dire dans le lien entre un acteur et une ressource. Par ailleurs, le travail salarié féminin contribuant à fixer le statut socioéconomique du ménage, « *le mode souverain est plus fréquent dans les familles où l'épouse exerce une activité salariée.* »<sup>288</sup>. En revanche, le *droit pragmatique* domine dans les ménages monoactifs où règne une forte division du travail<sup>289</sup>.

La constitution de notre échantillon permet d'analyser des situations s'écartant du modèle fourni par J. Kellerhals et E. Lazega. En effet, nos observations ne confirment pas toute l'influence du statut économique pris dans son acception large<sup>290</sup>. Les « *jouisseuses* », les « *légalistes* », les « *revanchardes* » et les « *humiliées* » ne peuvent être totalement distinguées sur cette base. Dans chacune de ces quatre figures, on retrouve des femmes qui, si l'on s'en tient à l'appartenance sociale, devraient relever d'une autre classe de la typologie. Or, nous sommes en présence de de « *jouisseuses* » de milieu populaire, d'« *humiliées* » appartenant aux classes favorisées, *etc.* Ce brouillage social apparent met un constat en lumière : parmi les « *jouisseuses* » par exemple, le milieu social n'introduit qu'une différence quantitative ; qualitativement, les principes régissant l'accès au droit souverain sont identiques. En d'autres termes, les comportements (et les valeurs les justifiant) sont les mêmes, indépendamment de la classe sociale d'appartenance. Seul le montant des ressources que les femmes parviennent à distraire différencie les situations. Si l'on prend une autre figure, celle des « *humiliées* », les conclusions sont analogues : quel que soit le milieu considéré, l'accès contingenté au budget familial oblige les femmes à se soumettre à des pratiques avilissantes, caractéristiques, *mutatis mutandis*, du droit de propriété pragmatique.

En ce qui concerne les ménages monoactifs, les ressources comparées semblent expliquer en partie la dispersion à laquelle on assiste. L'écart existant entre les capitaux culturels des deux époux et leur « *surface sociale* » respective paraissent plus influents que le seul statut socioéconomique. Ainsi, on constate que les « *jouisseuses* » ont des dotations équivalentes à celles de leurs conjoints ; les « *humiliées* », en revanche, sont systématiquement moins bien dotées que ne le sont leurs partenaires masculins. Pour les « *revanchardes* », dont la balance des atouts penche en leur défaveur, on peut voir dans la nature du processus (résiduel) au terme duquel elles s'approprient les biens familiaux la marque de cette asymétrie. Pour les « *légalistes* », enfin, cette relation entre ressources comparées et type de droit de propriété est un peu brouillée. Ayant, à l'instar des « *jouisseuses* », des atouts culturels équivalents à ceux de leurs maris, *elles ne s'autorisent pas* le recours au droit souverain. Toutefois, on a vu que leurs conjoints ne sont pas à l'origine de cette restriction : ils les incitent, à l'inverse, à disposer plus librement des ressources familiales.

En dépit de cette dernière nuance, il semblerait donc que le statut socioéconomique du ménage, pris génériquement, n'intervienne pas directement sur le recours au droit de propriété des femmes au foyer. Les ressources comparées, en revanche, expliqueraient la variété des situations.

<sup>287</sup> WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Art. Cit. Ici*, p. 47.

<sup>288</sup> KELLERHALS, Jean, LAZEGA, Emmanuel, « La perception des droits de propriété individuelle dans la famille », *Art. Cit.*, p. 31.

<sup>289</sup> Mentionnons que, pour les deux auteurs, ce résultat n'est « *pas nécessairement évident* » : « (...) *les épouses travaillant à la maison pourraient légitimer un droit de propriété insistant sur l'origine des ressources : même non payé, le travail domestique peut très bien légitimer l'appropriation des ressources* », ce que confirment les « *jouisseuses* » et, dans une certaine mesure, les « *revanchardes* ».

<sup>290</sup> Entendons-nous bien : notre ambition n'est en rien d'infirmer les conclusions auxquelles les deux auteurs sont parvenus : ces dernières reposent sur un traitement quantitatif à partir d'une base d'échantillon plus fournie et, certainement aussi, plus représentative que ne l'est la nôtre. Nous souhaitons uniquement les nuancer.

Selon J. Kellerhals et E. Lazega, pour être pleinement explicatif, ce facteur nécessite d'être couplé avec le type de cohésion familiale à l'œuvre dans les ménages.

## 2. Le degré de cohésion familiale

La corrélation entre forme de cohésion familiale et type de droit de propriété établie par J. Kellerhals et E. Lazega renvoie au degré de contrôle exercé par la famille sur chacun de ses membres. Dans un article précédent<sup>291</sup>, J. Kellerhals et *alii* ont distingué trois types de fonctionnement familial appelés « Familles Bastion », « Familles Compagnonnage » et « Familles Association ». Les premières se caractérisent par une forte fusion des membres du groupe familial, une similitude de principes et une fermeture à l'égard de l'environnement ; les secondes sont aussi très fusionnelles mais restent néanmoins largement perméables au « dehors » ; les dernières se montrent très ouvertes sur l'extérieur, cultivant spécificités individuelles et recherche d'autonomie. Si cohésion familiale et statut socioéconomique ne sont pas des facteurs indépendants, c'est que l'ancrage social des styles d'interaction reste fort. Ainsi, les Familles Bastion se rencontrent plus souvent au bas de l'échelle sociale ; les Familles Association appartenant davantage aux catégories moyennes supérieures. Le Modèle Compagnonnage, en revanche, semble peu corrélé avec un milieu social précis.

Les auteurs mentionnent donc que, de façon attendue, le droit conditionnel est tendanciellement associé aux Familles Bastion, les Familles Association lui préférant le droit souverain. Ainsi, fort logiquement, ils concluent que, comme le statut socioéconomique, les styles de cohésion induisent des variations dans les modes d'appropriation des ressources. Du coup, nos observations, nuancant le rôle du statut socioéconomique, atténuent également l'influence du style de cohésion. Dans notre échantillon, si toutes les femmes relevant du Modèle Association et une partie de celles de type Compagnonnage figurent parmi les jouisseuses et adoptent le droit souverain, elles sont rejointes par d'autres épouses appartenant aux Familles Bastion. Ceci tendrait à montrer que les femmes de cette dernière catégorie parviennent aussi à s'émanciper du contrôle exercé par les autres membres, tant en termes d'appropriation des ressources que de pertinence d'allocation de celles-ci. Une fois encore, les ressources comparées semblent expliquer la désindexation des comportements vis-à-vis du type de droit logiquement attendu. Toutefois, les nuances que nous introduirons progressivement dans les caractéristiques des styles de cohésion, principalement pour les Familles Bastion, rendent aussi compte des différences constatées. Sur ce registre, la nature des interactions avec l'extérieur introduit des distinctions notables : pour nous, les Familles Bastion ne montrent pas systématiquement une clôture aussi forte que celle attribuée par J. Kellerhals. En conséquence, certaines femmes sont plus perméables aux critères valorisés par l'environnement, en premier lieu celui du mérite. En revanche, lorsqu'elles parviennent difficilement à mettre à distance le contrôle du groupe, elles doivent accumuler leurs propres ressources pour en jouir sans entrave : c'est une des utilités du « travail au noir ».

### D. LE TRAVAIL AU NOIR : UNE STRATEGIE VISANT A REDUIRE LE SENTIMENT DE DEPENDANCE FINANCIERE

Dans notre échantillon, quelques personnes nous ont spontanément parlé de petits travaux effectués, de manière informelle, contre rémunération. Ceux-ci sont ponctuels, souvent évalués en-dessous du prix du marché, mais ils n'en remplissent pas moins un rôle important dans l'économie familiale et dans l'autonomisation des femmes. Le plus souvent, ces travaux au noir sont le fait de personnes appartenant à des ménages modestes et souvent d'origine immigrée. Ils peuvent prendre des formes différentes et dépendent de savoir-faire spécifiques acquis, le plus souvent, dans l'espace domestique.

---

<sup>291</sup> KELLERHALS, Jean, COENEN-HUTHER, Josette, MODAK, Marianne, « Justices conjugales : de quelques manières de définir le juste dans les couples », *Dialogue*, n° 102, 1988, p. 92-101.

Le repassage, le reprisage et la couture sont des travaux que les femmes au foyer trouvent aisément. L'intérêt est que ceux-ci peuvent s'effectuer sans avoir à quitter le domicile, condition *sine qua non* pour certaines d'entre elles.

*« J'ai le repassage et la couture pour trois femmes que je connais. Je le faisais pour une, parce que je la connais bien, et puis elle en a parlé à d'autres gens. (...) J'ai pas tout, pas les serviettes de toilette, les draps et tout ça, juste les chemises, les tee-shirts et les pantalons. Maintenant, y'a deux familles de plus ... moi, je prends parce que ça rapporte de l'argent et que j'ai pas à sortir ... comme ça je reste avec A. [son fils aîné handicapé], je peux pas sortir si il est tout seul (...) Ça dépend des semaines, c'est pas toujours pareil, mais je peux avoir entre 35 et 50 euro. C'est pas mal ... ».* Aïda

Le ménage est un service souvent demandé. Il ne s'effectue pas toujours contre rémunération directe. Ce peut être la manifestation d'une entente entre personnes, en vertu d'une amitié ancienne, mais dont les femmes tirent, en dépit de leur gratuité, des avantages ponctuels forts.

*« Une fois par semaine, je vais chez un Monsieur. Je l'aime beaucoup. Je l'ai connu parce qu'avant, il était architecte et je travaillais le ménage à son travail. Il est à la retraite, ça fait depuis dix ans, sa femme, elle est morte, ses enfants, ils viennent jamais. Il habite à Cubzac-les-Ponts, c'est pas près mais je vais quand même quatre heures. J'arrive à 11 heures, on mange, après je travaille. (...) C'est pas un jour fixe, c'est quand je peux. Moi, je veux pas qu'il me paie. C'est l'amitié, parce qu'il a été très gentil. (...) Des fois, quand même, il me met un billet dans le sac : il dit c'est pour l'essence ... je peux pas me plaindre parce que il fait des cadeaux ... quand j'ai eu la voiture morte, il m'a donné la sienne ... il avait peur que je vienne plus ! »* Saïda

Ici, l'intérêt est aussi celui de la souplesse. Cette personne ayant de nombreux enfants en bas âge, son « employeur » comprend qu'elle puisse rencontrer des difficultés l'empêchant, ponctuellement, de lui rendre visite. Il n'y a, ici, pas grand-chose de commun avec un travail encadré par des horaires fixes s'effectuant dans un cadre impersonnel et contraignant.

Dans les deux cas ci-dessus, celui d'Aïda et de Saïda, les subsides issus de ces travaux sont directement portés au bénéfice de la famille. Ils sont intégrés dans le budget familial et visent à apporter un petit plus à la vie quotidienne du ménage. Dans d'autres cas, l'argent est utilisé pour satisfaire des besoins que le mari ne considère pas comme prioritaires.

*« Je repasse un peu, pour avoir un peu d'argent. Je fume mais mon mari me donne pas assez pour mes cigarettes. Tous les deux mois, avec cet argent, je pars avec une copine au Pays Basque et on achète nos cigarettes là-bas. Ça revient moins cher, pour moi, l'argent, ça sert à ça. »* Isabelle P.

Dans les cas suivants, les motivations sont autres. L'argent donne aux femmes une certaine latitude et l'impression de participer de manière autonome à la vie familiale et à ses événements.

*« Je fais des petites tâches de secrétariat, rien de bien méchant, de la mise en page, de la saisie. C'est pas parce qu'on en a besoin financièrement, c'est plus pour m'occuper, parce que c'est pas gros. (...) Pour moi, ce qui est difficile, c'est surtout dans des circonstances particulières, par exemple, quand on offre quelque chose aux enfants, pour les anniversaires ou comme ça. Ils vont dire : « Merci Maman, Merci Papa » mais moi, au fond, je n'y suis pour rien, vous comprenez ? C'est surtout dans ce sens que je fais ces boulots, comme ça, dans les occasions, je participe aussi à acheter. »* Françoise GO.

*« J'ai plus jamais retravaillé sauf que, parce qu'on a eu des soucis financiers à un moment donné, je me suis mise à vendre des moules et des plats, sur le même principe que Tupperware, avec des réunions et tout ça ... mais je n'étais pas trop faite pour ça, parce que, déjà, j'ai une sainte horreur de faire la cuisine ... j'aurais été mieux à vendre des voitures ou des tracteurs ... mais il faut pas que je crache dans la soupe parce que ça m'a permis de payer le sport des enfants pendant au moins deux ans. Ça dure toujours mais je ne fais plus de réunions. Ce sont les gens qui me téléphonent et je sers de relais. Comme ça, ça me permet d'avoir un petit quelque chose, surtout à la période de Noël. Mais je fais surtout ça pour rendre service. »* Irène

Les autres travaux signalés concernent deux personnes appartenant à des ménages favorisés. Dans ces deux situations, il s'agit de traductions ; l'argent est essentiellement utilisé par les femmes, à leur bénéfice, et permet de rassurer certaines « légalistes ».

*« Je traduis des handbooks, des manuels pour la boîte de mon mari. Je fais ça à mon rythme, en écoutant de la musique, quand tout est fait. Comme ça, je garde la main, je ne perds pas en anglais et ça me fait un petit pécule pour mes crèmes ou mes parfums. »* Aline

On le voit, le travail au noir obéit à des mobiles bien différents : tantôt il vise à « arrondir » les fins de mois difficiles (ses fruits sont alors intégralement versés au « pot commun »), tantôt il permet de s'octroyer sans complexe de petits plaisirs personnels que les femmes s'autoriseraient plus difficilement sans cette activité.

\* \* \*

L'examen précis des modes d'organisation financière dans les ménages monoactifs montre une palette de scénarios plus variée qu'on ne la supposerait de prime abord. Le rôle rempli par la femme dans ce domaine explique fortement cette dispersion.

Dans certaines familles, les épouses prennent intégralement la comptabilité en charge : elles règlent les factures, alimentent l'épargne et décident, seules ou avec leur conjoint, des postes auxquels elle est destinée. Dans cette configuration, les femmes n'éprouvent aucune gêne à utiliser pour elles-mêmes une part des ressources du ménage. Elles légitiment cette jouissance par l'ampleur des tâches assumées, les services rendus à la famille et la confiance témoignée par leur époux. A cet égard, peu de différences (si ce n'est la hauteur des moyens financiers qu'elles peuvent distraire) les opposent à celles s'inscrivant dans un type de gestion où les deux conjoints prennent ensemble les rênes de la comptabilité familiale de manière plus ou moins anarchique. Dans ces deux cas de figure, les femmes ont en commun de ne rendre aucun compte à leur partenaire et de se satisfaire du fonctionnement prévalant dans leur ménage. En outre, elles justifient de manière identique le recours aux ressources familiales à des fins personnelles. Pourtant, si ces deux fonctionnements présentent de grandes similitudes, les femmes qui les adoptent appartiennent à des milieux sociaux très différents. Les premières sont, le plus souvent, mariées à des ouvriers ou à des employés ; les secondes sont plus souvent associées aux catégories supérieures et intellectuelles.

Un second groupe est composé d'épouses gérant une partie du budget familial : celle qui ressortit de leurs fonctions domestiques. Elles ont donc en charge une « sous comptabilité » englobant l'approvisionnement et l'habillement de la famille. Cette manière de procéder, plutôt caractéristique des classes moyennes, donne lieu à différentes appréciations selon l'importance de l'enveloppe destinée à ces dépenses. Lorsque les femmes l'estiment suffisante, c'est qu'elles ont déterminé son montant avec leur conjoint ; du coup, cette façon de procéder est alors présentée comme facilitant la gestion globale et encadrant les débordements éventuels. Les « légalistes » se déclarent le plus souvent satisfaites de ce mode de gestion. Toutefois le fait de ne pas concourir directement à l'augmentation des ressources financières empêche qu'elles s'autorisent des dépenses personnelles. Cette limitation est véritablement une contrainte qu'elles s'imposent à elles-mêmes, leur conjoint les incitant plutôt à la dépasser. Ainsi, les dépenses effectuées doivent s'assortir d'un consentement du mari.

Il en va très différemment pour les femmes qui, sur la même base d'une comptabilité par secteurs, se montrent défavorables à ce fonctionnement. En premier lieu, le montant de leur dotation leur semble insuffisant pour couvrir tous les domaines dont elles ont la charge de la façon dont elles l'entendent. En second lieu, cette manière de procéder leur paraît ne pas tenir compte de leurs contributions, celles-ci ne pouvant véritablement s'incarner, dans leur esprit, que dans un accès non contingenté aux ressources financières. Dans un tel cas de figure, pour rétablir un équilibre entre leurs contributions et leurs rétributions, elles en sont réduites à quémander des « rallonges ». Lorsqu'elles leur sont refusées, elles tentent de se les octroyer, tantôt subrepticement tantôt ouvertement, forçant parfois leur conjoint à combler les découverts qu'elles occasionnent sciemment.

Ces deux dernières catégories, en dépit de la différence d'appréciation qu'elles portent sur la gestion du budget familial telle qu'elle s'opère dans leur ménage, appartiennent à des catégories sociales identiques. Ce qui les distingue toutefois est l'écart entre leurs ressources et celles de leur conjoint. Ainsi, les « légalistes » ont plus souvent des atouts équivalents à ceux de leur mari, alors que les « revanchardes » ou les « humiliées » montrent une répartition asymétrique en faveur de ce dernier.

« Humiliées », les femmes du dernier groupe le sont également, qui, elles, sont exclues de la comptabilité familiale. Fatalement insatisfaites, elles n'ont aux ressources du ménage que l'accès autorisé par leur conjoint, c'est-à-dire un recours extrêmement restreint. Le travail au noir qu'elles peuvent effectuer, les petites sommes délivrées par l'époux, sur lesquelles elles jouent « à la marge », constituent leur seule amplitude financière. Appartenant aussi à des milieux économiquement peu favorisés, ces femmes (dont les ressources personnelles, sont assez proches de leur conjoint) concentrent beaucoup des représentations négatives associées à l'inactivité et à ses conséquences conjugales.

La dépendance financière, si elle est consubstantielle à l'inactivité, n'est pas uniformément vécue. Certaines femmes vont jusqu'à mettre en doute la pertinence de la liaison entre maintien au foyer et faible autonomie matérielle ; le fonctionnement de leur ménage explique largement le peu de crédit qu'elles lui portent. En revanche, pour les épouses acceptant l'association « inactivité » - « dépendance financière », celle-ci s'incarne moins dans les pratiques comptables que dans le fait que, par certains aspects, ce statut féminin incite à la retenue, commande une certaine tempérance ; en d'autres termes, il modifie en partie les comportements à l'égard du conjoint.



Si l'on s'en tient à l'usage courant de cette notion, la « domination » dont les femmes au foyer sembleraient victimes serait perceptible non seulement dans les deux registres que nous venons d'examiner, mais aussi au niveau de l'insatisfaction conjugale, de ses manifestations et, partant, de ses modalités de résolution.

L'enquête conduite par A. Michel montre que les femmes au foyer se déclarent plus satisfaites de leur relation conjugale que les femmes actives. La sociologue interprète ce constat comme la résultante de leur « conformisme » et de leurs faibles attentes et aspirations personnelles. « *Plus soucieuses de sauver les conventions relatives au mariage* » par l'adoption d'une idéologie traditionnelle, les inactives chercheraient plus souvent à présenter une image de « *couple sans histoire* ». Les « *femmes travailleuses* », à l'inverse, hésiteraient moins à mettre en lumière les blocages conjugaux provenant des conflits de rôles<sup>292</sup>.

Sur bien des points, on retrouve les appréciations portées par les actives vis-à-vis des femmes au foyer. Ces dernières auraient tendance à minimiser leur mécontentement et, lorsqu'elles en font part, à l'exprimer avec précaution. Cette réserve, quand elle n'est pas vue comme une « *auto-censure* », s'expliquerait par « *la peur d'être quittée* » et les conséquences de cette rupture. Le divorce ou la séparation concentreraient les craintes et inciteraient à de nombreux compromis.

Pour en juger<sup>293</sup>, nous avons interrogé les femmes de notre échantillon sur la fréquence des conflits conjugaux au sein de leur ménage, les sujets de discorde les plus fréquents et les moyens mis en œuvre pour les résoudre. Plus largement, nos questions ont porté sur l'existence de comportements conjugaux spécifiques directement imputables à la situation d'inactivité. Dans un certain nombre de cas, le fait d'être au foyer produirait effectivement de la retenue dans les contextes de tension conjugale ; dans d'autres, en revanche, ce « statut » n'orienterait pas le registre des interactions. Si l'inactivité s'avérait un frein aux manifestations de mécontentement, certaines femmes pensent qu'elles ne pourraient s'y maintenir.

#### A. LE MAINTIEN AU FOYER : UN JANUS EN MATIERE DE CONFLIT CONJUGAL

Les sources de tension conjugale diffèrent peu, que les femmes soient actives ou ne le soient pas. L'éducation des enfants, la manière dont sont utilisées les ressources financières, la répartition des tâches, la nature des interactions avec le conjoint sont autant de thématiques pouvant être à l'origine de conflits et, à terme, de mécontentements ponctuels ou chroniques. Toute la question est ici de savoir, au-delà des sujets « inducteurs », comment s'expriment ces insatisfactions lorsque les femmes sont au foyer. Les conflits y sont-ils plus larvés ? Les femmes adoptent-elles des logiques d'évitement en raison des coûts possibles de récriminations trop fréquentes ?

A un niveau très général, les femmes au foyer affirment souvent que les conflits émaillent rarement leur quotidien conjugal. Le décor est planté d'entrée de jeu : la faible fréquence des altercations est expliquée tantôt par le mutisme féminin, tantôt par les « bienfaits » de l'inactivité. La manière dont les femmes vivent le maintien au foyer, la densité du réseau social sur lequel elles peuvent s'appuyer et l'âge de leurs enfants sont trois éléments expliquant comment elles se retrouvent qui dans l'une, qui dans l'autre de ces configurations.

---

<sup>292</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Op. Cit., p. 134.

<sup>293</sup> Au moins partiellement puisque statuer véritablement sur cette question nécessiterait de mener une analyse quantitative comparant systématiquement femmes au foyer et femmes actives sur chacun des items analysés.

## 1. L'inactivité : un avantage en termes de fréquence et de gestion des tensions

Si l'inactivité est une situation qui, par elle-même, minimise sensiblement les risques de conflits conjugaux c'est, en tout premier lieu, parce que les femmes ne sont pas soumises aux pressions et au stress occasionnés par la double journée. On retrouve ici un point mainte fois signalé.

« Le soir, quand mes deux fils rentrent, ils me trouvent devant un épisode de *Friends* [une série télévisuelle] et ils me disent : « Maman, mais tu te rends compte de la chance que tu as ? ». Ils racontaient ça devant mes beaux-parents, surtout devant ma belle-mère qui est quand même un peu ... et c'était à mourir de rire avec mon fils qui disait : « Et quand je rentre, je vois Maman devant sa série, elle est de bonne humeur, elle est toujours en train de rigoler, elle stresse pas un pet ... et Papa il arrive, il fait la tête, il est bourru ... ». Mais tout ça est très vrai. Comment voulez-vous que je sois stressée moi et que je m'acharne sur les autres quand j'ai passé l'après-midi à me tordre avec mes copines ou que je me suis régälée à une séance de cinéma ? ... » Catherine N.

En ce sens, A. Michel a raison d'avancer que la surcharge de rôles a tendance à multiplier les occasions de discordes – et donc l'inactivité à les réduire –, même s'il semble abusif d'attribuer au conformisme des femmes au foyer leur plus faible occurrence. Ce sont tout autant les rythme et mode de vie de ces dernières qui orientent la nature de leurs interactions avec l'environnement familial, *a fortiori* lorsque des pans entiers de leur journée sont consacrés à en accroître le bien-être.

« Je vois mal mon mari se plaindre et venir me chercher des histoires alors que, quand il arrive, tout est prêt, qu'il n'a qu'à se mettre les pieds sous la table et à me raconter sa journée. Moi aussi, d'un autre côté, je vois mal pourquoi je serais énervée et à cran alors que j'ai fait les choses que je voulais, à mon rythme et comme je veux les faire ... je crois que c'est une combinaison qui fait qu'on s'attrape pas souvent : c'est parce que, moi, je suis relax et que, lui, il peut considérer qu'après le boulot, c'est détente et que grosso modo, on est d'accord sur ça ... » Annie S.

Le fait d'avoir des secteurs d'intervention compartimentés minimise sensiblement l'apparition de tensions. Aussi longtemps que l'un n'empiète pas sur les attributions de l'autre, et se borne à lui donner les avis pour lesquels il est sollicité, la fréquence des sujets de discordes est au plus bas. Sur ce point, J. Kellerhals et *alii* ont effectivement noté que « *les systèmes familiaux traditionnels ont souvent cantonné les conjoints dans des zones de compétences spécifiées, avec pour conséquence une limitation des conflits potentiels* »<sup>294</sup>. La plus grande satisfaction des femmes au foyer proviendrait donc, au moins en partie, du non-chevauchement des domaines d'intervention masculin et féminin. Cette séparation par sexe relevant assurément d'un modèle traditionnel ne peut pour autant être uniquement envisagée sous l'angle du conformisme. Il faut aussi lui adjoindre une perspective complémentaire mise en lumière l'analyse des temps sociaux : celle du mode de vie « inactif », des plages personnelles qu'il permet de libérer et dont les femmes peuvent, le plus souvent, disposer à leur guise.

Si le maintien au foyer explique la moindre fréquence des divergences conjugales, c'est aussi parce que cette situation permettrait de « *les dégonfler* ». N'étant pas couplé à une activité professionnelle elle-même susceptible d'ajouter d'autres problèmes à ceux déjà rencontrés dans le couple, l'état de femme au foyer est perçu comme un avantage.

« Moi, je vois le fait d'être à la maison comme un avantage si on parle des disputes. Parce que je crois qu'on a plus de distance, qu'on prend la vraie mesure des choses, de celles qui sont importantes et de celles qui ne le sont pas, ou moins. Quand on travaille, c'est l'engueulade avec le chef qui se greffe à celle du matin avec le mari, les gamins qui vous ont excédée parce qu'ils n'allaient pas assez vite, que vous étiez en retard ... Vous pensez que ça, c'est un contexte favorable pour baisser les tensions ? ». Françoise GA<sup>295</sup>.

Il est toutefois nécessaire de préciser que l'âge des enfants oriente largement ce type d'évaluation. Lorsqu'ils sont jeunes, l'appréciation portée sur l'inactivité est plus nuancée. En effet, leur prise en charge intégrale, surtout quand ils sont nombreux, s'apparente à un travail à mi-temps, l'autre partie étant consacrée aux tâches domestiques. Dans ce cas précis,

<sup>294</sup> KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Op. Cit., p. 65-66.

<sup>295</sup> Cette opportunité ménagée par l'inactivité n'est pas rigoureusement identique à celle présentée précédemment. Ici, l'absence de surcharge de rôles autorise une distance grâce au temps que l'on peut accorder à la recherche de solution aux problèmes.

même si elle semble toujours atténuer la fréquence des conflits, l'inactivité est moins souvent invoquée. D'une part, la faible implication du père auprès des enfants, même acceptée comme une « règle du jeu », donne lieu à quelques « coups de gueule ». D'autre part, les tâches répétitives et faiblement valorisantes qu'implique la gestion quotidienne de la petite enfance laissent les mères irritables. Durant un certain laps de temps, les femmes doivent trouver leurs marques et parvenir à marier les exigences maternelles et domestiques avec des occupations personnelles leur semblant plus gratifiantes. Ce n'est qu'avec l'autonomisation progressive des enfants que la plupart y réussissent.

En dépit de ces réserves, l'inactivité féminine semble propice à la limitation des conflits et à une gestion plus efficace des tensions conjugales. L'absence de surcharge de rôles et la relative disjonction entre les domaines d'intervention masculins et féminins semblent être deux facteurs favorisant la rareté des désaccords. Cependant, dans certains couples, la « paix conjugale » apparente masque des ressentiments se traduisant par une démission féminine ou par une tendance à « ruminer » ses rancœurs.

## 2. « Dramatisation » des conflits et fatalisme conjugal

Si la représentation de l'inactivité comme facteur de minimisation des conflits est la plus commune, elle n'est toutefois pas unanime. Le maintien au foyer, associé à l'enfermement domestique, explique, à l'inverse, que les femmes puissent « rester scotchée[s] sur un conflit ». Du coup, le travail extérieur est supposé offrir des opportunités plus grandes de « prise de distance ».

*« Non mais il faut savoir que, quand on se quitte sur un conflit, on reste avec et on le tricote toute la journée. Parce qu'au foyer, dans mon cas en tout cas, il n'y a rien autour, c'est pas comme un travail où vous avez l'esprit occupé par une tâche ... ici, l'aspirateur, on peut pas dire que c'est très prenant, on liquide pas comme ça les idées noires ... on se les remet en boucle au contraire ... » Valérie*

L'inactivité est donc perçue ici comme un mode de vie plus favorable à la dramatisation des conflits conjugaux qu'à leur atténuation. Cette appréciation est largement tributaire de la densité des ouvertures sociales que se sont créées les femmes au foyer. Cantonnées dans leur univers domestique et ne pouvant pas profiter des opportunités procurées par cette condition, les tensions conjugales sont ressassées à l'envi et assombrissent l'évaluation de la situation. En conséquence, si le travail est évoqué comme échappatoire possible, c'est surtout en raison des contacts sociaux que l'on peut y nouer. Cette perspective ne se limite pas aux seuls conflits conjugaux potentiels : elle s'applique aussi à tous les événements douloureux ponctuant l'existence (deuils, dépression, etc.)

*« Je pense que quand on est ancré dans quelque chose, le travail, des activités sociales, une passion que l'on partage, c'est sûrement plus facile de se sortir de situations pénibles, psychologiquement je veux dire ... que si on est chez soi, où on a plus de temps pour gamberger, on ressasse ... » Anne*

Ainsi, certaines femmes regrettent les situations sociales dans lesquelles elles pourraient être insérées, leur permettant d'échanger, de se confier, de diversifier leurs centres d'intérêt. On constate ici l'importance jouée par ces ouvertures sociales : plus le réseau extérieur s'enrichit et les investissements personnels hors domicile augmentent, plus cette position se raréfie.

*« Je crois que si j'avais plus eu plus d'amies, si j'avais rencontré plus de monde et trouvé plus de joie à être au foyer, les remarques qu'il [son mari] a pu me faire à certains moments m'auraient moins touchée ... j'y aurais été moins sensible. Mais être à la maison, votre mari devient vite votre seul interlocuteur ... et, dans ces cas là, on cherche quand même à ce que ça se passe bien. » Annie L.*

Cet extrait d'entretien a ceci d'intéressant qu'il présente simultanément les deux travers associés à l'inactivité : l'enlèvement dans les tensions et la réserve dont elle inciterait à faire preuve. En effet, lorsque les contacts sociaux se réduisent aux interactions familiales, il est risqué de les hypothéquer par une entrée agressive dans les conflits conjugaux. Les épouses au foyer en viennent à « déposer les armes » devant des situations susceptibles de s'envenimer.

*« Je ne dirais pas que, pour nous, la communication a été idéale : j'ai été souvent amenée à minimiser que ce me disait mon mari, à le replacer dans un contexte et à ne pas trop y réagir ... parce que je pense qu'avec lui, ça aurait*

*vraiment pris des proportions ... J'ai toujours essayé de m'expliquer mais quand je vois que ça ne mène à rien, je lâche prise pour ne pas le braquer ... » Marie-Hélène*

« *Laisser tomber* », s'accommoder d'un certain nombre d'injustices, faire son possible pour maintenir larvés des conflits potentiellement explosifs semble bien être le lot de certaines femmes au foyer. Toutefois, cette attitude féminine est diversement justifiée et engage des participations différentes dans la mobilisation familiale.

Il est délicat de déterminer avec exactitude ce qui, dans ce comportement d'évitement, procède de l'inactivité. En effet, pour certaines femmes, cette attitude est tout autant le résultat d'expériences familiales antérieures qu'elles ne souhaitent pas reproduire.

*« Même si je ne suis pas d'accord, même si ça ne me plaît pas, je ne dis rien du tout. Je ne supporte pas les gens en colère. Je crois que, ça aussi, ça vient de l'éducation que j'ai eue. Mes parents s'engueulaient, j'ai vu des assiettes voler dans la maison. Je voyais mon père rentrer parfois complètement ivre, ma mère était malheureuse, elle criait ... c'était affreux pour moi, affreux ... alors je n'ai jamais voulu rentrer là dedans. » Sylvie*

Pour d'autres femmes, en revanche, le maintien au foyer est, plus clairement, un facteur explicatif du relatif mutisme conjugal.

*« C'est vrai qu'en étant au foyer, j'ai peut-être un peu calmé mon côté rentre dedans ... je passe quand même, hein, mais je passe peut-être un peu moins en force qu'auparavant. » Nathalie I.*

Bridier ses interventions provient tout autant de la conscience du danger de récriminations trop fréquentes (séparation, divorce) que de la volonté de se maintenir dans l'inactivité. En d'autres termes, ces deux motifs s'auto-alimentent. Le refus du conflit s'apparente à une concession (plus ou moins lourde selon la fréquence et la densité des tensions) permettant d'envisager le maintien au foyer : on accepte de « mettre son mouchoir » sur ses griefs éventuels parce que les gains personnels procurés par ce mode de vie l'emportent sur les coûts de la « démission ».

*« Compte tenu de nos rapports, ses remarques, elles entrent par une oreille et elles sortent par l'autre ... Il y a longtemps qu'elles ne me touchent plus. Moi, je suis avec lui parce qu'il est trop tard pour partir ... maintenant, ce serait bête ! L'essentiel maintenant, c'est que je continue à avoir ma petite vie, avec les choses que j'aime bien faire. » Claude*

Même lorsque l'inactivité conduit les femmes à mettre « un peu d'eau dans [leur] vin », cette position ne s'apparente pas totalement à une soumission consentie. Elle n'y ressemble que si l'on omet de la mettre en balance avec les avantages retirés par les femmes et auxquels elles accordent une importance forte.

D'ores et déjà, on le voit, les situations conjugales sont contrastées. Elles se distinguent plus radicalement encore lorsque les conflits ne peuvent être évités. Des réactions adoptées par les femmes au foyer, on apprend beaucoup quant à leur mobilisation dans l'aventure conjugale et aux valeurs qui la sous-tendent : certaines s'y maintiennent parce qu'elles ont leur mot à dire ; d'autres y restent par principe ; d'autres encore y demeurent parce qu'elles ont trop engagé d'elles-mêmes pour y mettre un terme. Il s'agit donc désormais d'analyser plus finement les facteurs qui, en dépit des insatisfactions, permettent le maintien dans la relation ... et ceux qui en signent la fin.

## **B. LA GAMME DES REACTIONS A L'INSATISFACTION**

A partir de l'observation de consommateurs peu satisfaits des performances offertes par une firme, A. Hirschman<sup>296</sup> a établi une typologie des réactions individuelles aux situations de mécontentement : la défection (*Exit*), la protestation (*Voice*), et la loyauté (*Loyalty*). Son intérêt principal réside dans la pluralité des contextes auxquels son modèle peut s'appliquer.

Définie à grands traits, la *défection* correspond à la sortie du système d'interaction. Dans le cadre conjugal, elle s'illustre par la séparation ou le divorce. Tout aussi schématiquement, la *protestation* renvoie à une critique ouverte du

fonctionnement conjugal actuel dont l'insatisfait attend, par le biais de ses prises de parole, une amélioration des performances globales et un rétablissement ou une augmentation des avantages qu'il lui fournit. La *loyauté*, enfin, repose sur la fidélité placée dans le système d'interaction. Ici, le mécontent reste confiant dans les possibilités de recouvrer, à terme, ses intérêts et conserve son attachement aux valeurs du groupe familial.

La figure de la loyauté, telle que la caractérise Hirschman, regroupe, dans les faits, deux attitudes différentes que G. Bajoit<sup>297</sup> s'attache à distinguer. Dans un cas, et il conserve alors la notion de loyauté, les acteurs « *sont fidèles par conviction* » ; dans l'autre, ils le sont davantage par passivité et résignation, par « *apathie* » pour reprendre le terme de Bajoit. Cette dernière réponse vient, nous semble-t-il, compléter utilement la typologie d'Hirschman en élargissant l'éventail des comportements susceptibles d'être adoptés par les acteurs et en précisant les registres sur lesquels peut s'effectuer la participation conjugale.

On pourrait, logiquement, s'attendre à ce que les femmes au foyer entrent tantôt dans une logique de loyauté, tantôt d'apathie selon l'état de leurs relations conjugales. En effet, compte tenu de leur dépendance financière objective et, partant, des coûts de sortie du système d'interaction, elles ne semblent guère en mesure de protester violemment et, moins encore, de faire défection. Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, les ressources personnelles mises à disposition du groupe familial constituent des atouts qui ne sont pas sans répercussion sur le type de réaction adopté. De même, les normes sociales encourageant l'exercice d'un pouvoir familial relationnel et égalitaire promeuvent aussi la libre expression des deux partenaires. Tout comme on n'entrevoit plus guère que le fait d'être le seul pourvoyeur de ressources financières suffise à légitimer une orientation unilatéralement masculine des finalités familiales, on peut penser que les femmes, même inactives, n'en sont plus réduites à se taire. Enfin, le marché matrimonial étant, avec la modernité, particulièrement ouvert, les alternatives susceptibles de s'y présenter peuvent offrir des possibilités d'*Exit*. Ce ne serait donc plus qu'à la marge que l'inactivité viendrait nuancer les manifestations d'insatisfaction conjugale.

## 1. Parcours de « fidèles »

Face à une situation d'insatisfaction, les individus ont le choix entre deux alternatives : partir ou rester. Si la défection est une réaction univoque, il existe en revanche plusieurs manières de se maintenir dans l'interaction conjugale : en protestant, en y conservant un rôle actif en vertu de la croyance que l'on continue à placer dans les finalités du groupe, ou en y adoptant une attitude purement formelle.

Le rapprochement opéré par Hirschman entre protestation et loyauté, à travers le terme générique de « fidélité » constitue, pour Bajoit, une faiblesse méthodologique. Pour lui, associées, ces deux figures ne sont plus suffisamment exclusives l'une de l'autre, alors même que la fidélité est « *une réaction différente de la protestation* »<sup>298</sup>. Sa critique ne s'arrête pas là. Selon Bajoit, Hirschman ne précise pas suffisamment « *les raisons qui poussent les membres à rester 'fidèles'* ». L'auteur de la typologie ferait alors peu cas des différents modes de participation conjugale dont cette « fidélité » peut rendre compte. Il en ressort que, selon Bajoit, seuls les loyaux peuvent être qualifiés de fidèles au sens pur du terme. Sur ces points, mais nous y reviendrons plus amplement, les réflexions d'Hirschman nous semblent plus convaincantes que celles de Bajoit. D'une part parce que, même sous des formes différentes et engageant des degrés divers de participation, l'objectif de ces trois réponses demeure le maintien de l'interaction : leur caractéristique commune consiste malgré tout à ne pas désertier. D'autre part, parce que la loyauté que Bajoit présente comme la figure emblématique de la fidélité peut, dans certains cas, constituer un frein à une poursuite plus satisfaisante des objectifs familiaux (en vertu, justement, de son caractère relativement inconditionnel). La protestation, en revanche, constituant une alerte et pouvant être à l'origine de

---

<sup>296</sup> HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>297</sup> BAJOIT, Guy, « Exit, Voice, Loyalty ... and Apathy », *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXIX, n° 2, 1988, p. 325-345.

<sup>298</sup> BAJOIT, Guy, « Exit, Voice, Loyalty ... and Apathy », *Art. Cit.*, p. 328.

modifications, semble une réaction plus efficace lorsque l'on vise la pérennité du groupe. En cela, il s'agit davantage de variations sur un même thème, celui de la fidélité, que de catégories qui doivent s'entrevoir de façon résolument exclusive.

### **Propos liminaire : les relations extra-conjugales**

Avant d'entrer dans l'analyse des différentes réponses adoptées par les femmes au foyer, il nous a semblé utile et important de présenter le sens que revêt, pour certaines d'entre elles, le fait de s'engager dans une (ou plusieurs) relation(s) extraconjugale(s). Cinq femmes dans notre échantillon ont ouvertement abordé cette question, d'autres n'ont fait que l'effleurer. Si cette brève partie figure à cet endroit de notre réflexion, c'est qu'entrer dans une « relation adultère » peut relever de la prise de parole, de la loyauté ou de l'apathie : en quelque sorte, cette conduite dépasse la réponse adoptée par les femmes pour manifester leur insatisfaction. Ainsi, en premier lieu, elles peuvent prendre un amant parce que cela participe, au même titre que la protestation, d'une volonté de ne pas se laisser happer par le quotidien familial ; en second lieu, la relation clandestine est un moyen agréable de patienter dans l'attente que le mari se ressaisisse (loyauté) ; ce peut être enfin qu'en vertu des renforcements positifs que l'on n'obtient pas (plus) chez soi, cette alternative permet de se « renarcissiser » à moindre coût (apathie).

On considère habituellement que le milieu professionnel constitue le terrain le plus propice à ce type d'expérience. Or, si en termes de fréquence, l'inactivité n'offre effectivement pas les mêmes opportunités de rencontres, elle présente toutefois un avantage considérable : la disponibilité.

*« C'était l'idéal parce qu'on pouvait se retrouver n'importe où et n'importe quand ... oui, c'était une période assez super avec grands hôtels, fruits de mer sur le Bassin en pleine semaine ... (...) Il appelait, j'étais sur le pont, je prenais la voiture, la copine me prenait le plus jeune ... J'avais pris un portable juste pour ses appels, je faisais en sorte que rien ne se chevauche ... à 6 heures, j'étais à la maison : dignité, qualité ! »<sup>299</sup>*

Ces aventures sont advenues à des moments bien particuliers de l'histoire du couple, alors que les femmes avaient l'impression que leur conjoint ne les regardait plus. L'homme rencontré venait, en quelque sorte, combler les insuffisances de l'interaction conjugale en termes d'écoute, de complicité et de proximité.

*« Je crois que c'est un peu la solitude qui a fait qu'on s'est mis ensemble ... enfin ensemble ... je veux dire que c'est pour ça que la relation a commencé. (...) Vous savez, mon mari, il rentre, il est fatigué de sa journée, ce que je peux comprendre ... il veut du calme. On n'a pas beaucoup d'échanges. Avec cet ami, on partage nos soucis, on a de la tendresse ... »*

Les expériences extraconjugales sont aussi souvent expliquées par leur fonction de réassurance personnelle (après « la crise de la quarantaine »). Elles sont une manière de reprendre la main sur son destin, de briser la routine dans laquelle certaines femmes ont (eu) l'impression de s'engluier. Elles offrent une scène différente de celle, trop longtemps parcourue, de l'univers familial et de ses contraintes.

*« Cette relation m'était précieuse à ce moment là parce que, pour une fois, j'avais affaire à quelqu'un qui n'attendait rien de moi si ce n'est une qualité de rapports en dehors du quotidien. De mon côté, c'était la même chose. On avait notre bulle, on ne faisait de mal à personne. Cette relation m'a vraiment aérée la tête le temps qu'elle a duré ».*

Lorsqu'elles ne sont pas « en cours », ces relations ont été délaissées pour ne pas mettre en danger l'équilibre conjugal : certaines femmes y ont mis un terme en raison de l'importance qu'elles auraient pu prendre (et des répercussions sur les enfants en cas de séparation) ; d'autres les ont stoppées parce qu'une fois retombée l'ardeur de la passion, la culpabilité l'emportait sur le plaisir. Cette mauvaise conscience justifie également que d'autres épouses, sollicitées, n'aient pas osé tenter l'aventure.

*« Il y a quelque chose de très droit chez moi ... même une fois, une occasion que j'ai eue avec un autre homme ... il me plaisait, c'était pas le problème, mais il a fini par comprendre ; du reste, il me l'a dit : « Devant la droiture, je m'incline ». C'est vrai que c'est une valeur à laquelle je suis, et j'ai toujours été, très attachée. »*

---

<sup>299</sup> On comprendra que, dans cette partie, nous ne mentionnions aucun prénom.

Pourtant, les femmes ayant fait cette expérience regrettent rarement de s'être engagées dans ce type de relations. Pour certaines épouses, elles seraient même inévitables, inhérentes à la « condition humaine », l'exclusivité réservée à un seul homme s'apparentant alors à une anormalité.

*« La fidélité, ça encore, c'est une invention ... Je dis souvent à mes amies que la vie est mal faite : il faudrait pouvoir avoir toujours un mari et un amant parce que, après tout, ce n'est pas la même chose qu'on leur demande ! Moi, je ne suis pas faite pour aimer un seul homme : quand on aime la vie, qu'on aime communiquer ... il faut savoir se faire plusieurs vies en une, c'est la seule garantie de succès. »*

Enfin, dans une dernière perspective qui reste très marginale, l'infidélité a pu s'apparenter à une manifestation de la rancœur accumulée à l'égard du conjoint. Les relations extraconjugales étaient une occasion pour la femme d'exercer une forme de vengeance à l'encontre de celui qui l'avait, en quelque sorte, « maltraitée ». Bien entendu, le mari ne le sachant pas, cette mesure de rétorsion reste très symbolique mais n'en revêt pas moins une importance forte pour l'image de soi : elle permet de se dire, entre autres choses, que l'on ne s'est pas intégralement sacrifiée sur l'autel de la vie familiale sans jamais réagir.

*« J'en ai avalé des couleuvres ... j'en ai avalé quelques unes : je dois avoir le gosier bien large ... mais, moi non plus, je ne me suis pas privée. Il ne l'a jamais su, autrement, moi aussi, je le saurais ... mais c'était ma petite vengeance. Je me disais : « Tu crois m'avoir à ta botte mais si tu savais comment, dans le fond, je fais ce que je veux ... ». Des fois, j'aurais eu envie de lui dire, juste qu'il le sache ... mais je me suis toujours ravisée ».*

Ces extraits d'entretiens montrent que l'infidélité conjugale peut s'insérer dans chacune des réponses « fidèles » adoptées face à l'insatisfaction. Cependant, dans la mesure où elles sont cachées, les relations extraconjugales orientent peu les interactions entre les deux partenaires. Toutefois, il est des cas où, comme nous le verrons, elles constituent une ressource grâce à laquelle les femmes peuvent envisager de faire défection.

L'infidélité offre ainsi une alternative intéressante à la dépression puisque, selon F. De Singly, cette pathologie constitue une des voies à laquelle conduit le statut de femmes au foyer qui, selon son expression « *ne peuvent pas dénoncer leur contrat de mariage* »<sup>300</sup>.

### **Des protestations en partie modulées par la situation d'inactivité**

Le registre de la prise de parole vise à améliorer de l'intérieur la coopération dans le système d'interaction. Son objectif est de supprimer, ou tout au moins réduire, le mécontentement d'un acteur en rééquilibrant la balance des gains et des coûts de sa participation au groupe. Dans la situation conjugale, la prise de parole s'incarne dans des conflits plus ou moins ouverts, dans des « scènes de ménage » plus ou moins régulières s'apparentant à des signaux envoyés au partenaire.

*« Moi, j'ai la chance d'avoir un mari adorable mais ça ne veut pas dire ... il y a des périodes de serrage de vis obligatoires ... il y a des choses que je ne laisse pas s'installer parce que je sens que ça pourrait devenir des habitudes ... [quoi par exemple ?] Oh, je ne sais pas ... les pots après l'entraînement de hand par exemple ... c'est un exemple mais je crois qu'il faut réagir vite ! » Laurence*

Il s'agit d'une mise en garde qui, par son caractère explicite et immédiat, peut venir à bout d'un certain nombre de « défaillances ». En règle générale, comme le mentionne Hirschman, la protestation constitue « *un apport positif qui améliore les perspectives de redressement* »<sup>301</sup>. Toutefois, pour qu'elle soit réellement efficace, elle doit être savamment dosée. Si elle est trop faible, elle peut ne pas être perçue comme telle par l'interlocuteur auquel elle s'adresse. Dans ce cas, la femme s'en emparant peut, à tort, attribuer l'échec de sa mise en œuvre à l'absence de réceptivité de son compagnon et lui préférer, avec le temps et l'inertie masculine, une autre réaction, moins favorable à l'harmonie familiale : l'apathie.

A l'inverse, la prise de parole ne doit pas être excessive et trop fréquente. Les femmes au foyer en sont pleinement conscientes : une suite de récriminations massives est souvent pressentie comme pouvant avoir des effets contre intuitifs et fâcheux.

<sup>300</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Op. Cit., p. 100.

<sup>301</sup> HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Op. Cit., p. 62.

« Il y a des situations aussi où je me refrène un peu parce que je n'ai pas toujours les moyens ... il y a des périodes dans un couple où des choses violentes peuvent sortir, des ressentiments, des choses qu'on vit mal. Dans ces cas là, il peut arriver que je minimise et que je me dise : « avant de dire quelque chose, pense à ce que tu dis et vois si tu peux le dire ». Avant, quand je travaillais, comme j'ai un tempérament assez vif, je le disais comme ça sortait ... que maintenant je me dis ... je ne veux pas qu'à la longue mes critiques déplaisent à mon mari, qu'elles reviennent trop souvent et qu'il y ait des mesures de rétorsion dans le genre « on se sépare ». C'est toujours ce que je disais, cette épée de Damoclès, même si on ne peut pas non plus céder sur tout. » Catherine N.

Face à des protestations qui se systématiseraient, le risque encouru est clairement celui de la désertion du compagnon. En conséquence, certaines modèrent leurs manifestations d'insatisfaction et les limitent aux situations où les désaccords engagent des enjeux véritablement importants. Même quand c'est le cas, elles prennent garde à « choisir les mots », à ne pas se laisser déborder par la tournure des échanges. Comme le dit joliment Hirschman au sujet du régime démocratique (mais c'est aussi valable pour le couple contemporain s'appuyant majoritairement sur ce type de *leadership*), les femmes comprennent que, compte tenu de leur situation, il est préférable de « faire alterner influence et déférence »<sup>302</sup>.

Il convient toutefois de ne pas conclure que la situation de femme au foyer se résume à cette tendance. De plus, rien n'autorise à penser qu'elle leur soit spécifique. Le fait d'être active et de bénéficier d'un salaire personnel ouvre vraisemblablement de plus amples opportunités de protestation et des possibilités d'expression de son insatisfaction plus larges. Néanmoins, il y a fort à parier que les actives mettent aussi « de l'eau dans leur vin », *a fortiori* lorsque, comme c'est le cas dans l'entretien ci-dessus, la balance des ressources économiques et sociales penche assez largement du côté du mari. Par ailleurs, les limites que les femmes au foyer se posent ne sont pas extensibles. Il est évident que leur situation d'inactivité ne les met pas en demeure de tout accepter.

« C'est vrai qu'on peut craindre les retombées, quand on se querelle trop souvent et qu'en plus on est au foyer ... mais pour autant, selon moi, ça n'a rien à voir ... entre l'argent qui est gagné et un problème lié à la vie commune, il n'y a rien à voir. Ce n'est pas un argument que de refuser la contradiction parce qu'on apporte l'argent du ménage. C'est vrai que, dans certaines situations, ça peut être sous-jacent mais chez moi ça ne se fait pas comme ça. Je ne le supporterais pas. » Anja

« Le fait que l'argent ne vienne pas de moi ne m'a jamais conduit à me dire qu'il fallait que je la boucle. Je pense qu'il n'y aurait pas de couple avec moi avec quelqu'un qui dirait que, parce qu'il travaille, je dois me taire. Sans travailler à l'extérieur, je pense qu'on peut s'apporter beaucoup dans un couple, ça ne passe pas par l'argent mais ce n'est pas parce que Madame a un bulletin de salaire avec le chèque qui va avec que le mari va mieux la considérer ou plus la laisser s'exprimer ... ou alors le mari en question, moi, je n'en veux pas. » Denise

Les résultats de la prise de parole, et la manière dont les femmes les utilisent, semblent varier fortement avec les ressources dont elles disposent et la manière dont elles peuvent les faire valoir dans leur équipe conjugale (mais aussi, éventuellement, ailleurs, dans une autre relation conjugale ou en rejoignant le marché du travail). S'il est des cas où « la prise de parole augmente en proportion inverse des possibilités de faire défection »<sup>303</sup>, où elle est d'autant plus mobilisée que la sortie du système d'interaction est difficile pour des raisons de survie économique, le volume de ressources dont la femme dispose peut néanmoins en modifier profondément l'efficacité. Lorsqu'elles possèdent des atouts forts, professionnels notamment, et qu'elles profitent de leur inactivité pour les entretenir<sup>304</sup>, la prise de parole ne peut être entrevue comme une simple alternative aux coûts élevés qu'induirait la défection. Dans cette perspective, la protestation est vue comme un « point de menace » devant lequel le conjoint est sommé de réagir rapidement.

« Nous, on n'a pas tellement à négocier ... Bien sûr, on peut se prendre le bec, il y a des choses que je peux entendre mais je n'aime pas trop les mots de travers ou les remarques en public ... autrement, moi, c'est vite vu, je repars travailler et j'amène les enfants. Là, le pauvre, il aurait tout gagné ». Catherine M.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>303</sup> *Ibidem*, p. 56

<sup>304</sup> Par un lien conservé avec le réseau professionnel, par le maintien de ses connaissances grâce à des abonnements à des revues spécialisées, etc.



Cela est d'autant plus plausible que, comme le dit Hirschman, « *si faire défection, c'est perdre la possibilité de prendre la parole, l'inverse n'est pas vrai* »<sup>305</sup>.

La protestation est bien une forme active de coopération et à ce titre peut légitimement s'insérer dans le registre général de la fidélité. Elle en est même une marque tangible puisque l'attention et la vigilance portées aux défaillances du système conjugal constituent autant de signaux d'alerte activés par les femmes pour éviter la rupture et aménager la cohabitation. Il est moins sûr que la loyauté la serve aussi utilement.

### **L'attachement de la loyale**

La loyale illustre, de façon paradigmatique, l'allégeance du « Nous-Famille » mise en lumière par J. Kellerhals et décrite plus haut. On peut dire, pour faire image, que les responsabilités contractées dans le mariage et dans la fondation d'une famille tiennent lieu d'horizon de significations pour ces femmes. En dépit des difficultés rencontrées, chaque jour est vu comme le renouvellement de leurs engagements.

Des signaux d'insatisfaction, la loyale en émet peu : tout au plus ses récriminations s'incarnent dans ce que Bajoit appelle « *de doux reproches* ». Même si elle a des raisons d'être mécontente, la loyale considère que la vie conjugale est faite de hauts et de bas et s'accommode de ces variations. L'insatisfaction n'est pas ressentie de manière aussi forte que dans la prise de parole car la loyale a confiance, et dans son compagnon et dans les finalités du groupe familial. Elle est attachée à l'un et à l'autre, prend patience, justifie et légitime les motifs de ses déconvenues. En ce sens, Bajoit a raison de faire de la loyale la figure emblématique du « fidèle ».

*« Sincèrement, au début, ça m'a été dur [la vie au foyer]. Mon mari partait beaucoup, je me retrouvais à tout prendre en charge, quand il était là, il ne m'aidait pas beaucoup, pour ainsi dire pas. C'était un peu dur à vivre (...) Quand ça n'allait pas trop bien avec mon mari, je me disais que pour lui non plus ça n'a pas été drôle ... parce que, lui aussi, s'est retrouvé père jeune, ça l'a forcé à travailler et à prendre ce qu'il trouvait alors que, peut-être, il aurait pu faire autre chose, aimé faire autre chose ... » Annie L.*

Si la loyale manifeste peu d'insatisfactions, c'est peut-être c'est parce qu'elle en ressent moins que les femmes adoptant des réponses différentes. Les priorités changeant en fonction du cycle de vie conjugale, l'éducation des enfants, la fierté d'être « une bonne mère » peuvent prendre le pas sur des renforcements que l'on attend moins de la relation conjugale.

*« C'est vrai qu'au début, j'étais très amoureuse de lui, je ne voyais que lui, je me voyais avoir des enfants qu'avec lui ... Bon après, tout ça, ça passe ... ça passe pas vraiment mais ça devient moins important ... On s'entend toujours bien, c'est pas ce que je veux dire mais, avec l'arrivée des enfants, j'ai changé et j'ai été plus mère que femme. » Sylvie*

Cela ne signifie pas que la relation conjugale ait perdu toute importance ; elle est uniquement considérée, à la longue, comme un produit stable nécessitant peu d'entretien. Ici, le maintien de l'interaction semble, pour les femmes, marqué par l'évidence. Du coup, ces dernières peuvent lui allouer peu d'efforts et comprennent que leur conjoint n'en consacre pas davantage. En cela, la loyauté est parmi toutes les figures de la « fidélité », celle qui, de prime abord, semble la plus conformiste.

L'attachement au système familial dont fait preuve la loyale porte sur une conviction forte : celle que le compagnon a conscience des imperfections entachant l'interaction conjugale et va s'attacher à les gommer. Celui-ci est rarement tenu responsable de ces méfaits : l'épouse les impute plutôt à son éducation, à ses contraintes professionnelles, etc.

*« Ce qui est difficile, c'est ce que j'appelle « la langue maternelle ». C'est ce qui reste de son éducation, c'est une difficulté pour comprendre ce que dit l'autre, surtout quand on vient de milieux différents. En fait, c'est tout ce que votre mère vous a donné au départ, ce qu'elle mettait derrière les mots ... c'est une question de vocabulaire mais c'est aussi une façon d'être (...) Je crois que les conflits et les crises sont nécessaires. Les enfants étaient souvent à*

<sup>305</sup> *Ibidem*, p. 66.

*l'origine quand nous n'étions pas d'accord. Et il y avait surtout le caractère soupe au lait de mon mari, la vivacité de ses critiques, il y a ce ton péremptoire quand il prend la parole ... Il est Directeur de Laboratoire, il a l'habitude que tout le monde l'écoute au doigt et à l'œil et, quand ça ne fonctionne pas, ça peut devenir lourd ... (...) Il a un travail stressant, objectivement ... Quand il était mal dans son travail, il reportait ses difficultés à la maison. C'est vrai que j'ai souvent servi de pushing ball, si je peux utiliser cette image. Mais je savais pourquoi, je savais que ce n'était pas volontaire et je ne lui en tenais pas rigueur. » Marie-Hélène*

L'objectif ici, en dépit des crises qu'a pu traverser le couple, est de « *maintenir le cap* » et de faire perdurer la collaboration. Dans cette optique, les femmes considèrent que, même si l'interaction conjugale est ponctuellement viciée, elle retrouvera le « *droit chemin* » et en sortira renforcée.

*« On a traversé des épisodes pas faciles, où on ne se comprenait pas. Mais il faut se dire que ce sont des phases et que tout finit par rentrer dans l'ordre. (...) Il y a beaucoup de choses sur lesquelles j'ai accepté de passer l'éponge parce que je crois qu'il ne se rendait pas compte, qu'il perdait un peu les pédales ... Maintenant, on s'en est sorti. Ça peut revenir, je l'exclue pas, même si je fais ce que je peux pour que ça ne se reproduise pas [Que faites-vous ?] Je lui dis quand ça commence à déraper, mais sans agressivité, hein ? » Lydia*

Comme on le voit, la loyauté n'exclue pas la prise de parole mais celle-ci ne s'exerce qu'à « *dose homéopathique* » afin, semble-t-il, de ne pas risquer de susciter chez le partenaire des réactions pouvant conduire à l'*exit*.

De prime abord, on peut penser que la loyauté animant la loyale peut sembler purement axiologique. On peut y voir une réaction « *altruiste* » dans le sens où les loyaux sont rarement obnubilés par leur propre intérêt. On peut appliquer à leur état d'esprit la formule de O. Kuty selon laquelle il est préférable de « *freiner la satisfaction de ses intérêts et de ne pas poursuivre l'objectif du « toujours plus » pour viser au contraire le « toujours là* » »<sup>306</sup>. Telle est, semble-t-il, l'ambition de la loyale : la permanence de ce qu'elle a contribué à fonder et dont elle œuvre à assurer la pérennité. Ses renoncements s'inscrivent dans « *un système symbolique légitimant le dépassement de la situation et de ses contraintes* »<sup>307</sup>.

Toutefois, la rationalité dont la loyale fait preuve peut aussi être considérée comme instrumentale. En effet, en visant le « *toujours là* », c'est-à-dire la cohésion familiale, il se peut qu'elle nourrisse aussi l'espoir de s'y maintenir. Du coup, comme le dit F. De Singly, la femme loyale peut « *transforme[r] une contrainte de position, de place, de rôle en une décision qui prendrait l'allure d'un engagement personnel.* »<sup>308</sup>. L'attachement au système peut ainsi résulter de l'investissement placé dans la relation conjugale et de l'évaluation de sa faible valeur sur les marchés matrimonial et du travail. Dans cette optique, si le loyal est fidèle, c'est qu'il parvient à « *faire contre mauvaise fortune bon cœur* ». Ainsi, les valeurs, convictions et sens de l'engagement contracté peuvent s'analyser sous un versant plus instrumental : la possibilité de construire son identité sur le fait d'« *être la femme de ...* » et de se rattacher d'autant plus à cette dimension statutaire (dont l'obtention peut pallier le désenchantement) que les opportunités à exploiter sont faibles. La loyale se démarquerait donc de l'apathique uniquement par le degré de mobilisation personnelle engagé dans l'interaction où elle joue un rôle aussi actif que convenu.

Le recours à la loyauté peut aussi, à la longue et faute de réactions masculines appropriées, devenir plus véhément et systématique. C'est notamment le cas lorsque les objets investis, assurant la cohésion familiale (les enfants), « *disparaissent* ». On constate que la décohabitation parents/enfants induit tantôt une modification, tantôt un maintien de la structure des interactions conjugales et des registres sur lesquels elles s'expriment. Quand la loyauté demeure, c'est souvent que la femme reporte ses engagements sur ses petits-enfants et continue à se définir par la place qu'elle occupe dans sa « *famille élargie* » et par les services qu'elle y rend (soutien, aide, protection). C'est souvent le cas pour les femmes les plus âgées de notre échantillon.

Associée au fait qu'avec leur avancée en âge, les probabilités d'*exit* se raréfient, Hirschman avance que « *la possibilité de faire défection devient d'autant plus difficile à prendre qu'elle a été davantage retardée* »<sup>309</sup>. Comme le dit

<sup>306</sup> KUTY, Olgierd, « La Problématique de la création des valeurs dans la sociologie contemporaine des professions », *Sciences Sociales et Santé*, n° 2, juin 1991, p. 16.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>308</sup> SINGLY, François (De), *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996. (Essais et Recherches).

<sup>309</sup> HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, *Op. Cit.*, p. 18.

Bajoit, la loyauté aura d'autant plus de chances d'être choisie (et maintenue), parmi les autres réponses possibles, que le groupe familial fonctionne en vase clos. En effet, n'être que marginalement en contact avec l'extérieur offre peu d'opportunités de se comparer à ses pairs inactives. En conséquence, les personnes supporteront une plus grande dose de frustration pensant qu'elle est vraisemblablement le « lot commun ». En outre, ce fonctionnement en relative autarcie requiert souvent une implication totale des membres du système. Réduites à l' « entre-soi » familial, les loyales ont tendance à ménager leur conjoint qui, le plus souvent, est leur unique interlocuteur. Elles accumulent et étouffent les tensions pour conserver un bon niveau de cohésion, quitte à consentir à des relations qu'elles ne souhaitent pas véritablement.

*« Je ne sais pas si je peux vous le dire mais, même sexuellement, je faisais attention à remplir ses désirs pour qu'il ne me laisse pas tomber à cause de ça. Parce qu'un homme, quand il n'a pas à la maison ce dont il a envie, il va le chercher ailleurs. Donc, en étant prévenante, je pensais éloigner les risques. C'est pas très beau, hein ? surtout dans une société où on dit à chacun de faire respecter ce qu'il veut ... mais c'est comme ça ... Bon, ça me faisait plaisir aussi, hein, attention ... mais je crois que, pour ça, un homme il faut vraiment lui donner ce qu'il attend et ne pas geindre chaque fois qu'il rentre ... autrement, il se lasse. Mais ça ne veut pas dire que je ne lui ai jamais dit ce que je pensais ... vous l'avez bien vu tout à l'heure ... il faut rester dans de bonnes mesures : faire des efforts sans trop aller au-delà de ses limites, sans trop se forcer. » Annie L.*

Enfin, parce que la loyale, à l'inverse de l'apathique, met beaucoup d'elle-même dans l'interaction, reconnaître s'être trompé est psychologiquement plus coûteux. Ce refus l'engage alors dans de nouvelles tentatives de justification d'autrui et l'enferment dans un cercle vicieux - ou vertueux -.

Plutôt que de se maintenir dans la loyauté, notamment après la décohabitation des enfants, d'autres femmes se réfugient dans l'apathie, la résignation l'emportant alors sur l'attachement. Dans ces cas là, l'épouse s'engagera plus souvent dans des activités extérieures, dans la densification de son réseau social et mettra à distance les renforcements familiaux.

Nous avons laissé entendre que la loyauté pouvait, en dépit de son caractère *a priori* inconditionnel, s'avérer moins efficace que la prise de parole dans le maintien de la coopération conjugale. En effet, la loyale envoie très rarement des signaux d'insatisfaction. En conséquence, le partenaire est peu fondé à tenter de rétablir une balance plus équitable. Faiblement alerté, il bénéficie de peu de temps pour réagir lorsque sa femme en vient à préférer à la loyauté des réponses considérées plus adéquates. Comme le dit Bajoit, « *dans la loyauté, la protestation et la défection se développent plus tard mais aussi plus vite* ». C'est donc aller vite en besogne que de faire de la loyauté la figure la plus aboutie de la « fidélité », *a fortiori* lorsque l'on constate qu'avant de faire défection, les quelques femmes de notre échantillon étant à l'origine de la demande de divorce avaient fréquemment adopté cette réponse.

### **Le ritualisme de l'apathique : une participation réduite, « faute de mieux ».**

Comme le dit Bajoit, les apathiques ne sont pas engagés dans une démarche d'adhésion aux finalités du groupe comme peuvent l'être les loyaux ; ils ne manifestent pas assez de solidarité pour risquer de protester (et ils n'ont pas non plus l'audace suffisante pour désertir). Ils sont donc, *a priori*, des « *compagnons captifs* ». Tout comme l'*Exit*, mais sans en avoir le caractère offensif, l'apathie signe souvent l'échec des deux autres réponses que sont la prise de parole et la loyauté. Lorsque celui-ci est consommé, la résignation et le renoncement prennent le pas : la confiance n'adoucit plus le mécontentement, les prises de parole face à l'insatisfaction sont inopérantes.

*« Maintenant, je vais bien parce que j'ai choisi de m'en foutre ... à presque 60 ans, je me mets plus la rate au court bouillon pour ça ... Plus jeune, j'ai essayé de discuter, de le faire changer ... j'y allais toujours sur la pointe des chaussons parce qu'il a toujours été irascible mais rien n'y a fait, hein ... alors petit à petit, on s'en fout. ».* Claude

Les femmes ayant privilégié cette réponse visent à optimiser leur situation par une réduction des échanges avec leur partenaire s'illustrant dans un « minimum conjugal » permettant d'éviter la rupture. La conscience collective familiale est faible, les conjoints se maintiennent ensemble par « morne habitude » et parce que les opportunités extérieures sont relativement faibles. Pour le coup, nous retrouvons Hirschman lorsqu'il affirme que « *c'est l'arme des consommateurs qui*

n'ont pas la possibilité de se procurer ailleurs les biens et services qui leur sont normalement fournis par la firme »<sup>310</sup>. Si le groupe familial n'est pas déserté, c'est que les coûts liés à sa constitution et à son fonctionnement ont été élevés (abandon de l'emploi, déménagements fréquents, exclusion du pouvoir d'orchestration et spécialisation non souhaitée dans l'exécution). Après les efforts et la mobilisation domestique soutenue réclamés par la famille, les apathiques se contentent d'en percevoir les dividendes : elles restent pour ne pas manquer la distribution des bénéficiaires. L'apathie serait donc une forme d'exploitation du groupe familial, au plus loin des contributions spontanées propres aux loyales. En cela, elle est bien une stratégie indépendante expliquant aussi que l'on puisse se maintenir dans un couple dont on connaît le fonctionnement défaillant et les frustrations qu'il engendre. L'apathie associe donc faiblesse des ressources personnelles négociables hors du couple et volonté de bénéficier des opportunités ouvertes par sa participation antérieure (dont son statut permet de jouir).

Contrairement à Bajoit qui qualifie ce comportement de « passif », il nous semble que l'on trouve dans la conduite apathique des velléités de réaction. Celles-ci ne sont pas directes mais empêchent que l'on assimile trop rapidement apathie et inertie. C'est le cas par exemple des femmes accédant aux ressources familiales sur la base du droit satisfaisant ; c'est aussi celui des épouses qui ont, en parallèle de leur vie familiale, des aventures extra-conjugales constituant autant d'alternatives au complet repli sur soi. La réactivité des apathiques s'incarne également dans des formes atténuées et latérales de protestation. Les modèles économiques issus de la théorie des jeux (et notamment des jeux non coopératifs) montrent que lorsque la menace de divorce n'est guère crédible (c'est-à-dire dans le cas de femmes plutôt âgées et dépourvues d'atouts monnayables sur le marché du travail), il existe une stratégie de pourrissement du climat, dite « stratégie des mots désagréables et des toasts brûlés » (Bergstrom). Dans ce cas, « le point de menace correspond à la situation de poursuite du mariage avec mécontentement »<sup>311</sup>. Par bien des aspects, cette stratégie s'appuie sur les ressources de coercition développées précédemment. Elle s'inscrit dans ce que nous avons appelé « la ruse des faibles » illustrant bien la position actuelle de certaines femmes au foyer dans leur système d'interaction conjugale.

Si l'apathie reste une figure de la « fidélité », c'est qu'en plus de rester dans son couple, la femme qui s'y engage laisse théoriquement à son conjoint la possibilité de réagir. Même si la coopération est détériorée, elle se poursuit : l'épouse permet éventuellement – même si c'est peu probable – qu'elle se rétablisse. L'apathie est toutefois le modèle de fidélité le plus flou puisque l'assentiment mou la caractérisant offre peu de possibilités d'amélioration des performances et incline davantage à une dégradation du climat.

\* \* \*

Associées sous l'appellation de « fidèles », les femmes au foyer de notre échantillon adoptent des réactions contrastées face aux insatisfactions conjugales apparaissant dans la vie quotidienne. Ces variations se traduisent dans l'intensité de la mobilisation en faveur du couple, dans les valeurs sous-tendant la poursuite de la collaboration et dans la diversité des seuils de tolérance à la frustration. Chacune des réactions possibles constitue un moyen jugé approprié, à un moment donné, pour rétablir une balance, entre des gains et des coûts conjugaux, plus favorable aux femmes compte tenu des anticipations qu'elles peuvent avoir et des capacités de réactions du partenaire.

L'adoption de ces différentes réponses semble influencée par plusieurs facteurs : leur âge, les ressources qu'elles peuvent faire valoir et la densité de leur réseau social occupent une place importante.

Les ressources féminines et leurs caractéristiques illustrent la situation de monopole ou, à l'inverse, de concurrence dans laquelle le mari est placé. Plus les atouts des épouses sont élevés, plus elles bénéficient d'opportunités dont elles peuvent se saisir. Ces ressources (dont les relations extra-conjugales) sont à même d'infléchir les coûts de sortie de

<sup>310</sup> HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Op. Cit., p. 137. Notons qu'il parle ici du « boycott » et non rigoureusement de l'apathie puisqu'il n'a pas envisagé cette réponse. Toutefois, par bien des aspects, le boycott préfigurerait l'apathie.

<sup>311</sup> SOFFER, Catherine, « Modélisation de la prise de décision dans la famille », in MAJNONI D'INTIGNANO, Béatrice (Dir.), *Egalité entre hommes et femmes : aspects économiques*, Paris, La Documentation Française, 1999, p. 154.

l'interaction ou, pour le moins, tant qu'elles veulent rester « fidèles », de permettre un rééquilibrage de la balance des intérêts. La densité du réseau social entre dans la comptabilité de ces atouts. D'abord parce que c'est lui qui présente les alternatives possibles : moins les épouses sont insérées dans un groupe clos, plus elles augmentent leur probabilité de rencontrer d'autres opportunités. Ensuite, le réseau social, selon les caractéristiques des personnes le composant, peut servir d'étalon de comparaison. Si leur situation apparaît inique au regard de celle dont bénéficient d'autres pairs inactives, elles seront davantage fondées à protester, ou à rejoindre le rang des apathiques selon le type de *leadership* (partagé ou autoritaire) prévalant dans leur ménage. Si leur condition leur semble conforme à celles observées autour d'elles, la loyauté restera de mise. L'âge, enfin, doit également être appréhendé sous l'angle du coût qu'induirait la défection. Les femmes ont d'autant moins intérêt à quitter la relation qu'elles y ont longtemps et considérablement investi d'elles-mêmes. Les alternatives saisissables les priveraient des gains auxquels le statut leur permet de prétendre, sans forcément leur être plus profitables. C'est ainsi qu'il y a tout lieu de croire qu'avec l'avancée en âge, et compte-tenu de la raréfaction des chances sur le marché matrimonial, les finalités du couple sont amenées à changer : dans le sens de la loyauté pour celles qui, presque idéologiquement, attribuent un sens fort à la famille ; dans celui de l'apathie pour celles ne l'envisageant plus que dans une perspective instrumentale.

Nous avons cherché à savoir si les différentes réponses « fidèles » pouvaient, au moins en partie, s'intégrer aux cinq styles d'interactions conjugales mis au jour par J. Kellerhals *et alii*<sup>312</sup>. Cette tentative correspond au souhait de présenter une vision à la fois plus fine et plus générale des contextes familiaux qui encadrent le choix privilégiant telle ou telle attitude féminine face à l'insatisfaction. De plus, les variables que nous avons mises en avant pour expliquer l'adoption d'un type de réponse spécifique entrent parmi les dimensions utilisées par ces auteurs pour construire les différents types d'interactions qu'ils ont isolés.

Il semblerait que la loyauté soit un comportement plus fréquent dans les couples de style *Bastion* se caractérisant à la fois par une fermeture à l'environnement et une forte fusion interne. On retrouve ici l'idée de « groupe clos » dont nous avons vu qu'il constitue un terreau propice à la loyauté. De plus, chez les *Bastion*, « la famille en tant que groupe a la préséance sur les intérêts et orientations individuels »<sup>313</sup>. Ceci confirme la faible recherche de maximisation des utilités parmi les loyales.

L'apathie semble pouvoir entrer dans le type d'interactions caractérisant les couples *Parallèle*. Ceux-ci se définissent par une clôture à l'environnement et par une forte fusion. Toutefois, en dépit de ce huis-clos conjugal, les relations internes y sont fortement désinvesties : on y vit plus sous le même toit que véritablement ensemble. L'apathie s'inscrit d'autant mieux dans cette configuration que les sphères d'activité y sont fortement différenciées et les rôles adoptés de façon très rigide. Le seul déterminant ne cadrant qu'approximativement avec les cas d'apathie étudiés concerne la clôture à l'environnement. En effet, les femmes de notre échantillon ayant opté pour cette réponse montrent, à l'inverse, une sociabilité relativement riche, peut-être pour compenser la faiblesse de leurs liens conjugaux.

Enfin, la prise de parole est un comportement qu'il semble possible d'associer aux types d'interactions prévalant dans les couples *Compagnonnage* ou *Association*. Ceux-ci ont en commun de présenter un score élevé d'ouverture sur l'extérieur. Toutefois, le degré de fusion n'est pas identique. Dans le *Compagnonnage*, ce dernier est important : toutes les ressources disponibles sont utilisées dans le but de « renforcer la solidarité et la communication internes »<sup>314</sup>. Dans les couples *Association*, en revanche, la fusion est faible : les échanges portent surtout sur « la négociation des droits individuels »<sup>315</sup>. Cette idée de négociation est très présente dans la prise de parole. Les styles *Compagnonnage* et *Association* illustrent donc deux facettes de la prise de parole : l'une visant à renforcer la communauté familiale ; l'autre orientée vers la quête d'authenticité personnelle.

<sup>312</sup> WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Art. Cit.*

<sup>313</sup> WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Art. Cit.*, p. 44.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 42.

Nous avons conscience de ce que les rapprochements effectués entre styles d'interactions et réponses féminines à l'insatisfaction conjugale demeurent approximatifs. Toutefois, en dépit de leur imperfection, ils permettent, à notre avis, de préciser le contexte familial à l'intérieur duquel s'effectue l'adoption du comportement que les femmes estiment le plus adéquat<sup>316</sup>.

En dernière remarque, il faut insister sur le fait que l'examen approfondi des interactions conjugales et de leur évolution montre que les trois réactions « fidèles » ne sont exclusives ni structurellement ni temporellement. Non seulement elles peuvent se combiner à un moment donné mais, qui plus est, elles peuvent se succéder tout au long du cycle de vie, comme autant de tournants à négocier pour tenter de préserver au mieux ses intérêts. Enfin, il arrive qu'après avoir épuisé les tentatives de rétablissement offertes par ces différentes alternatives, la seule issue entrevue à la détérioration du climat conjugal conduite à une autre éventualité : l'*Exit*.

### C. LE SCHISME CONJUGAL : PROCESSUS, MOTIFS ET COUTS DE LA DEFECTION

L'*Exit* (divorcer ou se séparer) signe souvent l'échec des différentes alternatives précédemment décrites. En ce sens, ce ne serait pas une solution aussi radicale qu'il y paraît de prime abord : il peut résulter de tentatives réitérées et non abouties de redressement de la situation conjugale.

Pour A. Hirschman, la possibilité d'avoir recours à la défection découle de la situation de « *concurrence normale* »<sup>317</sup>. Rapportées au mariage contemporain, entrevu comme un contrat entre des conjoints demeurant libres de le résilier à tout moment, les opportunités ouvertes sur le marché matrimonial sont des composantes structurelles avec lesquelles il faut compter. L'existence de cette concurrence remplit deux fonctions différentes : d'une part, elle peut amener à « *la guérison de défaillances temporaires et remédiables* » : un redressement est alors possible sur la base d'un fonctionnement conjugal jugé acceptable par les deux parties. C'est le cas de la prise de parole. D'autre part, la concurrence permet aussi d'alerter l'acteur sur les pertes encourues en demeurant dans la relation instituée, et lui laisser entrevoir les bornes que le mariage actuel pose au champ de ses possibles.

A notre connaissance, aucune étude récente n'indique avec précision le taux de divorce dans les ménages monoactifs, ni ne met ce dernier en rapport avec celui prévalant dans les familles biactives. En 1978, J. Commaille avait établi qu'« *en moyenne, la divortialité est quatre fois plus élevée* »<sup>318</sup> dans les couples où la femme travaille. Le lien entre divorce et activité professionnelle a donné lieu à plusieurs interprétations. Pour A. Michel, nous avons vu que le divorce est le résultat de l'insatisfaction des femmes « *travailleuses* » devant le « *maintien partiel de la structure traditionnelle des rôles* »<sup>319</sup>, en dépit même de l'activité professionnelle que ces dernières exercent à l'identique de leur conjoint. La relation observée entre divorce et activité professionnelle féminine serait, pour B. Lemennicier<sup>320</sup>, la résultante de l'infléchissement des bénéfices trouvés au mariage : une stricte spécialisation n'y prévalant plus lorsque la femme travaille à l'extérieur, l'union n'offrirait plus que des avantages marginaux. Comme il l'indique, « *une activité professionnelle signifie un revenu*

---

<sup>315</sup> *Ibidem*, p. 45.

<sup>316</sup> En plus d'offrir une vision plus nette du type d'interactions favorisant tel ou tel choix, la recherche de J. KELLERHALS et *alii* présente l'avantage de mesurer l'importance respective de chaque modèle de couple au sein de l'échantillon qu'ils ont constitué. A l'issue d'une analyse précise et rigoureuse, les auteurs montrent que les couples *Association* et *Compagnonnage* sont les plus représentés (29 % et 24 %), les types *Parallèle*, *Bastion* [et *Cocon*] l'étant plus modérément (respectivement 17 %, 16 % [et 15 %]). Bien qu'aucune conclusion sérieuse ne puisse en être tirée, il est intéressant de noter que, dans notre propre échantillon, la majorité des femmes au foyer protestent et que les apathiques y sont plus rares. Les auteurs montrent par la suite que l'inscription dans un système particulier d'interactions est très tributaire du milieu social auquel le couple appartient. Les ménages les plus favorisés relèvent plus souvent des couples *Association* et *Compagnonnage*, ceux qui le sont moins s'inscrivent plus fréquemment dans les autres modèles. *Mutatis Mutandis*, on retrouve cette répartition dans notre propre échantillon, pourtant uniquement composé de femmes au foyer.

<sup>317</sup> HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, *Op. Cit.* Ici, p. 40.

<sup>318</sup> COMMAILLE, Jacques, *Le Divorce en France : de la réforme de 1975 à la sociologie du divorce*, Paris, La Documentation Française, 1978.

<sup>319</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, *Op. Cit.*, p. 175.

<sup>320</sup> LEMENNICIER, Bertrand, « La Spécialisation des rôles conjugaux, les gains au mariage et la perspective du divorce », *Consommation*, n° 1, 1980, p. 27-71.

plus élevé de l'épouse dans le statut de célibataire. Celle-ci diminue donc les gains du mariage et incite au divorce »<sup>321</sup>. Pour F. De Singly, le moindre recours au divorce observé chez les femmes au foyer est justifié par l'absence d'indépendance économique de ces dernières. « Une femme qui ne valorise pas directement son capital est dépendante entièrement des revenus qu'elle tire de sa valorisation indirecte »<sup>322</sup>. Du coup, cette position particulière débouche sur le fait que « la femme au foyer, plus dépendante, est condamnée au bonheur, ou tout au moins à faire comme si »<sup>323</sup>.

Ces approches, si elles sont toutes pertinentes et expliquent en partie la relation observée entre divorce et activité professionnelle féminine, présentent toutes, à l'exception de celle de B. Lemennicier, les femmes au foyer sont l'angle de leurs carences : d'indépendance économique, de possibilités de choix ou de nécessaire bornage de leurs aspirations personnelles. Il semble *a priori* difficile d'envisager que la plus grande rareté des divorces dans les ménages monoactifs puisse être attribuée, tout simplement, au mode de vie de ces couples. Ainsi, il ne semble pas déraisonnable de penser, sans pour autant nier totalement la validité des analyses présentées précédemment, que la plus faible divortialité constatée<sup>324</sup> soit imputable à l'absence de surcharge de rôles « féminins ». Cette hypothèse, assez proche de celle proposée par A. Michel, retourne néanmoins son argumentation dans la mesure où, pour nous, les femmes au foyer n'auraient pas à porter le poids de la « double journée » assumée par leurs consœurs actives. Parvenant, de plus, à s'octroyer davantage de temps personnel, elles seraient, du coup, moins enclines à l'insatisfaction. Dans cette perspective, ce seraient moins la faiblesse de leurs attentes ou leur capacité à se contenter de peu qui expliqueraient leur plus faible recours au divorce que les caractéristiques de leur vie quotidienne offrant davantage de bénéfices, d'opportunités personnelles et, au final, plus de satisfactions.

Ceci étant dit, peut-être moins fréquemment que leurs consœurs actives, les femmes au foyer divorcent aussi ! Pour F. De Singly, « divorcer implique deux conditions : être mécontent de son mariage et pouvoir vivre hors mariage »<sup>325</sup>. Si les femmes au foyer peuvent, à l'égal de leurs consœurs actives, faire l'expérience du premier terme de la proposition, elles sont, en revanche, lésées d'un handicap plus lourd lorsqu'il s'agit de mener, suite au divorce, une existence indépendante. Toutefois, même si la séparation engendre chez elles des remaniements plus substantiels, des incertitudes lourdes, cette perspective ne les empêche pas, dans certains cas, de « franchir le cap ».

Dans notre échantillon<sup>326</sup>, quatre personnes avaient entamé une procédure de divorce au moment de la passation des entretiens. Comme on l'observe le plus souvent dans les ménages biactifs, ce sont les femmes qui, dans les quatre cas, ont été à l'origine de la demande de séparation. L'analyse détaillée de ces situations nous permet de constater que l'inactivité n'empêche ni la prise de conscience ni l'expression de ses insatisfactions. En revanche, selon les atouts personnels dont disposent les femmes, les répercussions du divorce ne sont pas identiques : dans certain cas, le retour vers l'emploi sera inéluctable, dans d'autres, il sera, au plus, hâté par la séparation. Dans une autre situation, le montant conjugué de la prestation compensatoire et des pensions alimentaires permet d'envisager de se maintenir dans l'inactivité.

## 1. L'Exit en pente douce

A en croire A. Hirschman, deux motifs peuvent conduire à la défection. D'une part, les signaux envoyés à l'adresse du conjoint « défaillant » peuvent ne pas avoir été suffisamment explicites et, en conséquence, n'engendrer aucune réaction. D'autre part, le système conjugal peut avoir été si fortement ébranlé, à l'occasion d'événements non négociables,

<sup>321</sup> LEMENNICIER, Bertrand, *Le Marché du mariage et de la famille*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, (Libre Echange). Ici, p. 66.

<sup>322</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, *Op. Cit.*, p. 99.

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>324</sup> plus exactement, que l'on y constatait à la fin des années 70.

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>326</sup> Rappelons ici que notre échantillon propre ne comporte que deux femmes en instance de divorce. Les deux autres entretiens, ceux de Fabienne et Sarah, auxquels nous ferons référence nous ont été transmis par une journaliste enquêtant sur les femmes au foyer. Cf. GOLDBERG, Corinne, « Désespérées, ces femmes au foyer ? », *Marie-Claire*, n° 639, novembre 2005, p. 77-82.

que « *l'entreprise est conduite à la faillite avant qu'aucun remède n'ait pu faire effet* »<sup>327</sup>. Ainsi, la défection peut être l'aboutissement de prises de parole non considérées, de tentatives de négociation ayant échoué, d'opportunités extérieures jugées plus attrayantes ou, plus simplement, de la lassitude d'avoir à lutter pour qu'adviennent des solutions acceptables. On peut alors avancer que le « choix » de la défection découle, au moins pour partie, de la combinaison de ressources suffisamment fortes et/ou de finalités attribuées au couple et à la famille sur lesquelles les femmes refusent de transiger.

La prise de parole constitue, au moins dans un premier temps, la manœuvre de redressement de la situation conjugale la plus systématiquement utilisée.

*« Pendant tout un temps, j'ai essayé de batailler. Rien n'a jamais été violent ou agressif par contre. On ne s'est jamais insulté par exemple ... ni l'un ni l'autre ... on n'a pas ce caractère ... J'essayais de discuter ; parfois, ça pouvait durer ½ heure ou plus ... ses arguments, les miens ... mais en fin de compte, on jouait au ping-pong, on n'aboutissait à rien du tout. Vers la fin, j'avais pris le parti de ne plus discuter, je laissais tomber parce que ça ne rimait à rien. Au bout de tant d'années, s'il n'y a pas eu, dans un sens ni dans l'autre ... si les chemins n'ont pas pu se croiser, c'est pas ... Je continuais à faire ce que j'avais à faire, par rapport à mes enfants où à ma vie à l'extérieur ... le fossé s'était creusé de toutes façons ... » Christine*

Devant l'inertie masculine, le divorce n'a pas toujours été immédiatement envisagé. A l'exception des deux femmes détenant des ressources personnelles et sociales fortes et souhaitant, de toutes façons, retravailler à plus ou moins longue échéance, la loyauté a précédé la désertion.

*« L'idéal, pour moi, c'était un mari aimant, aimé, avec de nombreux enfants. Je l'avais beaucoup rêvé ça, j'y avais beaucoup travaillé, j'ai même cru le réaliser ... il m'a fallu un certain temps pour comprendre que ça ne marcherait pas : d'abord, j'ai crié, j'ai piétiné sur place, après, j'ai espéré ... » Véronique LB.*

Ainsi, le passage de la prise de parole à la loyauté peut correspondre dans certains cas à une étape nécessaire. Avant de s'engager dans la procédure de séparation, les femmes ont besoin de prendre la mesure de l'échec de leur couple et des illusions qui l'avaient fondé. L'*Exit* reste une solution trop jusqu'au-boutiste pour être retenue à la légère. C'est ainsi que de nombreux compromis peuvent avoir été acceptés afin d'éviter d'avoir à trancher en sa faveur.

*« Je lui ai dit : « si tu veux, si ça te fatigue, tu n'as qu'à revenir un week-end sur deux ... ». J'acceptais qu'au dernier moment, il me dise que sa venue était compromise ... oui, j'ai accepté plein de choses. (...) mais quand on voit que c'est loupé, vouloir à tout prix y rester, ça devient pitoyable ... » Véronique LB.*

Une fois que toutes les solutions envisageables ont été tentées, l'issue a semblé inéluctable. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, peut-être parce que ces femmes considéraient que le plus difficile était derrière elles, le divorce a été vécu avec soulagement. Elles l'associent souvent à une reprise en main du cours de leur vie. Ce qu'elles décrivent comme un « sursaut » s'apparente également à un rejet de l'identité erronée qu'elles renvoyaient à autrui.

## 2. La défection, une conséquence de la non-observance du projet familial

La séparation trouve souvent son origine dans plusieurs facteurs participant du non-respect d'une ou de plusieurs clauses du projet familial et de l'absence de remaniements communs de ce dernier au fil des années. Dans les quatre cas exposés, l'engagement féminin dans la procédure de divorce a répondu à une moindre prépondérance accordée par le conjoint au couple et aux enfants, à l'apparition progressive de différences de valeurs et d'aspirations entre les époux et, enfin, à une perception de la femme au foyer par son mari ne correspondant plus à celle que cette dernière avait d'elle-même.

*Un « Nous-Famille » qui devient progressivement un « Je-Individu » masculin*<sup>328</sup>

<sup>327</sup>HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Op. Cit., p. 44.

<sup>328</sup> Bien entendu, il convient de rappeler qu'ici comme ailleurs, les explications dont nous rendons compte ont été fournies exclusivement par les femmes. Elles n'ont pas été croisées avec celles qu'auraient pu donner leurs conjoints. Il s'agit donc d'un concert à une voix dans lequel le co-compositeur n'est pas à même de relever les fausses notes.



Sans reprendre les enseignements du premier chapitre, nous avons vu que, lors de leur mise en couple, les conjoints peaufinent un projet de vie commune dans lequel la famille et les enfants tiennent toute leur place. Ces derniers y occupent un rang central et la cessation d'activité extérieure maternelle, ou le choix précoce de n'en contracter aucune, s'inscrit pleinement dans cette perspective. On a vu aussi que, dans presque tous les cas, le conjoint adhère amplement à cette optique sans en envisager toujours les coûts à long terme.

Selon les épouses, la distance progressive prise par le mari à l'égard de sa famille s'est manifestée par une centration croissante sur lui-même, ses désirs et envies, au détriment des enfants qui devaient être les principaux bénéficiaires des renoncements parentaux. Au fil du temps, le prix de l'inactivité féminine a pu paraître trop lourd au mari, et les privations financières engendrées par celle-ci se sont avérées trop coûteuses pour lui. En d'autres termes, il réclamait sa part !

*« Oui, on a rencontré des difficultés financières parce qu'avec un salaire et des allocations familiales pour deux enfants, on n'avait pas non plus des cents et des mille ... et mon mari qui n'avait rien trouvé de mieux que de se mettre au golf ... et ça, ça coûte très cher ! Alors, effectivement, il n'y avait plus de Noël pour les enfants, il n'y avait plus de vacances, même sur trois ou quatre jours ... (...) Bon, je dis le golf parce que c'est vraiment la chose qui a fait que sur la période où on avait des soucis, il a fallu que les enfants sacrifient des activités. Je lui disais que c'était un plaisir très égoïste parce que c'était tous les week-ends à ça, le matériel coûtait cher, l'inscription en compétition aussi, mais c'était ça d'abord et le reste ne comptait plus ! » Christine*

On constate ici que le coût du loisir masculin n'est pas le seul objet des récriminations féminines : le peu de temps accordé aux enfants et les sacrifices qui leur ont été imposés sont présentés comme tout aussi préjudiciables à la relation conjugale. En s'adonnant à son *hobby*, le père ne semblait plus remplir, même *a minima*, son rôle auprès des enfants ; son temps libre était intégralement absorbé par son passe-temps, ce qui est vécu ici comme une entorse sévère au contrat familial (*a fortiori* quand l'allégeance féminine est conférée au « Nous-Famille »). De plus, les restrictions économiques du ménage, largement imputables à l'inactivité féminine, initialement acceptées par le conjoint, ont progressivement fait l'objet de récriminations. Le mode de vie, perçu comme « idéal », du père travaillant et de la mère à la maison s'occupant des enfants s'est, à la longue, réduit à une succession de privations progressivement refusées par le mari.

*« Avec le temps, mon mari était devenu de plus en plus ambivalent. Il me reprochait de plus en plus souvent d'être le seul à ramener un salaire. Il estimait aussi que la prise en charge des enfants m'incombait totalement. Contrairement à ce qu'on avait envisagé, à ce qu'il m'avait dit, on n'a pas vécu cette période à parts égales. La naissance des filles et leurs premières années, ça devait être une aventure parentale à deux. Or je me suis retrouvée toute seule et j'avais l'impression non d'être un membre d'un couple parental mais d'être un père et une mère à moi toute seule. » Fabienne*

Nous avons observé que dans les ménages où l'orientation « Nous-Famille » prédomine, l'accent mis sur la réalisation professionnelle du conjoint est fréquent. Toutefois, en dépit de cet accord conjugal, l'importance conférée à l'emploi et à la recherche de mobilité éventuelle doit rester encadrée par le respect d'un certain nombre d'impératifs familiaux. Néanmoins, étourdi par les opportunités s'ouvrant à lui, pris dans la spirale de la réussite et des responsabilités, le conjoint peut, à la longue, tenter de se départir des obligations qu'il avait acceptées et ne plus s'astreindre à les respecter.

*« Les filles ont morflé, je peux le dire, et moi aussi par la même occasion. Je crois qu'il y bien des choses que l'on accepte sans savoir vraiment dans quoi on s'embarque. Moi, L. [son mari], il voulait progresser et j'étais d'accord. Alors progresser, ça voulait d'abord dire pouvoir se consacrer à fond au boulot, que tout soit prêt en rentrant ... après, ça a été que les enfants et moi, on se fasse oublier quand il nous faisait l'honneur de travailler à la maison et, au dernier stade, il nous avait tellement oubliées que je me retrouvais systématiquement toute seule aux lotos de l'école, aux petites fêtes d'anniversaire ... un comble pour une mère au foyer qui l'était devenue pour avoir une vraie vie de famille ! » Fabienne*

Dans ce type de cas, les conjoints peuvent en arriver à ne plus rien partager. C'est plus fragrant encore lorsque les impératifs professionnels (ou le refus de solutions pouvant les alléger) forcent à la décohabitation. Habitué en semaine à une vie de « célibataire », le mari en vient à se couper des réalités familiales et des exigences parentales. Lorsqu'il s'efforce de les honorer, elles lui paraissent de plus en plus pesantes.

« Au début, pendant des années, J. rentrait de Paris tous les week-ends. Après ... il y a eu des phases je dirais ... après, il rentrait le week-end mais on s'est mis à ne plus rien faire ensemble parce que tout était un problème pour lui : il n'avait pas le vélo qui allait bien pour partir s'aérer, pas les chaussures qu'il fallait pour aller marcher, pas le temps, pas l'envie ... Alors vous voyez le tableau ! : avec les filles, on avait passé la semaine sans lui, à l'attendre, et quand il rentrait, la gueule ! Après, il est rentré qu'un week-end sur deux parce que les déplacements le crevaient trop ... Jusqu'au jour où j'ai fini par lui dire qu'il pouvait ne plus rentrer du tout, parce que c'était un crève-cœur d'avoir les filles qui ne comprenaient pas et qui disaient : « Mais qu'est-ce qu'il a Papa ? ». Il était là mais il s'emmerdait à cent sous de l'heure ». Véronique LB.

On a vu que, face à des obligations professionnelles tout aussi lourdes nécessitant aussi l'absence masculine du domicile une partie de la semaine, d'autres femmes au foyer parviennent à « maintenir » leur conjoint dans son rôle parental, notamment en l'informant des épisodes rythmant la vie familiale. C'est vraisemblablement qu'ici, l'insatisfaction ne se réduit pas à la seule distance à l'égard des enfants mais affecte aussi l'intégralité de la relation conjugale.

« C'est triste à dire mais, maintenant que j'ai entamé cette procédure de divorce, je me sens mieux. C'est vrai que, pour moi, je me sens paradoxalement moins angoissée que si j'avais à gérer sa vie sachant qu'il est encore un peu avec moi. C'est un soulagement, il y a moins de douleur quand je me rends compte qu'à trois heures du matin il n'est toujours pas rentré chez lui [dans son appartement parisien] et que je tombe sur le répondeur. (...) Avant, il y avait des jours où il pouvait parler en m'intégrant dans sa vie et d'autres où il faisait comme si il était seul. Je me rappelle que, ça, ça me blessait beaucoup. Maintenant au moins, les choses sont claires. » Véronique LB.

### **Le non-respect des aspirations et investissements féminins**

Les femmes en instance de divorce ont souvent évoqué les reproches de leur mari vis-à-vis de leur inactivité. Cette attaque a souvent été perçue comme un premier indice du détachement masculin et de la distance prise à l'égard du projet familial. En effet, si l'accord semblait entier en début de cycle de vie, l'omniprésence maternelle a pu paraître, au père lui-même, moins légitime à mesure que les enfants s'autonomisaient. Il a pu supposer qu'avec leur avancée en âge, les soins maternels pouvaient être moins constants surtout lorsque, du fait de l'inactivité féminine, le budget familial s'équilibrait difficilement. Pour le conjoint, l'inactivité, d'abord souhaitée, ne semblait toutefois s'entendre que sur un laps de temps donné. Au fil des années, ce choix de vie était amené à être modifié ; pour sa femme en revanche, compte tenu des bénéfices trouvés à la situation, cet état semblait perçu comme définitif. On peut alors interpréter les reproches masculins comme l'expression d'un désaccord quant à des règles du jeu qui, avec le temps, sont considérées iniques.

« Je n'étais pas gênée que l'argent provienne de mon mari ; par contre, lui, il me l'a reproché assez souvent. Quand c'était dur financièrement, il me reprochait d'être là « à ne rien faire » comme il disait. Au départ, il aimait que nos enfants ne soient pas confiés à des nourrices, ou en garderie ... mais c'est vrai que, de temps en temps, ça revenait, quand il n'y avait pas de sous, qu'il y avait des moments difficiles ... il me faisait remarquer qu'il était le seul à travailler, que comme les enfants grandissaient, ça ne se justifiait plus trop ... c'est là qu'on a commencé à ne plus trop être d'accord. » Christine L

En dépit des signaux masculins visant à instaurer de nouvelles règles, les femmes ont pu s'arc-bouter sur leurs « avantages acquis ». Cette attitude est d'autant plus fréquente que les bienfaits associés à leur présence sont relayés par les propos des enfants.

« Même les enfants voyaient que c'était un plus pour leur bien-être ; c'est eux qui me le faisaient ressentir. Ils disaient : « Maman, c'est pas grave si on ne part pas en vacances, on ne veut pas que tu travailles ». Il y a des choses comme ça que les enfants disent. Ou alors la dernière fois, A. disait que sa copine s'était achetée quelque chose à la mode et elle lui a répondu : « Nous, on va chez Maboule », c'est un magasin d'habits d'occasion à Pessac, « parce que, de toutes façons, Maman, elle a moins de sous mais moi je préfère qu'elle reste à la maison ... ». C'est-à-dire que, même la gamine, elle a compris qu'elle a un confort de vie et que c'est très difficile d'avoir les deux ! » Christine

Du coup, ce qui pourrait être analysé comme une simple demande de rééquilibrage des rôles au terme d'une certaine phase du cycle de vie a été interprété comme un désintérêt pour la famille et les enfants. Les maris sont alors présentés comme s'étant toujours reposés sur leur femme dans la prise en charge des enfants, comme ayant tiré un profit personnel de l'inactivité de ces dernières. Ce qui ressemblait initialement à un consensus conjugal finit par s'apparenter à un véritable marché de dupes. Toutefois, ces divergences ne suffisent pas à faire basculer les femmes dans l'*Exit*. Très

souvent, ces dissensions, pour conduire à entamer une procédure de divorce, ont été relayées par l'apparition de différences dans les aspirations des conjoints.

Etre insatisfait de son mariage c'est, nous l'avons vu, ne plus placer les mêmes choses sous le projet familial élaboré à deux. C'est aussi avoir progressivement l'impression de cheminer sur les voies où les points de rencontre se raréfient au fil des années. Une fois encore, l'argent, mais aussi la sociabilité et, plus largement, le sens de la vie deviennent des sujets de conflits où l'incompréhension cède progressivement le pas à une forme d'usure. Ce sont alors autant de pierres d'achoppement qui, avec le temps, dressent un mur entre les conjoints.

Etre inactive, on s'en doute, suppose une certaine capacité de mise à distance du travail et des formes de reconnaissance obtenues par son biais. Si les femmes au foyer conçoivent que l'activité professionnelle soit importante pour leur mari, elles, n'entrevoient pas qu'elle puisse systématiquement l'emporter sur la famille.

*« Pour mon ex-mari, il n'y a que ça, le travail, le travail ... le travail, le mérite, les efforts psychologiques et intellectuels ... le reste, l'amour, l'affectivité, l'émotion, c'est rien, c'est du vent ! Par exemple les filles qui, les unes après les autres lui ont dit : « Papa » pour la première fois, ça vaut rien à côté de la reconnaissance en argent ou en ... de ses bons et loyaux services ... » Véronique LB.*

Au-delà du travail lui-même, et de la prédominance démesurée que sont censés lui attribuer nombre de conjoints, l'argent a fréquemment été mentionné comme vecteur de conflits de valeurs. Taxés de ne s'attacher qu'aux signes extérieurs de richesse (être propriétaire, changer régulièrement de voiture, etc.), un profond clivage s'est instauré entre un conjoint présenté comme (trop) sensible à ces « marqueurs sociaux » et une épouse pour qui « *la vraie vie est ailleurs* ».

*« Le gros désaccord ça a été, en fait, que l'on n'avait plus de points communs : la vie sociale, tout ce que j'aime faire à l'extérieur, les associations et tout ça, il ne le comprenait pas, il ne le supportait pas. Après, c'est l'argent, tout ce qui revient à l'argent. J'ai beaucoup de mal à me dire, moi, « L'argent, c'est important, l'argent, c'est un but » ... (...) avec 1000 francs, on peut faire tellement de choses, on peut donner aux Restos du Cœur ... J'ai déjà fait d'en donner et c'était une grosse source de conflits avec mon mari ... parce que le peu que j'avais partait beaucoup pour les autres et il ne le tolérait pas ... Il préférerait les BM, le golf et les BM. » Christine*

La vie sociale enfin, et le rapport aux autres, constituent un autre thème de discorde. Nous verrons dans la partie suivante à quel point la sociabilité est essentielle pour les femmes au foyer, et dans quelle proportion le manque de contacts sociaux obère l'évaluation positive dressée de l'inactivité. Mais on comprend aussi que la sociabilité ne soit recherchée de la même manière par leur conjoint. Y étant moins sensibles, ils se voient qualifiés « *d'ours* », de « *rustre* », quand ce n'est pas « *d'artiste* ».

*« Nos désaccords, c'est la vie en général. Le sens à lui donner, la vie quotidienne. Moi, j'aime la vie, elle vaut la peine d'être vécue. Les gens sont enrichissants, ils me nourrissent et je suis contente quand je peux les nourrir aussi, par une conversation, un service que je vais leur rendre. Lui n'a pas la même façon de voir les choses, parce qu'il est tellement sectaire, il est d'une telle étroitesse d'esprit. (...) Les amis, ce sont mes amis. Il n'en a apporté aucun dans le pot commun. Mes filles vous diraient qu'où qu'on se trouve, en peu de temps moi, je connais tout le monde. Lui n'est pas sociable, il ne va pas vers les autres. Il a juste le petit microcosme qu'il s'est fait, un petit microcosme parisien purement égoïste. » Véronique*

Quoiqu'on en dise, il se pourrait bien que, dans certains cas tout au moins, l'inactivité féminine engage les conjoints sur des chemins les éloignant progressivement l'un de l'autre, tant en termes de valeurs et d'aspirations que d'image respective de soi ...

Le cycle de vie et la phase traversée par le couple introduisent de profonds remaniements dans l'identité de chacun des membres. On a vu précédemment qu'avec l'autonomisation des enfants, les maris semblaient attendre de leurs épouses qu'elles regagnent le marché du travail ou, quand elles ne le souhaitent pas, qu'elles ne bouleversent pas les routines auxquelles elles les ont habitués. Ainsi, si elles restent à la maison, l'investissement domestique doit rester identique à celui prévalant lorsque les enfants étaient en bas âge. Le temps enlevé au ménage et à la famille, pourtant constitutif de l'identité des femmes, semble avoir été, pour le conjoint, un temps gaspillé puisque non dévolu au bien-être familial ou à un

accroissement des ressources du ménage. En d'autres termes, lorsque les enfants sont scolarisés, certains conjoints augmentent leurs attentes domestiques et refusent les investissements féminins extérieurs.

*« Il me reprochait de donner trop aux autres ... je pense qu'il se disait qu'il s'était marié, qu'on avait fait le choix d'avoir des enfants, que je reste à la maison pour les élever et qu'en compensation, le repas n'était pas fait, la bouffe n'est pas tip-top, la maison n'est pas nickel ... moi, je l'ai ressenti un peu comme ça : ce choix de vie qu'on avait fait, pour lui, ça devait correspondre à quelque chose mais, pour moi, ça ne correspondait plus à ça. Moi, je me suis trouvé d'autres centres d'intérêt, j'ai donné plus de temps qu'avant ... mais lui ne l'a pas pris comme ça. Je sais qu'une fois il m'avait dit : « Je ne tolérerai pas que tu aies des réunions le soir parce que, le soir, tu es censée être à la maison ». Donc, effectivement, je suis présidente d'une association, ça demande beaucoup de réunions à la Mairie, ça demande beaucoup de choses ... Je lui ai répondu qu'une réunion le soir, quand il est rentré, ne fait pas changer le programme de la télé qu'il pourra rester sur le canapé tout pareil ! » Christine*

Or, pour la totalité des femmes ayant demandé le divorce, la prise en charge intégrale du secteur domestique n'était plus, après un certain temps, un support satisfaisant et suffisant d'utilité personnelle.

*« Moi, j'étais là pour prendre en charge l'intégralité de l'aspect domestique. Mais moi j'étais mère, pas femme de ménage. Il faut savoir qu'en tout homme sommeille un macho qui ne demande qu'à s'exprimer si on lui laisse la porte ouverte. Il est clair qu'une femme qui paraît disponible perd de sa valeur et fait, petit à petit, partie des meubles ... mais il se trouve aussi que, moi, je ne l'entendais pas de cette oreille. » Sarah*

Il est manifeste que le choix de vie ne renvoyait plus, pour les deux partenaires, à la même réalité. Les points de vue étaient devenus d'autant moins conciliables que les femmes avaient trouvé, dans leurs investissements extérieurs, des enrichissements que ne leur procuraient plus leurs réalisations domestiques.

*« Mon mari aurait souhaité que je m'enferme dans mes casseroles, dans un mal-être et quelque part, j'aurais fini par devenir aigrie. Les premières années, quand les enfants étaient petits, je m'investissais beaucoup auprès d'eux et pour toute la famille. Mais, après, j'ai trouvé tellement de choses à côté, tellement d'associations qui ont besoin de bonnes volontés que, tout mon temps libre, c'était pour donner autre chose. » Christine*

Pour les femmes, c'est rarement une modification, mais plutôt la sédimentation des changements conjugaux qui les aurait conduites à demander le divorce. La rupture du pacte familial, dont le désintérêt masculin serait une illustration, est l'élément le plus fréquemment évoqué. Il pourrait également l'être par le conjoint n'acceptant pas la désertion de l'épouse de l'espace domestique. Ainsi, l'éloignement progressif des aspirations de chacun des partenaires peut être perçu comme la conséquence de l'endossement de nouveaux habits par la femme inactive. N'étant plus uniquement « mère de ... » ou « femme de ... », grâce à l'existence personnelle conférée par ses investissements extra-familiaux, elle a pu découvrir d'autres centres d'intérêt grâce auxquels son mari et ses enfants ne sont plus tout à fait l'alpha et l'oméga de son identité, alors même que son entourage continue à la réduire à l'utilité remplie auprès de lui.

Il n'en reste pas moins vrai que nombre de motifs présentés ci-dessus semblent assez similaires à ceux qui, chez d'autres femmes inactives, ne produisent que prise de parole, loyauté ou apathie. C'est que, comme le dit F. De Singly, être insatisfait de son mariage ne suffit pas à désertir l'équipe conjugale. Encore faut-il pouvoir vivre hors mariage ou, pour le moins, accepter de s'en donner les moyens.

Cette question pose inévitablement celle de la nature des alternatives s'offrant aux femmes au foyer décidées à se maintenir dans leur relation conjugale. Comme l'entrevoit une de nos interlocutrices en instance de divorce, on ne peut manquer de s'interroger sur les compensations trouvées par certaines femmes au foyer qui, bien qu'insatisfaites, ne remettent pas en cause leur relation conjugale.

*« Certaines de celles que vous avez vues, elles ne sont pas ... elles sont trop pudiques pour dire certaines choses qu'elles vivent ... elles refusent que certaines choses aient de l'importance parce que, grosso modo, leur vie n'est quand même pas mal, il y a le confort, les enfants vont bien, la maison est jolie, le cadre est pas mal ... mais des trucs qui, pour moi, ont de l'importance, parce que je suis quelqu'un de très personnel, je vois d'abord ce que j'ai envie de vivre ou pas et le reste passe après, elles, elles ne l'ont pas. Finalement, elles font avec les petites choses qu'on leur dit, ou qu'on les empêche de faire en se disant qu'à côté, elles ont quand même de drôles de compensations ... elles peuvent fermer les yeux sur certaines choses que, moi, j'ai plus pu. La vie, on n'en a qu'une ... autant essayer de la réussir sans trop y laisser de plumes. » Christine*

On peut ainsi supposer que les femmes au foyer actuellement en instance de divorce seraient d'une part celles auxquelles s'ouvriraient les opportunités les plus attractives au regard de leur situation actuelle et, d'autre part, celles pour

qui ces mêmes alternatives permettraient de privilégier une forme de rationalité reposant davantage sur des valeurs que sur des intérêts immédiats.

### 3. Quelques exemples du prix de la défection

Il est un truisme de dire que le divorce et la séparation se monnaient différemment selon l'ampleur des ressources dont disposent les femmes. Un diplôme élevé, une profession exercée par le passé, un milieu de travail duquel on ne s'est jamais véritablement coupée constituent des atouts en modifiant considérablement le coût.

*« J'avais beaucoup travaillé avant, j'avais gagné beaucoup d'argent, j'étais connue dans ma profession, je veux dire dans mon petit milieu. En plus, dans mon métier, on peut reprendre assez facilement. Je savais que je pouvais recréer une clientèle quand je le voudrais (...) J'ai monté mon propre cabinet de coaching, pour être libre de mes horaires et disponible pour mes filles. » Sarah*

Le choix de l'*Exit* entraîne assez mécaniquement celui de la reprise d'activité. Dans le cas de Sarah, le retour vers le marché du travail s'est fait après la séparation. Dans le laps de temps entre l'une et l'autre, le versement d'une pension par le conjoint et la solidarité familiale (complément financier donné par ses parents) ont permis à Sarah de reprendre son activité posément.

Dans le cas de Fabienne, en revanche, la séparation avait été anticipée : elle s'est produite alors qu'elle avait déjà rejoint le marché du travail.

*« J'ai essayé de mettre mon mari en garde, de lui montrer qu'on était en train de s'installer dans des schémas anciens. Au début, quand ça a commencé, je ne me voyais pas retravailler, franchement. Mais quand j'ai vu les changements chez mon mari, j'ai décidé de me remettre sur le marché du travail. Nous nous sommes quittés six mois après. » Fabienne*

On le verra dans la partie suivante, la reprise d'un emploi, lorsqu'elle est envisagée, procède très souvent de ce type d'anticipations. Les doutes quant à la pérennité du couple présideraient souvent au retour vers l'activité.

Plus directement, dans notre échantillon, les deux femmes à l'initiative de la rupture sont moins dotées que celles présentées ci-dessus. On s'attend donc, logiquement, à ce que, pour elles, les coûts de l'*Exit* soient plus lourds. Ils s'illustrent dans des craintes bien concrètes. Elles touchent bien sûr aux conditions de vie, au travail mais surtout aux incertitudes que cette situation laisse planer.

*« Cette maison appartient à un organisme HLM. Elle était au nom de mon mari et je me demande comment je vais faire pour la garder. Tant qu'on est encore en instance de divorce, ils n'en tiennent pas compte. Ils estiment que c'est toujours à son nom, on a fait un arrangement lui et moi, c'est nos affaires. Mais le jour où on sera effectivement divorcés, il faudra que je retourne voir Aquitanis [organisme HLM] pour leur expliquer que mon mari est d'accord pour faire une cession de pavillon et que je vois si ils acceptent. En admettant aussi qu'ils soient d'accord par rapport aux revenus parce que, dans les habitats sociaux, si je justifie trop peu d'entrées par rapport au montant du loyer ... ici, c'est 3000 francs ... ça va faire juste ; de toutes façons, ça dépassera les 33 % d'endettement si je ne travaille pas, ça c'est sûr ! » Christine*

Face à cette insécurité, Christine envisage de retravailler. Toutefois, titulaire d'un BTS de secrétariat médico-social et n'ayant pas exercé depuis plus de dix ans, elle s'attend à devoir modérer ses aspirations. Celles-ci sont, en outre, largement encadrées par son souhait de ne pas modifier trop radicalement son mode de vie et celui de ses enfants. Elle entrevoit donc de devenir assistante maternelle.

*« C'est pour tout ça que je suis en train de voir ... sachant que mon choix de ne pas travailler à l'extérieur est toujours d'actualité mais que, financièrement, ça va devenir difficile à tenir. Je suis en train de voir avec la Ddass pour avoir l'agrément. Je voudrais devenir assistante maternelle, pour qu'il y ait un complément à ce que mon mari va verser pour moi et les enfants. C'est une solution qui me permettrait de concilier un peu tout mais il faudra quand même que j'abandonne un peu de bénévolat. Mais je pourrai m'occuper un peu de mes affaires pendant les siestes, ça m'empêchera pas de faire un peu d'ordinateur ou de passer deux ou trois coups de fil ... A un moment donné, il faut faire un choix aussi. Je ne peux pas non plus continuer à vivre comme si ... je serais seule, le problème ne se poserait pas. Mais j'ai deux enfants à élever et c'est un minimum. » Christine*

Si Christine n'envisage pas son avenir sous de trop sombres auspices, c'est aussi qu'elle a trouvé un nouveau compagnon. En plus du retour vers l'emploi, l'entrée dans une nouvelle relation conjugale est une autre bouée de sauvetage, psychologique assurément, mais aussi, plus directement, financière. La situation d'inactivité force à ce que cette relation s'officialise rapidement, au moins par une cohabitation, pour des raisons affectives autant que de survie économique. Bien entendu, le lien entre l'un et l'autre est rarement établi par les protagonistes.

*« Mon compagnon a des horaires très particuliers parce qu'il peut être d'astreinte. Alors il aime beaucoup l'idée que quand il est là, j'y suis aussi (...) Avant, il vivait avec une femme qui vivait que pour le boulot, qui s'en rajoutait, qui s'en rajoutait ... et lui, ça lui a énormément manqué de ne pas partager des choses ... Je retrouve chez lui mon double, quelqu'un de très proche, de très féminin dans sa conception des choses. Les hommes ont rarement ce côté là. Du coup, j'ai une vision très optimiste de ce qui va se passer, l'avenir ne m'effraie pas, il nécessite simplement quelques petits réaménagements. » Christine*

Dans le cas de Véronique LB., la situation paraît très différente. La séparation n'impliquerait pas qu'elle se frotte aux mêmes incertitudes que Christine, ni qu'elle se plie à des exigences identiques aux siennes. Le salaire du mari, l'âge de ses enfants et la hauteur des renoncements personnels qu'elle entend monnayer ont permis de s'entendre sur « *une somme raisonnable* », suffisante pour lui permettre de rester à la maison. Ces dispositions ayant été prises d'un commun accord, Véronique attend désormais qu'elles soient entérinées par un jugement.

*« G. me laisse la maison. De toutes façons, elle était déjà à mon nom, on avait fait ce qu'il fallait ... il faut croire qu'on avait le nez creux ... (...) Il me donne une somme raisonnable tous les mois. On n'a pas eu à batailler, il se sent tellement coupable. Il me dit qu'il ne veut pas qu'en plus du divorce les filles soient déstabilisées parce que j'irais travailler ; ça, il l'a bien compris. De toutes façons, je savais qu'il n'était pas rat et que sa mesquinerie ne se manifesterait pas là dessus ... du coup, je dois pouvoir m'en tirer en restant comme ça. » Véronique LB.*

Cet entretien montre clairement le coût que peut revêtir la séparation pour l'homme dont l'épouse est au foyer. Les concessions acceptées par Véronique tout au long de la vie conjugale se paient *cash* au moment où cette dernière se dissout. Certes, comme l'affirme F. de Singly, lorsque advient la rupture, l'homme part avec les bénéfices autorisés par la vie commune (mobilité professionnelle) ; toutefois, on ne peut dire qu'il s'agit, pour son épouse, d'une opération tout à fait blanche : la législation sur le divorce, au travers des pensions alimentaires et prestation compensatoire, encadre partiellement les intérêts de l'épouse inactive, tout au moins tant que leurs enfants vivent avec elle<sup>329</sup>. L'éventualité d'une reprise d'emploi n'est mentionnée, dans cet entretien, que comme une contrainte à laquelle Véronique n'aura pas à se résoudre. La recherche d'une autre relation conjugale, en revanche, est aussi associée à la séparation, bien que de façon moins urgente. La hauteur de la pension perçue par Véronique lui donne la possibilité d'envisager cette future rencontre plus sereinement et de lui poser des conditions non négociables.

*« Il est hors de question que je vive quoi que ce soit avec un autre homme qui ne veuille pas assumer mes enfants ou au moins s'y intéresser. Et puis il faudrait qu'il instaure une complicité de tous les jours, qu'il me valorise un peu, qu'il fasse attention à mes enfants, qu'il trouve un intérêt à vivre avec moi et qu'il me le fasse savoir. » Véronique LB.*

\* \* \*

Les études sont unanimes montrant que le travail professionnel constitue une ressource permettant aux femmes d'envisager une séparation et d'assumer les conséquences de cette décision. Pour J. Commaille, cet atout est même au fondement des « stratégies de divorce »<sup>330</sup>. Toutefois, comme l'établissent B. Bastard et L. Cardia-Vonèche, « *ces résultats (...) ne permettent pas de faire du travail professionnel des femmes (...) une condition sine qua non de l'accès au divorce. En témoigne le fait qu'il est possible de divorcer 'dans la dépendance'* »<sup>331</sup>.

<sup>329</sup> En Suisse, « Une pension alimentaire ou une indemnité est attribuée à la femme dans 25 % des décisions judiciaires étudiées lorsqu'elle est indépendante au plan économique et dans 54 % des cas lorsqu'elle est au foyer ». In BASTARD, Benoît, CARDIA-VONECHE, Laura, « La Détermination des pensions et indemnités après-divorce à Genève : une analyse exploratoire de sociologie judiciaire », In GILLAND, P. (Dir.), *Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale*, Lausanne, Réalités Sociales, 1984.

<sup>330</sup> COMMAILLE, Jacques, « Les Stratégies de divorce », *XIX<sup>th</sup> International CFR Seminar on Divorce and Remarriage*, Louvain, 30 Août-4 sept. 1981.

<sup>331</sup> BASTARD, Benoît, CARDIA-VONECHE, Laura, « L'Activité professionnelle des femmes : une ressource, mais pour qui ? Une réflexion sur l'accès au divorce », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 308-316. Ici, p. 311.

La moindre divortialité constatée dans les ménages monoactifs s'explique partiellement par la faible propension féminine à manifester de l'insatisfaction conjugale. Elle est imputable aux caractéristiques du mode de vie inactif (dont l'absence de surcharge de rôles), aux ressources que les femmes au foyer peuvent faire valoir dans les interactions conjugales, et au coût élevé qu'aurait, *pour leur mari comme pour elles*, la séparation. En effet, sur un plan strictement économique, que les femmes travaillent à l'extérieur ou non, le divorce entraîne un appauvrissement. B. Bastard et L. Cardia-Vonèche ont montré que ce dernier est effectivement supérieur lorsque les femmes sont au foyer dans la mesure où, à l'issue du jugement, leur entretien et celui de leurs enfants dépend amplement du versement des pensions alimentaires et prestation compensatoire. Toutefois, ils établissent aussi que c'est pour les hommes dont la femme est inactive que le divorce est le plus coûteux : les ponctions effectuées sur le salaire masculin, pour honorer les indemnités diverses liées à la séparation, diminuent sensiblement lorsque leur épouse travaille (et à mesure que les revenus de cette dernière s'accroissent). Ils en concluent que, si le travail féminin est une ressource pour celles qui l'exercent, il l'est aussi pour les hommes avec lesquels elles sont mariées et dont elles envisagent de divorcer. Cette analyse suggère alors que si l'activité est une ressource féminine importante, l'inactivité constitue également un atout en ce que cet état rend la séparation plus onéreuse pour le conjoint. Ce dernier hésitera plus souvent à la requérir – et à l'accepter lorsque sa femme en est à l'initiative – dans la mesure où la facture de la défection sera lourde<sup>332</sup>. C'est ce qu'illustre le cas de Véronique qui, grâce aux différentes prestations dont elle va bénéficier, n'envisage pas de retravailler. Par ailleurs, B. Bastard et L. Cardia-Vonèche ont raison d'insister sur le fait qu'au-delà de la seule situation économique des femmes, l'accès au divorce nécessite d'analyser « *l'ensemble des circonstances de la rupture* »<sup>333</sup>. Si la paupérisation consécutive au divorce est plus prononcée dans les cas où la femme est au foyer, l'entrée dans une nouvelle union constitue une alternative pour la contenir. Le statut d'inactive, comme l'a montré F. de Singly<sup>334</sup>, augmente la probabilité de remariage. C'est ainsi que la rupture de l'union précédente est, comme dans le cas de Christine, concomitante avec le début d'une nouvelle relation. On le voit, on est ici au plus loin de l'implication stricte entre plus faible taux de divorce parmi les ménages monoactifs et plus grande conformité sociale des femmes au foyer sur laquelle A. Michel fonde sa démonstration. Les femmes au foyer requérant le divorce reflètent la phrase célèbre de Tocqueville : « *Le mal qu'on souffrait patiemment comme inévitable semble insupportable dès qu'on conçoit l'idée de s'y soustraire* »<sup>335</sup>. La situation dans leur couple antérieur leur semble désormais tellement dégradée que ces femmes se demandent souvent comment et pourquoi elles n'en sont pas parties plus tôt. Pourtant, on le voit, les trajectoires post-désunion, si elles présentent des points communs, n'ont toutefois pas les mêmes contours. Il faut convenir aussi que, y compris dans le cas le plus « défavorable », celui de Christine, les conséquences de l'*Exit* ne sont pas tout à fait dramatiques. Il serait bien inconséquent, connaissant la structure de notre échantillon, de considérer que les problèmes rencontrés par les femmes au foyer ayant divorcé ne sont jamais autrement plus épineux. Parmi les « fidèles », les femmes peuvent ne pas s'engager dans la défection pour ne pas risquer une trop forte détérioration de leurs conditions de vie, voire une entrée dans la précarité pour celles cumulant des handicaps sociaux. Ainsi, pour nous donner une vision plus globale de la réalité, il faut noter que les intervenants de l'association « Retravailler » constatent que les femmes inactives accueillies sont acculées et vivent dans un profond dénuement. « *Elles se trouvent dans une situation d'urgence de retour à l'emploi résultant, pour beaucoup d'entre elles, de la fin de l'allocation parentale ou d'une situation personnelle dégradée (séparation du conjoint, etc.). Elles sont confrontées à la difficulté de « retrouver une source de revenus », leurs motivations, avant tout financières, les incitant à saisir toutes les opportunités (CES, emplois sous-qualifiés, « petits boulots* » »<sup>336</sup>.

<sup>332</sup> Notons qu'on ne peut exclure qu'au coût financier du divorce l'époux d'une femme inactive doit ajouter une dimension sociale. Si le divorce n'est plus une déviance discréditant ceux qui s'y engagent, il est possible qu'une désapprobation pèse encore sur les hommes y recourant alors que leur conjointe est au foyer.

<sup>333</sup> BASTARD, Benoît, CARDIA-VONECHE, Laura, « L'Activité professionnelle des femmes : une ressource, mais pour qui ? Une réflexion sur l'accès au divorce », Art. Cit., p. 312.

<sup>334</sup> SINGLY, François (De), « Le Second mari », *Population*, n° 1, 1983, p. 9-28.

<sup>335</sup> TOCQUEVILLE, Alexis (De), *L'Ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 1967 [1856]. p. 288.

<sup>336</sup> MILEWSKI, Françoise (Prés.), *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, Op. Cit., p. 167.

### CONCLUSION DE LA PARTIE III

L'examen des interactions conjugales laisse apparaître de profondes disparités s'expliquant par deux facteurs principaux : les ressources dont les femmes disposent et la pertinence que les conjoints attribuent à ces capitaux.

Le facteur différenciant en tout premier lieu les expériences est l'accès au pouvoir d'orchestration : le rôle qu'y prennent les femmes oriente l'évaluation de tous les autres pans de la vie conjugale. Il est possible de distinguer trois cas de figure : dans le premier, elles fixent, avec leur conjoint, les grandes orientations familiales ; dans le second, les décisions sont prises de façon unilatérale par les maris ; dans le dernier, enfin, l'épouse en assume la charge exclusive.

Les cas où les femmes sont tenues à l'écart du *pouvoir d'orchestration* au profit de leurs conjoints sont symptomatiques des *couples Parallèle* tels que décrits par J. Kellerhals et *ali*<sup>337</sup>. Cet effacement des grandes décisions a pour corollaire une assignation plus ou moins intégrale aux tâches domestiques, l'essentiel étant que le mari soit en mesure de les délaissier entièrement. Cette répartition des rôles s'étend au domaine de la comptabilité familiale : elles ont une enveloppe financière leur permettant de régler les dépenses relevant de « leur sphère » (courses, habillement), leurs époux conservant la mainmise sur l'épargne et la gestion globale. Cette manière de procéder est une preuve supplémentaire de l'asymétrie conjugale : les femmes préféreraient des façons de faire plus souples, tenant davantage compte de leurs contributions. Faute de parvenir à les instaurer, il arrive qu'elles dépassent sciemment le montant alloué, forçant ainsi un accès aux ressources financières que le conjoint n'autorise pas spontanément. Une des spécificités du style *Parallèle* réside dans le désinvestissement des relations conjugales : cette tendance se retrouve dans le fait que l'apathie est la réponse la plus fréquente à l'insatisfaction féminine. Toutefois, la clôture sur le groupe familial ne semble pas systématique. En effet, si certaines femmes se referment sur elles-mêmes, d'autres prétendent « *tenir* » (c'est-à-dire tolérer leur situation) grâce à leur réseau de sociabilité personnelle : dans ce cas, loin d'être une menace, l'environnement est un soutien. Ces femmes écartées du pouvoir ont en commun de présenter une balance des ressources culturelles en leur défaveur : leurs conjoints sont, dans tous les cas, plus diplômés qu'elles ne le sont. De surcroît, l'expertise dont elles font preuve n'est pas portée à leur crédit : dans l'esprit de leurs maris, elles remplissent uniquement les tâches fonctionnelles pour lesquelles elles sont faites<sup>338</sup>. Les femmes ne rejettent pas forcément cette vision traditionnelle, sexuellement clivée, des attributions de chacun. Toutefois, comme le fait remarquer J. Coenen-Huther, « *les partenaires [femmes] ne voient pas (plus ?) pourquoi la différence de nature entre les deux genres devrait se traduire par une dominance masculine pour les décisions importantes de la vie familiale.* »<sup>339</sup>. Même si elles contestent le pouvoir presque absolu exercé par leurs maris, les femmes ne les quittent pas : elles anticipent les difficultés à entrer dans une nouvelle relation et/ou celles liées au retour éventuel vers l'emploi. En outre, elles n'entendent pas se priver des bénéfices ouverts par leurs renoncements. Pourtant, entre les conjoints, les interactions sont profondément dégradées, la communication est minimale, l'estime mutuelle quasiment inexistante. Le mécanisme conjugal est grippé par la norme d'un exercice du pouvoir égalitaire concurrençant celle de l'autorité « naturelle » du mari.

Dans le second cas, les femmes détiennent intégralement le pouvoir d'orchestration. Même si sa division n'est pas égalitaire, cette figure renvoie plutôt au type *Association*. Toutefois, le scénario n'est pas univoque : situations et évaluations se distinguent selon l'origine et les modalités de la prédominance féminine.

Certaines femmes ont choisi d'impulser seules les orientations familiales. Dans ce cas, le conjoint est relégué au rang de *breadwinner*. Son avis est sollicité lorsqu'il est directement concerné par la situation familiale : les options sont alors négociées. L'épouse gère de façon autonome l'entreprise domestique. Ce qui peut s'apparenter à une contrainte (ménage, cuisine) est délégué à des tiers rémunérés : seules les tâches éducatives sont conservées. Cette figure se caractérise par le

<sup>337</sup> WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Art. Cit.*

<sup>338</sup> Notons que les conjoints dont il est question ici ont tous vu leur mère au foyer.



refus de toute dépendance, qu'elle soit affective ou économique. L'accès aux ressources familiales est entier ; les manifestations d'insatisfaction s'accompagnent de protestations. L'ouverture sur l'extérieur est importante. Elle se fait le plus souvent sur un mode personnel : la sociabilité est rarement une sociabilité de couple puisque son entretien s'effectue aussi sur des plages où le conjoint est au domicile et garde les enfants. Si une telle configuration conjugale est possible, c'est en raison des ressources personnelles (culturelles et matérielles) dont les femmes disposent, leur autorisant cette prise de distance avec le modèle traditionnel. En outre, les différents capitaux féminins mis à la disposition de l'époux sont essentiels à ce dernier. Du coup, la synthèse de ces deux atouts fait de la femme un sujet indépendant *et* autonome.

Il en va différemment lorsque l'orientation des décisions familiales (et leur mise en œuvre) est imposée aux femmes en raison du désintérêt masculin. Celles-ci sont alors contraintes de procéder seules aux choix familiaux, de décider des priorités budgétaires, de résoudre les problèmes éducatifs et domestiques. Il y a là une dissociation importante entre les aspirations féminines et leur réalité conjugale. Les absences du mari, l'attention qu'il concentre sur sa reconnaissance sociale, la liberté qu'il s'octroie en font le principal bénéficiaire du modèle *Association*. De son côté, sa femme aspire à un plus grand partage conjugal et à un style de vie plus « classique » : comme le dit J. Coenen-Hunter, « *elle ne sait pas toujours que faire de cette « liberté » qui lui échoit par ricochet.* »<sup>340</sup>. Le mode de réaction adopté face à l'insatisfaction est tributaire de la durée de vie du couple : la prise de parole et la loyauté sont caractéristiques des unions récentes ; l'apathie les supplante à mesure qu'augmentent les années de vie commune. Paradoxalement, alors qu'elles détiennent l'essentiel du pouvoir d'orchestration, les femmes sont ici dans une situation de dépendance : les pratiques familiales sont imposées par le conjoint, le ralliement féminin au modèle *Association* vise à éviter la défection. Il est délicat de prétendre que, dans ce cas de figure, l'homme est également dépendant de l'ampleur des services rendus par sa femme. Comme elle le pressent, un changement dans sa situation (reprise d'activité par exemple) engagerait tout au plus l'emploi d'une personne extérieure à la famille.

Le dernier cas de figure regroupe les situations dans lesquelles les deux conjoints exercent ensemble le pouvoir d'orchestration. Cette égalité, bien que se traduisant différemment, repose toutefois sur le même double constat : une équivalence des ressources culturelles de l'épouse et de son mari et une pertinence des capitaux féminins pour ce dernier. Cette symétrie conjugale renvoie, à quelques nuances près, aux styles d'interaction *Bastion* et *Compagnonnage*.

Dans les couples *Bastion*, la stricte différenciation des rôles produit peu de récriminations. Les atouts féminins (d'expertise et d'information) contrebalancent les ressources matérielles mises à disposition par le mari. L'importance que ce dernier confère aux capitaux féminins s'accompagne de l'accès au pouvoir d'orchestration et, le plus souvent, au budget familial. Notons que lorsque les femmes ont uniquement la maîtrise du versant domestique de ce dernier, elles n'en retirent aucune aigreur : cette spécialisation leur semble aussi légitime que celle en vigueur dans les autres secteurs d'intervention. Si des insatisfactions peuvent surgir, elles restent encadrées par la loyauté. Bien que le groupe familial structure fortement les comportements, le repli domestique n'est pas systématique. Plutôt que de parler de clôture stricte, il semble alors plus juste d'évoquer des investissements extérieurs indexés sur les besoins et aspirations familiales.

Dans le modèle *Compagnonnage*, à l'inverse du précédant, le pouvoir d'exécution est délégué ou réalisé avec une régularité et un intérêt moins soutenus. Du coup, l'expertise dont les femmes font preuve ne justifie pas totalement l'égalité de pouvoir d'orchestration à laquelle elles accèdent : celle-ci est davantage à relier à leurs capacités d'information (internes et externes au groupe familial) et à leurs atouts charismatiques. En outre, on y observe une moindre inégalité dans la prise en charge des tâches domestiques et éducatives. Ensuite, les femmes ne sont pas entravées par leur conjoint dans l'utilisation des ressources matérielles. Ici, toute idée de sous-comptabilité par secteur est rejetée. Toutefois, certaines d'entre elles limitent volontairement leurs achats, s'accommodant mal de ne pas contribuer directement à l'obtention de ces ressources. Les insatisfactions se règlent le plus souvent de façon négociée. Enfin, les modèles *Bastion* et *Compagnonnage*

---

<sup>339</sup> COENEN-HUTHER, Josette, « Dominance et égalité dans les couples : un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, n° 30, 2001, p. 179-204. Ici, p. 184.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 192 ; toutefois, cette liberté est largement entamée par les prérogatives domestiques qu'elle remplit seule et sans aide extérieure.

se rencontrent dans des milieux sociaux différents : les premières concernent les ménages modestes ; les seconds les catégories moyennes et supérieures.

Comme l'a vu J. Coenen-Huter, la diversité des rapports conjugaux s'explique à la fois par des facteurs de nature macrosociologique (attente sociale d'égalité conjugale), mésosociologique (style d'interaction en vigueur) et microsociologique (opportunités que les deux acteurs peuvent faire valoir et contraintes plus ou moins surmontables auxquelles leur position les soumet). Du coup, l'examen qualitatif des interactions a un statut ambigu au regard de la théorie des ressources : en premier lieu, il confirme le rôle joué par les ressources comparées sur la nature des échanges conjugaux. Toutefois, dans le même temps, il montre également la nécessité d'élargir le spectre des ressources pertinentes pour comprendre l'équilibre conjugal et les points de menace le fragilisant. En définitive, la femme au foyer constitue la figure emblématique de l'« auxiliaire » conjugale telle que la décrivent F. de Singly et K. Chaland<sup>341</sup>. Cette dernière a pour caractéristique d'aider son époux en prenant en charge, en des degrés variés, les tâches ménagères et éducatives voire, éventuellement, en le secondant dans son travail professionnel. Il existe ainsi plusieurs manières d'apprécier les différents rôles regroupés sous le statut de « femme de ... » au foyer et, partant, de les endosser. L'examen des temps sociaux en offre une illustration supplémentaire.

---

<sup>341</sup> SINGLY, François (De), CHALAND, Karine, « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale : le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Art. Cit. Ici*, p. 128.

## PARTIE IV - L'INACTIVITE FEMININE A PARTIR DE L'ANALYSE DES TEMPS SOCIAUX

---

L'une des principales ambitions de cette thèse réside dans la mise au jour des effets concrets attachés au choix féminin d'inactivité. Dans les parties précédentes, les traductions sociales et conjugales de ce mode de vie ont été examinées ; il reste désormais à en envisager les retentissements familiaux et personnels. Pour ce faire, les expériences de maintien au foyer ont été déclinées à partir de l'analyse des temps de vie : les temps parental, domestique, personnel et physiologique. L'enquête réalisée par M.-A. Barrère-Maurisson et *alii*<sup>342</sup> offre un éclairage quantitatif intéressant de la répartition des temps sociaux sur la base de la constitution du ménage (biactif, biactif à actifs non équivalents et monoactif) et sur celle du sexe. Mais nos propres entretiens permettent de « donner de la chair » à ce que les statistiques ont montré : les appréciations auxquelles peuvent donner lieu les différents temps, les jugements formulés en matière d'asymétrie conjugale dans la prise en charge domestique quotidienne, mais aussi les stratégies utilisées pour alléger certains domaines et, à l'inverse, en étendre d'autres. L'examen des différents temps sociaux se clôturera par une évaluation personnelle de l'inactivité, de ses bienfaits et de ses limites. Cela permet d'entrevoir quand, et sous quelles conditions, les femmes au foyer envisagent de réintroduire, dans leur existence, un temps professionnel.

### CHAPITRE I - EXAMEN QUANTITATIF ET COMPARATIF DES « TEMPS DE VIE » DANS LES FAMILLES A CO-PARENTALITE<sup>343</sup>

---

Les principaux résultats de l'enquête réalisée par M.-A. Barrère-Maurisson<sup>344</sup>, concernant notamment les femmes inactives, vont être qualitativement approfondis dans ce chapitre.

Dans leur travail, M.-A. Barrère-Maurisson et *alii* ont isolé cinq types de temps : le temps de travail, le temps parental, le temps domestique, le temps personnel et le temps physiologique<sup>345</sup>. Pour les définir rapidement, le *temps de travail* regroupe le temps professionnel, le temps de formation et/ou d'études et le temps de déplacement entre le domicile et le lieu professionnel (de travail, de formation ou d'étude). Le *temps parental* correspond à toutes les activités conduites par les parents avec ou pour les enfants. Il se décompose en quatre « sous-temps » : « *un temps de sociabilité parentale, un temps parental domestique, un temps parental « taxi » et un temps parental scolaire* »<sup>346</sup>. Le *temps domestique* regroupe les activités d'entretien de la maison et de la force de travail : le ménage (nettoyage, rangement, linge), les courses, la confection des repas, l'agrément du lieu de vie, le jardinage et le bricolage, etc. Le *temps personnel* est un temps libre consacré au repos ou aux loisirs. Sociabilité, activités bénévoles et associatives y sont incluses. Le *temps physiologique*, enfin, est composé des temps de sommeil, de toilette et de prise des repas.

Sur la base de ces définitions, l'enquête de M.-A. Barrère-Maurisson et *alii* a tenté de répondre à deux questions : dans quelle proportion chacun des conjoints entre-t-il dans la réalisation des différents temps (ou, en d'autres termes, qui assume majoritairement un temps donné ?) ; puis quelle partie occupe ces temps dans l'emploi du temps global de chacun des conjoints ? Les auteurs ont pris soin de distinguer les types de ménages : à deux actifs équivalents, à deux actifs non équivalents, à un seul actif.

---

<sup>342</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, Documentation Française (La), 2001.

<sup>343</sup> Expression de Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON pour désigner les familles dans lesquelles les deux parents cohabitent.

<sup>344</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, *Op. Cit.*

<sup>345</sup> Notons que ce découpage est plus fin que celui réalisé par l'Insee pour ses Enquêtes *Emploi du Temps* dans la mesure où ces dernières ne distinguent que quatre temps, le temps parental n'existant pas en soi et relevant, pour l'Insee, des temps domestique et libre.

<sup>346</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, *Op. Cit.*, p. 19.

M.-A. Barrère-Maurisson a recueilli, en heures et minutes hebdomadaires, les durées passées à réaliser chacune des activités entrant dans les différents temps. Elle est parvenue aux résultats suivants : comme l'illustre le tableau ci-dessous, les couples à deux actifs équivalents se caractérisent par une répartition relativement égalitaire des temps professionnel et physiologique ; en revanche, sur les trois autres temps (parental, domestique et personnel), les allocations sont très asymétriques. L'homme a sensiblement plus de temps personnel que sa femme, cette dernière se consacrant davantage aux tâches parentales et, plus encore, domestiques. Comme le font remarquer les auteurs, même en travaillant à temps complet, « *les femmes accomplissent près de 60 % de l'ensemble du temps parental et 70 % du temps domestique* ».

**Tableau 1. Partage des temps dans les couples à deux actifs équivalents**  
(En pourcentage)

	Homme à temps complet	Femme à temps complet	Ecart homme/femme	Total
<b>Temps professionnel</b>	53.1	46.9	+6.2	100
<b>Temps parental</b>	40.6	59.4	-18.8	100
<b>Temps domestique</b>	30.4	69.6	-39.2	100
<b>Temps personnel</b>	59.6	40.4	+19.2	100
<b>Temps physiologique</b>	53.1	46.9	+6.2	100

Source : MATISSE – DFT – *Enquête Tilburg*, 1999.  
La colonne des écarts homme/femme a été calculée par nous.

Lorsque les époux sont deux actifs non équivalents, c'est-à-dire que la femme travaille à temps partiel et l'homme à temps plein, le temps consacré par le mari à ses activités personnelles est plus proche de celui de sa compagne que dans les couples biactifs équivalents. Il continue néanmoins à afficher un différentiel de près de 10 points. Le clivage reste fort – et s'accroît – sur les temps domestique et parental. Comme dans le cas précédent, les femmes prennent en charge 60 % des activités parentales ; en revanche, ici ce sont 75 % du temps domestique qui sont assurés par l'épouse.

**Tableau 2. Partage des temps dans les couples à deux actifs non équivalents** (En pourcentage)

	Homme à temps complet	Femme à temps partiel	Ecart homme/femme	Total
<b>Temps professionnel</b>	61.4	38.6	+22.8	100
<b>Temps parental</b>	40.0	60.0	-20.0	100
<b>Temps domestique</b>	25.6	74.4	-48.8	100
<b>Temps personnel</b>	54.6	45.4	+9.2	100
<b>Temps physiologique</b>	53.0	47.0	+6	100

Source : MATISSE – DFT – *Enquête Tilburg*, 1999.  
La colonne des écarts homme/femme a été calculée par nous.

Contre toute attente, opter pour un travail à temps partiel profite moins à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (grâce à un surcroît de temps parental ou personnel) qu'à la réalisation des tâches domestiques, accroissant ainsi les inégalités d'allocation de temps entre hommes et femmes.

Enfin, dans les couples où l'épouse reste au foyer, le tableau ci-après montre une relative équivalence des temps personnel et physiologique. C'est même l'unique cas où les femmes ont davantage de temps personnel que leur conjoint.

Toutefois, dans ces ménages, les pourcentages masculins de temps parental et domestique baissent respectivement de 10 points par rapport à la situation où la femme est active à temps plein<sup>347</sup>.

**Tableau 3. Partage des temps dans les couples à un seul actif**  
(En pourcentage)

	Homme à temps complet	Femme inactive	Ecart homme/femme	Total
<b>Temps professionnel</b>	100.0	-	+100.0	100
<b>Temps parental</b>	30.2	69.8	-39.6	100
<b>Temps domestique</b>	21.6	78.4	-56.8	100
<b>Temps personnel</b>	49.0	51.0	-2.0	100
<b>Temps physiologique</b>	50.7	49.3	+1.4	100

Source : MATISSE – DFT – *Enquête Tilburg*, 1999.

La colonne des écarts homme/femme a été calculée par nous.

Pour rendre les répartitions plus explicites, les amplitudes sur lesquelles les femmes participent aux différents temps ont été regroupées. On s'aperçoit ainsi, à partir des cas extrêmes (femme active à plein temps et femme inactive), que les femmes actives perdent seulement près de 9 % de temps domestique en travaillant à l'extérieur. En revanche, elles concèdent aussi plus de 10,5 % de temps personnel. Le « déficit » de temps parental induit par l'activité extérieure est également proche de 10,5 %. On constate ainsi qu'en travaillant, la perte en temps domestique est moins conséquente que l'on pouvait s'y attendre ; elle est sensible, en revanche, en termes parental et personnel.

**Tableau 4. Partage des temps selon l'activité des femmes**  
(Homme à temps complet)

	Femme à temps complet	Femme à temps partiel	Femme inactive	Différentiel femme à temps complet / femme inactive
<b>Temps professionnel</b>	46.9 %	38.6 %	-	+46.9 points
<b>Temps parental</b>	59.4 %	60.0 %	69.8 %	-10.4 points
<b>Temps domestique</b>	69.6 %	74.4 %	78.4 %	-8.8 points
<b>Temps personnel</b>	40.4 %	45.4 %	51.0 %	-10.6 points
<b>Temps physiologique</b>	46.9 %	47.0 %	49.3 %	-2.4 points

Source : MATISSE – DFT – *Enquête Tilburg*, 1999.

La colonne des différentiels a été calculée par nous.

On voit ainsi, quel que soit le temps considéré (à l'exception du temps professionnel), que toutes les allocations augmentent avec l'inactivité.

Il convient désormais de déterminer la part de chacun des temps dans l'emploi du temps hebdomadaire global selon leur sexe et, pour les femmes, le statut d'activité (femme active à temps plein, à temps partiel et inactive).

<sup>347</sup> Toutefois, les auteurs prennent soin de préciser que « l'homme ne fait pas, dans l'absolu, moins de temps parental ou domestique. En effet, dans cette reconstruction fictive des couples, la participation de l'homme est maintenue constante dans les trois cas de figure. Cela signifie que, sur le volume global des temps, il en fait moins en proportion que sa partenaire ». BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Op. Cit., p. 31.

**Tableau 5. Ventilation des différents temps dans l'emploi du temps global des personnes selon leur sexe et, pour les femmes, leur statut d'activité<sub>2</sub>**  
(En pourcentage)

	Homme actif à temps complet	Femme active à temps complet	Femmes actives à temps partiel	Femmes inactives
<b>Temps professionnel</b>	30 %	26 %	19 %	-
<b>Temps parental</b>	8 %	12 %	12 %	19 %
<b>Temps domestique</b>	7 %	17 %	21 %	26 %
<b>Temps personnel</b>	16 %	11 %	13 %	17 %
<b>Temps physiologique</b>	39 %	34 %	35 %	38 %
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les inégalités hommes/femmes (indépendamment du statut d'emploi de ces dernières) sont marquées, voire très marquées. Les 4 % de temps professionnel supplémentaires des hommes dont l'épouse est active à temps complet ne suffisent pas à expliquer les 10 % de temps domestique qu'ils perdent, cumulés aux 5 % de temps personnel et de temps physiologique qu'ils gagnent.

A mesure que le temps professionnel de l'épouse diminue, les différences de d'implication parentale et domestique se creusent entre les conjoints. Entre un époux actif à temps complet et sa compagne « inactive », le temps parental dans le budget temps global perd 11 points, et le temps domestique 19 points. On peut y voir la marque d'une forte division des tâches, renvoyant au modèle parsonien. Toutefois, l'examen serait incomplet si l'on ne montrait, en parallèle, la superbe symétrie existant entre eux en termes de temps personnel et physiologique. Ainsi, si l'addition, pour les femmes au foyer, des temps parental et domestique donne un total de 45 % du temps global, ce chiffre s'avère exactement similaire à la somme des temps professionnel, parental et domestique de leur conjoint. Contre toute attente, cette association se présente comme la plus égalitaire.

L'analyse de la ventilation des temps selon le statut d'activité féminin montre que les femmes au foyer consacrent 1, 6 fois plus de temps à leurs enfants et aux activités conduites avec ou pour eux. En dépit du temps hors travail gagné, les actives à temps partiel ne parviennent pas à leur distraire davantage de temps que leurs consœurs actives à temps plein<sup>348</sup>.

La durée du temps domestique baisse à mesure qu'augmente le temps professionnel de la femme, jusqu'à marquer un écart de 9 points entre « inactives » et actives à temps complet. Mais si on additionne temps personnel et temps physiologique, qui sont majoritairement des temps non contraints, les femmes au foyer reprennent un avantage : 55 % de leur allocation hebdomadaire est destinée à ces temps « libres », contre 45 % pour les femmes actives à temps complet. Les actives à temps partiel ne gagnent que 3 % de temps libre supplémentaire par rapport aux actives à temps plein.

Sur cette base, et pour rendre les différences plus marquées – et remarquables – M. –A. Barrère-Maurisson et *alii* ont procédé à une forme inédite de découpage. Ils ont ainsi ventilé les cinq temps isolés en deux catégories : celle qui ressortit du travail (fusionnant temps professionnel, parental et domestique) et celle qui relève du « hors travail » (temps personnel et physiologique).

<sup>348</sup> Peut-être est-il hâtif de voir dans les actives à temps partiel les « grandes perdantes » en matière de temps parental. Cette ventilation peut, après tout, être volontaire. Ainsi, Isabelle GH, femme active à temps partiel, souhaite que la 1/2 journée « libre » dont elle dispose lui soit entièrement consacrée. Elle la prend donc le vendredi après-midi, alors que ses trois enfants sont à l'école.

**Tableau 6. Temps de travail et temps hors travail pour chaque conjoint, dans les couples où l'homme est actif à temps complet**  
(En pourcentage)

	<b>Travail</b>	<b>Hors Travail</b>	<b>Total</b>
<b>Homme actif à temps complet</b>	45 %	55 %	<b>100</b>
<b>Femme active à temps complet</b>	54.7 %	45.3 %	<b>100</b>
<b>Femme active à temps partiel</b>	52.1 %	47.9 %	<b>100</b>
<b>Femme « inactive »</b>	45.3 %	54.7 %	<b>100</b>

Source : MATISSE – DFT – *Enquête Tilburg*, 1999.

On constate alors, de façon évidente, que l'association homme actif à temps plein et femme active à temps plein est la plus inégalitaire au regard de la sphère travail (et, en creux, de celle du « hors travail ») puisqu'on note entre eux un écart de près de 10 points. Le différentiel reste prononcé dans les situations où le conjoint est associé à une compagne travaillant à temps partiel (- 7 points). En fait, comme nous l'avons déjà mentionné, la seule configuration véritablement égalitaire, du point de vue de la distribution des temps travail et hors travail, est celle où la conjointe est « inactive ». C'est ce qui fait dire aux auteurs que « *la femme « inactive » est, de ce point de vue, une femme « active à temps complet ».* »<sup>349</sup>

Au total, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes consolide l'inégalité de la « charge globale de travail » donnant sens à la « double journée » des femmes actives. *A contrario*, les femmes « inactives » se retrouvent au final avec une « charge de travail global » équivalente de celle de leur conjoint ; ce qui tendrait à témoigner, dans cette configuration, de l'instauration d'une véritable « parité conjugale ».

Connaissant désormais le poids relatif de chacun des temps dans l'emploi du temps hebdomadaire global des femmes au foyer, il convient désormais de nous livrer, à partir de nos entretiens, à leur évaluation qualitative. Très concrètement, il s'agit d'apprécier ici comment elles prennent en charge ces activités, le plaisir plus ou moins grand qu'elles en retirent et la manière dont elles évaluent l'apport de leur conjoint sur les différents secteurs.

<sup>349</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, *Op. Cit.*, p. 35.

Pour réaliser cette analyse, nous sommes partie de la distinction du temps parental en quatre activités principales, comme chez M. –A. Barrère-Maurisson et *alii* : le temps de sociabilité parentale, le temps parental domestique, le temps parental « taxi » et le temps parental scolaire. Toutefois, nous avons décidé de la modifier sensiblement en réunissant « temps parental domestique » et « temps parental « taxi » » et en dénommant la fusion de ces deux dimensions « temps parental de service ». Cette unification procède de deux raisons principales. En premier lieu, la nature des tâches prises en compte : en effet, à partir de la définition qu'en donnent les auteurs, ces temps se caractérisent largement par les contraintes associées à la parentalité. En second lieu, il est patent, de l'aveu même des auteurs, que le temps parental domestique « concerne essentiellement les petits enfants puisqu'il s'agit de leur faire prendre les repas, de les habiller et de faire leur toilette. »<sup>350</sup>. Y associer le temps parental « taxi » permet ainsi d'instaurer une continuité dans l'offre de service parental, celle-ci pouvant se prolonger, du coup, au-delà de la seule petite enfance.

Pour ce qui est du temps parental global, ou « normé », il occupe, selon M. –A. Barrère-Maurisson et *alii*<sup>351</sup>, 39 heures 18 minutes dans le temps hebdomadaire et se répartit comme suit :

**Tableau 7. Les quatre sous-temps parentaux  
(en durée hebdomadaire moyenne)**

Temps de sociabilité parentale	19 heures 56 minutes
Temps parental domestique Temps parental « taxi »	10 heures 12 minutes 5 heures 20 minutes (Soit 15 heures 32 minutes)
Temps parental scolaire	3 heures 49 minutes

Source : *Enquête MATISSE* – DFT - 1999

Les quatre activités rangées sous le terme générique de « temps parental » font apparaître une dominante forte accordée au temps de sociabilité parentale. Le « temps parental de service » est la seconde allocation du temps parental normé, largement devant le temps parental scolaire. Notons toutefois que les résultats présentés ci-dessus ne font pas mention du statut d'activité de la mère, ni du sexe de celui (ou de celle) qui en assure la prise en charge<sup>352</sup>. Les entretiens réalisés marquant une certaine prédominance du travail parental scolaire ; c'est donc avec lui que nous entamons notre présentation.

### A. LE TEMPS PARENTAL SCOLAIRE

Schématiquement, le temps parental scolaire est consacré à l'aide apportée aux enfants (adolescents, voire étudiants) dans la réalisation des tâches en lien avec leurs études. Ce n'est certes pas une spécificité des femmes au foyer que de considérer ce temps comme capital. Toutefois, on réalise que, pour celles que nous avons rencontrées, il occupe

---

<sup>350</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès, RIVIER, Sabine, MARCHAND, Olivier, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Synthèses et Premières Informations* (Dares), 2000.05, n° 20.1. Ici, p. 5.

<sup>351</sup> BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès, RIVIER, Sabine, MARCHAND, Olivier, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Art. Cit.*, p. 4.

<sup>352</sup> Même si l'on peut imaginer, à partir de ce que nous avons analysé dans le chapitre précédent, qu'elle est essentiellement féminine.



une part conséquente du temps parental global, bien au-delà, quoi qu'il en soit, des 3 heures 49 minutes hebdomadaires moyennes calculées par M. –A. Barrère-Maurisson.

Indépendamment du milieu social et du niveau scolaire de l'élève, les enquêtes montrent que les mères consacrent au travail scolaire de leurs enfants en moyenne plus du double du temps qu'y divertissent leurs conjoints<sup>353</sup>. Pour autant, l'investissement de ces derniers a augmenté entre 1992 et 2002, même si l'aide qu'ils apportent s'effectue « à la demande » : « *seule la moitié des pères le font de leur propre initiative, contre trois quarts des mères* »<sup>354</sup>. Plus les pères sont diplômés, plus ils secondent leurs enfants dans la réalisation des tâches scolaires. Mais, même actives, les femmes supplantent leur compagnon tout au long de la scolarité de leur(s) enfant(s), surtout lorsqu'elles ont suivi des études supérieures. On constate néanmoins que les mères peu diplômées consacrent plus de temps que leurs consœurs mieux dotées scolairement : 15 heures d'aide mensuelle, contre 13 si la mère est au moins bachelière, particulièrement lorsque les enfants sont dans les « petites classes » (*i. e.* tout au long du cycle primaire).

**Tableau 8. Aide scolaire moyenne de la mère à ses enfants en 2002-2003<sup>355</sup>**  
(Nombre d'heures par mois)

	Niveau de diplôme de la mère		Ensemble
	Inférieur au Bac	Supérieur au Bac	
<b>Aide apportée à chaque enfant :</b>	<b>11.2</b>	<b>10.2</b>	<b>10.8</b>
Primaire	15.2	12.9	14.2
Collège	10.5	11.2	10.8
Lycée général ou technologique	3.4	4.4	3.9
<b>Activité de la mère</b>			
Mère inactive	12.3	11.8	12.2
Mère active	10.5	9.8	10.2
<b>Aide apportée à tous les enfants</b>	<b>16.6</b>	<b>15.1</b>	<b>15.9</b>
Mère inactive	18.3	19.0	18.5
Mère active	15.5	14	14.8

Lecture : les mères ayant un niveau de diplôme équivalent ou supérieur au Baccalauréat aident leur enfant en moyenne 10,2 heures par mois.

Champ : ensemble des ménages composés de la mère seule ou des deux parents, dont l'un des enfants est scolarisé en élémentaire, au collège ou au lycée général ou technologique en 2002-2003.

Source : *Enquête PCV Education et Famille*, octobre 2003, Insee.

M. Gouyon montre que les mères inactives, quel que soit leur niveau de diplôme, aident davantage leurs enfants (plus de 18 heures par mois en moyenne, contre 14,8 heures pour les actives).

Les femmes au foyer considèrent que l'apport principal de leur inactivité, outre le bien-être psychologique enfantin supposé en résulter, est le contrôle assidu exercé sur les activités scolaires. Qu'elles soient diplômées ou pas ne change rien à l'affaire, ce qui reste assez étrange : les femmes ayant eu leur mère au foyer et n'ayant pas atteint un niveau scolaire élevé ne doutent pas plus que les autres de l'efficacité de leur présence dans le domaine scolaire. Tout se passe comme si elles occultaient le rôle mineur joué par la présence de leur mère sur leur propre trajectoire.

Bien entendu, la nature de l'investissement maternel fluctue en fonction de l'âge des enfants et des compétences des mères mais il reste, dans tous les cas, un élément déterminant dans leur choix d'inactivité. La description d'une journée-type comporte systématiquement une mention à l'aide aux devoirs et montre une implication à la fois forte et respectueuse des besoins spécifiques de chacun des enfants.

« *Les résultats de mes enfants sont très satisfaisants et, pour moi, c'est évident que ça joue [sa présence au foyer]. A 4 heures ½, quand ils arrivent, il y a période détente, goûter, et, à 5 heures ¼, je leur dis : « Allez, on s'y met ! »*

<sup>353</sup> GOUYON, Marie, « Années scolaires 1991-1992 et 2002-2003 : l'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee Première*, n° 996, décembre 2002.

<sup>354</sup> GOUYON, Marie, « Années scolaires 1991-1992 et 2002-2003 : l'aide aux devoirs apportée par les parents », *Ibid.*, p. 2.

<sup>355</sup> GOUYON, Marie, « Années scolaires 1991-1992 et 2002-2003 : l'aide aux devoirs apportée par les parents », *Ibid.*, p. 3.

*On est là, ensemble, sur la table ... « Qu'est-ce que tu as compris, qu'est-ce que tu n'as pas compris ? », et on est là jusqu'à ce que ce soit acquis. (...) J'y passe bien 1 heure ¼, 1 heure ½ tous les jours pour les deux. Le petit, pour apprendre les mots, il va falloir qu'il les revoie, qu'il les écrive, qu'il les dise oralement ... enfin, il faut passer par toute la gamme pour arriver à ce que ce soit su par cœur ; par contre après, quand c'est su, c'est su ... Ma fille, c'est l'inverse, elle capte très vite la leçon mais, trois jours après, elle ne sait plus rien. Donc la leçon qu'on a commencé à voir le lundi, si il y a contrôle le vendredi, il faut y revenir tous les soirs de la semaine ... C'est pas la même méthode pour les deux, il faut s'adapter aux forces et aux faiblesses de chacun ... » Christine*

Les pratiques décrites sont assez similaires lorsque les enfants sont scolarisés à l'école primaire. Au retour de l'école, où la mère est venue les chercher, les enfants goûtent et jouent. A l'issue de cette pause, ils se retrouvent sur la table de la cuisine familiale pour une heure, au minimum, de travail quotidien. Les mères font réciter les leçons, donnent des exercices, expliquent les leçons.

Au collège, les routines se modifient. L'enfant travaille plus fréquemment dans une pièce à part et les mères offrent davantage leur participation « à la demande ». Cette attitude correspond à une incitation à la prise d'autonomie.

*« Pierre me demande moins que quand il était en primaire : il est de plus en plus autonome et je le pousse à l'être ; ce n'est pas parce que je suis à la maison que ... Je leur dit parfois : « débrouillez-vous, je suis là comme secours au moment où vous avez un souci sur quelque chose, mais je ne suis pas là pour vous faire les choses ». Je crois vraiment que c'est vers ça qu'il faut tendre. » Véronique LQ.*

Les degrés d'investissement maternel sont fluctuants. Si les incitations à la prise d'autonomie sont fréquentes, certaines mères, en revanche, restent très impliquées dans la réalisation des devoirs : elles collectent des documents aidant à la réalisation d'exposés, lisent les romans à partir desquels les enfants doivent effectuer des fiches de lecture, etc. Il ne s'agit pas ici de « faire le travail pour eux », ce que toutes réprouvent, mais de faire des impératifs scolaires des supports d'échange et, parfois, une occasion d'actualiser ses propres connaissances.

*« Je me rappelle, quand G. devait faire des résumés des livres qu'ils étudiaient en classe, quand j'allais lui faire le bisou du soir, je prenais le livre et je le lisais aussi. Moi, « Chiens perdus sans collier » (je m'en rappelle parce que j'ai aimé), j'avais jamais lu, ou alors ça m'avait pas marquée à l'époque ... là, c'était autre chose. (...) Après, elle me montrait son résumé et elle me disait : « tu crois que c'est complet, t'as vu autre chose, toi ? » Alors on en discutait. » Denise*

On retrouve certaines des remarques de F. De Singly sur le « rôle d'aiguillon culturel joué par [un] adolescent mieux doté » que son parent<sup>356</sup>. En effet, le temps parental scolaire peut permettre d'enrichir la culture de la mère. Cette complicité, ces aides se perpétuent quand les enfants sont grands, qu'ils vivent de manière autonome et poursuivent des études supérieures. En effet, la décohabitation ne signe pas l'arrêt de l'investissement maternel dans le temps parental scolaire. Il peut même, dans certains cas, être tellement intensif qu'il conduit la mère à une usure, à un stress assez fort pour occasionner une dépression.

*« Quand l'aînée est entrée en 1<sup>re</sup> année de médecine, je me suis tapé un an avec le stress du concours, de ces études quand même très difficiles ... moi, j'ai passé des soirées à la faire réciter ... au préalable, mon mari lui avait expliqué ce qu'elle ne comprenait pas et, moi, je faisais réciter. Quand elle arrivait, il fallait arrêter de suite la musique dans l'appartement, couper la télé et la faire travailler. On mangeait sur le pouce, parfois il nous est arrivé, avec mon mari, de dîner dans notre chambre pour ne pas la déranger ... à 21 heures, elle appelait, et c'était parti jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. J'avais perdu 5 kilos et, quand elle a redoublé, la pauvre, moi j'ai fait une dépression parce que, elle et moi, on s'était tellement investies. » Maïté*

A mesure que les enfants grandissent et que leur niveau scolaire s'élève, l'aide maternelle peut être plus difficile à apporter. C'est l'occasion pour le père d'accroître la densité de son temps parental scolaire. Ce dernier, en effet, intervient rarement dans ce temps avant l'entrée en sixième ; par la suite, il est un recours face aux « pannes maternelles ».

*« J'ai toujours aidé mes enfants, même encore, jusqu'en terminale pour l'aîné, mais pas pour les math ou les sciences. Le français, les langues, l'histoire, ça oui, mais le reste ... math ou physique, depuis la sixième, ils s'adressent au père parce que, ça, ce n'est vraiment pas mon domaine. Mon mari, il n'aide que sur ces matières. » Valérie*

En dernier lieu, quand les lumières paternelles sont de faible secours, les familles cherchent, à l'extérieur, des personnes aptes à les suppléer. Il n'est pas rare qu'elles fassent appel à des étudiants ou à des enseignants pour prodiguer des leçons particulières.

« Pour la première, on n'a pas pu, financièrement parlant, et on l'a beaucoup regretté. Mais pour le deuxième, on était un peu plus à l'aise et c'est le fils de la directrice de l'école de mon dernier qui venait deux heures le mercredi soir pour les math. Il faisait l'école d'ingénieur, et tout ça, lui, il maîtrisait. Il prenait pas très cher, et puis on lui rendait des services, sa vidange et tout ça ... mais à Grégory, ça lui a été utile, c'est sûr et certain. » Marie-Andrée

Le temps parental scolaire s'illustre également dans une attention particulière portée aux conditions de la scolarité et à la détection de petits incidents pouvant la ponctuer.

« L'année dernière, il y en a une, c'était L., qui se plaignait parce qu'elle n'avait pas de bonnes notes en orthographe. A certains contrôles : banane. Alors j'ai regardé son cahier, parce que la maîtresse aussi commençait à s'en inquiéter. Moi, je ne m'inquiétais pas, parce que j'ai tout de suite vu que c'était le même type de devoirs et je lui demandais à quelle heure elle faisait ce devoir, parce ça revenait ... Alors disons que c'était le mardi ... parce que, d'autres fois, le même type d'exercice, elle le réussissait bien. Alors j'ai bien observé le cahier, et j'ai vu que c'était le mardi que ça ne marchait pas. Alors je l'ai interrogée sur l'horaire. Elle me dit : « 11 heures ». Alors, je vois, fin de matinée, c'est bon ... « Pas la peine de s'inquiéter, c'est un moment où tu as faim, où tu es fatiguée, regarde, c'est tous les mardis. C'est pas un problème de compétence, c'est un problème de chronobiologie parce que ce devoir, quand tu le fais à un autre moment, tu le réussis très bien ». Après ça, elle était rassurée ... » Françoise M.

Dans d'autres circonstances, plus marginales, la présence au foyer permet de déceler les malaises traversés par certains enfants. Ainsi, deux mères expliquent avoir détecté la précocité de leur enfant, avant même l'enseignant. Elles affirment qu'en travaillant, elles seraient vraisemblablement « passée[s] à côté ».

« Mon garçon traînait vraiment la patte, j'avais été convoquée plusieurs fois par l'institut qui m'avait dit juste qu'il filait du mauvais coton, avec insolence et tout. Moi, je trouvais que c'était étrange parce que, à la maison, il était adorable ... j'ai été plus attentive à la manière dont il faisait ses devoirs (...) après, il a été testé, à ma demande, et on s'est rendu compte qu'il était surdoué. (...) Je sais que, si j'avais travaillé, j'aurais pas pu pister ça, en tout cas pas de suite, et il se serait écoulé encore plus de temps avant qu'on envisage une prise en charge spécifique. » Sandrine

Cette vigilance et ce soin portés à la scolarité ne sont pas l'apanage des seules femmes inactives ; en revanche, ce qui peut éventuellement l'être, c'est leur intensité. En dépit de toutes nos investigations, et à notre grand étonnement, nous ne sommes pas parvenue à trouver une recherche récente croisant la nature des résultats scolaires des enfants avec le statut d'activité de leur mère. On entend fréquemment que la qualité de ceux-ci ne serait pas grevée par l'activité de la mère, voire même, dans certains cas, qu'elle l'augmenterait<sup>357</sup>. Toutefois, aucune des études récentes auxquelles nous avons eu accès ne le confirme avec certitude. En revanche, presque tous les travaux fondent une corrélation positive forte entre le niveau de diplôme de la mère et celui qu'atteignent ses enfants, le statut d'activité ne jouant, en l'occurrence, qu'un rôle marginal. Ainsi, même si ce résultat semble peu généralisable, Catherine Marry<sup>358</sup> a montré que, 16,7 % des normaliens avaient eu une mère au foyer (il s'agit ici de la seconde catégorie la plus représentée, après celle des mères professeurs agrégées et certifiées ou chercheurs) et que, parmi les polytechniciens, 30,5 % avaient également leur ascendante à la maison (c'est d'ailleurs, dans ce cas, le statut maternel le plus représenté).

<sup>356</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit. Ici, p. 55.

<sup>357</sup> On sait que Singly, se référant à une enquête INED-INETOP réalisée en 1973, précise que « toutes les données disponibles démontrent que les enfants dont la mère a une activité salariée ont une valeur intellectuelle et scolaire au moins égale aux enfants dont la mère est au foyer. (...) La valorisation professionnelle des richesses féminines n'est pas associée à un effondrement de la valeur infantine. » Cf. SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit., p. 81.

<sup>358</sup> Marry, Catherine, « Filles ingénieurs, mères scientifiques », *Communication au Colloque « Femmes et Sciences »*, 5 mars 1997, Lycée Saint-Louis (Paris). Communication disponible sur [www.cefi.org/REPERES/FEMMES/MARRY.htm](http://www.cefi.org/REPERES/FEMMES/MARRY.htm)

**Tableau 9. Catégorie socioprofessionnelle de la mère des normalien(ne)s scientifiques et des polytechnicien(ne)s**  
(En pourcentage)

	Normaliens			Polytechniciens		
	Total	Garçons	Filles	Total *	Garçons	Filles
Agricultrices, commerçantes	2.9	2.5	3.9	8.4	9.0	3.2
Professions libérales et cadres supérieurs *	14.5	15.3	12.3	11.8	15.7	21.5
Professeurs agrégées et certifiées, chercheurs	30.4	31.3	27.8	14.8	13.5	28.0
Institutrices, PEGC	12.7	11.6	15.5	16.6	16.8	14.0
Autres professions intermédiaires *	13.4	13.2	13.9	9.8	10.1	6.4
Employées	8.7	9.7	6.2	3.6	3.3	5.4
<b>Inactives</b>	<b>16.7</b>	<b>15.7</b>	<b>19.4</b>	<b>30.5</b>	<b>31.5</b>	<b>21.5</b>
Ensemble % / effectif	100 / 448	100 / 319	100 / 129	100 / 983	100 / 890	100 / 93

Champ : Mères des promotions de polytechnicien(ne)s [et normalien(ne)s] de 1985-1990

\* Les effectifs de la population masculine ont été multipliés par 10 pour tenir compte du taux de sondage (1/10). Toutes les polytechniciennes ont été interrogées, près de la moitié des uns et des autres ont répondu.

\* y compris les médecins et pharmaciens salariés.

\* il s'agit, pour l'essentiel, de cadres B de la fonction publique et de personnel administratif d'entreprises (comptables, secrétaires de direction).

Il est difficile cependant d'en déduire que les enfants de mères au foyer réussiraient scolairement mieux que les autres en raison du temps plus important qu'elles leur consacrent. Leurs résultats sont trop tributaires des niveaux scolaire et social initiaux<sup>359</sup>, indépendamment du statut d'activité des mères. Toutefois, en la matière, F. Dubet<sup>360</sup> avait noté, reprenant R. Establet<sup>361</sup>, que la configuration idéale pour la réussite scolaire des enfants, consistait en l'association d'une mère au foyer ayant fait des études supérieures et d'un père cadre. C. Marry, par le canal de ses normaliennes, explique très bien cela : « Les filles elles-mêmes évoquent la disponibilité de leur mère, son attention à leurs études, sa prise en charge des contraintes domestiques comme des éléments ayant favorisé leur réussite ». On retrouve ici les caractéristiques des temps parentaux scolaire et domestique. En l'état, et sous réserve d'autre inventaire réalisé « toute chose égale par ailleurs », on peut laisser aux femmes au foyer le bénéfice du doute lorsqu'elles affirment :

« Dans les familles où les parents travaillent, quand on arrive, il est 7 heures ou 7 heures ½, je ne pense pas que les mères puissent avoir deux heures pour s'étendre sur la petite division qui pose problème. Donc, on reporte en se disant qu'on verra ça le week-end suivant, ou le mercredi, mais, à force de reporter, les lacunes, elles se creusent, même du jour au lendemain ... non, je pense que c'est des enfants [les siens] qui ont peut-être des facilités, mais je dis que c'est évident que ça joue [son maintien au foyer] quand je vois le temps que j'y passe. »  
Lydia

Comme l'avait déjà constaté R. Establet, les mères qui le peuvent endossent le rôle d'un véritable substitut enseignant, de « pédagogues domestiques »<sup>362</sup>.

<sup>359</sup> HENRIOT-VAN ZANTEN, Agnès, MIGEOT-ALVARADO, J., « Socialisation familiale et investissement scolaire. Au croisement d'une sociologie de la famille et d'une sociologie de l'école », *Année Sociologique (L')*, Vol. 44, 1994, p. 64-89.

<sup>360</sup> DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, « Les Parents et l'école : classes populaires et classes moyennes », *Lien Social et Politiques - RIAC*, n° 35, printemps 1996, p. 109-121. Ici, p. 120.

<sup>361</sup> ESTABLET, Roger, *L'École est-elle rentable ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

<sup>362</sup> ESTABLET, R., *L'École est-elle rentable ?*, *Op. Cit.*, p. 208.

*A priori*, le temps parental scolaire ne peut se réduire au simple accompagnement des « devoirs ». On le retrouve aussi dans les initiatives prises en faveur des enfants : leur trouver un lieu de stage, s'informer sur les débouchés, prendre en charge les démarches administratives.

*« La seconde s'était inscrite en médecine mais, au bout de 15 jours, elle n'en voulait plus. Elle préférait faire du droit. Je l'avais inscrite chez Cazeau, les cours privés. Il y avait quinze jours qu'ils étaient rentrés ... j'ai téléphoné à la fac de droit où ils m'ont dit : « Oui, Madame, vous pouvez encore l'inscrire en droit ». Donc, dans la journée, je suis allée l'inscrire en droit, je suis allée annuler la médecine ... là encore, s'il ne faut pas de la disponibilité ! C'est pas une mère qui bosse qui aurait pu faire ça. J'ai rempli les papiers, je me suis débrouillée pour que Cazeau me rembourse ... les cours de droit étant commencés, je me suis débrouillée à lui faire avoir les photocopies, je suis même allée chercher les bouquins ... je ne sais pas si elles s'en rendent compte mais cet investissement dans leur scolarité est quand même essentiel. » Maïté*

Même si, certains jours, elles le font avec moins d'enthousiasme, la plupart du temps, les mères prennent un véritable plaisir à accompagner leurs enfants dans leur progression scolaire. L'évaluation est tout autre, on s'en doute, lorsque, dans de très rares cas<sup>363</sup>, le contrôle du travail et l'obtention de notes correctes sont, pour le conjoint, une tâche entièrement dévolue à l'épouse et dont elle est tenue pour responsable.

*« Je suivais leurs devoirs, je les faisais travailler dès qu'ils sortaient de l'école ... Qu'est-ce que j'ai pu leur expliquer ... J'ai très vite compris que c'était une partie sur laquelle mon mari m'attendait au tournant. C'était comme les enfants, moi aussi je devais faire mes preuves. C'était ce qu'il attendait de moi : que la maison soit propre et que les enfants aient de bons résultats. (...) Je faisais ce que je devais faire mais j'étais très angoissée si ça ne marchait pas. Je me souviens de la lecture des bulletins devant le Colonel [son mari] ... on entendait les mouches voler. » Claude*

Toutefois, et nous avons rencontré ce cas, il se peut qu'en dépit des efforts maternels, les résultats ne soient pas à la hauteur des attentes. On assiste alors à une modification subreptice des ambitions initiales liées à la réussite des enfants. L'école et les résultats scolaires ne sont plus présentés comme essentiels ; le bien-être, le bonheur et l'épanouissement de leur vie adulte l'emportent.

*« Oui, bien sûr, on aurait préféré qu'ils aient, tous les deux, un meilleur bagage. Là, L., il cumule deux emplois, un chez Leroy-Merlin, il s'occupe d'un rayon, et l'autre, il est ouvrier dans un cinéma. Au moins, la satisfaction, c'est qu'il est courageux parce qu'il fait, certaines semaines, plus de 40 heures. Là, il s'est marié, ils vont faire construire avec sa femme ... A., elle est mariée, elle a deux enfants. Elle a tenté plusieurs fois le concours d'aide-soignante mais elle l'a raté. Elle habite à XX, elle est loin de nous et de ses beaux-parents : il faut qu'elle se débrouille toute seule avec ses deux monstres ... son mari est militaire, il part quelques fois pour deux mois sur les bateaux et là, elle est vraiment toute seule. Mais elle s'en sort vraiment bien et ça, c'est aussi une satisfaction. » Marie-Claire*

Face l'échec relatif des projets en matière de réussite scolaire, il semble qu'il soit important de valoriser d'autres aspects de la trajectoire des enfants. On peut supposer que ce déplacement des priorités constitue une volonté de « retomber sur ses pieds », une manière de démontrer que les mères n'ont pas fourni ces efforts en vain. Par bien des aspects, cette attitude n'est pas sans rappeler celle adoptée par les adeptes de la secte dans l'expérience relatée par L. Festinger et alii, *L'Echec d'une prophétie*<sup>364</sup>.

Un des avantages principaux trouvés à la situation de femme au foyer réside, en tout premier lieu, dans la disponibilité des mères à suivre de près le cheminement scolaire de leur progéniture. L'accès à un diplôme élevé est l'objectif sur lequel se concentre l'essentiel des efforts. Pour y parvenir, « pouvoir être derrière », surveiller les apprentissages, s'arrêter sur les difficultés rencontrées, mesurer les progrès accomplis, les accroître, si besoin est, par l'appel à des services extérieurs constituent des atouts majeurs. On constate également que le temps maternel scolaire se déploie aussi fréquemment hors du domicile. Dans près de la moitié des cas, l'importance accordée à la scolarité est aussi marquée par la présence des mères dans les conseils de classe, les associations de parents d'élèves et les conseils d'école.

<sup>363</sup> Ce cas est marginal dans notre échantillon. De toute évidence, il est daté.

<sup>364</sup> FESTINGER, LÉON, RIECKEN, HANK, SCHACHTER, STANLEY, *L'Echec d'une prophétie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982.

## B. LE TEMPS PARENTAL DE SOCIABILITE

Selon M.-A. Barrère-Maurisson et *alii*, la dimension de la sociabilité parentale englobe l'éventail des activités requérant présence et disponibilité auprès des enfants : les jeux, les conversations, les sorties communes, le fait de regarder ensemble une émission, *etc.* Bref, il recouvre l'essentiel des interactions parents/enfants, à l'exception de leur dimension scolaire. Les auteurs ne précisent pas si l'éducation, entendue dans son sens premier d'inculcation de principes et de règles (de politesse, de respect, *etc.*) est ou non incluse dans le temps de sociabilité parentale. Toutefois, en raison du contenu des autres temps, il nous semble raisonnable qu'elle y entre.

La sociabilité parentale est extrêmement « chronophage » : elle occupe près de la moitié du temps parental normé, tout type de ménage confondu. Ceci n'a rien d'étonnant au vu de la nature et de la variété des activités qu'il recouvre. On retrouve cette tendance pour les femmes au foyer<sup>365</sup>, pour qui il contribue, aussi, à justifier le maintien dans l'inactivité. A l'analyse, le temps parental de sociabilité recouvre trois dimensions principales. Ce temps est utilisé, d'abord, pour fournir et maintenir un bien-être psychologique aux enfants ; l'inculcation de valeurs éducatives y entre pour une part importante ; enfin, la recherche du maintien de la cohésion familiale en constitue également un but essentiel.

A de multiples reprises, le maintien au foyer a été expliqué par le souhait de ne pas infliger aux enfants un mode de vie stressant, des horaires stricts et l'usage de structures de garde ou de prise en charge (crèches, garderies, cantines, centres aérés, *etc.*) considérés comme peu propices à leur bien-être. En d'autres termes, être au foyer, c'est pouvoir ordonner ses priorités en fonction des enfants, de leurs besoins, de leurs rythmes et de leurs stades de développement. Du point de vue des mères « inactives », l'épanouissement des enfants passerait donc par leur présence continue et rassurante, par un mode de vie stable et encadré, une forme d'équilibre s'opposant, selon leurs dires, au « chaos » propre au quotidien des enfants de couple biactif.

*« Moi, mes enfants, je les ai faits pour moi, je ne les ai pas faits pour les autres, pour que les autres les gardent, les prennent en charge. Quand je vois des enfants de cinq, six ans partir à la garderie, et même avant, des bébés à la crèche ... mais vous vous rendez compte de la vie qu'ils ont ? Ils sont levés à 7 heures ou 7 heures ½ et jusqu'à 6 heures ou 7 heures le soir ... ah ça, ils ont des chambres ordonnées ces enfants là, parce qu'ils ne peuvent pas en profiter, ils ne jouent pas chez eux ... et maintenant on parle de scolariser les enfants dès 2 ans ... mais c'est inhumain ! Qu'est-ce qu'ils ont comme repères ces enfants là ? Ils n'ont pas de repère ces gosses. Moi, je ne sais pas comment elles font ces femmes, dans leur tête, comment ça marche ? » Irène*

Les méfaits associés à une scolarisation précoce sont fréquemment évoqués. Les femmes au foyer ne sont pas les seules à les relever. Récemment, Claire Brisset, Défenseure des enfants, a largement critiqué cette éventualité. Du coup, les exemples attestant des bienfaits d'une prise en charge maternelle exclusive, au moins quand les enfants sont en bas âge, sont légion parmi les femmes que nous avons rencontrées. Les enfants sont censés être plus calmes, plus dociles, plus sereins. Les garderies et les cantines scolaires, même si les femmes au foyer y ont eu ponctuellement recours, concentrent les récriminations : ce sont les services les plus décriés au regard de leurs méfaits supposés sur les enfants.

*« Un jour, je suis allée chercher une petite voisine parce que sa mère m'avait dit qu'elle ne pourrait pas être à l'heure à la fermeture. Il faut voir ça les garderies ! Ça hurle là-dedans ! Les enfants se hurlent, ils se tapent dessus, ils sont fatigués parce qu'ils sont sur les nerfs ... Et avec ça une gardienne, devant la porte, la cigarette au bec, qui s'en foutait des enfants. Moi, si je travaillerais, je verrais ça le soir, je m'arrêteraient tout de suite ... » Saïda*

En fait, au-delà des caractéristiques des diverses structures relayant les mères actives dans la prise en charge des enfants, ce qui cause beaucoup d'inquiétudes aux femmes au foyer, est la conjugaison de l'utilisation de ces services et de la faible disponibilité maternelle à l'issue d'une journée de travail.

*« Moi, je me rappelle ... parce que je l'ai vécu quand même ... que quand je venais récupérer mes enfants, ils étaient totalement surexcités. J'arrivais pas à les faire taire, ils avaient tous les deux quelque chose à raconter ... moi, j'étais pas toujours très ouverte à ça, parce que j'avais quand même sept heures et des brouettes dans les pattes et que je savais que c'était pas fini ... Je sais qu'en travaillant, on n'est pas si disponible, les enfants, même si on s'en défend, c'est quand même si on veut, et si on a le temps. » Lydia*

<sup>365</sup> Bien évidemment en des degrés divers selon l'âge des enfants et selon qu'ils habitent ou non chez leurs parents.

Cette position, largement partagée par celles ayant exercé une activité professionnelle, se retrouve aussi, bien que plus nuancée, dans les propos des actives que nous avons rencontrées. Le travail des femmes pourrait ainsi s'avérer un frein, plus ou moins puissant selon les situations, empêchant l'ouverture aux enfants, l'écoute des histoires qui ont rythmé leur journée. Plusieurs fois, on nous a relaté des anecdotes où l'enfant n'avait guère d'interlocuteur familial pour écouter les difficultés qu'il pouvait rencontrer : le seul espace de dialogue, restreint, était le dîner.

Si être au foyer, c'est avoir ses enfants avec soi, être à leur écoute, leur éviter un mode de vie stressant, c'est aussi leur offrir la possibilité de faire leurs propres choix. La mère étant disponible, ils peuvent, quand la scolarité n'est pas encore obligatoire, préférer rester avec elle ou, à l'inverse, gagner l'école pour y retrouver leurs copains. Cette souplesse est souvent perçue comme une source de bien-être pour l'enfant, et comme un moyen, pour la mère, d'instaurer une qualité de rapports qu'elles imaginent primordiale pour l'avenir des relations familiales.

*« Moi, je ne les ai pas forcés à aller en maternelle. Je les ai tous inscrits à trois ans, parce que, là aussi, il y a une grosse pression, mais après, je les ai laissés totalement libres. Par exemple, P., il a fait trois ½ journées en trois ans et, à la fin du troisième jour, il m'a dit : « Eh bien tu vois Maman, ça y est, j'ai fini l'école, maintenant, je préfère rester avec toi ». Je lui ai dit : « Et quand y retourneras-tu ? », il m'a dit : « Oh, on verra ». Donc je l'ai désinscrit. Aucun de mes enfants n'a fait une maternelle complète (...) Ce que je leur disais, c'est qu'il faut apprendre à prendre la liberté que l'on peut avoir. « L'école maternelle, c'est pas obligatoire, vous êtes libres ; après, ça le sera et, là, il faudra vous y conformer ». Je voulais leur montrer ... ils étaient peut-être trop petits mais je crois que ce sont des choses qui s'intègrent ... qu'il y a des moments où l'on n'est pas obligé de faire comme le troupeau si l'on n'en a pas envie, et puis après, il y a des moments où il faut rentrer dans les rails, comme les autres. » Françoise M.*

Cette optique est confirmée par une des personnes actives que nous avons rencontrées : sa présence continue auprès de sa dernière fille, grâce à l'octroi d'un congé parental, aurait permis de créer un lien particulier n'existant pas, de manière équivalente, avec ses autres enfants.

Cette disponibilité maternelle, la souplesse que sa présence autorise, sont deux des éléments contribuant à recentrer le quotidien sur le travail scolaire et la sociabilité, présentés comme les deux pôles de la vie enfantine. On voit que, souvent, les mères organisent des goûters, que les anniversaires sont l'occasion de « fêtes » auxquelles de nombreux copains sont conviés. Là encore, les mères préparent tout avec leurs enfants, font des gâteaux, proposent des jeux, etc.

*« Non, chez moi, on ne largue pas les enfants chez Mc Do pour les anniversaires, comme ça se fait chez des copains de mon fils. D'abord, j'aurais pas les moyens et puis c'est un vrai plaisir, pour les enfants autant que pour moi. Je fais des tartes, on imagine des jeux de piste dans l'espace vert à côté, chacun a son petit paquet ... on va acheter des petites babioles, chez Giffi, et, avec les enfants, on emballe ça la veille au soir en regardant la télé. Tout le monde a son rôle : un écrit les prénoms, l'autre fait les emballages avec son père, moi, je dispatche. » Annie S.*

Les pères jouent assez souvent un rôle actif dans la préparation de ces événements, même si le temps dont il dispose est restreint. Ces « fêtes » sont décrites comme étant, pour les parents comme pour les enfants, des plages de complicité entrant pleinement dans ce que les mères considèrent comme relevant de leur rôle parental. Elles sont souvent très heureuses de raconter que, dans ces occasions, les amis de leurs enfants disent que ces derniers sont très chanceux d'avoir une mère à la maison. Elles trouvent incontestablement dans ces formes de reconnaissance matière à gommer les faces plus sombres de l'inactivité.

On note que c'est dans le secteur des activités « hors domicile » que les pratiques maternelles sont les plus éclatées. Leur densité est encadrée par la contrainte du budget, les possibilités de mobilité (certaines femmes ne disposent pas de moyens de locomotion propres) et, plus simplement, par l'intérêt que les mères y portent. Pour celles qui s'y adonnent, les activités extérieures avec les enfants peuvent être nombreuses. Dans leur l'esprit, ces occupations ont réellement du sens, un but qui peut être parfois culturel (bibliothèque, cinéma, musées), parfois davantage lié à la détente (vélo, ballades en forêt, plage, etc.).

*« Je les emmenais à la piscine, je leur donnais des cours de natation ; quand les deux aînées allaient faire de la musique, j'y étais aussi parce que c'est une méthode où on demande aux parents d'être présents : ils apprennent la musique comme un langage en fait ... Autrement, on allait au cinéma et, en fonction des programmes, on pouvait*

*aller au Musée d'Aquitaine ou au CAPC [Musée d'Art Contemporain]. Je faisais en sorte que mes filles soient sensibles à l'art ; les exercer à acquérir une sensibilité artistique, ça fait partie du bagage.* » Claire

Cette attitude n'est pas dépourvue de fondement dans la mesure où « *l'ambition scolaire de l'élève augmente en fonction de l'enrichissement culturel* »<sup>366</sup> procuré par son environnement. Dans certains milieux, les activités « hors domicile » ne sont pas totalement déconnectées du pôle scolaire ; à l'inverse, elles viennent le renforcer. Dans la même veine, certaines familles font participer, presque systématiquement, les enfants aux voyages à l'étranger s'effectuant pendant les vacances d'été.

Dans les ménages plus modestes, les activités sont davantage en lien avec le sport ou les activités manuelles. Les mères sont alors fréquemment inscrites, elles aussi, dans les centres qui les proposent (de type Léo Lagrange par exemple). Elles animent même parfois certains ateliers auxquels leurs enfants participent.

*« Nous, on moisit pas trop à la maison. Pas le soir quand ils ont école, hein, sauf si ils ont sport. Mais c'est vrai que le mercredi et le samedi, c'est plein gavage. Le dimanche, c'est plus balades et piscine ... sur une journée où il n'y a pas école, je suis tout le temps avec eux. »* Christine

A l'exception des voyages et de la préparation de petites fêtes autour des enfants, les pères sont assez peu présents sur les plages de temps parental de sociabilité. Les activités qu'ils mènent avec leurs enfants sont davantage en lien avec les jeux ou les entraînements sportifs et restent très ponctuelles. Beaucoup de mères regrettent que cet investissement masculin soit assez superficiel et majoritairement porté sur les rares demandes relatives au travail scolaire. La faiblesse de la communication entre le père et ses enfants est souvent évoquée. Pour le coup, l'inactivité féminine s'avère préjudiciable dans la mesure où, sachant les mères omniprésentes, les époux auraient moins tendance à rechercher les interactions avec leur progéniture.

Dans d'autres cas enfin, les activités extérieures avec les enfants sont réduites au shopping. Les mères l'expliquent par le fait que leurs enfants ont des journées harassantes dont les séquences (école, devoirs, sport) se succèdent les unes les autres sans leur laisser vraiment de répit. Multiplier à l'envi les activités extérieures reviendrait alors à annihiler les bénéfices issus de leur présence et de leur disponibilité quotidiennes.

*« Non, moi je ne fais pas grand-chose avec eux dehors. Ils ont leur activité chacun, je trouve qu'une ça suffit, autrement, si c'est pour qu'ils soient aussi crevés que si je travaillais, c'est vraiment pas la peine. Et puis je crois que ça leur fait du bien aux gamins d'avoir ces moments où ils peuvent souffler ; ils se retirent un peu dans leur chambre, ils font leurs jeux, écoutent leur musique. On ne peut pas toujours être sur la brèche comme ça, il faut qu'ils apprennent à se poser. Même s'ennuyer un peu, moi je dis que c'est une bonne chose, ça fait marcher l'imagination. »* Véronique LQ.

On se trouve devant deux situations bien distinctes : celles où la mère est omniprésente et agit sur tous les fronts et celles où elle est attentive à préserver le calme et l'équilibre d'un mode de vie paisible. Toutefois, au-delà du bien-être psychologique des enfants, des différentes pratiques mises en œuvre pour l'atteindre, le temps de sociabilité parentale prend un tout autre relief lorsqu'il est utilisé pour asseoir des valeurs éducatives dont les mères s'attachent, au quotidien, à vérifier la bonne inculcation.

Le travail, la volonté de se dépasser représentent souvent un premier socle de valeurs débordant le seul secteur scolaire. Il s'agit de communiquer le goût du *challenge*, la volonté de se battre pour atteindre ses objectifs, le souhait de s'inscrire dans la compétition sociale et d'y tenir toute sa place. L'indolence est perçue comme une faute morale. Selon les milieux, ce travers est plus ou moins accentué ou, plus exactement, il recouvre des attentes assez différentes. Dans un cas, on demande à l'enfant de faire de son mieux sur toutes les scènes ; dans l'autre, on lui enjoint d'être le meilleur.

*« Professionnellement parlant, moi je suis à fond pour qu'ils bossent à fond parce que c'est super important de se réaliser dans son travail. C'est ce que je leur dis tout le temps : être bien dans son boulot. (...) Mon mari et moi, on est partis assez rapidement de chez nos parents ... alors on essaie d'aider nos enfants, de les élever, mais on leur dit bien : « On est là pour vous, on sera toujours là pour vous mais, attendez, hein, il y a un rendu aussi : on ne supportera pas chez nous quelqu'un qui regarde la télé et qui attend que ça se passe ». Maintenant, qu'il y en ait*

<sup>366</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit., p. 54.



*un qui fasse Bac + 7 ou Bac +10, et un autre qui s'arrête avant la 3<sup>e</sup>, je m'en moque. Moi, je veux qu'ils fassent de leur mieux pour y arriver, qu'ils trouvent quelque chose dans quoi ils s'éclatent vraiment, le reste, c'est ...»  
Véronique LQ.*

Ici, on constate une certaine ouverture à l'égard des enfants et de leur devenir. L'essentiel n'est pas forcément ce qu'ils feront mais comment ils le feront. Les moyens l'emportent sur la fin ; on attend de l'enfant qu'il mette tout en œuvre pour voir aboutir son projet professionnel, la nature de ce dernier important moins que le goût et la persévérance déployés pour le réaliser.

La vision est toute autre dans les familles plus favorisées. L'argument lucratif est expressément visé en ce qui concerne la carrière professionnelle. Au-delà, dans la vie quotidienne, les enfants sont conditionnés pour être des « gagnants ». Tout est matière à relever des challenges, pour les placer en situation de compétition : l'école, le sport, la musique, etc.

*« C'est tout un état d'esprit. X. [son fils] nous a annoncé qu'il voulait être radiologue en Autriche ... parce que le mari de ma sœur est radiologue là-bas et que, avec sa cousine, ils veulent reprendre son cabinet ... Mais si Xavier n'a pas les capacités pour faire ses études à Bordeaux, il ira ailleurs ... en Belgique par exemple, où c'est moins compliqué. Je leur dis tout le temps : l'essentiel, c'est que ça marche, pour l'école, pour tout. Au ski, par exemple, cette année mon fils va passer le chamois, la petite a passé son étoile d'or, elle passe la flèche cette année ... je les ai mis sur les skis à trois ans parce qu'il faut y aller ; la vie, c'est comme ça, c'est la compétition, et je fais tout, chaque jour, pour qu'ils aient goût à ça. » Catherine M.*

Ce type d'ambition maternelle est assez inhabituel parmi les femmes au foyer : il fait peser sur les enfants une pression que l'inactivité a plus souvent pour objectif de lever. Dans ce cas, le monde social est perçu comme mouvant, arbitraire et nécessitant un degré élevé d'adaptation. Alors que, la plupart du temps, les enfants n'ont guère quitté le giron parental, ici, dès 10 ans, ils sont partis seuls à l'étranger, se frotter à d'autres cultures, à d'autres milieux. Dans ce cas, la présence maternelle relève d'une forme de conditionnement, de *coaching*.

Plus fréquent est le second socle de valeurs reposant principalement sur le sens de la liberté et des responsabilités. Comme nous le laissons entendre précédemment, dans ce cas de figure, nulle pression ne vient contraindre les enfants. Leur avenir sera ce qu'ils en feront, avec les moyens qu'ils entendent y dévouer. Les parents sont présentés comme des personnes ressource, pouvant les seconder à la demande ; que les enfants utilisent ou non cette ressource entre également dans l'exercice de cette liberté.

*« Je vois, deux de mes filles, plusieurs fois elles m'ont dit : « Il y a des enfants, la maman, elle leur dit que si ils n'ont pas 14, c'est baguette et qu'elle va les punir. Alors ils pleurent quand ils ont des mauvaises notes. Moi, je dis : « Moi, Maman, elle ne dit rien. » ». Et c'est vrai que je ne dis rien parce que j'ai confiance. Je vois bien qu'ils ne sont pas sots, qu'ils ont conscience que, ce qu'ils font, c'est pour eux, alors pourquoi j'irais leur mettre une pression supplémentaire ? (...) La mère qui travaille à l'extérieur, elle est dans la dramatisation immédiate des notes parce qu'elle doit culpabiliser. (...) L'autre jour, on parlait de l'orientation et mon aîné ne dit : « Tu veux que je fasse ça ? ». Moi, je lui ai répondu : « Non, je veux que tu sois toi-même, que tu fasses tes propres choix, je ne te souhaite que ça. ». Je veux qu'ils soient tous eux-mêmes parce que je crois qu'à partir du moment où ils se connaîtront, ils seront en mesure de faire leurs bons choix et ils s'en sortiront toujours, malgré les aléas. » Françoise M.*

On retrouve ici une manière d'être ordinairement attribuée aux « classes dominantes » : celle d'une attitude « distanciée et détendue » à l'égard de l'école et, plus largement, du devenir social de l'enfant. « Présente, l'autorité doit savoir se faire oublier ; à l'enfant de prendre plaisir aux contraintes librement assumées. Héritier, l'enfant est dans la bonne voie : l'action parentale consiste à l'y maintenir, et surtout à ne pas l'en détourner, par une manifestation intempestive de l'autorité »<sup>367</sup>. Cette non-directivité, et les mères qui l'adoptent, rejoindraient le type d'individualisme que décrit F. de Singly<sup>368</sup> : un individualisme démocratique, soucieux du droit dont dispose chaque individu à donner un contour personnel, inédit à sa propre existence. On comprend alors parfaitement l'inactivité maternelle dans les sens où elle n'est traversée par aucune injonction contradictoire : les enfants ont, à l'égal de leur mère, les moyens de devenir eux-mêmes et d'utiliser

<sup>367</sup> ESTABLET, R., *L'École est-elle rentable ?*, Op. Cit., p. 203.

toutes les ressources mises à leur disposition pour y parvenir. Tous les possibles sont ouverts à la condition que les enfants, perçus comme aussi libres que peuvent l'être leurs parents, assument les conséquences de leur choix.

*« Moi, je ne compte pas lui imposer quoi que ce soit. Mon fils, il décidera, comme, moi aussi, j'ai toujours décidé. Ceci étant, cette liberté, elle a parfois un prix et, lui aussi, il faudra qu'il l'assume. Si il se casse la gueule, il faudra qu'il se relève, tout seul. Y'a pas de filet là ! Nous, on lui donnera des conseils, il les suivra s'il les estime bons, si c'est pas le cas, on pourra l'aider mais dans certaines limites. Il faut apprendre aussi à tester les revers. » Laure*

On le voit, cette liberté devant laquelle on place les enfants ne peut être réduite à une forme de laxisme ou de désintérêt parental. Elle est porteuse de réelles valeurs d'éducation et commence à s'exercer dès leur plus jeune âge. Dans le type de famille où on la rencontre, elle s'illustre dans des pratiques quotidiennes très concrètes : lorsque les enfants sont sollicités pour rendre des services (demander à l'aîné(e) de garder la fratrie si la mère a un rendez-vous), ces derniers sont rémunérés. Si l'enfant, pour de multiples raisons, se refuse à les rendre, aucune manœuvre de rétorsion n'est prise à son encontre. En revanche, s'il lui arrive de commettre une bévue (fermer la maison en laissant la clé à l'intérieur, dépenser l'argent donné pour les tickets de bus à un autre usage et écoper d'une amende), les coûts de réparation sont ponctionnés sur son argent de poche. La succession de ces mesures s'opère très naturellement ; parce qu'elle est congruente et juste, les enfants n'y trouvent rien à redire. Tout est discuté, sans éclat ; les enfants sont supposés apprendre par essais/erreurs. L'idée de justice et de respect de l'autre qui sourd de ce type d'interactions contribue à créer un climat chaleureux. Le plus souvent, le père est extérieur à ces petits remous familiaux. Il laisse volontiers la mère se charger de les régler d'autant que l'accord en matière de principes éducatifs est, dans la majorité des cas, entier.

Le dernier socle repose sur le respect des valeurs d'honnêteté, de rectitude morale et de correction. Il est plus fréquemment évoqué dans les milieux les plus modestes mais pas uniquement. Ici, comme le dit J. Kellerhals<sup>369</sup>, on cherche avant tout à « créer » des individus conformes aux attentes sociales et non, comme dans les cas précédents, des personnalités plus innovantes. Dans ce cas, l'inactivité sert surtout à exercer un contrôle sur l'éducation, à poser des limites, à porter une attention vigilante sur les résultats, les fréquentations, les comportements. Du coup, les interactions, sans se réduire à cet aspect, sont plus coercitives et les mères s'apparentent davantage à des « gardes chiourmes ».

*« Quand je vois les enfants et les remarques qu'ils font, je me dis : « Si tu t'es arrêtée pour qu'ils soient aussi mal élevés, tu as tout raté ma pauvre fille ! ». C'est pas le seul but parce que, en même temps, je suis très partagée parce qu'ils sont super à l'aise. G., depuis la maternelle, c'est un gamin qui est rigolo, vif, et il y a déjà deux ou trois maîtresses qui m'ont dit : « Il y a des choses que G. nous dit, ça va que c'est dit gentiment, on le prend bien, mais ce serait un autre enfant, ce serait différent ! ». Moi, je leur dis : « Mais vous lui rentrez dedans ! Parce que c'est pas parce qu'il a une bonne bouille et qu'il est sympa qu'il peut se permettre de tout dire. ». Moi, à la maison, ça tombe, je vous le garantis ! Parce qu'on lui rend pas service. On ne sera pas toujours sensible à ce qu'il dit, à ce qu'il est, il y aura toujours des gens avec qui ça ne passera pas et il vaut mieux qu'il l'apprenne vite ! » Laurence*

Le rôle que les mères remplissent ici est loin d'être celui qu'elles préfèrent. Elles le considèrent pourtant essentiel, surtout si les enfants en viennent à emprunter des pentes perçues comme dangereuses. Dans ces cas-là, si leur intervention n'est pas suffisante, elles en délèguent la responsabilité à leur mari.

*« Le grand, là, il a commencé à faire ses conneries, comme ils font les gosses. Des petites choses, hein, pas des gros vols, attention !!! J'allais au pain et j'entendais : « Vous savez Madame, on a vu votre fils là ! ». Moi, j'ai parlé avec lui mais ça donnait rien. Je lui disais : « Attention, si j'en parle à Papa ... ». Et puis, un jour, j'ai raconté à mon mari et il s'en est mêlé. Il l'aurait laissé sur le carreau. C'était pas que sa faute, y'avait une petite bande, mais ça a été fini. Je lui dis : « Maintenant, c'est fini, tu restes sur le droit chemin, qu'on entende pas parler de toi, qu'en bien ! » ». Saïda*

Conjointement à l'inculcation de valeurs, aux contrôles exercés sur le mode de vie ou les fréquentations des enfants, l'inactivité maternelle a souvent été présentée comme ayant un autre bénéfice : celui du maintien de la cohésion familiale dans des situations où elle a pu paraître en péril. Même si, là non plus, nous ne pouvons leur en attribuer le monopole, les femmes au foyer font souvent preuve d'une très grande capacité de dialogue avec leurs enfants, et d'une

---

<sup>368</sup> SINGLY, François (De), *L'Individualisme est un humanisme*, Tour d'Aigues, Aube, 2005.

proximité tout aussi importante. Cette prédominance maternelle s'explique par les contacts noués, parfois au détriment d'un père à qui on peut en arriver à cacher des moments importants de la vie des enfants.

*« J'ai appris à ne pas tout lui raconter aussi [à son mari], surtout les choses où il n'aurait pas été d'accord, surtout quand ça ne changeait rien à sa vie. Comme l'avortement de ma fille. Moi, je considère que c'est un accident mais je sais que, lui, il aurait été beaucoup plus dur que moi. Ça aurait servi à quoi ? Et surtout, ça aurait changé quoi ? On s'est débrouillé, elle et moi, et personne n'en a jamais rien su. » Sylvie*

Cette démarche n'a pas pour ambition d'exclure le père des relations familiales et des moments qui les scandent. Elle vise uniquement une paix familiale que les réactions paternelles pourraient éventuellement rompre<sup>370</sup>.

Dans une autre situation, celle de la dépression de son conjoint, une femme a également joué le rôle de « tampon » entre ses enfants et son mari. Elle utilisait alors toute son énergie pour que les enfants ne prennent pas la mesure du mal-être paternel, et organisait avec eux des sorties lorsqu'elle anticipait la survenue de moments difficiles.

*« Il y a eu des problèmes psychologiques, mon mari a fait une dépression et, là, je dois dire que ma présence a été extrêmement profitable. Sur la continuité de la vie familiale, j'ai maintenu un cap parce que je considère qu'ils ont leur vie à faire et qu'il aurait été néfaste qu'ils soient intégrés à tout ça. (...) J'ai fait mon possible, j'ai pas pu tout leur éviter mais j'ai limité la casse, ça j'en suis certaine. » Anja*

Beaucoup d'anecdotes nous ont été relatées attestant du rôle de médiateur que remplirait la mère au foyer. Dans les cas les plus lourds, elles envisagent que, sans leur intervention, les situations familiales auraient pu « partir en vrille ».

La proximité mère-enfants s'illustre aussi dans des contextes moins douloureux. Plus communément, de nombreuses femmes au foyer jouent le rôle de tampon entre le père et les enfants, s'efforçant de les remettre en présence, de rétablir un dialogue rompu, d'expliquer aux uns et aux autres les raisons pour lesquelles certains malentendus ont pu s'enkyster, contribuant ainsi à désamorcer certains affrontements. On retrouve ici les ressources d'information étudiées précédemment, lors de l'analyse des interactions conjugales.

*« Mon mari est très investi, même si, avec les adolescents, il a beaucoup plus de mal. Il se réfugie, on le voit bien, avec la petite enfance. (...) Mon mari, il avait l'impression d'être complètement remis en question, de ne pas être aimé, de ne rien valoir. Moi, non ... et c'est moi qui lui montrais les points positifs. Je lui disais : « regardes ! Il prend tes chaussures, il prend ta chemise ... Il y a quand même une volonté d'identification ; bien sûr, c'est pas sur tout ... c'est normal ». Et puis, l'autre jour, je ne sais pas ce qu'a dit mon aîné et mon mari m'a dit après : « Mais il m'aime ? » Je lui ai dit : « Mais bien sûr qu'il t'aime, mais il ne peut plus te faire des bisous comme il faisait !!! ». (...) Il est arrivé que je lui dise : « Mais tu ne vas pas lui dire Bonsoir ? ». Il me disait : « Il me jette ! ». « Mais moi aussi il me jette mais n'empêche que, tous les soirs, je vais lui dire Bonsoir ! ». Il nous jetait mais certainement que ça lui aurait manqué si on n'était pas allé le voir. Et mon mari refusait le contact parce qu'il avait tellement peur de se faire jeter. » Françoise M.*

Il faut noter que cette facette du rôle maternel, lorsqu'elle produit les résultats escomptés, à savoir le maintien d'une cohésion familiale forte, est à l'origine de grandes satisfactions.

*« Mes filles, elles sont tout le temps chez nous ... même quand elle avait son appartement, elle venait presque tous les jours ... c'est vrai que nos amis, ils rigolent, parfois jaune d'ailleurs, parce que, quand on a une soirée et que, à minuit, le téléphone sonne, c'est sûr que c'est une des filles. Les amis nous disent : « Mais elles sont chiantes vos filles ! », mais, pour nous, c'est comme ça, on est content comme ça. » Maïté*

On le voit, le temps parental de sociabilité recouvre plusieurs réalités : une première liée à la recherche et au maintien du bien-être psychologique des enfants, une seconde en prise avec les tâches éducatives et la transmission de principes de vie, une troisième, enfin, davantage axée sur des démarches engagées pour que perdure une proximité entre les membres du groupe familial, par-delà les aléas. Ces différentes visées sont très liées avec la phase du cycle de vie dans laquelle s'inscrivent les familles, supposant, pour les mères, de grandes capacités d'adaptation et une forte réactivité.

<sup>369</sup> KELLERHALS, Jean, MONTANDON, Cléopâtre, *Les Stratégies éducatives des familles : milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents*, Neuchâtel, 1991.

<sup>370</sup> DIVAY, Sophie, « L'avortement, une déviance légale », *Déviance et Société*, n° 2, 2004, p. 195-209. Cet article met en lumière les stratégies de dissimulation de l'avortement, montrant qu'il est toujours perçu comme une déviance.

## C. LE TEMPS PARENTAL DE SERVICE

Rappelons que, pour nous, le temps parental de service regroupe deux dimensions dissociées dans l'enquête de M. –A. Barrère-Maurisson : le temps parental domestique et le temps parental « taxi ». Cette fusion permet d'envisager ce temps spécifique tout au long du cycle de vie de la mère inactive (et de ses enfants), permettant ainsi l'examen de la continuité de l'offre de service parental, largement au-delà de la seule période de soins et de prise en charge de la petite enfance. Le temps parental domestique regroupe une série d'activités traditionnelles, au rang desquelles la toilette des enfants, leur habillement, la confection et la prise de leurs repas, le rangement de leur chambre, *etc.* A l'évidence, ce secteur est lourd, surtout lorsque les enfants sont en bas âge. Barrère-Maurisson et *alii* l'évaluent à 26 % du temps parental « normé ». Sauf à être dans la situation où elles ont de jeunes enfants, ou s'y être trouvées récemment, les femmes au foyer que nous avons rencontrées ont très peu évoqué ce temps. Quand elles l'ont fait, c'était sous deux angles antagonistes : d'une part, celui du plaisir pris à s'occuper directement de leur petit enfant ; d'autre part, celui de l'enfermement associé à cette période de la petite enfance.

*« Moi, j'ai adoré ça, le laver, lui donner à manger ... c'était très charnel ... On ne peut pas réduire ça à des tâches de gavage ou ... Moi, j'ai entendu des psychologues dire qu'il y avait beaucoup de choses qui se passaient, qui se mettaient en place à ce moment là. C'est vraiment des moments que j'ai essayé de privilégier parce que aussi je savais que suivrait une période où je ne pourrais plus l'approcher. » Laure*

Dans d'autres cas, cette présence auprès du très jeune enfant, associée au respect d'horaires stricts, pour les nourrir par exemple, ont pu prendre la forme d'une contrainte, surtout lorsque l'écart d'âge entre les plus jeunes était réduit. Dans ces situations, les personnes ont pu ressentir un sentiment d'isolement, *a fortiori* si, dans ce domaine, elles étaient très peu secondées par leur conjoint.

*« Pour moi, c'était la période noire quand les enfants étaient petits. Je vivais au rythme des siestes, des lessives, des biberons, de l'hygiène parce qu'ils mettaient tout à la bouche ... ils n'avaient pas du tout les mêmes rythmes et c'est vrai que c'était un peu dur par moment. Surtout que mon mari ne m'aidait pas du tout. Moi, je me disais : « Tu as ta prison de 1000 m et tu n'en sors pas ». C'était toujours la même chose. » Doris*

On pourrait penser *a priori* que, le domestique, fût-il parental, reste du domestique, c'est-à-dire une somme de tâches plus rebutantes qu'intéressantes. Or, justement parce que ces activités domestiques parentales sont réalisées au bénéfice des enfants, elles peuvent s'inscrire dans une perspective plus vaste et prendre une autre saveur. Ainsi, même si les enfants sont grands, qu'ils ont quitté le domicile, le temps parental domestique est une manière de leur montrer qu'ils occupent toujours une place importante.

*« Ma fille faisait sa prépa à l'école véto, à Toulouse, et ce sont deux années qui ont été horribles pour elle. Alors, quand elle rentrait, moi je voulais impérativement être là, je lui préparais les petits plats qu'elle aimait, je lui faisais ses courses, je lui fleurissais sa chambre, je faisais tout ce que je pouvais pour la soutenir ... c'était ma manière à moi parce qu'elle avait de gros coups de spleen. » Véronique C.*

On voit ici que le temps parental domestique peut revêtir des significations multiples allant bien au-delà des tâches concrètes qu'il sous-tend pour la petite enfance. Mais il n'est pas rare que les femmes au foyer regrettent d'y avoir consacré beaucoup de temps. Elles pensent souvent que leur investissement est responsable de l'immaturité, voire de l'absence d'autonomie de leurs enfants.

*« Mes garçons, même à l'âge qu'ils ont, ils continuent à venir. Il y en a un, il a passé tout l'hiver ici l'an dernier. A un moment, j'en avais même deux ; ça n'allait plus dans les amours alors, comme leurs chambres étaient libres, ils sont venus chez Maman se refaire la cerise ! (...) De toutes façons, ils sont tous partis vers la trentaine, même s'ils avaient des copines ... ils passaient huit jours sans venir. Au retour, c'était le linge, les petits plats ... moi, je dis que j'ai eu trois Tanguy ; il n'y a que ma fille qui, quand elle est partie, elle est partie. » Annie L.*

Le temps domestique parental est de plus en plus restreint quand les enfants atteignent un certain âge. Le voir perdurer en des proportions importantes atteste souvent de l'adoption de solutions de facilité permettant aux enfants de différer leur entrée dans une vie adulte et autonome.

Y compris lorsque les enfants sont indépendants, qu'ils ont « *fait leur vie* », la mère inactive reste très présente, en gardant les petits-enfants par exemple. Cette possibilité permet, outre l'instauration de liens avec la descendance, de ne pas se poser trop brutalement la question de son utilité sociale. Amener les petits-enfants à l'école, les reprendre pour le déjeuner, les attendre à la sortie de l'école et les garder jusqu'au retour des parents constituent des séquences scandant un quotidien qui semblerait bien morne s'il n'était épicé par ces irrptions.

*« Oui, avec les petits-enfants, on se régale. En plus, nous, on n'est pas là pour faire l'éducation ! Mais on en a mis du temps ... pour les avoir. Mais ça, on n'y peut rien ... Là, c'est tout nouveau parce que l'aîné est rentré à l'école et il mange tous les midis avec nous et je vais le chercher le soir ; la petite, je l'ai toute la journée sauf le mercredi. Ma belle-fille, elle n'a pas sa famille sur place, elle est du pays Basque, et elle m'a demandé de m'occuper des enfants ... J'ai sauté là dessus parce qu'autrement c'est vrai que les journées sont longues ... ça, ça m'occupe bien. D'ailleurs je vais mieux depuis que je les ai en intensif. » Annie L.*

*« J'ai pas encore de petits-enfants et je dois vous dire quelque chose : il me tarde ! oui, vraiment ! J'espère que mes enfants voudront bien que je m'en occupe (...) Oui, j'ai des loisirs ... là, mon fils s'installe avec sa petite copine, je les aide un peu, je fais des rideaux, des petites choses pour la décoration de leur petit appartement. » Sylvie*

Il semble toutefois que l'investissement en matière de temps parental de service, quand les enfants sont autonomes, soit largement dictée par la qualité des interactions que les femmes entretiennent avec leur conjoint, par la densité de leur réseau social et, au-delà, par les raisons données à leur maintien au foyer. En effet, si l'on constate souvent, à l'instar de ce que disent Annie L. et Sylvie, une disponibilité forte pour prendre en charge leurs petits-enfants, d'autres personnes souhaitent, à l'inverse, limiter ce recours afin de préserver leurs projets personnels et conjugaux. Dans cette perspective, la « grand-maternité » n'est pas supposée donner aux femmes des contraintes identiques à celles de la maternité. L'accueil des petits-enfants, comme des enfants devenus adultes, ne doit pas être un esclavage familial. Il doit, au contraire, rester marqué par le plaisir à partager des moments ensemble, lorsque les deux parties l'estiment envisageable.

*« La famille, maintenant que les enfants sont élevés, on va dire, pour situer le problème ... Les beaux-parents de ma fille, ils élèvent pratiquement leurs petits-enfants. Ils sont tous les deux à la retraite mais ils ne partent pas en vacances, au cas où ... Moi, ça, jamais ça ne se produira. J'ai bien mis ça au point avec les gamins : les vacances, c'est sacré ! Quand mon mari a des jours, je ne garderai pas mes petits-enfants. Mon couple, à la limite, par rapport à mes enfants ou à mes petits-enfants, maintenant, il passe en premier. (...) C'est peut-être pas très juste mais, maintenant, je les ai élevés, ils sont autonomes, c'est leur vie ... nous, on gère la nôtre maintenant, et on en profite avant que ça se termine. » Marie-Claire*

Il ne semble pas abusif de prétendre que, dans un cas, le maintien au foyer est principalement régi par l'utilité que la mère remplit auprès de sa famille : de ses enfants, dans un premier temps, puis, ultérieurement, vis-à-vis de ses petits-enfants. Dans l'autre cas, une fois que les enfants sont autonomes, les relations s'entretiennent sur un mode plus contractuel, largement dépendant des nouvelles priorités maternelles et de leur ordonnancement. A côté de la qualité des relations conjugales, la densité des contacts sociaux extrafamiliaux explique amplement cette différence d'optique. En l'absence d'un réseau dense et varié, les relations familiales sont alors les seules à conjurer l'isolement dont se plaignent certaines femmes après le départ des enfants du domicile parental.

Si tant est que les femmes aient un moyen de locomotion, et jusqu'à la relative autonomie des enfants (par l'obtention du permis de conduire par exemple), le temps parental « taxi » est aussi très chronophage. Qu'il s'agisse de conduire les enfants à l'école (pour leur permettre de gagner quelques minutes de sommeil), de les récupérer lorsqu'un enseignant est absent (pour éviter qu'ils ne perdent leur temps en « permanence ») ou de les déposer à leurs activités culturelles ou sportives, les mères au foyer sont en permanence « sur la brèche ». Cet aspect du temps parental est tellement prenant qu'il explique, dans de nombreux cas, les deux entrevues nécessaires pour mener à bien les entretiens entamés. Le quotidien des femmes au foyer est véritablement scandé par ces allers et venues constituant, pour nombre d'entre elles (avec le temps domestique, dans certaines familles), l'aspect le plus lourd de l'inactivité.

*« Ma fille aînée fait du patinage artistique quatre fois par semaine, la petite s'y est mise aussi, mon fils va au tennis ... ou ils font leur activité, ou ils se donnent rendez-vous avec des copains, donc, soit je les conduis ... soit je conduis les autres pour qu'ils viennent ici ... la grande, elle finit tard parce que le sport, c'est de 6 à 7 le lundi ; la*

*petite, elle, c'est de 5 à 6 heures ½ le mercredi ; le mercredi, on y va de 4 à 6 ; le jeudi, personne ne fait rien ; le vendredi, la grande, c'est de 5 heures à 6 heures ½ ; le samedi, elle y va de 1 heure ½ à 3 heures. Le petit, il va au tennis le samedi matin mais, là, c'est mon mari qui l'amène. » Doris*

Bien entendu, le temps alloué aux déplacements est largement tributaire du lieu d'habitation. Les personnes résidant en zone urbaine se plaignent moins souvent de cette lourdeur : les lieux dans lesquels s'effectuent les différentes activités des enfants (école, structure d'entraînement sportif ou d'action culturelle) sont relativement proches du domicile. Il en va tout autrement des femmes au foyer résidant en milieu rural, pour lesquelles il est nécessaire de prendre la voiture à la moindre occasion. Mais, avec l'avancée en âge des enfants, le temps parental « taxi » a toutefois tendance à s'amoinrir. Les jeunes utilisent d'autres moyens de transport (vélo, mobylette), d'autant plus que la pression maternelle à l'acquisition de cette forme d'autonomie s'amplifie. Les mères ont fréquemment l'impression d'être instrumentalisées par des enfants assez prompts à considérer que leur inactivité justifie une totale disponibilité à leur égard.

*« Je suis quand même très disponible, même si je ne suis pas à leur service dès qu'ils me le demandent. Hier, ma fille m'appelle vers dix heures : elle avait oublié son carnet de santé et elle avait visite médicale ! Je lui ai dit : « Dommage ! ». Parce que, il y a 15 jours, je me suis déjà déplacée parce qu'elle avait oublié sa flûte, une autre fois, c'était les affaires de sport ... Surtout qu'ils me font comprendre, entre guillemets, que je n'ai presque que ça à faire ... Moi, je veux les responsabiliser, parce que c'est trop facile de se dire : « C'est pas grave, maman est là ! » Eh bien non ... » Valérie*

Le peu d'intérêt porté à cette partie du temps parental explique les stratégies trouvées pour en restreindre les désagréments. Mais, là encore, cette « parade » implique une forme d'ouverture sur l'extérieur : les relations amicales ou de voisinage offrent de fréquentes alternatives. Il n'est pas rare qu'un roulement entre les parents se mette en place.

*« Moi, une fois que la rentrée des classes est faite, j'invite les voisins immédiats à l'apéro et je leur dis : « Alors, on récapitule : dans quelle classe sont vos enfants ? Ils commencent à quelle heure le matin ? Sur quelle plage avez-vous le plus de facilités ? » ... Parce que ça sert à rien que chacun fasse sa tambouille dans son coin ... on peut s'organiser ... et voilà comment, après, on n'a pas à se soucier de certains trajets et que tout le monde en vient à être soulagé. » Isabelle G.*

On constate toutefois que les services rendus sont relativement asymétriques dans la mesure où les mères au foyer sont souvent sollicitées. Il n'empêche que cette solution de prise en charge alternée leur offre malgré tout quelque répit, même s'il est acquis que c'est généralement à elles qu'incombe la gestion des « impondérables ». Ce travers existe beaucoup moins lorsque ce type de services est rendu entre femmes au foyer : la connaissance par l'une de l'expérience de l'autre engendre un plus grand respect des engagements et des défections beaucoup moins fréquentes.

*« Ils ont mangé à la cantine, sauf M. : quand il était là, à côté, dans le public, j'avais pas droit à la cantine comme je ne travaillais pas ... En fait, on était trois bonnes amies, toutes les trois au foyer, et on s'arrangeait ... surtout quand on avait des courses à faire. (...) C'était mieux entre nous ; d'abord parce qu'on ne tenait pas de comptabilité ... et puis parce que ça nous retombait pas toujours sur le dos ! Avec les autres mères des petits camarades, y'avait toujours un problème et, à la fin, on avait les gamins trois fois sur quatre ! » Catherine N.*

Enfin, dans de rares cas, les mères ont pu refuser de déléguer ce temps à d'autres parents du simple fait qu'il leur apparaissait central dans la relation avec leurs enfants. On s'aperçoit alors que les divisions opérées entre les différents sous-temps parentaux ne se retrouvent que partiellement dans la réalité, où ils sont, dans les faits, très intriqués les uns aux autres. En effet, les moments partagés à l'occasion des déplacements peuvent apparaître centraux pour la vie familiale et pour le maintien d'une cohésion minimale ; ils participent du temps parental de sociabilité.

*« Avec les problèmes de mon mari [dépression nerveuse], dans ces situations difficiles, il fallait tenir le fil conducteur ... et pourtant, Dieu sait que ces accompagnements m'étaient pénibles ! Mais autant je pestais parce que c'était harassant et que c'était quand même des coupures dans ma journée, autant, finalement, je me disais que les moments qu'on passait ensemble dans la voiture, à discuter, ça servait à maintenir une passerelle, la communication et le dialogue. » Anja*

\* \* \*

A l'issue de cet examen du temps parental et de ses différentes dimensions pour les femmes au foyer, plusieurs remarques peuvent être faites.

En premier lieu, l'un des principaux attraits trouvés à l'inactivité, y compris pour les femmes ne s'y destinant pas, réside dans les activités concentrées sous le temps parental. Parmi les sous-temps distingués par M.-A. Barrère-Maurisson, certains sont plus appréciés que d'autres, car perçus comme plus favorables à la valorisation des ressources maternelles et à la capitalisation enfantine. Il s'agit des temps parentaux scolaire et de sociabilité sur lesquels peuvent s'exercer à loisir leurs aptitudes et compétences spécifiques. Le temps parental de service, même s'il n'est jamais intégralement délégué, présente peu d'intérêt : il est assez éreintant et ne nécessite aucun savoir-faire particulier. C'est la raison pour laquelle, à l'inverse des deux autres sous-temps, les mères acceptent – et recherchent, souvent - des solutions permettant de les en libérer.

On remarque aussi que si les enfants ont pu constituer le mobile principal justifiant l'inactivité, ils sont, au fur et à mesure de leur avancée en âge, un moteur de plus en plus poussif. Avec leur prise d'autonomie, les mères pourraient envisager leur retour vers l'emploi. Or, si des alternatives sont trouvées limitant la prise en charge maternelle, l'éventualité d'une reprise d'activité n'est pas pensée pour autant. Quand les contraintes maternelles se relâchent, les femmes cherchent le plus souvent à accroître leurs loisirs personnels, leurs investissements associatifs, ou à re-densifier leurs interactions conjugales. Cela tend ainsi à montrer que si le temps parental a pu, en début de cycle de vie, expliquer leur retrait professionnel, le choix de s'y maintenir est porté par une autre logique. Ainsi, si les manières de faire, le sérieux et la persévérance déployés ont pu nous amener à évoquer l'existence d'une « conscience maternelle », pendant familial de la conscience professionnelle, on constate qu'avec le temps et l'autonomisation des enfants, celle-ci s'essouffle au bénéfice d'autres types de renforcements, le plus souvent extra-familiaux. Ceci ne sous-entend pas, bien évidemment, un retrait et un désintéressement du sort des enfants. C'est uniquement que, dans de nombreux cas, l'identité maternelle ne constitue plus le support exclusif de l'identité sociale des femmes au foyer. Sur ce dernier aspect, on a vu que face à la perspective du départ des enfants, à la vacuité censée lui succéder, la « conscience maternelle » s'étiolle différemment. Dans quelques cas, le temps parental de service reste fortement valorisé. On assiste même à une mise intégrale sur ce dernier : il confère à certaines personnes une utilité que les alternatives personnelles, conjugales et sociales ne sont pas à même de fournir. En d'autres termes, le temps parental de service, lorsqu'il se perpétue au bénéfice des petits-enfants, vient mettre un terme au processus de « mort sociale » engagé avec le départ des enfants. C'est principalement le cas pour les personnes les plus âgées de notre échantillon, et pour les femmes les moins diplômées.

Dans les classes moyennes supérieures, l'essoufflement de la « conscience maternelle » est sensiblement plus marqué. Le déclin de l'utilité est anticipé bien avant le départ effectif des enfants. Il se traduit par une somme de projets gravitant, dans certains cas, autour d'un retour vers l'emploi. C'est ainsi que l'on peut expliquer le souhait formulé par Catherine N. de déménager dans une maison plus spacieuse et éloignée du centre ville pour y ouvrir des chambres d'hôtes. Ce déplacement des allégeances (des enfants vers soi ou, dans d'autres cas, vers le conjoint) peut être interprété comme le rejet du sort réservé aux mères au foyer. La recherche d'intérêts personnels, ou la valorisation de la relation conjugale, procèderaient alors d'une volonté de « se recycler » face au terme imminent posé à leur utilité familiale : les femmes cherchent des « portes de sortie » leur permettant de conjuguer aptitudes et goûts personnels avec reconnaissance et statut sociaux.

Dans d'autres cas, enfin, essentiellement chez les personnes les plus favorisées de notre échantillon, la « conscience maternelle » n'a jamais véritablement constitué l'étai de leur identité. De ce fait, le départ éventuel des enfants n'engendre pas les mêmes remises en question en matière d'utilité : les personnes ont, de tout temps, trouvé à l'extérieur matière à la renforcer.

En second lieu, la hauteur du temps consacré aux activités parentales par les femmes au foyer s'explique avant tout par leur goût pour les tâches qu'il concentre. Ceci étant, on ne peut manquer de mentionner qu'elle résulte aussi de la participation aléatoire de leur conjoint. On sait que quel que soit le type de ménage considéré, la prédominance maternelle sur le temps parental est largement la norme. Toutefois, l'asymétrie entre les sexes est à son maximum dans les ménages où

l'épouse est inactive. Cette caractéristique est pourtant peu dénoncée par les femmes au foyer que nous avons rencontrées. Pour la majorité d'entre elles, l'écart d'investissement entre père et mère ne provoque pas les tensions conjugales que peut produire l'asymétrie sur d'autres secteurs (domestique par exemple). Cela ne signifie pas pour autant que la relative désertion du mari ne donne lieu à aucune récrimination. Si l'on décline les critiques sur la base des sous-temps parentaux, la dimension de la sociabilité concentre les attaques les plus massives. Elles portent moins sur une attente non satisfaite en termes de prise de relais que sur la recherche, n'aboutissant pas toujours, d'une plus grande proximité entre le père et ses enfants.

Quelques mères au foyer reprochent à leur conjoint de ne pas consacrer tout leur temps disponible à la famille, et notamment aux enfants. Malgré cette clause du contrat conjugal, le travail masculin déborde les frontières « du bureau » et empiète sur le temps familial. Peu disponibles, les maris auraient tendance à « *endosser le beau rôle* » : conscients du temps limité passé avec leurs enfants, ils concevraient mal de l'employer dans des visées coercitives. Ainsi, ce qui est parfois présenté comme du laxisme paternel peut annihiler les efforts maternels déployés pour tenter d'inculquer des principes de vie. La mère a le sentiment de passer pour le « mauvais objet », la « mère fouettarde » rigide et peu compréhensive.

*« Maintenant, par rapport à l'éducation des enfants, moi je dis que ce n'est pas à lui de donner une punition s'il n'est pas là pour l'assumer ... c'est trop facile ! Quand les enfants étaient petits et qu'ils faisaient une bêtise, c'était interdiction de regarder la télé ... mais, lui, il n'était pas là de la journée pour contrôler, pour appliquer la punition ... donc c'était à moi d'avoir l'autorité sur la punition et j'avais le mauvais rôle (...) Personne n'a suivi une formation pour être parent mais, dans toutes les situations, c'est celui qui fait un choix qui doit l'assumer, il doit pas déléguer le mauvais rôle ... Autrement, lui, il est à table, tout va bien, après, il punit, personne ne dit rien et, le lendemain, c'est moi qui morfle ... ça non, c'est terminé ! » Nathalie G.*

Dans la même veine, bien des femmes regrettent l'importance que les pères accordent aux résultats scolaires, au détriment d'un temps de sociabilité réduit, le plus souvent, aux entraînements sportifs des enfants, à leurs matchs et compétitions. Leurs histoires de cœur, leur mal-être, leurs doutes ne seraient pas écoutés de façon assez attentive, témoignant d'une forme de désintérêt.

*« Je suis très proche de mes filles et, actuellement, les soucis que je peux avoir, c'est plutôt leurs peines de cœur et ça, lui, il ne supporte pas, ça lui passe au dessus. (...) Alors que moi, je suis très présente, je donne des conseils parce que, pour moi, c'est aussi important que leur réussite scolaire. Lui, il n'y est pas du tout sensible. Il me dit : « Mais qu'est-ce que c'est que ces conneries ? » Une réaction d'homme, quoi ... Il y en a une qui a eu un échec l'an dernier, au moment des examens. Elle a eu une peine de cœur et elle a du être suivie médicalement ... et, ça, il ne l'a pas compris. (...) Je lui ai dit que là, il était vraiment à côté de la plaque. Pour lui, l'important, c'est la réussite sociale par le métier, beaucoup plus que tout cet aspect sentimental. Le reste, ça doit être simple et venir comme ça : que ça puisse perturber des études, il le comprend encore moins. » Véronique C.*

C'est sur le temps parental scolaire que se centrent l'attention et la disponibilité paternelles relatives. Les pères sont fréquemment appelés à s'y intéresser et, la plupart du temps, répondent à ces sollicitations. Leurs attentes en termes de réussite sont très élevées et les conflits avec les enfants sont le plus souvent expliqués par la pression mise sur leur progéniture.

*« Mon mari est très anxieux, il faut que les enfants travaillent ... ce que je peux comprendre mais, à force de le placer comme unique objectif de la vie, ça devient plus un problème qu'autre chose. (...) Le dernier, il a eu plus de problèmes : il y a eu l'orthophoniste, l'apprentissage de la lecture qui ne s'est pas faite dans les temps ... il a mal vécu que son père le booste dans de telles proportions ! donc, au final, c'est la réaction inverse. Mon mari ne l'encourage pas. Là, il a ramené des bonnes notes et mon mari ne sait que dire que c'est normal puisqu'il redouble. Moi, je trouve ça un peu dur pour le jeune ! » Anja*

Enfin, les pères investissent peu le temps parental de service relevant, selon eux, de la compétence maternelle, plus encore que sociabilité parentale.

*« C'est moi qui emmène les enfants à l'école ... Pourtant E. aurait le temps de le faire mais il me dit que j'ai mes copines là-bas et que, comme ça, je peux rester un peu avec elles. Lui, il perçoit ça comme un moment vachement important pour moi ... enfin, c'est ce qu'il dit ! Moi, je me dis qu'il pourrait bien y aller : ça me permettrait de moins courir et d'avoir plus de temps pour moi ... mais bon, je ne vais pas me plaindre d'avoir un mari qui pense à moi !!! (rires) ». Laurence*

Selon les femmes, une modification de leur statut d'activité ne changerait rien à l'affaire ; la majorité des conjoints souhaitant être complètement déchargés du temps parental de service.



Ces commentaires révèlent les tendances massives mises au jour par l'analyse des entretiens. Toutefois, sans aller jusqu'à valider la thèse récente des « nouveaux pères », il semblerait que les conjoints les plus jeunes de notre échantillon, et les plus dotés scolairement, manifestent à l'égard du temps parental un intérêt accru, notamment sur les temps de sociabilité et de service. Ce sont principalement ces derniers qui participent activement à l'organisation de fêtes, au bain des enfants en bas âge, ou aux réunions organisées par l'école. C'est ce que résume ce conjoint âgé de femme inactive, marquant ainsi les changements intervenus.

*« La vie maintenant et la vie avant ... même si c'est pas la solution de dire toujours : « Ah, de mon temps ... ». Il y a des évolutions qui ont été énormes ... entre ton père [le père de sa femme] et moi, c'était beaucoup plus pareil !!! je vois, mes enfants, ils se font la cuisine ; moi, je suis incapable de cuisiner quelque chose ... c'est pas ma place ... mais les filles, maintenant, elles pensent qu'à leur ligne alors les types, si ils veulent manger, il faut qu'ils se préparent la bouffe ! Avec les enfants, c'est pareil ... mon fils avec ses enfants, c'est impressionnant ... moi, avant mon petit-fils, j'avais jamais donné un biberon ! » Conjoint Annie L.*

Le fils dont parle cet homme est en couple avec une femme active mais on retrouve toutefois l'amorce de cette tendance – et parfois cette tendance - y compris dans certains ménages monoactifs.

*« Dans notre esprit à tous les deux, on n'a jamais vu le fait que je sois au foyer comme la justification que tout devait me revenir ... D'ailleurs, j'ai une femme de ménage, mais j'ai pas pu plus de quatre heures par semaine ... J'y mets du mien mais même P. comprend que je ne peux pas tout faire ... je ne le veux pas non plus. Lui aussi, il cuisine, lui aussi, il donne le bain, il lui arrive aussi de repasser ses chemises ... on n'est plus en 1930 ... » Laure*

Enfin, pour de rares femmes, le temps parental s'apparente à une « chasse gardée », témoignant d'une véritable mainmise maternelle et laissant au père souhaitant s'y engager des espaces extrêmement restreints. Cette exclusivité revendiquée est expliquée par la prétendue faiblesse des aptitudes paternelles et par la divergence sur les valeurs à inculquer aux enfants. Le père est alors réduit au rôle de pourvoyeur de ressources financières et sociales, la mère à celui de *coach* intransigeant.

*« C'est-à-dire qu'il y a chez mon mari une certaine mollesse ... dont je ne souhaiterais pas que les enfants héritent ... Pour mon mari, rien n'est grave : les notes, ils feront mieux la prochaine fois ; le sport, ils font pas de la compétition ; l'étranger, on s'en fout : rien ne vaut le Bassin, le terroir ... Moi, ce que je vois, c'est qu'à mon mari, il lui a fallu dix ans pour décrocher son diplôme de pharmacien ... moi, je ne veux pas ça pour mes enfants. Du coup, c'est peut-être vrai que je lui laisse peu de prise ... mais je sais pourquoi ! » Catherine M.*

Sans utiliser le terme excessif de « mères abusives » employé par A. Michel<sup>371</sup>, dans un cas comme celui-ci, la prépondérance maternelle ne peut être modérée ni par un mari (qui ne jouit d'aucune considération dans ce domaine), ni par un emploi qui pourrait servir d'exutoire. On peut alors véritablement parler de « matriarcat ».

En troisième lieu, l'examen minutieux repère un certain nombre de failles dans l'édifice idéologique érigé par les mères au foyer. D'abord, la position au foyer n'est pas toujours vécue comme particulièrement confortable : par bien des aspects, l'inactivité s'oppose aux valeurs de travail et de persévérance que nombre de mères tentent d'inculquer à leurs enfants. A cet égard, lorsqu'on les interroge sur leurs principales craintes pour l'avenir, nombre d'entre elles mettent en avant le type de « modèle » qu'elles peuvent incarner pour leur progéniture (leur(s) fille(s) principalement). On est, ici, loin des mères se flattant que leur fille veuille, comme elles-mêmes, restreindre leur activité à la seule sphère familiale : les temps ont changé, les femmes au foyer le savent. Pour cette raison, elles s'attachent à expliquer à leurs enfants que leur maintien au foyer, possible à leur époque, l'est beaucoup moins aujourd'hui, et le sera encore moins demain. Leur discours porte sur la nécessité d'acquérir une formation ouvrant facilement sur l'emploi (ce dont elles n'ont pas toujours bénéficié) même si, ultérieurement, leurs filles décident d'en suspendre l'exercice pour se centrer, un temps tout au moins, sur leur vie familiale. F. de Singly avait déjà mentionné cette tendance : « celle-ci [la fille], dans les projets de sa mère, est moins destinée prioritairement à se marier et à fonder une famille. (...) La mère souhaite alors que sa fille réussisse à l'école et

<sup>371</sup> MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Op. Cit. Ici, p. 53.

puisse ainsi améliorer la position sociale de la famille et surtout échapper à l'assignation traditionnelle de la femme à la sphère domestique. »<sup>372</sup>.

Ensuite, certaines mères s'interrogent sur les effets de leurs interventions. S'ils sont rarement remis en question en matière de temps parental scolaire, il semble que les gains en termes d'autonomie des enfants, de recherche d'indépendance soient plus aléatoires. Habitué à ce que leurs parents, leur mère en particulier, les prennent en charge, les enfants seraient, semble-t-il, moins autonomes dans la conduite de leur existence. La comparaison est fréquente avec les amis des enfants, issus de familles biactives : ils seraient mieux « *dégrossis* », plus débrouillards, moins passifs face aux événements. Les mères au foyer imputent ces différences à la socialisation de leurs enfants : majoritairement effectuée dans le giron maternel, ces derniers n'auraient eu à « *faire leur place* », comme doivent s'y résoudre ceux que l'activité maternelle contraint à fréquenter colonies de vacances, centres aérés, garderies ... bref, des lieux où ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

« *Mes enfants sont un peu laxistes, je m'en rends compte ... et je le regrette beaucoup parfois. Je pense que, pour le bien-être immédiat, ça a de bonnes retombées, c'est sûr, mais si je travaillais, mes enfants iraient à l'étude, ils se socialiseraient ailleurs, ils prendraient des coups, ils en donneraient et peut-être que ce serait aussi bien ... mais là, je suis là, je les surveille, je les couve peut-être un peu trop. Je ne sais pas. Ce sont des questions que je me pose au fond. On pense faire le bien et puis ...* » Bernadette

Ce constat est plus pénible si les mères au foyer estiment que leurs enfants ne prennent pas la mesure des renoncements acceptés pour leur bien-être.

« *Je suis pas toujours persuadée que ce soit mieux [d'être au foyer]. Mes enfants ont un cadre de vie très facile, chose dont ils ne se rendent pas forcément compte ... On n'attend pas des remerciements mais je ne sais pas s'ils sont conscients de ce qu'on fait pour eux : de la plénitude de pouvoir dormir un peu le mercredi matin, de pouvoir ... par contre, il m'est arrivé de regretter que ne pas les avoir forcés à aller vers l'extérieur, d'aller vers le monde. Je trouve qu'ils n'ont pas d'attrait pour grand chose et qu'ils ne savent pas tellement se bousculer.* » Jeannette

Si les relations sont dégradées, les enfants, même âgés, peuvent considérer ces concessions comme normales, et ne pas s'estimer redevables à leur mère. L'aigreur des propos infirme pour partie la gratuité supposée des investissements maternels.

« *Les enfants, c'est vite vu ... Maintenant, ils n'ont plus rien à attendre donc on ne les voit plus tellement. Ils n'ont plus besoin de nous ... Affectivement, on se téléphone, je dirais plutôt qu'ils se donnent bonne conscience ... On se retrouve que pour les occasions, les fêtes ... J'en ai pris mon parti : affectivement, on n'a moins besoin les uns des autres.* » Claude

Les femmes au foyer ont des attentes de réciprocité à l'égard de leurs enfants. Cette remarque renforce d'ailleurs la pertinence de l'idée d'un véritable « placement social » sur la progéniture. Après avoir tout misé sur eux, elles attendent, quoi qu'elles en disent, un retour sur investissement portant sur le maintien d'une cohésion familiale et un renversement du temps parental de sociabilité s'effectuant des enfants vers leurs géniteurs.

« [Quand les gens ont travaillé], *quand ils sont sur leur lit et qu'ils font un bilan, à la fin de leur vie, ils doivent quand même penser qu'ils sont passés à côté de plein de choses en s'excitant comme des malades sur « leur carrière » ... Moi, je sais, en tout cas j'espère, que par mon choix de vie, j'aurai mes enfants autour de moi jusqu'à la fin* ». Annie S.

Quand le quotidien vient contredire les espoirs maternels, on ne peut manquer de retrouver l'utilitarisme beckerien. L'éducation d'un enfant a un coût évident. Dans les familles monoactives, il est supporté par le temps maternel que le salaire du père permet de dégager. Comme le suppose la notion d'investissement, ou celle de « placement » sur l'enfant, les parents en escomptent un profit différé. Ils demandent rarement à leurs enfants de les rembourser. Il est néanmoins possible qu'ils puissent attendre d'autres dividendes de leurs concessions. Au fil des ans et de la raréfaction de l'utilité parentale, les mères au foyer escomptent que les enfants retournent un peu du temps qu'elles leur ont amplement

---

<sup>372</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, Op. Cit., p. 52.

consacré. Ici, la dette contractée par les enfants est moins financière qu'affective. « L'altruisme familial »<sup>373</sup> se caractériserait alors par la même rationalité que celle déployée sur le marché ; l'amour serait moins désintéressé que certaines positions théoriques ne le prétendent. A d'autres phases du cycle de vie, la gratuité apparente se mue en une attente de réciprocité ne souffrant guère de reports. On est au plus loin de la perspective développée par J. Godbout et A. Caillé concernant la femme (mère), pourvoyeuse de dons, qui, en raison des liens de filiation, relègue au second plan l'asymétrie des apports enfantins<sup>374</sup>.

Même si elles relativisent les bénéfices de l'activité féminine extérieure, les femmes au foyer doutent aussi des bienfaits supposés de leur choix de vie. Elles parviennent à maintenir une certaine congruence en considérant que les avantages de l'inactivité l'emportent sur les inconvénients du travail féminin. Toutefois, à la longue, pour la majorité d'entre elles, le choix s'apparente davantage à un pari pascalien qu'à une confiance absolue. Leurs incertitudes ne correspondent pas à la représentation lisse et insipide que se font certaines femmes actives de leurs consœurs au foyer. Les antagonismes entre elles s'expliquent d'autant plus difficilement que, par bien des aspects, les pratiques décrites ne montrent guère de spécificités imputables aux femmes au foyer. C'est pourquoi l'existence de ces dernières, tout comme celle des actives, est également ponctuée de « *petits arbitrages et [de] grands dilemmes* »<sup>375</sup>.

### CHAPITRE III - LE TEMPS DOMESTIQUE

---

La prise en charge du travail ménager a constitué, de tout temps sans doute, une attribution exclusivement féminine. Mais la professionnalisation des femmes a modifié les choses : d'une part, l'homme participe davantage aux tâches domestiques, d'autre part, les contraintes professionnelles ont compressé ces activités<sup>376</sup>. Du coup, l'expression de « double journée » féminine serait exagérée. Bref, même si elles restent largement responsables du travail ménager, les femmes actives auraient sensiblement réduit la part qu'elles y consacraient naguère.

Sociologiquement, la principale raison de cette « compression » serait une forme de désengagement couplée à un certain désintérêt pour l'univers domestique. Ayant trouvé à l'extérieur de la sphère familiale des renforcements identitaires forts (par l'emploi notamment), le travail ménager ne participerait plus de l'accomplissement personnel. Il en irait différemment des femmes au foyer dont la « réalisation » resterait encore tributaire de ce type d'activités présentées comme constitutives de leur identité. « *Elles [les femmes actives] ont un rapport plus fonctionnel à la gestion familiale car, comme le mot « femme au foyer » en témoigne, leur identité en dépend moins* »<sup>377</sup>. C'est à ce type d'assertion que nous allons tenter de répondre en examinant les temps domestique et personnel des femmes au foyer.

Evoquant la compression du travail domestique induite par la professionnalisation des femmes, F. de Singly note qu'elle est « *plus importante que la compression pour le « temps libre », pour les soins personnels et le sommeil* »<sup>378</sup>. On pressent donc que les femmes actives n'auraient pas perdu au change : elles auraient gagné, en plus d'une reconnaissance personnelle et d'une identité s'appuyant désormais sur plusieurs socles, un tiers de la durée consacrée au travail ménager par rapport à celle qu'y consacrent les femmes au foyer. L'analyse des temps de vie fournie par M. –A. Barrère-Maurisson et

---

<sup>373</sup> BECKER, Gary, *A treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press, 1981. Ici, p. 4.

<sup>374</sup> GODBOUT, J, CAILLE, Alain, *Espirit du don*, Paris, Découverte, 1992.

<sup>375</sup> Cf. FAGNANI, Jeanne, *Un Travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris, Bayard, 2000.

<sup>376</sup> SINGLY, François (De), *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie de la vie conjugale*, *Op. Cit.*, ici, p. 61.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>378</sup> *Ibid.*, p. 61. Cela sous-entend néanmoins, en creux, que, même limitée, une amputation de ces temps est néanmoins notable.

*alii* montre effectivement, en 1999, un différentiel sur le temps domestique entre les femmes actives et inactives. Mais celui-ci n'est que de 8,8 points. L'écart entre les unes et les autres est, en revanche, plus net si l'on examine le temps parental (- 10,4 points) ou le temps personnel (- 10,6 points). On peut donc en déduire que, sur la période 1986-1999, les temps sur lesquels ont porté la compression opérée par les femmes actives se sont inversés : l'amputation touche aujourd'hui davantage les temps personnel (ce que F. de Singly appelle « *le temps libre* ») et le temps physiologique (« *les soins personnels et le sommeil* »). Ceci étant, à l'époque où F. de Singly a publié son ouvrage, les Enquêtes *Emploi du Temps* ne distinguaient que quatre temps sociaux, et non cinq comme cela a été fait par M. -A. Barrère-Maurisson. Le temps parental était alors, comme nous l'avons vu précédemment, ventilé entre les temps domestique et personnel. Cette remarque conduit à penser que, dans la seconde moitié des années 80, en comprimant leur temps domestique, les femmes ont également, *de facto*, amputé en partie leur temps parental. Dans la même veine, le temps parental ressortissant, à l'époque, du temps libre, on peut considérer que ce dernier ne l'était pas véritablement dans la mesure où il concentrait aussi les soins apportés aux enfants. Il est ainsi possible de déduire que le gain féminin tiré de l'activité extérieure en termes d'allègement des tâches domestiques n'est pas si évident qu'il y paraît de prime abord ; ce qui permet, dans le même mouvement, de réhabiliter l'effectivité de la « double journée ».

Si l'explication sociologique des raisons de la compression du travail domestique opérée par les femmes actives est fondée, il paraît en revanche un peu hâtif de prétendre que les femmes inactives ne pourraient envisager de s'en dégager : sous le prétexte que l'univers domestique serait, en quelque sorte, le support principal, sinon exclusif, de leur identité, elles auraient presque intérêt à maintenir ce temps domestique. Si l'on effectue un rapide retour historique, on constate que la position féminine au foyer a toujours recouvert des réalités très diverses selon le milieu social. Ainsi, dans les classes bourgeoises ou aristocratiques, et pour reprendre les illustrations fournies par F. de Singly, les femmes épousaient rarement « *le grain de poussière sur un meuble* », pas plus qu'elles ne repassaient les draps ou ne mijotaient les petits plats présentés à leurs convives : elles disposaient, pour cela, de « gens de maison ». En cela, les femmes au foyer de ces catégories sociales avaient un rapport tout aussi fonctionnel à la gestion familiale que celui de certaines femmes actives contemporaines. Il en allait tout autrement pour les femmes de milieu populaire ne pouvant compter que sur elles-mêmes pour réaliser ce type de tâche. Rares sont aujourd'hui les femmes au foyer dont le quotidien se résume à « *traquer les moutons* ». Quelques rares personnes seulement, parmi celles que nous avons rencontrées, donnent effectivement aux activités domestiques un sens tenant à une forme d'accomplissement personnel.

Plusieurs interrogations ont orienté nos analyses. En premier lieu, ne pouvant arguer d'un temps professionnel, les femmes au foyer prennent-elles intégralement en charge ce qui relève du domestique ? En second lieu, vivent-elles l'accomplissement de ces tâches comme une contrepartie du travail salarié effectué par leur conjoint ? Sont-elles, enfin, attachées à cette division traditionnelle des rôles, et dans quelle mesure la trouvent-elles équitable ? Sur toutes ces questions, l'analyse des situations a, une fois encore, montré une diversité de scénarios plus riche que la force des clichés ne le laisserait supposer.

Sur la question du travail domestique, les femmes au foyer se répartissent en deux catégories : celles qui le prennent en charge elles-mêmes ; celles qui délèguent l'essentiel des tâches, ne conservant au final que les activités leur paraissant les moins ingrates. Le premier groupe, constitué de femmes assumant seules le travail ménager, n'est pas homogène. Plus exactement, s'il l'est en partie sur les pratiques, il se diffracte sur l'évaluation de cet aspect du *packaging* de l'inactivité. En d'autres termes, certaines femmes estiment que les tâches domestiques entrent « normalement » dans leurs attributions, leur réalisation n'ayant rien de dévalorisant ; d'autres, à l'inverse, considèrent que le travail ménager est la face obscure de leur mode de vie, en déplorant le caractère répétitif, inintéressant et contraignant.

C'est la raison pour laquelle, à partir de cette différence d'appréciation, nous avons choisi de scinder notre échantillon en trois sous-groupes.

## A. LES « MENAGERES FIERES »

Peu de femmes affichent un goût certain pour le travail domestique. On constate que, la plupart du temps, celles qui s'y livrent sans acrimonie sont relativement âgées, de milieu modeste et peu diplômées. Les personnes d'origine étrangère de notre échantillon figurent aussi parmi elles.

Ces femmes partagent l'idée selon laquelle les tâches ménagères font partie intégrante du « travail » à accomplir. Elles prétendent que, même disposant de moyens financiers suffisants, elles ne recourraient pas à des services extérieurs. Au-delà des contraintes financières qui les en détournent, ces personnes affirment qu'elles ne supporteraient pas qu'un étranger pénètre leur « intérieur domestique ». Psychologiquement, elles ne sauraient se résoudre à déléguer à d'autres ce pan essentiel de leurs activités. Les tâches ménagères ne sont pas perçues comme des corvées dont il faudrait s'acquitter au plus vite. Elles disent, au contraire, y trouver un certain plaisir : l'extrême régularité de cet exercice évite d'y consacrer trop de temps, surtout si le quotidien domestique est partagé avec le seul conjoint. Pour celles ayant encore des enfants à demeure, notamment en bas âge, leur offrir un cadre propre et ordonné qu'ils puissent investir librement est une motivation forte masquant le découragement occasionné par la répétition. Les femmes insistent sur les qualités nécessaires à sa réalisation : l'organisation, le soin, la patience.

*« On pense que, quand on vit en caravane, ça va vite parce qu'il n'y a pas beaucoup d'espace, mais c'est le contraire : justement parce qu'il n'y avait pas de place, il fallait vraiment que tout soit rangé. Contrairement à ce qu'on pense, ça ne donne pas des tâches réduites parce que ça nécessite beaucoup d'organisation, parce que tout doit être à portée de main, mais rangé impeccablement pour gagner de la place. Et puis moi, j'aimais quand on rentrait et que ça sentait le propre. A la maison, maintenant, c'est pareil. » Sylvie*

Il n'est pas rare que les époux complimentent leur compagne sur la « tenue de la maison ». Les femmes en tirent alors une grande satisfaction personnelle. Elles ressentent ces félicitations comme la reconnaissance d'une expertise provenant à la fois de l'habitude, de l'aptitude et du goût particuliers qu'elles y mettent. Notons que l'on retrouve ici certaines *mater familias* manifestant une forte reconnaissance à l'égard d'un conjoint leur ayant permis de rester au foyer.

A côté des tâches « traditionnelles » (ménage, entretien du linge, cuisine, etc.), les autres travaux accomplis relèvent tous de l'autoproduction : les femmes cousent, tricotent, font des conserves et des confitures.

Chez les *ménagères fières*, la division sexuelle des tâches fonctionne à plein : les conjoints prennent parfois en charge ce qui relève du jardinage et du bricolage. L'accord sur la sexuation des rôles et des tâches est tacite : les hommes ne secondent jamais leur épouse dans quelque secteur féminin que ce soit ; ces dernières ne demandent jamais leur aide. Ici, l'idée de routine est la marque d'une forme de continuité, de sécurité et d'immuabilité. L'asymétrie de la participation des conjoints n'est pas dénoncée ; le travail domestique n'est même pas perçu comme le pendant de l'activité du mari, mais comme incombant « naturellement » aux femmes, mères et épouses. Le fonctionnement conjugal est très parsonnien et, même s'il est très probable que ce modèle décline, il en reste, la preuve en est, quelques réminiscences.

Enfin, ce qui distingue ces personnes des autres femmes de notre échantillon est que les loisirs personnels, quand elles en ont, sont pris une fois les tâches domestiques réalisées. A l'exception des activités avec les enfants, aucune sollicitation extérieure ne peut remettre en cause leur primauté.

*« Moi, je ne pourrais pas mettre le nez dehors si les lits sont pas faits ou que les bols sont dans l'évier, la casserole sur le gaz et tout ça ! Peut-être je suis maniaque mais un intérieur, ça s'entretient, surtout quand on a le temps de tout faire. Faut pas être bégueule mais que ce soit propre, c'est un minimum. En plus, moi, ça me dérange pas. J'écoute la radio et je fais tout ce qu'il y a à faire ... c'est quand même pas le bagne ! » Denise*

Ces femmes illustrent sans doute les propos de F. de Singly rapportés précédemment. L'accomplissement personnel de ces femmes semble effectivement passer par la tenue de leur « intérieur », par le cadre de vie offert aux membres de leur

famille. Ce dévouement, au plus loin des caractéristiques de la modernité, ne prête pas pour autant à la raillerie. Il est préférable d'entendre et de comprendre leur satisfaction et d'entrevoir leur loyauté sous la forme d'une « conscience fière » (même s'il lui arrive aussi d'être « malheureuse » lorsque les épouses perçoivent un écart entre leurs aspirations initiales et ce à quoi elles sont parvenues). Il s'agit de ne pas perdre de vue que la famille et le conjoint peuvent offrir des gratifications personnelles qu'un rôle professionnel ne fournirait pas en de telles proportions et à d'aussi faibles coûts (puisque, de toutes façons, les femmes regroupées ici considèrent que le travail domestique leur incombe intégralement).

## B. LES « MENAGERES OCCASIONNELLES »

La position précédente ne rencontrerait guère l'assentiment des autres femmes prenant en charge, sans aide extérieure, le travail domestique. Ces dernières mettent essentiellement en avant son caractère rébarbatif, ingrat et répétitif. Son accomplissement, dans cette optique, ne requiert aucun talent particulier. Il est, le plus souvent, entrevu comme « *un travail de bourrin* ».

*« Personnellement, je ne suis pas obsédée par les tâches matérielles ; j'aurais plutôt tendance à laisser pisser ... je me suis trouvée, plusieurs fois, coincée, en me disant : « Mince, il y a une dizaine de jours maintenant que je n'ai pas fait la poussière ... », « Mince, il faudrait préparer le repas, là ... » ... alors ça, ce repas qui revient et qui revient ... et puis un jour, j'ai balancé tout ça ... Il y avait ma belle-famille et je me suis dit : « Et merde ! aujourd'hui c'est mercredi et le mercredi, moi, je le consacre aux enfants ... ils sont là, je ne vais pas passer l'aspirateur, me précipiter pour tout ranger et faire le repas ... c'est du temps pour les enfants et point à la ligne. »*  
Anja

Si les femmes constituant le groupe précédent peuvent être qualifiées de « ménagères fières », celles-ci sont, dans le meilleur des cas, des « ménagères occasionnelles ». Le délaissement des activités domestiques et le faible enthousiasme à les réaliser sont largement revendiqués. Une des personnes nous a d'ailleurs accueillie en nous souhaitant la « *bienvenue dans notre joyeux bordel* ». Le capharnaüm de nombreuses maisons atteste, à coup sûr, d'un fort degré de tolérance au désordre. Le désordre ambiant a souvent été expliqué par la volonté de laisser aux enfants toute liberté dans l'occupation de l'espace domestique. Elles refusent, pour la plupart, que leur maison soit un « *musée* » où tout serait rangé « *au cordeau* ». Ainsi avons-nous vu des circuits de trains électriques occuper l'essentiel du salon, des cheveux de poupée trôner à côté de la miche de pain, des tableaux noirs et des craies à côté du réfrigérateur ... toute une anarchie domestique que, selon leurs dires, les femmes actives (et elles-mêmes quand elles l'ont été) ne tolèreraient pas, en vertu du peu de temps dont elles disposent. Lorsque les enfants sont plus âgés, les mères leur délèguent fréquemment l'entretien de leur chambre, ainsi que le nettoyage et le repassage de leur linge. Elles continuent de s'occuper des parties communes (cuisine, salon, salle de bain) mais il est demandé aux utilisateurs d'y porter attention. Lorsque aucun respect n'est accordé au travail qu'elle réalise, une mère s'est même engagée, nous l'avons vu précédemment, dans une « grève domestique ».

Dans ce groupe, les tentatives d'autoproduction sont beaucoup moins systématiques. La couture, par exemple, sert moins à l'habillement quotidien qu'à la confection de costumes d'enfants pour des kermesses ou des galas. Vraisemblablement, s'agissant de ménages plus aisés, l'autoproduction pèse moins dans l'économie domestique (surtout que ces femmes n'ont pas les savoir faire des *ménagères fières* et ne cherchent pas à les acquérir).

Chez les *ménagères occasionnelles*, on constate aussi une hiérarchisation des tâches domestiques. Le ménage, le repassage et le rangement sont vécus comme fastidieux et sont souvent « *bâclés* » au profit d'autres travaux moins coutumiers aux femmes : la vidange des voitures, le dépannage de l'électroménager, le carrelage, le lambrissage ou la tapisserie de pièces à vivre, la tonte du gazon. Le jardinage semble ici davantage une attribution féminine, à l'exception du gros œuvre (l'arrachage de souches ou le transport des gros détritiques à la décharge publique). L'élément le plus caractéristique de ce groupe est la plus forte indifférenciation sexuelle des tâches puisqu'il n'est pas rare que les maris cuisinent, repassent eux-mêmes leurs chemises. L'asymétrie conjugale en termes de travail domestique n'est pas remise en cause mais, à l'évidence, sa sexuation est moins marquée que dans le groupe précédent.

La participation du conjoint, même si les femmes reconnaissent les efforts qu'il consent, n'est jamais jugée suffisante. Nombre d'épouses ont évoqué – et déploré – sa faiblesse, source des conflits conjugaux les plus virulents. Peu de femmes considèrent que l'inactivité explique cette asymétrie. Selon elles, le même déséquilibre perdurerait si elles trouveraient un emploi.

*« Même si je travaillais, ça ne se passerait pas différemment. Je pense que, lui, il serait plutôt prêt à mettre beaucoup d'argent dans quelqu'un d'autre si ce n'est pas moi qui le fais. (...) Il ne se sent pas concerné pour débarrasser la table, quand je reviens d'emmener les enfants, il y a encore tout le petit déjeuner sur la table, ça ne le concerne pas. (...) Lui, il a plutôt tendance à demander à sa fille aînée de la faire ... mais heureusement que, face au désordre, il a un seuil de tolérance supérieur au mien. » Doris*

Du coup, comme les appels répétés à une aide plus soutenue n'engagent aucune réaction, les femmes tendent à se désengager : les loisirs et sollicitations extérieures l'emportent systématiquement sur le travail ménager. Cette relative indolence domestique s'illustre aussi par un recours fréquent aux plats cuisinés et à la restauration rapide.

La question du recours à une femme de ménage, pour celles pouvant financièrement l'envisager, a donné lieu à deux types de réaction. Dans un premier cas, les femmes ne peuvent s'y résoudre et manifestent un sentiment de culpabilité tel que cette éventualité est exclue, en dépit des sollicitations répétées de leur conjoint. On retrouve ici l'attitude de certaines légalistes.

*« Ça, je trouve assez moyen d'être au foyer et de se faire payer une femme de ménage. Parce qu'il faut quand même pas exagérer : y'a des femmes qui bossent toute la semaine et qui se tapent ça [les tâches domestiques] le week-end ... et moi, je serais ici et j'aurais en plus quelqu'un qui le ferait pour moi ... Je sais qu'E. me l'a déjà proposé mais, franchement, je peux pas m'y résoudre ! » Laurence*

En revanche, d'autres femmes inactives se voient refuser par leur conjoint l'aide extérieure réclamée.

Dans ces deux cas, quoique sous deux formes différentes, l'accomplissement de la charge domestique est vécu comme la contrepartie du travail extérieur effectué par le conjoint. Dans le premier cas, il n'est pas envisageable de s'en libérer sinon au prix d'une mauvaise conscience difficilement tenable au quotidien ; dans le second, la prise en charge des activités domestiques à laquelle on s'astreint, faute d'une aide extérieure, est la corvée grâce à laquelle il devient légitime de prétendre à un accès aux ressources familiales. En d'autres termes, s'il est difficile d'utiliser le travail parental pour justifier cet accès (ce dernier devant rester plus ou moins marqué par la gratuité), la prise en charge des tâches domestiques, en revanche, par son caractère contraignant et ingrat, autorise une jouissance des biens matériels plus légitime. Elle sert amplement de support au droit « satisfaisant » que s'octroient certaines de nos interlocutrices.

*« J'en ai assez bavé ... à passer des journées à briquer, à entretenir le linge de tout le monde ... une lessive par jour, pour cinq, je ne sais pas si vous vous imaginez ce que ça veut dire ... Il y en a qui ont des femmes de ménage, elles sont pas folles ... mais, dans mon cas, c'était ça ou rien ... maintenant, je crois que ça évolue, et c'est tant mieux. » Claude*

Toutefois, le refus masculin présage, pour certaines épouses, de la considération dans laquelle les tient leur mari, surtout quand les conjointes inactives de collègues du mari bénéficient d'une aide extérieure.

*« Je prends en charge l'intégralité des tâches ménagères, et je peux vous dire que c'est carton ! (...) j'ai une amie qui est femme au foyer, elle est femme de dentiste, elle a des enfants, trois ... moi, j'en ai eu que deux ... mais nos maris sont équivalents au niveau salaire je pense ... et elle a une femme de ménage ... malgré ça, elle se plaint toujours. Moi, je dis : « mais attend, elle se plaint, elle ne fait pas grand-chose quand même ... pourquoi moi je devrais faire ça si elle ne fait même pas ? » Des fois, je me demande ... » Maïté*

Comme le mentionnent J. Kellerhals et E. Lazega, le sentiment d'injustice naît moins de l'asymétrie existant entre les participations féminine et masculine que du sort domestique plus favorable réservé à certaines consœurs inactives de même milieu social.

Au total, dans ce groupe, quantitativement le plus important, l'aversion pour les tâches domestiques traditionnelles cristallise souvent les insatisfactions. Cette dévolution, surtout lorsqu'elle est confirmée par le refus masculin d'y trouver une alternative, constitue, à n'en pas douter, le revers terne de la médaille domestique.

Les *ménagères occasionnelles*, contrairement au groupe précédent, ne considèrent pas que ce temps leur incombe intégralement. Mais, dans la pratique, l'abandon de ce poste est inenvisageable, soit que les femmes ne conçoivent pas de le désertier sauf à amputer pour partie l'utilité de leur inactivité, soit qu'aucune solution alternative ne leur soit offerte. Elles sont, en quelque sorte, au milieu du gué. Leur identité et leur accomplissement personnels ne dépendent pas, dans leur esprit, des tâches réalisées sur ce temps. Toutefois, elles ne reçoivent – ou ne s'accordent – aucun droit à ce que cette dévolution change de main.

### C. LES « INTENDANTES »

Comme on peut s'y attendre, on retrouve ici les femmes appartenant aux catégories sociales les plus favorisées, et notamment celles pour qui l'inactivité est une récompense personnelle accordée à l'issue d'une trajectoire sans faute, les « hédonistes ». Il va sans dire que le salaire des conjoints autorise cette « dérobade ». Être déchargées des tâches domestiques, ou être pour le moins largement secondées dans leur réalisation par des aides extérieures, constituait la condition *sine qua non* de la cessation d'activité.

Seize personnes bénéficient donc des services d'une femme de ménage, entre quatre et vingt heures par semaine. Le repassage est, en outre, fréquemment confié à des personnes extérieures, déclarées ou non. Le fait d'être secondées dans la réalisation des tâches domestiques n'est pas toujours vécu sur le même mode. On retrouve, chez certaines personnes, une forme de gêne à ne pas les remplir seules, alors que le maintien au foyer le permettrait amplement. Certains propos recouvrent partiellement les raisons mises en avant par certaines légalistes « ménagères occasionnelles » qui, elles, n'ont pas pu se résoudre à ce recours.

*« Bon, c'est P. qui a fait le forçing ... il voyait que bon ... ça me barrait ... et puis que c'était pas fait avec une grande régularité, alors que, lui, il est un peu du genre maniaque ... Il m'a dit : « Bon, on peut se le permettre, financièrement, c'est pas ce qui va nous plomber, c'est pas la peine de continuer comme ça ... ta culpabilité, tu la mets en sommeil et tu cherches quelqu'un qui fera l'affaire ». J'ai attendu une semaine ou deux et j'ai fini par chercher. »* Laure

Il y a donc, y compris chez certaines inactives « libérées », une certaine illégitimité à se décharger de ce pan traditionnellement dévolu aux femmes, notamment quand elles sont au foyer. Pourtant, le support de leur identité ne passe nullement par ce qui est entrevu, au contraire, comme un asservissement domestique.

En termes d'attributions féminines traditionnelles, ces femmes conservent la cuisine et l'approvisionnement. Pour le reste, tout est délégué à des personnes extérieures. Nos interlocutrices se bornent à en contrôler, de loin, l'accomplissement. En revanche, d'autres types de fonctions sont remplis. Jouissant fréquemment, en plus de leur résidence principale, d'autres types de biens fonciers, personnels ou conjugaux, les femmes s'occupent de la gestion des loyers, des états des lieux, des contrats avec les artisans, de l'étude des devis et de la réalisation des travaux. En fait, tout se passe comme si elles étaient à la tête d'une petite entreprise dont elles s'emploient à assurer, presque professionnellement, le succès. Le travail domestique, tout comme certains pans du travail parental scolaire dans lesquels elles s'estiment moins performantes, sont sous-traités : les femmes se chargent, à partir de recrutements judicieux et efficaces, d'en accroître le rendement.

La seconde activité dans laquelle ces femmes se déploient, non sans y trouver un certain plaisir, concerne l'organisation de réceptions. Compte tenu de la nature des métiers qu'ils occupent, leurs conjoints sont fréquemment amenés à recevoir des collègues, et elles assument toutes les charges induites par ces visites : les transferts, l'hébergement au domicile, les sorties culturelles, touristiques et gastronomiques. On retrouve ici une des facettes décrites par F. de Singly et K. Chaland concernant les femmes de Préfet<sup>379</sup>.

---

<sup>379</sup> SINGLY, François (De), CHALAND, Karine, « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale : le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Art. Cit.*



Que ce soit dans ce dernier domaine ou dans le maintien ou la rentabilisation du patrimoine familial, les femmes au foyer s'apparentent ici à des collaboratrices « bénévoles » de leur conjoint, ayant intégré que ce qui profite à l'un rejaillit positivement sur l'autre. Ces tâches d'organisation et de représentation, qui ne sont pas les moins agréables et les moins valorisantes, sont les seules, dans le temps imputé au domestique, à pouvoir constituer des supports d'identification. C'est dans ce cadre que les femmes au foyer font valoir leurs ressources charismatiques.

Le plus souvent, la compression du temps domestique grâce aux aides extérieures ne s'oppose pas à l'exigence féminine de libre accès aux ressources familiales. Il est des cas où, cependant, l'acquiescement du mari est incomplet et ne porte que sur le premier terme (l'emploi d'une femme de ménage). Du coup, dans cette situation, ce que gagne l'épouse en temps personnel, elle le perd en recours au budget familial. La délégation de toutes les tâches « traditionnelles », impliquant une chute des ressources familiales, se traduit, dans certains cas, par un accès réglementé et encadré aux biens familiaux. Ici, le travail domestique s'apparente effectivement à une contrepartie du travail masculin extérieur : lorsque les femmes s'en déchargent, elles perdent les opportunités auxquelles ouvrent, pour d'autres, leur réalisation. On retrouve alors un principe de type « à chacun selon ses mérites ».

Chez les « intendantes », les conjoints sont inexistantes dans tous les domaines recouverts par le temps domestique. Tout au plus s'astreignent-ils à quelques tâches de jardinage. Pourtant, les plaintes en matière d'asymétrie sont extrêmement rares. Cela s'explique par le fait que personne n'est réellement engagé dans ce type d'activités : les tâches prises en charge par les femmes sont celles qu'elles se réservent, par goût et/ou par aptitude. Ici, par bien des aspects, les temps domestique et personnel se confondent, l'un étant, dans certains cas, un simple prolongement de l'autre.

\* \* \*

Rappelons-nous qu'en se portant sur le marché du travail, les femmes actives perdent moins de 9 % de temps domestique par rapport à leurs consœurs inactives. Ce différentiel, somme toute assez faible quand on le met en perspective avec le surcroît de temps professionnel (+ 47 %), ne suffit pas à faire des femmes au foyer les « perdantes » de la comparaison établie à partir du statut d'activité. Les « grands gagnants », en revanche, sont bien les conjoints d'épouses n'exerçant pas d'activité professionnelle.

Les trois types d'investissement présentés nous conduisent à une interrogation. Très souvent, dans la littérature, et dans les discours, la réalisation des tâches regroupées sous l'appellation « temps domestique » sont associées à une forme de « domination masculine », ce qu'elles recouvrent en partie, en raison de l'extrême déséquilibre existant entre les sexes. En théorie, en déléguant au marché ce qui relève de ces travaux, les femmes « intendantes » seraient donc celles qui parviendraient le mieux à contrecarrer les effets de ce processus. Toutefois, on ne peut manquer de souligner que l'asymétrie constatée ne peut être uniquement interprétée à partir de cette perspective. En effet, on peut considérer que plus les femmes s'impliquent dans l'accomplissement de ces tâches domestiques plus elles deviennent incontournables pour leur conjoint. S'il advenait que leur mari envisage de se détacher d'elle, les coûts induits par la séparation seraient inégaux : dans un cas, il faudrait que le mari renonce aux multiples services rendus par sa compagne ; dans l'autre, les conjoints de femmes « intendantes » auraient, tout au plus, à changer de femme de ménage. On voit ici que les *ménagères fières*, par leur expertise et leurs capacités d'autoproduction, se voient dotées d'une forme de « pouvoir », presque paradoxal, issu de la maîtrise exercée sur l'espace domestique. Leur figure force à considérer le rôle de la production domestique exercé par le conjoint non actif sur l'économie générale de la famille.

On a coutume d'évaluer les revenus des ménages à l'aune des ressources induites par l'activité rémunérée. Toutefois, on peut tout aussi bien, dans la tradition beckerienne, raisonner en termes de « revenu global », en additionnant au revenu marchand une estimation de la valeur de la production domestique. Son apport est crucial dans la mesure où l'autoproduction augmente en fonction du statut social du ménage et du statut d'activité de la femme. F. Caillavet estime que la production domestique des épouses représente plus du tiers du revenu total des ménages (35, 7 %), hors transferts

sociaux, et 32 % lorsque ces derniers sont pris en compte<sup>380</sup>. Comme attendu, le volume de production domestique varie sensiblement selon que la femme est ou non au foyer : quand elle y demeure, la part de l'autoproduction dans le revenu total augmente d'environ 20 points (17, 5 %) après transferts sociaux et permet une augmentation de 79 %<sup>381</sup> du revenu familial. Du coup, la prise en compte de la production domestique compense sensiblement l'écart entre couples biactif et monoactif, d'autant que les coûts d'opportunité du travail féminin (garde d'enfants, frais de transport et de présentation de soi, etc.) ne sont pas calculés pour les ménages dans lesquels les deux conjoints exercent une activité rémunérée.

F. Caillavet observe, fort logiquement, une corrélation négative entre les revenus marchands et domestiques dans les couples monoactifs : plus les premiers sont élevés, moins le travail domestique est important. En d'autres termes, la faiblesse des revenus marchands du conjoint exige de l'épouse un investissement domestique supplémentaire afin de compenser celle-ci. Au total, on observe une forte réduction générale de la dispersion des revenus, donc de l'inégalité entre les ménages, selon que l'épouse exerce ou non une activité professionnelle, lorsqu'on impute la production domestique comme gain au budget familial.

On le sait, la forte inactivité féminine dans les couples ouvriers a longtemps été interprétée en termes culturels : elle procéderait d'une sorte de « tradition ouvrière » à laquelle se conformeraient les individus. B. Lemmenicier et L. Levy-Garboua, pour leur part, en proposent une lecture rationnelle : parce que « *la production marginale du travail domestique est plus élevée, les femmes peu qualifiées ont, en réalité, un salaire offert bas par rapport à leur production domestique* »<sup>382</sup>. Du coup, l'explication « culturaliste » apparaît davantage comme une hypothèse *ad hoc* que comme une véritable explication. L'analyse des coûts comparés permet véritablement de saisir les « bonnes raisons » qui fondent cette « tradition ».

## CHAPITRE IV - LE TEMPS PERSONNEL ET PHYSIOLOGIQUE

---

Si l'enquête de M.-A. Barrère-Maurisson et *alii* scinde les temps personnel et physiologique, nous avons choisi, de les regrouper : d'une part parce que ce sont majoritairement des temps non contraints et, d'autre part, parce que les auteurs ont construit la catégorie « temps hors travail » en les réunissant. Rappelons brièvement que, lorsque le conjoint est actif à temps plein, cette dernière catégorie occupe 45,3 % du temps des femmes actives à temps complet, contre 54,7 % du temps des femmes inactives. En d'autres termes, les femmes au foyer jouissent de près de 10 % de temps personnel et physiologique supplémentaire au regard de leurs consœurs actives, et de près de 7 % par rapport à celles travaillant à temps partiel. La répartition du « temps hors travail » entre une femme au foyer et son conjoint actif à temps complet est ainsi rigoureusement identique.

Dans ce chapitre, nous nous attacherons à voir comment les femmes au foyer utilisent leur temps libre, s'il peut être associé à une forme de désœuvrement ou si, au contraire, il peut être occupé à conforter, voire à accroître les divers types de ressources dont elles disposent. L'analyse des entretiens montre que le temps personnel est principalement utilisé dans cinq directions : se détendre, se distraire, se cultiver, s'entretenir physiquement et, enfin, être utile aux autres. Bien entendu, ces objectifs ne sont pas exclusifs les uns des autres, certaines personnes en cumulant même plusieurs.

Avant d'entrer dans l'analyse de l'occupation de ce temps, il convient de préciser que quelques femmes ont dit ne disposer d'aucun temps personnel. Lorsque c'est le cas, il est totalement absorbé par d'autres impératifs, soit qu'elles ont en charge un enfant handicapé ou un parent dépendant, soit encore que leurs enfants sont trop jeunes (et leur conjoint trop

---

<sup>380</sup> CAILLAVET, France, « La Production domestique réduit l'inégalité des revenus familiaux », In *Economie et Statistique*, n° 311, 1998, p. 75-89.

<sup>381</sup> 64 % après transferts sociaux.

<sup>382</sup> LEMENNICIER, Bertrand, LEVY-GARBOUA, Louis, « L'Arbitrage autarcie-marché : une explication du travail féminin », *Consommation*, n° 2, 1981.

peu disponible) pour qu'elles puissent s'absenter ou même suspendre leur surveillance. Essentiellement dans les milieux populaires, le temps disponible doit être mis au service de la famille. Ne pas prendre de temps pour se détendre est ici une règle que l'on s'impose. L'inactivité est vécue comme une chance : pour en bénéficier, il convient de mériter la concession d'un salaire potentiel en s'activant au bénéfice de ceux qui l'autorisent. Le temps personnel a comme unique visée de renforcer le temps domestique en se trouvant sans cesse de nouvelles occupations « utiles ».

*« Oui, j'en connais qui branlottent ... mais je trouve que c'est pas sérieux parce que les gamins, le mari ... tout le monde bosse ... Nous, déjà, on est à la maison ... ça veut dire quand même qu'on n'a pas des difficultés folles ... et moi, m'asseoir devant la télé ou rester au lit jusqu'à 10 heures, je ne pourrais pas ... surtout par rapport à eux (...) A midi, quand tout le monde est reparti et que la table est levée, je me prends un café au calme ... mais après, il faut que je reparte ... je me vois pas autrement. » Denise G.*

Il est manifeste que l'amplitude de temps personnel disponible est très variable. Elle reste fortement liée au cycle de vie familiale : elle est plus importante lorsque les enfants grandissent et que, progressivement, les mères parviennent à se départir d'une prise en charge intégrale. Elle dépend donc de la hauteur du temps déployé sur les autres investissements (parental et strictement domestique) mais aussi, de façon plus indirecte, de la densité du réseau social. Ce dernier est en effet déterminant pour deux raisons au moins : d'une part sa richesse permet de déléguer à d'autres personnes certaines tâches (parentales de service par exemple), accroissant ainsi la hauteur du temps personnel ; d'autre part, les ami(e)s, lorsque les femmes au foyer en ont, incitent fréquemment à des distractions qu'elles ne s'autoriseraient guère si elles étaient seules. Par ricochet, on comprend que les femmes au foyer dont les amies sont également à la maison sortent davantage que celles dont l'entourage est principalement constitué d'actives. La manière dont on occupe le temps personnel est également tributaire des ressources financières. On s'en doute, faire les boutiques ou aller se détendre en thalassothérapie est plus fréquent dans les milieux aisés que dans les ménages principalement préoccupés à boucler le budget familial. Au final, c'est effectivement sur la question du temps personnel que l'on constate les plus fortes disparités sociales. Ce temps, que les femmes au foyer considèrent comme si précieux, s'avère très inégalement occupé et réparti.

## A. SE DETENDRE

Cette première modalité d'occupation du temps personnel a souvent été déclinée dans deux sens relativement différents.

Pour une première catégorie de femmes, cette détente s'apparente à un mode de vie épicurien. Se détendre consiste à « prendre son temps », à « rêvasser », à « buller ». On retrouve ici toutes celles ne justifiant pas leur inactivité par leurs enfants, ou celles dont les enfants ont quitté le domicile. Pour les premières, le bénéfice de ce temps est entré pleinement dans la décision de quitter l'activité professionnelle (il y a même joué un rôle déterminant). Ici, cette forme d'oisiveté est pleinement revendiquée, avec une certaine jubilation guère masquée. Cette forme d'occupation du temps personnel est perçue comme ayant des retombées positives sur le climat familial. Les femmes au foyer s'opposent au « masque gris » des actives, contraintes de jongler avec des attentes difficilement conciliables leur laissant peu de temps pour reprendre leur souffle.

Cette détente que les femmes au foyer s'octroient n'est pas sans présenter une face sombre : celle de la culpabilité, dont la force dépend de l'attitude des membres du cercle familial.

*« J'ai parfois mauvaise conscience à m'allonger sur le transat, comme tout à l'heure avant que vous n'arriviez ... Je me dis que si mes filles ou mon mari rentrent, ils vont se dire : « La vie, ça va pour elle ! ». Mais je ne me questionne pas là-dessus en permanence parce que je sais ce que je fais. Je n'ai pas de patron, ce n'est pas pour rendre des comptes à la maison ! » Maïté*

Pour les secondes, celles dont les enfants ont dé-cohabité, la détente est perçue comme une récompense de l'effort consenti antérieurement. Les enfants sont élevés, ils ont quitté le domicile parental, les tâches maternelles ont donc été

accomplies et, en cela, l'inactivité est désormais vécue comme une forme de retraite. Du coup, les femmes peuvent légitimement profiter pour elle-même du temps laissé libre par le départ des enfants.

*« Je me lève quand je me réveille, quand j'ai envie de me lever. Vers 9 heures mais rarement après. Je prends mon petit déjeuner tranquille, je rêve devant mon bol de thé. Mon mari voudrait que je me dépêche mais, moi, je ne vois pas pourquoi !!! Lui, il fait son planning de retraité et moi j'ai le mien, de retraitée familiale je dirais ... Je ne sors jamais le matin, sauf obligation. (...) L'après-midi, devant la télé, je sombre en milieu de journal télévisé ... je m'installe bien, couvertures et tout ... et, quand j'émerge, c'est là que la journée commence vraiment. Ça n'a pas toujours été ce rythme, je vous le garantis ... mais maintenant, je vis. » Claude*

Ici encore, on retrouve un certain hédonisme et, surtout, une liberté absolue dans le sens et le rythme à donner à ses journées.

Pour une seconde catégorie de femmes, le maintien au foyer est considéré comme un travail à temps plein, les enfants étant toujours au domicile. Il est alors nécessaire, *« pour recharger les batteries »*, de s'octroyer des moments de pause pour être disponible lorsque les membres de la famille regagnent le domicile. Pendant ces moments, les femmes savent que rien n'est attendu d'elles. Les tâches domestiques et parentales ayant été remplies, la jouissance de ce temps ne se fait pas au détriment de la famille, ou de ce que les femmes se figurent devoir accomplir pour elle. Dépenser le temps de cette manière est souvent la marque d'une certaine usure, d'une fatigue morale expliquée par le caractère répétitif des tâches à accomplir et par la densité de disponibilité requise.

*« Ces temps où je m'isole sont nécessaires pour moi ... autrement, je ne pourrais pas tenir ... Je m'isole dans ma chambre, je fais une sieste, parce que j'en ai vraiment besoin. Parfois, je vais aussi me promener. Dès que je passe le portail, ou que je ferme la porte de ma chambre, il n'y a plus rien : je n'ai plus d'enfants, plus de mari, plus de papi ... je n'ai plus personne. Parce qu'il faut l'avouer, parfois, ils me prennent la tête ... comme toutes les femmes au foyer, je ne suis pas la seule j'imagine ... mais parfois, je me dis : « Merde, j'en ai marre » ». Bernadette*

Ici, la détente prend davantage l'aspect d'une forme de survie personnelle : pour tenir le coup, les personnes se sentent obligées de se déconnecter momentanément de leurs rôles afin de mieux pouvoir les endosser lorsque cela est nécessaire. Au total, cette dimension du temps personnel est principalement utilisée dans deux perspectives très distinctes : pour jouir des plages libres d'un côté, pour décompresser de l'autre.

## **B. SE DISTRAIRE**

Ce second objectif ne recouvre pas non plus la même réalité. Dans un premier groupe, se distraire c'est pratiquer un passe-temps dont on verra qu'il peut ne pas être totalement dépourvu d'utilité familiale ; pour un second, se distraire consiste à se désennuyer, à combler le vide entre deux séquences de vie familiale.

Dans ce dernier cas, on retrouve des personnes associant, au moins partiellement, l'inactivité à l'ennui ressenti lorsque mari et enfants sont absents du domicile. La distraction est alors principalement apportée par la télévision ou les *chats* sur Internet. Toutes les personnes concentrées ici sont seules, sans ami(e)s à solliciter pour combler leur désœuvrement.

*« Chez moi, la télé est branchée du matin au soir ... ça fait une présence quand les gamins sont partis. Heureusement qu'on a le câble parce que je trouve le temps très long ... je m'ennuie ... j'aimerais sortir mais sans argent, on peut rien faire. Et puis, aller où ? » Sultana*

*« Je vais souvent sur des forum comme Famili. On discute avec d'autres femmes, ça fait passer le temps. C'est pas que ça apporte tellement mais au moins on échange un peu, le temps est plus vite passé parce que, quand les enfants sont grands, à partir du moment où ils sont à l'école tout le temps, la journée est quand même longue. » Françoise GO.*

Les femmes regrettent ce dont d'autres se réjouissent, c'est-à-dire l'avancée en âge des enfants dont la prise en charge, quand ils étaient en bas âge, procurait une utilité. Les tâches domestiques et les activités parentales ne suffisent pas

à combler la béance du quotidien, le réseau amical est par trop restreint pour offrir de réelles opportunités personnelles. Faute de mieux, elles s'adonnent à la lecture de romans, aux mots croisés ... dans l'attente du retour des enfants et du mari. Cette attitude est la face sombre de l'inactivité, vécue par des femmes ne semblant pas exister en dehors de leur utilité domestique et de leurs rôles familiaux.

Dans l'autre cas, le temps personnel peut être utilisé pour les loisirs ou les passe-temps. On constate, pour le coup, qu'il est assez difficile d'établir une frontière entre le temps domestique et le temps personnel, lorsque, par exemple, le hobby est le jardinage, la décoration intérieure ou la confection de vêtements.

*« Moi, j'ai une chance, c'est que je peux joindre l'utile à l'agréable. Parce que, voyez-vous, j'adore tricoter ... J'achète le catalogue Bergères de France et je lance les commandes ... autrement, j'aime la broderie, la peinture sur soie ... j'ai fait moi-même tous les napperons ... c'est vrai que c'est mon plaisir. » Claire*

*« Moi, je mets Lakmé à fond et je fais des fagots ou des tas de détritrus naturels que je porte ensuite dans la forêt, avec ma brouette. Dès qu'il y a un coin de ciel bleu, même si il fait froid, je suis dehors au jardin, je plante, j'arrache, je bine ... vous m'avez dit tout à l'heure que j'avais un très beau terrain : c'est un peu normal avec le temps que j'y consacre ! » Laure*

La distraction permet aussi de s'évader des soucis familiaux : c'est une porte de sortie permettant aux femmes de s'extraire des tracas quotidiens par une activité dans laquelle elles se retrouvent.

*« J'ai des soupapes quand les choses ne vont pas très bien ... au moment de la dépression de mon mari, je faisais partie d'un atelier de peinture et, là, quand j'y étais, je décrochais complètement ... quand je suis devant quelque chose à créer de toute pièce, j'oublie tout le reste : c'est peut-être ma thérapie aussi. Je sais qu'à l'époque, c'était essentiel. » Anja*

## C. SE CULTIVER

Pour les femmes les plus diplômées, le manque principal associé au maintien au foyer réside dans l'absence d'activités purement intellectuelles. Du coup, le temps personnel est utilisé pour parfaire leur culture. Il représente une opportunité pour celles voulant reprendre le contrôle de leur vie. Cette volonté de se cultiver revêt plusieurs facettes : s'engager réellement dans un dispositif de formation reconnu et estampillé ; se tenir au courant de l'actualité, fréquenter des lieux culturels, actualiser les connaissances dont on dispose.

Certaines femmes se sont, en effet, réinscrites à l'Université pour y suivre un cursus en lien avec leur formation initiale ou déconnecté de leur parcours originel. Cette reprise d'études est un moyen de remplir utilement et agréablement le temps laissé vacant par des charges familiales moins pesantes.

*« Le dernier diplôme que j'ai obtenu, il est assez récent ... il date de 2000 et c'est une licence de psychologie. Je l'ai entreprise sur deux ans : de l'âge de 41 à 42 ans. C'est-à-dire que les choses de la psychologie m'intéressaient et, comme j'ai vu que je pouvais faire une licence, je m'y suis lancée. J'ai pas continué par la suite parce que j'avais eu mon dernier enfant mais aussi parce que je n'appréciais pas l'équipe de Bordeaux qui ne s'intéressait pas beaucoup à l'analyse ... » Françoise M.*

A l'intérêt *per se* porté aux études se greffe la volonté de ne pas être en reste face à un conjoint qui progresse grâce à l'inactivité de sa femme.

*« Mon mari venait d'être nommé chef de service, il voyageait beaucoup ... moi, j'étais coincée avec les gosses et, intellectuellement, je me sentais ramollir, alors que lui avançait. (...) Je me suis inscrite en Histoire de l'Art parce que l'art m'intéressait beaucoup (...) Le jour des examens, j'ai préparé les trois gosses, mon mari les a emmenés à l'école, et je suis allée plancher ... J'ai eu mon Deug avec mention. » Françoise GA.*

La reprise d'études peut aussi avoir une visée pragmatique : celle d'un éventuel retour vers l'emploi. Elle fait alors office de remise à niveau ou sert un projet professionnel rendant plus compatibles les impératifs professionnels et familiaux ayant éloigné du marché du travail.

Fréquemment, la volonté de se cultiver passe par des démarches quotidiennes. Ici, il s'agit davantage de conserver son capital pour ne pas « devenir une bobonne à la maison qui n'aurait rien à dire ».

« J'ai fait des études, je me suis intéressée à plein de choses ... ce n'est pas parce que je suis à la maison que je dois faire une croix sur tout ça, au contraire. Je continue à cultiver les horizons que m'ont ouverts mes études. De sorte que je peux prendre une revue sur l'économie comme *Challenges*, ou un bouquin de littérature russe, puisque ma formation me permet d'accéder à ces deux types d'ouverture. Je lis *Le Monde* chaque jour, j'y prends ce qui m'intéresse ... le bagage de mes études, je le valorise au quotidien, personnellement. D'autant que ce n'est jamais véritablement coupé l'un de l'autre, quand on discute dans des dîners ou des choses comme ça ... » Anja

Dans la même veine, certaines femmes au foyer nous ont dit fréquenter régulièrement les bibliothèques et les musées (avec et sans les enfants), aller au cinéma, au théâtre ou aux concerts. Il arrive que ces activités conduites sur le temps personnel soient reprises, par la suite, avec la famille. L'offre culturelle est, en quelque sorte, testée par la femme inactive qui, quand elle lui trouve un intérêt collectif, la propose aux autres membres de la famille.

« Dans ce domaine, je peux démarcher, comme pour les frigidaires ... Je me souviens d'une pièce de Ionesco que j'avais vue à l'*Onyx* [théâtre bordelais]. C'était un moment où une des filles avait ça au programme, à l'école ... elle n'arrivait pas à rentrer dedans et je me suis dit que, jouée directement, ce serait peut-être plus ludique pour elle (...) On y est tous repartis le dimanche après-midi suivant ... ça a été la réussite totale. » Claire

## D. S'ENTREtenir PHYSIQUEMENT

Lors de l'examen des ressources charismatiques, nous avons vu que certaines femmes au foyer complètent l'entretien intellectuel mentionné ci-dessus par un entretien physique. Pour nombre d'entre elles, le corps constitue un capital à ne pas laisser en friche. Les femmes sont inscrites dans des associations de gymnastique volontaire, ou pratiquent cette activité chez elles, avec les moyens dont elles disposent.

« Moi, je fais mon heure de sport tous les jours. D'abord, comme je n'ai pas de voiture, je marche beaucoup, je fais tout à pied. Quand les gamins sont à l'école, je peux leur emprunter le vélo. Et puis, pour se bouger, c'est une des rares choses où on n'a pas besoin d'argent. Moi, je prends des bouteilles d'eau, une pour chaque bras, je mets les disques des filles à fond et c'est parti ... Même devant la télé, je fais des abdos ... » Isabelle P.

Il arrive que ce type d'activités occupe une place considérable. A côté du goût manifesté, certaines femmes y voient un moyen de rester désirable face à un conjoint dont on pense qu'il pourrait être tenté par des sollicitations féminines.

« Au foyer, comme je le disais tout à l'heure, pour le mari, on perd en intérêt : on n'a pas grand-chose à raconter, que des choses en prise avec le quotidien ... quand ils sont toute la journée avec des filles jeunes et brillantes, on peut assez facilement avoir des craintes ... (...) Moi, je fais de la gym, de façon assez intensive, c'est vrai. J'en fais pas mal, sept heures par semaine en club ... mais à la maison aussi, parce que je me suis fait aménager une pièce pour ma musculation et, dès que je peux, j'y vais. (...) Je dirais que ça me prend à peu près 15 heures par semaine, approximativement ... » Véronique C.

Enfin, cet entretien de soi peut avoir une visée beaucoup plus personnelle s'apparentant au maintien d'une forme de contrôle de soi, de l'image donnée à l'extérieur.

« Je me suis toujours occupée de moi ... quand j'allais chercher mon fils, j'arrivais devant l'école pomponnée, habillée, maquillée ... mais combien j'en voyais qui avaient enfilé un caleçon et qui ne ressemblaient à rien (...) Il y a des moments où on a peut être moins envie, où on serait prête à partir à la va comme je te pousse ... mais, au dernier moment, on ne peut pas ... Moi, je trouve que la manière de se présenter, c'est une façon d'avoir le contrôle de sa vie, de ne pas se laisser bouffer par le foyer, justement, et de revendiquer quelque chose d'autonome, de soi hors de ce contexte familial. Il ne faut pas se laisser bouffer et devenir innommable ; il faut avoir des sursauts et ne pas attendre l'électrochoc de la personne qui va dire à votre enfant, comme c'est arrivé à une copine : « elle est gentille ta mamie ». » Catherine N.

La pratique régulière d'activités sportives va souvent de pair avec une fréquentation tout aussi assidue des coiffeurs et instituts de beauté. Le budget consacré à ce type de dépenses est, dans certains cas, considérable.

« Moi, c'est mon péché mignon, mais ça l'a toujours été ... j'ai mon rendez-vous quasi hebdomadaire chez *Dessanges*, mon spa, mes bains de boue ... je pratiquais ça déjà régulièrement quand je travaillais, mais j'avais moins le temps, c'était la course, j'en avais moins les bénéfices. Maintenant, c'est vraiment détente, me faire du bien ... je me restreins parce que je pourrais y passer la journée ... » Laure

## E. ETRE UTILE

Certaines femmes au foyer dénoncent cette façon d'occuper son temps personnel : elle témoignerait d'une certaine superficialité et d'une centration excessive sur soi et son bien-être. En effet, beaucoup considèrent que le temps personnel (pris à la famille) est légitime s'il est consacré à autrui. Ainsi, quand les enfants sont à l'école, le surcroît d'utilité personnelle est mis à la disposition d'investissements bénévoles associatifs : dans les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), au travers d'activités de soutien scolaire, dans les dispositifs de type Secours Populaire, Secours Catholique ou Restos du Cœur, etc.

*« Je suis inactive au regard du marché du travail, comme on le voit communément, mais, dans la réalité, je suis très active. En fait, je ne suis chez moi que quand mes enfants y sont (...) c'est-à-dire que c'est quand même eux ma priorité mais après, effectivement, tout mon temps libre, c'est pour donner aux autres. C'est, selon moi, la seule façon normale de l'occuper. » Christine L.*

L'enquête *Histoires de Vie et Construction des Identités* montre que 17,3 % des femmes au foyer interrogées ont déclaré pratiquer « une activité bénévole régulière, que ce soit ou non dans le cadre d'une association ». Comme la fréquence de cette pratique augmente régulièrement avec l'âge des femmes (et donc à mesure que les enfants grandissent), on peut faire l'hypothèse qu'elles souhaitent retrouver, à l'extérieur, une utilité perdue dans la sphère domestique.

**Tableau 10. Pratique d'une activité bénévole selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« activité bénévole régulière »		Total
	oui	non	
18<30 ans	5, 2	94, 8	100 %
31<45 ans	18, 4	81, 6	100 %
46<59 ans	22, 5	77, 5	100 %
<b>Total</b>	<b>17, 3</b>	<b>82, 7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 489</b>

**Chi<sup>2</sup> = 16, 24 ; Sig = 0, 000 ; Phi = 0, 169**

Le niveau de diplôme explique fortement la fréquence de ce type d'investissement : plus leur qualification augmente, plus les femmes au foyer accomplissent régulièrement une activité bénévole.

**Tableau 11. Pratique d'une activité bénévole selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveaux d'étude	« activité bénévole régulière »		Total
	oui	non	
faible	12, 0	88, 0	100 %
moyen	15, 0	85, 0	100 %
élevé	33, 3	66, 7	100 %
<b>Total</b>	<b>17, 3</b>	<b>82, 7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 489</b>

**Chi<sup>2</sup> = 28, 15 ; Sig = 0, 000 ; Phi = 0, 221**

De manière concomitante, c'est lorsque le revenu familial est le plus élevé que la probabilité d'être investie bénévolement est la plus forte.

**Tableau 12. Pratique d'une activité bénévole selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de revenus	« activité bénévole régulière »		Total
	oui	non	
faible	6, 9	93, 1	100 %
moyen	21, 6	78, 4	100 %
élevé	26, 4	73, 6	100 %
<b>Total</b>	<b>17, 3</b>	<b>82, 7</b>	<b>100 %</b> <b>n = 489</b>

**Chi<sup>2</sup> = 28, 08 ; Sig = 0, 000 ; Phi = 0, 220**

Enfin, les femmes ayant exercé un emploi par le passé s'investissent un peu plus souvent que celles n'ayant jamais travaillé.

**Tableau 13. Pratique d'une activité bénévole régulière selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« activité bénévole régulière »		Total
	oui	non	
Oui	19, 0	81, 0	100 %
Non	11, 0	89, 0	100 %
<b>Total</b>	<b>17, 3</b>	<b>82, 7</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 3, 85 ; Sig = 0, 049 ; Phi = 0, 030

Si l'on y regarde de près, le bénévolat, même s'il vise surtout à « donner aux autres », n'est pas totalement dépourvu de bénéfices secondaires. S'investir dans ces activités permet, par exemple, d'en faire bénéficier ses propres enfants. Il va sans dire que, dans les ménages modestes, cette particularité ne compte pas pour rien.

« J'abats un gros travail bénévole dans une association ... j'organise en off des concerts et des manifestations culturelles. On me paie le téléphone et les déplacements, pas mon temps. Autrement, mon mari et les enfants peuvent venir gratuitement aux concerts. C'est sûr que si on devait payer les places, même juste pour les deux aînés, on ne pourrait pas, en tout cas pas chaque fois. Nos finances sont trop justes ! » Sandrine

« Les activités sportives ... le petit fait du tennis, du hand et de la gym. Ma fille, elle fait aussi du hand et de la gym. On va à la bibliothèque, une fois par semaine, on va à Léo Lagrange, à X, un mercredi par mois : là, j'utilise les bons CAF parce que je ne suis pas membre actif ; on fait aussi partie de l'autre Club Léo Lagrange, à Z, pour tout ce qui est art plastique et dessin. Tout ce qui est sport, je ne paie pas étant donné que je suis bénévole, donc je ne paie pas les inscriptions des enfants. Ça a cet avantage là. Après, à Z, comme j'anime un atelier informatique, je les emmène avec moi et ils font du dessin dans un groupe. En fait, je paie l'adhésion au Club, mais je ne paie pas l'heure de cours. Mine de rien, ça fait pas mal d'économies » Christine L.

L'investissement bénévole présente également l'avantage d'élargir l'éventail des compétences des femmes au foyer. Outre l'ouverture sur des secteurs peu connus, les activités peuvent venir enrichir un *curriculum vitae* dans l'optique du retour vers l'emploi.

« Je suis présidente d'une halte-garderie parentale associative, gérée par des bénévoles ... depuis trois ans maintenant. Je supervise tout ce qu'il faut faire, la gestion, etc. Je me tiens au courant de toutes les mesures, aussi bien les charges au niveau des déclarations, des nouveaux dispositifs pour les emplois aidés, des entretiens d'embauche ... ça me change de la physique et de la chimie appliquées ... mais ça a son charme. (...) Les associations, et ce type de travail bénévole, ça peut être aussi un premier pas vers le monde du travail. Depuis trois ans, je sais faire un certain nombre de choses dont je n'avais même pas idée. Et puis ça permet aussi d'étendre son tissu de connaissances ... et peut-être d'en tirer profit un jour ou l'autre. » Doris

Enfin, le bénévolat permet de ne pas être réduite à ses rôles, conjugal et parental et à son utilité dans l'espace domestique, somme toute assez restreint. Il offre aussi l'avantage de pouvoir moduler sa participation en fonction des besoins familiaux. La clause étant, le plus souvent, que cet investissement extérieur n'empiète pas sur la vie familiale.

« Moi, m'investir dans le bénévolat, c'est aussi montrer que je n'ai pas que le cul dans la graisse pour parler poliment ... ou en tout cas, si on peut le voir un peu comme ça, que je compense par d'autres côtés. Quand je suis à l'Unicef ou quand je serai auprès des enfants malades, je ne suis plus Madame X., la femme du Président ou la mère de mes filles ; je suis quelqu'un qui a choisi une cause et qui, sur ses disponibilités, fait de son mieux pour la faire avancer ». Véronique C.

L'investissement associatif est parfois considéré comme un véritable travail, ne souffrant pas, sauf cas majeur, que d'autres impératifs, fussent-ils familiaux, viennent en différer la réalisation.

« Je fais du bénévolat. Je suis au Secours Populaire depuis six ans, à l'antenne de V. Je m'occupe de la caisse (...) Je reçois les clients, je discute avec eux, j'ai des contacts avec les gens parce que j'adore ça et que ça m'apporte énormément. (...) Chez moi, tout le monde a compris que ces deux demi-journées, sauf cas graves, elles passent avant tout. Elles sont nécessaires à mon bien-être. Quand vous voyez quelqu'un de très malheureux passer la porte, que vous discutez avec cette personne et que vous la voyez repartir avec un léger sourire sur le visage, c'est énorme ! Pour moi, c'est mieux qu'un salaire ... c'est nécessaire pour les personnes presque autant que pour moi. » Marie-André

De nouveau, on constate que les activités bénévoles ont aussi pour vocation de profiter à la famille, notamment en ouvrant les enfants et le conjoint à des prises de conscience que le travail extérieur ne leur laisserait pas le loisir d'appréhender.



« Le fait de s'ouvrir sur l'extérieur, par une activité bénévole qui, même si on la fait sérieusement, est quand même moins contraignante qu'un travail, fait qu'on peut apporter autre chose à la famille. On rentre en parlant des autres, avec un autre discours. (...) ça apporte un plus à la maison parce que quand on revient, on est enrichi d'autre chose ; on peut parler des autres, de ce qui se passe dans les orphelinats en Roumanie ... on revient et on dit à la famille : « Vous avez vos problèmes mais je vais vous dire les gars, il y en a d'autres qui en ont d'autrement plus graves que les vôtres ! ». Le bénévolat, ça ouvre le foyer quelque part ... parce que le conjoint n'a pas le temps, que les enfants n'ont pas le temps ... » Isabelle G.

Etre utile est une ambition qui ne se réduit pas au seul investissement associatif. Elle parfois vécue comme un « mode de vie », un « état d'esprit » s'actualisant dans la quotidienneté : s'assurer que sa voisine âgée ouvre bien ses volets le matin, garder un double des clés pour pallier un éventuel problème ; emmener quelqu'un faire des courses dans une grande surface ; donner des habits à une famille en difficulté, etc.

## CHAPITRE V - (RE)INTRODUIRE UN TEMPS PROFESSIONNEL ? EVALUATION PERSONNELLE DE L'INACTIVITE ET PERSPECTIVE DE RETOUR A L'EMPLOI

---

L'analyse quantitative et qualitative des temps sociaux, si elle est nécessaire pour comprendre ce que font les femmes au foyer (dans quelle proportion, avec quelles attentes, spécifiques ou non), ne recouvre que partiellement notre entreprise. Il faut également saisir l'évaluation de l'inactivité par celles qui la vivent au quotidien. Même si le contenu de certains entretiens le laisse entendre à bas bruits, nous ne percevons pas avec précision comment les femmes au foyer vivent leur situation quand, pour paraphraser F. de Singly, on fixe l'objectif sociologique de telle manière que leurs rôles conjugal et parental se trouvent occultés. Que pensent les femmes au foyer si elles ne sont plus interrogées, par exemple, sur les bienfaits supposés de leur présence auprès de leurs enfants, ou sur les bénéfices ou entraves qu'exerce leur inactivité sur la mobilité professionnelle de leur conjoint ? En d'autres termes, que leur apporte véritablement, à elles, d'être au foyer ? De quoi profitent-elles le plus intensément ? A quoi renoncent-elles en optant pour ce mode de vie ? Les pertes personnelles sont-elles, au final, tellement préjudiciables qu'elles envisagent de rejoindre l'emploi ou, pour celles qui n'en ont jamais eu, de se présenter enfin sur le marché du travail ?

L'exploitation de l'enquête *Histoire de Vie et Construction des Identités* fournit des éléments de réponse que nos entretiens permettent d'approfondir. On constate ainsi que l'évaluation de la situation d'inactive est loin d'être univoque. Les femmes qui, de façon unanime, tranchent résolument en faveur de l'inactivité ou en sa défaveur ne sont pas les plus nombreuses. Dans les entretiens, la plupart du temps, les réponses apportées montrent bien des nuances : elles oscillent entre une « conscience malheureuse » et, à l'autre extrémité du *continuum*, une réappropriation positive de soi et de son histoire. Aussi, la subjectivation, telle que la théorise F. Dubet, ne saurait se réduire à une « théologie négative »<sup>383</sup> ayant pour fondement l'écart entre ce que l'individu souhaiterait être et ce qu'il est réellement. Elle est aussi, dans le même temps, une démarche volontaire d'affirmation de soi et de ses choix.

### A. AVERS ET REVERS DE LA MEDAILLE : L'INACTIVITE POUR SOI

Dans l'enquête *Histoires de Vie et Construction des Identités*, toute une batterie de questions est destinée aux femmes au foyer et à la manière dont elles vivent leur inactivité. Parmi ces interrogations, une est formulée ainsi : « Y a-t-il quelque chose qui vous pèse dans le fait d'être au foyer ? ». Suivent alors des propositions susceptibles de représenter les inconvénients liés à l'inactivité. La dernière affirmation est la suivante : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement ». Ce qui se présente comme une assertion conclusive a été calculé : les personnes qui ont répondu par l'affirmative (« oui, rien

---

<sup>383</sup> DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, Op. Cit., p. 65.

ne me pèse») sont celles qui ont répondu par la négative à toutes les affirmations déclinées à partir de la proposition initiale : « *Y a-t-il quelque chose qui vous pèse dans le fait d'être au foyer ?* ».

Notons d'emblée qu'à l'affirmation « *Rien ne me pèse particulièrement* », seules 40 % des femmes au foyer, en couple et de moins de 60 ans, ont répondu par l'affirmative (« *Oui, rien ne me pèse particulièrement* »).

**Tableau 14. Réponses à l'affirmation : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement » (HdV)**

« [au foyer], rien ne me pèse particulièrement »	Pourcentages valides
<b>Non</b>	<b>60, 5 %</b>
<b>Oui</b>	<b>39, 5 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>
	<b>n= 551 ; N = 2955016</b>

Ainsi, la majorité des femmes au foyer trouvent au moins un inconvénient à l'inactivité. Mais, parmi une liste de neuf items soumis à leur évaluation, une proportion non négligeable (40 %) ne mentionne rigoureusement aucune source de désagrément. En outre, la distribution du nombre de motifs d'insatisfaction fait apparaître une concentration autour d'un faible nombre de choix, avec un seul motif de lourdeur pour classe modale.

**Tableau 15. Réponses à l'affirmation :**  
« *Y a-t-il quelque chose qui vous pèse dans le fait d'être au foyer ?* »

Nombre de motifs d'insatisfaction	Pourcentages	Pourcentages cumulés
1	40,4	40,4
2	28,5	69,0
3	14,2	83,2
4	12,6	95,8
5	3,2	98,9
6	,9	99,8
7	,2	100,0
<b>Total</b>	100 % N= 334	

Moyenne = 2,13 ; Médiane = 2

Ainsi, parmi l'effectif des « insatisfaites », la majorité des femmes au foyer (près de 70 %) trouve, au plus, deux motifs grevant l'évaluation de l'inactivité.

Nous avons cherché à savoir si les variables explicatives utilisées habituellement (l'âge, le niveau d'étude, le revenu familial et l'exercice d'une activité professionnelle avant d'être au foyer) pouvaient aider à préciser ces résultats.

L'âge permet, en effet, de différencier les appréciations. Comme le montre le tableau suivant, l'inactivité comporte le moins d'inconvénients pour les femmes les plus âgées ; à l'inverse, c'est parmi celles de la tranche d'âge 31<45 ans qu'elle est la plus pesante.

**Tableau 16. Réponses à l'affirmation : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« [au foyer], rien ne me pèse particulièrement »		Total
	non	oui	
18<30 ans	62, 1 %	37, 9 %	<b>100 %</b>
31<45 ans	66, 2 %	33, 8 %	<b>100 %</b>
46<59 ans	53, 9 %	46, 1 %	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>60, 5 %</b>	<b>39, 5 %</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 7, 07 ; Sig = 0, 029 ; CC = 0, 113

Une ligne de fracture est également détectable sur la base du niveau d'étude : les femmes les plus diplômées sont sensiblement plus nombreuses à considérer que, pour une raison au moins, l'inactivité pèse. Toutefois, on remarquera que cette relation n'est que faiblement significative.

**Tableau 17. Réponses à l'affirmation : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement » selon le niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux de diplôme	« [au foyer], rien ne me pèse particulièrement »		Total
	non	oui	
Faible	58,4 %	41,6 %	100 %
Moyen	58,6 %	41,4 %	100 %
Supérieur	69,2 %	30,8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>60,5 %</b>	<b>39,5 %</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 4,5 ; Sig = 0,09 ; CC = 0,105

**Tableau 18. Réponses à l'affirmation : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de revenus	« [au foyer], rien ne me pèse particulièrement »		Total
	non	oui	
Faible	54,4 %	45,6 %	100 %
Moyen	70,1 %	29,9 %	100 %
Supérieur	58,4 %	41,6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>60,8 %</b>	<b>39,2 %</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 9,48 ; Sig = 0,009 ; CC = 0,134

En revanche, le niveau de revenu du ménage instaure une différence significative : les femmes aux revenus moyens déclarent moins souvent n'éprouver aucun inconvénient. Enfin, celles ayant eu une expérience professionnelle ont plus souvent tendance à trouver au moins un désavantage à l'inactivité, comparativement à celles qui sont toujours restées au foyer.

**Tableau 19. Réponses à l'affirmation : « [au foyer], rien ne me pèse particulièrement » selon la trajectoire professionnelle antérieure**

A travaillé auparavant	« [au foyer], rien ne me pèse particulièrement »		Total
	non	oui	
oui	65,0 %	35,0 %	100 %
non	42,2 %	57,8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>60,5 %</b>	<b>39,5 %</b>	<b>100 %</b>

Chi<sup>2</sup> = 19,05 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,183

Ainsi, le fait d'avoir été en prise avec l'emploi relativise les charmes trouvés à l'inactivité. Celles n'ayant jamais travaillé ont plutôt tendance à considérer que « ce [qu'elles] ne connais[sent] pas ne peut pas [leur] manquer ». En conséquence il est difficile d'établir si les femmes sont globalement satisfaites de leur sort ou si, n'ayant aucune base de comparaison, elles ne font que s'en accommoder.

Afin d'éliminer les effets de composition dus aux combinaisons entre les différentes variables explicatives, nous avons effectué une régression logistique. Le tableau suivant montre l'effet de chacune des variables explicatives « toutes choses égales par ailleurs ».

**Tableau 20. Régression logistique sur l'item**  
**« Rien ne pèse dans le fait de rester au foyer »<sup>384</sup>**

Variables	Coef. B	Significativité	Exp (B)	R (Nagelkerke) R global = ,072
<b>Activité passée</b>		,0000		0,041
oui	Référence	-	-	
non	,9536		2,595	
<b>Age</b>		,08		,030
18 – 30 ans	Référence			
31 – 45 ans	-,14	NS*	,8693	
45 – 59 ans	,5648		1,759	
<b>Constante</b>	-1,7399	,0000		
<b>Variables rejetées</b>				
Niveau de diplôme				
Niveau de revenu				
Enfant de moins de 3 ans				
Enfants à la maison				

\*(NS) : non significatif au seuil de ,10.

Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », les femmes les plus âgées et celles n'ayant pas exercé d'activité professionnelle auparavant, vivent nettement mieux leur situation actuelle que celles qui ont travaillé. Cette dernière variable est la plus déterminante. Deux hypothèses sont possibles. La première : les ex-actives regrettent peu ou prou les opportunités instrumentales et expressives offertes par le travail salarié, en dépit de ses contraintes. Pour elles, l'arbitrage en faveur du foyer procéderait alors d'un renoncement au terme d'un calcul coûts / avantages. La seconde : pour celles n'ayant jamais travaillé, le choix immédiat du foyer résulterait plus souvent d'un engagement. Du coup, on peut comprendre pourquoi les plus âgées éprouvent moins d'insatisfaction : outre une socialisation, et donc une accommodation, plus grande (l'âge étant, en moyenne, associé à une plus grande ancienneté de l'expérience de femme au foyer), l'arbitrage entre exercice d'une activité professionnelle et foyer ne se pose plus avec la même acuité, notamment au regard du fonctionnement du marché du travail. Toutefois, afin de tester ces hypothèses, il convient d'examiner plus précisément les motifs d'insatisfaction exprimés par les femmes au foyer, et leur distribution.

Le tableau ci-dessous synthétise, par ordre décroissant, les principaux inconvénients attachés à l'inactivité. Précisons que nous avons repris *in extenso* la formulation des items proposée dans l'enquête Histoires de Vie, en dépit de certaines imperfections sur lesquelles nous reviendrons.

<sup>384</sup> L'interprétation des résultats d'une régression logistique se fait de la façon suivante : pour chacune des variables, on a choisi une situation de référence. C'est par rapport à elle que se comparent les chances pour les femmes que « rien ne pèse » dans le fait d'être au foyer. Lorsque le coefficient B est positif (élevé et s'éloignant de 0), les chances que cette situation soit ressentie de façon positive sont plus élevées : la probabilité d'affirmer que « rien ne pèse » augmente comparativement à la situation de référence. Inversement, lorsque le coefficient est négatif, cette probabilité diminue. La *significativité* : il s'agit de s'assurer que les coefficients sont statistiquement significatifs. Ils doivent être inférieurs à 0,1 pour que l'on puisse dire qu'il existe au moins 90% de chances que ces résultats soient extrapolables à l'ensemble de la population des femmes au foyer. « NS » signifie que la différence par rapport à la situation de référence n'est pas statistiquement significative. *Exp (B)* est l'exponentielle du coefficient : c'est un « odds ratio » qui mesure le « rapport de risque ». Plus il est élevé plus on a des chances d'avoir un niveau faible toujours par rapport à la situation de référence. Ainsi, les femmes au foyer qui n'ont pas eu d'activité professionnelle antérieure, ont 2,6 fois plus de chance, en moyenne, d'affirmer que « rien ne leur pèse » dans la situation de femme au foyer. Lorsque l'exponentielle de B est inférieure à 0 (ce qui est associé à un coefficient B négatif) cela signifie que ces chances diminuent. La comparaison des coefficients ne peut se faire qu'entre modalités d'une même variable. Il faut en outre regarder le « pseudo R<sup>2</sup> » global de Nagelkerke (ici = 0,072, ce qui est faible (rappelons qu'il varie entre 0 et 1)). Enfin, il convient d'examiner la contribution relative de chaque variable à la qualité d'ajustement du modèle par rapport aux données observées. Pour ce faire, la régression logistique est construite de façon ascendante (fondée sur le « maximum de vraisemblance »). L'ordre d'apparition des variables dans le

**Tableau 21. Distribution des motifs d'insatisfaction à la question**  
**« Y a-t-il quelque chose qui vous pèse dans le fait d'être au foyer ? » (HdV)**

<i>Items</i>	<i>Réponses positives</i>
<i>Le manque de contacts</i>	<i>35, 1 %</i>
<i>Le manque d'argent, de dépendre des autres financièrement</i>	<i>25, 9 %</i>
<i>L'impression d'être dévalorisée aux yeux des autres</i>	<i>18, 9 %</i>
<i>L'impression de perdre ses savoir-faire, ses compétences</i>	<i>16, 4 %</i>
<i>L'ennui</i>	<i>14, 7 %</i>
<i>L'impression de ne pas être utile aux autres</i>	<i>9, 4 %</i>
<i>Etre à la maison</i>	<i>4, 3 %</i>
<i>L'absence de contrainte de temps</i>	<i>1, 3 %</i>
<i>Autre chose</i>	<i>2, 9 %</i>

La plupart des affirmations proposées aux femmes au foyer ont été reprises par celles que nous avons interrogées. Seul le fait d' « être à la maison » n'a pas été mentionné en l'état et, si l'absence de contrainte de temps a pu l'être, ce n'était en rien sous la forme d'un inconvénient. En revanche, les entretiens nous ont fourni d'autres sujets d'insatisfaction non proposés par l'enquête. C'est une des raisons pour lesquelles, au lieu de présenter de façon plaquée la « face sombre de l'inactivité », nous avons décidé d'inclure les items proposés par l'enquête dans des axes thématiques plus vastes, englobant apports quantitatifs et qualitatifs dans un même mouvement. De surcroît, d'autres questions de l'enquête, plus transversales (c'est-à-dire ne concernant pas uniquement les femmes au foyer) ont également été exploitées pour permettre une comparaison avec les femmes actives dès lors que cette mise en perspective nous semblait pertinente. Compte tenu des développements conséquents auxquels a donné lieu le sentiment de stigmatisation sociale ressenti par les femmes au foyer (Partie II) et la question de l'accès des « inactives » aux ressources matérielles du ménage (Partie III), nous n'avons pas jugé opportun de revenir qualitativement sur ces deux aspects. Nous nous contenterons, sur ces deux inconvénients de l'inactivité, de présenter les résultats obtenus à partir de l'exploitation de l'enquête.

## **1. The Dark Side of the Moon**

Abordée sous l'angle de la « *théologie négative* », l'inactivité se décline selon quatre perspectives majeures : l'impression de ne pas avoir (eu) de prise réelle sur sa vie, le constat d'un déficit de contacts sociaux, la dépendance financière au conjoint (ou le sentiment de manquer d'argent) et, enfin, l'expérience d'une dévalorisation sociale.

### ***La relative dépossession du sens donné à son existence***

Le sentiment d'avoir été, au moins pour partie, dépossédée du sens de son existence, ou de la direction que l'on souhaitait lui donner, se retrouve souvent, dans une première optique, parmi les femmes les plus âgées et les moins diplômées de notre échantillon. Cette impression se manifeste, notamment, par le regret d'avoir interrompu prématurément ses études. Toutefois, les femmes en conviennent, cet arrêt avait été entrevu, à l'époque, comme une facilité saisie sans réellement se poser la question de ses conséquences ultérieures. Il est un fait que, dans l'enquête *Histoires de Vie*, les femmes au foyer ont, plus souvent que les femmes actives, l'impression d'avoir arrêté leurs études trop tôt.

---

tableau rend compte, par ordre décroissant, de la contribution de chaque variable du modèle. La colonne  $R^2$  montre comment varie l'augmentation du  $R^2$  global dès lors que l'on introduit une variable supplémentaire.

---

**Tableau 22. Sentiment d'avoir interrompu ses études trop tôt en fonction du statut d'activité féminin (HdV)**

Sentiment d'avoir interrompu ses études trop tôt	Occupation actuelle		Total
	Exerce une activité	Au foyer	
Oui	49,4	57,5	<b>51,8 %</b>
Non	50,6	42,5	<b>48,2 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 % (N= 1910)</b>

Chi<sup>2</sup> = 9,94 ; Sig = 0,002 ; CC = 0,073

La prédominance de ce sentiment chez les femmes au foyer s'explique par la structure sociale de ce « groupe » : la revue de la question avait montré que les inactives sont sensiblement moins diplômées que les actives ; ce qui contribue à expliquer que ces dernières ont moins souvent tendance à mentionner cet aspect. De plus, indépendamment de son niveau, le diplôme obtenu par les actives ne les a objectivement pas empêchées de trouver un emploi : tout au plus peuvent-elles regretter, lorsqu'il est faible, de ne pas leur permettre de progresser davantage.

Les inactives mettent quelques années à regretter leur « légèreté » : persévérer dans le cursus scolaire, ou dans la passation de concours administratifs, leur aurait permis d'acquérir un bagage minimal dont elles sont convaincues aujourd'hui qu'il faciliterait leur retour vers l'emploi. C'est pourquoi, dans leur esprit, le maintien au foyer ne saurait constituer un modèle enviable pour leurs filles qu'elles poussent résolument vers l'obtention de diplômes.

*« La position de mère au foyer, pour moi, elle a été choisie, mais elle a été choisie parce que je n'avais pas de formation poussée ... je ne sais pas si j'aurais fait ce choix, je l'ai toujours dit, si j'avais eu un boulot avec de meilleurs horaires et qui soit intéressant ... mais, dans la vente, à ce niveau là, c'est limité. (...) Là, on est quand même dans un milieu aisé, par rapport à d'où je viens, et je veux que mes enfants profitent de ça pour faire des bonnes études. Surtout ma fille, qu'elle ait le choix. Nous, à la maison, on était sept enfants, Maman était seule, il fallait travailler. »* Jeannette

*« J'ai eu le bac et j'ai fait deux ans ... le diplôme d'œnologie, je ne l'ai pas eu parce que j'avais arrêté deux mois avant l'examen, parce que je m'étais mariée un an avant et ... j'ai arrêté parce que je vivais ici [à 50 kilomètres de Bordeaux], il fallait que j'aie tous les jours à Bordeaux, avec un mari qui travaillait, qui n'était pas étudiant ... il m'a fait comprendre au bout d'un moment que je n'étais pas obligée de continuer mes études et, au bout d'un moment, j'ai arrêté ... et bien contente en plus (...) j'ai eu des regrets peut-être dix ans après, quand on m'a proposé de m'associer à un œnologue du coin ... et je n'ai pas pu accepter parce que je n'avais pas mon diplôme ... mon expérience ne suffisait pas ... et là, j'ai vu les choses avec regret parce que je me suis dit qu'à deux mois près ... mais ça, ce sont des choses que l'on fait à vingt ans, sans réfléchir ou mesurer les conséquences ... voilà, mon regret, il est là. »* Véronique C.

Ces femmes ont le sentiment d'avoir gâché plusieurs opportunités. Leur prise de conscience est d'autant plus douloureuse qu'elles se sentent responsables de ce « gâchis ».

*« A l'époque, je me mettais dans la position de quelqu'un de très faible entre guillemets, à qui il faut tout faire, et je me complaisais là-dedans. D'ailleurs, j'ai arrêté mes études ... pourquoi aller chercher ailleurs si, là, j'avais quelqu'un d'assuré. Je ne suis pas allée plus loin que le bout de mon nez. Avec, peut-être, de ma part, beaucoup de flemmardise (...) La situation était confortable : il était Commissaire de la Marine, il gagnait, à l'époque, 15.000 francs par mois donc, pourquoi aller s'emmerder à bosser en tant que caissière ou je ne sais quoi ... même faire des études ... je suis très rationnelle dans ce domaine, et je sais ce que je valais à l'époque ... ça, c'est sûr que je ne me lance pas de fleurs. J'ai essayé de faire des études de droit, ça m'a barbée ... j'ai arrêté très vite, il [son mari] était furieux, j'ai pas compris sur le moment ... maintenant, je comprends. Mais il s'est passé vingt ans ... »* Véronique LB.

Le sentiment de ne pas avoir exercé une réelle maîtrise sur son existence a d'autres sources : il tient également à la certitude que le cours de sa vie a été entièrement orienté par des impondérables que l'on se voit, par la suite, pressée d'assumer. C'est le cas de femmes dont la maternité n'avait pas été souhaitée de manière si précoce. Les naissances se sont succédées et l'arrivée de chaque nouvel enfant rendait toujours plus improbable la possibilité de regagner le marché du travail, alors même que les femmes s'y étaient préparées ardemment. L'inactivité est alors la marque tangible d'une vie qui,

par certains aspects, est considérée comme ratée. Même si elle offre, avec le recul et l'avancée en âge, certains avantages, elle ne ressemble guère à celle entrevue initialement. Dans l'esprit de ces femmes, leur identité débordait largement le seul rôle maternel auquel, par la force des choses, elles se sont vues réduites.

*« Pendant trois ou quatre ans, ça n'allait pas du tout. Je me disais « je vais retravailler », parce que ma mère travaillait, ma grand-mère travaillait ... on n'avait pas les facilités de faire garder les enfants, pas ce principe de nounous : on assumait ses enfants. Donc je disais que j'allais m'organiser, que j'allais pouvoir reprendre quelque chose ... et je suis retombée enceinte une troisième fois ... (...) J'ai quatre enfants que j'adore, mais j'ai toujours pleuré comme une madeleine chaque fois que j'ai su que j'étais enceinte ... parce que ces grossesses, elles ont dicté toute ma vie. Je n'ai eu la liberté de rien choisir, c'est pour ça que c'est mon malaise. » Annie L.*

Pour quelques femmes diplômées, l'absence de prise sur leur existence s'illustre plutôt dans la hauteur des renoncements auxquels la vie de famille les a contraintes. Ce n'est pas la précocité des naissances qui a nécessité l'arrêt de l'activité professionnelle mais bien les impératifs biologiques et la perspective de l'avancée en âge. Les discours attestent d'un deuil de la vie professionnelle qui, des années après sa cessation, n'est toujours pas achevé.

*« Il m'arrive, certains matins, de me lever avec une espèce de nostalgie parce que, la veille, j'ai eu un appel d'une parisienne et, hop, le petit vélo se met en route ... aujourd'hui, on parlait des événements à Istanbul, avec les attentats ... j'ai revu des quartiers que j'ai fréquentés ... ça ne s'arrêtera jamais. On me donnerait la possibilité ... parfois, je me sens un peu chamboulée, j'en aurais presque les larmes aux yeux, parce que, cette vie professionnelle, ça a été tellement intense, j'ai été tellement heureuse ... j'aurais aimé que ça ne finisse jamais ... ma dernière mission, le dernier soir, j'étais seule dans une chambre d'hôtel en face du Bosphore, à pleurer en me disant : « c'est fini, c'est la dernière [mission], tu ne reverras plus ça ... ». Et je n'y suis jamais revenue. Mais ce sera toujours très présent. » Catherine M.*

Ce regret de l'activité professionnelle est une caractéristique commune aux femmes les plus fortement diplômées. De manière indirecte, l'enquête *Histoires de Vie* permet de confirmer cette intuition à partir d'une question destinée à préciser la manière dont les « inactives » se perçoivent. Elle est formulée ainsi : « Vous sentez-vous avant tout : femme au foyer, ancienne « dernière profession », retraitée, autre ». On constate que, parmi les ex-actives, la plupart ont tendance à se sentir « femmes au foyer » (78, 2 %), quand d'autres se présentent toujours à partir de l'emploi exercé (10, 8 %) et pour 11 %, comme « retraitées ou autre ». On peut y voir, comme nous le mentionnions plus haut, le signe d'un deuil professionnel non achevé<sup>385</sup>. Si l'on conserve les deux premières propositions, en excluant les « retraitées ou autre », le fait de se définir sur la base de l'ancienne profession concerne surtout les 31-45 ans.

**Tableau 23. « Vous sentez-vous avant tout ... » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« vous sentez-vous avant tout ... »		Total
	Femme au foyer	Ancienne profession	
18<30 ans	95, 9	4, 1	100 %
31<45 ans	80, 1	19, 9	100 %
46<59 ans	92, 5	7, 5	100 %
<b>Total</b>	<b>88.1</b>	<b>11.9</b>	<b>100 %</b> <b>n = 394</b>

**Chi<sup>2</sup> = 16, 95 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 207**

Cette tranche d'âge regroupe les femmes qui, habituellement, sont le plus en prise avec l'emploi : c'est l'âge auquel on peut espérer une mobilité professionnelle, des promotions, *etc.*, celui où il est manifestement le plus difficile d'être inactive, de se rester à l'écart des compétitions qui se jouent sur la scène sociale. Comme on s'y attendait, les femmes qui ont suivi des études supérieures sont celles qui évoquent le plus souvent leur ancienne profession pour se définir.

<sup>385</sup> Ce peut être également une forme de résistance à la stigmatisation sociale dont les femmes au foyer s'estiment victimes : continuer à se définir par l'ancienne profession exercée peut tout aussi bien être une manière de montrer ce dont on a été capable scolairement et professionnellement, espérant ainsi alléger la réprobation qui pèse sur l'inactivité.

**Tableau 24. « Vous sentez-vous avant tout ... » selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveaux d'étude	« Vous sentez-vous avant tout ... »		Total
	Femme au foyer	Ancienne profession	
faible	90,8	9,2	100 %
moyen	92,5	7,5	100 %
élevé	75,9	24,1	100 %
<b>Total</b>	<b>87,8</b>	<b>12,2</b>	<b>100 %</b> <b>n = 394</b>

$\chi^2 = 14,97$  ;  $\text{Sig} = 0,002$  ;  $\text{CC} = 0,195$

Selon toute vraisemblance, les caractéristiques de l'ancien emploi exercé (motivant, valorisant, bien rémunéré) expliquent à elles seules ces réponses. Le niveau de ressources familiales introduit une différence, également significative, sur la façon dont les femmes inactives se perçoivent, mais son influence est moins importante que celle induite par leur niveau de diplôme.

**Tableau 25. « Vous sentez-vous avant tout ... » selon le niveau de revenu familial (HdV)**

Niveaux de revenus	« Vous sentez-vous avant tout ... »		Total
	Femme au foyer	Ancienne profession	
faible	94,2 %	5,8 %	100 %
moyen	85,1 %	14,9 %	100 %
élevé	85,8 %	14,2 %	100 %
<b>Total</b>	<b>90,2 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 371</b>

$\chi^2 = 5,35$  ;  $\text{Sig} = 0,069$  ;  $\text{CC} = 0,119$

Les femmes se définissant d'abord par leur ancienne profession mentionnent aussi plus fréquemment le manque d'occupations intellectuelles, l'appauvrissement de leurs facultés, de leurs savoir-faire comme des caractéristiques de l'inactivité.

*« Moi, ce qui me manque, c'est une occupation intellectuelle. Parce que moi, ce qui m'intéresse, c'est la lecture de tout ce qui se passe au niveau de la recherche, d'écrire des articles là-dessus ... là, intellectuellement, j'ai tout perdu. Si je tente de m'y remettre, je ne comprends plus rien et ça me mine. » Anne*

L'enquête *Histoire de Vie* le souligne clairement. L'impression de perdre son savoir-faire a été mentionnée par 16,4 % des femmes. Evidemment, ce sentiment de perte des compétences n'est pas d'égale importance pour toutes les femmes. Il est plus fréquent pour les personnes ayant travaillé, acquis des savoir-faire, qu'elles aient ou non un diplôme, que pour celles qui ne les ont jamais mis en œuvre. En revanche, l'ennui, par exemple, est un problème plus transversal, pouvant toucher les personnes assez indépendamment de leurs caractéristiques personnelles.

Cette remarque mise à part, on constate, là encore, que le sentiment de perdre ses compétences est plus fort pour la tranche d'âge des 31-45 ans.

**Tableau 26. Inconvénient : « perdre ses compétences » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« perdre ses compétences »		Total
	non	oui	
18<30 ans	89,7 %	10,3 %	100 %
31<45 ans	78,3 %	21,7 %	100 %
46<59 ans	85,4 %	14,6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>83,5 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

$\chi^2 = 8,09$  ;  $\text{Sig} = 0,018$  ;  $\text{CC} = 0,120$

Très logiquement, ce sont les femmes les plus diplômées qui l'ont le plus souvent manifesté.



**Tableau 27. Inconvénient : « perdre ses compétences » selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveaux d'étude	« perdre ses compétences »		Total
	non	oui	
faible	88,3 %	11,7 %	100 %
moyen	81,0 %	19,0 %	100 %
supérieur	71,6 %	28,4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>83,5 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 550</b>

$\chi^2 = 18,07$  ; Sig = 0,000 ; CC = 0,178

Compte tenu de l'homogamie et de la liaison entre niveau de revenus et niveau de diplôme, elles ont d'autant plus souvent l'impression de perdre leurs compétences et savoir-faire que le niveau de revenu du ménage s'élève.

**Tableau 28. Inconvénient : « perdre ses compétences » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de Revenus	« perdre ses compétences »		Total
	non	oui	
faible	92,3 %	7,7 %	100 %
moyen	83,7 %	16,3 %	100 %
élevé	76,3%	23,7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>84,4 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

$\chi^2 = 17,02$  ; Sig = 0,000 ; CC = 0,178

Enfin, l'exercice d'une activité professionnelle antérieure renforce ce sentiment.

**Tableau 29. Inconvénient : « perdre ses compétences » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« perdre ses compétences »		Total
	non	oui	
Oui	79,6 %	20,4 %	100 %
Non	100,0 %		100 %
<b>Total</b>	<b>83,7 %</b>	<b>16,3 %</b>	<b>100 %</b> <b>n=551</b>

$\chi^2 = 25,1$  ; Sig = 0,000 ; CC = 0,219

Ces femmes regrettent le caractère stimulant de leur activité professionnelle antérieure et la reconnaissance sociale qui l'accompagnait. Le maintien au foyer est alors réduit à ses aspects les plus « rébarbatifs » : le cantonnement dans les tâches ménagères, la centration sur des problèmes d'hygiène, « de gamins ». Même si ces aspects sont par ailleurs considérés comme centraux, ils ne suffisent pas à remplir une existence. La comparaison avec la réussite professionnelle des collègues, ou des camarades de promotion, est fréquente et douloureuse.

*« Dans la mesure où je n'ai jamais exercé, je ne tire pas une grande fierté de mes diplômes. C'est dur ... C'est dur aussi de faire le parallèle avec des amis qui étaient en thèse avec moi, qui sont aujourd'hui chefs de groupe ... C'est pas facile à accepter ... surtout pour son ego, c'est certain ... » Anne*

L'inactivité fait alors figure de chemin sur lequel les femmes se seraient fourvoyées. La famille et les enfants sont la principale cause de cet égarement sans que, pour autant, il leur en soit ouvertement tenu rigueur. Il reste qu'ici, dans tous les cas, les femmes se vivent comme des « travailleuses empêchées » : par elles-mêmes, leur « présentisme » et leur manque d'anticipation, les contraintes biologiques qui ont contrarié leurs projets personnels, par des exigences sociales contradictoires les ayant, pour le moins, suspendus. Les femmes voient alors le maintien au foyer comme un filet dont les mailles se resserrent progressivement, à mesure que s'égrainent les années.

### **Déficit de contacts sociaux et conséquences connexes**

A côté du sentiment de dépossession de leur existence, les femmes inactives ont mentionné le déficit de contacts sociaux. Cette caractéristique comporte en fait trois dimensions : le manque de contacts extérieurs, l'ennui et le sentiment d'inutilité et, enfin, la solitude.

L'exploitation de l'enquête permet d'évaluer quantitativement le manque de contacts sociaux. Cette dimension constitue l'un des inconvénients majeurs trouvés à l'inactivité : il est, parmi tous les éléments soumis à l'appréciation des femmes interrogées, le plus fréquemment mentionné (35,1 % des répondantes). Ni le niveau de diplôme ou de revenu, ni la classe d'âge ou bien encore le fait d'avoir des enfants en bas âge ne sont des variables discriminantes. Quand ce sentiment existe, il affecterait donc les femmes au foyer indépendamment des conditions sociales dans lesquelles elles évoluent. Il les différencierait des femmes exerçant une profession, et ce en dépit d'une sociabilité amicale qui est supérieure chez les « inactives ». Pourtant, une autre analyse, menée sur la base du statut d'activité montre des résultats s'opposant à ce sentiment.

**Tableau 30. Réseau de sociabilité amicale en fonction du statut d'activité (HdV)**

	Fréquence des rencontres avec des amis					
	au moins une fois par semaine	une, deux ou trois fois par mois	plusieurs fois dans l'année	seulement exceptionnellement	jamais	Total
Femmes au foyer	36,2%	28,2%	19,9%	5,5%	10,2%	100%
Femmes actives	22,4%	38,4%	25,9%	8,1%	5,1%	100%
<b>Total</b>	<b>26,4%</b>	<b>35,5%</b>	<b>24,2%</b>	<b>7,3%</b>	<b>6,6%</b>	<b>100% (N= 1913)</b>

**Chi<sup>2</sup> = 64,65 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,181**

Comparativement aux actives, les femmes au foyer sont à la fois celles qui voient le plus souvent leurs ami(e)s et celles qui les fréquentent le moins. On retrouve là les deux expériences contrastées de l'inactivité : la possibilité de jouir de son temps, de développer son réseau relationnel, et à l'inverse, le sentiment d'enfermement, d'isolement social. On sait que la sociabilité amicale dépend fortement du milieu social et de l'âge. Afin d'éliminer ces « effets de structure », nous avons effectué une analyse « toutes choses égales par ailleurs », permettant de comparer plus finement les actives et les femmes au foyer.

**Tableau 31. Régression logistique : fréquentation des ami(e)s « souvent »<sup>386</sup>**  
(HdV)

Variables	Coef. B	Significativité	Exp (B)
<b>Revenu</b>		,0000	
Revenus faibles	Référence	-	-
Revenus moyens	,6448	,0001	1,906
Revenus élevés	,8505	,0000	2,341
<b>Age</b>		,0000	
45 – 59 ans	Référence		
31 – 45 ans	0,5389	,0959	1,213
18 – 30 ans	,2875	,0000	2,415
<b>Niveau d'étude</b>		,0046	
Faible	Référence	-	-
Moyen		NS*	
Supérieur	,4222	,0011	1,525
<b>Statut d'activité</b>		,0002	
Active	Référence	-	-
Au foyer	,4606	,0002	1,585
Constante	-,6946	,0107	
<b>Variable rejetée</b>			
Enfant de moins de 3 ans			

\*(NS) : non significatif au seuil de ,10.

Comme on pouvait s'y attendre au regard de la nombreuse littérature sur le sujet, la sociabilité amicale est fortement dépendante des ressources financières, du niveau d'étude et de l'âge. Lorsque ces variables sont « contrôlées », on s'aperçoit que les rencontres avec les ami(e)s sont plus fréquentes pour les femmes au foyer que pour les actives : les premières sont près de 1,6 fois plus nombreuses que les secondes à déclarer rencontrer « souvent » leurs relations amicales. Ainsi, dans les faits, l'inactivité ne peut être assimilée à une restriction des contacts sociaux.

Ce sont donc vraisemblablement les contacts quotidiens noués au travail qui sont regrettés. De fait, les femmes au foyer ayant exercé une activité professionnelle auparavant éprouvent cette absence plus durement encore.

**Tableau 32. Inconvénient : « manque de contacts » selon la trajectoire professionnelle antérieure**

A travaillé auparavant	« manque de contacts »		Total
	non	oui	
Oui	60, 5 %	39, 5 %	100 %
Non	82, 6 %	17, 4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>64, 9 %</b>	<b>35, 1 %</b>	<b>100 %</b> (n = 551)

Chi<sup>2</sup> = 17,74 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 181

*« Ce qui manque le plus, ce sont les contacts sociaux. Au travail, on est ... on a des contacts permanents, c'est le fait d'aller toujours quelque part, de voir des gens, d'échanger avec eux ... parce qu'une vie de mère de famille, c'est quand même ... bon, j'ai créé mes propres contacts, je vois des mamans de l'école mais c'est pas pareil, c'est pas du tout la même relation (...) Les contacts professionnels, ils sont plus distanciés, il y a plus de formalisme social, plus de codes et c'est très agréable aussi. C'est un autre mode d'ouverture sur les autres : ça permet de se situer par rapport à eux parce que je crois qu'on est en permanence en train de rebondir par rapport aux autres et ce type de relations me manque profondément. » Sophie*

<sup>386</sup> Nous avons regroupé les items de la question en deux classes. Les réponses « au moins une fois par semaine » et « une, deux ou trois fois par mois » sont classées « souvent », les trois autres modalités « peu souvent ». Il convient de noter qu'un tel regroupement entraîne une absence de relation statistiquement significative entre le degré de fréquentation des amis et le statut d'activité lorsque c'est deux variables sont simplement croisées : le pourcentage de femmes au foyer fréquentant « souvent » leurs amis est juste un peu supérieur à celui des actives (64,5% contre 60,8%)

Si le manque de contacts pèse davantage sur les ex-actives, c'est sans doute en raison de la nature spécifique des relations de travail. Au foyer, les femmes regrettent de converser surtout avec leurs enfants et leur conjoint. L'extérieur est supposé fournir des opportunités variées et riches auxquelles la situation d'inactivité briderait l'accès. Presque mécaniquement, les interlocuteurs extérieurs se limiteraient aux femmes partageant la même condition (au foyer) et les sujets abordés dépasseraient peu, une fois encore, les thèmes du couple et de la famille. Du fait même de la teneur des sujets abordés, il arrive que l'on regrette les échanges, légers et impersonnels, mobilisateurs aussi, que l'on pouvait avoir dans le monde du travail.

Contrairement à l'enquête, les entretiens montrent une différence introduite sur la base du cycle de vie. Les femmes dont les enfants sont très jeunes ont davantage tendance à pointer cette réduction des contacts sociaux. Toutefois, de ce point de vue, l'inactivité deviendrait plus riche et plus épanouissante à mesure qu'augmente l'autonomie des enfants. En revanche, si les femmes ne se sont pas astreintes à sortir du foyer quand la prise d'indépendance des enfants commençait à leur permettre, le manque de sociabilité sature également les propos.

*« Hélas, je ne vois pas grand monde ... je suis fille unique, mon mari aussi est fils unique ... et ça, ça me manque aussi. Je me dis que si j'avais eu des sœurs ou comme ça, ça aurait été bien ... j'avais des amies, oui, mais ou elles ne sont plus sur Bordeaux, ou elles travaillent ... alors j'ai des connaissances comme ça, un peu, mais ça me manque vraiment, c'est vrai ... j'ai des voisins, à côté, ils sont charmants, mais je ne raconte pas ma vie comme ça, c'est exceptionnel. Alors non, j'ai personne à qui me confier ou avec qui parler. » Annie L.*

Le manque de relations sociales n'est pas toujours directement imputé à l'inactivité elle-même mais à ses conséquences, plus subtiles, affectant l'image de soi.

*« Je ne vois personne et je me rends compte qu'à la longue, je ne suis pas ouverte aux autres, j'ai de plus en plus de mal à communiquer. Je suis complètement fermée, j'ai moins envie de plaisanter, ou alors je plaisante mais dans mon contexte très familial, avec des personnes que je connais bien. J'ai l'impression de devenir aigrie. (...) On a très peu d'amis. C'est la famille, point. On a des amis, quelques uns, mais je n'ai pas de personnes avec qui partager, ça me manque. Mon beau-père ne parle pas, mon mari est fatigué le soir quand il rentre, il n'a pas forcément envie de parler, de papoter ... en fait, c'est ce que je trouve le plus dur ! » Bernadette*

Tout se passe comme si, progressivement, certaines femmes inactives se repliaient sur le foyer, étouffant toute tentative d'aller vers les autres. Cette absence de contacts sociaux donne alors le sentiment d'être étouffée, vampirisée par un environnement familial sans cesse plus présent et plus demandeur (de services, de disponibilité). Ne parvenant pas à se ménager des espaces personnels, les membres de la famille sont perçus comme des entraves à l'épanouissement individuel. Dans ce cas, l'inactivité est véritablement vécue comme un enfermement.

*« Moi, je peux aussi être un peu aigrie parce que je peux me sentir agressée quand on ne me laisse pas souffler. J'entends tout le temps : « Maman, il y a ci ; Irène, il y a ça » ... être au foyer, c'est bien, ça c'est sûr mais on vit la plupart du temps avec des sangsues, c'est comme ça ... quand je n'en peux plus, je pars à la plage avec ma voisine, quand elle a ses RTT. On rentre à 8 heures, 8 heures 1/2, on n'a pas de portable, on ne cherche pas à savoir ce qu'on mange le soir : une poche de chips et ça va comme ça. » Irène*

*« Il m'est arrivé d'en avoir vraiment marre ... suite à des décès dans la famille ... j'en arrivais à ne plus pouvoir supporter les deux derniers garçons ... J'aurais eu envie de fermer la porte et de foutre le camp ... J'ai eu des moments très difficiles. C'était trop lourd, trop étouffant, je suis même restée jusqu'à six mois enfermée dans la maison, sans pouvoir sortir parce que le petit était malade ... c'est pour les enfants que je suis à la maison, si je n'avais pas eu d'enfants, je ne me serais jamais arrêtée, jamais ! » Anne*

Toutefois, il convient de ne pas voir dans ces propos une évaluation générale et définitive de l'inactivité : ils semblent témoigner de « passages à vide », de moments circonscrits dans le temps et souvent liés à des événements douloureux nécessitant des réaménagements personnels. Il est très rare qu'ils perdurent de telle sorte que le maintien au foyer devienne une condition intolérable pour soi.

Dans l'enquête *Histoire de Vie et Construction des Identités*, l'ennui est une des conséquences du manque de contacts sociaux : il concerne près de 15 % des personnes interrogées. Dans les propos de certaines femmes, il procède souvent de la répétitivité des tâches domestiques.

*« Moi, j'aime bien être au foyer quand même, c'est pas ça, mais on fait la même chose, tous les jours et tous les jours. Des fois, moi, j'aimerais bien changer ... je sais pas moi, faire toujours les lessives, toujours repasser en continu ... des fois, j'en ai marre, ça me saoule comme ils disent les jeunes » Saïda*

Cette routine finit généralement par produire une lassitude conduisant, dans sa forme extrême, à un rejet et une négation de l'importance des tâches réalisées et dont on a préalablement vanté l'importance.

Les plus jeunes mentionnent plus souvent que les autres l'ennui comme lié à l'inactivité, au cantonnement dans les tâches domestiques.

**Tableau 33. Inconvénient : « l'ennui » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« l'ennui »		Total
	non	oui	
18<30 ans	81,9 %	18,1 %	100 %
31<45 ans	82,4 %	17,6 %	100 %
46<59 ans	90,0 %	10,0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>85,3 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 6,30 ; Sig = 0,043 ; CC = 0,106**

Ce résultat laisse à penser que les femmes les plus âgées sont parvenues à se trouver d'autres utilités que strictement familiales. L'analyse à partir du niveau d'étude montre que les moins qualifiées se plaignent le plus souvent de l'ennui.

**Tableau 34. Inconvénient : « l'ennui » selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveaux d'étude	« l'ennui »		Total
	non	oui	
faible	81,7 %	18,3 %	100 %
moyen	92,0 %	8,0 %	100 %
supérieur	89,7 %	10,3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>85,3 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 550</b>

**Chi<sup>2</sup> = 8,7 ; Sig = 0,013 ; CC = 0,125**

Le sentiment d'ennui décroît en raison inverse du revenu familial. La césure est franche entre les femmes dont les ressources familiales sont confortables et les autres.

**Tableau 35. Inconvénient : « l'ennui » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de Revenus	« l'ennui »		Total
	non	oui	
faible	80%	20 %	100 %
moyen	81,9 %	18,1 %	100 %
élevé	93,6 %	6,4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>84,4 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 521</b>

**Chi<sup>2</sup> = 15 ; Sig = 0,001 ; CC = 0,168**

Comme l'a montré l'utilisation du temps personnel, les ressources dont les femmes disposent orientent fortement leur évaluation. Enfin, le fait d'avoir travaillé ne joue pas sur la probabilité de ressentir de l'ennui.

Dans l'enquête, même s'ils peuvent sembler assez redondants, ennui et inutilité sont dissociés. Moins de 10% (9,2%) des femmes au foyer interrogées ressentent cette inutilité. On constate que les femmes de niveau d'étude moyen, qui éprouvaient le moins l'ennui, sont ici celles qui manifestent le sentiment d'inutilité le plus fort.

**Tableau 36. Inconvénient : « l'inutilité » selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveaux d'étude	« l'inutilité »		Total
	non	oui	
faible	91,9 %	8,1 %	100 %
moyen	84,0 %	16,0 %	100 %
supérieur	92,2 %	7,8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>90,5 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 550</b>

**Chi<sup>2</sup> = 6,127 ; Sig = 0,047 ; CC = 0,105**

L'âge et le niveau des revenus du ménage n'introduisent pas de différence significative. En revanche, le sentiment d'inutilité est significativement plus fréquent lorsque les personnes ont exercé une activité professionnelle.

**Tableau 37. Inconvénient : « l'inutilité » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« l'inutilité »		Total
	non	oui	
Oui	89,4 %	10,6 %	100 %
Non	95,4 %	4,6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>90,6 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>100 %</b> <b>n=551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 3,72 ; Sig = 0,066 ; CC = 0,082**

L'enquête n'indique aucune relation significative entre la classe d'âge et le sentiment d'inutilité. Toutefois, dans les entretiens, cette impression est souvent revenue chez les femmes les plus âgées. Le départ des enfants a constitué un épisode douloureux dans leur histoire personnelle ; certaines attendent avec impatience l'arrivée de petits-enfants venant combler les journées qui s'étirent. La décohabitation des enfants, au terme d'une vie maternelle exclusivement centrée sur eux, en vient à déstabiliser profondément l'existence de certaines. Ce départ les laisse devant une béance difficile à combler. La plupart des femmes ressentant ces sentiments d'ennui et d'inutilité envisagent leur entrée dans l'inactivité, lorsque les enfants étaient petits, comme le meilleur moment. L'inactivité n'a de sens que ramenée à cette prise en charge. Quand les « contraintes » qui lui sont associées se desserrent, le maintien au foyer se mue en une nasse dont il semble difficile de sortir.

*« Moi, j'ai aimé être à la maison mais quand les enfants étaient petits, pas après. Maintenant, je sers plus à rien. D'ailleurs, j'avais essayé de retravailler pendant un temps, mais ça n'a pas marché. Alors je me lève, j'ai l'impression de tourner en rond. Même quand ils rentrent manger, maintenant, ils peuvent se faire à manger, je suis plus indispensable ! » Sultana*

Ce sentiment procède peut-être aussi d'une forme de nostalgie du passé, magnifié à mesure qu'il s'éloigne. En effet, d'un point de vue statistique, les femmes ayant des enfants en bas âge sont celles qui déclarent le plus souvent se sentir inutiles.

**Tableau 38. Inconvénient : « l'inutilité » selon la présence d'un enfant en bas âge (HdV)**

Présence d'un enfant de moins de 3 ans	« l'inutilité »		Total
	non	oui	
non	92,7%	7,3%	100%
oui	84,2%	15,8%	100%
<b>Total</b>	<b>90,6%</b>	<b>9,4%</b>	<b>100%</b> <b>n=551</b>

**Chi<sup>2</sup> = 8,9 ; Sig = 0,003 ; CC = 0,126**

La solitude est un des aspects douloureux de l'inactivité. Si l'enquête ne proposait pas cet item, il est pourtant largement revenu dans les entretiens. Le plus souvent, cette solitude se traduit par le sentiment que les autres sont indifférents à ses états d'âme. Certaines femmes se posent régulièrement la question lancinante : « *Mais qui s'occupe de moi ?* ». Celles qui travaillaient se souviennent de l'oreille attentive de leurs collègues à qui elles pouvaient se confier. Les relations avec d'autres femmes au foyer semblent tourner à la délectation morose : elles enferment dans la banalité du quotidien mais n'offrent pas d'échappatoires sérieux.

« *Avec les deux ou trois copines au foyer que j'ai, c'est pas ça ... C'est toujours les mêmes trucs ... c'est normal puisqu'on est dans le même contexte. On n'évolue pas, quoi ... on est tout le temps scotchées sur les mêmes choses. Parfois, je préfère rester seule et m'activer, ne pas parler de mes problèmes parce que ça fait jamais trop avancer le schmilblick.* » Denise

Avec les amies exerçant un emploi, les rapports ne sont pas plus évidents. Les femmes au foyer écoutent mais confient peu les difficultés qu'elles rencontrent. Certaines d'entre elles estiment qu'il serait relativement illégitime de manifester leur mal-être quand, *a priori*, toutes les conditions semblent réunies pour qu'elles soient satisfaites de leur mode de vie.

« *C'est à double tranchant parce que, du coup, c'est parce que je suis à la maison que je n'aurais pas le droit d'avoir des états d'âme. Il y a quelques années, j'ai eu une déprime, je n'ai pas été bien ... je ne sais pas pourquoi ... la quarantaine ? Mais quand je disais que ça n'allait pas, on me répondait : « Mais, pourtant, tu as tout pour être heureuse, tu as vu la maison que tu as, le cadre de vie, tu ne travailles pas, tes enfants réussissent, ton mari rapporte de l'argent ... tu as tout pour être heureuse, tu ne peux pas te plaindre ». Mais c'est là que les gens ne voient pas ce qu'il y a à côté ... les apparences, parfois, elles sont trompeuses.* » Véronique C.

Devant cette absence de considération, voire cette négation de leurs difficultés, certaines femmes ne font plus faire état de leurs problèmes. Ce sentiment de solitude est exacerbé lorsqu'elles hésitent à évoquer avec leur conjoint leurs moments d'inconfort personnel : selon elles, convenir d'un malaise reviendrait à remettre en cause le projet familial élaboré ensemble. Du coup, elles s'attachent à « *faire bonne figure* » ; la constance affichée est interprétée comme une manifestation de satisfaction par des conjoints peu enclins à sonder en profondeur les états d'âme de leurs épouses.

« *C'est vrai que je réfléchis à deux fois avant de dire à F. que je ne vais pas bien ... pourtant on discute, on communique ... je ne sais pas ... je crois que si je m'avance sur ce terrain, je peux m'enliser ... je ne voudrais pas qu'il croit que je regrette ce qu'on a fait ou que j'en ai marre ... mais je ne suis pas convaincue qu'il ne prendrait pas ça au pied de la lettre ... c'est pour ça que la majorité des fois, je me tais.* » Claire

Enfin, faute d'interlocuteurs familiers, certaines femmes en arrivent à confier leur désarroi à des prêtres ou des professionnels.

« *Bien sûr, j'ai pu me sentir, à certains moments, fragilisée, quand on n'arrivait pas à se parler [avec son mari]. Mais j'ai été aidée par cet ami prêtre qui était très à l'écoute, et il m'est arrivé d'aller voir un thérapeute. Rencontrer d'autres personnes, dans ces moments là, permet de relativiser ce qui vous arrive, l'avis d'une tierce personne vous permet de voir les choses autrement.* » Marie-Hélène

Cette attitude manifeste la loyauté caractérisant certains types d'échanges conjugaux. Elle illustre aussi une forme d'oubli de soi ou, pour le moins, de relégation de ses doutes et de ses fragilités à un second plan.

Enfin, l'*Enquête Histoires de Vie* proposait aux femmes au foyer le fait d'« *être à la maison* » comme inconvénient de l'inactivité. Cet item semble imprécis. L'analyse des entretiens a permis de lui attribuer deux explications éventuelles. D'une part, passer l'essentiel de son temps dans son intérieur peut conduire à s'en lasser. D'autre part, mais c'est alors davantage une implication découlant du fait d'« *être à la maison* », les femmes peuvent en arriver à se négliger personnellement.

Envisagé dans la première perspective, « *être à la maison* » se traduit par une volonté de modifier régulièrement son environnement domestique. En effet, même si les femmes sortent souvent, elles passent toutefois une grande partie de leur temps à leur domicile. Des changements fréquents de cadre de vie sont alors nécessaires pour éviter la lassitude.

*« Je donne très souvent des idées d'aménagement ... par exemple, j'ai voulu permuter la cheminée parce que je trouvais qu'elle était trop près du mur, j'ai aussi fait beaucoup d'améliorations dans les espaces de circulation ... j'ai des idées, je les donne, on n'en discute que quand ça engage de grosses dépenses mais c'est rare ... pour les papiers peints, c'est vraiment à moi de décider. Quand on est à la maison, on se fatigue vite de son intérieur comme on y passe quand même beaucoup de temps ... » Anja*

Cette volonté de modifier le cadre domestique peut être, dans certains cas, un sujet de désaccord conjugal, le mari comprenant mal que son épouse le bouleverse régulièrement.

*« A un moment donné, jusqu'à ce que je sache comment je voulais positionner mes meubles, mes tableaux et ma déco, c'était un peu le bazar et, pour lui, c'était insupportable. Mais, en tant que femme au foyer, on a besoin de plus de mouvement autour, il faut changer la disposition de temps en temps et, lui, ça, ça l'énerve, il est mécontent que tout soit chamboulé. » Doris*

Dans la seconde perspective, « être à la maison » peut conduire à reléguer à un second plan son apparence, à « se laisser aller ». Cela s'explique par la nature des tâches domestiques, et par la raréfaction des opportunités de sortie. Sur ce registre, les femmes mentionnent souvent la différence constatée entre l'inactivité et la période durant laquelle elles travaillaient. Être au foyer est ainsi associé, pour certaines, à une perte de féminité.

*« Quand on est à l'extérieur, quand on part travailler, ne serait-ce que vestimentairement, on va prendre un peu plus soin de soi, on va se maquiller un peu parce qu'on va rencontrer des collègues de travail ... il faut se trouver des tenues différentes tous les jours ... c'est vrai que je me suis aperçue de ça : avant, j'avais des tailleurs, des choses comme ça ... à un moment, sans s'en rendre compte, je crois qu'il y a un manque d'intérêt pour soi ... Je sais que mon mari, il m'a déjà fait cette réflexion : « tu te mets ça aujourd'hui ? ». Mais moi, je ne fais plus la différence entre le lundi et le samedi (...) Comme je dis à mon mari : « Pourquoi m'habiller ? Je prends les enfants dans les bras, pouf ... une marque, il faut que je me recharge ». C'est vrai que c'est un engrenage si on n'y fait pas attention. » Véronique LQ.*

Ce détachement progressif (et relatif) à l'égard de son apparence extérieure a pu, dans certains cas, avoir des répercussions sur la sexualité du couple.

*« Il faut faire attention parce qu'autrement, c'est vraiment la chanson d'Aznavour, vous savez, « Tu te laisses aller » ... On passe un jogging parce que c'est tellement plus pratique, on ne se maquille plus ... moi, j'en vois souvent : elles ne ressemblent plus à rien. » Nathalie G.*

*« C'est vrai que le soir, quand les enfants sont au lit, on est vraiment exténuée. Je pourrais me dire : « Je vais me faire un masque » ou « je passe des dessous sexy pour faire plaisir à mon mari ... et à moi aussi, hein ... mais honnêtement, et c'est malheureux, mais c'est des choses auxquelles je ne pense pas parce que je sais que le lendemain, tout va recommencer et qu'il faut que je sois opérationnelle. » Lydia*

Cette tendance est cependant loin d'être systématique. Si certaines femmes reconnaissent avoir moins prêté attention à elles-mêmes, s'être « négligée[s] », avoir accumulé cernes et kilos, d'autres, à l'inverse, ont toujours été vigilantes à ne pas « [se] laisser bouffer par le quotidien », prétendant ainsi conserver « un contrôle sur [leur] vie ». En fait, cet oubli de soi porte sur une période bien précise : celle où elles étaient avant tout des « mamans », fixées sur la maison et sur les enfants, sans avoir le temps ni l'envie de s'occuper d'elles-mêmes. Le mari et/ou les enfants sont souvent à l'origine d'un sursaut et d'une forme de réinvestissement de soi.

L'ennui, l'inutilité, la solitude, le manque de contacts et le fait d'« être à la maison » sont différentes facettes d'une même réalité attachée à l'inactivité. Les femmes existent par leur utilité familiale, sans parvenir à s'extraire de cet espace clos. Notons que les entretiens ne montrent jamais une association de ces différents facteurs limitant l'expérience à cette « conscience malheureuse ». Il se peut toutefois que, pour d'autres femmes, l'existence s'y réduise, *a fortiori* lorsque se greffent sur ces ressorts négatifs le manque d'argent et/ou le sentiment de dépendre financièrement de son conjoint.



### Manque d'argent et sentiment de dépendance financière

La dépendance financière constitue, tant dans l'enquête que dans les entretiens, la troisième face sombre de l'inactivité. Nous avons vu dans la partie précédente que ce sentiment semble d'autant plus fréquent que l'accès aux ressources matérielles est contingenté, soit sous la forme du versement mensuel d'une somme destinée aux dépenses domestiques, soit par une exclusion des femmes de la gestion familiale. Dans l'enquête, plus du quart des femmes au foyer fait de la dépendance financière (ou du manque d'argent) la (ou une des) raison(s) rendant l'inactivité pesante. Cette affirmation témoigne du plus fort sentiment d'insatisfaction, après celle relative au déficit de contacts sociaux.

L'item est formulé de la manière suivante : « *le manque d'argent, le fait de dépendre des autres financièrement* ». Mais cette question est imprécise : elle mélange deux inconvénients de nature différente. Ce n'est pas la même chose de manquer d'argent que de souffrir d'un sentiment de dépendance financière. En dépit de cette approximation, près de 26 % des femmes interrogées y ont répondu positivement. Ce double sentiment est plus présent chez les plus jeunes et se stabilise autour de 23 % dans les deux autres tranches d'âge.

**Tableau 39. Inconvénient : « manquer d'argent ou dépendre des autres financièrement » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« <i>manquer d'argent ...</i> »		Total
	non	oui	
18<30 ans	64, 1 %	35, 9 %	100 %
31<45 ans	76, 9 %	23, 1 %	100 %
46<59 ans	76, 7 %	23, 3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>74, 1 %</b>	<b>25, 9 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 551</b>

$\chi^2 = 7, 72$  ;  $\text{Sig} = 0, 021$  ;  $\text{CC} = 0, 177$

Quand le niveau de revenus du ménage est faible, les femmes souffrent plus souvent du manque d'argent et du sentiment de dépendance financière. Le poids de cet inconvénient diminue avec un niveau de revenu moyen pour augmenter à nouveau lorsque les ressources financières familiales sont les plus élevées.

**Tableau 40. Inconvénient : « manquer d'argent et dépendre des autres financièrement » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de Revenus	« <i>manquer d'argent ...</i> »		Total
	non	oui	
faible	70, 0 %	30, 0 %	100 %
moyen	68, 7 %	31, 3 %	100 %
élevé	83, 2 %	16, 8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>74, 0 %</b>	<b>26, 0 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 520</b>

$\chi^2 = 11, 61$  ;  $\text{Sig} = 0, 003$  ;  $\text{CC} = 0, 148$

Toutefois, il est difficile de savoir si la relation porte sur l'un, l'autre, ou les deux termes de la question. Dans les cas où les revenus sont confortables, on peut toutefois faire l'hypothèse que la réponse a plutôt été orientée par la dépendance financière. On retrouverait alors ici certaines de nos « humiliées ».

Enfin, le niveau d'étude ou le fait d'avoir exercé une activité professionnelle auparavant n'introduit aucune différence significative sur la probabilité de souffrir du manque d'argent ou d'un sentiment de dépendance financière. On pourrait pourtant penser qu'avoir été pourvoyeuse de ressources aurait renforcé le sentiment de dépendance financière, comme l'illustrent nombre de « légalistes ».

### Un Sentiment de dévalorisation sociale

Le sentiment d'être dévalorisée aux yeux des autres arrive immédiatement après le défaut de contact et le sentiment de manquer d'argent et/ou de dépendre financièrement des autres. Près de 19 % des femmes au foyer le ressentent, surtout quand elles ont entre 31 et 45 ans.

**Tableau 41. Inconvénient : « Etre dévalorisée aux yeux des autres » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« être dévalorisée aux yeux des autres »		Total
	non	oui	
18<30 ans	88,8 %	11,2 %	100 %
31<45 ans	75,9 %	24,1 %	100 %
46<59 ans	82,2 %	17,8 %	100 %
<b>Total</b>	<b>81,1 %</b>	<b>18,9 %</b>	<b>100 %</b> n = 551

Chi<sup>2</sup> = 8,43 ; Sig = 0,015 ; CC = 0,123

Rappelons que c'était déjà pour ces femmes d'âge moyen que la perception sociale de l'inactivité était la plus négative. Le même type de remarque vaut si on observe l'effet du niveau d'étude sur la probabilité de se sentir dévalorisée. Ce sont les femmes les plus diplômées qui éprouvent le plus fréquemment ce sentiment.

**Tableau 42. Inconvénient : « Etre dévalorisée aux yeux des autres » selon le niveau d'étude (HdV)**

Niveau d'étude	« Etre dévalorisée aux yeux des autres »		Total
	non	oui	
faible	82,6 %	17,4 %	100 %
moyen	83,0 %	17,0 %	100 %
Ouélevé	75,0 %	25,0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>81,1 %</b>	<b>18,9 %</b>	<b>100 %</b> n=521

Chi<sup>2</sup> = 3,19 ; Sig = 0,084 ; CC = 0,076

Quand on prend en compte le niveau de ressources familiales, on constate que les femmes appartenant aux ménages moyennement pourvus ont plus fréquemment ce sentiment.

**Tableau 43. Inconvénient : « Etre dévalorisée aux yeux des autres » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de Revenus	« être dévalorisée aux yeux des autres »		Total
	non	oui	
faible	91,7 %	8,3 %	100 %
moyen	73,1 %	26,9 %	100 %
élevé	76,3 %	23,7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>80,6 %</b>	<b>19,4 %</b>	<b>100 %</b> n = 520

Chi<sup>2</sup> = 22,21 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,202

La ligne de fracture est nette entre les femmes vivant dans des ménages économiquement faibles et celle appartenant aux catégories moyennes et aisées. Enfin, le sentiment d'être dévalorisée est sensiblement plus net pour les femmes ayant travaillé par le passé.

**Tableau 44. Inconvénient : « Etre dévalorisée aux yeux des autres » selon la trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	« être dévalorisée aux yeux des autres »		Total
	non	oui	
Oui	77,7 %	22,3 %	100 %
Non	95,4 %	4,6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>81,1 %</b>	<b>18,9 %</b>	<b>100 %</b> n=521

Chi<sup>2</sup> = 17,8 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,177

Quelle que soit la variable explicative considérée, on retrouve sur cet item une distribution des réponses identique à celle obtenue à partir de l'affirmation « *Selon vous, le fait d'être au foyer est-il bien vu, mal vu, apprécié par les uns, critiqué par les autres* » analysée dans la partie II. Ces deux appréciations se renforcent mutuellement et peuvent être vues comme des variables de contrôle l'une pour l'autre.

Cet inventaire constitue la face sombre de l'inactivité. Il est abordé sous l'angle d'une « théologie négative » car les inconvénients mentionnés engagent des pans importants de la vie personnelle : l'image de soi, la sociabilité, le registre sur lequel s'appuie une partie des interactions conjugales, le sentiment d'utilité personnelle et sociale. Cette distance à ses rôles s'apprécie également, et peut-être surtout, dans l'écart entre les aspirations féminines initiales et leurs réalisations concrètes. Toutefois, cette distance à soi ne saurait se limiter aux manques auxquels la situation d'« inactives » les confronte. Tout au plus ces limites en atténuent-elles les charmes ; cela ne signifie en rien qu'elle les rende inopérants.

## 2. Une théologie positive : et moi, et moi, et moi ?

Sans nier les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes au foyer, il est possible d'affirmer que leur évaluation ne se réduit pas, loin s'en faut, aux difficultés que nous venons d'évoquer. Pour en prendre la mesure, il est utile de reprendre le tableau présenté précédemment et de mettre en évidence non les réponses positives apportées aux désagréments de l'inactivité mais le démenti que les femmes y opposent majoritairement<sup>387</sup>.

### Pourcentage de personnes ne souffrant pas des inconvénients associés, dans l'enquête HdV, à l'inactivité

<i>Items</i>	<i>Réponses négatives</i>
<i>Le manque de contacts</i>	64, 9 %
<i>Le manque d'argent, de dépendre des autres financièrement</i>	74, 1 %
<i>L'impression d'être dévalorisée aux yeux des autres</i>	81, 1 %
<i>L'impression de perdre ses savoir-faire, ses compétences</i>	83, 6 %
<i>L'ennui</i>	85, 3 %
<i>L'impression de ne pas être utile aux autres</i>	90, 6 %
<i>Etre à la maison</i>	95, 7 %
<i>L'absence de contrainte de temps</i>	98, 7 %
<i>Autre chose</i>	97, 1 %

Nous allons ici nous attacher à lister les principaux avantages que comporte le maintien au foyer. On constatera que les bénéfices que l'on y trouve recourent largement ceux mis en lumière lors de l'analyse du temps personnel. Toutefois, avant de les présenter, il faut mentionner une première limite : les femmes n'ont pas toutes la même capacité de décentration permettant d'envisager l'inactivité pour elles-mêmes. De nouveau, les variables que nous avons coutume d'utiliser scindent fortement les situations et, partant, les évaluations de l'inactivité.

### ***Une inégale aptitude à s'extraire de ses appartenances familiales.***

Rappelons que l'évaluation concerne la manière dont les femmes au foyer vivent l'inactivité pour elles-mêmes, non en référence aux bienfaits supposés de ce statut sur les enfants ou le conjoint. S'y livrer suppose donc d'être capable de se départir de ses rôles conjugal et parental pour envisager les intérêts personnels trouvés à cette situation. Or, même lorsque la question des bénéfices était clairement posée, les réponses fournies par nos interlocutrices revenaient fréquemment sur *les avantages familiaux* fondant le maintien dans l'inactivité. Face à ce glissement assez systématique, et

après avoir éliminé la possibilité qu'il ne provienne d'une recherche de « conformité sociale »<sup>388</sup>, nous avons songé à exploiter une question de l'enquête. Celle-ci n'étant pas spécifiquement destinée aux femmes au foyer, elle permet, en outre, de comparer leurs réponses à celles des actives occupées.

La question est libellée ainsi : « *L'histoire familiale d'une personne est faite de mises en couple, de séparations, de naissances d'enfants et de petits-enfants ... aujourd'hui, personnellement, diriez-vous que vous êtes avant tout ...* ». Suit alors une liste de douze propositions dont nous avons conservé les trois essentielles : les personnes peuvent ainsi se définir principalement comme « *femme de ...* », « *mère de ...* » ou comme « *une femme tout simplement* ». Cette question permet de voir dans quelle mesure les « inactives » sont capables de se présenter (et de se vivre) indépendamment de leurs appartenances familiales. Le tableau ci-dessous confirme que, lorsque les femmes travaillent, elles se présentent moins souvent comme la « *femme de ...* » ou la « *mère de ...* » et plus souvent comme « *une femme tout simplement* ». En données brutes, on constate de fortes disparités entre actives et inactives en termes de support principal d'identité.

**Tableau 45. Ce que les femmes sont avant tout, selon leur statut d'activité<sup>389</sup>. (HdV)**

Statut d'activité	Diriez-vous que vous êtes avant tout ...			Total
	Conjointe de votre mari	Mère de votre / vos enfant(s)	Une femme tout simplement	
Travaille	21, 5 %	46, 0 %	32, 5 %	100 %
Est au foyer	25, 0 %	58, 0 %	17, 0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>22, 6 %</b>	<b>49, 8 %</b>	<b>27, 6 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 1531</b>

Chi = 40, 34 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 160

Si le rôle maternel est le plus souvent évoqué par les femmes actives, il l'est sensiblement moins que chez les femmes au foyer : douze points séparent les unes et les autres. En revanche, les différences sont ténues en ce qui concerne la conjugalité : qu'elles travaillent ou non, les femmes se définissent assez peu par la relation entretenue avec leur conjoint. L'écart le plus important entre actives et inactives (plus de 15 points) porte sur la capacité à se percevoir comme « *une femme tout simplement* », c'est-à-dire indépendamment de toute référence familiale.

Les quatre variables introduisent des différences significatives dans la manière dont *les femmes au foyer* se définissent. Ainsi, plus elles avancent en âge, plus elles réintroduisent leur relation conjugale comme support identitaire, moins elles évoquent leur rôle de mère et plus elles considèrent qu'elles sont « *des femmes tout simplement* ».

**Tableau 46. Ce que les femmes au foyer sont avant tout, selon l'âge (HdV).**

Classe d'âge	Diriez-vous que vous êtes avant tout ...			Total
	Conjointe de votre mari	Mère de votre / vos enfant(s)	Une femme tout simplement	
18<30 ans	17, 2	73, 7	9, 1	100
31<45 ans	21, 8	61, 7	16, 5	100
46<59 ans	32, 8	45, 4	21, 9	
<b>Total</b>	<b>25, 0</b>	<b>58, 0</b>	<b>17, 0</b>	<b>100</b> <b>n=508</b>

Chi = 23, 64 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 215

Plus leur niveau d'étude augmente, plus elles se définissent indépendamment de leur relation conjugale. En ce qui concerne la maternité, l'écart est plus sensible entre les femmes dont le niveau est faible et celles pour qui il est moyen. Mais, quel que soit le niveau de diplôme considéré, le rôle maternel l'emporte sur les deux autres identifications.

<sup>387</sup> De surcroît, rappelons que près de 40 % des inactives ne trouvent *aucun inconvénient* à leur situation.

<sup>388</sup> On ne peut en effet totalement exclure la possibilité que, dans l'esprit de certaines femmes au foyer, la cessation d'activité soit uniquement « légitimable » au regard des services rendus dans la sphère domestique. Mettre en avant des bénéfices personnels délégitimerait leur choix.

<sup>389</sup> Bien entendu, afin de ne pas biaiser les résultats, les femmes sans enfant ont été retirées de l'analyse.

**Tableau 47. Ce que les femmes au foyer sont avant tout, selon leur niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux de diplôme	<i>Diriez-vous que vous êtes avant tout ...</i>			Total
	Conjointe de votre mari	Mère de votre / vos enfant(s)	Une femme tout simplement	
Faible	30, 1	57, 0	12, 9	<b>100</b>
Moyen	25, 0	61, 9	13, 1	<b>100</b>
Supérieur	8, 9	58, 4	32, 7	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b>24, 8</b>	<b>58, 1</b>	<b>17, 0</b>	<b>100</b> n=508

Chi = 32, 27 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 249

En revanche, la probabilité de se définir comme « *une femme tout simplement* » augmente très sensiblement avec le niveau de diplôme. Cette possibilité est plus souvent choisie que l'identification à la relation conjugale.

Le niveau de revenus instaure également de fortes disparités. Pour la première fois, la maternité ne franchit pas le cap des 50 % chez les femmes appartenant aux ménages dont les revenus sont les plus élevés. On retrouve chez elles un regain d'intérêt pour la relation conjugale à laquelle elles confèrent une importance aussi forte que celle accordée par leurs consœurs les moins bien dotées économiquement.

**Tableau 48. Ce que les femmes au foyer sont avant tout, selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de revenus	<i>Diriez-vous que vous êtes avant tout ...</i>			Total
	Conjointe de votre mari	Mère de votre / vos enfant(s)	Une femme tout simplement	
Faible	28, 7 %	65, 9 %	5, 5 %	<b>100 %</b>
Moyen	22, 9 %	58, 6 %	18, 5 %	<b>100 %</b>
Elevé	28, 1 %	41, 9 %	30, 0 %	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>26,6 %</b>	<b>55, 5 %</b>	<b>17, 9 %</b>	<b>100 %</b> n = 481

Chi = 37, 251 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 268

Les inactives aux revenus élevés se considèrent plus souvent comme « [des] *femme[s] tout simplement* ». C'est aussi quand elles ont travaillé que cette propension est plus fréquente, au détriment manifeste de l'affiliation conjugale.

**Tableau 49. Ce que les femmes au foyer sont avant tout, selon leur trajectoire professionnelle antérieure (HdV)**

A travaillé auparavant	<i>Diriez-vous que vous êtes avant tout ...</i>			Total
	Conjointe de votre mari	Mère de votre / vos enfant(s)	Une femme tout simplement	
oui	22, 0	58, 5	19, 5	<b>100</b>
non	37, 4	57, 1	5, 5	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b>24, 9</b>	<b>58, 2</b>	<b>16, 9</b>	<b>100</b> n=508

Chi = 15, 6 ; Sig = 0, 000 ; CC = 0, 176

L'exploitation de cette question permet d'expliquer pourquoi les bénéfices personnels trouvés à l'inactivité sont principalement mis en avant par les femmes les plus diplômées appartenant à des ménages aisés, plus âgées, et ayant travaillé. Cela ne signifie pas, pour les autres, que l'inactivité ne présente pas d'avantages personnels : ils dépendent plus largement des bénéfices que le maintien au foyer fournit aux autres membres de la famille. En d'autres termes, ce qui est bon pour eux devient bon pour soi ; à l'inverse, pour les femmes les plus aptes à définir les intérêts *personnels* liés à l'inactivité, ce qui est bon pour soi devient, par ricochet, bon pour les autres.

#### ***L'absence de contraintes de temps : une ressource inestimable***

De manière relativement inattendue, les concepteurs de l'enquête ont imaginé que « *l'absence de contrainte de temps* » pouvait constituer un inconvénient de l'inactivité. Pourtant, dans les entretiens, cette dimension apparaît comme

l'un des aspects les plus positifs. Cela explique pourquoi cet « inconvénient » n'est cité que par 1, 3 % des femmes<sup>390</sup>. C'est dire à quel point l'absence de contrainte de temps déleste l'inactivité au lieu de la « plomber ».

Le temps dont les femmes au foyer disposent est, de loin, le principal avantage trouvé à l'inactivité, y compris par celles qui envisagent de retravailler. Sa réduction substantielle, en cas de retour à l'emploi, fonde l'essentiel des regrets qu'elles anticipent déjà.

*« Oui, je pense retravailler mais je sais déjà que, quand je travaillerai, il y aura des choses que je regretterai en n'étant plus au foyer ... Même si j'ai dit qu'il arrive que je m'ennuie au foyer, le regret, ce sera le temps de vivre, de faire ce que je veux quand je veux, quand j'en ai envie ... par exemple, ma petite sieste, ça c'est un moment fort de ma journée ... » Bernadette*

Le bénéfice du temps libre est aussi entrevu par celles qui ont fait un bref retour vers le marché du travail entre deux périodes d'inactivité.

*« Il y a dix ans, j'ai eu un contrat de travail parce que j'en avais marre de rester comme ça et, comme j'aime bien la mode et les fringues, je connaissais une dame qui avait une boutique et j'ai travaillé pour elle pendant deux ans (...) seulement, je n'avais plus de samedi, c'était très contraignant, je n'avais plus le temps de rien faire à la maison et, surtout, je n'avais pour ainsi dire plus de temps pour moi. J'avais pas pris la mesure de ce que c'est compliqué de se passer de ce temps qu'on a ... c'est pour ça que, quand le commerce a commencé à moins bien aller, j'ai pas insisté et j'ai regagné la maison sans trop de regrets. » Maïté*

L'avantage du temps libre est d'autant plus affirmé que Maïté n'avait pas choisi de travailler pour des raisons financières mais parce qu'elle pensait s'épanouir davantage dans une activité professionnelle. Le temps est l'élément grâce auquel les femmes reviennent vers l'inactivité sans trop de regrets.

L'opportunité du temps libre est diversement utilisée et on remarquera de fortes disparités sociales.

*« Je vais au cinéma, je fais du violoncelle, je prends mon temps. J'aime la lecture, je lis beaucoup. J'aime aussi rester au lit et écouter de la musique, regarder le soleil passer par la fenêtre ... après, l'été, j'aime bien les bains de mer, j'ai commencé le surf (...) J'ai l'impression de passer ma vie en vacances, comme Brassens qui, à Sète, passe sa mort en vacances ... oui, je crois que c'est ça qui symbolise ma condition. » Françoise M.*

Cette vision est partagée par toutes les femmes que nous avons rencontrées, indépendamment de leur âge, de leur milieu social, de l'emploi qu'elles ont exercé ou non. Même si le temps n'est pas utilisé d'une façon aussi hédoniste que celle de Françoise M., son bénéfice reste essentiel : il permet de réaliser les tâches quand on le veut, comme on le veut et à son rythme.

*« J'ai tout le temps pour faire ce que j'ai à faire, il n'y a aucune urgence. Si ce n'est pas le matin, c'est l'après-midi et même, si ce n'est pas le jour même, ce sera le lendemain. Ça, c'est une chance inouïe et, sincèrement, même si ça peut coïncider financièrement par moments, je trouve que ça n'a pas de prix. » Nathalie G.*

### **La qualité de vie**

Les femmes au foyer associent le temps dont elles disposent à la liberté et à l'absence de contraintes. Il s'oppose en tout point à l'ennui, l'inutilité et l'isolement envisagés précédemment. Il s'incarne dans une qualité de vie favorisant la convivialité et la sociabilité.

*« Pour moi, être au foyer, même pour moi, c'est un avantage parce qu'on peut prendre les choses comme elles viennent, on ne se prend pas la tête, tout est simple ... Mon mari peut arriver et me dire : « Irène, c'est possible que ce soir, il y ait quinze personnes qui viennent manger ? », ça ne me pose aucun problème, au contraire, j'adore. Ma maison est toujours ouverte parce que c'est comme ça que je veux qu'elle soit. Au pied levé, je peux me débrouiller de n'importe quelle situation, je n'ai aucun stress particulier. » Irène*

Dans certains milieux, les femmes au foyer en côtoient d'autres : elles disposent toutes des mêmes amplitudes pour se rencontrer et, parfois, s'évader du quotidien.

*« Avec les copines, on se voit chez l'une ou chez l'autre. On prépare chacune une partie du repas et on décide où ça se passe ... (...) Moi, ce que j'aime surtout, c'est, comme je vous disais, quand on fait ces virées au Pays*

<sup>390</sup> Notons d'emblée qu'aucune des quatre variables explicatives que nous avons coutume d'utiliser n'est significative sur cet aspect.

*Basque. Là, on part quand les enfants sont posés à l'école et on revient pour la garderie ... là, on s'éclate, c'est sûr et c'est pas en travaillant qu'on pourrait faire ça.* » Isabelle P.

Cette qualité de vie serait minée par les contraintes d'un travail extérieur. Elle se manifesterait par un bien-être psychologique et l'épanouissement personnel. A ce titre, l'absence de stress est supposée être une constante chez les femmes au foyer.

*« J'ai une anecdote : c'était à un réveillon, il y a deux ou trois ans et il se trouvait qu'à ce réveillon là, nous étions plein de filles qui nous connaissions très bien : certaines travaillaient, et on était deux à ne pas travailler. J'ai trouvé que, finalement, et j'ai fait la réflexion à mon mari en rentrant, qui me l'a confirmé, que celles qui travaillent, avec des professions équivalentes aux hommes hein, pas des boulots de merde avec un patron et tout ça ... je me suis dit que, finalement, les deux les plus épanouies, c'était les deux qui ne travaillaient pas. On a aussi nos petits soucis, avec les gosses, le mari, mais, en définitive, on vit notoirement mieux et, cette qualité de vie, je ne suis pas loin de penser que c'est ce que la majorité nous envie. »* Catherine N.

Certes biaisé, notre échantillon regorge malgré tout de femmes pour qui l'inactivité constitue un état qu'elles ne regrettent pas d'avoir vécu. En dépit des conséquences de la cessation d'activité sur un éventuel retour sur le marché du travail, elles présentent souvent le maintien au foyer comme « *une chance extraordinaire* », « *un avantage énorme* », « *un privilège* », « *un luxe* », « *une opportunité fabuleuse* ». Certaines vont jusqu'à dire qu'elles « *adore[nt]* », qu'elles « *aime[nt] intégralement* » tout ce qu'elles y ont rencontré.

Cependant, même vécue positivement, l'utilisation du temps libre est discontinuée. Son évaluation dépend de la phase du cycle de vie. En cela, recueillir une appréciation de l'inactivité *pour soi* a quelque chose d'illusoire tant le regard porté sur soi, son bien-être, ses aspirations et leur réalisation est amendé par l'intervention des autres et, en particulier, des enfants. L'exploitation de l'enquête et des entretiens révèle que les femmes se questionnent véritablement sur leur condition quand les enfants sont autonomes. Cette introspection semble moins nécessaire quand ils sont en bas âge et que la finalité essentielle du maintien au foyer réside dans leur prise en charge. Au fil du temps, cette dernière devenant moins contraignante, et donc moins légitime, les femmes ont alors à décider entre deux alternatives : mettre un terme à l'inactivité ou s'y maintenir. Quand il s'agit de trancher pour l'une ou l'autre de ces options, l'évaluation de celle-ci informe assez peu de la tournure que prendra leur existence. Les contraintes externes, dont les ressources personnelles aident à desserrer l'étau, orientent ce nouvel arbitrage, au moins autant que l'appréciation portée sur le maintien au foyer.

## **B. UN EMPLOI, UN JOUR ... ? DES PERSPECTIVES D'AVENIR TRAVAILLEES PAR LES INCERTITUDES**

Trois faisceaux de raisons peuvent *a priori* expliquer le souhait féminin de retravailler. En premier lieu, la question de l'équilibre financier du ménage semble prépondérante. Le niveau des ressources familiales, la probabilité de les accroître si l'homme en reste le principal pourvoyeur (par des promotions éventuelles), l'anticipation de l'inflation des besoins des enfants (études, loisirs, etc.) sont autant d'arguments qui incitent les femmes à se poser la question du retour vers l'emploi. En d'autres termes, si l'arbitrage financier est matière à réflexions pour entrer dans l'inactivité, il l'est aussi pour en sortir.

En second lieu, l'évaluation de l'inactivité contribue également à infléchir les décisions. La variabilité avec laquelle elles supportent le regard social, les distorsions constatées entre les projets familiaux initiaux et leur réalisation, la manière dont elles y réagissent, la réalisation et le plaisir personnels retirés du maintien au foyer sont autant de déterminants alimentant le dilemme.

Enfin, en dernier ressort, la palette des opportunités professionnelles à saisir, compte tenu de leurs caractéristiques personnelles (niveau de diplôme, ancienneté dans l'inactivité, âge etc.) n'est pas étrangère au terme de l'alternative retenu par les femmes. Ici, le souvenir de l'emploi précédant, les concessions « acceptables » en matière d'horaires et de conditions de travail grèvent ou, à l'inverse, augmentent leur envie d'emploi.

Bien qu'étroitement imbriqués dans la réalité des individus, ces facteurs n'ont pas tous la même incidence. C'est ce que montre l'exploitation de l'enquête *Histoires de Vie* et que permet de comprendre l'analyse des entretiens.

## 1. L'emploi antérieur, plus répulsif qu'attractif

Toutes les femmes au foyer que nous avons rencontrées ne sont pas rentrées dans l'inactivité sur le même mode. Pour les *Mater Familias* et les *hédonistes*, les caractéristiques de l'emploi entrent peu dans la décision. En revanche, les « accidentées » n'avaient guère envisagé de stopper leur activité professionnelle. Cependant, les contraintes imposées par le travail à la vie familiale, le peu d'intérêt qu'elles lui trouvaient, les ont incitées à en suspendre l'exercice. A l'exception des cas peu fréquents où la mobilité du conjoint a contraint à son abandon, tout fonde à supposer que l'emploi n'est pas regretté.

L'exploitation de l'enquête *Histoires de Vie* montre en effet que la moitié des femmes interrogées ne regrettent *jamais* leur dernier emploi. Ainsi, même si 60 % d'entre elles trouvent au moins un inconvénient à l'inactivité, cela ne signifie pas *ipso facto* qu'elles regrettent pour autant l'emploi exercé.

**Tableau 50. Regret de l'ancien emploi pour les femmes au foyer ayant déjà travaillé (HdV)**

	« Vous arrive-t-il de regretter votre ancien travail ? »
Oui, souvent	13, 5 %
Parfois	28, 7 %
Rarement	8, 3 %
Jamais	49, 5 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Si l'on sépare celles regrettant leur dernier emploi (souvent, parfois ou rarement) de celles déclarant ne jamais éprouver ce sentiment, on constate, fort logiquement, un net effet du revenu du ménage.

**Tableau 51. Regret du dernier emploi selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de revenus	« Regret du dernier emploi »		Total
	oui	non	
faible	43, 0 %	57, 0 %	100 %
moyen	48, 7 %	51, 3 %	100 %
supérieur	35, 6 %	64, 4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>42, 2 %</b>	<b>57, 8 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 419</b>

Chi = 5, 5 ; Sig = 0, 065 ; CC = 0, 114

Celles dont les revenus du ménage sont élevés regrettent moins que les autres leur emploi précédent. C'est, du reste, la seule variable discriminante. Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, notamment au regard des entretiens, le niveau de diplôme n'a aucun effet.

Notre échantillon qualitatif comprend peu de femmes regrettant leur dernier emploi. Dans les rares cas où elles ont témoigné de ce manque, elles étaient diplômées. On comprend, compte tenu des ressources confortables dont dispose leur ménage que c'est véritablement la dimension expressive de leur activité antérieure qu'elles déplorent. A cet égard, on peut se demander si, au-delà de l'emploi lui-même, ce n'est pas leur mode de vie d'alors (célibataire, nomade) qui distille cette nostalgie. On en prendra pour preuve, comme nous allons le voir, que ces personnes sont rarement celles cherchant un emploi avec le plus de détermination.



## 2. Retravailler : contraintes externes et dispositions personnelles.

A la question « aimeriez-vous, ou auriez-vous aimé avoir un emploi ? », 55,4% des personnes répondent par l'affirmative. Cette interrogation, dans sa formulation même, concerne tout aussi bien des personnes ayant travaillé que d'autres n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle. De plus, elle s'adresse aussi à des personnes dont l'âge est par trop avancé pour espérer rejoindre le marché du travail. Cette question ne mesure donc pas une envie que rien n'empêcherait de réaliser mais la force d'un souhait plus ou moins réaliste.

Souhaiter avoir un emploi distingue sensiblement la population : la volonté de (re)travailler diminue avec l'âge, les plus âgées étant celles désirant le moins quitter l'inactivité.

**Tableau 52. « Souhait d'un emploi » selon l'âge (HdV)**

Classes d'âge	« souhait d'un emploi »		Total
	oui	non	
18<30 ans	72, 4 %	27, 6 %	100 %
31<45 ans	55, 3 %	44, 7 %	100 %
46<59 ans	46, 6 %	53, 4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>55, 4 %</b>	<b>44, 6 %</b>	<b>100 %</b> n = 551

**Chi<sup>2</sup> = 20, 49 ; Sig = 0, 000 ; Phi = 0, 189**

Deux hypothèses sont envisageables : les femmes plus âgées anticipent les obstacles à surmonter pour retrouver un emploi ; ou bien, elles n'envisagent pas de se passer des avantages trouvés à l'inactivité.

Les mères ayant un enfant en bas âge sont un peu plus nombreuses à souhaiter (re)travailler. Elles perçoivent l'inactivité comme transitoire. Mais les femmes susceptibles de bénéficier de l'Allocation Parentale d'Education ne le souhaitent pas plus que les autres. De toute évidence, il s'agit d'un effet d'aubaine : une bonne partie des femmes bénéficiaires de l'APE auraient, de toute façon, cessé de travailler, même en l'absence de cette allocation.

**Tableau 53. « Souhait d'un emploi » selon la présence d'un enfant en bas âge (HdV)**

Présence d'un enfant de moins de 3 ans	« Souhait d'un emploi »		Total
	non	oui	
non	47, 6 %	52, 4 %	100 %
oui	36, 0 %	64, 0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>44, 6 %</b>	<b>55, 4 %</b>	<b>100 %</b> n=551

**Chi<sup>2</sup> = 5,2 ; Sig = 0,023 ; CC = 0, 101**

**Tableau 54. « Souhait d'un emploi » selon l'éligibilité à l'APE (HdV)**

Allocation Parentale d'Education	« Souhait d'un emploi »		Total
	non	oui	
éligible	44, 9 %	55, 1 %	100 %
Non éligible	44, 5 %	55, 5 %	100 %
<b>Total</b>	<b>44, 6 %</b>	<b>55, 4 %</b>	<b>100 %</b>

Le niveau d'étude joue également sur le souhait d'avoir un emploi. La relation est ici en U inversé : celles qui le souhaitent le plus disposent d'un niveau de qualification moyen.

**Tableau 55. « Souhait d'un emploi » selon le niveau de diplôme (HdV)**

Niveaux d'étude	« souhait d'un emploi »		Total
	oui	non	
faible	55,1 %	44,9 %	100 %
moyen	71,7 %	28,3 %	100 %
supérieur	43,1 %	56,9 %	100 %
<b>Total</b>	<b>55,6</b>	<b>44,4</b>	<b>100 %</b> <b>n = 549</b>

**Chi<sup>2</sup> = 17,79 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,177**

L'effet du niveau de revenu familial est plus net que celui du diplôme : moins les revenus sont confortables, plus l'entrée sur le marché du travail est envisagée.

**Tableau 56. « Souhait d'un emploi » selon le niveau de revenu (HdV)**

Niveaux de revenus	« souhait d'un emploi »		Total
	oui	non	
faible	67,2 %	32,8 %	100 %
moyen	59,3 %	40,7 %	100 %
supérieur	41,4 %	58,6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>56 %</b>	<b>44 %</b>	<b>100 %</b> <b>n = 521</b>

**Chi<sup>2</sup> = 25,03 ; Sig = 0,000 ; CC = 0,214**

On peut faire deux hypothèses. La première : pour les femmes dont le niveau de revenu est faible, qui aimeraient travailler, le retour à l'emploi serait surtout motivé par des considérations matérielles. Le travail serait recherché pour le revenu, qu'il procure. La deuxième : les réponses de celles dont le niveau de revenu est élevé renforcent l'absence d'attraction exercée par l'emploi dont témoignent d'autres facteurs : faible regret éprouvé vis-à-vis de l'emploi exercé auparavant, plus grande propension à affirmer « *avoir envie de faire autre chose que de travailler* », tendance à se définir, beaucoup plus souvent que les autres inactives comme « *une femme tout simplement* », c'est-à-dire indépendamment de leurs attaches familiales. Ainsi, leur hédonisme trouverait un soubassement dans les conditions matérielles qu'elles possèdent.

**Tableau 57. Régression logistique : « *Souhait d'un emploi* »**

Variabes	Coef. B	Significativité	Exp (B)	R(Nagelkerke) R global = ,155
<b>Age</b>		,0024		,063
45 – 59 ans	Référence			
31 – 45 ans	,6299	,0063	1,878	
18 – 30 ans	,9021	,0018	2,465	
<b>Etudes</b>		,0048		,100
faibles	Référence			
moyennes	,5348	,0741	1,707	
Supérieures	-,5200	,0489	,5945	
<b>Enfant – de 3 ans</b>		,0006		,125
non	Référence			
oui	,9611	,0006	2,615	
<b>Revenu</b>				,146
Revenus élevés	Référence	-	-	
Revenus moyens	,0841	NS*	1,087	
Revenus faibles	,7982	,0087	2,222	
<b>Activité antérieure</b>		,0572		,155
non	Référence			
oui	,4892	,0572	1,631	
<b>Constante</b>	-1,2644	,0011		

Les résultats de la régression logistique permettent de spécifier le profil des femmes souhaitant avoir un emploi : âgées de 18 à 30 ans, avec au moins un enfant en bas âge, ayant déjà travaillé, aux revenus faibles et disposant d'un niveau de diplôme moyen. L'arrêt est vécu comme transitoire.

En revanche, pour les femmes ayant suivi des études supérieures, l'inactivité s'apparente clairement à un choix d'engagement ; les femmes qui ont un niveau d'étude relativement bas, quant à elles, anticipent vraisemblablement leurs faibles chances de retrouver un emploi.

L'analyse des entretiens indique qu'il est souvent difficile de déterminer précisément quelles sont les femmes souhaitant rester à la maison et celles désirant avoir une activité professionnelle. Il en va dans ce domaine comme de l'appréciation portée sur l'inactivité : les nuances l'emportent fréquemment sur les positions tranchées. En fait, les projets oscillent entre ce que les femmes souhaitent, dans l'idéal, et l'anticipation d'évènements ou de contraintes qui seraient de nature à réorienter leurs aspirations. En d'autres termes, certaines peuvent désirer rester au foyer mais redouter le manque d'argent ou les conséquences matérielles d'un éventuel divorce ; à l'inverse, d'autres peuvent tout aussi bien envisager de retravailler mais craindre de s'engager dans un dispositif de remise à niveau dont les coûts d'entrée seraient lourds et l'issue incertaine.

Bref, dans un cas comme dans l'autre, les envies sont largement encadrées par des déterminants extérieurs aux individus. Au reste, s'engager dans une recherche d'emploi suppose de s'affranchir d'un certain nombre de craintes, notamment celles liées à la perte de son capital professionnel. La facilité plus ou moins grande avec laquelle les femmes dépassent ces appréhensions modèle aussi les contours de leur projet.

*Tenter l'emploi : nécessités instrumentales et besoins expressifs.*

Avant d'entrer dans l'analyse des mobiles incitant à rejoindre l'activité professionnelle, il convient de repérer les craintes que suscite cette perspective. Les femmes font part de trois appréhensions. En premier lieu, certaines redoutent de ne plus « être à la hauteur », d'avoir perdu leurs compétences professionnelles. L'éloignement du travail, l'apparition de nouveaux savoir-faire qu'elles ne maîtrisent pas sont autant de difficultés anticipées qui fragilisent leur projet.

*« Ça fait quand même 11 ans que j'ai arrêté et j'ai peur de me dire : « Hou la la !, est-ce que je peux toujours y arriver ? ». Parce que le secrétariat sur ordinateur, y'a quand même eu de sacrées évolutions ... dans mon dernier poste, j'avais un simple traitement de texte, on me demandait que ça mais, maintenant, il faut aussi savoir manier d'autres logiciels : il faut maîtriser les calculs sur Excel, faire des présentations avec Powerpoint et là, moi, je suis plus. » Véronique LQ.*

Ces appréhensions en lien avec l'emploi et ses évolutions se doublent de la crainte de ne plus pouvoir remplir convenablement leurs obligations familiales.

*« Retrouver ce rythme me ferait un peu peur, surtout pour les rentrées scolaires, les enfants qui doivent être prêts, les fournitures à acheter ... mais même au quotidien, il faut être derrière, les amener, partir sur des courses, trouver le temps de ranger la maison, entretenir le linge, s'occuper du jardin ... je ne sais pas si j'aurais l'énergie pour tout faire de front. Au moins j'essaierais, j'apprendrais à m'organiser, bien obligée. » Lydia*

Toutefois, l'inquiétude la plus forte concerne l'accueil réservé par les employeurs potentiels. Les femmes redoutent que leur période d'inactivité soit un marqueur négatif obérant leurs chances. Le privilège accordé à leur famille est supposé les desservir et donner d'elles une image de dilettante.

*« Je vais arriver avec mon CV, dans le cas où on me retient, déjà ... et on va me dire : « Vous avez fait quoi depuis X années ? ». parce que s'occuper de ses enfants, ça veut dire qu'on tient pas trop au travail, qu'on a d'autres priorités, ce qui n'est pas tout à fait faux d'ailleurs. Mais l'employeur, il va se dire : « ça y est, celle-là, elle se réveille ... ». Mais il va aussi se dire : « Si la famille ça compte autant pour elle, au moindre problème, elle va me péter dans les doigts. » » Annie S.*

Ces trois types d'inquiétude infléchissent les projets professionnels. Les dépasser constitue, dans tous les cas, un passage obligé pour tenter l'emploi.

Envisager une insertion professionnelle répond à des mobiles tantôt économiques, tantôt personnels. En d'autres termes, « tenter l'emploi » n'implique pas toujours une envie d'emploi. Ensuite, le souhait d'emploi peut répondre à une obligation actuelle (en cas de séparation par exemple) ou procéder d'anticipations. Enfin, le désir de travailler peut prendre la forme d'un engagement dans des démarches concrètes, s'inscrire dans un projet défini ; il peut aussi relever d'un « vœu pieux » quand il s'accompagne d'exigences féminines difficilement négociables sur le marché du travail.

*La recherche d'une indépendance économique : nécessité immédiate ou anticipation des risques.*

Comme nous l'avons vu, s'engager dans une procédure de divorce implique une série de réaménagements parmi lesquels le retour sur le marché du travail. Dans ce cas, l'argument monétaire est prépondérant : un salaire, associé aux pensions alimentaires et prestation compensatoire, permettrait à Christine de conserver son logement sans grever tout à fait ses investissements personnels et sa disponibilité maternelles. On peut en prendre pour preuve les caractéristiques de la profession envisagée (assistante maternelle) qui, comme elle le souhaite, tranche assez peu avec l'inactivité en termes de contraintes et de lieu d'exercice.

D'autres exemples peuvent illustrer la dimension instrumentale conférée au travail. Quand Sylvie et son mari ont décidé de « faire construire », elle a repris un emploi dans une charcuterie industrielle pendant deux ans. Cette immersion professionnelle n'avait de sens que rapportée à leur projet immobilier.

« Quand on s'est installé à L., on a fait construire cette petite maison et j'ai du retravailler. Le retour au travail a été très difficile parce que je ne connaissais rien au milieu du travail et j'étais très naïve (...) Mais il y a avait cette maison et il fallait un deuxième salaire pour qu'ils accordent le prêt et qu'on puisse payer les traites. Alors j'ai travaillé dans une charcuterie industrielle. C'était très dur, très difficile physiquement parce que j'embauchais à 4 heures du matin, jusqu'à 15 heures, et je mettais des produits sous vide. Je touchais à peine le Smic mais ça suffisait. (...) Même à la pause, tout le monde restait dans son coin, personne ne faisait ça pour le plaisir ... moi, je me rappelle, je téléphonais tout le temps à la maison pour voir si tout allait bien. »<sup>391</sup> Sylvie

Une série d'anticipations force aussi le retour vers l'emploi : elles ont souvent trait à la détérioration de la relation conjugale ou à l'inflation des besoins des enfants.

Dans certains cas, les interactions conjugales actuelles cadrent peu avec ce que les femmes en espéraient en entrant dans l'inactivité. Un certain nombre de celles ayant manifesté des insatisfactions n'envisagent guère d'améliorations à la situation. En cela, le travail extérieur constitue une parade à la possible détérioration des rapports<sup>392</sup>.

« A mon avis, même si c'est pas pour tout de suite, ça ne pourra pas continuer comme ça, même pour les enfants ... et il faudra que je pense à retravailler, au cas où ... Si on se quitte, primo, il me faut un salaire, j'aurais pas le choix avec les gamins ... » Isabelle P.

« Je connais des gens qui donnaient l'image d'une famille harmonieuse et la mère a appris que son mari avait une relation depuis deux ans. Son mari lui a dit : « Je partirai d'ici un an, le temps que tu trouves une situation ». Finalement, il est parti un mois plus tard et elle se retrouve sans permis, avec trois enfants à la maison ... moi je me dis que ça pourrait arriver. Je me fais souvent des remarques comme : « Est-ce que je ne devrais pas me réinsérer avant d'être mise comme ça devant le fait accompli ? » Je me dis que j'ai fait pas mal de trucs au niveau des études et que ce serait plus sécurisant d'en profiter un peu ... mais y'a pas que ça, même un accident, un problème de santé ... cet aspect financier m'inquiète beaucoup quand même. » Doris

La crainte d'une séparation aiguillonne le retour vers l'emploi, comme la perspective du décès du conjoint ou une maladie invalidante qu'il pourrait contracter.

A côté des aléas conjugaux, les besoins des enfants sont un autre moteur. La reprise d'une activité professionnelle leur offrirait le superflu dont l'absence d'un second salaire les prive.

« Le problème des enfants c'est que, tant qu'ils ne sont pas grands, ils n'ont pas de demandes importantes mais après ... Retravailler, ce ne serait pas de gaieté de cœur mais peut être que ... Si on veut se permettre des loisirs, offrir des choses aux enfants, il faudra que je m'y remette. Je privilégierai le côté financier pour qu'ils puissent faire comme les copains, avoir des sorties que pour l'instant ils ne demandent pas encore. » Françoise GO.

La perspective de devoir financer les études des enfants incite certaines mères à mettre un terme à leur inactivité.

« ça va dépendre de leurs résultats scolaires mais, si ça continue à bien marcher, il faudra peut être que je reprenne à travailler ... Si ils font des études longues, qu'elles peuvent ne pas se faire à Bordeaux, ça fait frais de scolarité plus appartement plus nourriture et tout ... Là, le salaire du père il serait pas suffisant et il faudra que j'y retourne. » Annie S.

Enfin, dans les cas où l'insertion professionnelle des enfants semble d'ores et déjà difficile, s'installer à son compte est une manière de leur transmettre quelque chose qui leur permettrait de « mettre un pied à l'étrier ».

« Je vais faire quelque chose qui est ma spécialité, c'est la cuisine marocaine. Je le fais à la maison, on pourrait me téléphoner, on commande et je livre (...) Je veux le faire pour démarrer, mais je le fais plutôt pour les enfants, si ça ne marcherait pas à l'école, il faut qu'ils trouvent une occupation. Si les enfants ils trouvent aucun travail ni rien, ça peut être ça que ça va les occuper pour qu'ils aient de l'argent. Au moins ils n'auront personne qui commande sur eux, c'est à eux. Ça me rassure pour les enfants. » Saïda

Ici, la remise au travail est principalement évoquée sous l'angle d'une nécessité familiale, non d'un souhait féminin. Retravailler engage des pratiques de quête d'emploi très différentes. Dans certaines situations, notamment celles où

<sup>391</sup> A la faveur d'une opportunité, en l'occurrence une promotion du conjoint, l'emploi est abandonné et Sylvie a pu revenir vers ses priorités familiales.

<sup>392</sup> On retrouve ici le cas de Fabienne, actuellement en instance de divorce, et dont le retour vers l'activité extérieure a précédé la séparation.

L'on constate une modification brutale des conditions de vie (divorce), la recherche est active : rencontre d'un conseiller APEC, bilan de compétences, consultation et réponses à des offres d'emploi, démarches administratives. Quand les « menaces » sont plus lointaines, l'anticipation de risques encore théoriques s'incarne davantage dans une ouverture aux possibles. Les dangers conjugaux ou les pressions adolescentes n'étant pas imminents, les femmes se donnent le temps, pèsent les opportunités exploitables. Néanmoins, si les événements devaient se précipiter, l'urgence l'emporterait sur les ambitions personnelles, quitte à s'accommoder d'un déclassement social.

*« Moi je me dis qu'en cas de divorce, ou du décès de mon mari, je prendrais n'importe quoi, caissière ou n'importe quoi. J'espère ne jamais être dans une situation où je devrais prendre n'importe quoi mais, au pied levé, même avec des diplômes comme les miens, ce serait déjà pas évident. Alors je prendrais n'importe quoi. » Doris*

Comme nous l'avons dit, les projets féminins s'appuient le plus souvent sur l'un ou l'autre des arguments : financier ou relatif à une quête de bien-être personnel. Dans de très rares cas toutefois, ces deux finalités sont mêlées, comme l'illustre le cas de Catherine N.

*« J'ai un projet parce que nous allons déménager dans une maison où j'envisage de faire des chambres d'hôtes. On a trouvé quelque chose de l'autre côté de la Garonne. Donc je vais reprendre une activité mais dans des conditions plutôt agréables qui me permettent de faire ce que j'aime faire, c'est-à-dire recevoir du monde, et d'en retirer un peu d'argent pour moi. (...) Ces chambres d'hôtes, c'est une manière de rentabiliser ce que j'aime faire et de voir des gens d'univers un peu différents. C'est la rencontre de l'utile et de l'agréable. » Catherine N.*

On peut s'étonner que ces deux types de mobiles (instrumental et expressif) ne coexistent pas plus fréquemment. En l'état, dans notre échantillon, une ligne de fracture distingue les femmes les moins pourvues en capitaux sociaux ou culturels pour qui le retour vers l'emploi semble dicté par des considérations financières, de celles plus amplement dotées mettant en avant un souhait désindexé des contingences matérielles. Or, F. de Singly a montré, sur la base de données statistiques, que le lien entre une position sociale « basse » et une activité dictée par des mobiles purement économiques est infondé. En d'autres termes, il serait faux de penser que les femmes les plus démunies socialement ou culturellement « ne peuvent pas ne pas avoir d'activité professionnelle »<sup>393</sup>.

*Sortir de chez soi, s'ouvrir aux autres.*

Sur un versant plus expressif, le souhait de retravailler s'explique par la volonté de retrouver une occupation intellectuelle, de rompre avec l'isolement, de « se remettre dans le circuit ». Cette envie est souvent associée au sentiment d'inutilité progressive.

Retrouver l'activité, c'est recouvrir une identité débordant celle conférée par les liens conjugaux et parentaux. L'épanouissement individuel est la motivation de ce changement de cap : il est souvent recherché par les femmes entrées dans l'inactivité à la suite d'une rupture de trajectoire. Pour celles-ci, le maintien au foyer s'apparente à une contrainte molle à laquelle elles ont cédé sans l'avoir toujours choisie – ou en avoir mesuré les conséquences. Après un certain temps, elles considèrent que l'épisode « foyer » a assez duré.

*« Oui, moi je veux retravailler, ne serait-ce que pour me rouvrir aux autres, pour rencontrer du monde, pour sortir de cet ennui parce qu'au fond, je ne suis pas faite pour rester à la maison, ce n'est pas mon élément. (...) Je ne reprendrais pas pour des raisons financières, c'est vrai que ce serait juste pour moi. » Bernadette*

*« A la maison, le manque le plus important, c'est pas les contacts parce que j'ai une vie sociale assez riche et le travail ne m'apporterait rien de plus à ce niveau là ... non, c'est une occupation intellectuelle que je recherche, j'ai trop évolué dans le milieu de la recherche justement et j'arrive pas à oublier. La recherche, l'enseignement, c'est l'inverse du foyer, il se passe toujours quelque chose. » Anne*

<sup>393</sup> SINGLY, François (De), « Accumulation et partage des ressources familiales : la place du travail professionnel de la femme mariée dans les représentations de l'échange domestique », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 326-345. Ici, p. 327-328.

La dimension expressive du travail recouvre plusieurs réalités. Dans un cas, l'activité rompt l'isolement ; dans l'autre, la reconnaissance est privilégiée. En ce sens, les ressources personnelles concourent à donner un sens particulier au travail.

Toutefois, dans tous les cas, l'envie d'emploi est rarement inconditionnelle. Elle bute sur une limite forte : celle du respect de la vie familiale. Du coup, les emplois sont surtout envisagés sur la base de leur compatibilité avec la présence auprès des enfants. C'est ainsi que, dans notre échantillon, deux femmes s'appêtent à rejoindre l'IUFM.

*« J'espère avoir un emploi dont les horaires soient compatibles avec la vie scolaire. Si je suis institutrice, je veux dire professeur des écoles, ce sera le pied intégral ! Parce que cette reprise ne doit pas se faire au détriment de ... il faudra que j'ai les vacances scolaires, que je ne rentre pas à 19 heures le soir, comme je faisais avant, que je puisse avoir au moins mon mercredi ... par rapport aux enfants, je veux continuer à leur consacrer du temps. » Laurence*

Aucune des femmes ne souhaite reprendre un emploi à temps plein. Que l'inactivité ne se justifie plus ne signifie pas pour autant que les mères soient désormais prêtes à tout sacrifier pour l'emploi. Les conditions de travail sont également encadrées par les souhaits féminins.

*« Je ne prendrais pas n'importe quoi : si je retravaille, je ne veux pas un patron derrière moi toute la journée, je veux pas rester assise derrière un écran, je ne veux pas être derrière un bureau et voir personne ... c'est pour ça que ça ne se fera pas comme ça. » Bernadette*

On ne peut manquer de penser que les opportunités d'emploi se raréfient à mesure que s'allonge la liste des doléances concernant l'emploi potentiel, *a fortiori* après une cessation d'activité relativement longue.

Flous et soumis à conditions, telles sont les principales caractéristiques des projets des femmes au foyer désireuses de retravailler, que ce soit parce qu'une nécessité financière les y pousse ou parce qu'elles l'envisagent pour elles-mêmes.

### 3. Rester au foyer : un engagement ambigu

Les *mater familias* et les *hédonistes* souhaitent, le plus souvent, se maintenir au foyer. Parmi les « accidentées », certaines femmes le veulent en raison des coûts de la reprise d'emploi : c'est alors un choix par défaut. Pour les mères socialement les plus en difficulté, l'inactivité a été retenue à l'issue de tentatives infructueuses d'insertion professionnelle. Ces inactives sont donc, en quelque sorte, les « chômeuses découragées » décrites par D. Schnapper<sup>394</sup>. Le parcours d'obstacles préfigurant le retour vers l'emploi, les caractéristiques de l'activité professionnelle à laquelle elles pourraient prétendre rebutent ces femmes et les détournent de cette éventualité.

*« De toute façon, quand j'ai travaillé, j'ai vu ce que c'était le boulot, merci ... Vous savez ce que c'est, vous, préparatrice de commandes ? Heureusement que c'était juste une mission. Passer sa vie à ça, merci ... Mais je ne me fais pas d'illusions, sans diplôme, j'aurais que des trucs comme ça ... j'aurais quoi d'autre ? » Isabelle SS.*

L'activité professionnelle et ses modalités sont mises en regard du relatif confort personnel trouvé dans l'inactivité. Les privations matérielles semblent moins difficiles à envisager que l'entrée dans des dispositifs de remise à niveau ou la soumission aux exigences de l'emploi. On comprend le rôle joué par le « travail au noir » dans l'économie de certains ménages et l'opportunité qu'il constitue pour des femmes souhaitant rester au foyer.

*« C'est sûr qu'on n'a pas d'argent mais j'aime mieux continuer comme ça. Peut-être que c'est pas bien mais je ferais quoi ... et le grand [son fils aîné handicapé], il irait où ? (...) J'ai rencontré une assistante sociale au CMS pour une facture de lumière que je pouvais pas payer ... elle m'a expliqué qu'il y avait plusieurs façons pour apprendre un métier. Elle m'a dit : « Vous êtes sûre de vouloir travailler ? » Moi, je crois que non parce que j'aime être à la maison ... je voudrais juste plus d'argent et faire du travail à côté ... » Aïda*

<sup>394</sup> SCHNAPPER, Dominique, *L'Épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1991.

A mesure qu'augmentent les ressources féminines, l'arbitrage entre travail et « loisirs » penche en faveur de l'inactivité, non comme un choix par défaut mais comme l'affirmation d'une qualité de vie.

*« Quand mes enfants seront partis, c'est sûr qu'il y aura peut-être un petit vide mais comme j'ai un mari qui aime beaucoup voyager, comme moi, on ne sera pas esclaves de quoi que ce soit. Je ne retravaillerai pas, je n'y pense absolument pas. Il faudrait que je me remette à niveau, ce serait un boulot fou parce que maintenant tout se fait par ordinateur ... tout ça pour un truc dont je n'ai pas besoin, ni financièrement, ni pour moi. Alors c'est hors de question. Là, au foyer, je suis libre ! » Irène*

La reprise d'activité n'est envisagée que dans l'éventualité où surviendrait « *un cas de force majeure* » : disparition du conjoint, divorce, etc. Ici, les réaménagements familiaux concentrent davantage les craintes que la situation financières : l'assurance-vie dont les femmes sont bénéficiaires, leurs possessions personnelles et les dispositions légales (prestations compensatoires) dont elles ont une meilleure connaissance rendraient l'obtention d'un emploi moins urgente. L'anticipation des mêmes causes ne produit pas les mêmes effets sur les femmes<sup>395</sup> : d'abord parce que la nature des interactions conjugales n'est pas identique ; ensuite, les ressources à disposition pour « rebondir » sont inégales. De surcroît, dans certains milieux sociaux, la survenue de ces aléas semble moins probable que dans d'autres.

*« Chez nous, ce serait plus le fonctionnement bourgeois, c'est-à-dire que chacun fait ce qu'il veut de son côté mais tout le monde dîne autour de la table familiale ... moi, je suis prête à lui laisser sa liberté mais qu'on dîne ensemble (...) En ce qui concerne sa mort, mes parents étaient très inquiets. Je leur ai dit : « Ecoutez, si j'étais veuve, j'investirais en toilettes et en coiffeur pour ne pas le rester très longtemps. ». Sincèrement, je ne me fais aucune bile et je pense avoir la chance de ne pas devoir retravailler, quelle que soit la situation. » Françoise M.*

Affirmer sa volonté de se maintenir dans l'inactivité ne signifie pas obligatoirement que les femmes ne retravailleront jamais. Elles restent ouvertes aux opportunités et prétendent même être prêtes à saisir celles compatibles avec leurs envies.

*« Je dis que je suis dans l'optique de saisir les opportunités qui se présentent. C'est toujours ce que j'ai fait dans ma vie. Si demain on me propose quelque chose qui me motive, je suis prête à foncer, même si j'en connais certains qui ne seraient pas forcément d'accord. (...) Mais je ne cherche rien ; ça ne peut se faire que sur un coup de cœur. Mais entendons-nous bien, je ne le ferais pas à temps plein, et je n'ai jamais eu un travail où je devais pointer, ça, je ne pourrais pas. (...) Il me faudrait quelque chose de sur-mesure, c'est moi qui imposerais mon truc, sûrement pas l'employeur. » Catherine M.*

On retrouve ici les exigences professionnelles déclinées par d'autres inactives. Toutefois, si ces doléances constituent une entrave, leur déclinaison montre aussi que ces femmes peuvent s'autoriser à les exprimer : leur emploi n'est en rien essentiel au maintien de leur train de vie.

\* \* \*

La force avec laquelle les femmes peuvent souhaiter sortir de l'inactivité – ou y rester – semble relativement tributaire de la manière dont elles y sont entrées : l'indécision est surtout caractéristique des *accidentées*, les *Mater Familias* et les *hédonistes* étant, en la matière, plus déterminées. On ne peut manquer de mentionner que, *dans tous les cas*, le retour vers l'emploi est envisagé à temps partiel ou sous des formes relativement souples (l'enseignement) : y compris pour les plus engagées dans la quête d'activité, le passage par le foyer a laissé des traces. Il semble désormais inconcevable de divertir au travail un temps jugé excessif dès lors qu'il empiète sur des plages réservées à la famille. En cela, M. Godet a raison de « dédiaboliser » le temps partiel féminin choisi.

Le registre sur lequel s'éprouvent les interactions conjugales n'est pas exempt de rejaillissements en matière de souhait féminin de reprise d'emploi. Anticiper la détérioration d'une relation déjà érodée est un aiguillon potentiellement favorable à la sortie du foyer.

<sup>395</sup> Ces aléas étant, pour certaines, un aiguillon pour le retour vers l'emploi.



## CONCLUSION

---

Que font les femmes au foyer que ne font pas les actives ? Comment occupent-elles le temps dont leur statut permet de disposer ? En direction de qui - de quoi - leurs efforts se concentrent-ils ? Comment les femmes apprécient-elles les différentes tâches qu'elles sont amenées à prendre en charge ? L'asymétrie constatée entre leurs contributions domestiques, au sens large, et celles de leurs conjoints se traduit-elle nécessairement par de l'insatisfaction et du dépit ? Au final, quand elle est envisagée pour soi, les faces sombres trouvées à l'inactivité, bouchent-elles leur horizon de telle manière que le retour vers l'emploi semble désormais la seule alternative ?

Le premier enseignement de cette partie réside dans la mise au jour de l'influence de l'activité professionnelle féminine sur les différents temps sociaux : en travaillant à l'extérieur, les femmes perdent près de 9 points de temps domestique mais concèdent également plus de 10 points de temps parental et de temps personnel par rapport aux femmes au foyer. Si l'on raisonne à partir de la distinction entre « temps de travail » et « temps hors travail », ces dernières sont les seules à présenter une répartition similaire à celle de leur mari actif à temps plein. Du coup, force est de constater que les ménages monoactifs présentent, de ce point de vue, la structure la plus égalitaire. Cette similitude masque, dans les faits, de profondes disparités sur chacun des secteurs du « temps de travail ». Comme les études l'ont montré depuis A. Michel, c'est lorsque leur épouse est au foyer que les maris s'investissent le moins dans les activités domestiques et parentales. Ainsi, si la charge globale de travail est égalitaire dans les couples monoactifs, contribuant à faire des femmes au foyer des « *actives à temps plein* », cette « parité » apparente n'est atteinte qu'au prix de profondes asymétries dans les contributions de chacun des conjoints aux différents secteurs.

Le second enseignement tient à l'hétérogénéité de l'utilisation et de l'évaluation des différents temps sociaux par les femmes au foyer. La dimension parentale présente le plus de similitudes. En revanche, les situations se distinguent nettement sur les versants domestiques et personnels. L'ancrage social des femmes explique en grande partie ces différences de pratiques et d'appréciation.

Justifiant l'inactivité, bien qu'à des degrés divers, le temps parental est *toujours* très chronophage. Les différences constatées entre les femmes tiennent à la hiérarchisation de ses « sous-temps » : certaines privilégient la sociabilité avec leurs enfants, d'autres l'aide apportée à leur réussite scolaire. Le temps parental de service, nécessitant peu d'aptitudes, est celui que les femmes cherchent le plus à déléguer, sans véritablement y parvenir.

Le temps domestique est inégalement réparti parmi les inactives. Les femmes appartenant aux ménages aisés y consacrent un temps restreint (limité à l'approvisionnement et à la cuisine) grâce aux aides extérieures dont elles bénéficient. Pour les autres femmes, le degré d'engagement domestique est divers. Dans les milieux populaires, ces tâches sont considérées comme constitutives du rôle féminin. Leur prise en charge est « naturelle », elle s'effectue sans acrimonie, voire avec un certain plaisir. Dans les classes moyennes, le travail domestique est la face sombre du *packaging* de l'inactivité : les femmes n'en conservent que le caractère ingrat et répétitif.

Du coup, la disponibilité de temps personnel est très tributaire de l'engagement féminin dans les deux autres temps. Quasiment inexistant dans les catégories populaires où, pour justifier leur inactivité, les femmes s'emploient à ce que « *la famille en ait pour son argent* » (celui du salaire qu'elles n'apportent pas), il est plus important dans les classes sociales privilégiées. Mais, là encore, sa consommation est différente selon les milieux : hédoniste dans les catégories supérieures, elle est plus « militante » dans les couches moyennes (investissements associatifs, caritatifs, etc.).

Par certains aspects, cet ancrage social des temps des femmes au foyer renvoie aux découpages qui prévalaient avant la Révolution Industrielle, à une nuance près : l'importance accordée à l'éducation des enfants. En effet, Y. Knibiehler<sup>396</sup> rappelle qu'à cette époque, les familles populaires étaient avant tout des unités de production : la mère inactive s'obligeait à travailler dur pour contenir la pauvreté de son ménage. L'autoproduction à laquelle s'astreignent aujourd'hui certaines femmes au foyer semble s'inscrire dans cette filiation. Dans les familles aristocratiques, les femmes déléguaient à des spécialistes la totalité des tâches familiales, « [les] *dame[s] de qualité* [assumant] *d'autres charges* »<sup>397</sup>. Dans les familles bourgeoises, enfin, l'investissement féminin se portait essentiellement sur la progéniture, à travers de l'instauration de liens forts et un soutien à sa réussite. C'est ce modèle bourgeois qui, aujourd'hui, semble avoir pris le pas sur les autres. Si des similitudes avec cette période préindustrielle demeurent, aucune femme ne songe à cantonner les soins portés aux enfants à un second plan (comme y étaient autrefois obligées les femmes des familles populaires) ou à les faire intégralement élever par des nourrices, des gouvernantes ou des précepteurs (comme c'était le cas dans les familles aristocratiques).

L'inactivité féminine des années 2000 s'explique ainsi principalement par la présence d'enfants ; ce n'est qu'à mesure que ceux-ci s'autonomisent que les raisons pour lesquelles les femmes s'y maintiennent deviennent sociales et s'expliquent par le niveau de ressources féminines, la hauteur du revenu familial, *etc.*

Au-delà de l'utilisation des temps sociaux, nous avons aussi appréhendé la manière dont les femmes vivent subjectivement l'inactivité. Ici aussi, les évaluations sont nuancées, même si 40 % d'entre elles ne trouvent que des avantages à leur situation. Pour les 60 % restantes, l'enquête *Histoires de Vie* montre, comme nos entretiens, deux inconvénients liés à la condition de femme au foyer : le manque de relations sociales et la dépendance financière. Pour le premier item, seul le fait d'avoir exercé une activité par le passé est déterminant ; pour le second, en revanche, les quatre variables systématiquement utilisées sont significatives (la fracture la plus nette s'effectuant toutefois sur la base des ressources financières du ménage et opposant aux autres les femmes bénéficiant de revenus moyens).

Il est difficile de déterminer si ces inconvénients incitent pour autant à prendre une activité professionnelle, un tel projet ne dépendant qu'en partie de l'évaluation subjective de l'inactivité. L'analyse des entretiens montre qu'il faut adjoindre d'autres facteurs : la conscience de la perte en capital humain, l'anticipation des chances de retrouver un emploi dans des conditions jugées acceptables (à temps partiel, avec des horaires « normaux », *etc.*), et, surtout, la nature des interactions conjugales dont le délitement constitue un des meilleurs stimulants à la reprise d'activité.

---

<sup>396</sup> KNIBIEHLER, Yvonne, « Les Implicites de la mère au foyer », in CHAUVIERE, Michel (Dir.), SASSIER, Monique (Dir.), BOUQUET, Brigitte (Dir.), ALLARD, Régis (Dir.), RIBES, Bruno (Dir.), *Les Implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000, p. 236-241. Ici, p. 237.

<sup>397</sup> *Ibid.* p. 238.

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

---

- AFSA, Cédric, « L'Activité féminine à l'épreuve de l'Allocation Parentale d'Education », *Recherche et Prévision*, n° 46, décembre 1996, p. 1-8.
- ALGAVA, Elisabeth, BRESSE, Sophie, MOMIC, Milan, « Les Bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education : trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Etudes et Résultats*, n° 399, mai 2005.
- AUER, Peter, « Les Taux d'activité dans l'Union Européenne », *InformISEP Politiques* (Observatoire Européen de l'Emploi).
- BAHR, S. J., "Role Competence, Role Norms and Marital Control", In NYE, F. I. (Ed.), *Role Structure and analysis of the Family*, Beverly Hills, Sage, 1976.
- BAJOIT, Guy, « Exit, Voice, Loyalty ... and Apathy », *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXIX, n° 2, 1988, p. 325-345.
- BARD, Christine (Dir.), BAUDELLOT, Christian (Dir.), MOSSUZ-LAVAU, Janine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, Martinière, 2004.
- BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès, RIVIER, Sabine, MARCHAND, Olivier, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Synthèses et Premières Informations* (Dares), 2000.05, n° 20.1.
- BARRERE-MAURISSON, Marie-Agnès (Dir.), *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, Documentation Française, 2001.
- BASTARD, Benoît, CARDIA-VONECHE, Laura, « La Détermination des pensions et indemnités après-divorce à Genève : une analyse exploratoire de sociologie judiciaire », In GILLAND, P. (Dir.), *Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale*, Lausanne, Réalités Sociales, 1984.
- BASTARD, Benoît, CARDIA-VONECHE, Laura, « L'Activité professionnelle des femmes : une ressource, mais pour qui ? Une réflexion sur l'accès au divorce », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 308-316.
- BAUDELLOT, Christian, *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1993.
- BAUDELLOT, Christian, GOLLAC, Michel, « Faut-il travailler pour être heureux ? », *Insee Première*, n° 560, décembre 1997.
- BAUDELLOT, Christian, GOLLAC, Michel, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003.
- BAWIN-LEGROS, Bernadette, STASSEN, Jean-François, *Sociologie de la famille : le lien familial sous questions*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, (Ouvertures Sociologiques).
- BECKER, Gary, *A treatise on the Family*, Harvard University Press, 1981.
- BECKER, Howard, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, A.-M. Métailié, 1985.
- BELKIN, Lisa, « The Opt-Out Revolution », *New York Times Magazine*, october 26, 2003.
- BLOOD, R. O., WOLFE, D. H., *Husbands and Wives : The Dynamics of Married Living*, New-York, The Free Press, 1960.
- BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, NOVI, Michel, « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoire sociale des femmes mariées », *Population*, 1994, n° 3, p. 637-656.
- BLÖSS, Thierry, FRICKEY, Alain, *Les Femmes dans la société française*, (3<sup>e</sup> édition), Presses Universitaires de France, 2001.
- BOIGEOL, Anne, COMMAILLE, Jacques, « Divorce, milieu social et situation de la femme », *Economie et Statistique*, n° 53, février 1974, p. 3-21.
- BONNET, Carole, LABBE, Morgane, « L'Activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs premiers enfants : l'impact de l'Allocation Parentale d'Education », *Etudes et Résultats* (Drees), n° 37, nov. 1999.
- BORLANDI, Massimo (Dir.), BOUDON, Raymond (Dir.), CHERKAOUI, Mohamed (Dir.), VALADE, Bernard (Dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. (Quadrige ; Dicos Poche).

- BORREL, Catherine, BOËLDIEU, Julien, « Recensement de la population de 1999 : de plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791, juillet 2001.
- BORRILLO, Daniel (Dir.), FASSIN, Eric (Dir.), IACUB, Marcela (Dir.), *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, (Politique d'Aujourd'hui).
- BOUDON, Raymond, *Raison, bonnes raisons*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- BOURGUIGNON, Odile, « La Question de l'enfant », *Année Sociologique (L')*, Vol. 37, 1987.
- BOUSHEY, Heather, "Are Women Opting Out ? Debunking the Myth", *Briefing Paper* (Center for Economic and Policy Research – Washington DC), November 2005.
- BOYER, Danielle, RENOUEAU, Sonia, « Les Pères bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education », *E-essentiel (L')* (Cnaf), n° 17, sept. 2003.
- BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003.
- BROMBERGER, Christian, DURET, Pascal, KAUFMANN, Jean-Claude, BRETON, David (Le), SINGLY, François (De), Vigarello, Georges, *Un Corps pour soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- BRUSTEEL, Anne, « La Rationalité de la non-spécialisation dans les ménages. Une rupture avec la théorie beckerienne », *Revue Economique*, n° 6, novembre 2001.
- CAILLAVET, France, « La Production domestique réduit l'inégalité des revenus familiaux », In *Economie et Statistique*, n° 311, 1998, p. 75-89.
- CHARDON, Olivier, « De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite », *Insee Première*, n° 872, déc. 2002.
- CHALAND, Karine, « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », in SINGLY, François (De) (Dir.), *Famille et individualisation. Tome 2 : être soi d'un âge à l'autre*, Paris, Harmattan, 2001, p. 31-43.
- CHAUVIERE, Michel (Dir.), SASSIER, Monique (Dir.), BOUQUET, Brigitte (Dir.), ALLARD, Régis (Dir.), RIBES, Bruno (Dir.), *Les Implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000.
- CHAZEL, François, « Pouvoir, Structure et domination », *Revue Française de Sociologie*, n° 3, 1983, p. 369-393.
- CHAZEL, François, « Article « pouvoir » », in BORLANDI, Massimo (Dir.), BOUDON, Raymond (Dir.), CHERKAOUI, Mohamed (Dir.), VALADE, Bernard (Dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. (Quadrige ; Dicos Poche).
- COENEN-HUTHER, Josette, « Dominance et égalité dans les couples : un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, n° 30, 2001, p. 179-204.
- COHEN, Albert, SHORT, James F., "Juvenile delinquency", In MERTON, Robert K., NISBET, R. A., *Contemporary Social Problems*, New-York, Harcourt, 1961.
- COMMAILLE, Jacques, *Le Divorce en France : de la réforme de 1975 à la sociologie du divorce*, Paris, La Documentation Française, 1978.
- COMMAILLE, Jacques, « Les Stratégies de divorce », *XIX International CFR Seminar on Divorce and Remarriage*, Louvain, 30 Août-4 sept. 1981.
- COMMAILLE, Jacques, *Les Stratégies des femmes : travail, famille et politique*, Paris, Découverte, 1993. (Textes à l'appui ; série « Sociologie »).
- COMMAILLE, Jacques, « Travail et chômage : synthèses et recommandations », document Internet : [www.social.gouv.fr/famille-enfance/chomage/synt.htm](http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/chomage/synt.htm)
- COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, « Les Conditions d'une démocratisation de la vie privée », In BORRILLO, Daniel (Dir.), FASSIN, Eric (Dir.), IACUB, Marcela (Dir.), *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, (Politique d'Aujourd'hui), pp. 61-78.

- COMMAILLE, Jacques, « Les Injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », In LAUFER, Jacqueline (Dir.), MARRY, Catherine (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les Sciences de l'Homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, (Sciences Sociales et Sociétés), p. 129- 148.
- COMTE, Maurice, « Chômage et inactivité », In PELLEGRIN-RESCIA, M.-L. (Dir.), *Sommes-nous tous des travailleurs ?*, Paris, Hommes et Perspectives, 1994.
- COURGEAU, Daniel, MERON, Monique, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Economie et Statistique*, n° 290, 1995, pp. 17-31.
- CROIZET, Jean-Claude, LEYENS, Jacques-Philippe, *Mauvaises réputations : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, Paris, Armand Colin, 2003, (Sociétales).
- CROMWELL, R. E., OLSON, D., *Power in Families*, New-York, Wiley, 1975.
- CUIN, Charles-Henry, « Emotions et rationalité dans la sociologie classique », *Revue Européenne de Sciences Sociales*, tome XXXIX, n° 120, p. 77-99.
- CUIN, Charles-Henry, « Le paradigme « cognitif » : quelques observations et une suggestion », *Revue Française de Sociologie*, n° 3, 2005, p. 559-572.
- CUIN, Charles-Henry, « La nature du savoir sociologique : considérations sur la conception weberienne », *Année Sociologique (L)*, vol. 56, n° 1, 2006.
- DAMON, Julien, « L'enfance oubliée de Louis Roussel : compte-rendu », *Horizon 2015 : prospective de la politique familiale*, n° 5, novembre 2004.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie, « Activité et emploi des femmes : des constructions sociales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède », *Recherche et Prévision*, n° 122, 1996.
- DELPHY, Christine, « Le Rôle de l'Etat dans la persistance du travail domestique », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 23, n° 3, 2003.
- DELPLANCQ-NOBECOURT, Marie-Pascale, *Oser être mère au foyer*, Paris, Albin Michel, 2001, (Questions de parents).
- DESCHAMPS, Jean-Claude, « Article « Influence » », in BORLANDI, Massimo (Dir.), BOUDON, Raymond (Dir.), CHERKAOUI, Mohamed (Dir.), VALADE, Bernard (Dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. (Quadrige ; Dicos Poche).
- DESPLANQUES, Guy, « Activité féminine et vie familiale », *Economie et Statistique*, n° 261, 1993, p. 23-32.
- DIVAY, Sophie, « L'avortement, une déviance légale », *Déviance et Société*, n° 2, 2004, p. 195-209.
- DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.
- DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, « Les Parents et l'école : classes populaires et classes moyennes », *Lien Social et Politiques - RIAC*, n° 35, printemps 1996, p. 109-121.
- DUBET, François, MARTUCCELLI, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998.
- DUBET, François, « Le Travail et ses sociologies », In POUCHET, Amélie (Coord.), *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier, 2001, pp. 17-30.
- DUBET, François, VERETOUT, Antoine. « Une « réduction » de la rationalité de l'acteur : pourquoi sortir du RMI ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 42, n° 3, 2001, pp. 407-436.
- DUBET, François, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DUBOIS, Nicole, *La Psychologie du contrôle : les croyances internes et externes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987. (Vies Sociales ; 2).
- DURU-BELLAT, Marie, *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Harmattan, 1990.
- ECKERT-JAFFE, Olivia, JOSHI, Heather, LYNCH, Kevin, MOUGIN, Rémi, RENDALL, Michael, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socio-professionnelle », *Population*, n° 3, 2002, p. 485-517.

- EHRENBERG, Alain, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- ESTABLET, Roger, *L'Ecole est-elle rentable ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
- EYDOUX, Anne, « Jeunes enfants : les expériences innovantes d'accueil à horaires atypiques », *E-ssentiel (L')* (CNAF), n° 39, juillet 2005.
- FAGNANI, Jeanne, « Les Mères de famille face à l'Allocation Parentale d'Education », *Recherche et Prévision*, n° 40, 1995, p. 85-92.
- FAGNANI, Jeanne, « Les Congés parentaux : vers un renforcement des discriminations sexuelles sur le marché du travail ? », In, SINGLY, François (De) (Dir.), MARTIN, Claude (Dir.), MUXEL, Anne (Dir.), BERTAUX-WIAME, Isabelle (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), COMMAILLE, Jacques (Dir.), *La Famille en questions : état de la recherche*, Paris, Syros, 1996.
- FAGNANI, Jeanne, « Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'Allocation Parentale d'Education », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3, 1996, p. 129-152.
- FAGNANI, Jeanne, *Un Travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris, Bayard, 2000, (Société).
- FAGNANI, Jeanne, « L'Intégration progressive du modèle de la mère qui travaille : trente ans de politique familiale en France », *Spirale*, n° 18, 2001, p. 139-155.
- FAGNANI, Jeanne, « Politiques familiales et participation des mères au marché du travail en France et en Allemagne », in TRAT, Josette (Dir.), LAMOUREUX, Diane (Dir.), PFEFFERKORN, Roland (Dir.), *L'Autonomie des femmes en question : antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*, Paris, Harmattan, 2006.
- FESTINGER, Léon, RIECKEN, Hank, SCHACHTER, Stanley, *L'Echec d'une prophétie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, (Psychologie Sociale).
- FLIPPO, Anne, LEGENDRE, François, RALLE, Pierre, « Politique familiale et offre de travail », In, THELOT, Claude (Dir.), VILLAC, Michel (Dir.), *Politique familiale : bilan et perspectives*, Paris, La Documentation Française, 1998, p. 223-227.
- FOUQUET, Annie, « Du Travail invisible au « gisement » d'emplois », In LAUFER, Jacqueline (Dir.), MARRY, Catherine (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), *Masculin-Féminin, questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- FOUQUET, Annie, « L'Invention de l'inactivité », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 11, 2004, pp. 47-62.
- FRIEDRICH, C., *Man and his Government : an Empirical Theory of Politics*, New York, McGraw-Hill, 1963.
- GARNER, Hélène, MEDA, Dominique, MOKHTAR, Jamila, « La place du travail dans l'identité des personnes en emploi », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 01.1, janvier 2004.
- GARNER, Hélène, MEDA, Dominique, SENIK, Claudia, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 50.3, décembre 2004.
- GIDDENS, Anthony, *Les Transformations de l'intimité : sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Rouergue (Le) / Chambon, 2004, (Les Incorrects).
- GLAUDE, Michel, SINGLY, François (De), « L'Organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et Statistique*, n° 187, avril 1986, p. 3-30.
- GODBOUT, J, CAILLE, Alain, *Esprit du don*, Paris, Découverte, 1992.
- GODET, Michel (Rapp.), SULLEROT, Evelyne (Rapp.), *La famille, une affaire publique*, Paris, Documentation Française, 2005.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1975.
- GOLDBERG, Corinne, « Désespérées, ces femmes au foyer ? », *Marie-Claire*, n° 639, novembre 2005, p. 77-82.
- GOUYON, Marie, « Années scolaires 1991-1992 et 2002-2003 : l'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee Première*, n° 996, décembre 2002.
- GRCIC, Sylvie, MORER, Nathalie, « L'activité féminine », In INSEE, *Données Sociales : la société française 2002-2003*, Paris, Insee, 2002, p. 199-206.

- GRIGNON, Michel, « Le Capital humain dans l'économie de la famille : une revue partielle de la littérature », *Economie et Statistique*, n° 46, 1996, p. 21-37.
- GUILLEMOT, Danièle, « La Population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Economie et Statistique*, n° 300, 1996.
- HARTER, S., « Adolescent self and identity development », In FELDMAN, S. S. (Ed.), ELLIOT, G. R. (Ed.), *At the Threshold : the developing adolescent*, Cambridge, Harvard University Press, 1990.
- HEINEN, Jacqueline, « Configurations familiales et vie domestique : une introduction », *Cahiers du Genre*, n° 30, 2001.
- HEINEN, Jacqueline, "Article Politiques sociales et familiales", in HIRATA, Helena, LABORIE, Françoise, DOARE, Hélène (Le), SENOTIER, Danièle, *Dictionnaire Critique du Féminisme*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2004. p. 160-165.
- HENRIOT-VAN ZANTEN, Agnès, MIGEOT-ALVARADO, J., « Socialisation familiale et investissement scolaire. Au croisement d'une sociologie de la famille et d'une sociologie de l'école », *Année Sociologique (L')*, Vol. 44, 1994, p. 64-89.
- HERPIN, Nicolas, « La Famille : tolérance et différence », In BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 63-87.
- HIRSCHMAN, Albert O., *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995. (L'Espace du politique).
- HONNETH, Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2002, (Passages).
- HOUSEAUX, Frédérique, « La famille, pilier des identités », *Insee Première*, n° 937, décembre 2003.
- HUGHES, Everett C., « Dilemmas and contradictions of status », *American Journal of Sociology*, March 1945, pp. 353-359.
- INSEE, *Femmes et Hommes – Regards sur la parité (2004)*, Paris, Insee, 2004.
- KAUFMANN, Jean-Claude, *Sociologie du couple*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1995, (« Que sais-Je ? » ; 2787).
- KAUFMANN, Jean-Claude, « Hommes, femmes : les derniers rôles imposés », in TOUATI, Armand (Dir.), *Femmes – Hommes : l'invention des possibles*, Paris, Cultures en Mouvement, 2005, p. 39-48.
- KELLERHALS, Jean, PERRIN, J.-F., STEINAUER-CRESSON, G., VONECHE, L., WIRTH, G., *Mariages au quotidien : inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1982. (Regard Sociologique).
- KELLERHALS, Jean, TROUTOT, Pierre-Yves, LAZEGA, Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984.
- KELLERHALS, Jean, LANGUIN, Noëlle, PERRIN, Jean-François, WIRTH, Geneviève, « Statut social, projet familial et divorce : une analyse longitudinale des ruptures d'union dans une promotion de mariages », *Population*, n° 6, novembre-décembre 1985, p. 811-826.
- KELLERHALS, Jean, COENEN-HUTHER, Josette, MODAK, Marianne, « Justices conjugales : de quelques manières de définir le juste dans les couples », *Dialogue*, n° 102, 1988, p. 92-101.
- KELLERHALS, Jean, LAZEGA, Emmanuel, « La Perception des droits de propriété individuelle dans la famille », *Dialogue*, n° 109, 3<sup>e</sup> trim. 1990, p. 24-37.
- KELLERHALS, Jean, MONTANDON, Cléopâtre, *Les Stratégies éducatives des familles : milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents*, Neuchâtel, 1991, (Actualités pédagogiques et psychologiques).
- KELLERHALS, Jean, WIDMER, Eric, LEVY, René, *Couples contemporains – Cohésion, régulation et conflits : une enquête sociologique*, Zurich, Seismo, 2003. « Analyses sociales ».
- KELLERHALS, Jean, WIDMER, Eric, LEVY, René, *Mesure et démesure du couple : cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Paris, Payot, 2004.
- KNIBIEHLER, Yvonne, « Les Implicites de la mère au foyer », in CHAUVIERE, Michel (Dir.), SASSIER, Monique (Dir.), BOUQUET, Brigitte (Dir.), ALLARD, Régis (Dir.), RIBES, Bruno (Dir.), *Les Implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000, p. 236-241.

- KUTY, Olgierd, « La Problématique de la création des valeurs dans la sociologie contemporaine des professions », *Sciences Sociales et Santé*, n° 2, juin 1991.
- KUTY, Olgierd, *La Négociation des valeurs*, De Boeck Université, 1998.
- LAISNEY, C., « Retour au foyer ? », *Horizon 2015 : prospective de la politique familiale (CNAF)*, n° 4, oct. 2004.
- LAPEYRONNIE, Didier, « Les Deux figures de l'immigré », In WIEVIORKA, Michel (Dir.), *Une Société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.
- LAUFER, Jacqueline (Dir.), MARRY, Catherine (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), *Masculin-Féminin, questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, (Sciences Sociales et Sociétés).
- LAUFER, Jacqueline, « La Construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et Emploi (Dares)*, n° 102, avril-juin 2005, p. 31-44.
- LEMENNICIER, Bertrand, « The Economics of Conjugal Roles », in LEVY-GARBOUA (Eds), *Sociological Economics*, Londres, Sage, 1978, p. 189-217.
- LEMENNICIER, Bertrand, « La Spécialisation des rôles conjugaux, les gains au mariage et la perspective du divorce », *Consommation*, n° 1, 1980, p. 27-71.
- LEMENNICIER, Bertrand, LEVY-GARBOUA, Louis, « L'Arbitrage autarcie-marché : une explication du travail féminin », *Consommation*, n° 2, 1981.
- LEMENNICIER, Bertrand, *Le Marché du mariage et de la famille*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, (Libre Echange).
- LETRAIT, Muriel, « L'Utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi », *Economie et Statistique*, n° 352-353, 2002, p. 101-125.
- LEVY-GARBOUA (Ed), *Sociological Economics*, Londres, Sage, 1978.
- LOLLIVIER, Stéphan, « Activité et arrêt d'activité féminine : le diplôme et la famille », *Economie et Statistique*, n° 212, juillet-août 1988, p. 25-29.
- LOLLIVIER, Stéphan, « Le Choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale », *Economie et Statistique*, n° 349-350, sept.-oct. 2001, p. 125-140.
- MAISON, Dominique, VERETOUT, Antoine, *La Monoactivité et ses conséquences au sein des ménages : une recension bibliographique analytique*, Bordeaux, Université de Bordeaux 2, LAPSAC / IRTSA, 2002.
- MAJNONI d'INTIGNANO, Béatrice (Dir.), *Egalité entre hommes et femmes : aspects économiques*, Paris, La Documentation Française, 1999.
- MALINGRE, Virginie, « Devant l'afflux de demandes, plusieurs communes privent de cantine les enfants de chômeurs », *Le Monde*, Jeudi 20 janvier 2005, p. 11.
- MARRY, Catherine, FOURNIER-MEARELLI, Irène, KIEFFER, Annick, « Activité des jeunes filles : héritages et transmissions », *Economie et Statistique*, n° 283-284, 1995, p. 67-78.
- MARRY, Catherine, « Filles ingénieurs, mères scientifiques », *Communication au Colloque « Femmes et Sciences », 5 mars 1997, Lycée Saint-Louis (Paris)*. Communication disponible sur [www.cefi.org/REPERES/FEMMES/MARRY.htm](http://www.cefi.org/REPERES/FEMMES/MARRY.htm)
- MARUANI, Margaret, « Les Temps modernes de l'emploi féminin », *Monde Diplomatique (Le)*, Septembre 1997, p. 20.
- MARUANI, Margaret, *Les Mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002.
- MARUANI, Margaret, *Travail et emploi des femmes – 2<sup>e</sup> éd.* - Paris, La Découverte, 2003.
- MARUANI, Margaret, REYNAUD, Emmanuelle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, Découverte, 2004. (Repères ; 132).
- MARUANI, Margaret, « Travail et genre : les tribulations de la variable sexe », In BARD, Christine (Dir.), BAUDELLOT, Christian (Dir.), MOSSUZ-LAVAU, Janine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, Martinière, 2004, p. 171-187.



- MEDA, Dominique, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.
- MEDA, Dominique, WIERINK, M., SIMON, Marie-Odile, « Pourquoi certaines femmes arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 29-2, juillet 2003.
- MEHL, Dominique, *La Bonne parole : quand les psys plaident dans les médias*, Paris, Martinière, 2003.
- MENAHEM, Georges, « Activité féminine ou inactivité : la marque de la famille du conjoint », *Economie et Statistique*, n° 211, juin 1988, p. 49-55.
- MENAHEM, Georges, « L'Activité professionnelle des mères a augmenté les chances de réussite de leurs enfants », *Economie et Statistique*, n° 211, juin 1988, p. 43-48.
- MICHEL, Andrée, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1974.
- MILEWSKI, Françoise (Prés.), *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. Rapport à la Ministre chargée de la parité, remis le 3 mars 2005*, Paris, La Documentation Française, 2005, (Rapports Officiels).
- MILLAN-GAME, Elena, « Valeurs des hommes, valeurs des femmes : quelles différences ? », In BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 223-250.
- MOLLER OKIN, Susan, « Sur la question des différences », in *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, 1995.
- MÖRTVIK, Roger, SPANT, Roland, « L'Egalité des sexes engendre-t-elle de la croissance ? », *Problèmes Economiques*, n° 2891, janvier 2006.
- MUEL-DREYFUS, Françoise, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Revue Française de Sociologie*, Vol. XXX, n° 3, 1989, p. 57-79.
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Stratégies professionnelles des femmes : quelles questions sur quels changements ? », In SINGLY, François (De) (Dir.), MARTIN, Claude (Dir.), MUXEL, Anne (Dir.), BERTAUX-WIAME, Isabelle (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), COMMAILLE, Jacques (Dir.), *La Famille en questions : état de la recherche*, Paris, Syros, 1996.
- NIEL, Xavier, « Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler, mais une sur dix recherche vraiment un emploi », *Premières Informations, Premières Synthèses*, février 1998, n° 09-1.
- OLSON, Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
- PAHL, R. E., *Division of labour*, Oxford, Basil Blackwell, 1984.
- PARSONS, Talcott, BALES, R. F. (Eds), *Family Socialization and Interaction Process*, New-York, The Free Press, 1955.
- PASCAL, Anne, ROBIN, Jean-Marc, « Le Coût de l'activité féminine : estimation à l'aide d'un modèle de demande conditionnelle », *Economie et Prévision*, n° 121, 1995, p. 141-148.
- PELLEGRIN-RESCIA, M.-L. (Dir.), *Sommes-nous tous des travailleurs ?*, Paris, Hommes et Perspectives, 1994.
- PIKETTY, Thomas, *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, Paris, La Documentation Française, 1998.
- PITROU, Agnès, BATTAGLIOLA, Françoise, BUISSON, Monique, ROUSIER, Nicole, RUFFIER, Jean, TOUSSAINT, Yves, « La Continuité de l'activité professionnelle : trajectoires d'employées du secteur tertiaire », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 290-307.
- *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, 1995.
- POUCHET, Amélie (Coord.), *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier, 2001.
- RAPOPORT, R., RAPOPORT, R., « The Dual Career Family », *Human Relations*, vol. XXII, 1969, p.3-30.
- RIFFAULT, Hélène, TCHERNIA, Jean-François, « Sens du travail et valeurs économiques », In BRECHON, Pierre (Dir.), *Les Valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 108-133.

- RIFKIN, Jeremy, *La Fin du travail*, Paris, Découverte, 1996.
- RIGNOLS, Elisabeth, « Incitation à l'interruption d'activité professionnelle : effets en termes d'emploi et de natalité », *Recherche et Prévision*, n° 122, 1996, p. 59-68.
- RODMAN, H., « Marital power in France, Greece, Yugoslavia and the United States : a Cross-National Discussion », *Journal of the Marriage and the Family*, 1967, vol. 29, p. 320-324.
- ROUSSEL, Louis, *La Famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- ROUSSEL, Louis, « Sociographie du divorce et divortialité », *Population*, n° 4, juillet-août 1993, p. 919-937.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD, C., "A macro-and Micro-Examination of Family Power and Love : An Exchange Model", *Journal of Marriage and the Family*, 1976, vol. 37, p. 355-362.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD, C., "The Study of family power structure : a review 1960-1969", *Journal of Marriage and the Family*, n° 32, 1970, p. 539-552.
- SCHNAPPER, Dominique, *L'Épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1991. (Folio actuel).
- SCHNAPPER, Dominique, *Contre la fin du travail, entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 1997.
- SCHWARTZ, Olivier, *Le Monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- SCHWEITZER, Sylvie, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers, XIXème et XXème siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, (Histoire).
- SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977.
- SINGLY, François (De), « Le Second mari », *Population*, n° 1, 1983, p. 9-28.
- SINGLY, François (De), « Accumulation et partage des ressources familiales : la place du travail professionnel de la femme mariée dans les représentations de l'échange domestique », *Sociologie du Travail*, n° 3, 1984, p. 326-345.
- SINGLY, François (De), « Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, n° 18/58, automne 1987, p. 153-159.
- SINGLY, François (De), « Théorie critique de l'homogamie », *Année Sociologique (L')*, n° 37, 1987.
- SINGLY, François (De). *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie des effets de la vie conjugale*, Presses Universitaires de France, 2002 [1987].
- SINGLY, François (De) (Dir.), MARTIN, Claude (Dir.), MUXEL, Anne (Dir.), BERTAUX-WIAME, Isabelle (Dir.), MARUANI, Margaret (Dir.), COMMAILLE, Jacques (Dir.), *La Famille en questions : état de la recherche*, Paris, Syros, 1996.
- SINGLY, François (De), *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996, (Essais et Recherches).
- SINGLY, François (De), *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.
- SINGLY, François (De), *Sociologie de la famille contemporaine*, (2<sup>e</sup> éd.), Paris, Nathan, 2002.
- SINGLY, François (De), CHALAND, Karine, « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale : le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 43, n° 1, 2002, p. 127-158.
- SINGLY, François (De), « Le trompe-l'œil de l'allocation de libre choix », *Droit Social*, n° 1, janv. 2003, p. 128-130.
- SINGLY, François (De), « Le Soi dénudé : sur l'inscription corporelle de l'identité intime », in BROMBERGER, Christian, DURET, Pascal, KAUFMANN, Jean-Claude, BRETON, David (Le), SINGLY, François (De), Vigarello, Georges, *Un Corps pour soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 115-138.
- SINGLY, François (De), *L'Individualisme est un humanisme*, Paris, Aube, 2005, (Aube Essai).
- SOFFER, Catherine, « Modélisation de la prise de décision dans la famille », In MAJNONI d'INTIGNANO, Béatrice (Dir.), *Egalité entre hommes et femmes : aspects économiques*, Paris, La Documentation Française, 1999.

- SOFER, Catherine, « Les choix relatifs au travail dans la famille : la modélisation économique des décisions », *Travail et Emploi*, n°102, avril-juin 2005, pp. 79-89.
- STORY, Louise, "Many Women at Elite Colleges Set Career Path to Motherhood", *New York Times*, september 20, 2005.
- STROBEL, Philippe, « Quelle place pour la famille dans la construction européenne », in CHAUVIERE, Michel et *alii* (Dir.), *Les Implicites de la politique familiale*.
- THEBAUD, Françoise (Dir.), *Histoire des femmes. Le XXème siècle. Volume 5*, Paris, Plon, 1992.
- THELOT, Claude, VILLAC, Michel, *Politique familiale : bilan et perspectives*, Paris, La Documentation Française, 1998.
- THIBAUT, J. W., KELLEY, H. H., *The Social Psychology of Groups*, New-York, Wiley, 1959.
- TOCQUEVILLE, Alexis (De), *L'Ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 1967.
- TOUATI, Armand (Dir.), *Femmes – Hommes : l'invention des possibles*, Paris, Cultures en Mouvement, 2005.
- VANOLI, André, *Une Histoire de la Comptabilité Nationale*, La Découverte, 2002, (Repères).
- VILLECHAISE-DUPONT, Agnès, ZAFFRAN, Joël, *Illettrisme : les fausses évidences*, Paris, Harmattan, 2004.
- WALLIS, Claudia, "The Case of Staying Home", *Times*, May 10, 2004.
- WEBER, Max, *Economie et Société. 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971. (Agora ; Les Classiques).
- WIDMER, Eric, KELLERHALS, Jean, LEVY, René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 45, n° 1, 2004, p. 37-67.
- WIEVIORKA, Michel (Dir.), *Une Société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.
- WILSON, William J., *The Truly Disadvantage : the Inner City, the Underclass and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.

## REMERCIEMENTS

---

Mes remerciements les plus vifs vont, en tout premier lieu, à mon Directeur, Monsieur le Professeur Charles-Henry CUIIN. Cette thèse doit énormément à ses qualités humaines, à ses conseils et ses encouragements. Travailler avec lui pendant presque dix années aura été un avantage immense et continu.

Des remerciements chaleureux, j'en adresse également à Monsieur le Professeur François DUBET pour m'avoir acceptée dans ses séminaires et offert la chance de « conversations », parfois efficacement déstabilisantes mais toujours constructives.

Je remercie également les membres de mon jury d'avoir pris de leur temps pour la lecture et la soutenance de cette thèse.

Remercier Antoine VERETOUT est une démarche bien vaine tant ce travail a bénéficié de ses conseils, de sa patience et de toute son affection. Antoine, je souhaite ardemment, parmi d'autres vœux, que notre petite entreprise ne connaisse jamais la crise ...

Madame Christiane CREPIN et Monsieur Julien DAMON, du Bureau de la Recherche de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ont été des soutiens précieux. Nombre de mes démarches ont été facilitées par leurs interventions. A côté de l'aide qu'ils m'ont apportée, leur présence stimulante m'a souvent réconfortée. Par ailleurs, la bourse allouée par cette institution m'a permis de conduire ce travail dans des conditions optimales. Son attribution annuelle fait de la CNAF un organisme mariant les avantages des institutions de service public et ceux des fondations privées, pour promouvoir des recherches contribuant à éclairer l'action publique.

Les femmes au foyer rencontrées m'ont progressivement, et sans toujours le savoir, investie d'une mission dont je souhaite, envers elles aussi, m'être acquittée honnêtement. J'ai été très sensible à leur accueil, à leur confiance et à l'application avec laquelle elles m'ont décrit leur parcours. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour le temps et la part d'elles-mêmes qu'elles ont accepté de me faire partager. Merci aussi aux « intermédiaires » grâce auxquelles j'ai pu les approcher, particulièrement Madame Keltoum FORGASSI, éducatrice spécialisée, dont la qualité du travail réalisé auprès des familles explique l'accueil qui m'a été réservé, le Docteur LAPORTE-MONNEREAU dont l'efficacité dans cette entreprise n'a d'égal que son charme et sa finesse, et Isabelle MALBETE, Professeur des Ecoles.

Mon employeur, Monsieur Albert KLEIN, Directeur Général de l'Association Régionale du Travail Social, a traité mes demandes d'aménagements de temps de travail avec bienveillance. Je le remercie pour sa compréhension et ses encouragements constants. Je salue aussi mes collègues, Elisabeth FAURE, Véronique PANNETIER et Hélène PELOUZET qui ont été très présentes en toutes circonstances.

La détresse et l'isolement dont souffrent certaines femmes au foyer me rappellent quotidiennement ce que je dois à mes plus proches amis : Laura AUBERT, Roselyne AZAM, Dominique ESPAGNET, Marco HASSELMANN, Antoine KREMER, Thierry LABBE, Virginie MALOCHET, Caroline SAGAT, etc. Je tiens à les remercier de l'amitié dont ils m'honorent et à leur dire combien ils sont (et resteront) importants pour moi. Un merci tout particulier pour ceux d'entre eux qui ont accepté de relire les différentes versions de ce travail et, en particulier Jean-Marie RENOARD, Maître de Conférences à Bordeaux 2, aussi amical qu'intransigeant.

Suzanne a bien souvent supporté la mauvaise humeur de sa *step mother* ... et a malgré tout accepté de la décharger de certaines tâches rebutantes comme le formatage des données statistiques. Je lui renouvelle publiquement toute mon affection.

Enfin, les concessions acceptées par ma famille, sa patience, son soutien, ses encouragements constants entrent pour beaucoup dans l'achèvement de ce travail. Rien ne serait complet, pas même moi, sans l'amour indéfectible que je porte à mes parents et à ma sœur Céline ... et qu'ils me font, tous les trois, l'immense joie de me rendre au centuple.